Université Rennes 2 – Haute Bretagne

Centre de recherches historiques de l'Ouest (CERHIO)

Master Histoire moderne – 2ème année

Histoires, Sociétés et Cultures

Marie de Médicis au pouvoir

vue par les observateurs italiens

1597-1624

Maxime CORMIER

Directrice de recherche : Mme Ariane BOLTANSKI

2012

Remerciements

Avant de commencer cette étude, je tiens à remercier chaleureusement les personnes qui m'ont apporté leur soutien tout au long de ces deux années de travail.

J'exprime tout d'abord ma gratitude à Ariane Boltanski qui, en tant que directrice du mémoire, s'est toujours montrée disponible et à l'écoute de mes attentes.

Je suis également reconnaissant à Philippe Hamon, Stéphan Hellin et Philippe Delorme pour leurs précieux conseils et leurs encouragements.

Merci à Laurent Bourquin de m'avoir donné envie de travailler sur Marie de Médicis.

Merci à mes parents et à Michèle pour leur relecture, leurs conseils et leur soutien.

Merci à Jean-Paul pour son aide logistique.

Merci à Lucie de m'avoir aidé à traduire certains passages italiens qui me posaient des difficultés.

Merci à Bleuenn pour la motivation qu'elle est capable d'insuffler dans les moments compliqués et pour les renseignements très intéressants sur Marie de Médicis qu'elle m'a parfois dispensés.

Enfin, je remercie tout particulièrement Raphaëlle pour son soutien indéfectible dans les moments de doute, pour son aide à la relecture et ses conseils de rédaction. Merci à elle de m'avoir supporté ces deux dernières années.

Introduction

Le 5 octobre 1600, Marie de Médicis épouse Henri IV, roi de France et de Navarre. La cérémonie est célébrée par le cardinal Aldobrandini, dans la cathédrale Santa Maria del Fiore de Florence, en l'absence du marié qui n'a pas pu faire le déplacement et qui a chargé le grand-duc, Ferdinand Ier de Médicis, de le représenter. À l'âge de vingt-cinq ans, Marie devient la deuxième princesse Médicis à monter sur le trône de France[1]. Au cours des dix années qui suivent, elle essaie de remplir au mieux son rôle d'épouse. Relativement effacée sur le plan politique, elle contribue à l'enracinement de la dynastie des Bourbons en offrant à Henri IV une importante descendance. Après l'assassinat du roi, le 14 mai 1610, elle est propulsée à la tête du royaume, se retrouvant dans l'obligation d'assumer une régence de minorité, le dauphin n'étant âgé que de huit ans. La majorité de Louis XIII est proclamée le 20 octobre 1614 mais celui-ci la nomme chef du conseil, lui permettant de continuer à exercer un pouvoir de fait. Tandis que jusqu'ici, elle avait réussi à maintenir la paix civile, elle doit affronter plusieurs révoltes nobiliaires, menées par les Grands du royaume, opposés à son gouvernement et à la présence de ses favoris italiens, Concino Concini et Leonora Galigaï.

Tenu à l'écart des décisions politiques pendant près de trois ans, Louis XIII décide alors d'affirmer son autorité et de prendre le pouvoir. Pour ce faire, il fait assassiner Concini, le 24 avril 1617. Quelques jours plus tard, Marie est exilée dans le château de Blois, duquel elle fuit en février 1619. À deux reprises, entre février et mai 1619 puis entre juin et août 1620, un conflit armé s'engage entre la mère et le fils. Tous deux finissent par se réconcilier et la reine est autorisée à fréquenter de nouveau le conseil du roi en 1622. Sachant pertinemment qu'elle ne peut plus espérer retrouver la même place qu'avant, elle se démène pour faire de l'un de ses fidèles, l'évêque de Luçon, le principal ministre de son fils. Après lui avoir obtenu le cardinalat en septembre 1622, elle parvient à ses fins en août

[1] L'historien Riguccio Galluzzi affirmait que la Florentine était née le 26 août 1573 dans son *Istoria del granducato di Toscana sotto il governo della casa Medici*, 1781, t. 5, p. 313 (ou dans *Histoire du grand duché de Toscane sous le gouvernement des Médicis, traduite de l'italien de M. Riguccio Galluzzi, par Lefebvre de Villebrune et Mlle de Kéralio*, 1782-1784, t. 5, p. 330 pour la version traduite en français). Mais les recherches récentes qui ont permis de retrouver l'acte de naissance de Marie de Médicis fixent désormais la date au 27 avril 1575. À ce sujet, voir Jean-François Dubost, *Marie de Médicis : la reine dévoilée*, 2009, p. 48 et le renvoi qu'il propose vers la communication de Maria Fubini Leuzzi, « Maria dei Medici. La costruzione di una regina: dall infanzia al matrimonio » au colloque *Medici Women as Cultural Mediators (1533-1743)*, Florence, 2008 (nous n'avons pas pu consulter ce document).

1624. Celui que l'on appelle désormais le cardinal de Richelieu s'installe à la tête du conseil, en remplacement de La Rochefoucauld. Progressivement, les relations se tendent entre la reine-mère et le cardinal, la première cherchant par tous les moyens à écarter le second du pouvoir. Mais ses efforts sont vains. Au contraire, lors de la célèbre journée des Dupes (10 et 11 novembre 1630), Louis XIII choisit de désavouer sa mère et de renouveler sa confiance à Richelieu. De nouveau exilée quelques mois après, Marie se réfugie à Bruxelles en juillet 1631. Elle finit ses jours en voyageant dans différentes cours européennes. Des Pays-Bas espagnols, elle se rend en Angleterre, avant de rejoindre le Saint-Empire. Elle meurt de la gangrène à Cologne, dans le dénuement le plus total.

Évidemment, nous serons amenés à revenir sur les différentes étapes de la vie de Marie de Médicis, dont nous venons de dresser les grandes lignes. Mais notre objectif ne sera pas pour autant de proposer une nouvelle biographie de la reine, celle-ci ayant déjà fait l'objet de nombreuses études d'historiens. Nous procèderons d'ailleurs, en préambule de notre travail, à une mise au point historiographique, dans laquelle nous essaierons de présenter un aperçu d'ensemble du traitement réservé par ces auteurs à Marie de Médicis, dans les différents ouvrages que nous avons utilisés ces deux dernières années. Nous en profiterons pour présenter les sources sur lesquelles nous nous sommes appuyés tout au long de nos recherches. C'est en effet dans ces sources que réside le caractère particulier de notre étude. Nous avons choisi de nous concentrer principalement sur le point de vue d'observateurs italiens, contemporains de la reine. Si les historiens qui ont travaillé sur elle ont très souvent utilisé les témoignages laissés par ces Italiens, ils n'ont pas jugé nécessaire de les analyser dans le détail. Ils s'en sont servis pour décrire certains évènements, sans s'attarder sur l'état d'esprit ou l'opinion de leurs auteurs. À l'inverse, c'est dans cette optique que nous envisageons ces témoignages, de natures très diverses. La majorité des écrits à notre disposition sont des relations ou des correspondances d'ambassadeurs transalpins envoyés en France, pour la plupart florentins, vénitiens ou romains[2]. Mais nous avons aussi rencontré d'autres types de sources tels que des Mémoires, des récits descriptifs, des récits de voyages, *etc.* Les observateurs italiens que nous évoquons sont donc principalement des ambassadeurs mais aussi des légats apostoliques, des hommes

[2] Par « romains », nous sous-entendons ici les envoyés du pape en France, à savoir les nonces apostoliques. Ceux-ci, tout comme le pontife, ne sont pas obligatoirement d'origine romaine.

d'États ou encore des artistes[3]. Toutefois, il faut nous interroger sur ce qui fait que ces différents personnages peuvent être considérés comme des observateurs.

Qu'est-ce qu'un observateur ? Il s'agit avant tout d'un spectateur qui assiste à un évènement et qui est ensuite susceptible de le raconter. C'est un témoin qui peut décrire ce qu'il a vu à un autre individu qui, lui, n'était pas présent. La plupart des observateurs qui ont retenu notre attention étant des ambassadeurs, il convient de nous arrêter plus longuement sur leur situation un peu plus complexe.

« L'action diplomatique consiste à observer, à négocier et à représenter », schématise A. Hugon[4]. L'observation est donc l'une des missions principales du diplomate mais elle n'est pas la seule. Au XVIe comme au XVIIe siècle, il existe deux types d'ambassadeurs : le résident et l'envoyé extraordinaire. Le premier a rarement l'autorité nécessaire pour négocier un traité, ce rôle revenant plutôt au second, généralement d'un statut social et politique supérieur et plus au fait des dernières positions de son gouvernement[5]. Le résident a surtout pour fonction de rassembler le maximum d'informations pour en faire part à ses dirigeants. Il doit leur présenter du mieux possible la vie de la cour et la situation de l'État dans lequel il a été dépêché, décrire les partis en présence, ainsi que donner son opinion sur les personnages les plus influents de l'État en question (ministres, famille du souverain, principaux nobles, etc.). Il n'a donc pas un simple rôle de témoin, c'est aussi un informateur.

La nuance est importante car un informateur est autant un spectateur qu'un collecteur d'informations. Il doit être au courant de tout mais il ne peut pas être présent partout. En conséquence, il est à l'écoute de la moindre rumeur et il est impératif pour lui de se constituer un réseau d'intelligences[6]. Certaines nouvelles « ordinaires » circulaient librement à la cour. Mais on attendait également d'un ambassadeur qu'il soit capable de saisir les informations plus discrètes, voire secrètes, qui se propageaient dans des cercles plus ou moins étroits[7]. Pour y parvenir, il s'appuie sur des contacts dont il dispose parmi

---

[3] Le lecteur trouvera davantage de précisions sur nos sources dans les pages suivantes de ce mémoire.

[4] A. Hugon, *Au service du roi catholique. Honorables ambassadeurs et divins espions : représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, 2004, p. 211.

[5] R. M. Warnicke, « Family and kinship relations at the Henrician Court », *Tudor political culture*, D. E. Hoak (éd.), 1995, p. 45-47. Sur certaines affaires importantes, le pape préférait envoyer un légat pour suppléer son nonce. Notons aussi que des ambassadeurs extraordinaires étaient parfois dépêchés par les princes européens pour présenter des félicitations (pour des naissances, des débuts de règne, etc.) ou des condoléances à une autre cour.

[6] A. Hugon, *op. cit.*, p. 191.

[7] L. Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, 1990, p. 51.

les ministres, la noblesse ou au sein des maisons des souverains. Il a aussi recours à des espions qu'il recrute sur place. Par définition, « l'espion est celui qui observe, qui épie ». Mais il est aussi très souvent versatile et peut parfois être un agent double (ou même triple ou quadruple) qui sert celui qui paie le mieux[8]. Évidemment, les ambassadeurs connaissent les risques qu'ils courent en utilisant des espions. Ils essaient de trouver des gens de confiance sur qui ils peuvent compter. Ils savent néanmoins qu'ils peuvent être trahis et que si un espion est découvert, une crise diplomatique peut voir le jour. L'espionnage est donc dissimulé et passé sous silence[9]. Dans leur correspondance, il est très fréquent que les diplomates ne citent pas leurs sources et se contentent, pour assurer leur interlocuteur de la fiabilité de leur informateur, de tenir des propos tels que « j'ai su de source sûre ».

La vision des diplomates est « faite de stéréotypes, de remarques entendues et d'observations personnelles »[10]. Inévitablement, leurs écrits comportent leur lot d'inexactitudes. Tout au long de notre exposé, nous ferons preuve de prudence vis-à-vis des informations données par les ambassadeurs en veillant à ne pas leur accorder une confiance aveugle. Peut-être sont-ils en partie responsables de la transmission d'une image faussée de Marie de Médicis aux historiens. Chacun a sa propre perception des choses et sa propre manière de raconter. Une scène ne sera pas forcément dépeinte de la même manière par un Français ou par un Italien. De même, il est probable que ce dernier ne racontera pas cette scène comme l'aurait fait un autre Italien. Il y a un aspect personnel à toute description. Lorsque nous nous interrogeons sur la vision d'un observateur, nous voulons connaître sa perception visuelle mais aussi ses sensations. Ainsi, alors qu'un évènement sera traité avec indifférence par un individu parce qu'il ne s'y intéresse pas, ce même évènement sera peut-être envisagé avec beaucoup plus de curiosité par une autre personne. Les descriptions qui en résulteront seront très différentes. Un observateur est aussi un juge. Son témoignage contient une dimension critique et est toujours soumis à de nombreuses influences. Pour construire sa propre opinion, il se base sur son expérience, son intérêt personnel, éventuellement sur celui de l'État qu'il sert si c'est un diplomate, sur ses coutumes, sa manière de vivre, etc. Les mœurs françaises sont, par exemple, régulièrement critiquées par les Italiens parce qu'elles sont très différentes des leurs. Dès lors, certaines descriptions sont déformées par des préjugés anti-français ou un sentiment d'intolérance[11].

---

[8] *Ibid.*, p. 58 : « En entretenant plusieurs fidélités, [l'espion] les trahissait toutes ».
[9] *Ibid.*, p. 52.
[10] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 120.
[11] De même les récits français étaient imprégnés de préjugés anti-étrangers.

Un partisan de Marie de Médicis ne portera pas le même jugement sur l'action de celle-ci que l'un de ses opposants. De plus, ces jugements sont à même de changer en fonction de l'évolution des rapports entre États ou entre individus.

En théorie, un diplomate ne travaille pas dans son intérêt personnel mais dans celui de son État même si, en effectuant sa mission diplomatique, il aspire à être récompensé par la suite. Il obéit à des ordres et sa correspondance est généralement destinée à celui qui les lui a donnés ou à l'un de ses proches. Il cherche avant tout à remplir sa mission et à donner satisfaction à son souverain. Mais il ne partage pas à chaque fois son avis si bien que son opinion ne correspond pas toujours à celle qu'il laisse paraître dans ses lettres. Les témoignages peuvent varier en fonction de la nature des sources dans lesquelles ils sont contenus. Un ambassadeur ne livrera pas les mêmes impressions dans une lettre diplomatique, dans une lettre personnelle ou dans des Mémoires. Les objectifs sont différents, les destinataires également. On peut aisément imaginer un ambassadeur qui tient des propos diplomatiques dans une lettre et qui, plus tard dans ses Mémoires, tient des propos totalement différents, reflétant son avis personnel sur la question et non celui de diplomate.

Par extension, l'intérêt personnel d'un représentant diplomatique peut être légèrement différent de celui de son État. Il est possible qu'il travaille en faveur de son maître tout en œuvrant, de façon plus discrète, dans son propre intérêt. Le cas des représentants du pape est sans doute le plus complexe puisque les légats et les nonces ont des origines très diverses. Ils se retrouvent en position de servir officiellement le Saint-Père et officieusement leur État, le tout en tentant d'en profiter pour satisfaire leurs propres desseins ! Même si ce genre de cas particulier est relativement rare, nous l'avons rencontré, entres autres, avec le cardinal de Florence, Alexandre de Médicis, légat du pape mais Florentin d'origine et membre de la famille Médicis. Pour éviter que leurs agents ne finissent par travailler contre eux, les princes italiens nomment, la plupart du temps, des hommes qui ont déjà prouvé leur fidélité. À Venise, ceux qui sont « élus » appartiennent aux familles les plus influentes de la république. À Rome, ils sont choisis dans les cercles qui entourent le pape[12]. Chaque État espère ainsi limiter les risques que leur ambassadeur ne tombe dans la corruption.

[12] L. Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, 1990, p. 300.

Une autre question se pose lorsque l'on réfléchit sur le terme « observateur ». Étant donné que nos témoins italiens sont principalement des ambassadeurs et des hommes politiques, ils se retrouvent inévitablement à un moment ou à un autre impliqués dans des affaires françaises. Ils ne sont plus spectateurs mais acteurs. En réalité, cette limite entre observateur et acteur est assez floue et il nous faut la définir. De manière générale, un ambassadeur doit être considéré comme un observateur. Mais il est avant tout l'agent d'un État étranger. Il a donc ponctuellement des missions à remplir et il agit principalement dans l'intérêt de son État. Ainsi, lorsque les affaires françaises n'ont aucune conséquence sur les affaires italiennes, les diplomates se contentent de tenir leurs rôles de spectateurs et d'informateurs. En revanche, quand les préoccupations françaises interfèrent avec celles des Italiens, ils quittent leurs costumes d'observateurs pour enfiler ceux d'acteurs. Ils doivent défendre les intérêts de leurs maîtres et ils deviennent des interlocuteurs privilégiés, étant donné qu'ils sont directement concernés. Il y a donc un va-et-vient incessant entre le statut d'observateur et celui d'acteur, qui influe sur l'attitude, l'opinion et les écrits d'un diplomate. Ce dernier ne réagira pas de la même manière s'il est directement concerné par une affaire ou s'il ne l'est pas du tout.

Cette analyse vaut pour les ambassadeurs mais aussi pour d'autres personnages politiques tels le grand-duc par exemple. Au moment de conclure une alliance matrimoniale avec la France, il est directement impliqué. Une fois que sa nièce est devenue l'épouse d'Henri IV, il reprend un rôle d'observateur. Mais si jamais la Toscane a un intérêt quelconque dans des affaires discutées en France, il peut tout à fait redevenir acteur. Nous considèrerons dans notre étude que, dès que l'un de nos observateurs italiens participe à une discussion sur une question politique, dans laquelle il défend les intérêts de son État, il est devenu acteur. En revanche, s'il se contente de commenter cette question politique sans intervenir (par exemple un choix de la reine au cours de sa régence), il doit être considéré comme un simple observateur. De même, lorsqu'il décrit ou porte un jugement sur Marie de Médicis, son attitude ou un évènement qui lui est lié, il reste dans le cadre de l'observation. Mais après tout, l'une des principales missions d'un ambassadeur consiste à observer ce qui se passe dans le royaume où il est envoyé. Le seul fait d'observer peut donc être considéré comme de l'action puisque cela sert son souverain…

Nous commencerons notre étude en 1597, date à laquelle les ministres d'Henri IV et ceux du grand-duc de Toscane commencent à discuter sérieusement d'un remariage du roi de France avec Marie de Médicis. Jusqu'ici, la princesse n'avait guère préoccupé les

diplomates italiens, d'autant qu'à la mort de François Ier de Médicis en 1587, elle avait été reléguée du rang de fille du grand-duc régnant à celui de nièce. Dix ans plus tard, elle reprend progressivement de l'importance en Europe et son nom refait surface dans les correspondances. Au cours des trois décennies suivantes, qu'elle soit reine régnante, régente, chef du conseil ou reine-mère, elle continue d'occuper une place primordiale dans les missives diplomatiques. Mais à partir de 1631, sa marginalisation politique puis son exil hors de France contribuent à la faire passer petit à petit au second plan. C'est pourtant en 1624 que nous avons choisi de clore notre enquête. Cette décision se justifie pour deux raisons. Nous avons, en premier lieu, estimé que nous avions accès à trop peu de sources pour la période 1625-1631 et qu'il était impossible, dans ces conditions, de proposer un travail de recherche solide autour de ces sept années. Par ailleurs, l'année 1624 est un tournant dans la vie de Marie de Médicis. Bien qu'elle remporte une victoire en réussissant à faire de Richelieu le principal ministre de Louis XIII, sa propre position politique est instable puisqu'elle n'occupe plus aucun rôle institutionnel. Dans leurs lettres, les ambassadeurs parlent de plus en plus de l'évêque de Luçon et de moins en moins de la reine. 1624 marque donc en quelque sorte le début du déclin de Marie.

Nos recherches auront pour ambition d'examiner le regard des Italiens sur le personnage de Marie de Médicis, sur son action de reine de France et sur sa vie privée, à la fois dans une dimension descriptive et dans une dimension critique. Nous essaierons de déterminer les évolutions de ce regard au fil des années et de comprendre si la reine a été vue de la même manière lorsqu'elle était l'épouse effacée d'Henri IV, quand elle était régente du royaume ou lorsqu'elle était simple conseillère politique de Louis XIII. Nous observerons la place qu'elle occupait dans la correspondance des différents ambassadeurs et si cette place a, elle-aussi, évolué avec le temps. L'Italie de l'époque moderne étant composée de nombreux États indépendants qui ne partageaient pas les mêmes idées et les mêmes intérêts, il sera curieux de voir s'il existait des divergences importantes dans leurs opinions respectives à propos de Marie et si elles ont quelquefois changé en fonction des décisions qu'elle prenait ou des inflexions politiques des États. Nous nous attarderons également sur les différences et les similitudes entre les perceptions italiennes et françaises sur ces questions. Enfin, nous tenterons d'expliquer en quoi la reine pouvait être un atout pour la péninsule ausonienne.

Dans un premier temps, notre attention se portera justement sur l'intérêt que représentait Marie de Médicis pour les Italiens. Nous nous intéresserons aux espoirs qu'ils

plaçaient en elle, aux profits qu'ils entendaient tirer de sa position de reine de France et à leurs tentatives d'influences pour y parvenir. Cette analyse sera construite autour de trois grandes périodes : le mariage de Marie, son règne aux côtés d'Henri IV et son septennat en tant que régente puis en tant que chef du conseil. Au sein de cette première partie, nous serons régulièrement amenés à évoquer les questions de politique extérieure de la France entre 1600 et 1617 étant donné qu'elles sont très souvent liées aux intérêts italiens.

À l'inverse, le deuxième temps de notre étude sera essentiellement axé sur les affaires intérieures du royaume. Nous aborderons le jugement porté par les Italiens sur différents points tels que les débuts en politique de la reine, les rapports qu'elle entretenait avec les principaux hommes politiques de l'époque ou encore sa gestion des troubles civils à partir de 1614. Ce sera aussi l'occasion de revenir sur le changement de ligne de conduite qu'elle opère à partir de 1616 et de voir si les diplomates transalpins avaient conscience ou non de sa progressive affirmation politique jusqu'à sa chute en 1617 après l'assassinat de Concini. Nous envisagerons également leur perception de ses efforts pour reconquérir le pouvoir.

Nous terminerons avec une partie orientée sur la femme plus que sur la reine, tout d'abord en dressant un portrait de Marie à partir des descriptions effectuées par les ambassadeurs, puis en regardant si la manière dont ils la dépeignent est conforme à la représentation que nous en avons aujourd'hui. Nous poursuivrons avec une analyse des allusions à la vie privée de la reine de la part des diplomates avant de consacrer un dernier chapitre à leur appréciation de la relation de Marie avec les arts.

Préambule

Mise au point historiographique et présentation des sources

Historiographie de Marie de Médicis

L'historiographie s'est toujours montrée très dure, voire même parfois cruelle, avec Marie de Médicis. Des *Mémoires* de Richelieu jusqu'à aujourd'hui, on retrouve sans cesse le portrait déplorable d'une reine naïve, caractérielle, peu intelligente, très influençable et, surtout, dépourvue d'un quelconque sens politique[1]. Sous la plume de bon nombre d'auteurs, elle était l'épouse insipide d'Henri IV, la régente qui avait bien failli anéantir tous les efforts de son mari en se laissant manipuler par des favoris italiens sans scrupules, prêts à tout pour s'enrichir et obtenir le pouvoir. Véritable obstacle à la progression de l'absolutisme, elle méritait à peine que l'on se préoccupe d'elle, tant son bref passage sur le trône de France s'était avéré désastreux. Ce n'est que très récemment que cette vision peu glorieuse de la Florentine a commencé à évoluer.

Le mérite en revient à J.-F. Dubost qui, dans une riche biographie de plus de neuf cents pages, aboutissement d'un travail de plus de dix ans, revisite totalement le personnage en reprenant tout depuis le début, notamment en étudiant en profondeur l'éducation de la souveraine et les vingt-sept premières années de sa vie, passées dans le grand-duché de Toscane[2]. Au fil de son ouvrage, l'auteur démontre que toute l'action de Marie de Médicis a été vue à travers son échec final face à Richelieu, lors de la journée des dupes de novembre 1630. Son « histoire » n'est, en réalité, que le résultat d'une vulgate historique, progressivement mise en place depuis près de quatre siècles. Richelieu ou Sully l'ont présentée comme un écueil à l'instauration du Grand Siècle, en mettant en avant trois chefs d'accusation : son hispanophilie, son incapacité politique et sa dévotion extrême et excessive[3]. Cette présentation de Marie de Médicis a ensuite été reprise et amplifiée par Saint-Simon au XVIIIe siècle, puis par les historiens du XIXe, dans un contexte extrêmement nationaliste[4]. J.-F. Dubost évoque particulièrement J. Michelet, probablement l'un des plus virulents au sujet de la deuxième Médicis à être montée sur le trône de France[5]. On trouve dans son ouvrage un discours xénophobe et misogyne qui, bien que

---

[1] Richelieu, *Mémoires*, 2000-2007, 18 vol. Il s'agit ici de la dernière édition en date des Mémoires, très souvent réédités. Nous pouvons également citer les *Mémoires du Cardinal de Richelieu, publiés […] sous les auspices de l'académie française*, 1907-1921, 10 vol.
[2] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*
[3] *Ibid.*, p. 10.
[4] Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers Rois Bourbons*, 1880-1893, 8 vol.
[5] J. Michelet, *Histoire de France au* XVIIe *siècle. Henri IV et Richelieu*, 1857.

légèrement atténué au début du XXe siècle, va perdurer au moins jusqu'à la fin des années 1970 dans les différents écrits d'historiens[6]. On ne peut qu'abonder dans le sens de J.-F. Dubost lorsqu'il attribue à P. Chevallier « la palme de la caricature »[7]. Ce dernier nous présente une Marie de Médicis « hautaine, altière et impérieuse […], vindicative, […] orgueilleuse […], sottement obstinée et entêtée, nullement femme de tête et donc de gouvernement, […] dominée par les passions, […], en bonne italienne, […] à la fois dévote et superstitieuse ». De plus, elle « ne brillait malheureusement pas par l'intelligence […] et manquait de discernement et de pénétration »[8]. N'en jetez plus !

C'est globalement le même genre de descriptions que l'on retrouve dans la plupart des œuvres évoquant, de près ou de loin, Marie de Médicis, depuis l'*Histoire de France* de J. Michelet. Ainsi, L. Batiffol complète le tableau très peu avantageux de la reine, en la décrivant comme « trop froide, trop sèche, sans gaieté », considérant même que son caractère devenait de plus en plus difficile, au fil des années[9]. G. Baguenault de Puchesse en parle, lui, comme d'une « femme légère, inconsidérée, amie des expédients et dont l'influence fut souvent néfaste »[10]. Il affirme que, « par sa funeste régence, [Marie de Médicis] avait fait perdre à la Monarchie en quelques années une grande partie du prestige et de la prospérité que lui avait conquise Henri IV »[11]. Cette interprétation résume donc globalement la pensée de l'époque, pensée que J.-F. Dubost souhaite à tout prix condamner, considérant qu'il faut abandonner cette idée – très présente encore dans l'historiographie française – que le gouvernement de Marie de Médicis aurait ravagé en quelques années, ce qu'il appelle le « prétendu programme d'Henri IV »[12].

S'il est vrai que depuis les années 1980, avec la crise de l'État et la Nation, on constate une évolution dans les approches historiques, amenant à voir le XVIIe siècle différemment, Marie de Médicis reste constamment la victime d'un *a priori* et d'une vision caricaturale[13]. On constate cependant une certaine évolution à la fin des années 1970 et au début des années 1980, avec les deux biographies consacrées à la reine, par F. Kermina et

---

[6] J.-F. Dubost, *op. cit.* p. 11-14. Tous les historiens mis en cause par Dubost sont cités dans ce chapitre historiographique.
[7] *Ibid.* p. 14. Voir l'ouvrage de P. Chevallier, *Louis XIII, roi cornélien*, 1979.
[8] *Ibid.*, p. 19.
[9] L.Batiffol, *La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle*, 1906, p. 228 et 238.
[10] G. Baguenault de Puchesse, « Marie de Médicis jugée par les ambassadeurs florentins », *Revue d'histoire diplomatique*, 1899, vol. 13, p. 527.
[11] *Ibid.*, p. 546.
[12] J.-F. Dubost, « L'après Henri IV », *Europa Moderna*, 2011, n°2, p. 1-8.
[13] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 14-15

M. Carmona[14]. Même si la première présente toujours une souveraine avec « le jugement étroit » et « dépourvue en outre de cet esprit de cour qui tenait alors lieu d'esprit tout court », elle concède que celle-ci avait su maintenir la paix dans le royaume : « La reine n'était donc pas trop mauvaise en politique intérieure » [15]. On retrouve le même constat chez M. Carmona qui juge que l'Histoire est très sévère avec Marie de Médicis. Bien qu'il donne une image de la reine toujours aussi peu flatteuse (« un peu fainéante, peu apte aux exercices de l'esprit, au fond crédule et très intéressé »), l'auteur relativise tout de même le caractère néfaste de la régence[16]. On peut donc nuancer un peu les propos de J.-F. Dubost qui ne semble faire aucune distinction entre cet ouvrage (qui s'avère être la dernière biographie scientifique consacrée à la reine, les biographies plus récentes étant plutôt de l'ordre de la vulgarisation historique) et les écrits du XIXe siècle[17]. Toutefois, il est vrai que l'on retrouve dans les *Marie de Médicis* de M. Carmona et de F. Kermina un certain nombre d'idées, issues des différents travaux depuis Richelieu, que J.-F. Dubost dénonce certainement de façon justifiée. Dans les deux cas, on trouve une vision beaucoup trop caricaturale et négative de la Toscane, vision qui a bien changé depuis 1981, notamment parce que l'on étudie désormais la politique des différents États européens à travers le prisme des liens de fidélité et de clientèle[18].

J.-F. Dubost considère également que l'on accorde bien trop d'importance à l'influence du couple Concini. Ce dernier ne joue en réalité un rôle politique majeur qu'à partir de 1616[19]. Quant à Leonora Galigaï, Marie de Médicis pouvait très bien vivre sans elle. Avant 1615, les Concini n'apparaissaient presque pas dans les sources diplomatiques (à l'exception de celles émanant des ambassadeurs florentins qui tenaient le grand-duc informé des actes des favoris) et des pamphlets. Pourtant, ces deux personnages sont, pour J.-F. Dubost, « le point de cristallisation de [la] légende noire » de la reine. Les historiens les ont accablés de tous les maux, de toutes les erreurs commises entre 1610 et 1617 et de tout ce qui apparaissait comme négatif dans le gouvernement de Marie de Médicis (à l'image des mariages espagnols). Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que le regard porté sur Concini a quelque peu évolué, notamment grâce au travail d'H. Duccini[20].

---

[14] F. Kermina, *Marie de Médicis, reine, régente et rebelle*, 2010 et M. Carmona, *Marie de Médicis*, 1981.
[15] F. Kermina, *op. cit.*, p. 62 et 148.
[16] M. Carmona, *op. cit.*, p. 93.
[17] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 9.
[18] *Ibid.*, p. 20.
[19] *Ibid.* p. 475 et suivantes (voir le chapitre complet).
[20] H. Duccini, *Concini : grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, 1991. Tous les historiens que nous mentionnons dans ce chapitre, de J. Michelet à M. Carmona, accordent une importance démesurée au

Auparavant, lui et son épouse étaient, eux aussi, les victimes d'une légende noire qui s'était imposée avec le temps et qui n'a pas encore totalement disparu. Précisons néanmoins que les favoris n'ont jamais été perçus positivement par les historiens et qu'ils ont presque toujours été la cible de leurs critiques[21].

Autre personnage qui a contribué à la mise en place de l'image négative de la reine : Sully. Nous avons vu précédemment qu'il en était en grande partie responsable. Les auteurs du XIXe et du début du XXe siècle lui ont peut-être trop souvent accordé une confiance absolue, sans jamais remettre en question ses jugements[22]. Par ailleurs, d'après J.-F. Dubost toujours, l'hostilité de Marie de Médicis pour Sully n'est qu'une légende. Les deux protagonistes ont toujours conservé de bonnes relations, jusqu'à l'exil de la Florentine en 1631. Selon la vulgate, celle-ci aurait souhaité se débarrasser du ministre d'Henri IV. En réalité le retrait de Sully n'est que la conséquence d'une alliance entre trois de ses rivaux – Sillery, Villeroy et Epernon –, à laquelle la régente a fini par céder, ce qui entraîna sa démission en février 1611[23]. Encore une fois, J.-F. Dubost démontre l'écart entre la vulgate et la réalité, qui semble bien différente des conclusions des différents historiens de ces derniers siècles.

Ceux-ci ont toujours envisagé les quarante-deux années de règne de Marie de Médicis en un seul bloc. Or, c'est ce qui rend cette vision des choses irrémédiablement caricaturale. Les sept années passées par la reine au pouvoir doivent être vues en deux parties bien distinctes (1610-1615 puis 1616-1617)[24]. Les ennemis de Marie l'ont volontairement présentée en une seule et unique période de sept ans, de manière à mieux remettre en cause sa politique, jugée catastrophique[25]. F. Kermina arrivait sensiblement aux mêmes conclusions que J.-F. Dubost, en distinguant bien deux temps dans le

---

couple Concini. Malgré des tentatives de réhabilitation dès le XVIIIe siècle (notamment Voltaire dans son *Essai sur les mœurs* de 1756), la légende s'est enracinée aux XIXe et XXe siècle. Encore une fois, J. Michelet semble être l'un des principaux responsables de la vision erronée que l'on a des Concini. À ce sujet, voir le dernier chapitre de l'ouvrage d'H. Duccini cité ci-dessus, intitulé *Histoire d'une image* (p. 395-412).

[21] N. Le Roux, *La faveur du Roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, 2001 et A. Jouanna, *Le Devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne : 1559-1661*, 1989.

[22] Les historiens utilisent notamment les *Mémoires de Sully*, L.-R. Lefèvre (éd.), Paris, 1942. Il s'agit d'un extrait de l'œuvre principale de Sully, à savoir ses *Économies royales*, régulièrement rééditées. Nous citerons uniquement ici la première édition : Béthune, Maximilien de (duc de Sully), *Mémoires ou économies royales d'État, domestiques, politiques et militaires de Henri le Grand […]*, Paris, T. Jolly, 1662-1664, 8 vol.

[23] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 323.

[24] Nous ne pouvons parler de « régence » pour qualifier l'intégralité de la période 1610-1617 puisqu'à partir de 1614, Marie de Médicis n'est plus régente ; elle est chef du conseil. Nous parlerons donc plutôt de septennat, terme également utilisé par J.-F. Dubost.

[25] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 20. Pour plus de précisions, nous ne pouvons que renvoyer à l'ensemble de l'excellente introduction de cette œuvre, proposant un point historiographique détaillé et une analyse plus complète des points que nous venons d'évoquer.

septennat, puisqu'elle affirmait que « jusqu'à la paix de Loudun, la reine pouvait se vanter d'avoir bien gouverné, selon le code » et qu'» ensuite, elle [avait] fauss[é] d'elle-même les règles du jeu […] »[26]. Elle ne le dit cependant pas aussi clairement que son collègue, trente ans plus tard. Sa vision de la reine reste très négative et, finalement, celle-ci est toujours envisagée d'un seul bloc. Avec J.-F. Dubost, Marie de Médicis est étudiée totalement différemment. Son bilan apparaît beaucoup plus favorable que celui présenté jusqu'ici. En revanche, cette biographie n'a absolument pas pour but de la réhabiliter. L'auteur ne prend pas sa défense mais cherche à anéantir définitivement cette vulgate qui faussait entièrement notre perception du personnage. En ce sens, on peut dire que cette œuvre marque un tournant majeur dans l'historiographie de Marie de Médicis.

Certes, des historiens comme L. Batiffol ou M. Carmona, n'accordaient déjà plus, au moment de leur rédaction, beaucoup de crédit à la vision extrêmement négative et violente de J. Michelet. L'idée soumise par ce dernier que la reine était impliquée dans l'assassinat d'Henri IV, est réfutée dans tous les travaux cités précédemment. Il n'y a de toute manière aucune preuve permettant d'attester une quelconque complicité. Seul P. Erlanger, dans son étude sur le meurtre du premier des rois Bourbons, ose avancer cette hypothèse[27]. Il apparaît comme un cas isolé. Même A. Castelot, auteur de l'une des dernières « biographies » en date sur Marie de Médicis, ne semble pas le suivre sur ce point, reconnaissant que les preuves sont inexistantes[28]. Pourtant, si la vulgate a perduré jusqu'à aujourd'hui, A. Castelot n'y est probablement pas étranger. Dans ses ouvrages, qui ont connu un succès important auprès du grand public, il présente une Marie de Médicis tout aussi caricaturale qu'à la fin du XIXe siècle, une reine conspiratrice, affublée d'une naine noire, en la personne de Leonora Galigaï, qui la manipule[29]. On retrouve la description type de la « balourde » décrite depuis Richelieu. En lisant ce travail de vulgarisation, nous pouvons aisément comprendre pourquoi cette légende noire de Marie reste très présente dans les esprits. Il est intéressant de constater qu'elle se retrouve également dans des œuvres cinématographiques. Le dernier téléfilm consacré à Henri IV en 2010, est d'ailleurs très significatif[30]. Le personnage de Marie de Médicis en devient

[26] F. Kermina, *op. cit.*, p. 195.
[27] P. Erlanger, *L'étrange mort de Henri IV ou les jeux de l'amour et de la guerre*, 1957.
[28] A. Castelot, *Marie de Médicis : les désordres de la passion*, 1995.
[29] Voir aussi A. Castelot, *Henri IV le passionné*, 1986. La majeure partie de son ouvrage de vulgarisation sur Marie de Médicis est reprise de cette étude plus développée sur Henri IV.
[30] *Henri IV* de Jo Baier (2010) avec Julien Boisselier dans le rôle d'Henri IV et Gabriela Maria Schmeide dans celui de Marie de Médicis.

risible, tant il est caricaturé à l'extrême. Même sa complicité dans l'attentat de Ravaillac est fortement sous-entendue à la fin du film…

Avant J.-F. Dubost, seul P. Delorme, dans un ouvrage à caractère un peu plus scientifique que celui d'A. Castelot (même s'il s'apparente aussi à un travail de vulgarisation), apporte un certain nombre de nuances aux études évoquées jusqu'ici. L'auteur remarque que Marie de Médicis a été « affublée par la postérité des pires défauts – faiblesse, imprudence ou sottise – [si bien que] même les aspects positifs de son action lui sont déniés »[31]. Il conteste l'idée que la reine cédait tout à Leonora Galigaï ou qu'elle n'aimait pas ses enfants (ce qu'ont soutenu beaucoup d'historiens, notamment L. Batiffol). Il voit sa période de régence comme une « parenthèse heureuse, entre les atrocités des guerres de Religion et les règnes d'airain de Louis XIII et de Louis XIV », ponctuée d' « excellents résultats diplomatiques », notamment grâce à Villeroy[32]. Il relève également le caractère trop négatif pour être honnête des travaux de Saint-Simon ou de J. Michelet par exemple. Son ouvrage a été publié en 1998, soit une dizaine d'années avant celui de J.-F. Dubost. Il serait injuste d'oublier ses réflexions.

Il faut également signaler le retard général des historiens français, vis-à-vis de leurs homologues étrangers, concernant leur approche du personnage de Marie de Médicis[33]. Dès 1962, on trouvait un jugement bien plus nuancé sur la souveraine dans l'étude de l'historien italien S. Mastellone, consacrée à sa période de régence[34]. Déjà l'auteur signalait qu'il n'était « pas possible […] d'espérer comprendre la régence en étudiant seulement les faiblesses, les défauts et les erreurs de Marie de Médicis »[35]. Selon lui, il fallait également examiner la vie politique, les courants de pensée et les groupes sociaux. Il s'est beaucoup intéressé à des personnages comme Villeroy ou Sully, apportant quelques précisions sur leur rivalité et la politique qu'ils ont menée aux côtés de la reine, même si pour Sully elle fut très limitée. Par ailleurs, il relativisait grandement l'influence du couple Concini sur le gouvernement de 1610-1614, dont Villeroy était bel et bien l'homme fort. Même si S. Mastellone ne revisitait pas totalement le personnage de Marie de Médicis, son

[31] P. Delorme, *Histoire des Reines de France. Marie de Médicis*, 1998, p. 152-153.
[32] *Ibid.* p. 321 et p. 152.
[33] Cette remarque est notamment présente dans l'article de J.-F. Dubost, « L'après Henri IV », *op. cit.*, p. 1. Outre S. Mastellone que nous évoquons dans la suite de notre chapitre, l'auteur cite J. M. Hayden, *France and the Estates general of 1614*, 1974.
[34] S. Mastellone, *La reggenza di Maria de' Medici*, 1962.
[35] *Ibid.*, p. 31.

œuvre avait le mérite de souligner quelques points remettant en cause certaines idées reçues des historiens sur la souveraine.

Ce point historiographique sur Marie de Médicis ne saurait être complet si on ne s'attardait pas, pour finir, sur un thème fréquemment abordé ces dernières années : la relation de la souveraine avec les arts. Certains auteurs comme L. Batiffol ou F. Kermina relativisent largement son influence sur le plan artistique, le premier nommé considérant d'ailleurs que « l'art du XVIIe ne lui doit rien » [36]. En revanche, ce n'est pas le cas de plusieurs travaux plus récents où l'on trouve plusieurs analyses intéressantes autour du mécénat de la reine ainsi que certaines réflexions nuançant le bilan de sa politique et allant parfois jusqu'à évoquer une possible « réhabilitation »[37]. Ces ouvrages s'inscrivent ainsi dans la même démarche que J.-F. Dubost, remettant en cause l'image trop négative attachée à la Florentine[38].

Toutefois, c'est vraiment la biographie de ce dernier qui a permis de faire le ménage dans l'historiographie française autour de Marie de Médicis et d'en proposer une vision plus convaincante. Sans se présenter comme le défenseur de la reine, l'auteur montre qu'à défaut d'être méconnue (elle n'a pas été ignorée par l'historiographie), celle-ci est surtout très mal connue, à l'image de sa cousine Catherine de Médicis. Les historiens de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, n'ont jamais remis en question l'anti-italianisme qui régnait dans les écrits des contemporains des épouses d'Henri II et Henri IV. Le contexte nationaliste dans lequel ces mêmes historiens vivaient avait même tendance à conforter le point de vue hérité des auteurs du XVIe et du XVIIe siècle. Ce point de vue a fini par s'enraciner assez profondément et a perduré jusqu'aux études récentes. Par ailleurs, le travail de J.-F. Dubost a aussi été rendu possible grâce à un certain nombre de transformations de l'histoire qui ont conduit à appréhender cette dernière différemment. L'émergence de l'histoire des femmes dans les années 1970, et l'apparition de la problématique du « genre » au début des années 1980, ont sans aucun doute contribué à

---

[36] L. Batiffol, *op. cit.*, p. 405. Voir aussi F. Kermina, *op. cit.*, p. 188-194.

[37] S. Mamone, *Paris et Florence : deux capitales du spectacle pour une reine, Marie de Médicis*, 1990 ; M-N. Baudouin-Matuszek (dir.), *Marie de Médicis et le palais du Luxembourg*, 1991 ; M. Fumaroli, F. Graziani et F. Solinas (dir.), *Le siècle de Marie de Médicis : actes du Séminaire de la Chaire Rhétorique et société en Europe (XVIe-XVIIe siècles) du Collège de France*, 2003 ; P. Bassani Pacht et T. Crépin-Leblond (dir.), *Marie de Médicis : un gouvernement par les arts*, 2003 ; C. Caneva et F. Solinas (dir.), *Maria de' Medici, 1573-1642 : una principessa fiorentina sul trono di Francia*, 2005.

[38] J.-F. Dubost signale tout de même que la volonté de réhabiliter la reine a conduit certains travaux à confondre trop facilement l'action politique et l'action artistique de Marie de Médicis, en magnifiant la première grâce à la seconde (*op. cit.*, p. 229).

bouleverser l'historiographie de Marie. Ces deux concepts ont largement nuancé le discours anti-femmes des siècles précédents, incitant les historiens actuels à étudier et comprendre la figure des reines de façon totalement différente. Il faut ajouter à cela les transformations de l'histoire de la construction de l'État et en particulier de l'absolutisme. Auparavant, les historiens présentaient une montée en puissance régulière et progressive de l'absolutisme, avec parfois quelques périodes d'affaiblissement, dont les périodes de régence. Marie de Médicis avait donc été accusée d'avoir freiné le développement de l'État absolutiste en mettant à mal le projet mis en place par Henri IV et celui imaginé par Louis XIII et Richelieu. Avec cette vision différente de l'histoire de l'État, le regard que l'on porte sur Marie de Médicis devient obsolète. Elle ne peut plus être perçue uniquement comme un obstacle à l'affermissement de l'absolutisme. C'est dans ce cadre historiographique nouveau que nous avons travaillé ces deux dernières années.

Présentation des sources

I - Corpus principal

Les observateurs italiens qui ont laissé le plus de témoignages sur Marie de Médicis sont, sans aucun doute, les ambassadeurs de Florence et de Venise, ainsi que les nonces apostoliques. Nous avons retenu dans notre corpus principal un certain nombre de correspondances de ces différents représentants italiens, recopiées ou publiées depuis le XVIIe siècle[1].

1) Sources diplomatiques florentines

Pour les ambassadeurs florentins, nous avons principalement utilisé les *Négociations de la France avec la Toscane*, recueillies par G. Canestrini et publiées par A. Desjardins. C'est essentiellement le cinquième tome de cette étude qui nous a intéressé, étant donné qu'il couvre toute la période du règne d'Henri IV (1589-1610) et que c'est le dernier de la série, l'œuvre d'A. Desjardins s'achevant avec la mort du roi. Seul un index a été édité par la suite, au sein d'un sixième tome que nous avons consulté occasionnellement[2]. On retrouve, dans le tome cinq, de larges extraits des dépêches des envoyés du grand-duc en France, certaines publiées intégralement, d'autres analysées au préalable par l'éditeur. Chaque correspondance est précédée par une petite notice biographique sur son auteur et un sommaire, ce qui s'est parfois avéré très utile. Nous avons examiné les missives de Francesco Bonciani, ambassadeur en France de 1594 à 1599, de Baccio Giovannini (1599-1606), de Camillo Guidi (1608-1610) et de Matteo Botti, lors de sa courte mission en 1610.

[1] Précisons que nous regroupons dans ce corpus principal toutes les sources qui nous ont servi en priorité. Le lecteur trouvera à la fin du mémoire la liste complète de nos sources.
[2] A. Desjardins (éd.), *Négociations de la France avec la Toscane*, Paris, Imprimerie Impériale, 1859-1886, 6 vol., t. 5 : *Règne de Henri IV* (1589-1610) et t. 6 : *Index*.

2) Sources diplomatiques vénitiennes

1°/ Sources publiées

Pour Venise, nous avons surtout travaillé sur l'importante publication de N. Barozzi et G. Berchet, regroupant les relations des ambassadeurs vénitiens tout au long du XVIIe siècle. Nous avons surtout été préoccupés par la série consacrée à la France, mais il existe cinq autres séries dédiées à l'Angleterre (un tome), à l'Espagne (deux tomes), à la Savoie (un tome), à Rome (un tome) et à la Turquie (un tome). Ponctuellement, nous avons eu recours à des lettres contenues dans les séries espagnoles (volume 1), savoyardes et romaines. Sur les trois tomes de la série française, seuls les deux premiers concernent notre période[3].

Les *relazioni* sont des rapports que les ambassadeurs de Venise devaient rédiger et prononcer à leur retour devant le Sénat et le doge. Il s'agit d'un genre littéraire politique, spécifique à la république[4]. Les ambassadeurs envoyaient également des missives régulières. Ainsi, nous trouvons dans l'ouvrage de N. Barozzi et G. Berchet des « compendio di dispacci » (des recueils de dépêches) et parfois des « relazione di Francia » (littéralement « les rapports de France »), lorsque les auteurs les ont retrouvés. Comme dans l'œuvre d'A. Desjardins, la correspondance des ambassadeurs n'est pas présente intégralement et bon nombre de lettres sont simplement résumées. Quelques-unes sont proposées en version complète. En revanche, les relations sont présentées dans leur totalité. Nous indiquons ci-dessous la liste de celles que nous avons étudiées ces deux dernières années.

Relations contenues dans le tome I de la série consacrée à la France

Nom(s) ambassadeur(s)	Durée ambassade	Statut
Marino Cavalli	1599-1603	Ambassadeur ordinaire
Antonio PRIULI et Giovanni DOLFIN	1600	Ambassadeurs extraordinaires à l'occasion du mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis
Angelo BADOER	1603-1605	Ambassadeur ordinaire

[3] N. Barozzi et G. Berchet, *Relazioni degli Stati Europei, lette al Senato dagli Ambasciatori Venati, nel secolo decimosettimo*, 1856-1877, 10 vol., 2e série, France (3 vol.), t. 1 et 2.
[4] R. Descendre, « Analyse géopolitique et diplomatie au XVIe siècle. La qualification de l'ennemi dans les *relazioni* des ambassadeurs vénitiens », *Astérion*, n°5, juillet 2007, p. 241-264.

Pietro PRIULI	1605-1608	Ambassadeur ordinaire
Antonio FOSCARINI	1608-1611	Ambassadeur ordinaire
Andrea GUSSONI et Agostino NANI	1610	Ambassadeurs extraordinaires suite à l'assassinat d'Henri IV
Giorgio GIUSTINIAN	1611-1613	Ambassadeur ordinaire
Pietro CONTARINI	1613-1616	Ambassadeur ordinaire

Relations contenues dans le tome II de la série consacrée à la France

Nom(s) ambassadeur(s)	Durée ambassade	Statut
Vincenzo GUSSONI	1616-1617	Ambassadeur ordinaire
Ottaviano BON	1617	Ambassadeur extraordinaire à propos des différends entre l'Espagne et Venise
Simeone CONTARINI	1618	Ambassadeur extraordinaire dans l'attente de l'élection d'un nouvel ambassadeur ordinaire
Angelo CONTARINI	1618-1621	Ambassadeur ordinaire
Girolamo PRIULI	1620-1621	Ambassadeur extraordinaire au sujet de la Valteline et des Grisons
Giovanni PESARO	1621-1624	Ambassadeur ordinaire
Marco Antonio MOROSINI	1624-1626	Ambassadeur ordinaire

Les relations des ambassadeurs suivants – en dehors de notre champ de recherche – sont également publiées dans le deuxième jusqu'en 1655, puis dans le troisième jusqu'en 1699.

2°/ Sources manuscrites

Pour compléter les informations obtenues dans les lettres publiées par N. Barozzi et G. Berchet, nous nous sommes rendus à plusieurs reprises au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France où sont conservées les copies des dépêches rédigées par les représentants de la Sérénissime en France entre 1554 et 1797. Réalisées durant la deuxième moitié du XIXe siècle, ces copies sont rassemblées dans deux cent soixante-huit manuscrits, tous répertoriés entre la côte « manuscrit italien 1718 » (filza 1, mai 1554 - février 1557) et la côte « manuscrit italien 1996 » (filza 268, juin 1796 - novembre 1797). Trente-huit d'entre eux concernent notre période d'étude (1597-1624). Étant donné qu'il nous était impossible de tous les consulter par manque de temps et de moyens, nous avons été contraints d'opérer une sélection. Nous avons choisi de nous concentrer sur trois étapes majeures de la vie de Marie de Médicis : le début de sa

régence (mai – décembre 1610), l'attentat de Concini suivi de l'exil de la reine à Blois, de sa fuite et des deux guerres contre Louis XIII (mars 1617 – décembre 1620) et enfin les quelques semaines précédant et faisant suite à la journée des dupes (septembre – décembre 1630).

À l'origine, nous avions prévu de poursuivre notre mémoire jusqu'en 1631 pour observer les réactions des Italiens après la défaite de Marie de Médicis face à Richelieu. Mais, comme indiqué dans l'introduction, le manque de sources italiennes pour les années 1625-1629 nous a incités à raccourcir notre période de recherche et à nous arrêter en 1624. De surcroît, l'analyse de la journée des dupes à partir des dépêches diplomatiques italiennes avait déjà été faite par P. Chevallier en 1979 et reprise par plusieurs historiens depuis. En conséquence, il ne nous a pas semblé judicieux de répéter ce que l'historiographie avait déjà solidement établi.

Ce sont donc onze manuscrits que nous avons exploités[5] :

Manuscrits italiens	Ambassadeurs	Période
1762	Antonio Foscarini	4 mars – 30 août 1610
1763	Antonio Foscarini	2 septembre 1610 – 25 février 1611
1771	Ottaviano Bon (AE), Vincenzo Gussoni et Simeone Contarini (AE)	7 mars 1617 – 26 février 1618
1772	Angelo Contarini	4 mars 1618 – 25 février 1619
1773	Angelo Contarini	9 mars 1619 – 18 février 1620
1774	Angelo Contarini	3 mars – 29 septembre 1620
1775	Angelo Contarini et Girolamo Priuli (AE)	30 septembre 1620 – 6 février 1621
1795	Girolamo Soranzo (AE)	3 juillet – 30 décembre 1630
1796	Girolamo Cavazza (AE), Giovanni Domenico Battisti (secrétaire)	26 novembre 1629 – 15 février 1631
1797	Girolamo Cavazza (AE)	3 mars 1631 – 23 mai 1632

[5] Nous présentons en annexe la liste complète des trente-huit manuscrits en rapport avec notre champ de recherche (1597-1624) et des dix-sept manuscrits consacrés à la période 1624-1631.

1800	Alvise Contarini	7 octobre 1630 – 28 février 1631

AE : Ambassadeur extraordinaire

3) Sources diplomatiques pour Rome

Sur notre période de recherche, deux correspondances de nonces envoyés en France ont été publiées, dans la collection *Acta Nuntiaturae Gallicae* : celle de Gasparo Silingardi (nonce de 1599 à 1601) et celle d'Innocenzo del Bufalo (de 1601 à 1604)[6]. On y retrouve de nombreuses lettres, parfois présentées intégralement, parfois résumées quand les auteurs ont considéré qu'elles ne méritaient pas une publication complète. En ce sens, on remarque une organisation assez proche de celle d'A. Desjardins pour la Toscane et de N. Barozzi et G. Berchet pour Venise.

Les lettres sont retranscrites selon leur forme originale (donc en italien), avec toujours une présentation en français expliquant brièvement leur contenu. Des introductions très détaillées permettent de mieux cerner le contexte dans lequel les deux nonces ont travaillé, de bien comprendre ce qu'ils ont accompli durant leur nonciature et les problèmes auxquels ils ont été confrontés. On ajoutera à ce corpus principal la thèse de V. Martin sur le nonce Silingardi, qui permettra de compléter les informations contenues dans l'ouvrage de B. Haan[7]. Ce dernier a rassemblé trois cent trente-neuf lettres, intégralement ou partiellement retranscrites. Parmi celles qui sont publiées de façon intégrale, certaines sont des dépêches de quelques lignes seulement, tandis que d'autres sont bien plus longues et peuvent couvrir plusieurs pages. Lorsqu'il choisit de résumer une missive, l'auteur présente quelquefois des extraits qu'il juge importants. Sur les trois cent trente-neuf lettres de l'ouvrage, seulement quarante-cinq d'entre elles nous ont semblé intéressantes pour notre sujet. Le travail de V. Martin contient lui soixante-dix lettres, mais très peu évoquent Marie de Médicis. Il est vrai que son étude visait uniquement à regrouper les dépêches du nonce relatives au concile de Trente. Son objectif principal était de faire connaître la correspondance échangée entre le pape et son agent à Paris, celle-ci permettant

[6] B. Haan (éd.), *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi, évêque de Modène, 1599-1601*, 2002 ; B. Barbiche (éd.), *Correspondance du nonce en France Innocenzo del Bufalo, évêque de Camerino : 1601-1604*, 1964.
[7] V. Martin, *Les négociations du nonce Silingardi, évêque de Modène, relatives à la publication du Concile de Trente en France (1599-1601)*, 1919.

d'illustrer les efforts menés par Rome pour que le roi de France publie la réforme catholique[8]. De prime abord, rien ne laissait envisager que les lettres éditées par l'auteur ne concernent Marie de Médicis. Mais quelques-unes nous ont été utiles puisqu'elles portaient sur la dissolution du précédent mariage d'Henri IV avec Marguerite de Valois.

Notons que B. Haan précise lorsqu'une dépêche a déjà été publiée (au moins en partie) par V. Martin. Il arrive ainsi que leurs recherches se complètent. Par exemple, alors que B. Haan ne fait que résumer la lettre de Silingardi annonçant à Rome qu'un accord a été trouvé concernant la dot de Marie de Médicis (mars 1600), V. Martin nous en propose une publication partielle[9]. Même si le nombre de lettres jugées intéressantes pour notre sujet est relativement réduit, il nous a paru nécessaire de ne pas les négliger et de les compter parmi nos sources principales, au même titre que les missives présentées par B. Haan[10]. Le travail de V. Martin est en quelque sorte le prélude de celui de B. Haan, même s'il est concentré sur des aspects bien précis.

Les deux auteurs présentent, au début de leur ouvrage respectif, la publication des instructions originales reçues par Silingardi avant de venir en France. Ce document nous a été précieux pour bien comprendre les différentes missions que le nonce avait à accomplir. B. Haan a exclusivement répertorié des lettres issues de la correspondance entre le nonce Silingardi et le cardinal Aldobrandini, neveu du pape Clément VIII. L'auteur explique dans son introduction que l'essentiel des dépêches retrouvées lors de ses recherches étaient sous leur forme originale, la plupart étant conservées dans le fonds Borghese des Archives du Vatican. Il s'est également appuyé sur les nombreuses copies contenues dans le volume 47 du fonds de la Nonciature de France, toujours dans les archives vaticanes[11]. L'auteur a uniquement publié de façon complète « les comptes rendus d'audience, les lettres décrivant les négociations personnelles du nonce ou portant les avis et conseils qu'il émet, et celles contenant des nouvelles de première main […] ; les autres dépêches ont fait l'objet d'analyses ». En outre, il ne transcrit jamais les missives du cardinal Aldobrandini, sauf si elles « renferment de nouvelles instructions ». Les *avvisi* que le nonce joignait parfois à ses lettres sont résumés dans les notes de bas de page[12]. La démarche suivie par V. Martin est

[8] V. Martin, *Les négociations du nonce […], op.cit.*, p. 5-6. Cette publication des lettres de Silingardi venait en complément d'une autre œuvre de V. Martin, intitulée *Le Gallicanisme et la réforme catholique*, 1919.
[9] B. Haan, *op. cit.*, p. 407 et V. Martin, *Les négociations du nonce […], op. cit.*, p. 74.
[10] Il faut signaler ici que nous avons cependant écarté les lettres rédigées en latin contenues dans l'étude de V. Martin, leur compréhension dépassant nos compétences
[11] B. Haan, *op. cit.*, p. IX-XXIII (avant-propos et présentation des sources manuscrites).
[12] *Ibid.*, p. XIII.

relativement similaire. Cependant, il a jugé opportun d'ajouter à la correspondance entre Silingardi et Aldobrandini, les brefs de Clément VIII destinés à Henri IV ou à ses ministres. Il a tendance à beaucoup moins résumer les lettres et préfère les publier dans leur totalité. Par ailleurs, l'auteur mobilise globalement les mêmes fonds d'archives que B. Haan.

Dans la correspondance de Del Bufalo publiée par B. Barbiche, on retrouve cette fois huit cent vingt-huit lettres. Ce dernier a essentiellement consulté les documents originaux et surtout leurs copies, dans des fonds italiens. La majeure partie est conservée dans les archives du Vatican ou dans la bibliothèque vaticane, mais une autre partie se trouve à l'*Archivio di Stato* de Rome. B. Barbiche a également identifié quelques lettres du cardinal Del Bufalo au sein du fonds français de la Bibliothèque Nationale de France, ainsi que dans la collection Dupuy. Cela représente toutefois une part infime des dépêches retrouvées[13]. Ses critères d'édition des lettres sont identiques à ceux de B. Haan. Il privilégie celles qui contiennent des informations de première main, des comptes rendus d'audience ou des avis personnels du nonce[14]. Nous avons sélectionné environ une centaine de dépêches (lettres analysées comprises) pouvant s'avérer pertinentes pour notre sujet[15].

Nous avons également la chance d'avoir en notre possession la correspondance très fournie laissée par Guido Bentivoglio lors de sa nonciature entre 1616 et 1621 ainsi que ses Mémoires[16]. Il existe à chaque fois une version originale publiée en italien et une version

---

[13] B. Barbiche, *op. cit.*, p. XIII-XVI (présentation des sources manuscrites précédant l'introduction de l'ouvrage). Une seule lettre se trouve dans le fonds français de la BNF, dans le manuscrit 20148. D'autres dépêches se trouvent dans les manuscrits 286 et 710 de la collection Dupuy. Signalons par ailleurs qu'un registre d'expédition des lettres du nonce (1601-1604) se trouve dans le fonds italien. B. Barbiche indique qu'il fait partie des documents publiés dans son ouvrage.

[14] *Ibid.*, p. IX-XI (avant-propos).

[15] Concernant nos critères de sélection, voir la partie IV de ce chapitre explicitant la démarche suivie vis-à-vis de nos sources.

[16] A propos de la correspondance du nonce : G. Bentivoglio, *La Nunziatura di Francia del cardinale Guido Bentivoglio, lettere a Scipione Borghese, cardinal nipote e segretario di Stato di Paolo V, publicate per cura di Luigi de Steffani*, 1863-1870, 4 vol. ; *Les Lettres du cardinal Bentivoglio traduites en françois, avec l'italien à côté par le sieur de Veneroni*, 1680 ; *Les relations du cardinal Bentivoglio, traduites et dédiées à Monseigneur de Noyers*, 1642 ; *Lettere diplomatiche di Guido Bentivoglio [...] ora per la prima volta pubblicate per cura di Luciano Scarabelli*, 1852, 2 vol. ; *Raccolta di lettere scritte del cardinal Bentivoglio in tempo delle sue Nuntiature di Fiandra, e di Francia*, 1631. Concernant ses Mémoires : G. Bentivoglio, *Mémoires [...] avec la relation des guerres arrivées en Flandre à l'occasion de l'entreprise des Provinces-Unies sur la ville de Juliers [...] trad. de l'italien en françois par l'abbé de Vayrac*, 1713, 2 vol. ; *Memorie del cardinal Guido Bentivoglio con correzioni e varianti dell edizione d'Amsterdam del 1648, aggiuntevi cinquantotto lettere inedite tratte dall'archivio del cav. Carlo Morbio*, 1864, 3 vol. ; *Memorie overo diario del Card. Bentivoglio*, 1648 (1ère édition des Mémoires en italien, voir référence ci-dessus pour l'édition revue et corrigée).

traduite en français. La traduction de l'époque n'étant pas toujours très fiable, nous avons dû l'utiliser avec beaucoup de prudence, pour éviter d'éventuels contresens ou autres soucis de compréhension. L'ensemble de la correspondance du nonce avec Rome, lors de son séjour de plus de quatre ans en France, contient deux mille six cent trente-six lettres. Toutes sont destinées au cardinal Borghese, relais entre Bentivoglio et le pape. Il faut y ajouter les lettres contenues dans d'autres ouvrages et destinées à d'autres correspondants en Europe. Cela représente environ une centaine de missives supplémentaires. Plus de trois cent vingt autres lettres diplomatiques ont été publiées en 1852[17]. Cinquante lettres inédites sont également proposées à la suite des Mémoires du cardinal dans une édition de 1864[18]. La correspondance du nonce étant disséminée dans énormément d'ouvrages, français ou italiens, il est possible que nous n'ayons pas eu connaissance de l'existence d'autres références[19].

II - Corpus secondaire

Nous regroupons dans ce corpus dit secondaire, toutes les sources qui nous ont été utiles de façon occasionnelle. Elles revêtent donc une importance moindre par rapport à nos sources dites principales.

1) Les ouvrages de Berthold Zeller

Berthold Zeller était un historien français de la fin du XIXe siècle (1848, Rennes - 1899, Paris). Il a beaucoup travaillé au cours de sa vie sur le règne d'Henri IV, sur la régence de Marie de Médicis et sur le règne de Louis XIII, à travers des perspectives totalement nouvelles à l'époque, puisqu'il basait ses recherches sur les écrits des ambassadeurs florentins et vénitiens, mais aussi sur ceux de certains nonces, dont Bentivoglio. Avant qu'il ne décède prématurément, il avait déjà publié pas moins de sept ouvrages couvrant une période d'environ vingt-cinq ans, du mariage d'Henri IV avec

[17] G. Bentivoglio, *Lettere diplomatiche*, *op. cit.*
[18] G. Bentivoglio, *Memorie […]*, *op. cit.*
[19] Nous ignorons où se trouve le fonds original, aucun historien n'en faisant mention dans ses propos. Nous savons uniquement que la nonciature de France du cardinal est en déficit aux Archives vaticanes (P. Chevallier, *op. cit.*, p. 660).

Marie de Médicis, en 1600, jusqu'à 1624 et l'entrée de Richelieu au conseil du roi[20]. Nous y reviendrons plus en détail dans notre partie sur l'historiographie des sources. À la fin de chacune de ses œuvres, l'auteur nous propose des annexes de plusieurs dizaines de pages, contenant les retranscriptions de nombreux documents utilisés pendant ses recherches. Ce sont généralement des dépêches d'ambassadeurs, concernant des évènements importants (la cérémonie du mariage de Marie de Médicis, la consommation du mariage, la conspiration de Biron, etc. pour *Henri IV et Marie de Médicis […]* par exemple) [21]. Il peut aussi s'agir d'instructions reçues par les ambassadeurs, de lettres de Marie de Médicis, etc.

2) <u>Autres sources italiennes diverses</u>

Nous avons également travaillé sur les *Lettres du Cardinal de Florence sur Henry IV et sur la France (1596-1598)*, l'ouvrage de Raymond Ritter[22]. On y trouve la traduction des lettres du cardinal Alexandre de Médicis, légat du pape de 1596 à 1598, chargé notamment de la ratification de l'abjuration d'Henri IV. Il est vrai qu'il ne s'agit pas de la version italienne des lettres mais il nous a cependant semblé important d'introduire cet exposé de R. Ritter dans nos recherches, et donc dans notre corpus secondaire. Nous avons examiné cette correspondance avec prudence, mais l'auteur semble avoir prêté beaucoup d'attention à son travail de traduction[23]. Quelques dépêches du légat nous ont apporté des renseignements précieux sur la question de l'annulation de la première alliance d'Henri IV.

Dans le cadre de notre étude sur le remariage du roi avec Marie de Médicis, nous avons consulté l'opuscule du poète Michelangelo Buonarotti présentant une description officielle des festivités organisées à Florence, en octobre 1600, pour célébrer l'union de la

---

[20] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis : d'après des documents nouveaux tirés des archives de Florence et de Paris*, 1877 ; *La minorité de Louis XIII. Marie de Médicis et Sully (1610-1612) : étude nouvelle d'après les documents florentins et vénitiens*, 1892 ; *La minorité de Louis XIII. Marie de Médicis et Villeroy : étude nouvelle d'après les documents florentins et vénitiens*, 1897 ; *Le connétable de Luynes, Montauban et La Valteline, d'après les Archives d'Italie*, 1879 ; *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre : étude nouvelle d'après les documents florentins et vénitiens*, 1899 ; *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil (1612-1614)*, 1898 ; *Richelieu et les ministres de Louis XIII de 1621 à 1624 : la cour, le gouvernement, la diplomatie d'après les archives d'Italie*, 1880.

[21] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 321-360 (annexes de l'ouvrage).

[22] R. Ritter, *Lettres du Cardinal de Florence sur Henry IV et sur la France (1596-1598), Documents inédits des Archives Vaticanes*, 1955.

[23] R. Ritter, *op. cit.*, p. 24.

nièce du grand-duc de Toscane avec le roi de France[24]. Nous ne nous attarderons pas davantage sur la présentation de ce récit, étant donné que nous nous y intéresserons en détail lorsque nous aborderons le sujet du mariage. Nous opèrerons de la même façon avec les extraits du journal de Pietro Aldobrandini, publiés par C. Manfroni en 1890 et par P. Richard dans une série d'articles du début du XXe siècle, qui donnent des renseignements très intéressants sur les festivités de Lyon, en décembre 1600[25].

Dans deux de ses œuvres, F.-T. Perrens utilise la correspondance de Roberto Ubaldini, nonce en France de 1610 à 1616. Si dans *L'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, ce dernier est souvent évoqué, et même parfois cité, on ne trouve pas de dépêches présentées intégralement[26]. En revanche, dans *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis (1602-1615)*, on retrouve de larges extraits (en italien) de ses missives, notamment dans les notes proposées par l'auteur[27]. Dans le premier cas, nous ne pouvons pas considérer les citations du nonce (traduites en français qui plus est) comme des sources. Nous avons donc classé ce premier ouvrage dans notre bibliographie et nous l'avons placé au même niveau que les travaux de L. Batiffol par exemple, dont nous reparlerons dans notre partie sur l'historiographie des sources diplomatiques. À l'inverse, nous avons choisi de considérer les dépêches présentées dans l'ouvrage sur les mariages espagnols comme des sources à part entière même si, pour des raisons de compréhension, nous l'avons lui aussi inscrit dans notre bibliographie.

Nous avons fait de même avec les travaux d'A. Bartoli, d'A. Baschet et de V. Cousin, tous construits à partir de sources italiennes diverses que les auteurs ont largement retranscrites. Les deux premiers se sont notamment penchés sur les séjours en France effectués par des troupes de comédiens italiens, aux XVIe et XVIIe siècles. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur un ensemble de lettres échangées entre certains comédiens

---

[24] M. Buonarotti, *Descrizione delle felicissime nozze della Cristianissima Maestà di Madama Maria Medici Regina di Francia e di Navarra*, 1600.

[25] C. Manfroni, « Nuovi documenti intorno alla legazione del Cardinale Aldobrandini in Francia (1600-1601) tratti dell'achivio secreto Vaticano», *Archivio della Società romana di storia patria*, Rome, Società romana di storia patria, 1890, vol. 13, p. 101-150 et P. Richard, « La légation Aldobrandini et le traité de Lyon, septembre 1600 – mars 1601», *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. 7 (1902), p. 481-509, et t. 8 (1903), p. 25-48 et 133-151. C. Manfroni propose aussi quelques lettres du cardinal, pour la plupart échangées avec le pape Clément VIII.

[26] F.-T. Perrens, *L'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, 1872, 2 vol.

[27] F.-T. Perrens, *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis (1602-1615)*, 1869.

italiens (Tristano Martinelli, Isabella Andreini, etc.) et Henri IV et Marie de Médicis[28]. A. Baschet a également étudié la correspondance du duc de Mantoue et de son frère. Les deux auteurs ont retranscrit de larges extraits de ces documents que nous avons pu mettre à profit dans la troisième partie de notre mémoire. Dans ses autres ouvrages, A. Baschet, à l'image de V. Cousin avec qui il collaborait, fait souvent référence aux écrits des nonces et des ambassadeurs vénitiens[29].

Nous avons ajouté à notre corpus les *Aventures d'un grand seigneur italien à travers l'Europ*e, relatées par Bernardo Bizoni et publiées par E. Rodocanachi, dans lesquelles nous trouvons le récit du voyage en Europe – et notamment en France – du marquis italien Vincenzo Giustiniano, au cours de l'année 1606[30]. B. Bizoni, secrétaire du marquis, en est l'auteur. Il s'agit donc du témoignage d'un Italien, contemporain de Marie de Médicis, ce qui nous a semblé tout à fait digne d'intérêt, d'autant plus qu'il s'agit d'une source un peu plus originale que les relations diplomatiques[31].

Lors de nos recherches sur le mariage de Marie de Médicis, nous avons consulté la relation du Vénitien Francesco Vendramin, ambassadeur extraordinaire en France durant l'année 1600. Cette relation est ignorée par N. Barozzi et G. Berchet, mais est présente dans l'ouvrage d'E. Albèri, *Le relazioni degli ambasciatori Veneti al Senato durante il secolo Decimosesto*[32]. Envoyé pour féliciter Henri IV de la paix de Vervins, nous pensions que l'ambassadeur vénitien pourrait nous apporter quelques informations sur la reine,

---

[28] A. Baschet, *Les comédiens italiens à la cour de France sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII : d'après les lettres royales, la correspondance originale des comédiens, les registres de la Trésorerie de l'épargne et autres documents*, 1882 et A. Bartoli, *Scenari inediti della commedia dell'arte : contributo alla storia del teatro popolare italiano*, 1880.

[29] A. Baschet, « Négociation d'œuvres de tapisseries de Flandre et de France par le nonce Guido Bentivoglio pour le cardinal Borghèse (1610-1621) », *Gazette des Beaux-Arts*, t. 11 (1861), p. 406-415 et t. 12 (1862), p. 32-45 ; *Le Roi chez la reine ou Histoire secrète du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, d'après le journal de la santé du roi, les dépêches du nonce et autres pièces d'État*, 1866 et V. Cousin, « Le duc et connétable de Luynes », *Journal des savants*, année 1861 (p. 261-284, 343-363, 437-452, 521-544, 622-635, 705-719), année 1862 (p. 300-318, 334-349, 475-491, 551-568, 611-630, 678-699) et année 1863 (p. 52-71).

[30] E. Rodocanachi, *Aventures d'un grand seigneur italien à travers l'Europe, 1606, relation [de Bernardo Bizoni] mise en français et annotée*, 1899.

[31] E. Rodocanachi a aussi publié la relation que le nonce apostolique Guidi di Bagno avait fait rédiger au moment du siège de La Rochelle en 1628. Mais Marie de Médicis n'y presque jamais mentionnée (*Les derniers temps du siège de La Rochelle (1628) : relation du nonce apostolique [Giovanni Francesco Guidi di Bagno]*, 1899).

[32] E. Albèri, *Le relazioni degli ambasciatori Veneti al Senato durante il secolo Decimosesto*, Florence, Societa Editrice Fiorentina, 1860, 1ère série, t. 4, p. 451-467. E. Albèri est, comme N. Barozzi et G. Berchet, l'auteur de la publication de nombreuses relations d'ambassadeurs vénitiens (mais cette fois au XVIe siècle) regroupées en 15 tomes. Une première série contient les six premiers tomes et est consacrée à l'Europe (sauf l'Italie). Le quatrième tome concerne la France. Une deuxième série porte sur l'Italie (5 tomes) et une troisième sur l'Empire Ottoman (3 tomes). Le dernier tome est un appendice.

même si sa relation était relativement courte (une vingtaine de pages). Malheureusement, nous n'avons trouvé aucun élément susceptible d'enrichir nos travaux.

Dans l'optique de trouver les relations éditées des ambassadeurs de la Sérénissime en France à la toute fin du XVIe siècle, nous nous sommes reportés à l'étude de N. Tommaseo sur le sujet[33]. Nous n'avons retenu aucun des documents contenus dans cette œuvre étant donné qu'aucun ne rentrait dans notre champ de recherche. En effet Jérôme Lippomano, le dernier envoyé vénitien en France dont la relation a été analysée par l'auteur, a été ambassadeur en 1579.

3) Sources françaises diverses

Trois ouvrages français se sont avérés instructifs lorsque nous avons travaillé sur le mariage de Marie de Médicis, à savoir *L'entrée de la reine à Lyon […]* de P. Matthieu, le *Discours de la réception et magnificence qui a esté faicte à l'entrée de la royne en la ville de Lyon* (dont l'auteur est inconnu) et la *Chronologie Septenaire […]* de P. V. Palma Cayet[34]. Les deux premières références nous ont permis d'avoir des avis français sur les festivités organisées à Lyon en décembre 1600. Le dernier ouvrage a été consulté dans le même esprit, mais il nous a également fourni quelques informations sur les festivités de Florence, deux mois plus tôt.

Nous avons parfois exploité certaines lettres d'Henri IV pour compléter nos recherches et pour mieux comprendre certaines dépêches des ambassadeurs. Ces lettres ont été publiées dans beaucoup d'ouvrages différents et nous ont été fort bénéfiques. Nous avons consulté le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié en neuf tomes par J. Berger de Xivrey (pour les sept premiers) et J. Guadet (pour les deux derniers), les *Lettres de Henri IV concernant les relations du Saint-Siège et de la France*, publiées par B. Barbiche et les *Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Sillery*, éditées par E. Halphen[35]. Dans la même optique, les *Lettres du cardinal d'Ossat*, nous ont été d'une grande aide[36].

---

[33] N. Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle*, 1838, 2 vol.

[34] P. Matthieu, *L'entrée de la reine à Lyon le III decembre M. D. C*, 1601 ; P. V. Palma Cayet, *Chronologie septenaire de l'histoire de la paix entre les roys de France et d'Espagne […] divisée en sept livres*, 1605 ; B. Chalonneau (éd.), Sylvestre Moreau (éd.), *Le discours de la réception et magnificence qui a esté faicte à l'entrée de la royne en la ville de Lyon*, 1600.

[35] J. Berger de Xivrey et J. Guadet, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie Nationale, 1843-1876, 9 vol. ; Bernard Barbiche (éd.), *Lettres de Henri IV concernant les relations du Saint-Siège et de*

Quelques autres documents français ont été mis à profit de manière très ponctuelle. Ils apparaissent dans la liste complète des sources, située à la fin du mémoire.

III – Un corpus de sources perfectible

1) Les limites des travaux de Desjardins, Barozzi et Berchet

Plusieurs reproches de taille ont été formulés à l'encontre de l'ouvrage d'A. Desjardins, très tôt après sa publication[37]. J. Flammermont signale en 1896 que les *Négociations de la France avec la Toscane* ont été sévèrement critiquées, en France comme à l'étranger, notamment pour ses nombreuses lacunes[38]. Plusieurs lettres oubliées ont été publiées depuis, mais elles ne concernent pas notre période, semble-t-il. On remarque d'ailleurs que ce sont essentiellement pour les premiers tomes du travail d'A. Desjardins (et principalement pour ce qui concerne la période de Charles VIII) que ses détracteurs considèrent qu'il y a trop d'oublis[39]. Malgré d'éventuelles lacunes, le cinquième tome est resté pour nous un élément important de notre corpus. Nous avons regretté que certaines lettres ne soient pas présentées intégralement vu qu'il est vraisemblable que certaines missives, jugées peu dignes d'intérêt par l'auteur, aient pu compléter notre étude. Par conséquent, il aurait parfois été précieux de pouvoir consulter les lettres originales intégrales.

Le même constat peut être fait à propos de l'œuvre de N. Barozzi et G. Berchet sur Venise ou des correspondances des nonces éditées par B. Haan et B. Barbiche[40]. Le dernier problème des *Négociations de la France avec la Toscane* réside dans le fait

---

la France, 1595-1609, 1968 et E. Halphen (éd.), *Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Sillery, ambassadeur à Rome, du 1er avril au 27 juin 1600*, 1866.

[36] *Lettres du cardinal d'Ossat. Nouvelle édition, corrigée sur le manuscrit original... avec des notes historiques et politiques de M. Amelot de La Houssaie*, 1698, 2 vol.

[37] A. Desjardins, t. 5, *op. cit.*

[38] J. Flammermont, *Les correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution*, 1896, p. 395.

[39] Francis Molard, *« Rapport sur les archives provinciales de Pise* et sur les collections Roncioni et Agostini della Seta », *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1875, 3e série, t. 2, p. 147-281 (voir notamment p. 271).

[40] La lecture des lettres originales serait surtout intéressante pour compléter certaines informations dévoilées par les résumés proposés par N. Barozzi et G. Berchet. Mais cela représente finalement assez peu de missives et ce genre d'étude approfondie serait davantage à développer dans le cadre d'une thèse. Nous l'avons uniquement fait pour les périodes 1610, 1617-1620 et 1630-1631 (voir plus haut).

qu'A. Desjardins n'ait pas prolongé ses recherches au-delà de 1610. Toute la régence de Marie de Médicis et le règne de Louis XIII ne sont pas traités.

Dans l'introduction de *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully*, B. Zeller explique que la « base principale » de son travail se trouve « dans les correspondances inédites des ambassadeurs vénitiens et surtout des ambassadeurs florentins »[41]. Il est l'un des premiers historiens français à avoir pu profiter des copies des dépêches des représentants de la république réalisées à la fin du XIXe siècle pour le compte du gouvernement et conservées à la BNF[42]. Pour B. Zeller, elles constituent sans aucun doute « un trésor inestimable pour notre histoire », reléguant les écrits d'E. Albèri, de N. Barozzi et G. Berchet à un second plan. Pareillement, les *Négociations de la France avec la Toscane* d'A. Desjardins n'ont été pour lui que d'un intérêt secondaire, d'une part parce qu'elles ne pouvaient lui être salutaires que pour son ouvrage sur *Henri IV et Marie de Médicis […]* et d'autre part, parce qu'il a eu l'opportunité de travailler dans les archives de Florence où sont conservées les relations des diplomates florentins[43]. Il signale cependant que nous sommes dans l'ensemble « moins favorisés que pour les ambassadeurs vénitiens ». Il semblerait, en effet, qu'il ait retrouvé beaucoup moins de documents pour la Toscane que pour Venise. Il lui arrive donc de s'appuyer sur l'œuvre d'A. Desjardins, qu'il voit comme une « belle publication » mais aussi comme « un recueil fragmentaire, incomplet, et après lequel il reste à glaner presque une moisson ». S'il y a parfois eu recours, c'est sans aucun doute à défaut d'avoir trouvé mieux.

2) <u>État des lieux des lacunes de nos sources</u>

Nous sommes donc conscients que nos sources principales ne sont pas parfaites et nous avons dû compter avec ces quelques réserves. Nous avons, dans la mesure du possible, essayé de combler certaines lacunes.

Pour les nonces, nous nous sommes procuré des informations pour le début du règne de Marie de Médicis aux côtés d'Henri IV (1600-1604), avec les correspondances de

[41] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully (1610-1612), op. cit.*, p. XIII de l'introduction.
[42] R. Ritter, *op. cit.*, p. 24.
[43] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*

Silingardi et Del Bufalo, et pour la période 1616-1621, avec les écrits de G. Bentivoglio[44]. Nous avons obtenu quelques renseignements supplémentaires sur Ubaldini grâce à F.-T. Perrens, sur Ottavio Corsini grâce à B. Zeller et sur Giovanni Francesco Guidi di Bagno grâce à E. Rodocanachi[45]. Les lacunes pour Rome sont donc relativement limitées.

Il en est de même pour les ambassadeurs vénitiens. Grâce à N. Barozzi et G. Berchet, aux copies des dépêches contenues à la BNF et aux extraits présentés par certains auteurs, nous avons eu suffisamment de matière pour l'ensemble de notre période. Nous pouvons néanmoins regretter de ne pas avoir d'informations sur le mariage de Marie de Médicis et Henri IV. Le nom de la nouvelle reine de France est évoqué pour la première fois dans la toute première relation d'ambassadeur mentionnée par N. Barozzi et G. Berchet, celle de Marino Cavalli. Ce dernier raconte la première rencontre entre les deux époux à Lyon. Malheureusement, N. Barozzi et G. Berchet ont uniquement résumé cette dépêche et nous n'avons pas eu le temps de consulter le récit de l'envoyé vénitien au département des manuscrits.

Toutefois, c'est bel et bien pour la Toscane que nous avons été le plus handicapé. Nous savons que les dépêches des ambassadeurs florentins en France sont conservées aux Archives d'État de Florence et qu'elles ont été utilisées par un certain nombre d'historiens depuis B. Zeller. Nous nous sommes référés à l'ouvrage d'A. Renaudet qui dresse la liste des sources de l'Histoire de France se trouvant à Florence[46]. Nous connaissons donc à peu près leur contenu d'ensemble et les fonds où elles se trouvent. En revanche, il nous a été impossible d'y accéder dans le cadre de notre mémoire, faute de moyens. Par ailleurs nous n'avons pas retrouvé, dans les catalogues du département des manuscrits de la BNF, de documents relatifs aux ambassadeurs de Toscane envoyés en France entre 1610 et 1631[47]. Les *Négociations de la France avec la Toscane* d'A. Desjardins ne nous apportant des

---

[44] B. Barbiche, *Correspondance du nonce […]*, *op. cit.* ; B. Haan, *op. cit.* ; V. Martin, *op. cit.* ; G. Bentivoglio, voir ouvrages cités précédemment.

[45] F-T Perrens, *Les mariages espagnols* […], *op. cit.* ; E. Rodocanachi, *Les derniers temps du siège de La Rochelle […], op. cit.* et B. Zeller, *Le connétable de Luynes, Montauban et La Valteline, d'après les Archives d'Italie*, 1879 et *Richelieu et les ministres de Louis XIII de 1621 à 1624 : la cour, le gouvernement, la diplomatie d'après les archives d'Italie*, 1880.

[46] A. Renaudet, *Les Sources de l'histoire de France aux archives d'État de Florence, des guerres d'Italie à la Révolution (1494-1789)*, 1916.

[47] Pour Andrea Cioli, ambassadeur extraordinaire au début de la minorité de Louis XIII, nous avons seulement retrouvé un document intitulé « Expediens proposez par le chevalier Cioli, resident du grand duc à Rome, touchant le razement des fortz de la Valteline » (manuscrit français n°3701). Nous n'avons rien découvert sur le chevalier Guidi, Matteo Botti, Scipione Ammirato, Matteo Bartolini ou encore Giovanni Battista Gondi.

informations que jusqu'en 1610, B. Zeller et quelques autres historiens se sont avérés être notre seul recours pour traiter de la suite du règne de Marie de Médicis.

3) Le danger des sources retranscrites

Nous n'avons jamais été en contact avec des documents originaux. Toutes nos sources sont des copies, qu'elles soient imprimées ou manuscrites. Elles contiennent donc certainement des erreurs, souvent difficilement perceptibles[48]. Vu qu'il n'était pas possible d'avoir à notre disposition les originaux, nous avons traité nos documents avec circonspection, en essayant d'écarter le plus possible les passages manquant de logique.

IV – Démarche suivie pour l'utilisation des sources

1) Traduction et sélection

La plupart de nos sources étant rédigées en italien du XVIIe siècle, la première étape consistait à comprendre leur sens, ce qui n'a pas toujours été évident. Cela passait par un travail de traduction globale, mais pas forcément par une traduction de l'ensemble des documents. Il fallait d'abord voir s'ils concernaient bien Marie de Médicis ou s'ils pouvaient évoquer des éléments importants et intéressants pour notre sujet.

Prenons l'exemple de la correspondance de Bentivoglio lors de sa nonciature en France[49]. Nous avons analysé deux mille six cent trente-six lettres regroupées en quatre tomes. Pour commencer, nous avons fait une première sélection grâce à l'index des noms contenu à la fin du quatrième volume. L. de Steffani, à qui l'on doit cette publication, propose en effet un index conséquent avec lequel nous avons facilement pu repérer les lettres où il est sujet de Marie de Médicis. Environ huit cent missives évoquent, avec plus

[48] A. Baschet signale, par exemple, que l'édition des dépêches de Bentivoglio effectuée par L. Scarabelli comporte des erreurs parce que l'auteur n'a pas retranscrit les lettres originales du nonce. Il n'a travaillé qu'à partir de copies conservées à Gênes (« Négociation d'œuvres de tapisseries de Flandre et de France par le nonce Guido Bentivoglio pour le cardinal Borghèse (1610-1621) », *Gazette des Beaux-Arts*, t. 12 1862, p. 33, n. 1). Nous avons donc privilégié la publication de L. Steffani (*La Nunziatura di Francia, op. cit.)* plutôt que celle de L. Scarabelli (*Lettere diplomatiche […], op. cit.*), le premier nommé ayant eu accès aux documents originaux. Mais nous n'avons pas totalement écarté les *Lettere diplomatiche* puisque certaines dépêches contenues dans cet ouvrage ne sont pas retranscrites dans celui de L. Steffani.

[49] G. Bentivoglio, *La Nunziatura […], op. cit.*

ou moins d'importance, la reine. Pour chaque document retenu lors de cette première sélection, nous avons cherché à cerner les thèmes principaux, de manière à pouvoir d'ores et déjà écarter certaines lettres ne concernant pas du tout notre sujet de recherche. En fonction des thèmes relevés, nous avons pu classer les lettres sélectionnées dans différentes rubriques pour pouvoir facilement les retrouver par la suite. Il nous a semblé que trois cent quatre-vingts d'entre elles méritaient d'être prises en compte avec plus d'attention. Il a alors été nécessaire de procéder à une traduction plus approfondie de ses missives dont une grande partie a trouvé place dans le développement de notre exposé.

Si nos recherches se sont surtout concentrées sur la correspondance de Bentivoglio, nous avons aussi étudié ses Mémoires[50]. Marie de Médicis n'y est pas très présente. Seule une trentaine de pages nous ont réellement servi. Dans un premier temps, nous avons travaillé sur la version traduite en français. Mais nous avons ensuite repris la version italienne pour vérifier la fiabilité de la traduction, celle-ci datant du début du XVIIIe siècle. Dans l'ensemble, le sens est tout à fait respecté même si l'on constate parfois une volonté des traducteurs d'embellir le propos avec des formules un peu ampoulées.

D'une manière générale, dès que l'une de nos sources existait dans une édition italienne et une édition française, nous avons tenté de nous procurer les deux pour faciliter notre compréhension du texte et pour vérifier la qualité de la traduction. Nous avons opéré de la même façon avec les références des XVIIIe et XIXe siècles indiquées dans notre bibliographie.

Dans les correspondances florentines publiées par A. Desjardins et dans les dépêches de nonces éditées par B. Haan et B. Barbiche, nous avons pu nous aider de leurs résumés en français précédant chaque lettre, pour discerner rapidement les dépêches qui concernaient Marie de Médicis. Cette sélection faite, nous sommes passés à la traduction pour comprendre de manière convenable les propos tenus par les envoyés italiens. Une fois les lettres comprises, nous les avons inventoriées et classées, en fonction de leurs thèmes, pour pouvoir facilement les retrouver et les exploiter au moment de la rédaction de nos chapitres. Nous avons suivi une démarche sensiblement identique pour toutes les autres sources primaires et secondaires. Finalement, cette démarche se décompose en quatre étapes avant la rédaction : une première sélection, la traduction de celle-ci, une deuxième

[50] G. Bentivoglio, *Mémoires […], op. cit.* ; *Memorie […], op. cit.*

sélection et la recherche des informations essentielles pour la rédaction (nécessitant donc une traduction plus approfondie).

2) Critères de sélection des sources

Il nous a fallu définir un certain nombre de critères pour déterminer si un document était intéressant ou non pour notre étude. L'an dernier, estimant que notre but était de voir le regard que portaient les observateurs italiens sur la reine de France, nous avions relégué à un second plan les lettres où ils ne faisaient que rendre compte des déplacements de la souveraine. Après réflexion, nous avons seulement écarté celles où aucune autre précision n'était donnée. En revanche, nous avons conservé celles qui contenaient quelques détails supplémentaires car elles étaient propices à la mise en place de notre troisième partie. Nous avons exclu les dépêches ne faisant que relater des faits et gestes anodins. Pour notre sujet, il n'était pas vraiment intéressant de savoir qu'au cours d'un après-midi, la reine avait discuté de la pluie et du beau temps avec un courtisan, s'était rendue dans telle pièce ou avait participé à un évènement de cour banal. Nous avons plutôt choisi d'observer avec précision le jugement des ambassadeurs sur Marie de Médicis, leur propre opinion. Ainsi, nous avons noté tous les compliments, toutes les critiques ou toutes les observations mettant un tant soit peu en valeur l'avis personnel des envoyés transalpins. Les documents trop descriptifs ou anecdotiques n'apportant rien de particulier sur la perception ou le point de vue de son auteur ont été mis de côté.

V – Historiographie des sources

1) L'utilisation des sources diplomatiques italiennes du XVIIe siècle jusqu'au début du XXe siècle

1°/ Guido Bentivoglio et la publication précoce de ses écrits

Les écrits de G. Bentivoglio ont très vite été publiés. Tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles, pas loin de soixante opuscules (en comptant les rééditions), consacrés à la correspondance ou aux Mémoires du nonce, ont été édités, en italien, en français, en anglais et en néerlandais !

2°/ Le tournant du milieu du XIXe siècle

On constate ensuite que les sources diplomatiques ont passionné les historiens à partir du milieu du XIXe siècle. Les travaux de N. Barozzi et G. Berchet sur les ambassadeurs vénitiens ont été édités entre 1856 et 1859, tandis que ceux d'E. Albèri l'ont été entre 1839 et 1863. Le premier opus des *Négociations de la France avec la Toscane* d'A. Desjardins est publié en 1859 et le dernier, en 1886[51]. Les treize articles de V. Cousin sur « Le duc et connétable de Luynes » voient le jour entre 1861 et 1863. Les deux ouvrages de F.-T. Perrens, où ce dernier étudie et publie en partie la correspondance du nonce Ubaldini, sont datés de 1869 et 1872[52]. Toutes les œuvres d'A. Baschet sur lesquelles nous nous sommes appuyés sont parues entre le début des années 1860 et la fin des années 1880. Cet intérêt pour les documents diplomatiques se poursuit tout au long de la deuxième moitié du XIXe siècle. Les deux publications d'E. Rodocanachi datent de 1899 et on remarque, par ailleurs, que le travail de J. Flammermont sur *Les correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution* est publié en 1896[53].

3°/ L'exploitation de ces sources fin XIXe et début XXe.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que B. Zeller ou L. Batiffol aient exploité ces différentes sources diplomatiques à l'extrême fin du XIXe siècle pour le premier, et au tout début du XXe pour le second[54]. Les deux auteurs ont étudié avec beaucoup d'attention la plupart des œuvres que nous venons de citer, à commencer par les correspondances des ambassadeurs vénitiens et toscans. Nous l'avons déjà mentionné précédemment, B. Zeller a prolongé l'enquête d'A. Desjardins en allant inspecter les archives de Florence. Il a également travaillé à partir des copies des dépêches des représentants de la république contenues à la bibliothèque nationale depuis peu. L. Batiffol l'a imité pour les Vénitiens mais ne semble pas avoir consulté les sources florentines de l'*Archivio di Stato*. Les deux historiens ont également utilisé *La Nunziatura di Francia del cardinale Guido Bentivoglio*[55]. B. Zeller le mentionne notamment dans son ouvrage *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre.* L. Batiffol l'emploie dans la plupart de ses études mais il résume le titre en « G. Bentivoglio, *Lettere,* Florence, 1863-1870 ». Il semble également

[51] N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.* ; E. Albèri, *op. cit.* ; A. Desjardins, t. 5, *op. cit.*
[52] F.-T. Perrens, *op. cit.*
[53] E. Rodocanachi et J. Flammermont, *op. cit.*
[54] B. Zeller et L. Batiffol, *op. cit.*
[55] G. Bentivoglio, *La Nunziatura […]*, *op. cit.*

avoir recouru à une autre œuvre portant sur la correspondance du nonce (mentionnée sous l'appellation suivante : « G. Bentivoglio, *Lettres*, Paris, 1680 »), contrairement à B. Zeller[56]. Ces deux auteurs sont sans aucun doute deux pionniers dans l'utilisation des écrits de la diplomatie italienne. Cela leur a permis d'étudier, avec des documents totalement inédits à l'époque, les règnes d'Henri IV et de Louis XIII ainsi que l'intermède de la régence de Marie de Médicis.

2) L'utilisation des sources diplomatiques italiennes aux XXe et XXIe siècles.

1°/ Un usage régulier des historiens

Les travaux de B. Zeller et L. Batiffol ont, depuis, été exploités par la grande majorité des historiens que nous avons rencontré au cours de nos recherches. Par conséquent, ils ont tous été au contact de sources diplomatiques. Beaucoup se sont contentés de ces ouvrages antérieurs (on peut y ajouter ceux de F.-T. Perrens), en les complétant par ceux d'A. Desjardins, de N. Barozzi et de G. Berchet. C'est le cas de M. Carmona ou de S. Mastellone notamment[57].

D'autres ont étudié eux-mêmes certaines sources manuscrites. Ainsi, J.-F. Dubost s'est appuyé sur un certain nombre de correspondances issues de la Bibliothèque Nationale ou de l'*Archivio di Stato* de Florence[58]. Il semblerait que cela soit également le cas de F. Kermina puisqu'elle fait apparaître, parmi ses sources, les lettres de nombreux résidents florentins et vénitiens[59]. Elle a aussi travaillé sur la correspondance du nonce Ubaldini, contrairement à J.-F. Dubost. Elle évoque dans sa bibliographie, le journal du voyage en France du cardinal Aldobrandini (légat du pape en 1600 dans le but notamment de célébrer le mariage de Marie de Médicis), qui se trouverait lui aussi, au fonds italien de la bibliothèque nationale[60].

P. Chevallier est probablement l'un de ceux à avoir le plus utilisé les sources diplomatiques transalpines, notamment pour aborder la journée des dupes. Il a consulté, en

---

[56] Probablement *Les Lettres du cardinal Bentivoglio traduites en françois [...], op. cit.* ; L. Batiffol, *La vie intime […], op. cit.*, p. 130 (note de bas de page).
[57] M. Carmona *op. cit.* ; S. Mastellone, *op. cit.*
[58] J.-F. Dubost, *op. cit.*, voir p. 989-990.
[59] F. Kermina, *op. cit.*, p. 395.
[60] *Diaro del viaggio fatto del cardinale Pietro Aldobrandini nell'andare legato a Firenze per la celebratione del sposalizio della regina di Franciae in Francia per la pace scritto di Mons. Agucchia 1600-1601*, F. Kermina, *op. cit.* p. 396.

plus des dépêches des ambassadeurs vénitiens, les correspondances des nonces en France se trouvant à l'*Archivio Segreto Vaticano* et à la Bibliothèque Nationale de France. P. Erlanger s'est lui aussi plongé dans les archives vaticanes, et plus particulièrement dans les lettres du nonce Ubaldini, dans le but de revenir, avec des documents inédits, sur l'assassinat d'Henri IV.

Dans l'ensemble, les historiens se sont surtout intéressés à la correspondance des ambassadeurs florentins et vénitiens et, dans une moindre mesure, à celle des nonces. Ils ont très rarement fait allusion à celles des autres résidents italiens (Mantoue, Savoie, Milan, etc.).

2°/ Le cas Bentivoglio

Pour finir cette historiographie des sources, attardons-nous un peu plus longtemps sur la correspondance de nonce la plus fournie, à savoir celle de G. Bentivoglio. Nous avons vu précédemment qu'elle fut très vite éditée et que des historiens des années 1860 (A. Baschet, V. Cousin) lui avaient accordé une attention particulière. Mais finalement, depuis B. Zeller et L. Batiffol assez peu d'historiens français se sont penchés sur les nombreux ouvrages regroupant les lettres du nonce. Cela peut paraître surprenant que celui-ci soit un peu oublié par les historiens, mais ses écrits étant dispersés dans une multitude de livres, français ou italiens, il est assez difficile de s'y retrouver. Un auteur italien, R. Belvederi, a tout de même relevé le défi et a publié en 1962, une étude intitulée *Guido Bentivoglio e la politica europea del suo tempo, 1607-1621*[61]. Dans son immense travail de huit cent pages, l'auteur reprend l'intégralité du parcours du nonce, et donc ses quatre années de présence en France, tout en présentant le personnage et sa pensée. Nous avons remarqué que R. Belvederi avait édité une partie de la correspondance de Bentivoglio dans un autre ouvrage en deux tomes[62]. Nous n'avons pas réussi à le faire venir via le prêt inter-bibliothèques. Il n'est disponible en France qu'à la Sorbonne et à la Bibliothèque Nationale. Nous ne savons donc pas si R. Belvederi reprend des lettres déjà connues du nonce, ou bien s'il en propose des inédites.

[61] R. Belvederi, *Guido Bentivoglio e la politica europea del suo tempo, 1607-1621*, 1962.
[62] R. Belvederi, *Guido Bentivoglio, diplomatico*, 1947-1948, 2 vol.

Dans notre bibliographie, seul V. Tapié n'étudie pas du tout de sources diplomatiques. P. Delorme évoque lui assez souvent des documents italiens, mais il ne cite jamais ses sources, si bien que le lecteur ne sait jamais d'où il tient ses informations. Ni L. Batiffol, ni B. Zeller ne sont cités dans sa bibliographie, très succincte. L'auteur nous a expliqué qu'il n'avait pas souhaité surcharger son ouvrage de notes de bas de page et d'une bibliographie trop complète, son ouvrage étant destiné à un public assez large.

Nous avons également remarqué que, dans l'un des rares livres consacrés à Marie de Médicis par des auteurs italiens, à savoir celui de M. L. Mariotti Masi, publié en 1993, très peu de sources d'ambassadeurs apparaissent dans la bibliographie. Tout juste remarque-t-on la présence de l'ouvrage d'E. Albèri. En revanche, B. Zeller et L. Batiffol semblent bel et bien incontournables puisqu'ils sont, là encore, fréquemment évoqués par l'auteur.

PARTIE I

Marie de Médicis : un atout pour les Italiens ?

Précisions

Avant d'entamer notre exposé, nous nous devons de faire quelques précisions concernant notre démarche.

Lorsque nous citons un extrait d'un témoignage italien, nous le présentons dans notre développement et nous proposons une traduction (ou un résumé permettant de comprendre le sens global) en note de bas de page.

Il est possible que l'appel de note soit effectué quelques lignes après la citation si jamais le commentaire qui suit cette dernière la résume déjà en partie. Cela évite ainsi de nous répéter.

Si un extrait est présenté en français dans le développement, c'est que nous n'avons pas eu accès à la version en italien.

Chapitre I

Le mariage de Marie de Médicis

Le mariage de Marie de Médicis et d'Henri IV, à la fin de l'année 1600, a déjà été étudié par bon nombre d'historiens. Les négociations entre la France et la Toscane, le mariage par procuration à Florence le 5 octobre, le voyage de la nouvelle reine jusqu'en France, ou encore la seconde cérémonie à Lyon le 17 décembre (cette fois-ci en présence du roi), tout est connu dans les moindres détails[1]. Nous le devons principalement aux contemporains de Marie de Médicis qui ont laissé derrière eux plusieurs récits, relatant les différentes étapes du mariage jusqu'à sa conclusion. Parmi ceux-ci, on retrouve beaucoup d'Italiens. Ainsi, les tractations entre le grand-duc de Toscane Ferdinand de Médicis et Henri IV sont notamment connues grâce à l'abondante correspondance de l'ambassadeur florentin Baccio Giovannini, envoyé en France en 1599 pour les mener à leur terme[2]. La célébration des noces à Florence est racontée par Michelangelo Buonarotti le Jeune, chargé par Ferdinand d'en faire une description officielle[3]. Quant aux évènements de Lyon, ils sont développés dans les dépêches du secrétaire d'État du grand-duché de Toscane, Belisario Vinta. Giovanni Battista Agucchi, secrétaire du cardinal Aldobrandini lors de sa légation en France en 1600 (en particulier dans le but de célébrer le mariage), en propose lui aussi une version[4]. Nous évoquons ici quelques exemples mais nous utiliserons, au cours de ce chapitre, bien d'autres sources.

---

[1] Jean-Hippolyte Mariéjol, « Le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis », *Revue du Lyonnais*, 1924, série 6, vol. 13, p. 129-160 ; B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 1-73. Voir aussi les récits contemporains décrivant la célébration des noces à Florence et à Lyon, tels que P. Matthieu, *op. cit.* et P. V. Palma Cayet, *op. cit.*

[2] Une partie conséquente de cette correspondance a été publiée par A. Desjardins (*op. cit.*, t. 5, p. 374-563). Le chanoine Giovannini avait débuté comme palefrenier dans la maison du père de Concino Concini, avant de devenir le secrétaire de la grande-duchesse Jeanne puis de Bianca Capello (les deux épouses successives de François Ier de Médicis, le père de Marie). Par la suite, il avait été envoyé en France « avec la mission apparente de hâter le recouvrement des sommes dues au grand-duc mais avec la mission secrète d'arrêter, de concert avec le ministre Villeroi, toutes les conditions du mariage projeté » (*ibid.*, p. 374).

[3] M. Buonarotti, *op. cit.* J.-F. Dubost écrit lui que M. Buonarotti est le fils adoptif de Michel-Ange (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 32).

[4] Voir le journal de Pietro Aldobrandini, présent au département des manuscrits italiens de la BNF et dans plusieurs autres fonds italiens (mentionné par P. Richard, *op. cit.*, t. 7, p. 491-492). Le journal est évoqué par les auteurs sous de nombreux titres différents. Nous avons choisi celui proposé par F. Kermina, *op. cit.*, p. 396 : *Diario del vaggio fatto del cardinale Pietro Aldobrandini nell'andare legato a Firenze per la*

Notre but ne sera pas de faire un nouvel exposé du déroulement des épousailles royales. Certes, nous serons amenés à revoir le contexte et les grandes étapes du mariage, mais pas dans un objectif purement descriptif. Nous nous demanderons plutôt comment cette alliance entre la France et la Toscane a été perçue par les différents États italiens. Le pape, le doge de Venise ou le duc de Savoie étaient-ils favorables à cette union ou, au contraire, s'y sont-ils opposés ? Etait-ce dans leur intérêt ? Ont-ils essayé d'en profiter ? Il faudra, pour répondre à ces questions, nous replonger dans le contexte politique de l'époque et particulièrement au sein de la péninsule italienne. Nous chercherons des réponses dans les écrits des ambassadeurs transalpins en France qui reflètent très souvent l'opinion de leurs souverains, sans pour autant que leurs avis personnels ne soient totalement absents. Évidemment, nous resterons concentrés sur le personnage de Marie de Médicis qui est bel et bien l'objet de notre étude. Ainsi nous tenterons de voir comment celle-ci est traitée par ses compatriotes, le regard que ceux-ci portent sur elle, avant la conclusion du mariage ou durant les cérémonies. Nous en profiterons pour analyser la description que font les Italiens des festivités, avec toujours en toile de fond la façon dont ils jugent l'attitude de la reine.

I – Des florentins intéressés

1) L'enthousiasme toscan

Le projet de remariage du roi de France avec Marie de Médicis est pour la première fois évoqué en 1592, huit ans avant que l'alliance ne soit enfin conclue[5]. Un Italien en est à l'origine : le cardinal évêque de Paris, Pierre de Gondi[6]. Le roi était uni depuis le 18 août

---

celebratione del spozalizio della regina di Francia e in Francia per la pace scritto di Mons. Agucchia 1600-1601. Pour plus d'informations sur Giovanni Battista Agucchi, voir notamment P. Richard, *op. cit.*, t. 7 et 8. Notons que ce dernier appelle le secrétaire Gianbattista (*op. cit.*, t. 7, p. 487).

[5] Marcella Paiter dans son article « Toscani alla corte di Maria de' Medici regina di Francia », *Archivio Storico Italiano*, t. 98, n°175-176, 1940, p. 83-108, affirme que les négociations auraient débuté dès 1572. On peut logiquement penser qu'il s'agit d'une erreur, Marie de Médicis n'étant née qu'en 1575. Notons par ailleurs qu'en 1572, Henri de Navarre est encore très loin du trône de France… Marcella Paiter voulait donc probablement écrire 1592.

[6] Fils d'Antònio Guidobaldo Gondi (1486-1569), devenu Antoine de Gondi lors de son installation en France. Marchand et magistrat florentin, ce dernier épouse une Française et devient banquier à Lyon. Sa femme, Marie-Catherine de Pierrevive, rentre au service de Catherine de Médicis en 1533 (elle vient alors d'épouser Henri de Valois, le futur Henri II) en tant que dame d'honneur, puis bien plus tard comme gouvernante des enfants du couple royal. Antoine devient lui le maître d'hôtel d'Henri de Valois. Antoine et Marie-Catherine

1572 avec la fille d'Henri II et Catherine de Médicis, Marguerite de Valois. Vingt ans plus tard, le couple royal n'avait toujours aucune descendance, ce qui inquiétait fortement la cour. Pire encore, les deux époux n'avaient repris contact que depuis l'hiver 1590-1591, après une longue période de plus de cinq ans où leurs relations avaient été rompues[7]. La question d'un héritier n'était donc plus du tout à l'ordre du jour. C'est lors d'un voyage de l'autre côté des Alpes que Pierre de Gondi discute avec le grand-duc de la possibilité de démarier le roi au profit de Marie de Médicis[8]. Ferdinand se montre très intéressé et il n'est guère étonnant qu'il ait été, par la suite, l'un des principaux artisans de la dissolution des noces de 1572. Il envoie aussitôt un portrait de sa nièce en France, après avoir promis une dot d'un million d'écus d'or et avoir garanti qu'il mettrait tout en œuvre pour casser la première union du roi[9]. Mais petit à petit le projet finit par tomber dans l'oubli. Henri IV est bien trop occupé à reconquérir son royaume et sa passion pour Gabrielle d'Estrées (depuis 1591) n'incite pas vraiment le monarque à songer à se remarier, du moins pas avec la princesse florentine. Ferdinand de Médicis finit même par chercher un autre prétendant pour sa nièce.

Quelques années plus tard, en 1597, tout le monde redoute qu'Henri IV ne choisisse sa maîtresse comme nouvelle femme[10]. En revanche, tout le monde redoute

---

ont deux fils : Albert (1522-1602, futur duc de Retz, connu sous le nom de « maréchal de Retz ») et Pierre (1533-1616, souvent appelé « cardinal de Retz ») qui devient archevêque de Paris en 1570 avant d'être élevé à la pourpre cardinalice en 1587. Il serait donc plus juste de dire que Pierre de Gondi est un Français d'origine italienne, comme beaucoup de membres de la haute noblesse française. Il joue en quelque sorte un rôle de passeur entre la France et l'Italie, disposant de connections diplomatiques importantes dans la Péninsule.

[7] En mars 1585, Marguerite de Valois avait quitté la cour de Nérac.

[8] Le cardinal avait été initialement envoyé à Rome pour s'entretenir avec le nouveau pape Clément VIII, élu en janvier 1592. Il était chargé de découvrir si le souverain pontife serait prêt à accorder l'absolution à Henri IV, en cas de retour de ce dernier au catholicisme. Selon J.-F. Dubost, Clément VIII préféra refuser de le recevoir pour éviter d'entrer en conflit avec l'Espagne (*Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 34). En revanche, R. Ritter affirme que le pape, bien que réticent, a bel et bien reçu Pierre de Gondi, à titre exclusif de cardinal. Ce dernier n'aurait pas hésité à soulever la question de l'absolution, ce à quoi Clément VIII aurait répondu : « Je le ferai quand il sera temps » (R. Ritter, *op. cit.*, p. 10-11). Notons que, lors de son ambassade à Rome en 1593-1594 (soit quelques mois après l'abjuration d'Henri IV), Louis de Gonzague, duc de Nevers, avait de nouveau été chargé d'évoquer la question de l'absolution. Il n'avait été reçu qu'à titre privé et non comme ambassadeur officiel du roi de France, un peu à l'image du cardinal de Retz un an auparavant (Louis de Gonzague, duc de Nevers, *Discours de la légation de Monsieur le duc de Nevers. Envoyé par le très-chrestien roy de France et de Navarre, Henry IIII vers le pape Clement VIII*, 1594). Gondi et Nevers appartenaient tous deux au groupe des catholiques royaux (et non ligueurs), proches de la papauté. Malgré cette proximité, les missions de l'évêque de Paris et du duc de Nevers se soldent par un échec, le pape s'étant montré dans les deux cas très réticent. Il était hors de question pour lui de se rapprocher d'un excommunié. Nos remerciements vont ici à Ariane Boltanski qui nous a indiqué cet intéressant parallèle entre Pierre de Gondi et Louis de Gonzague.

[9] R. Galluzzi, *Histoire […]*, *op. cit.*, t. 5, p. 372.

[10] Encore en 1596, l'ambassadeur florentin Francesco Bonciani signalait que le roi ne parlait plus du tout de se remarier : dépêche à Vinta du 18 décembre 1596, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 323). Ce n'est qu'à la

qu'Henri IV ne choisisse sa maîtresse comme nouvelle épouse. Ce n'est pas envisageable pour la plupart des ministres du royaume qui considèrent que la France deviendrait la risée de l'Europe et que les conséquences seraient désastreuses[11]. Il pouvait sembler que leur éventuelle descendance serait particulièrement contestée et que la stabilité du royaume ne serait pas assurée[12]. L'idée d'une alliance matrimoniale avec la Toscane est donc de nouveau examinée.

Depuis 1596, un légat du pape se trouvait en France avec un triple objectif : informer le souverain pontife de l'état politique, moral et religieux du royaume, découvrir les intentions du roi envers le Saint-Siège et la religion catholique et étudier son attitude vis-à-vis des protestants. Il devait réussir à ratifier l'abjuration d'Henri IV, à faire publier les décrets du concile de Trente par les parlements et à obtenir le rappel des jésuites expulsés[13]. Or, ce légat, n'était nul autre que le cardinal de Florence, Alexandre de Médicis, un cousin du grand-duc de Toscane[14]. Durant sa mission, il aborde le sujet de Marie de Médicis avec Pierre de Gondi[15]. Mais agissait-il ici en tant que Florentin ou en tant qu'homme du pape ? Selon certains historiens, il n'a jamais évoqué cette affaire avec Clément VIII et il est vrai que cette question est totalement absente de sa correspondance avec Rome[16]. En revanche, il est certain que le cardinal de Florence a participé à des discussions avec des Florentins à propos du possible remariage du roi de France avec la nièce du grand-duc. Alexandre de Médicis « s'en était ouvert en grande confidence et sans se dissimuler le moins du monde les difficultés qui existaient alors à l'encontre d'un pareil dessein, au cardinal de Gondi et au chanoine Bonciani, dès le mois d'avril 1597 »[17]. Si l'on

---

toute fin de l'année 1596 et surtout au début de l'année 1597 que le projet de remariage est de nouveau évoqué sérieusement.

[11] Au début de l'année 1597, il fut en effet question de marier officiellement Gabrielle d'Estrées avec Henri IV, à condition que l'annulation de l'union avec Marguerite soit obtenue. Après tout, le roi et sa maîtresse ont eu un fils, César, né le 7 juin 1594. Le roi a désormais un héritier qu'il fait légitimer dès l'année suivante. En réalité, le sort de Gabrielle n'était peut-être pas aussi fixé que l'on veut bien le croire, du moins au début. Il y avait un certain nombre d'hésitations à la cour, même si beaucoup n'envisageaient pas un seul instant la concrétisation de ce mariage.

[12] F. Cosandey, *La reine de France. Symbole et pouvoir*, 2000, p. 65-82.

[13] R. Ritter, *Lettres […], op. cit.*, p. 20.

[14] Alexandre de Médicis est un descendant de Cosme l'Ancien (1389-1464) tandis que Ferdinand de Médicis est un descendant du frère de Cosme, Laurent de Médicis (1395-1440). Alexandre et Ferdinand sont donc des cousins relativement éloignés.

[15] L. Batiffol, *La vie intime d'une reine […], op. cit.*, p. 21.

[16] Par exemple, R. Ritter, *Lettres […], op. cit.* Toutefois, le légat n'aurait-il pas pu avertir le pape du projet en utilisant des voies moins officielles ? Cette question reste pour le moment en suspens…

[17] *Ibid.*, p. 34-35. Francesco Bonciani fut envoyé en France dès 1594. En revanche, il n'agit en tant qu'ambassadeur officiel du grand-duc qu'à partir du moment où le pape prononça l'absolution d'Henri IV (le 17 septembre 1595). Avant cette date, ne voulant pas se compromettre sur le plan religieux auprès de Clément VIII (Henri IV étant alors toujours considéré comme hérétique), Ferdinand de Médicis avait préféré envoyer Bonciani sous un faux nom (Baccio Strozzi) et sans aucun caractère officiel, en tant qu'attaché au

se penche sur la correspondance du dernier nommé, on constate en effet qu'il mentionne, dans une dépêche datée du 23 avril, un entretien entre le légat et le cardinal de Retz où la question du mariage de Marie de Médicis est bel et bien soulevée :

> Il signor Gondi andò dal legato […] al che, trovandolo inclinatissimo, e avendolo messo in dolcezza, li cavò di bocca, che, non solo nella pace, se nulla si concludesse, li avrebbe serviti, ma fatto anco più di quello che da lui si aspettava, che era di maritare la principessa, loro nipote, con Sua Maestà[18].

R. Ritter nous fournit d'autres preuves de l'inclination du cardinal de Florence vers cette alliance, notamment lorsqu'il cite une lettre de Marie de Médicis lui étant destinée, datée du 15 octobre 1601 et faisant suite à la naissance récente du futur Louis XIII (le 27 septembre) : « Mon cousin, c'est avec vous qui avez si avant désiré et procuré l'accomplissement de mon mariage, qu'il faut que je me réjouisse des fruits et évènements d'icelui par la grâce que Dieu a faite au Roi, […] de nous donner un beau fils »[19]. Ces quelques mots de la reine témoignent de l'implication d'Alexandre de Médicis dans cette affaire. Plus qu'aux négociations qui ont précédé le mariage, il a surtout participé à la procédure d'annulation de la première union d'Henri IV. Lorsque celle-ci arrive enfin à son terme, il s'en réjouit et le clame haut et fort dans une lettre du 18 septembre 1599 destinée au nouveau chancelier, Pomponne de Bellièvre[20] :

> J'éprouve tant de contentement de cette décision que je ne puis pas ne point m'en épancher. Je suis assuré que Votre Seigneurie illustrissime ne doute pas que j'ai fait tout mon possible pour que la fin en fût telle. Que Dieu en soit pleinement remercié, comme je dois encore le faire personnellement, puisque ma bonne étoile veut que je participe et intervienne à toutes les affaires heureuses de ce royaume, et que je ne sois pas tout à fait inutile à son service. Espérons ensemble que cette affaire si favorablement commencée, aura une bonne continuation et une meilleure fin, c'est-à-dire que le Roi prenne une digne épouse et que celle-ci lui donne bien vite une généreuse descendance[21].

Le cardinal de Florence, le grand-duc, Pierre de Gondi, tous les toscans rencontrés jusqu'ici semblent être intéressés par ce mariage. Leurs motivations ne sont pas forcément les mêmes mais tous œuvrent à la réalisation de ce projet. Si l'on connaît les raisons qui ont poussé la France à aller dans le sens de cette alliance avec la Toscane (alliance qui permet le recouvrement de la dette conséquente contractée avec le grand- duc et qui donne de nouvelles chances d'assurer une descendance légitime à Henri IV), celles qui motivent

---

cardinal de Retz. Officieusement, le chanoine jouait un rôle important dans les négociations entre les deux pays. Après l'absolution, Bonciani devint officiellement résident de Toscane en France. Pour plus d'informations, voir la petite notice biographique proposée dans A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 289.

[18] Dépêche de Bonciani à Vinta du 23 avril 1597, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 336-337.

[19] R. Ritter, *Lettres […]*, *op. cit.*, p. 36.

[20] Ce dernier avait été nommé au début du mois d'août.

[21] R. Ritter, *Lettres […]*, *op. cit.*, p. 35.

les Florentins sont sans doute un peu plus floues[22]. Essayons tout de même d'approfondir sur ce sujet et de voir si les Florentins pensaient vraiment uniquement à leurs propres intérêts…

Depuis son avènement en 1587, Ferdinand de Médicis avait rompu avec la politique de son frère François Ier (le père de Marie) qu'il jugeait trop favorable aux Espagnols. Il avait au contraire renoué avec celle de son père, Cosme Ier, qui au cours de son règne avait cherché à conserver un certain équilibre dans les relations de la Toscane avec l'Espagne d'un côté et la France de l'autre. Par conséquent, Ferdinand s'était progressivement rapproché d'Henri III puis d'Henri IV, de manière à rétablir cet équilibre et à restreindre la suprématie espagnole sur les États italiens. À la fin du XVIe siècle, il « s'est engagé dans une guerre froide contre l'Espagne, en soutenant tout ce qui peut entraver la politique hégémonique de Philippe II »[23]. En ce sens, dès la mort d'Henri III en 1589, le grand-duc avait encouragé la république de Venise à reconnaître Henri IV comme le successeur légitime du souverain défunt, mettant en avant le fait que le Béarnais à la tête du royaume de France constituerait un parfait contrepoids à la puissance espagnole. Par la suite, il avait soutenu efficacement ce dernier sur le plan financier, de manière à l'aider à reconquérir son royaume. Par ailleurs, si Henri IV décide de se convertir au catholicisme en 1593, Ferdinand n'y est pas étranger. Par l'intermédiaire d'un autre membre de la famille Gondi, Jérôme, il avait encouragé le nouveau roi de France à abjurer, considérant qu'il s'agissait du « seul moyen de conclure la paix avec la maison de Lorraine et de diminuer le nombre de ses ennemis »[24]. On constate finalement que le mariage de sa nièce était une nouvelle

---

[22] Le montant total, généralement admis, de la dette de la France envers la Toscane est fixé à 1 174 147 écus d'or au soleil (L. Batiffol, *La vie intime d'une reine […], op. cit.*, p. 22). B. Zeller parle lui de 973 450 ducats d'or au soleil (*Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 17). Le montant proposé par J.-F. Dubost diffère légèrement (1 174 187 écus d'or, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 35).

[23] J.-F. Dubost *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 35.

[24] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 4. Jérôme de Gondi (1550-1604), appelé généralement dans les sources Girolamo ou Geronimo (c'est ainsi que L. Batiffol le nomme : *La vie intime d'une reine […], op. cit.*, p. 23), était un diplomate et confident d'Henri IV. Grand financier d'Henri III (il tenait notamment la douane de Lyon), il devient l'un des plus importants créanciers de son successeur. Né à Valence, il est le petit-fils du frère d'Antoine de Gondi (Giròlamo, 1472-1557) et le fils de Francesco Gondi (né en 1503, date de décès inconnue), qui fut ambassadeur du grand-duc de Toscane en Espagne. C'est grâce à Marie-Catherine de Pierrevive, la tante de son père, que Jérôme est accepté parmi les gentilshommes servants de Catherine de Médicis. D'autres sources affirment que c'est son oncle (le frère de Francesco), Jean-Baptiste Gondi (1501-1580, maître d'hôtel de Catherine de Médicis), qui le fait venir en France et naturaliser Français. Jérôme devient alors un homme de confiance de la reine mère et d'Henri III qui le nomme ambassadeur à Venise, puis à Rome. Il devient introducteur des ambassadeurs sous Henri IV et chevalier d'honneur de Marie de Médicis, lorsque celle-ci arrive en France en 1600. Sur la maison des Gondi : Jean de Corbinelli, *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, Paris, J.-B. Coignard, 1705, 2 vol. et Jean-Baptiste-Pierre Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe [...]*, Paris, J.-B.-P. Courcelles (éd.), 1822-1833, 12 vol., t. 5 (1825), voir à « de Gondi ».

pierre à l'édifice qu'il s'évertuait à construire depuis quelques années[25]. De plus, cette alliance s'avérait particulièrement prestigieuse pour la maison Médicis puisqu'elle la liait de nouveau avec l'une des deux dynasties européennes majeures[26].

Nous pouvons logiquement penser que ce sont également ces raisons qui incitent Alexandre de Médicis à approuver ce projet et à soutenir son cousin dans ses démarches. À cela s'ajoute le fait qu'il soit très proche de la France et de son souverain[27]. En outre, il a probablement en tête l'intérêt que revêtait cette alliance pour l'Église catholique romaine. Le pape n'avait accordé l'annulation du premier mariage que si cela profitait par la suite à une princesse catholique, jugeant que le royaume de France et l'ensemble de la chrétienté en sortiraient renforcés. Nous reviendrons sur la vision que portait Clément VIII (florentin lui aussi, membre de la famille des Aldobrandini, lointains cousins des Médicis) sur cette alliance franco-florentine un peu plus tard dans ce chapitre.

En participant activement à ce projet, les Gondi cherchent sans aucun doute à en tirer quelque bénéfice. S'ils ont peut-être comme objectif de réunir leur patrie d'origine avec leur royaume d'adoption, ils ont en partie œuvré dans leur propre intérêt et dans celui de leur famille, restée à Florence (où elle occupait une place majeure au sein du patriciat) ou installée en France. Les Gondi avaient prêté de l'argent à Henri IV et ils avaient un « intérêt au chiffre de la dot »[28]. Il est donc certain qu'ils avaient des motivations financières importantes. Toutefois, la situation était plus complexe et ils n'agissaient pas uniquement dans leur intérêt personnel. Le cardinal de Retz était aussi quelqu'un de très

---

[25] Cela explique pourquoi le grand-duc met tant de cœur à l'ouvrage dans l'affaire du mariage. Preuve de l'importance que celle-ci avait pour lui, il n'hésite pas à annoncer l'alliance avant Henri IV, ce qui mécontente grandement le roi de France. Dans un entretien avec l'ambassadeur de Toscane Giovannini, Sully évoque la question en affirmant que le grand-duc avait voulu aller trop vite. Celui-ci qualifiait déjà sa nièce de reine de France, alors que le mariage n'était pas encore célébré. Sully avertit donc le résident florentin : « la nièce du grand-duc, n'étant pas encore mariée, n'est pas vraiment reine et ne peut pas être connue et reconnue comme telle » (cette phrase apparaît sous la forme suivante dans la dépêche de Giovannini au grand-duc du 29 mai 1600 (A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 418) : « la sua nipote, non essendo sposata, non è veramente regina, e non sarebbe conosciuta nè riconosciuta per tale ».

[26] À ce sujet, nous invitons le lecteur à lire les passages intitulés « Du bon usage du mariage chez les Médicis » et « Entre France et Espagne » dans J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 40-45.

[27] Selon R. Ritter, c'est certainement parce que le pape le juge trop partisan de la France qu'il ne le désigne pas comme légat en 1600 pour célébrer le mariage de Marie de Médicis et régler les différends entre Henri IV et le duc de Savoie. Clément VIII préfère nommer son neveu, le cardinal Aldobrandini.

[28] J.-H. Mariéjol, *op. cit.*, p. 133. Il faut rappeler ici que Jérôme de Gondi avait souvent été chargé par Henri IV de missions auprès du grand-duc de Toscane. Le roi de France avait besoin de subsides de Ferdinand de Médicis, mais ce dernier ne pouvait pas lui avancer de l'argent directement, pour des raisons politiques (Henri IV était alors toujours considéré comme hérétique par Rome et la puissance espagnole était toujours très présente en Italie, notamment dans le milanais). Le grand-duc prêtait donc officiellement à Jérôme de Gondi qui servait en réalité de prête-nom à Henri IV. Par ailleurs, le roi de France empruntait également de l'argent à Gondi, mais cette fois dans le propre intérêt de ce dernier.

écouté à Rome et il jouait un rôle important dans la diffusion de la Réforme catholique en France à la fin du XVIe siècle. En 1592, Henri IV n'est toujours pas converti. À l'image de nombreux seigneurs italiens établis en France, tel que Louis de Gonzague, il est vraisemblable que Pierre de Gondi ait entretenu des liens avec le Tiers Parti[29]. Pour eux, il faut faire pression sur Henri IV pour l'inciter à se convertir et à se rallier au pape. Le projet d'un remariage avec une princesse italienne catholique s'inscrit tout à fait dans cette démarche[30]. Peut-être avaient-ils encore d'autres ambitions mais nous n'avons pas trouvé, au cours de nos recherches, d'autres informations et nous ne pouvons actuellement faire que des suppositions. Si la plupart des auteurs ayant travaillé sur le mariage de Marie de Médicis ont signalé l'influence des Gondi, ils n'ont pas pour autant étayé leurs propos[31]. Une chose est certaine : ils étaient bien à l'origine de l'idée du mariage qui a ensuite séduit les Florentins, le grand-duc à leur tête[32].

Ce serait donc trop réducteur d'envisager que les Florentins aient simplement pensé à l'intérêt que pouvait avoir une telle alliance pour eux uniquement. Le grand-duc pense également à l'indépendance des États italiens. Les Gondi sont aussi soucieux de l'intérêt de l'Église catholique et il est probable que le cardinal de Florence partage cette attention. Après avoir vu la façon dont l'idée d'une union entre Henri IV et Marie de Médicis a émergé et s'est développée dans l'esprit des Florentins, voyons maintenant comment ces derniers ont réussi à faire aboutir ce projet.

---

[29] Néanmoins, nous ne pouvons le certifier vu que nous n'avons pas trouvé de preuve formelle.

[30] Il faut en plus noter qu'il existait, pour des catholiques comme les Gondi, un risque important de voir s'établir une Eglise française gallicane séparée de Rome. Même après l'abjuration de 1593, le pape n'accorde pas l'absolution. Des membres du clergé en France sont alors tentés de rompre avec l'Eglise romaine. Le Tiers Parti, de son côté, entretenait toujours des liens avec la papauté. L'idée de choisir un autre Bourbon comme roi de France si Henri IV n'obtenait pas l'absolution n'était pas écartée…

[31] L. Batiffol le signalait en 1906, « il y aurait une curieuse étude à faire sur tous les Gondi qui, au XVIe siècle, ont joué un rôle si important à la Cour de France » (*La vie intime […], op. cit.*, p. 20, note de bas de page). Nous avons constaté qu'un ouvrage avait été publié en 2002 retraçant leur histoire et leur généalogie : Emile Boutin et Monique Bras-Paquin, *Les Gondy de Retz : un prestigieux destin*, 2002. Nous n'avons pas pu le consulter mais il est possible que cette œuvre apporte quelques renseignements supplémentaires sur cette famille intrigante. Il serait aussi intéressant de consulter la thèse de Jean-Charles Niclas, *La famille de Gondi-Retz au tournant des XVIe et XVIIe siècles. Étude de l'héritage d'une famille ducale à l'époque de la réforme catholique*, 1996. Cette thèse est consultable au Centre historique des Archives nationales (consultation soumise à l'autorisation préalable de l'auteur). Un article assez complet sur les Gondi est proposé par Jacqueline Boucher dans *Histoire et Dictionnaire des guerres de Religion*, 1998, p. 943-946.

[32] On peut se demander si Albert de Gondi, le frère de Pierre, n'a pas aussi joué un rôle dans l'affaire du mariage. Reparti en Italie en 1589, pour éviter d'avoir à se mêler des affaires de la Ligue, il se rapproche d'Henri IV en 1591. Étant donné qu'il se trouve toujours en Italie à cette date, il est possible qu'il ait pris part à quelques discussions à Florence. Toutefois, la maréchale de Retz refuse de témoigner au procès en nullité du mariage de Marguerite de Valois (malgré la demande de cette dernière) et entretient des liens avec Gabrielle d'Estrées.

2) La mise en œuvre du projet

1°/ L'absolution d'Henri IV et l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois

La première condition à remplir était d'obtenir la dissolution du mariage d'Henri IV. En 1592, cette étape était indispensable avant de songer à entamer clairement des négociations. En tant que catholique fidèle au pape, Ferdinand de Médicis ne pouvait se permettre de traiter ouvertement avec un hérétique comme Henri IV. Il fallait absolument obtenir l'absolution, en plus de l'annulation du premier mariage, ce à quoi le grand-duc travaillait avec l'aide de Jérôme de Gondi[33]. Sur les conseils du cardinal de Retz, le roi songeait déjà à lier la question de la dissolution de son mariage à celle de son absolution. C'était d'ailleurs dans cette optique que le cardinal avait été envoyé à Rome, profitant de son passage en Italie pour s'arrêter à Florence et soumettre au grand-duc l'idée d'une alliance avec la France. Le 25 juillet 1593, Henri IV abjure le protestantisme. Un an plus tard, suite à des tractations compliquées avec Marguerite de Valois, cette dernière consent enfin à signer une procuration où elle accepte que son époux poursuive en son nom les démarches ayant pour but d'annuler leur union[34].

En septembre 1594, Henri IV demande alors à Pierre de Gondi (en sa qualité d'archevêque de Paris) de prononcer lui-même l'annulation, ce que ce dernier refuse de faire, préférant que la décision émane du pape[35]. On constate ici que, bien qu'étant très favorable au remariage du roi, il ne veut pas précipiter les choses et mécontenter Clément VIII, ce qui révèle aussi son attachement à Rome. Le grand-duc envoie Bonciani en tant qu'agent secret en 1594 et pas comme ambassadeur officiel, preuve qu'il ne veut pas, lui non plus, prendre de risques vis-à-vis du souverain pontife tant que celui-ci n'a pas prononcé au moins l'absolution d'Henri IV[36]. Si le recours à Clément VIII semble être la décision la plus logique, le monarque se montre pourtant très réticent et conserve d'ailleurs une certaine rancœur envers Pierre de Gondi pendant un certain temps[37]. Selon B. Haan, « la menace d'un procès devant des évêques français [n'est] utilisée que pour précipiter la

---

[33] Notamment en incitant le souverain français à se convertir au catholicisme comme nous l'avons vu précédemment.
[34] B. Haan, *op. cit.*, p.113.
[35] Dépêche de Bonciani à Vinta du 2 octobre 1594, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 293.
[36] Nous renvoyons de nouveau le lecteur à la deuxième grande partie de ce chapitre, pour mieux comprendre les relations particulières qui existaient entre la Toscane, la France et Rome au moment des négociations autour du mariage. Concernant l'envoi de Bonciani en tant qu'agent secret, voir la note 17 de ce chapitre (p. 47-48).
[37] Dépêche de Bonciani à Vinta du 29 novembre 1594, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 295.

décision de Clément VIII d'accepter le retour du Béarnais dans le giron de l'Église catholique »[38]. Il s'agissait donc d'une tactique pour tenter d'enfin obtenir l'absolution, maintenant que le roi s'était fait catholique. Finalement, Henri IV accepte de se tourner vers le pape et est absous le 17 septembre 1595. Pendant quelques années le monarque ne songe plus vraiment à son démariage, subjugué par sa passion avec Gabrielle d'Estrées. Lorsqu'en 1597 il commence à y repenser sérieusement, ses ministres relancent les Toscans pour contrecarrer son idée folle d'épouser sa maîtresse en secondes noces. En parcourant la correspondance de Bonciani, on constate que la question d'un remariage du roi devient réellement brûlante à partir de 1598. Le projet n'est plus un secret pour personne. Dans une dépêche datée du 7 juillet, l'ambassadeur affirme que le monarque a bien envie de se remarier mais avec personne d'autre que Gabrielle d'Estrées :

> Il Re ha animo di pigliare moglie, ma non piglierà altra che la Gabriella, massime potendo far legittimare i figliuoli che ha da lui, a che tuttavia saranno forse insuperabili le difficultà ; nondimeno à da perdere la speranza d'altri matrimonii[39].

La cour est d'autant plus inquiète qu'Henri IV a fait légitimer César, le premier fils issu de son union avec sa maîtresse. Un autre fils, Alexandre, est né en avril 1598. Les Florentins se trouvent alors dans une impasse. Leurs efforts pour obtenir la dissolution du premier mariage du roi seraient vains si jamais cela profitait à la marquise de Monceaux (devenue duchesse de Beaufort en juillet 1597) plutôt qu'à la nièce du grand- duc. La suite de la correspondance de Bonciani nous montre cependant que Ferdinand de Médicis continue de travailler en secret sur le projet d'annulation. Dans le même temps les négociations (par l'intermédiaire des Gondi) avec les ministres d'Henri IV (principalement Villeroy) autour d'une nouvelle alliance avec Marie de Médicis reprennent, mais plutôt à l'initiative des Français[40]. Il devenait urgent de trouver un accord si l'on voulait empêcher le roi de faire une bêtise. Mais rien ne pouvait se conclure, tant que le pape n'avait pas accordé l'annulation du premier mariage. Français et Florentins se trouvaient en réalité

---

[38] B. Haan, *op. cit.*, p.113. Cette idée de faire prononcer la nullité du mariage par des prélats français est évoquée par Bonciani dans sa correspondance : A. Desjardins., *op. cit.*, p. 294 (Bonciani à Vinta, 19 oct. 1594).

[39] Dépêche de Bonciani à Vinta du 7 juillet 1598, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 361.

[40] Dépêches de Bonciani à Vinta des 27 septembre 1598 et des 28 et 30 août 1599, *ibid.*, p. 364-365 et 367 ; dépêches de Niccolini (ambassadeur du grand-duc à Rome) de septembre-octobre 1599 à propos de l'affaire de l'annulation du mariage, *ibid.*, p. 368-373.

dans un véritable imbroglio. Lorsque Gabrielle d'Estrées meurt subitement dans la nuit du 9 au 10 avril 1599, la situation devient tout de suite plus claire pour tout le monde[41].

Marguerite de Valois qui, malgré sa procuration signée en 1594, n'entendait pas céder sa place pour la favorite du roi (d'un rang bien inférieur à elle), montre immédiatement beaucoup plus de bonne volonté[42]. Elle n'a rien contre l'idée de la laisser à Marie de Médicis qui était de sang princier. Pour la plupart des auteurs, c'est également après la mort de Gabrielle d'Estrées que l'on relance définitivement les négociations entre la Toscane et la France. Certes, nous avons vu que Bonciani évoque, dans une lettre du 27 septembre 1598, des tractations secrètes impliquant les Gondi et Villeroy. Mais les pourparlers reprennent de plus belle après la disparition de la duchesse de Beaufort parce que le roi l'ordonne[43]. Ignore-t-il vraiment que des discussions avaient déjà été initiées quelques mois auparavant ? A-t-il été convaincu par le cardinal de Retz qui multiplia les efforts pour inciter les prélats français à le supplier de se remarier avec une princesse catholique[44] ? Il est assez difficile de le savoir à partir de nos sources et les historiens ne proposent pas de réponse concrète. Il est certain qu'en mai 1599 les négociations prennent un tournant plus officiel même si elles se font toujours dans le plus grand secret, uniquement entre le royaume de France et le grand-duché de Toscane. Fin juillet 1599, le procès chargé de statuer sur l'abrogation du premier mariage s'ouvre. L'affaire doit être examinée par trois juges : le nonce en France Gasparo Silingardi, le cardinal de Joyeuse et l'archevêque d'Arles[45]. Finalement le jugement est rendu public le 22 décembre suivant : la première union du roi était annulée[46]. Désormais, Français et Toscans peuvent se consacrer pleinement aux tractations autour du remariage.

---

[41] Nous ne reviendrons pas ici sur les circonstances de la mort de Gabrielle d'Estrées, régulièrement abordées dans les biographies sur Henri IV. Le décès semble être consécutif à une éclampsie (une complication sérieuse de la grossesse se manifestant notamment par des convulsions). Les rumeurs d'un empoisonnement de la maîtresse royale semblent aujourd'hui caduques, aucune preuve ne pouvant le confirmer.

[42] B. Haan, *op. cit.*, p. 117.

[43] *Ibid.*, p.134. L'auteur signale qu' » immédiatement après la mort de Gabrielle d'Estrées, le roi ordonna à Sillery d'entreprendre des démarches en vue de son union avec la princesse florentine ». Selon B. Zeller, Sillery partit donc à Florence pour débuter officiellement les tractations avec le grand-duc (*Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 12). B. Haan conteste cette version, expliquant que les dépêches de Sillery « ne mentionnent aucune ouverture faite au grand-duc durant un court séjour à Florence en avril 1599 » (*op. cit.*, p. 134).

[44] Dépêche de Silingardi à Aldobrandini des 8-17 mai 1599, B. Haan, *op. cit.*, p. 258-267.

[45] L'archevêque d'Arles était titulaire d'un diocèse français mais était italien. Le pape et Sillery en étaient arrivés à ce compromis. Le premier voulait que le troisième juge soit un auditeur de Rote (l'un des tribunaux de l'Eglise catholique romaine) alors que le second souhaitait que cela soit un deuxième évêque français.

[46] Nous ne nous attarderons pas ici sur le déroulement du procès et sur les raisons qui ont poussé les trois juges à prendre cette décision. B. Haan propose un résumé très complet des évènements dans l'introduction de son ouvrage (*op. cit.*, p. 111-134).

2°/ La conclusion des négociations

Henri IV aurait souhaité que l'annulation du premier hymen coïncide avec la célébration du second, mais le grand-duc avait fait preuve de peu d'empressement. Même si ce dernier avait grandement participé à la dissolution du premier mariage du roi[47], il n'entendait pas hâter les choses. Il préférait attendre que la sentence soit prononcée avant de faire réellement avancer la situation. Prudent, il s'était fait remettre les pièces du procès et la sentence originale qu'il avait placés dans ses archives. Entre temps, il avait rappelé Bonciani à Florence et envoyé Giovannini pour mener les négociations à Paris[48]. Nous avons à notre disposition une grande partie de la correspondance de l'ambassadeur (arrivé en France en novembre 1599, soit un mois seulement avant la sentence d'annulation du premier mariage) avec Ferdinand, dans laquelle il le tenait informé de leur évolution[49]. La principale difficulté avait consisté à se mettre d'accord sur le montant de la dot. Les Français et les Gondi certifiaient que le grand-duc avait promis un million d'écus d'or en 1592, ce que les Florentins niaient catégoriquement[50]. Cette question avait alimenté les débats, parfois très animés, entre les deux parties pendant près de quatre mois. C'est dans une lettre du 9 mars 1600 que le résident toscan annonce au grand-duc la fin des négociations[51]. Par ailleurs, le nonce en France écrit à Rome le 13 mars pour informer le pape que la France et la Toscane s'étaient enfin accordées sur le montant total de la dot la semaine précédente[52]. Le chancelier Nicolas Brûlart de Sillery et le fils de Villeroy, le

---

[47] Le grand-duc avait notamment envoyé le chevalier Guidi à Rome pour seconder son ambassadeur Giovanni Niccolini. Il avait pour mission de travailler aux côtés du cardinal d'Ossat (le résident français auprès du pape) pour obtenir la dissolution du premier mariage (B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 13).

[48] L. Batiffol écrit que l'on avait envoyé Jérôme de Gondi à Florence en mai 1599 pour reprendre les pourparlers et pour évoquer notamment la question de la dot. Nous n'avons retrouvé cette version des faits chez aucun autre auteur. Son voyage en Italie est bel et bien confirmé (J. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. 8, p. 734-735) et il est tout de même assez probable qu'il ait été envoyé auprès de Ferdinand de Médicis pour traiter de la question du mariage (L. Batiffol, *La vie intime […], op. cit.*, p. 23).

[49] A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 374-407. Ces négociations ont déjà été étudiées par de nombreux auteurs et nous n'avons pas jugé nécessaire de les résumer à notre tour. Nous incitons le lecteur à se reporter sur les ouvrages suivants : B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 1-28 ; L. Batiffol, *La vie intime […], op. cit.*, p. 13-28 ; J.-H. Mariéjol, *op. cit.*, p. 129-160 ; R. Galluzzi, *Histoire […], op. cit.*, t. 5, p. 332-340.

[50] Le grand-duc affirmait qu'il s'agissait d'un malentendu et qu'il avait cru à l'époque que l'on parlait de subsides à avancer à Henri IV (R. Galuzzi, *Histoire du grand duché […], op. cit.*, p. 337). Henri IV alla même jusqu'à réclamer un million et demi de dot, étant donné qu'il avait désormais reconquis son royaume, devenant ainsi roi assuré, ce qu'il n'était pas en 1592. Giovannini rétorqua que cette demande était irrecevable et qu'il ne pouvait pas proposer plus que cinq cent mille écus d'or. (L. Battifol, *La vie intime […]*, p. 25 et B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […]*, p. 27).

[51] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 23 mars 1600, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 407.

[52] Dépêche de Silingardi à Aldobrandini du 13 mars 1600, B. Haan, *op. cit.*, p. 407. Ce dernier résume la lettre de la façon suivante : « Girolamo Gondi l'a [le nonce] informé que, lundi dernier [le 6 mars] à l'Arsenal, en présence de deux hérétiques, Bouillon et Rosny, Henri IV a signé avec l'envoyé du grand-duc

baron d'Alincourt, envoyés à Florence en janvier 1600, n'avaient plus qu'à finaliser le projet avec le grand-duc[53].

Le contrat est signé le 25 avril 1600 au Palais Pitti[54]. Henri IV avait déclaré publiquement son intention d'épouser Marie de Médicis dès décembre 1599 (une dépêche de Giovannini datée du 30 décembre affirmait que le roi l'avait déclaré au duc de Savoie). Il faut donc attendre quatre mois supplémentaires pour que le contrat soit signé[55]. Durant cette période, le représentant florentin avait aussi dû composer avec l'arrivée sur le devant de la scène de la nouvelle favorite d'Henri IV : Henriette d'Entragues. Le roi avait en effet très rapidement remplacé Gabrielle d'Estrées et, de nouveau, ses ministres craignaient qu'il ne s'éloigne d'une alliance florentine pour se précipiter dans les bras d'une sujette du royaume, indigne du trône de France[56]. Leur crainte était d'autant plus grande qu'Henri IV avait rédigé une promesse de mariage en faveur de sa maîtresse dans laquelle il assurait qu'il l'épouserait si, dans les six mois, elle mettait au monde un fils. Giovannini avait été amené à plusieurs reprises à mettre en garde le grand-duc contre le danger d'une telle

---

de Toscane le contrat de son mariage avec Marie de Médicis ; le grand-duc a accordé trois cent cinquante livres de dot et une remise de deux cent cinquante mille autres sur les dettes du roi, soit six cent mille livres en tout ». Il ne s'agit pas du vrai contrat de mariage (signé à Florence le mois suivant) mais uniquement d'un accord sur le montant de la dot. Une publication partielle de la dépêche est proposée par V. Martin, *op. cit.*, p. 74. Ce montant n'a finalement rien d'exceptionnel contrairement à ce que l'historiographie a longtemps fait croire (et notamment dans les travaux de B. Zeller et L. Batiffol), en grande partie à cause de Saint-Simon dans son *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, publié pour la première fois en 1880 aux éditions Hachette. Certes, il s'agit d'une somme considérable mais qui ne justifie pas de telles exagérations. Dans une lettre du 30 avril 1600 pour la sœur de Marie, Eléonore de Mantoue, le grand-duc qualifie la dot de « très honorable », précisant qu'elle est équivalente à celle qu'il avait obtenue pour la grande-duchesse sa femme : S. Mamone, *op. cit.*, p. 21 et 27 (n. 9).

[53] Le baron d'Alincourt est bel et bien le fils de Villeroy et non celui de Sillery comme l'indique par erreur L. Batiffol (*La vie intime […], op. cit.*, p. 28). Il s'agit de Charles de Neufville (1566-1642), baron puis marquis d'Alincourt et marquis de Villeroy à la mort de son père en 1617. Il fut notamment ambassadeur ordinaire à Rome de 1605 à 1608. La correspondance de Giovannini évoquait des hésitations sur la personne qui serait envoyée à Rome. Sa lettre du 4 janvier 1600 (A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 399) indiquait que c'était d'Alincourt qui serait envoyé auprès du pape pour le remercier d'avoir annulé le premier mariage, tandis qu'une autre lettre du 13 janvier indiquait que c'était sans doute Sillery qui irait à Rome, peut-être accompagné du cardinal d'Ossat (A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 406). La correspondance du nonce ne mentionnait que l'envoi d'Alincourt à Rome et pas du tout celui de Sillery en Italie (B. Haan, *op. cit.*, p. 384-387 et p. 399). En réalité, ce dernier avait été envoyé directement à Florence pour se charger des négociations avec le grand-duc, tandis que le baron avait d'abord fait escale à Rome (il y resta du 16 février au 10 avril, *ibid.*, p. 385). R. Galluzzi le présentait ainsi : « Silleri se rendit donc à Florence avec les pouvoirs qui devoient lui donner toute confiance : il étoit accompagné de d'Alincourt, qui avoit part à la même commission, et revenoit de Rome, où il avoit remercié le pape au nom du Roi » (*Histoire du grand duché de Toscane […], op. cit.*, t. 5, p. 356). C'est d'ailleurs d'Alincourt qui ramena le contrat de mariage de Marie de Médicis et Henri IV à Paris, une fois celui-ci signé (à peine 15 jours après son arrivée à Florence).

[54] L. Batiffol indique que le texte du contrat de mariage a été imprimé dans plusieurs manuscrits (*La vie intime […]*, p. 28, note 2). Les clauses du contrat sont détaillés par J.-F. Dubost (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 38-39). Voir également à ce sujet Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville, *Vie de Marie de Médicis, princesse de Toscane, reine de France et de Navarre*, 1774, t. 1, p. 18-20.

[55] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 30 décembre 1599, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 381-389.

[56] Henriette de Balzac d'Entragues (ou d'Entraigues) était la demi-sœur du fils bâtard de Charles IX et de sa maîtresse Marie Touchet, Charles de Valois, comte d'Auvergne.

promesse[57]. Évidemment cela inquiétait tout autant les Toscans, à commencer par les Gondi qui n'hésitent pas à en faire part à l'ambassadeur. Dans l'une de ses lettres, datée du 16 décembre, ce dernier évoque les inquiétudes du cardinal de Retz concernant Henriette d'Entragues :

> Il disputare della dote fa che molti, che non hanno buona intenzione, pigliano animo a proporre degli altri partiti. Di che il Re, vedendosi trattenuto, potrebbe o prestare orecchio, o sommergersi in questa Entragues ; come, chè l'uno sia tutto sensuale, l'altra tutta malizia, da farli nascere un figliuolo per tutti li versi che la potrà, per farsi regina[58].

Il semblerait en effet que très vite, la nouvelle maîtresse royale se soit posée comme une ferme opposante au mariage du roi avec Marie de Médicis, obligeant Français et Florentins à la plus grande méfiance et à essayer de hâter les pourparlers. Même après que le contrat ait été signé, on veut du côté français que le mariage soit accompli avant qu'Henriette d'Entragues, alors enceinte du roi, n'accouche. La crainte provoquée par la promesse du roi est toujours présente[59].

Ces longues tractations deviennent aussi la source de conflits entre les Florentins. Plusieurs passages de la correspondance de Giovannini mentionnent de sérieux désaccords entre les Gondi et le grand-duc. Ne serait-ce pas là une nouvelle preuve attestant de la très grande importance que revêt ce mariage pour les Gondi ? Lorsque l'ambassadeur va visiter pour la première fois Jérôme, ce dernier se plaint d'être négligé par Ferdinand de Médicis. Giovannini alerte immédiatement le grand-duc en lui signalant néanmoins que Pomponne de Bellièvre l'exhortait « à avoir l'œil sur Girolamo Gondi », ses affaires n'allant pas bien. En restant le créancier du roi, il avait mis ce crédit en enfer (« ha messo questo credito, si può dire, nell' inferno ») selon le chancelier[60]. Il est vrai que depuis 1589 les dettes royales ne sont pas vraiment payées si bien que, pour certains, l'espoir de revoir l'argent prêté au

---

[57] Pomponne de Bellièvre notamment, invite le grand-duc à vite s'accorder avec Henri IV concernant la dot : « Si il Re non si marita con la principessa Maria non si mareterà con altri o egli, farà qualche pazzia » (que l'on peut traduire globalement ainsi : « si le Roi ne se marie pas avec la princesse Marie, il ne se mariera pas avec une autre, il fera quelque folie »). Autrement dit, ce serait un véritable désastre pour le royaume de France et pour Ferdinand de Médicis puisqu'il risquait de ne jamais recouvrer ses créances (dépêche de Giovannini au grand-duc du 24 novembre 1599, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 376).

[58] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 16 décembre 1599, *ibid.*, p. 377-378. Les discussions s'éternisant, « il en résulte que bien des gens qui ont mauvaise intention reprennent courage et proposent d'autres partis, et il pourrait y prêter l'oreille ou bien se plonger dans cette Entragues. Car l'un est tout sens et l'autre malice ; elle cherchera tous les moyens d'avoir un fils pour se faire reine » (traduction proposée par B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […]*, p. 25).

[59] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 23 mars 1600, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 407 : « Le duc de Bouillon voudrait que le mariage fût accompli avant les couches de Mme d'Entragues […]. Rosny partage cet empressement ».

[60] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 24 novembre 1599, *ibid.*, p. 376.

roi relève du miracle[61]. Sachant que les Gondi avaient un intérêt au chiffre de la dot, nous pouvons supposer ici que c'est bien pour cette raison qu'ils se battaient avec acharnement pour qu'elle soit d'un million d'écus d'or. Par ailleurs, la correspondance de Giovannini déborde d'allusions à de sombres histoires d'argent où les Gondi étaient impliqués. Bellièvre avait affirmé au chanoine que Jérôme avait reçu à peu près deux cent mille écus. L'ambassadeur est très surpris puisque Gondi dit ne pas avoir reçu plus de quinze mille écus[62]. Il avertit évidemment Ferdinand, ce qui peut expliquer pourquoi celui-ci se montre par la suite très méfiant vis-à-vis de Jérôme. Le grand-duc va même jusqu'à demander à Sully, par l'intermédiaire de Giovannini, de réviser les comptes du financier pour éclaircir cette affaire[63]. Même si ces questions d'argent ne sont pas directement liées au mariage, elles nous permettent de comprendre les raisons justifiant la totale mise à l'écart des Gondi dans les négociations menées par Giovannini. La lettre de l'ambassadeur du 16 décembre 1599 démontre clairement qu'il cachait à l'évêque de Paris l'objet de sa mission. Les Gondi ne masquent pas leur mécontentement[64]. Peut-être que Ferdinand trouvait déjà qu'ils mettaient un peu trop d'enthousiasme dans ce projet. Il avait sans doute compris l'intérêt que pouvait avoir pour eux la somme d'un million d'écus. Bien entendu, les Gondi s'aperçoivent très vite de sa défiance et ils ne cessent de protester auprès de l'ambassadeur florentin considérant qu'il était injuste de les tenir à distance d'une affaire dont ils étaient pourtant à l'origine[65]. Une nouvelle lettre de Giovannini nous informe qu'ils faisaient épier toutes ses démarches et cherchaient à faire traiter l'affaire du mariage par le cardinal de

[61] En 1589, à la mort d'Henri III, les Gondi comme beaucoup se tiennent dans une prudente neutralité. Ils finissent par se rallier à Henri IV, une fois que celui-ci a promis de rembourser toutes les dettes de son prédécesseur, excepté pour les Ligueurs. Ce ralliement paraît donc opportun sur le plan financier. Nous avons vu précédemment que Jérôme servait de prête-nom à Henri IV pour toucher les subsides du grand-duc et que, dans le même temps, il avançait lui-même de l'argent au roi de France. Il agissait dans son intérêt car s'il ne prêtait pas, on pourrait croire qu'il ne se rallie pas vraiment. L'argent dont il avait fait crédit à Henri III ne lui serait alors jamais remboursé. Notons qu'une lettre d'Henri IV évoque un prêt de trois cent mille écus de la part de Gondi (Henri IV à Jérôme de Gondi le 26 mars 1596, J. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. 4, p. 546-547). Nous remercions ici Philippe Hamon et surtout Stéphan Hellin pour ses informations très précieuses à ce sujet, ainsi que pour sa grande disponibilité. Le déficit de la France entre 1596 et 1598 était exorbitant. Pour B. Barbiche, il est impossible de donner un chiffre précis mais il se situait entre deux cent millions et trois cent cinquante millions de livres (Sully lui-même parlait de trois cent millions). Le surintendant s'attache donc à remettre en ordre la fiscalité française et met en place des mesures d'assainissement des finances. Il s'entoure d'un personnel compétent, négocie des baisses de taux avec les créanciers, réorganise la perception des impôts (allègement de la taille mais augmentation des taxes indirectes comme la gabelle), etc. Grâce à ces mesures, Sully réussit à redresser les finances du royaume dès 1605 (B. Barbiche, S. de Dainville-Barbiche, *Sully*, 1997, p. 123-139).
[62] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 24 novembre 1599, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 376.
[63] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 4 janvier 1600, ibid., p. 402.
[64] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 16 décembre 1599, *ibid.*, p. 377-381.
[65] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 30 décembre 1599, *ibid.*, p. 381-389.

Florence Alexandre de Médicis[66]. On se rend compte finalement que, si les Florentins sont favorables à ce mariage, ils n'ont pas tous les mêmes intérêts. Chacun se bat pour les siens (en essayant de tirer son épingle du jeu, quitte à se fâcher), pour ceux de la Toscane ou pour ceux de l'Église. L'imbrication avec la papauté est considérable et pour certains, ce n'est pas toujours évident de savoir quoi privilégier, entre sa famille, sa patrie ou sa confession religieuse (nous nous en apercevrons de nouveau dans les lignes à venir). Pendant ce temps Marie de Médicis, pourtant la principale intéressée, est complètement en retrait. Son avenir est en train de se dessiner, sans qu'elle n'ait véritablement la possibilité d'intervenir.

3°/ Une mariée effacée

L'abondante correspondance des ambassadeurs florentins est assez significative : jamais ils n'évoquent les intérêts personnels de la nièce du grand-duc, qui n'ont qu'une importance secondaire. Une fois les négociations engagées, la préoccupation première de ce dernier est de régler la question de la dot. Il en est de même pour les Gondi et il est probable que le cas de Marie soit encore moins important à leurs yeux que pour Ferdinand. Quand le cardinal de Retz propose au grand-duc de marier sa nièce avec Henri IV, il ne songe pas une seule seconde à ce que cette dernière peut en penser[67]. Les intérêts politiques, diplomatiques, financiers ou religieux passent avant tout, pour Florence comme pour la France qui veut régler ses dettes et assurer au royaume une certaine stabilité. Cela passe par un remariage avec une catholique, en espérant que cette nouvelle union apportera un héritier. On recherche une sorte d'archétype de reine de France. Il fallait une princesse catholique, en âge de procréer et apportant si possible une dot importante pour éponger les dettes royales. Marie de Médicis correspondait tout à fait à cet « idéal » puisqu'elle remplissait toutes ces conditions. À une seule reprise, Giovannini avance cette idée de « mérite personnel » de la princesse, lors d'une discussion avec Villeroi. Le ministre ne

[66] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 13 janvier 1600, *ibid.*, p. 406. Les Gondi qualifient Giovannini de « ministrello » ou de « ministruzzo ». Les ressentiments de l'ambassadeur envers Jérôme sont très forts et perdurent même après la signature du contrat de mariage. Ainsi lorsque l'on évoque le nom de Jérôme pour devenir chevalier d'honneur de la reine, Giovannini s'évertue à dire au grand-duc que ce serait une grosse erreur (dépêche au grand-duc du 7 juillet 1600, *ibid.*, p. 429). Plus tard, il demande même son rappel en Toscane, jugeant que ses services sont mal récompensés et que les inimitiés des Gondi ne rendent sa position difficile en France (malgré ses avis, les Gondi sont restés dans les bonnes grâces du grand-duc et de la nouvelle reine de France) : dépêche de Giovannini au grand-duc du 2 novembre 1600, *ibid.*, p. 444.

[67] Nous sommes arrivés à cette conclusion à partir de la correspondance de Giovannini éditée par A. Desjardins. Or cette publication est très incomplète et il est possible que l'ambassadeur ait prêté des propos un peu plus prévenants aux Gondi vis-à-vis de Marie de Médicis dans d'autres dépêches.

s'en préoccupe pas un seul instant et rétorque à l'ambassadeur que l'on attendait uniquement d'elle qu'elle donne des fils au roi[68].

Pour autant, le cas de Marie de Médicis n'a absolument rien d'exceptionnel. Le choix de la femme d'un roi de France répond toujours à certains critères. On choisit avant tout une étrangère pour ne pas mélanger les genres et élever des familles qui doivent rester soumises. On n'épouse donc pas une sujette, ce qui amène F. Cosandey à parler de « caste royale »[69]. Derrière des arguments comme la recherche d'alliances, le réel objectif est dynastique et la priorité absolue est bien d'obtenir un ou des héritiers mâles (c'est d'ailleurs à la naissance d'un héritier que la reine acquiert une certaine stabilité) pour assurer l'équilibre et la continuité du royaume. Par ailleurs, on recherche généralement une princesse importante pour affermir son autorité. Cette condition n'est pas vraiment remplie avec Marie de Médicis, le grand-duché de Toscane occupant une place secondaire en Europe. En revanche, le grand-duc est riche. Or, une princesse doit aussi répondre aux besoins du moment du royaume. À la fin du XVIe siècle, les finances de la France sont mal en point et le soutien de Ferdinand de Médicis ne peut qu'être bénéfique. Clairement, Marie s'impose comme le premier choix, d'autant plus que peu d'autres princesses « intéressantes » sont disponibles à l'époque[70].

Le roi ne connaît le visage de sa nouvelle femme qu'à travers un portrait envoyé par le grand-duc[71]. Il semblerait que Marie de Médicis ait pu elle aussi découvrir à quoi ressemblait Henri IV grâce à un portrait apporté par Antoine de Frontenac au cours de l'été 1600[72]. Il est très probable que les futurs époux aient cherché à en savoir plus l'un sur l'autre, les incitant à interroger les différents émissaires français ou italiens pour obtenir quelques renseignements. À son retour d'Italie, le baron d'Alincourt avait fait l'éloge de la future reine, ce qui avait ravi le roi : « Con un encomio di laude delle virtù, delle manière e della bellezza della Regina, il cui ritratto è piaciuto estremamente alla Maestà Sua »[73]. Il en est de même pour Frontenac qui fait à son souverain une description orale très flatteuse de

[68] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 24 novembre 1599, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 375-376.
[69] F. Cosandey, *op. cit.*, p. 80.
[70] *Ibid.*, p. 55-82 (chapitre 2 intitulé « Devenir reine de France »).
[71] M. Carmona, *op. cit.*, p. 19.
[72] P. Delorme, *op. cit.*, p. 37. Notons par ailleurs qu'Antoine de Frontenac servait à titre d'écuyer personnel d'Henri IV avant d'être nommé gouverneur du château de Saint-Germain-en-Laye.
[73] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 12 mai 1600, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 414. Le baron avait vanté la vertu, les bonnes manières et la beauté de la reine au plus grand plaisir d'Henri IV.

la princesse, à peine revenu de Florence[74]. On remarque que tous les discours faits au roi au sujet de Marie de Médicis (et on peut logiquement penser que c'est également le cas dans le sens inverse) sont assez dithyrambiques. En insistant sur la beauté et les grandes qualités de sa future épouse, on espère mieux lui faire accepter son remariage. Une lettre du nonce Silingardi, datée du 18 juillet de l'année précédente et résumée par B. Haan, nous fournit un autre exemple : « Jérôme Gondi lui a rapporté [au nonce] que le courrier Valerio, lors de son passage à Florence, a vu la grande-duchesse et la princesse Marie. Il a dépeint celle-ci au roi comme étant la plus belle femme du monde. Henri IV s'en est réjoui et lui a posé de nombreuses questions »[75]. Notons par ailleurs que, toujours aux alentours de l'été 1600, le roi entame avec Marie de Médicis une correspondance de quelques mois, le temps que le voyage de cette dernière soit enfin programmé[76]. Cet échange de lettres a sans doute permis à la Florentine de se faire une idée du personnage avec qui elle allait devoir passer sa vie. Mais a-t-elle été préparée à ce qui l'attendait ? Nous pouvons le supposer. Il serait étonnant que personne ne lui ait rien dit à ce sujet, notamment au cours du trajet entre Livourne et Marseille. Marie devait avoir de nombreuses questions. Mais la représentation du royaume de France qui lui est donnée est probablement très imparfaite. Quand elle arrive à Marseille, elle a le regard d'un observateur étranger, assez proche de celui des diplomates, basé sur de nombreux stéréotypes et des remarques entendues ici et là[77]. Mis à part quelques préjugés sur les Français et quelques informations diverses sur leurs coutumes et sur certains individus, elle est très peu instruite. Son voyage en France a donc tout d'un saut dans l'inconnu.

---

[74] Mentionné par B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 41. Selon Giovannini, Frontenac avait déjà écrit au roi depuis Florence en faisant de nombreux éloges à propos de Marie de Médicis : « Ha scritto di avere avuto infinito contento di vedere la Regina così bella, così allegra, così festosa, et così savia, di avere ricevuto gran favori da lei, talchè il Re ne ha preso un gusto maraviglioso, chè se ne mostra fortemente allegrissimo » (dépêche de Giovannini au grand-duc du 28 juin 1600, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 425). Dans sa lettre au roi, Frontenac disait avoir été extrêmement content d'avoir vu une reine si belle, si heureuse, si joyeuse et si sage. Henri IV se montre une nouvelle fois très satisfait.

[75] Dépêche de Silingardi à Aldobrandini du 18 juillet 1599, B. Haan, *op. cit.*, p. 300.

[76] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 41-43. Il n'existe aucune importante publication regroupant les lettres de Marie de Médicis. Celles-ci sont accessibles dans différents fonds d'archives manuscrites mais nous n'avons pas pu les consulter au cours de ces deux années de recherche. Les dépêches d'Henri IV sont beaucoup mieux connues. Celles qui sont adressées à Marie avant les cérémonies de Florence et de Lyon sont présentes dans l'ouvrage de J. Berger de Xivrey (*op. cit.*, t. 5, p. 249, 256, 270, 286-287, 296, 306-307, 313, 329-330, 337, 344, 355, 357, 362 et 366). Notons qu'à partir du 30 septembre 1600, le roi appelle la Florentine « ma femme ». Même si le mariage ne sera célébré que quelques jours plus tard, il la considère comme son épouse à partir du moment où la procuration a été remise au grand-duc par Bellegarde (au sujet de celui-ci, voir la note 139 de ce chapitre, p. 81).

[77] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 120.

Durant les huit années écoulées avant que la proposition du cardinal de Retz ne finisse par aboutir sur un contrat de mariage, nous avons constaté que cette alliance avait éveillé de nombreux intérêts chez les Florentins. Pour certains, comme le grand-duc ou les Gondi, le projet en lui-même était déjà alléchant. Ceux-là ont œuvré, de façon plus ou moins importante, à annuler la première union d'Henri IV pour faciliter l'ouverture de négociations officielles. Ils ont ensuite cherché à faire basculer ces discussions à leur convenance, quel que soit leurs intérêts, parfois bien différents (politique, financier, catholique, *etc.*).

Maintenant que nous avons vu le point de vue florentin vis-à-vis de ce mariage, il faut nous arrêter sur celui des autres États italiens. Ce projet a-t-il suscité leur intérêt ? Certains ont-ils été impliqués dans les négociations ? D'autres ont-ils totalement ignoré cette affaire ? Y a-t-il eu des oppositions ? Autant de questions auxquelles nous allons tenter de répondre.

II – Le point de vue des autres États italiens

1) Entre partisans, opposants et indécis

Lorsque les Florentins commencent à s'impliquer de façon importante dans cette affaire du mariage, ils ont en tête l'idée que « toute l'Italie aurait à y gagner ». D'après eux, la majorité des États non soumis à la souveraineté de l'Espagne, trouverait son compte dans le remariage d'Henri IV avec Marie de Médicis. Comme Florence, ces États indépendants ne pouvaient qu'être satisfaits du retour du roi de France dans les affaires italiennes. C'était l'occasion rêvée de limiter la puissance espagnole dans la péninsule. Marie de Médicis étant une princesse catholique, la position d'Henri IV en Europe et ses relations avec le pape en ressortiraient fortement renforcées[78] . Pourtant, R. Galluzzi certifie que « ce mariage excita dans tous les États une défiance pleine de craintes. Venise seule l'approuva en Italie »[79]. Il ajoute qu'au moment de la cérémonie à Florence, il n'y avait aucun autre ambassadeur italien présent que celui de Venise[80]. Il signale que

[78] *Ibid.*, p. 34-35.
[79] R. Galluzzi, *Histoire […]*, *op. cit.*, t. 5, p. 364.
[80] *Ibid.*, p. 369.

Giovanni Andrea Doria « avoit aussi empêché la république de Gênes d'envoyer un député à Florence et d'accorder les galères du grand-duc pour accompagner la Reine »[81]. De surcroît, à chaque fois qu'un conflit opposait la France et l'Espagne, de riches génois armaient « à titre personnel des navires pour le compte du roi catholique »[82]. On peut donc logiquement supposer que Gênes n'était guère favorable à l'alliance entre Français et Florentins, étant donné que celle-ci ne convenait pas du tout au royaume d'Espagne. Mais comment expliquer alors que les ambassadeurs de Gênes proposent plus tard à Marie de Médicis, alors en plein voyage vers la France, de faire escale dans leur ville[83] ? Quel était réellement leur sentiment à propos de ce mariage ? Pour certains États italiens, il est finalement très difficile de répondre à la question, parfois par simple manque de sources. Pour essayer de nous faire une idée la plus complète possible de leur opinion, nous avons choisi d'étudier les deux points de vue qui pouvaient se confronter dans la péninsule, après que le mariage ait été annoncé. Volontairement, nous avons écarté le cas un peu plus complexe de Rome, pour l'analyser plus en détail par la suite.

D'un côté, on trouvait donc des États indépendants vis-à-vis de l'Espagne qui étaient assez favorables au projet. Pour illustrer cette vision, l'exemple de la république de Venise semble le plus approprié. Il faut noter qu'il y avait relativement peu d'États indépendants à l'époque. Mis à part Venise et Rome, les autres États étaient tous plus ou moins sous l'influence espagnole, y compris Florence (même si nous avons observé que Ferdinand de Médicis faisait tout pour s'en démarquer). Les Vénitiens quant à eux étaient totalement autonomes. De l'autre côté, on trouvait des États soumis à la souveraineté espagnole – ou alliés à l'Espagne – qui, naturellement, ne voyaient pas d'un très bon œil cette alliance entre la France et un État italien. Nous nous intéresserons plus particulièrement ici au duché de Savoie. Certes, ce dernier fait partie intégrante du Saint-Empire romain germanique mais il occupe une place un peu particulière en Europe. La plupart des auteurs que nous avons consultés cette année, prennent en compte le fait que le duché de Savoie comportait des territoires des deux côtés des Alpes et occupait une place

[81] Giovanni Andrea Doria (1539-1606) était le neveu (puis fils adoptif) du grand condottière et amiral génois, Andrea Doria (1466-1560). Lui aussi devint amiral. Son refus de prêter les galères génoises ainsi que le soutien de Gênes pour les espagnols sont confirmés par Henri IV dans une lettre destinée à Sillery, le 11 mai 1600 : « pour celles [les galères] de Gênes, je m'en remets au […] Grand Duc d'y pourveoir, car le sénat de ladicte ville, suscité par les persuasions de l'ambassadeur et des partisans de l'Espagne, a, ces jours passez, faict un décret contre le Sr Geofroi de Lomelin, pour ma considération […] » (E. Halphen, *op. cit.*, p. 43-44).
[82] J. Delumeau, *L'Italie de la Renaissance à la fin du XVIII*^{e} *siècle*, *op. cit.*, p. 195. L'auteur précise que Gênes était en théorie une république neutre mais qu'il s'agissait en réalité d'un protectorat espagnol depuis 1528.
[83] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 53 ; J.-H. Mariéjol, *op. cit.*, p. 139-140.

importante en Italie[84]. Ainsi, Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie de 1580 à 1630, dominait le Piémont (situé au nord-ouest de la péninsule) depuis sa capitale Turin[85]. Nous avons donc choisi de nous attarder sur sa réaction lorsqu'il apprit ce projet de mariage et sur l'attitude qu'il adopta par la suite vis-à-vis de la Toscane et de la France, d'autant plus que le contexte de l'époque entre cette dernière et la Savoie était très tendu, les deux États se disputant le marquisat de Saluces. Nous aurions également aimé connaître le point de vue d'un État comme le duché de Milan, encore complètement soumis à la domination espagnole et probablement contre ce mariage. Malheureusement, les sources nécessaires pour répondre à cette question sont difficilement accessibles. Il est certain que cette étude sur la vision des États italiens à propos de l'alliance entre Henri IV et Marie de Médicis sera en partie incomplète. Mais à partir de quelques témoignages et du contexte politique de l'époque en Italie, nous espérons proposer une analyse tout à fait valable.

1°/ Le soutien de la république de Venise

Les auteurs qui ont travaillé sur le mariage de Marie de Médicis se sont tous beaucoup axés sur le point de vue toscan, ce qui paraît assez logique. En revanche, aucun n'a tenté d'étudier les réactions des différents États italiens au moment des négociations entre la France et Florence, puis lors de l'officialisation de l'alliance. Venise paraît être le point de vue le plus facile à analyser vu que nous avons beaucoup de sources à notre disposition. Malheureusement, nous n'avons trouvé aucun élément au sujet des pourparlers. Le travail de Barozzi et Berchet ne commence qu'au début du XVIIe siècle[86]. La première correspondance diplomatique qu'ils ont éditée est celle de Marino Cavalli, résident vénitien en France de 1600 à 1603[87]. Sa première dépêche est datée du 1er octobre 1600, soit deux mois seulement avant que les épousailles ne soient célébrées à Lyon. En revanche, le mariage par procuration a lieu le 5 octobre à Florence, soit quelques jours

---

[84] Par exemple F. Brizay, *L'Italie à l'époque moderne*, 2001, p. 18.

[85] Le duché de Savoie avait été occupé par la France de 1536 à 1559, jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis (2 et 3 avril 1559) qui consacra la suprématie espagnole en Italie. La France renonça au duché de Milan, à la Corse, à la Savoie et au Piémont, conservant provisoirement cinq places fortes au sein de la péninsule (Villeneuve d'Asti, Chieri, Chivasso, Pignerol et Turin) et exerçant sa suzeraineté sur le marquisat de Saluces. À l'exception de ces quelques places fortes, Emmanuel-Philibert recouvra son duché (il fut duc jusqu'à sa mort en 1580). En 1563, il transféra sa capitale de Chambéry à Turin, ville moins exposée à la menace française (la France ne l'occupait plus depuis l'année précédente). Le successeur d'Emmanuel-Philibert, Charles-Emmanuel Ier, était donc maître du Piémont au moment du mariage de Marie de Médicis avec Henri IV.

[86] N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France.

[87] Il est élu sénateur le 18 novembre 1599, mais n'est envoyé en France qu'à la fin du mois d'août 1600 (*ibid.*, t. 1, p. 26-51).

après que Cavalli ne se soit installé en France. Ce dernier ne nous apprend absolument rien sur les négociations qui ont été menées et la seule information concernant le mariage qui apparaît dans sa correspondance se trouve dans une dépêche du 10 décembre, où il raconte la première rencontre entre les nouveaux époux[88]. Il est par conséquent difficile de se faire une idée de l'avis des Vénitiens sur cette affaire avec aussi peu d'éléments à analyser. L'ouvrage de N. Tommaseo qui propose les relations de plusieurs ambassadeurs du XVIe siècle ne peut pas nous être utile puisque le dernier envoyé vénitien étudié par l'auteur est J. Lippomano, résident vénitien en 1579. De même, celui d'E. Albèri ne nous est pas d'un grand secours. La correspondance de Francesco Vendramin, ambassadeur en 1600 envoyé pour féliciter Henri IV d'avoir conclu la paix de Vervins, évoque à deux reprises Marie de Médicis mais sans rapport avec le mariage[89]. Finalement, les seules informations que nous avons sur le sujet se trouvent dans la correspondance éditée des deux ambassadeurs extraordinaires envoyés en France en 1601 pour féliciter Henri IV et la nouvelle reine de France de leur union, à savoir Giovanni Delfino et Antonio Priuli.

Si l'on consulte leur commission, on se rend compte que les deux ambassadeurs ont surtout été envoyés en France par courtoisie. On a estimé à Venise qu'il fallait assurer le roi de France de la « sincère affection » que la république lui portait, en le félicitant, lui et sa nouvelle femme. On charge Delfino et Priuli d'expliquer à Henri IV que lorsque la Sérénissime a appris la nouvelle, elle a absolument voulu envoyer des ambassadeurs pour le congratuler et montrer à quel point elle se réjouissait de cette alliance. Les qualités royales et la vertu de Marie de Médicis sont mises en avant, de même que l'espoir de voir la couronne de France se stabiliser, notamment grâce à une abondante descendance[90]. C'est globalement le même discours que sont chargés de tenir les envoyés extraordinaires au roi et à la reine en leur présentant leurs lettres de créance et c'est bien celui qu'ils prononcent une fois devant le couple royal[91]. Ils félicitent Henri IV pour son glorieux mariage et pour les qualités d'esprit dignes d'une reine de son épouse, en soulignant que cette alliance aura des conséquences bénéfiques, non seulement pour la France mais pour l'ensemble de la chrétienté. On retrouve de nouveau cette volonté pour les États indépendants italiens que le

[88] *Ibid.*, p. 36. Les auteurs ne font qu'un résumé de cette dépêche. Il est possible que d'autres dépêches de Cavalli aient évoqué plus en détail le mariage, mais elles n'ont pas été éditées dans ce recueil. Il faudrait consulter les lettres manuscrites disponibles à la BNF avant de certifier qu'il n'y a pas d'autres éléments sur le mariage dans la correspondance de l'ambassadeur (nous n'avons pas eu le temps de le faire dans le cadre du Master).
[89] E. Albèri, *op. cit.*, p. 458 et 462.
[90] N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 59-61 pour lire la commission complète.
[91] Dépêche de Priuli et Dolfin du 11 juin 1601, *ibid.*, p. 65.

royaume de France se stabilise et que son roi s'ancre définitivement dans le catholicisme. Après l'abjuration en 1593 et l'absolution en 1595, le mariage avec une catholique est présenté comme une troisième étape très symbolique. Henri IV essaie de montrer que désormais le protestantisme est loin derrière lui. Pour Venise et les autres États italiens, c'est un élément très important. L'ensemble de la chrétienté ne peut que sortir grandie de cette alliance. Bien entendu, les Vénitiens sont bien conscients qu'il faut, pour assurer une certaine stabilité à la couronne de France (et ainsi renforcer encore un peu plus sa puissance en Europe), que le roi ait rapidement une descendance légitime. On ne peut donc que souhaiter au nouveau couple royal d'avoir le plus vite possible un héritier mâle. Ainsi et comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, les États italiens (et surtout Venise qui reste le plus puissant d'entre eux) espèrent que cette stabilité retrouvée dans le royaume de France permettra de limiter la puissance espagnole au sein de la péninsule (d'autant plus qu'avec ce mariage la France est de nouveau impliquée dans les affaires italiennes), ce qui leur assurerait l'indépendance à laquelle ils tiennent. C'est ce message qui apparaît en toile de fond de la commission reçue par les ambassadeurs et c'est celui que ces derniers font passer à Henri IV et Marie de Médicis lors de leurs entrevues.

Par ailleurs, rappelons que Florence et Venise entretiennent de très bonnes relations à l'époque. Les deux États ont chacun un ambassadeur chez l'autre et ont la même position vis-à-vis de l'Espagne. De plus, il ne faut pas oublier que c'est Ferdinand de Médicis qui a incité les Vénitiens à accorder leur confiance à Henri IV en le reconnaissant comme légitime. La France et Venise sont donc également en excellents termes. Les Vénitiens n'avaient aucun intérêt à s'opposer à l'union du roi avec Marie de Médicis, bien au contraire. S'il est vrai que le discours de Delfino et Priuli paraît un peu convenu, il semble tout de même assez sincère. Le résumé des entrevues royales fait état de nombreux échanges de courtoisies, Henri IV affirmant notamment qu'il n'avait jamais douté de l'affection que lui portait la république de Venise. Il assura les ambassadeurs de son amitié et les remercia grandement de s'être déplacés pour le féliciter de la sorte. Ces derniers affirment dans leur lettre que la reine les a ensuite accueillis avec beaucoup de paroles gracieuses qu'ils ont décidé de ne pas rapporter pour éviter que leur narration ne soit trop longue[92]. Lorsqu'ils prennent congé d'elle quelques jours plus tard, elle déclare qu'elle se

[92] Dépêche de Priuli et Dolfin du 11 juin 1601, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 65-66.

réjouit beaucoup d'être « fille de la république » et elle les remercie avec de nombreuses paroles « honorables et aimantes »[93].

Même s'il est difficile de déceler le véritable avis des ambassadeurs ou même du doge dans cette dépêche, on constate en revanche que l'effort d'envoyer des diplomates uniquement pour l'occasion et les paroles échangées témoignent d'une certaine sympathie de la république envers ce mariage. Rien dans les sources que nous avons étudié ces deux dernières années ne permet de certifier que les Vénitiens n'étaient pas favorables à l'union d'Henri IV et Marie de Médicis, bien au contraire. Il semble plutôt qu'elle ait été dans leur intérêt, même s'ils ne pouvaient pas en tirer autant d'avantages que la Toscane. En outre, il est vraisemblable que l'exemple vénitien reflète assez bien l'état d'esprit dans lequel se trouvaient les autres États indépendants d'Italie à l'annonce du mariage.

2°/ L'opposition du duché de Savoie

À la fin du XVIe siècle, les relations entre la France et la Savoie sont de plus en plus tendues. Depuis 1588, les deux États étaient en conflit au sujet du marquisat de Saluces. Les Français s'étaient emparés de cette petite principauté d'Italie du nord en 1548, suite à la mort sans héritier du dernier marquis de Saluces, Jean Gabriel Ier. Ils avaient conservé la suzeraineté du marquisat après la signature du traité de Cateau-Cambrésis en 1559, mais en 1588, Charles-Emmanuel Ier avait profité des guerres de religion et donc de l'effacement du royaume de France pour s'en emparer avec l'aide de l'Espagne. Le traité de Vervins de 1598, que le duc de Savoie avait ratifié, reconnaissait les droits de la France sur Saluces. Pourtant, Charles-Emmanuel tardait à le restituer comme convenu. En 1599, Henri IV menace alors ce dernier d'entrer en guerre s'il ne rend pas le marquisat. Au même moment, le Florentin Giovannini arrive en France pour mener les négociations à propos du mariage. Sa correspondance évoque à de nombreuses reprises le conflit entre Henri IV et le duc de Savoie. La première de ses lettres éditées par A. Desjardins nous informe par exemple que Charles-Emmanuel est attendu à Paris pour entamer des pourparlers[94]. Quelques semaines plus tard, l'ambassadeur florentin informe Ferdinand de Médicis qu'un Savoyard, ami de Filippo Gondi, avait alerté ce dernier que le duc de Savoie avait la ferme intention de tenter de faire avorter le projet d'alliance avec la Toscane lors

[93] *Ibid.*, p. 67.
[94] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 24 novembre 1599, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 376.

de sa venue en France[95]. Il est vrai qu'il s'agit uniquement d'une information que Giovannini a entendu de la bouche d'un autre homme qui lui-même l'avait entendu d'un autre. Peut-être n'était-ce qu'une rumeur, sans réel fondement. Lorsque Charles-Emmanuel arrive à Paris à la toute fin du mois de décembre, Henri IV l'informe de sa volonté d'épouser Marie de Médicis. L'ambassadeur évoque l'entrevue dans l'une de ses dépêches mais, là-encore, il n'y a pas assisté. Il a seulement entendu dire que le duc de Savoie avait fait une « réponse gracieuse » au roi de France en affirmant que celui-ci n'aurait pas pu faire meilleur choix, Marie de Médicis étant dotée d'une telle beauté et d'une telle vertu qu'elle était tout à fait digne d'un monarque comme lui. Nul doute pour Giovannini que, même si cette réponse convint à Henri IV, elle n'était pas sincère[96]. Nous retrouvons exactement le même avis chez R. Galluzzi dans son *Histoire du grand duché de Toscane*. Selon lui, les ennemis de Ferdinand de Médicis craignaient que ce mariage avec la France ne le rende trop puissant en Italie. Ils soupçonnaient qu'une alliance entre Venise, Florence et la France ne se soit d'ores et déjà mise en place pour récupérer le marquisat de Saluces[97].

R. Galluzzi va encore plus loin en certifiant que Charles-Emmanuel clamait publiquement son intention « de faire manquer le mariage du Roi avec la princesse Marie » et son mépris pour le grand-duc qu'il qualifiait de « Duc marchand » ou de « Prince des banquiers »[98]. Si l'on poursuit la lecture de l'ouvrage, on remarque cependant que l'auteur prête ensuite au duc de Savoie les mêmes propos que ceux mentionnés par Giovannini à l'époque. On peut donc logiquement estimer que R. Galluzzi s'est en grande partie appuyé sur les lettres de l'ambassadeur pour construire son argumentation. Par conséquent, la question de la rumeur est toujours d'actualité. Charles-Emmanuel était-il réellement opposé à cette alliance matrimoniale entre la France et la Toscane ? En bon allié de l'Espagne, il n'y aurait rien d'étonnant que cela soit en effet le cas, d'autant plus qu'il était

[95] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 16 décembre 1599, *ibid.*, p. 379. Il est difficile de savoir qui était ce Filippo Gondi. S'agissait-il de Philippe-Emmanuel de Gondi (né en 1581) qui fut notamment général de France ? C'est relativement peu probable étant donné qu'il a seulement 18 ans en 1599. Il s'agirait vraisemblablement d'un certain Filippo di Giovan Battista, arrivé à Lyon en 1580 où il épousa Lucrezia Capponi, la fille du riche banquier florentin Lorenzo Capponi (Jean Boutier, « Les "notizie diverse" de Niccolò Gondi (1652-1720). À propos de la mémoire et des stratégies familiales d'un noble florentin », dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, t. 98, n°2, 1986, p. 1135). Toutefois, nous ne pouvons pas certifier qu'il s'agit bien du bon Filippo Gondi. Ni A. Desjardins, ni Giovannini ne nous donnent d'informations à son sujet.
[96] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 30 décembre 1599, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 388-389.
[97] R. Galluzzi, *Histoire […], op. cit.*, t. 5, p. 340-341.
[98] *Ibid.*, p. 346.

en conflit avec Henri IV[99]. Florence se rapprochant de plus en plus de la France, cela commence à irriter les Espagnols. Sans doute était-ce aussi le cas du duc de Savoie, mais il paraît difficile d'affirmer que cette hypothèse soit la bonne en se basant uniquement sur le discours de Giovannini. Nous n'avons pas rencontré, au cours de nos recherches, d'autres sources allant dans le même sens que l'envoyé toscan. Toutefois, une alliance franco-florentine signifiant un retour de l'ennemi français dans les affaires italiennes, on peut légitimement se demander ce qu'aurait à y gagner la Savoie. L'hégémonie espagnole dans la péninsule convenait parfaitement à Charles-Emmanuel. En février 1600, ce dernier signe avec Henri IV le traité de Paris lui accordant un délai de trois mois pour faire un choix entre deux options : ou bien restituer le marquisat de Saluces au roi de France, ou bien lui céder en échange la Bresse, le Valromey, le Bugey et le pays de Gex, régions qui lui appartenaient. Le duc de Savoie profite de ces trois mois pour regagner ses États et prolonger l'occupation de Saluces, tandis que son allié le gouverneur du Milanais constitue une armée de quarante mille hommes. Henri IV décide de lancer un ultimatum à Charles-Emmanuel : s'il ne respecte pas les clauses du traité de Paris, ce sera la guerre. Le roi lève lui aussi une armée. Lorsqu'arrive la fin du mois de juin, le délai est expiré et le duc de Savoie n'a toujours rien fait. Henri IV se décide alors à agir : la guerre est déclarée[100]. C'est dans ce contexte que se font les préparatifs pour le mariage[101].

Ces évènements nous permettent de nous rendre compte de l'animosité qui régnait à l'époque entre la France et la Savoie. Les intérêts des deux États étaient fort éloignés. N'oublions pas qu'il subsistait un certain nombre d'enjeux territoriaux et diplomatiques en Italie. Les Savoyards avaient toujours des vues sur le Montferrat, alors entre les mains du duc de Mantoue. Le retour des Français dans la péninsule risquait clairement de compromettre la politique de Charles-Emmanuel. Difficile alors de penser que les propos de Giovannini étaient erronés. Le duché de Savoie était très probablement opposé à ce

[99] Charles-Emmanuel avait réussi à conserver une relative indépendance vis-à-vis de l'Espagne mais était en effet devenu l'allié de Philippe II puis de Philippe III. Il faut cependant avoir conscience que le duc de Savoie avait tendance à changer d'alliance très régulièrement. S'il est allié avec les Espagnols et ennemi de la France à l'orée du XVIIe siècle, il se réconcilie très vite avec Henri IV pour signer avec lui un pacte d'alliance contre Philippe III en 1609. Une quinzaine d'années plus tard (1628), il combat de nouveau aux côtés de l'Espagne pour obtenir le Montferrat (J. Delumeau, *op. cit.*, p. 198-199).

[100] Giovannini avertit d'ailleurs Ferdinand de Médicis de la résolution d'Henri IV de commencer la guerre dans une lettre du 8 août 1600 (dépêche au grand-duc, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 431). Quelques semaines plus tôt, le 24 juillet, l'ambassadeur avait réfléchi avec Villeroi sur les conséquences que pouvait avoir cette guerre sur le mariage, principalement sur le voyage de la reine jusqu'en France (*ibid.*, p. 429-431).

[101] M. Carmona, *op. cit.*, p. 21-26, pour davantage de détails sur la guerre de Savoie.

mariage, tout comme le duché de Milan et les autres États italiens (notamment le royaume de Naples) fortement ancrés du côté espagnol[102].

Pour d'autres États, il est beaucoup plus difficile d'avoir des certitudes sur l'attitude adoptée autour du mariage[103]. Le duc de Mantoue, par exemple, était plutôt attaché à l'Espagne mais avait aussi des liens avec Florence. La propre sœur de Marie de Médicis était mariée à Vincent Ier de Mantoue. Toutefois cette alliance avait été conclue sous le règne de François Ier de Médicis, résolument du côté espagnol. Par conséquent, quelle avait été l'attitude de Mantoue vis-à-vis de Ferdinand et de ses tentatives de rapprochement avec la France ? La présence du duc et de la duchesse lors des cérémonies célébrant le mariage par procuration à Florence semble aller dans le sens d'une entente tout à fait cordiale entre les deux États[104]. La présence de Virginio Orsini, duc de Bracciano, fait Grand d'Espagne en 1600, semble aussi indiquer que tous les alliés de Philippe III ne voyaient pas forcément le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV d'un mauvais œil[105].

---

[102] À partir de 1567, la présence militaire espagnole s'était fortement atténuée. Cependant, le roi d'Espagne pouvait toujours compter sur un certain nombre de lieutenants qui le représentaient au sein de la péninsule italienne : le gouverneur de Milan, les trois vice-rois à Naples, Cagliari (en Sardaigne) et Palerme (en Sicile) et ses différents ambassadeurs un peu partout en Italie, y compris à Florence ou à Venise. De nombreux États étaient toujours clients du roi catholique à la fin du siècle : le duc de Savoie, la république de Gênes (avec une aristocratie très liée à l'Espagne), la république oligarchique de Lucques (située en Toscane), les Farnèse de Parme et de Plaisance et les Gonzague du duché de Mantoue. Comme nous l'avons déjà mentionné, dans la deuxième moitié du XVIe siècle, seuls les États pontificaux et Venise étaient réellement indépendants de l'Espagne. Sans être dominés contre leur gré, les autres États (dont Florence) étaient tous sous influence espagnole. Toutefois, certains ont cherché à s'en détacher. L'exemple de Ferdinand de Médicis est le plus flagrant. Quelques années plus tôt, Cosme Ier (malgré sa prudente politique d'équilibre entre la France et l'Espagne) était toujours client de Philippe II. Son fils François était même devenu l'un de ses alliés. À la fin du XVIe, la Toscane n'est plus vraiment dans la mouvance espagnole grâce à Ferdinand Ier. Il faut cependant noter que par Toscane, nous entendons le grand-duché de Toscane. La république de Lucques (enclavée dans le duché), par exemple, resta fidèle à Madrid parce que le roi d'Espagne obtenait de riches bénéfices ecclésiastiques en faveur des grandes familles de la cité. Mais cela ne veut pas dire pour autant que ses relations avec la France étaient mauvaises, surtout que Zamet (sans doute le plus grand financier de France à l'époque) ou les Bonvisi (de riches marchands installés à Lyon) étaient originaires de cette cité (S. Mamone, *op. cit.*, p. 104, n. 4). Par ailleurs, les Espagnols étaient aussi à la tête des présides de Toscane, ce qui leur permettait de contrôler les côtes. Pour plus d'informations sur la situation de l'Italie à l'époque, voir J. Delumeau, *op. cit.*, p. 193-199 et F. Brizay, *op. cit.*, p. 42-47.

[103] L'existence de nombreux États italiens rend la situation de la péninsule assez complexe et nous n'avons pas toujours les informations nécessaires pour avoir une vision exacte de l'opinion de chacun sur le mariage. Prenons l'exemple des duchés de Modène, de Reggio et de Ferrare. Tous gouvernés par la maison d'Este (les deux premiers duchés cités étaient des fiefs impériaux, tandis que celui de Ferrare était un fief papal), ils sont généralement fidèles à la France. De plus, la fille de Cosme Ier Virginia de Médicis, avait épousé le duc de Modène (César d'Este) en 1586, ce qui avait permis de rapprocher les duchés de Toscane et de Modène. Apparemment, il n'y avait aucune raison pour les Este soient hostiles à l'alliance franco-florentine. Mais nous ne pouvons le confirmer.

[104] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 48.

[105] *Ibid.* B. Zeller écrit Virginio Ursino et pas Orsini. Contrairement à ce qu'il indique, il ne s'agit pas du frère du grand-duc. V. Orsini était le fils de Paolo-Giordano Ier Orsini, premier duc de Bracciano. Il était en revanche cousin des Médicis puisque son père avait épousé Isabelle de Médicis, la fille de Cosme Ier, en 1565.

Tous ces États, qu'ils soient bien disposés à l'égard de la France ou de l'Espagne, étaient favorables à l'Église catholique romaine. En réalité, le bien de la chrétienté et les intérêts politiques se confrontaient, ce qui rendait l'attitude à adopter assez inconfortable. Le pape finit par exprimer sa sympathie pour le mariage, mais l'Espagne y reste opposée pour des raisons purement politiques. Comment les différents États devaient-ils réagir ? Cette question reste à approfondir…

2) L'opinion du Saint-Siège

1°/ Le rôle majeur de Rome dans l'annulation du premier mariage

Sans le pape, le roi de France n'aurait jamais obtenu l'absolution ni l'annulation de son précédent mariage avec Marguerite de Valois. Or il s'agissait de conditions essentielles pour pouvoir poursuivre et conclure les négociations avec la Toscane. La proclamation de la sentence de nullité fut pourtant très longue à se dessiner. Nous avons constaté que le légat Alexandre Médicis n'avait, vraisemblablement, jamais cru bon d'évoquer avec le pape le sujet de la nièce du grand-duc[106]. En revanche, il avait bien été obligé de traiter avec lui de la question du remariage, à partir du moment où Henri IV avait commencé à envisager d'épouser Gabrielle d'Estrées. C'est d'ailleurs Clément VIII, par le biais du cardinal Aldobrandini, dans une lettre du 15 octobre 1596, qui alerte le cardinal de Florence des rumeurs qui commençaient à naître à ce propos. Bien qu'elles n'aient aucun fondement sérieux, on demande au légat de tenter d'en apprendre un peu plus. À la fin de l'année, le projet étant en sommeil, Alexandre de Médicis n'en connaît pas encore l'existence. Comme beaucoup, il est juste inquiet des rumeurs dont lui a fait part le pape [107]. Conformément à ce qui lui a été demandé, il se renseigne. Dans une lettre du 6 mars 1597, il affirme qu' » on [sous-entendu Henri IV] ne parle pas de défaire le mariage » et que l' » on pense moins encore à prendre femme, car on persiste dans l'amour de la Gabrielle ». Un peu plus loin, il fait tout de même part de son inquiétude : « Mais le mal présent me préoccupe, et je suis épouvanté à la pensée de celui qui pourrait advenir […]. Quant à l'infante, tant que la succession d'Espagne ne sera pas assurée, jamais on ne la donnera à ce roi. ». On remarque ici qu'Henri IV étudiait également la possibilité

[106] Nous ne revenons pas sur son double rôle d'agent du pape et de membre de la famille Médicis (voir la première partie de ce chapitre).
[107] Aldobrandini craint notamment que l'on pousse Henri IV à suivre le même exemple qu'Henri VIII d'Angleterre.

d'épouser l'infante d'Espagne. Il s'agissait en réalité d'un moyen détourné du roi pour introduire la question de l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois, d'autant plus que « la diplomatie française s'évertuait à brouiller les pistes »[108]. En effet, dès le 22 mai 1597, Henri IV demande au pape (par le truchement du légat) s'il consentirait à traiter avec l'Espagne son mariage avec l'infante. Alexandre de Médicis lui répond qu'il devait être dégagé des liens de sa précédente alliance, pour que Clément VIII accède à sa requête. Le roi lui réplique que cette première union « pouvait être dissoute »[109]. Ce n'est pourtant que bien plus tard, le 26 avril 1598, que le roi fait pressentir réellement le légat au sujet de l'abrogation :

> M. de Bellièvre est venu me trouver de la part du Roi Très Chrétien, seul, sans Sillery, et, en grand secret, il m'a dit que Sa Majesté, ses affaires évoluant favorablement comme elles font, est décidée à prendre femme ; mais, voulant d'abord faire en sorte de se libérer de son mariage que l'on présume entaché de nullité, elle demande conseil au Légat quant à la conduite qu'elle aurait à suivre[110].

Le cardinal de Florence lui assure alors de façon prudente que cette affaire « ne peut se traiter sans l'autorité du pape » mais qu'il lui en parlera. Même s'il était favorable à la dissolution du premier mariage du roi, le risque que cela profite à Gabrielle d'Estrées était toujours trop important. Le pape ne s'y méprend pas et dans sa réponse du 18 mai, il demande au légat d'essayer de détourner le roi de cette idée d'annuler son mariage[111]. La mort de la duchesse de Beaufort redistribue complètement les cartes. Henri IV commence par demander à ses ministres d'engager officiellement des démarches (néanmoins secrètes) auprès du grand-duc, au sujet de Marie. Cette demande avait probablement ravi le cardinal de Florence, toujours dans son rôle ambivalent d'agent du pape et de membre de la famille Médicis. Partagé entre les intérêts de l'Église et ceux de sa patrie, on a pu voir qu'il n'avait jamais favorisé l'une ou l'autre partie et qu'il s'était plutôt inscrit dans une optique de conciliation. N'étant plus légat (sa mission s'étant achevée au mois de septembre 1598), il

---

[108] B. Haan, *op. cit.*, p. 114.
[109] R. Ritter, *Lettres […]*, *op. cit.*, p. 143.
[110] *Ibid.*, p. 208.
[111] De même, lorsque Silingardi est envoyé comme nonce en France (il arrive au début du mois de mai 1599), ses instructions concernant l'annulation du mariage d'Henri IV sont claires : il ne doit en aucun cas aborder le sujet sans autorisation. On lui demande au contraire d'adopter une « attitude de blâme catégorique » et d'essayer d'entraver « ce projet de toutes les manières » (V. Martin, *op. cit.*, p. 21-22). À cours de son séjour en France, le nonce reçoit plusieurs lettres du cardinal Aldobrandini lui demandant d'adopter une politique attentiste, notamment au mois de juin 1599 (quelques mois seulement avant le début de la procédure d'annulation qui commença en septembre) : dépêches d'Aldobrandini à Silingardi des 15 et 30 juin 1599, B. Haan, *op. cit.*, p. 285-287 et 291. Notons toutefois que le nonce était évêque de Modène. Lors de sa mission en France, il agit en tant qu'agent du pape et dans l'intérêt de ce dernier. Mais le duché de Modène étant proche du duché de Toscane et généralement fidèle au royaume de France, on peut se demander si le nonce n'était pas plus favorable qu'il ne le laisse transparaître dans sa correspondance à l'alliance franco-florentine.

était désormais contraint d'observer l'évolution de l'affaire d'un peu plus loin. Mais ce qui avait restreint sa marge de manœuvre en 1597 n'était plus un souci et plus rien ne semblait pouvoir empêcher le succès des négociations.

De son côté, Henri IV ignorait-il vraiment que des discussions avaient déjà été initiées quelques mois auparavant ? A-t-il été convaincu par le cardinal de Retz qui avait multiplié les efforts pour inciter les prélats français à le supplier de se remarier avec une princesse catholique ? Il est assez difficile de le savoir, les sources étant assez indécises et aucun historien ne proposant de réponse concrète. Il est certain qu'en mai 1599 les négociations prenaient un tournant plus officiel. Mais elles se faisaient dans le plus grand secret, uniquement entre le royaume de France et le grand-duché de Toscane.

2°/ Le pape écarté des négociations

D'après B. Barbiche, « l'accord sur le mariage du roi [avec Marie de Médicis] n'a pu être conclu sans l'aval du Saint-Siège ». Quand Nicolas Brulart de Sillery se rend à Rome pour négocier la déclaration de nullité du premier hymen (en janvier 1599), il avait ensuite été accrédité auprès de la cour de Toscane. « Il en fut de même en 1600 pour Charles de Neufville d'Alincourt, envoyé à Rome d'abord puis à Florence »[112]. Pourtant, si l'on se fie à la correspondance de Silingardi, Sillery n'a jamais évoqué le projet du remariage florentin avec le pape en janvier 1599. De même, lors de sa visite à Rome au début de l'année 1600 (au même moment où Sillery est envoyé en Toscane pour achever les négociations avec le grand-duc), le baron d'Alincourt n'y fait aucune allusion[113].

En réalité, la France et la Toscane s'étaient mises d'accord pour ne rien révéler à Clément VIII tant que le contrat n'était pas signé. On craignait de part et d'autre que ce dernier ne s'oppose au projet et on préférait le placer devant le fait accompli[114]. Les Médicis pensaient sans doute que le pape allait juger Marie d'un parti peu convenable pour un roi de France. Ils savaient qu'ils faisaient partie d'une dynastie de second rang, parfois

---

[112] B. Barbiche, « Marie de Médicis, reine régnante, et le Saint-Siège : agent ou otage de la réforme catholique ? », F. Solinas (dir.), *op. cit.*, p. 41-56 (ici, p. 41-42).
[113] Dépêche d'Aldobrandini à Silingardi du 19 février 1600, B. Haan, *op. cit.*, p. 399.
[114] Dépêche d'Henri IV à Sillery du 28 septembre 1599, *ibid.*, p. 135. R. Galluzzi confirme cette idée en affirmant que « le grand-duc n'avoit pas voulu communiquer au Pape les arrangemens qu'il prenoit pour sa nièce Marie, sachant bien qu'il ne pouvoit pas se fier à son caractère dissimulé », *Histoire […]*, *op. cit.*, t. 5, p. 356.

dénigrée par certains souverains. Quant à Henri IV, ses ministres savaient qu'il était surveillé par le pontife. Le laisserait-il épouser une princesse de moindre qualité que Marguerite de Valois ? Ainsi, quand l'ambassadeur toscan Baccio Giovannini avait été dépêché à Paris pour y poursuivre les discussions à la fin de l'année 1599, il avait été décidé qu'il ne traiterait qu'avec quelques ministres et essentiellement avec Villeroy. Tous les autres devaient croire qu'il était là pour régler des questions de remboursements[115]. Sillery « avoit été assez adroit pour encourager le Pontife à écrire lui-même à Ferdinand une lettre dans laquelle il approuvoit ce mariage, et lui demandoit que le cardinal Aldobrandin assistât aux noces avec le caractère de Légat »[116]. Que penser de cette allégation ? Le pape n'aurait été mis au courant officiellement du projet qu'en mars 1600 par Sillery, c'est-à-dire à peine un mois avant que le contrat ne soit signé. Il s'était déclaré satisfait du choix de Marie de Médicis comme nouvelle épouse du roi de France et n'avait fait aucune difficulté. Les Français et les Florentins avaient eu beau tenter de dissimuler cette affaire, le Saint-Père en avait connaissance au moins depuis mai 1599[117]. Par la suite, il est régulièrement informé par son nonce en France de l'évolution des discussions, ce dernier bénéficiant des informations fournies par les Gondi[118]. Dans sa dépêche du 19 février 1600, le cardinal Aldobrandini lui demande d'ailleurs de continuer à alerter Rome comme il le faisait, le pape étant très satisfait de ses services[119]. Mais il est tout à fait possible que Clément VIII ait eu d'autres informateurs, à Florence par exemple, lui permettant d'être encore mieux avisé des discussions menées entre le grand-duc et Sillery. On s'avance sans doute assez peu en supposant que son nonce en Toscane ait pu entendre quelques rumeurs à la cour de Ferdinand.

---

[115] Dépêche de Giovannini du 24 novembre 1599, A. Desjardins, *op. cit.*, p. 375.
[116] *Ibid.*
[117] Dépêche de Silingardi à Aldobrandini, 8 mai 1599, B. Haan, *op. cit.*, p. 257. Le nonce évoque alors des rumeurs de remariage du roi avec la princesse florentine mais il n'est pas sûr qu'elles soient fondées. Silingardi a des doutes sur l'identité de la future épouse d'Henri IV pendant encore longtemps. Dans une feuille d'*avvisi* jointe à une lettre du 2 septembre suivant, il affirme au pape qu'on avance les noms de Marie de Médicis, mais aussi ceux d'Henriette d'Entragues et d'une princesse allemande (*ibid.*, p. 336). C'est bien la preuve que Rome ne connait pas encore vraiment l'évolution de l'affaire. Ce n'est semble-t-il que dans une lettre du 30 décembre suivant (annonçant que le conseil a décidé d'entamer des négociations avec Florence et que le baron d'Alincourt sera envoyé à Rome) que le nonce paraît enfin certain de l'identité de celle sur qui le roi a jeté son dévolu : dépêche de Silingardi à Aldobrandini du 30 décembre 1600, *ibid.*, p. 384.
[118] Dépêche de Silingardi à Aldobrandini du 13 mars 1600, *ibid.*, p. 407 et V. Martin, *op. cit.*, p.74. Le nonce annonce à Rome qu'un accord vient d'être passé entre la France et la Toscane à Paris, accord concernant uniquement le montant de la dot.
[119] Dépêche d'Aldobrandini à Silingardi du 19 février 1600, B. Haan, *op. cit.*, p. 399.

Avait-il donc feint la surprise auprès d'Alincourt, toujours présent à Rome au moment de l'annonce de Sillery ? C'est fort probable[120]. Ses agents se montraient assez choqués par l'attitude des ministres d'Henri IV. Silingardi, notamment, considérait que le roi de France manquait de reconnaissance envers le Saint-Père, qui venait de révoquer son précédent ménage. La courtoisie aurait dû l'inciter à demander conseil auprès du souverain pontife concernant le choix de sa nouvelle épouse. Par ailleurs, il aurait fallu que Sillery et d'Alincourt l'alertent lors de leur voyage en Italie, or ils n'en ont rien fait[121]. Le grand-duc de Toscane conserve une attitude similaire vis-à-vis du pape, en décidant de laisser faire et d'attendre patiemment que les diplomates français abordent le sujet, ce qu'ils finissent donc par faire une fois le mariage presque conclu. S'il est vrai que la thèse de B. Barbiche affirmant que rien n'aurait pas pu se faire sans l'aval du Saint-Siège est tout fait fondée, peut-on dire que le pape a vraiment eu le choix ? Sillery s'occupait déjà des pourparlers à Florence au moment où d'Alincourt se trouvait à Rome et comme le souligne B. Haan, Clément VIII a été mis devant le fait accompli. Marie était un parti que ce dernier jugeait convenable pour le roi de France (si les Médicis avaient eu des craintes sur ce point, ils pouvaient être soulagés) ; il ne s'est donc pas opposé à cette alliance. Mais aurait-il pu vraiment y faire obstacle si elle ne lui avait pas convenue ? Il aurait sans doute réagi plus tôt mais la France et la Toscane étaient déjà bien décidées à ce que cette affaire soit conclue. On peut noter, cependant, que Ferdinand n'avait pas voulu faire avancer les négociations tant que le pape n'avait pas annulé la première union d'Henri IV. Cette sage précaution est la preuve qu'il ne voulait surtout pas offenser Clément VIII et de sa fidélité à l'Église catholique. Mais quelle aurait été l'attitude de l'oncle de Marie si le pontife n'avait pas été bien disposé à cette nouvelle alliance franco-florentine ?

3°/ De l'hésitation à la bénédiction

L. Batiffol affirme que, dès 1597, « le pape était très partisan de l'annulation du mariage de Marguerite, de l'éloignement de Gabrielle et de l'idée florentine »[122]. S'il est certain que Clément VIII voulait mettre fin à la passion entre Henri IV et sa maîtresse (comme presque tout le monde), nous avons vu que les deux autres points semblaient beaucoup moins évidents. S'il ignorait encore l'existence des desseins français et florentins

[120] J.-H. Mariéjol, « Le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis », *op. cit.*, p. 132.
[121] Dépêche d'Henri IV à Sillery du 22 mars 1600, B. Haan, *op. cit.*, p. 136. Le roi a été averti du mécontentement du nonce.
[122] L. Batiffol, *La vie intime […], op. cit.*, p. 21.

au début de l'année 1599, comment aurait-il pu y être favorable en 1597 ? Il paraît évident que nous n'avons pas toutes les clés en main et que nous ne pouvons pas vraiment nous prononcer sur la date exacte à laquelle le pape apprend que des discussions ont lieu entre le grand-duc et Henri IV. B. Haan rappelle, toutefois, que le pontife aurait sans doute préféré une alliance matrimoniale entre la France et l'Espagne. Sans se montrer trop insistant, il avait à plusieurs reprises mentionné de possibles épouses pour Henri IV, comme l'une des filles du duc de Savoie, une sœur de Philippe III, ou encore l'archiduchesse Marie. R. Galluzzi évoque même l'idée (difficilement vérifiable) que Clément VIII avait proposé au roi « une fille de Jean-François Aldobrandini, avec un million de dot », précisant que « Sully s'étoit toujours opposé à cette alliance »[123].

Pour dissuader le pape de donner son accord à l'alliance franco-florentine, le duc de Savoie n'avait pas hésité à lui dire qu'Henri IV voulait conquérir l'Italie pour la partager avec Venise et Florence. Quelques mois auparavant, Charles-Emmanuel Ier avait essayé de comploter avec Gabrielle d'Estrées et l'Espagne pour inciter Clément VIII à ne pas accorder l'annulation du premier mariage[124]. Le Saint-Père était plutôt proche du Savoyard et c'est en partie pour cette raison que le grand-duc aurait cherché à lui dissimuler les négociations qu'il menait avec la France[125].

M.-G. Thiroux d'Arconville revient sur le passé de Florence et rappelle que la famille du pape, les Aldobrandini, avaient été chassés de Florence par leurs lointains cousins : les Médicis[126]. Selon elle, les deux familles étaient restées rivales et Ferdinand de Médicis se serait tourné vers la France parce que les Aldobrandini avaient préféré se placer du côté espagnol, dans le but de renverser les Médicis. Cette assertion est reprise par M. Carmona[127]. Il semble cependant assez difficile d'aller dans le sens de ces deux auteurs, les recherches plus récentes menées sur l'Italie montrant que les papes de la fin du XVIe siècle ont cherché à conserver leur indépendance vis-à-vis de l'Espagne et ne se sont pas montrés plus favorables à cette dernière qu'à la France. J. Delumeau, par exemple, considère que « Sixte Quint (1585-1590) et Clément VIII (1592-1605) notamment, ne

[123] Jean-François Aldobrandini était l'un des neveux du pape.
[124] Dépêche de Bonciani à Vinta du 15 février 1599, B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 20.
[125] R. Galluzzi, *Histoire […]*, *op. cit.*, t. 5, p. 355-356. L'auteur avait clairement un parti pris pour le grand-duc et la Toscane, ce qui rend parfois son jugement très contestable.
[126] M.-G. Thiroux d'Arconville, *op. cit.*, t.1, p. 9-10. Le nom de baptême de Clément VIII était Hippolyte (Ippolito) Aldobrandini.
[127] M. Carmona, *op. cit.*, p. 16.

seront pas toujours aussi dociles qu'on l'a dit vis-à-vis du roi catholique »[128]. Cette idée d'une violente rancune des Aldobrandini pour les Médicis paraît en réalité un peu dépassée. P. Richard se montre un peu plus mesuré mais pour lui, « toute trace d'inimitié n'avait pas disparu » entre les deux familles florentines[129]. De surcroît, il rappelle qu'au moment des négociations avec le duc de Savoie précédant le traité de Lyon, on se méfiait beaucoup du légat à la cour du France. On n'hésitait pas à dire qu'il était très favorable à l'Espagne et à la Savoie, d'autant plus « qu'il espérait marier sa nièce avec l'héritier présomptif de Charles-Emmanuel ». Le cardinal avait, en outre, « refusé la charge de protecteur des affaires de France en cour de Rome » et « avait récemment accepté le protectorat de la Savoie »[130]. Il régnait donc une certaine animosité envers le légat à l'époque, mais il est difficile de déduire de cette aigreur de quelques membres de la cour de France de l'époque pour l'un des membres de la famille Aldobrandini que le pontife était un partisan de l'Espagne.

Au contraire, J.-F. Dubost semble considérer que le prestige de l'alliance florentine « rejaillirait par la même occasion sur la famille du pape […] qu'un vague cousinage unit aux Médicis. Le pape pourrait enfin se flatter d'agir comme père de la chrétienté, tenant la balance égale entre les deux grandes monarchies catholiques, la France et l'Espagne »[131]. Il nous semble donc plus pertinent de ne prêter aucune attention à cette soi-disant rivalité encore existante entre les Médicis et les Aldobrandini et revenir sur des éléments plus vérifiables[132]. Il est clair que le Clément VIII aurait sans aucun doute préféré une union avec une princesse plus prestigieuse que Marie de Médicis et, si possible, en lien direct

---

[128] J. Delumeau, *op. cit.*, p. 197. L'auteur explique que « la reconnaissance par Clément VIII de l'abjuration de d'Henri IV sera un coup sensible porté au prestige de Philippe II. Quant à Sixte Quint, il est le principal créateur de la nouvelle Rome – celle de l'âge baroque – dont la majesté s'impose au monde. Or les artistes qui façonnent le visage "moderne" de la capitale catholique sont surtout des Lombards – relayant les toscans de la Renaissance. Comme si le génie créateur italien fuyait les régions dominées par l'Espagne pour s'épanouir en liberté sur les bords du Tibre ».

[129] P. Richard, *op. cit.*, t. 8 (1903), p. 25-48 et p. 41.

[130] *Ibid.*, p. 27.

[131] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 35.

[132] Nous pouvons en revanche faire remarquer que Giovannini se demande à plusieurs reprises si Aldobrandini viendra à Florence et en France alors qu'il est protecteur de Savoie et que la guerre entre cette dernière et la France a débuté. La possibilité que la cérémonie florentine se fasse sans qu'il soit présent est évoquée (A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 431-436, Giovannini au grand-duc, 24 juillet – 8 août 1600). De plus, une lettre du chevalier Vinta, secrétaire du grand-duc qui avait accompagné Marie de Médicis en France, montre que les Florentins se méfient grandement de Pietro Aldobrandini, considérant qu'il était aux gages de l'Espagne, tout comme les deux autres neveux du pape (A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 447-452, Vinta au grand-duc, 16 décembre 1600). P. Richard explique que c'était en grande partie à cause du cardinal d'Ossat (ambassadeur de France à Rome depuis 1584) que le cardinal Aldobrandini était mal perçu en France. Arnaud d'Ossat avait en effet tout fait pour empêcher l'envoi d'Aldobrandini en France et avait ensuite cherché à s'opposer à la moindre de ses démarches (P. Richard, *op. cit.*, t. 8, p. 27-28).

avec l'Espagne. Une lettre du nonce Silingardi du 6 janvier 1600 semble confirmer cela. Cette même lettre montre que l'ambassadeur incite Rome à aller dans le sens de l'alliance de la France avec la Toscane :

> Monsieur d'Alincourt, fils de monsieur de Villeroy, chevalier très important de cette Cour, va venir à Rome, envoyé par Sa Majesté pour remercier Notre Seigneur d'avoir prononcé la sentence de nullité du mariage et, de plus, pour, à ce que m'a dit le même Villeroy, solliciter au nom du roi, aide et conseil à propos du nouveau mariage. Il m'a semblé, pas seulement utile, mais nécessaire de demander à Votre Illustre Seigneurie de faire savoir à Sa Sainteté que j'étais favorable à ces négociations et à ce qu'elles aboutissent, si possible, à la conclusion du contrat avec la princesse de Florence ; puisqu'il n'apparaît personne de plus approprié pour le moment ; parce que si on laisse ce chef malade libre dans cette affaire, ce ne serait pas étonnant que cela entraîne l'un de ces deux désordres : soit il épouse une hérétique, comme il en est encouragé et poussé par ces huguenots qui sont tout autour de lui, et je suis informé de source sûre qu'ils ne manquent pas de le faire, soit il épouse cette demoiselle d'Entragues, ce qui serait tout aussi mauvais puisque, à cause de sa basse condition sociale, le Royaume ne serait pas épargné par de nombreux tumultes, en cas de mort du roi ; j'entends que les princes du sang soutiendraient ce second choix, pour pouvoir mieux favoriser leurs propres affaires dans l'éventualité d'une pareille mort[133].

Silingardi met en avant plusieurs arguments dans sa dépêche. Il explique que Marie de Médicis est en quelque sorte « le moins mauvais » des choix possibles pour Henri IV. Elle était alors la seule princesse catholique « disponible » en Europe. Il fallait en plus éviter à tout prix que le roi n'épouse Henriette d'Entragues ou une princesse protestante[134]. Il ne fallait pas tergiverser et accepter cette alliance florentine qui serait un moindre mal. Marie était catholique et la Toscane était en de bons termes avec Rome. Après tout, le pontife était lui aussi florentin et, comme Ferdinand de Médicis, il était soucieux de l'indépendance des États italiens. Bien qu'il n'y ait pas de véritable sentiment national ausonien à l'époque, il existe un fort attachement des Italiens à leur culture. Il est assez probable que le pape ait eu une certaine affection pour Marie. On peut d'ailleurs se demander s'il n'avait pas déjà pris sa décision depuis quelques mois, avant même les

---

[133] Dépêche de Silingardi à Aldobrandi du 6 janvier 1600, B. Haan, *op. cit.*, p. 386-387. Voici le texte original de la lettre du nonce : « Monsù d'Alincurt, figliuolo di mons. di Villeroy, cavalliere molto principale di questa corte, se ne viene a Roma, mandato da S. M. a ringratiare N. S. della sentenza della nullità del matrimonio, e di più, per quel che mi ha detto l'istesso Villeroy, viene a domandare a nome del re consiglio et aiuto sopra il nuovo matrimonio. Mi è parso non solo espediente, ma necessario avvisare V. S. Illma che faccia sapere a S. S^{tà} che abbraccia questo negotio et veda di far concludere, se è possibile, il contratto della principessa di Fiorenza, poiché non appare per hora persona più al proposito ; perché se si lassa questo capo infermo in sua libertà in questo fatto, non è gran cosa che dia in uno delli dui disordini : o che sposi una heretica, come viene essortato et stimolato da questi ugonotti che li sono intorno, come sono informato di buonissimo luogo che non mancano di fare, o che egli sposi questa damigella Dantrago, che saria pur male poiché, per la bassezza sua, non saria assicurato il regno da tumilti in caso della morte del re ; et intendo che questi principi del sangue haveriano a caro questo secondo per poter meglio fare li fatti loro in tempo di occasione di detta morte ».

[134] Dépêche de Silingardi à Aldobrandini du 14 juin 1599, *ibid.*, p. 280-281. Comme les ministres d'Henri IV ou les Florentins, Silingardi s'était montré très inquiet après avoir appris que le roi avait rédigé une promesse de mariage pour sa favorite.

conseils de son nonce en France. Clément VIII « n'avait craint le "démariage" du Roi que par crainte d'un "remariage" avec Gabrielle »[135]. Lorsque la maîtresse royale meurt, il accepte que l'union avec Marguerite de Valois soit défaite. N'a-t-il pas déjà en tête la volonté que le projet avec la Toscane aboutisse ? Il est possible qu'il ait entre temps proposé plusieurs partis espagnols mais sans doute avec l'alliance florentine en échappatoire, au cas où aucune de ses propositions ne conviendrait à la France. La question mérite d'être posée. Quand ensuite la marquise de Verneuil entre dans la partie, il n'y a plus vraiment le choix : le mariage du roi avec Marie de Médicis devient la seule alternative rapide possible. En consentant à cet engagement, Clément VIII espère rallier définitivement Henri IV au catholicisme. C'était également dans ce but qu'il avait fini par accorder l'absolution en 1595 puis l'annulation de la première union du roi en 1599. L'alliance avec la Toscane était la troisième étape de la restauration d'une entente cordiale entre Henri IV et le pape. Il ne faut pas oublier que ce dernier souhaitait le retour des jésuites et surtout la réception des décrets du concile de Trente dans le royaume de France. À partir du moment où le remariage d'Henri IV renforçait les possibilités que ce dernier s'intéresse enfin à ces deux points, Rome ne pouvait plus hésiter.

La question d'un rapprochement matrimonial franco-florentin soulevait donc un certain nombre d'enjeux essentiels pour Rome et l'Église catholique. Le choix d'une nouvelle reine de France ne pouvait pas être pris à la légère par Clément VIII. Même si Français et Florentins avaient choisi de ne pas l'avertir des négociations en cours, il a très vite, grâce à ses agents, réussi à les surveiller d'un œil, attendant patiemment de voir quelle tournure allait prendre les évènements. Même si le choix de Marie de Médicis ne semble pas être celui qui ait eu sa préférence, l'absence d'une autre princesse catholique sur le « marché matrimonial » et le danger permanent de voir Henri IV épouser une maîtresse, le poussèrent finalement à donner sa bénédiction.

[135]J.-H. Mariéjol, « Le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis », *op. cit.*, p. 132

III – La description des noces dans les récits italiens

Jusqu'ici nous avons surtout étudié l'opinion des différents observateurs italiens sur le mariage. Nous avons vu que bon nombre de ces observateurs s'étaient même transformés en acteurs, principalement du côté florentin. Nous nous sommes intéressés à leur jugement, à leurs sentiments personnels. À partir du moment où les cérémonies commencent et officialisent le mariage, nos observateurs italiens redeviennent surtout spectateurs. Ce sont des témoins dont le point de vue n'est plus vraiment critique mais plutôt descriptif. Ces Italiens ont dépeint ces cérémonies avec leurs yeux d'Italiens, avec une perception qui n'est pas forcément la même que celle des Français.

1) <u>Les témoignages florentins</u>

Deux Florentins nous permettent, grâce à leurs témoignages, d'avoir une idée assez précise du déroulement des cérémonies du mariage de Marie de Médicis. Le premier, Michelagnolo Buonarotti, était le neveu du grand Michel-Ange et vivait à la cour des Médicis. Poète, il était membre de l'*Accademia della Crusca* et de l'*Accademia degli Elevati*. C'est lui qui avait été choisi par le grand-duc pour écrire le récit officiel des dix jours de fêtes qui animèrent Florence à partir du 5 octobre 1600. Le second est le secrétaire d'État de Ferdinand de Médicis, Belisario Vinta qui accompagne Marie lors de son voyage vers la France. Dans sa correspondance, il livre ses impressions sur ce périple jusqu'à Marseille et sur les évènements qui se déroulent à Lyon au cours du mois de décembre.

1°/ La description officielle de Buonarotti

La *Descrizione delle felicissime nozze della Cristianissima Maestà di Madama Maria Medici* de Buonarotti est un récit très complet des festivités florentines de 48 pages[136]. L'auteur y donne moult détails en insistant le plus possible sur le caractère majestueux de Marie de Médicis et sur la magnificence de toutes ces réjouissances. Ces dernières ayant déjà été narrées par bon nombre d'historiens, notre objectif ici est plutôt d'étudier le message qu'elles étaient censées diffuser à l'époque[137]. Plutôt que de

[136] M. Buonarotti, *op. cit.*

[137] J.-H. Mariéjol, *op. cit.*, p. 137-139, B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 45-49, L. Batiffol, *La vie intime […]*, *op. cit.*, p. 29-30, P. Delorme, *op. cit.*, p. 35-45 ou encore J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 31-47. Dans les études les plus récentes sur les descriptions des cérémonies de Florence et de Lyon, celle de S. Mamone (*op. cit.*, p. 13-144) est sans aucun doute la plus riche.

surcharger cette analyse d'éléments descriptifs, nous avons préféré proposer en note un court résumé des fêtes florentines basé sur le récit de Buonarotti et un autre témoignage, retrouvé dans les archives de Florence par A. Desjardins[138].

À partir du moment où le contrat du mariage avait été signé, le grand-duc avait commencé à organiser les préparatifs. Occupé par le début de la guerre avec la Savoie, Henri IV avait envoyé le duc de Bellegarde en Toscane pour qu'il apporte à Ferdinand de Médicis les documents nécessaires pour pouvoir célébrer le mariage par procuration[139]. Bellegarde arrive à Livourne le 20 septembre accompagné d'une quarantaine de gentilshommes français et la cérémonie a lieu le 5 octobre[140]. Le grand-duc avait donc eu cinq mois devant lui pour la préparer du mieux possible. Il avait mobilisé tous les meilleurs artistes de Florence (peintres, musiciens, décorateurs, poètes, *etc.*) pour que les fêtes qui devaient suivre soient grandioses[141]. Ferdinand avait pour ambition de « surpasser, s'il le [pouvait], le faste déployé lors de ses propres noces avec Christine de Lorraine (1589),

---

[138] A. Desjardins, *op. cit.*, t .5, p. 445-446. L'auteur signale avoir trouvé cette relation de la cérémonie des noces dans les archives de Toscane, mais il ne connaît pas le nom de son auteur. Selon cette relation, les cérémonies avaient débuté avec l'entrée solennelle du légat Aldobrandini dans la ville de Florence, le 3 octobre 1600. En réalité, cette entrée a eu lieu le 4 octobre. Chevauchant aux côtés du grand-duc, le cardinal-neveu défile devant trente mille spectateurs et reçoit les plus grands honneurs (J.-H. Mariéjol, *op. cit.*, p. 137, décrit de façon très détaillée cette entrée du légat). Le lendemain, le mariage est célébré dans la cathédrale Santa Maria del Fiore. Ferdinand de Médicis présente à Aldobrandini la procuration donnée par Henri IV pour qu'il puisse épouser sa nièce en son nom. À sa sortie de la cathédrale, Marie est devenue officiellement la nouvelle reine de France. Un bal a lieu le soir même dans le palais de la Signoria, suivi d'un somptueux banquet dans la salle de Cinq-Cents (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 32 et P. Delorme, *op. cit.*, p. 40-42). Ce banquet, organisé dans un décor féérique (d'autant plus que celui-ci change plusieurs fois au cours de la soirée), est sans aucun doute l'un des moments forts des festivités. Les spectacles se poursuivent dans les jours qui suivent. Le 6 au soir, une tragédie en musique est jouée au Palais Pitti : *Orphée et Eurydice*, composée par Jacopo Peri à partir du texte du poète Ottavio Rinuccini. Cette représentation théâtrale musicale, inspirée du théâtre antique, est en réalité le premier opéra jamais joué en public. J.-F. Dubost explique que l'*Euridice* (*Eurydice* en français) jouée au Pitti « était patronnée par un aristocrate florentin ». Pour ne pas « être en reste », Ferdinand de Médicis offre, en conclusion de ces multiples réjouissances, une comédie mise en musique (sur une partition de Giulio Caccini) : *L'enlèvement de Céphale*. La représentation a lieu dans le théâtre du Palais des Offices, construit en 1586. Elle permet de finir ces dix jours en fêtes en apothéose, l'assistance ayant été ébahie par les décors de Bernardo Buontalenti, malgré quelques dérèglements de la machinerie. Le grand-duc aurait dépensé plus de soixante mille écus, rien que pour ces décors époustouflants. J.-F. Dubost affirme que « les noces florentines de Marie de Médicis ont vu et fait naître le spectacle baroque » (*Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 33). Une description complète des festivités est également proposée dans P. V. Palma Cayet, *op. cit.*, p. 178-181.

[139] Roger de Saint-Lary de Bellegarde était grand écuyer de France. Ancien favori d'Henri III, il fut l'un des premiers à reconnaître Henri IV en août 1589. Selon J.-F. Dubost, « l'honneur que le roi lui fait à l'occasion de ses noces est sans doute une manière de récompenser cette fidélité précoce » (voir *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 40). Il n'est en revanche qu'un simple gentilhomme, issu d'une noblesse « seconde » (il n'est ni prince, ni duc et pair). Il est grand officier de la couronne uniquement grâce à la faveur d'Henri IV. L'organisation d'un mariage par procuration est évoquée très tôt puisque Giovannini en parle quinze jours seulement après avoir annoncé à Ferdinand la signature d'un accord concernant la dot (A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 407-408, Giovannini au grand-duc, 23 mars 1600).

[140] La cérémonie avait été due être repoussée. B. Giovannini en explique les raisons dans une lettre du 12 mai 1600 (S. Mamone, *op. cit.*, p. 55, n. 1).

[141] De larges détails sur les préparatifs (et notamment sur le programme que les députés de Florence proposent de mettre en place) : *ibid.*, p. 28-54.

faste qui, à coups de gravures et de comptes rendus judicieusement répandus en Europe, avait frappé d'admiration ou d'envie, suivant les dispositions de chacun envers la Toscane et sa dynastie »[142]. On retrouve également en toile de fond le poids des rivalités entre Italiens. L'usage de la magnificence comme moyen de gouvernement était très répandu dans les cours transalpines et s'exprimait généralement dans les entrées triomphales ou dans les fêtes urbaines. La volonté du grand-duc était en outre de concurrencer le luxe que les patriciens d'autres cités comme Venise étaient capables d'étaler au cours de diverses occasions, voire même au quotidien[143]. La description officielle des évènements confiée à Buonarotti s'inscrit clairement dans cet objectif. Le grand-duc veut montrer à l'Europe toute entière et surtout à la France d'Henri IV, l'étendue de sa richesse et de la somptuosité que les Médicis sont capables d'exhiber pour un tel mariage. Le roi de France et les différents princes européens n'étant pas présents à Florence, il était indispensable que ces fêtes fassent grand bruit, de manière à ce qu'ils en aient au moins quelques échos. Les Médicis appartenaient à une dynastie de second rang et étaient parfois dénigrés par certains souverains, il fallait montrer au grand jour leur puissance. Cette alliance leur apportait beaucoup de gloire et de prestige, la célébration de ce mariage devait le faire remarquer de la plus belle des manières possibles. Le récit de Buonarotti étant donc écrit dans un but bien précis, il doit obéir aux nombreuses exigences du grand-duc. Néanmoins, si le poète accepte les indications de son maître, il lui présente parfois des objections. Mais il ne perd pas de vue sa mission principale : faire l'éloge de Marie et surtout celle de Ferdinand de des Médicis[144]. Bien qu'il dédie son ouvrage à la nouvelle reine de France, il ne la met pas en valeur de façon disproportionnée. Il ne fait la plupart du temps que relater ses faits et gestes, tout comme ceux des autres participants aux festivités, sans jamais la placer plus haut que le grand-duc qui est le personnage le plus important[145]. C'est avant tout lui et la gloire de l'ensemble des Médicis que l'auteur doit mettre en avant, quitte à reléguer Marie au second plan.

Évidemment la princesse n'en est pas pour autant oubliée. Dès le début de sa narration, il la qualifie de « soleil et splendeur de la Toscane », louant sa grande vertu, sa

[142] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 32.
[143] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 85 : « Florence n'est pas la ville d'Italie où la civilisation de luxe est poussée à son maximum ; au quotidien, les consommations somptuaires des patriciens vénitiens ou génois surpassent celles des riches Florentins ».
[144] S. Mamone, *op. cit.*, p. 57.
[145] M. Buonarotti, *op. cit.*, p. 39. L'auteur évoque notamment des chants à la gloire du grand-duc.

pureté et sa beauté[146]. Elle est assimilée à l'astre du jour et à la lumière de manière à mettre l'accent sur son caractère étincelant. Les Médicis étaient régulièrement associés à des étoiles ou d'autres images astrologiques, thème somme toute assez classique de l'éloge. Buonarotti s'attarde longuement sur la splendeur des décors et sur le faste des banquets. Il se perd dans de longues descriptions extrêmement détaillées des cérémonies, du bal offert au Palais de la Signoria, des représentations théâtrales données au Palais Pitti ou au palais des Offices, etc. On finit par ne plus compter les termes tels que « maraviglioso » (merveilleux), « magnifico » (magnifique) ou « lucidissime » (brillant), tant ils sont présents tout au long de ce compte rendu. Bien que ce dernier soit pour les historiens un témoignage inestimable, leur permettant d'avoir une idée très précise de ce que furent les festivités du mariage à Florence, il faut donc bien garder à l'esprit qu'il a aussi été conçu pour vanter les mérites de Ferdinand et de la dynastie Médicis. Il ne fait aucun doute que les festivités aient été magnifiques mais la description du poète florentin est forcément très subjective. L'auteur ne fait pas que dépeindre les évènements tels qu'il les a vus, il les rend encore plus somptueux qu'ils ne l'ont été[147].

2°/ Le témoignage de Belisario Vinta

Le récit de B. Vinta, suite à la cérémonie du mariage à Lyon quelques mois plus tard, est assez différent de celui livré par Buonarotti. Il s'agit cette fois d'une dépêche destinée au grand-duc. Celui-ci est resté à Florence et son secrétaire d'État a jugé bon de lui faire parvenir une description détaillée de l'évènement. Cette lettre a été traduite intégralement par B. Zeller mais ce dernier propose aussi en annexe de son ouvrage l'original italien[148]. On y trouve un observateur plus attentionné et bienveillant envers Marie de Médicis. Un long passage de sa dépêche est consacré à la description de la reine au cours de la cérémonie du 17 décembre 1600. Il détaille à Ferdinand la façon dont elle était vêtue et l'attitude irréprochable dont elle a fait preuve. Selon lui, elle avait été l'objet de nombreux éloges :

> La regina comparse molto bella et molto vaga con il manto regio et con la corona carica tutta di gioje che risplendevano nobilissimamente havendo anche sopra un busto di emellini ripieno et ornato tutto il petto et il resto del busto, et tutta la veste era ricamata a gigli d'oro sopra il fondo

[146] *Ibid.*, p. 5 et p. 17-18. On notera que ce sont des qualités qui sont presque toujours prêtées aux princesses, preuve aussi que la personnalité propre de Marie de Médicis est éclipsée.
[147] Buonarotti achève son récit par des félicitations pour Marie de Médicis et Henri IV en leur souhaitant une glorieuse et heureuse descendance *: ibid.*, p. 44.
[148] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 66-70 (version traduite) et p. 335-337 (version originale).

> di velluto pavonazzo, com'era parimente anche tutto il manto ; et stava la regina cosi bene che ogn'uno stava ammirando et discorrendo se piu la sua bellezza rendessono belli quelli ornamenti regii, che gli ornamenti accrescessino bellezza a lei, et si portò con modestia et gravità tanto amabilmente et lietamente verso ciascuno che ogn'uno rimase sodisfattisimo […][149].

Contrairement à Buonarotti, l'attention du secrétaire d'État semble donc beaucoup plus portée sur la nièce du grand-duc. Rien de plus légitime étant donné qu'il était chargé de l'accompagner et de veiller sur elle jusqu'à son arrivée à Lyon[150]. Il se montre très satisfait de voir que tout s'était parfaitement bien passé pour la reine au cours de la cérémonie et qu'il n'y a pas eu de problème particulier. Son entrée dans la ville (le

---

[149] *Ibid.*, p. 336. Une traduction de ce passage est également proposée par l'auteur : « La reine parut bien belle et bien gracieuse avec le manteau royal et la couronne en tête toute chargée de joyaux qui resplendissaient d'un noble éclat. Elle avait un corsage tout garni de dentelles, surtout sur la poitrine, qui en était tout ornée. Le reste du corsage et toute la robe étaient brodés de lys d'or, sur un fond de velours violet, de même que le manteau royal. La reine se tenait si bien que chacun était en admiration et qu'on se demandait si ce n'était pas sa beauté qui ajoutait de l'éclat aux ornements royaux, plutôt que les ornements royaux n'en ajoutaient à sa beauté. Elle se comporta avec tant de modestie et de dignité et en même temps d'une façon si aimable et gaie vis-à-vis de tout le monde, que chacun fut comblé de satisfaction » (*ibid.*, p. 68-69).

[150] Conformément à ce qui avait été convenu à la signature du contrat, c'est le grand-duc qui se chargea financer le voyage de sa nièce jusqu'à Marseille. Cette dernière embarqua à Livourne le 17 octobre après que les Florentins lui aient fait leurs ultimes adieux. Le chevalier Philippe Cavriana lui rendit hommage dans sa *Harangue […] faicte à la tres-chrestienne Royne Marie de Médicis […]*, publiée en cette même année 1600 à Rouen (édition Pierre Courant) et à Paris (édition Claude Morel). Elle débarqua à dans la cité phocéenne le 3 novembre. Notons que tous les historiens ne sont pas d'accord concernant les dates de son voyage. Nous avons suivi celles données par J.-H. Mariéjol (*op. cit.*, p. 139-140) mais L. Batiffol indique que la reine arrive à Marseille le 9 novembre (*La vie intime […]*, *op. cit.*, p. 30) tandis que B. Zeller se trompe assurément en affirmant qu'elle s'embarque le 17 novembre à Livourne (*Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 51). Nous n'avons pas trouvé pour le moment de témoignages italiens publiés sur ce long périple de trois semaines. Cependant, ils existent certainement, au moins sous une forme manuscrite. De même, nous n'avons pas trouvé d'équivalent italien au *Traicte du mariage de Henry IIII, Roy de France et de Navarre, avec la Serenissime Princesse de Florence […]* (Honnefleur, J. Petit (éd.), 1606), ouvrage donnant de nombreux détails sur les réceptions faites à Marie de Médicis dans les différentes villes françaises (cité par B. Zeller dans *Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 53). Nous ne savons donc pas comment les Italiens accompagnants Marie de Médicis ont vécu ce long voyage. Nous savons uniquement que ce dernier fut très mouvementé, à cause d'une mer très agitée. La galère de la reine était escortée par six autres du grand-duc, cinq du pape et six de Malte. La France étant totalement dépourvue de navires et Henri IV n'avait pas pu en fournir. La galère de la reine est décrite de façon très détaillée par B. Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 51-52) à partir de dépêches de Belisario Vinta, preuve que les récits italiens sur le voyage ne manquent pas, mais qu'ils n'ont pas été édités. L. Batiffol le signale, « cette escadre n'avait pas été rassemblée pour faire honneur à la princesse, mais pour assurer sa sécurité contre les entreprises des pirates et corsaires qui infestaient la Méditerranée » (*La vie intime […]*, *op. cit.*, p. 30). Aucun navire pirate ne prit le risque d'attaquer la flotte qui fut toutefois contrainte de faire relâche aux alentours de Gênes pendant plus d'une semaine, à cause d'une violente tempête. Une fois arrivée à Marseille, Marie de Médicis y resta une quinzaine de jours (du 3 au 16 novembre) avant de repartir pour un long voyage jusqu'à la cité lyonnaise (du 17 novembre au 2 décembre), parsemé d'étapes dans différentes villes (Aix, Avignon, Valence, etc.) où elle reçut les hommages de ses nouveaux sujets. Pour plus de renseignements sur l'accueil qu'ils lui réservèrent lors de ses entrées officielles, nous renvoyons le lecteur aux références citées dans cette note. Par ailleurs, il pourra consulter les chapitres du travail de S. Mamone relatifs à cet « intermède maritime » de Marie de Médicis et à son « voyage de noces » (*op. cit.*, p. 99-144). L'auteur a consacré un article spécifique au voyage de la nouvelle reine de France de Florence à Lyon mais nous n'avons pas pu le consulter au cours de nos recherches : « Il viaggio di Maria regina da Firenze a Lione a Parigi », *Viaggi teatrali tra Cinque e Seicento dall'Italia a Parigi*, R. Alonge (dir.), Gênes, Costa et Nolan, 1987.

3 décembre) s'était également excellemment bien déroulée, la population lyonnaise ayant accueilli Marie de Médicis avec allégresse et admiration. Lyon possédait une importante communauté italienne et avait établi depuis longtemps d'étroites relations avec la Toscane. La grand majorité de l'assistance était très favorable à cette alliance et ravie que leur ville ait été choisie pour célébrer de nouveau le mariage[151]. La première impression que la reine avait donnée aux Français était parfaite, Vinta était aux anges. On peut se demander s'il n'en fait pas même un peu trop et s'il ne rend pas la réalité encore plus belle qu'elle ne fut vraiment. Toutefois les divers témoignages français sur la cérémonie, en plus de souligner la splendeur de la fête, vantent également les mérites de la souveraine[152]. L'envoyé toscan affirme qu'il n'aurait « jamais voulu manquer pareil spectacle pour tout l'or du monde »[153]. Il semble en effet enthousiasmé par les festivités organisées par les lyonnais qui, bien que splendides, n'égalaient pas celles de Florence quelques semaines plus tôt, ni celles qui avaient accueilli Henri IV lors de son entrée à Lyon en 1595[154]. Un peu plus loin dans sa dépêche, il se montre une fois de plus très prévenant avec la nouvelle épouse du roi de France :

> Ringrazio Dio di haver vista la regina condotta qua, congiuntacon il marito et corronata dinanzi a Dio ; et tre volte ancora ha da portare la corona, nell'entrata di Parigi, nel sacrarsi a S. Dionigi, e poi alla sua morte, et quest'ultima prego Iddio che sià doppo molti et mol'anni di un felice corso di vita. Il popolo a tanto voglia ch'ella faccia figliuoli, che gia ha cavato fuor voce ch'ella sia gravida[155].

---

[151] Pourtant, les lyonnais n'avaient été prévenus que le 17 novembre que la nouvelle célébration du mariage aurait lieu dans leur ville. Ils avaient forcément un peu été pris de cours. Cependant, bien que les décorations aient été installées en hâte, les témoignages français (voir références dans la note suivante) et italiens (que nous aborderons un peu plus loin dans ce chapitre) signalent que la fête fut grandiose. Nous renvoyons le lecteur à ces nombreuses descriptions s'il souhaite connaître en détail le déroulement de l'entrée de Marie de Médicis. J.-H. Mariéjol revient lui aussi longuement sur la cérémonie (*op. cit.*, p. 143-150).

[152] P. V. Palma Cayet, *op. cit.*, p. 188-192 ; P. Matthieu, *op. cit.* ; B. Chalonneau et S. Moreau (éd.), *op. cit.* Une nouvelle fois, nous incitons le lecteur à consulter ces références (ainsi que la lettre complète de Vinta traduite par B. Zeller) s'il veut plus de renseignements sur la cérémonie. Le légat Aldobrandini était arrivé le 16 décembre et lui aussi eut le droit à une magnifique entrée. La cérémonie eut lieu le lendemain, à la demande d'Henri IV qui avait souhaité que ses sujets aient la possibilité de célébrer son mariage. Aldobrandini, considérant qu'il n'avait rien à ajouter à la première cérémonie de Florence, accepta uniquement de donner sa bénédiction aux époux (après une messe), au sein de la cathédrale lyonnaise. Un banquet fut organisé le soir, suivi d'un splendide bal. Nous reviendrons sur le banquet lorsque nous aborderons les témoignages des Italiens autres que les Florentins, à propos des festivités du mariage à Florence et à Lyon.

[153] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 69. Voir p. 337 pour la version originale : « io certo non haverei voluto mancare di quella vista per tutto l'oro del mondo ».

[154] J.-H. Mariéjol, *op. cit.*, p. 147.

[155] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 337. Cet extrait est traduit par l'auteur de la façon suivante : « Je remercie Dieu d'avoir vu la reine conduite jusqu'ici, unie à son mari et couronnée devant Dieu. Elle a encore trois fois à porter la couronne, à son entrée à Paris, au sacre à Saint-Denis, et puis à sa mort ; et cette dernière fois, je prie Dieu qu'elle n'arrive qu'après bien et bien des années et le long cours d'une vie heureuse. Le peuple a un si grand désir qu'elle ait des enfants, que le bruit court déjà qu'elle est enceinte » (*ibid.*, p. 70).

Il est vrai que ce discours peut paraître de circonstance et qu'il ne s'agit finalement que des traditionnels vœux de bonheur que l'on souhaite à tout nouveau couple marié. Cependant, cette déclaration illustre aussi l'importance que ce mariage avait pour les Florentins, le grand-duc en tête. Marie de Médicis était devenue reine dès octobre, la cérémonie de Lyon n'était qu'une confirmation. Mais il fallait qu'elle soit acceptée par les Français, qu'elle donne entière satisfaction au peuple au cours de cette cérémonie. La remarque sur le désir de ce dernier de voir leur nouvelle reine enceinte n'est pas anodine. « Un mariage réussi est d'abord celui de qui assure la continuité dynastique », affirme F. Cosandey, « la naissance d'un dauphin reste l'objectif principal de la constitution de ce couple, si ce n'est l'objectif immédiat »[156]. Ce n'est que lorsque la reine aura mis au monde un héritier mâle qu'elle aura acquis une certaine stabilité. Un mariage contesté est avant tout un mariage sans enfant, le cas d'Henri IV et de Marguerite de Valois est un exemple très concret. Par conséquent, l'alliance entre la France et la Toscane ne sera une réussite pour les deux partis que si Marie de Médicis donne un hériter au royaume. Le peuple et Vinta en sont parfaitement conscients. Jusqu'ici, tout se passait à merveille pour la reine, on ne pouvait que souhaiter que cela continue. Le secrétaire d'État est un membre du gouvernement florentin. Par conséquent, s'il pense au bien-être de Marie de Médicis, c'est en grande partie parce que c'est dans l'intérêt de l'alliance contractée avec la France et donc dans l'intérêt du grand-duché de Toscane. Il s'inscrit ici dans une démarche diplomatique. Il donne son avis de membre du gouvernement et pas forcément son opinion personnelle. Peut-être est-il réellement bienveillant envers Marie de Médicis par simple amitié. Mais l'intérêt de Florence est forcément présent dans son esprit et dans la mission que lui a confiée le grand-duc.

Une deuxième dépêche de Vinta est consacrée à un autre évènement, arrivé quelques jours plus tôt : la première rencontre entre Henri IV et Marie de Médicis, le 9 décembre au soir[157]. Le chevalier n'avait pas assisté à la scène mais il assure que, selon tous les commentaires (« riscontri ») qu'il avait entendus, il n'y avait eu aucun problème. Avec une grande dignité, la reine avait montré beaucoup de courtoisie, de modestie, de jugement et de courage. Lorsque le roi était arrivé, elle s'était montrée très émue, faisant

[156] F. Cosandey, *op. cit.*, p. 75. Le lecteur pourra aussi consulter le chapitre intitulé « Mère des enfants de France » dans J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 133-151.
[157] Cette dépêche est, elle-aussi, présente dans les annexes de l'ouvrage de B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 331-332. Il évoque le sujet des pages 59 à 64.

preuve de respect et d'enthousiasme, mais avec un peu de crainte et d'hésitation[158]. Encore une fois, le secrétaire d'État nous présente une reine très louable, irréprochable. Pourtant, il n'était pas présent et il ne se base que sur des témoignages. Ses propos sont-ils donc bien conformes à la réalité ? Ne veut-il pas juste satisfaire le grand-duc en lui montrant que tout se déroulait sans aucune complication ? C'est justement le témoignage d'un autre Italien qui va nous permettre de réfléchir sur ces interrogations…

2) Les autres témoignages italiens

Les Florentins ne sont pas les seuls Italiens à avoir laissé des récits à propos des différentes célébrations du mariage de Marie de Médicis. Si l'ouvrage de Barozzi et Berchet ne contient aucune description des cérémonies par les ambassadeurs de Venise, ces derniers ont vraisemblablement laissé quelques commentaires sur le sujet dans leur correspondance. P. Delorme cite par exemple l'envoyé vénitien, présent aux festivités de Florence et totalement émerveillé par ce qu'il y a vu : « On a certainement vu tant de splendeur que ceux qui se sont trouvés aux réjouissances faites par les plus grands rois et princes en de semblables occasions affirment que personne n'est jamais arrivé, et de loin, […] à la grandeur de ces noces »[159]. Toutefois, P. Delorme est le seul historien (rencontré au cours de nos recherches) qui exploite les propos de l'ambassadeur vénitien à Florence et la citation que nous venons de retranscrire est la seule qui soit évoquée par l'auteur[160]. Nous n'avons donc pas assez de sources issues des Vénitiens pour pouvoir nous appuyer sur eux dans cette étude sur la célébration du mariage. En revanche, deux agents du pape ont laissé derrière eux des écrits où ils abordent assez largement le sujet : Giovanni Battista Agucchi et Guido Bentivoglio. Le premier nommé était le secrétaire du cardinal Aldobrandini lors de sa légation en France. Il adressait régulièrement à son frère, resté en Italie, la relation de son voyage aux côtés du cardinal. On trouve dans cette correspondance (rassemblée au sein d'un seul et unique journal) quelques descriptions des évènements de

[158] Ce sont globalement les mêmes traductions que l'on retrouve dans l'article de J.-H. Mariéjol sur le mariage (*op. cit.*, p. 152-153).
[159] P. Delorme, *op. cit.*, p. 42.
[160] J.-H. Mariéjol affirme que l'ambassadeur vénitien envoyé à Florence, à l'occasion de la célébration du mariage, n'est nul autre que Marino Cavalli. Nous avons déjà évoqué ce dernier puisque c'est lui qui est nommé ambassadeur en France en 1600. Rien dans sa commission (datée du 23 août 1600) ne permet de confirmer qu'il ait été envoyé à Florence avant de venir en France. Néanmoins, il est tout à fait possible que Cavalli ait assisté aux fêtes florentines avant de faire le voyage jusqu'à Marseille, aux côtés de la reine.

décembre à Lyon[161]. Quelques années plus tard, le cardinal Bentivoglio (qui fut nonce en France de 1616 à 1621) relata à son tour les festivités de Florence et de Lyon dans ses Mémoires. Il n'y avait pourtant pas assisté mais il est probable qu'il ait eu accès à la longue relation du cardinal Aldobrandini[162].

1°/ La description des festivités lyonnaises par Giovanni Battista Agucchi

Avant de revenir sur les Mémoires de Bentivoglio, attardons-nous quelques instants sur Agucchi et notamment sur sa version des faits à propos de la première rencontre entre Henri IV et Marie de Médicis. En effet, c'est lui qui nous permet de nous interroger sur les allégations de Vinta que nous avons mentionnées ci-dessus. Il y a un certain nombre de différences entre le récit du secrétaire romain et ceux du chevalier florentin, qui font qu'ils ne concordent pas sur certains points. Comme pour Vinta, Agucchi n'était pas présent. Le soir du 9 décembre, lui et le cardinal Aldobrandini étaient encore bien loin de Lyon où ils n'arrivent que la semaine suivante. Il n'a donc fait que recueillir ce que Mariéjol appelle fort à propos « les bruits de l'antichambre et […] de la chambre à coucher »[163]. On se souvient que Vinta avait mis en avant le courage, le respect ou encore la modestie dont avait fait preuve Marie de Médicis lorsqu'Henri IV était venu lui rendre visite avant de passer la nuit avec elle. Selon Agucchi, quand le roi avait appris à sa nouvelle épouse qu'il voulait rester avec elle, elle avait d'abord eu un moment de recul, affirmant qu'il valait mieux attendre la bénédiction du légat avant de consommer le mariage. Henri IV lui avait alors montré un bref du pape attestant qu'il n'y avait besoin d'aucune autre cérémonie que celle de Florence pour que le mariage soit considéré comme valide. La reine était devenue « froide comme glace » et toute tremblante, terrorisée. Malgré les efforts des servantes, on ne parvenait pas à la réchauffer. Cela n'avait pas empêché Henri IV de faire sortir ces dernières et de rejoindre Marie de Médicis dans la chambre. Cette version des faits semble

---

[161] P. Richard, *op. cit.*, t. 7, p. 491-492. La correspondance entre les deux frères Agucchi a donné le *Diario del viaggio del cardinale Aldobrandini, legato a Fiorenza et in Francia*.

[162] C. Manfroni, *op. cit.*, p. 101. L'auteur affirme qu'il ne fait aucun doute que Bentivoglio ait eu sous les yeux la relation du cardinal Aldobrandini. Toutefois, P. Richard (dans *op. cit.*, t. 7, p. 492) signale que Bentivoglio ne semble pas « avoir eu connaissance du Diario ». On ne sait donc pas trop comment Bentivoglio a eu ces informations, mais il a probablement été en contact d'une manière ou d'une autre avec les écrits de Agucchi ou d'Aldobrandini. Il est possible aussi que l'un des deux derniers cités ait raconté lui-même ce qu'il a vu fin 1600 à Bentivoglio.

[163] J.-H. Mariéjol, *op. cit.*, p. 153. Nous nous devons par conséquent d'apporter quelques réserves sur la fiabilité de cette source. Pour S. Mamone, le récit d'Agucchi se situe « à mi-chemin entre le ragot et la chronique exacte » (*op. cit.*, p. 132). On ne peut que l'approuver lorsqu'elle affirme que les écrits sur la consommation du mariage sont la plupart du temps de « qualité assez douteuse », y compris ceux d'Agucchi et de Vinta (qui n'étaient pas présents on le rappelle) : *ibid.*, p. 144 (n. 27).

donc beaucoup moins parfaite que celle proposée par Vinta. Pourtant, l'envoyé florentin comme le secrétaire du légat se sont renseignés auprès des Italiens qui avaient assisté à la scène. Il s'agissait donc probablement des mêmes personnes[164]. Comment expliquer alors cet écart entre les deux témoignages ? Il est possible que Vinta ait eu les mêmes retours que ceux d'Agucchi mais que, pour rassurer le grand-duc, il ait préféré modifier un peu la réalité. De plus, lorsque la reine et le roi se sont levés le lendemain matin, tous les deux semblaient ravis. Tout s'était finalement très bien passé. Vinta n'aurait donc pas caché grand-chose à Ferdinand. Il est concevable aussi que ce soient les Italiens de l'entourage de Marie de Médicis eux-mêmes qui aient caché les débuts difficiles de la reine avec le roi pour éviter d'alarmer le grand-duc[165].

Agucchi revient longuement sur l'entrée du légat à Lyon le 16 décembre et sur la cérémonie de confirmation du mariage le lendemain. Nous n'avons qu'un aperçu limité de son récit étant donné que nous avons pu travailler uniquement à partir des extraits proposés par P. Richard et S. Mamone[166]. À en croire l'analyse de ce dernier, le secrétaire « se complaît à passer en revue ces détails d'ornementation, dont les couleurs, les dorures, les rubans charment ses yeux d'Italien »[167]. Agucchi se montre parfois un peu critique, jugeant « le décor d'un goût peu artistique », soulignant que « les dessins, la disposition et les peintures étaient assez maladroites »[168]. Lors du banquet du soir, il trouve que l'organisation laisse à désirer (il critique notamment le service des boissons et la cohue qui régnait autour des tables) et considère que les mets sont peu raffinés[169]. Nous ne nous

---

[164] Toutefois, J.-H. Mariéjol signale que c'est le médecin de Marie de Médicis Guedi Guido et madame de Nemours qui ont appris à Vinta que tout s'était bien passé, sans que l'on sache s'ils furent les seuls consultés par le secrétaire d'État du grand-duc (*op. cit.*, p. 153).

[165] Peut-être que Marie elle-même avait voulu cacher son moment de faiblesse et avait demandé à ses serviteurs de ne pas le raconter à Vinta.

[166] P. Richard, *op. cit.*, t. 8, p. 25-48 et S. Mamone, *op. cit.*, p. 107-140 (le récit d'Agucchi lors des cérémonies de Florence est aussi utilisé par l'auteur : p. 37-56). Les quelques passages retranscrits par C. Manfroni (*op. cit.*) sont consacrés aux négociations de paix avec la Savoie (la deuxième mission que le légat devait accomplir) et ne concernent pas le mariage.

[167] Notre objectif ici n'étant pas de relater les détails de l'entrée du légat ou de la cérémonie, nous renvoyons le lecteur aux notes 150 à 151 de ce chapitre (p. 84-85) où nous résumons brièvement ces évènements et proposons un certain nombre de références les évoquant largement.

[168] P. Richard, *op. cit.*, t. 8, p. 42. Nous avons effectué la traduction à partir de l'extrait original présenté par l'auteur : « I disegni, l'ordine, le pitture erano assai goffe ».

[169] J.-H. Mariéjol met ces critiques d'Agucchi sur le compte de son caractère anti-français (*op. cit.*, p. 157-158). Selon lui, le secrétaire romain « dénigrait à plaisir dans sa correspondance la France et les français ». Il faut cependant relativiser ses propos en ayant bien en tête que Mariéjol était, comme beaucoup d'historiens de l'époque, très imprégné par la pensée nationaliste, cette dernière étant teintée d'une certaine xénophobie. Agucchi était donc peut-être anti-français mais, de son côté, Mariéjol ne semblait guère apprécier les Italiens…

attarderons pas davantage sur les longues descriptions faites par Agucchi sur la soirée du 17 décembre, descriptions qui ne concernent pas du tout Marie de Médicis[170].

2°/ Le récit du mariage dans les Mémoires de Guido Bentivoglio

En 1600, Guido Bentivoglio a 23 ans et réside à la cour de Rome depuis un peu plus de trois années. Camérier secret de Clément VIII, il a sans doute entendu parler des noces de Marie de Médicis et d'Henri IV qui font beaucoup de bruit dans l'entourage du pape[171]. En revanche, il n'y a pas assisté et le récit qu'il fait des festivités de Florence et de Lyon dans ses Mémoires, n'est basé que sur ce qu'il a entendu ou lu. On sait qu'il avait côtoyé Giovanni Battista Agucchi à Rome et il est possible que ce dernier lui ait raconté ce qu'il avait vu. Nous avons constaté précédemment que selon certains historiens, il avait certainement consulté la relation du cardinal Aldobrandini. L'idée qu'il ait eu accès à des écrits relatant la célébration du mariage est d'ailleurs vraisemblable. Son récit est très détaillé et, à moins d'avoir une mémoire extraordinaire, il paraît peu crédible qu'il ait été capable de fournir une description aussi riche à partir de sources orales seulement.

Sa présentation des festivités de Lyon est relativement succincte puisqu'elle n'occupe qu'une petite dizaine de pages de ses Mémoires. Il se contente de faire un résumé de l'entrée du légat puis de la cérémonie, sans apporter de renseignements supplémentaires à ceux déjà rencontrés dans les sources étudiées jusqu'ici. Il s'attarde seulement quelques instants sur la reine pour préciser qu' » elle étoit habillée en manteau Royal tout couvert de broderies d'or, ce qui, joint aux autres ornements royaux dont elle étoit parée, faisoit d'autant plus paroître la beauté naturelle, qu'elle n'avoit point besoin de tous ces ajustemens exterieurs »[172]. Il s'agit de son seul commentaire à propos de Marie de Médicis

---

[170] À chaque fois que le secrétaire du légat évoque la reine, elle semble « plutôt terne, effacée » (P. Richard, *op. cit.*, t. 7, p. 504-505). Comme la plupart des observateurs italiens, il avait uniquement souligné « l'admiration que sa beauté majestueuse » avait provoqué « parmi ses nouveaux sujets ».

[171] L'abbé de Vayrac, le traducteur des Mémoires de Bentivoglio, propose au début de son ouvrage un abrégé de la vie du cardinal. Selon lui, le cardinal Aldobrandini était jaloux de Bentivoglio. Pour que ce dernier ne puisse pas lui faire de l'ombre grâce à ses talents, Aldobrandini avait fait jouer son influence auprès de Clément VIII de manière à ce que son « rival » n'occupe qu'une place de camérier secret et pas davantage. Difficile de savoir si cette affirmation a un fondement véritable. Elle apparaît plutôt comme le fruit de l'imagination de l'abbé (G. Bentivoglio, *Mémoires […]*, t. 1, livre 1, p. 3).

[172] G. Bentivoglio, *Mémoires […]*, t. 2, livre 2, p. 75. Pour la version originale en italien, voir G. Bentivoglio, *Memorie […]*, t. 2, livre 2, p. 132 : La « regina [era] vestita d'un manto reale ch'era tempestato di gigli d'oro, e che insieme con diversi altri ornamenti in capo facevano risplendere a meraviglia quella bellezza naturale in lei, che non aveva bisogno d'alcuno esteriore ornamento ». À partir du texte italien, nous pouvons faire un certain nombre de rectificatifs concernant la traduction. Nous aurions plutôt traduit « gigli d'oro » en « lys d'or ». Quant à l'expression « diversi altri ornamenti in capo », il nous a semblé que cela faisait plutôt référence à la couronne qu'elle portait au cours de la cérémonie.

dans cette partie des Mémoires. En réalité, c'est parce qu'il l'a déjà évoquée auparavant dans un chapitre consacré à l'annulation du premier mariage d'Henri IV, aux négociations entre la France et la Toscane et à la célébration des noces à Florence[173]. Bentivoglio revient donc dans un premier temps sur les raisons de la dissolution de l'union avec Marguerite de Valois, précisant que « le pape ne fit aucune difficulté de l'admettre, et se disposa à lui en accorder l'effet, le plus favorablement qu'il pourroit pour faire déclarer nul son mariage »[174]. Nous l'avons vu ci-devant, cela n'avait pas été aussi simple que cela ; le futur cardinal a tendance à faire beaucoup de raccourcis. Jamais, par exemple, il ne cite Gabrielle d'Estrées ou Henriette d'Entragues.

Un peu plus loin dans son récit, il raconte que Clément VIII avait réuni le Sacré Collège des Cardinaux dans un Consistoire particulier et leur avait annoncé sa décision d'accepter qu'Henri IV se remarie avec la nièce du grand-duc de Toscane, « espérant que ce mariage seroit utile à la chrétienté ». Même si les propos de Bentivoglio sont largement postérieurs aux faits, on retrouve de nouveau l'espérance qu'il y avait à l'époque (que nous avons rencontré à plusieurs reprises chez les observateurs italiens) que l'alliance de la France et de la Toscane s'avère bénéfique pour l'ensemble de la chrétienté et qu'elle permette notamment d'intégrer encore un peu plus Henri IV dans la pensée catholique. Bentivoglio passe ensuite très vite sur les négociations et, une nouvelle fois, il nous propose une version un peu simpliste : « elle [Marie de Médicis] étoit pour la personne douée d'une rare beauté de corps, et possédoit par-dessus tout cela tous les avantages de l'esprit ; de sorte que dans la négociation de ce mariage, on trouva toutes les facilitez qu'on pouvoit desirer de part et d'autre »[175]. Il continue son histoire du remariage d'Henri IV en faisant allusion à l'envoi du légat à Florence pour célébrer les noces[176]. Il aime faire de nombreuses digressions et il s'intéresse finalement assez peu aux affaires plus diplomatiques (nous l'avons constaté, il ne fait guère de place aux nombreuses négociations qui ont précédé la conclusion de l'alliance). En outre, il se perd dans de longues descriptions de choses qu'il n'a finalement pas vues. Il consacre par exemple

[173] G. Bentivoglio, *Mémoires […], op. cit.*, t. 1, livre 2, p. 247-271 et G. Bentivoglio, *Memorie […], op. cit.*, t. 2, livre 2, p. 15-29.
[174] G. Bentivoglio, *Mémoires […], op. cit.*, t. 1, livre 2, p. 250 et G. Bentivoglio, *Memorie […], op. cit.*, t. 2, livre 2, p. 17.
[175] G. Bentivoglio, *Mémoires […], op. cit.*, t. 1, livre 2, p. 252 et G. Bentivoglio, *Memorie […], op. cit.*, t. 2, livre 2, p. 18.
[176] Il mentionne un épisode dont nous n'avions pas encore eu écho jusqu'ici et qui, selon lui, aurait pu rompre la légation du cardinal. Lors de l'entrée de ce dernier à Florence, plusieurs Italiens (le duc de Bracciano, Jean de Médicis et Antoine de Médicis) n'avaient pas respecté l'ordre de préséance et l'avaient devancé, ce qui l'avait fortement dérangé (*ibid.*).

plusieurs pages de son récit à mettre en avant la magnificence des décors, des fêtes ou du banquet de Florence. On a parfois l'impression que l'auteur cherche à s'écarter des aspects politiques de l'évènement pour se consacrer à des éléments un peu plus futiles. Mais, en 1600, Bentivoglio n'est pas encore chargé d'importantes responsabilités. Il n'était sans doute pas au courant de grand-chose dans cette affaire du mariage et il se contente de rassembler les informations qu'il a pu obtenir à l'époque et au cours de sa vie pour en faire une histoire. Tous les observateurs italiens ayant assisté aux cérémonies s'appliquaient à décrire le plus précisément possible les décors, les festivités ou les cérémonies et se concentraient surtout sur des détails. Bentivoglio ne déroge pas à la règle, d'autant plus qu'il est probable qu'il se soit appuyé sur leurs témoignages. Il complète parfois ses dires avec sa propre expérience. Jamais il ne s'éternise sur Henri IV étant donné qu'il ne l'a sans doute jamais rencontré. En revanche, lorsqu'il évoque quelqu'un qu'il a connu, il lui consacre quelques lignes. C'est le cas de Bellegarde qu'il avait rencontré en France presque vingt ans après le mariage[177]. C'est aussi le cas de Marie de Médicis qu'il avait régulièrement fréquenté, également au cours de sa nonciature en France. Nous finirons d'ailleurs par la description qu'il fait d'elle lorsqu'il mentionne la représentation de *L'enlèvement de Céphale* donnée au théâtre du Palais des Offices de Florence pour clore les festivités :

> Era particolarmente arricchito d'un gran numero di bellissime dame il teatro, ma sopra tutto la regina appariva non men regina in bellezza che in qualità, con si gran forza erano tirati gli occhi di tutti a rimirare i suoi ; tanta era nel rimanente ancora la perfezione del suo volto, e si rara in tutte le altre parti quell'armonia di bellezza che in lei si ammirava, e che al bello d'ogni altra con si manifesta superiorita prevaleva. Tale in Firenze manifestavasi la regina, ma sedici anni doppo quando io giunsi a Parigi, nel qual tempo continovava ella nella reggenza per la tenera età del re suo figliuolo, e tuttavia riteneva il governo del suo regno, io la trovai pur similmente con si vago e fresco aspetto, che la sua bellezza d'allora non punto meno risplendeva nell'abito vedovile di quello si fosse veduta risplender prima nel maritale. E potè farsi giudizio che siccome ella aveva superate già tutte le bellezze d'Italia, cosi avesse riportato il medisimo vantaggio poi anche sopra tutte quelle di Francia[178].

[177] G. Bentivoglio, *Mémoires […], op. cit.*, t. 1, livre 2, p. 253-254 et G. Bentivoglio, *Memorie […], op. cit.*, t. 2, livre 2, p. 19.

[178] G. Bentivoglio, *Memorie […], op. cit.*, t. 2, livre 2, p. 27-28. Voici la version française proposée dans G. Bentivoglio, *Mémoires […], op. cit.*, t. 1, livre 2, p. 268-269 : « Le théâtre étoit rempli d'un grand nombre de belles Dames ; mais la Reine les surpassoit toutes autant en beauté qu'en dignité. Elle attiroit les regards de tout le monde, par la beauté de son visage, la douceur de ses yeux, et par tous les autres agrémens dont elle étoit pourvûë. Telle étoit pour lors la Reine à Florence ; et telle je la trouvai seize années après, lorsque je vins Nonce en France. Elle étoit alors Régente de ce Royaume à cause de la minorité du Roi son fils. Elle étoit aussi belle, paroissoit aussi jeune, et aussi aimable dans son habit de veuve, qu'elle avoit paru à Florence le jour de son mariage, avec les superbes habits qu'elle avoit pour lors : et si elle avoit emporté le prix de beauté en ce tems-là sur toutes les belles femmes de Florence, on pouvoit dire qu'elle le disputoit alors aux plus belles de toute la France ».

Il s'agit d'un véritable éloge de la reine avec qui il fut très proche lors de sa nonciature en France, plus de quinze ans après le mariage. Évidemment son discours paraît un peu exagéré mais rien ne l'obligeait à faire de telles louanges dans ses Mémoires (bien que cela soit un aspect très fréquent dans ce genre littéraire). Il s'agit d'un témoignage encore un peu différent de ceux analysés précédemment. Cette fois-ci, notre observateur italien est proche de la reine. Il ne fait pas partie de ses amis les plus intimes mais il y a un profond respect entre eux. Il y a même une certaine admiration de la part du cardinal pour la Florentine. Même Vinta ne semblait pas entretenir ce genre de relation avec elle. Buonarotti faisait l'éloge de la reine mais dans un cadre et un but différents. Même si Bentivoglio met surtout l'accent sur la beauté de la princesse et pas vraiment sur sa qualité d'esprit (qu'il critiquait parfois), son discours s'apparente presque à un hommage[179].

Le mariage de Marie de Médicis a suscité un grand nombre de passions chez certains Italiens et principalement chez les Florentins. Intéressé par l'idée de conclure une nouvelle alliance matrimoniale prestigieuse, le grand-duc et ses ministres caressaient aussi l'espoir que l'aboutissement de ce projet marque le retour d'Henri IV dans les affaires italiennes. Les gouvernants vénitiens partageaient leurs espérances, soucieux de conserver leur indépendance face à l'Espagne et de mettre fin à la suprématie de cette dernière dans la péninsule. De surcroît, Toscans et Vénitiens espéraient que cette alliance serait utile à la Chrétienté et qu'elle contribuerait notamment à ancrer le roi de France dans le catholicisme. C'était dans cette optique que Clément VIII avait fini par donner sa bénédiction au mariage et c'était déjà dans ce but que Pierre de Gondi avait émis l'idée d'un remariage d'Henri IV avec la nièce du grand-duc. Il voulait que cela incite le roi à se convertir et que cela facilite l'implantation de la Contre-Réforme dans le royaume. Plus tard, les Gondi ont également vu en cette union la possibilité d'en tirer un bénéfice financier.

En revanche, pour les États sous domination espagnole ou alliés à l'Espagne (à l'image du duc de Savoie), l'alliance franco-florentine n'a pas été perçue comme une bonne chose. Ils ne voulaient pas que la France vienne contrarier la prépondérance hispanique en Italie. En outre, certains États avaient des relations cordiales à la fois avec

[179] Nous reviendrons sur ce sujet dans le chapitre 7 du mémoire.

l'Espagne, la France et la Toscane, tout en étant fidèles à l'Église catholique. Il n'est donc pas forcément évident de discerner leur état d'esprit réel à l'annonce du remariage d'Henri IV avec la nièce du grand-duc, d'autant plus que les sources ont tendance à manquer. Si assez peu d'États italiens sont représentés lors de la célébration du mariage à Florence ou à Lyon (seulement Venise, Rome, Mantoue et Bracciano), c'est probablement parce que beaucoup n'ont pas voulu prendre de risques vis-à-vis de Philippe III.

Comme en Italie, il y avait en France des opposants au mariage. Certains d'entre eux mettaient en avant le fait que les Médicis n'étaient pas une grande dynastie européenne et que cette alliance n'était pas digne d'un roi de France. Mais il y avait aussi un grand nombre de Français favorables au projet, particulièrement au sein du gouvernement, parce qu'il devait permettre une alliance très avantageuse sur le plan financier. Ainsi, à son arrivée à Lyon, Marie de Médicis a surtout été la cible d'éloges. Dans les témoignages français, celui de Pierre Matthieu est probablement le plus connu. Son récit célébrait la nouvelle reine de France dont il ne cessait de vanter les mérites. Déjà lorsqu'elle était arrivée à Aix (sa deuxième étape après Marseille), elle avait été haranguée par le poète François de Malherbe. En réalité, elle a reçu des honneurs encore jamais vus pour une reine de France, comme pour montrer que beaucoup d'espoirs étaient fondés sur elle et notamment celui de donner un héritier au royaume.

Chapitre II

Une nouvelle pièce sur l'échiquier politique (1600-1610)

Maintenant que Marie de Médicis est montée sur le trône de France, les Italiens qui étaient favorables au mariage attendent de voir si elle va réussir à s'imposer et à prendre suffisamment d'importance sur le plan politique pour pourvoir s'ingérer dans les affaires de son nouveau royaume et, éventuellement, servir leurs propres intérêts. Ce chapitre a pour ambition d'étudier en profondeur les relations entretenues par la reine avec les Italiens tout au long de la décennie 1600-1610 et de mieux cerner les éventuelles tentatives des transalpins de profiter de la nouvelle position de la nièce du grand-duc. Ont-ils essayé de l'influencer ? Ont-ils adopté une attitude plus pondérée en attendant qu'une bonne occasion de l'utiliser à leur avantage se présente ? Quelles ont été leurs demandes principales ? C'est sur ce questionnement que nous nous proposons de réfléchir.

I – Un intérêt politique limité

1) Les espoirs déçus du grand-duc de Toscane

En mariant sa nièce avec Henri IV, le grand-duc espérait voir se concrétiser son ambition de forger une alliance entre la Toscane, la France et Venise (à laquelle on pourrait aussi ajouter l'Angleterre[1]). Il pensait avoir enfin rallié les Français aux intérêts italiens et avoir dressé un sérieux obstacle aux prétentions espagnoles. Malheureusement, le rôle diplomatique que Marie de Médicis était censée jouer fut très rapidement modifié après la signature du traité de Lyon, le 17 janvier 1601. Parti pour tenter de reprendre Saluces à la Savoie lors de la campagne lancée en 1600, Henri IV finit par céder définitivement ce territoire aux Savoyards et obtient en échange le pays de Gex, la Bresse et le Bugey.

[1] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 105.

L'abandon de Saluces marque clairement le retrait de la France des affaires relatives à la péninsule. À peine quelques mois après avoir épousé Marie, Henri IV tourne donc le dos à ses alliances italiennes. C'est un coup dur pour les États transalpins favorables à la France, dont la Toscane[2]. Ces derniers n'ont plus grande importance pour le roi dans l'immédiat, la paix intérieure du royaume étant une priorité. Son projet politique étant devenu caduque (projet préparé depuis plus d'une dizaine d'années), l'objectif majeur de Ferdinand de Médicis se résume à veiller à la bonne adaptation de sa nièce à sa nouvelle situation. Dans la correspondance de Giovannini, on retrouve essentiellement des recommandations visant à aider la reine à assurer sa position à la cour. Malgré les déboires du début de l'année 1601, la Toscane voulait à tout prix conserver les bénéfices de son rapprochement avec la France. Le grand-duc connaissait la règle : Marie devait rapidement donner des héritiers au royaume, de manière à renforcer sa légitimité et sa position politique. Beaucoup d'espoirs avaient été fondés sur elle par Henri IV et ses ministres, la position du monarque restant très inconfortable sans descendance. « Un mariage réussi est d'abord celui qui assure la continuité dynastique » remarque, en effet, F. Cosandey. Elle poursuit en notant que « les mariages contestés ne le sont pas sur la base d'une alliance décevante, mais sur celle d'une absence de fécondité »[3]. J.-F. Dubost souligne aussi le poids de la loi salique, d'où la déception de Marie à chaque fois qu'elle donnait naissance à une fille[4]. Avant qu'elle ne quitte Florence, Ferdinand l'avait incitée à tomber enceinte le plus vite possible. Jusqu'à son arrivée à Lyon, tout avait été fait pour lui rappeler la mission qui lui était confiée[5]. Par

---

[2] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 22 janvier 1601, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 454 : « Dirò a Vostra Altezza, che alcuni del marchesato di Saluzzo, che hanno sempre seguitato il Re, si lamentono sino al cielo che Sua Maestà abbia abbandonato quei popoli con tanta sua indignità […] » (certains du marquisat de Saluces, qui ont toujours suivi le roi, se plaignent que Sa Majesté ait abandonné ces peuples avec tant d'indignité) ; dépêche de Giovannini au grand-duc du 16 novembre 1601, *ibid.*, p. 470 : « Il Re non ha inclinazione alle cose d'Italia ; non le intende, e non ci vuol applicare il pensiero […] » (le roi n'a pas d'inclination pour les affaires d'Italie ; il ne les comprend pas et ne peut s'y appliquer). Une dépêche de l'ambassadeur du 4 janvier 1600 mettait pourtant en évidence l'importance que les princes italiens accordaient à la restitution de Saluces à la France (*ibid.*, p. 399). Cette affaire occupe réellement une place prépondérante dans sa correspondance jusqu'en 1604 : dépêches de Giovannini au grand-duc des 16 février 1601, 16 mars, 8 octobre 1602 (les princes s'éloignent toujours plus du roi), 20 février 1604 (le résident essaie de persuader Henri IV de revenir sur sa décision), etc., *ibid.*, p. 457, 478-479, 505 et 520.

[3] F. Cosandey, *op. cit.*, p. 75.

[4] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 133. La naissance d'Elisabeth, le 22 novembre 1602, avait été une grande déception pour la reine qui voulait donner à Henri IV un deuxième fils. Le nonce Del Bufalo le relève dans l'une de ses dépêches : « Già per doi altre mie Vostra Signoria Illustrissima havrà inteso il parto della regina in una figlia femina, con tanto disgusto suo, che hebbe grandissimo travaglio il re a consolarla » (dépêche de Del Bufalo à Aldobrandini du 30 novembre 1602, B. Barbiche, *Correspondance du nonce […], op. cit.*, p. 382). Le roi avait eu toutes les peines du monde à la consoler. Une lettre de la reine exprimant ses regrets à sa sœur est également citée par J.-F. Dubost (références ci-dessus), de même qu'une réflexion de Concini, suite à la naissance de Chrétienne, expliquant que Marie avait été une nouvelle fois très déçue, « se sentant toujours supposée devoir faire un garçon ».

[5] P. Delorme, *op. cit.*, p. 61.

ailleurs, sa fécondité ne pouvait que renforcer le prestige des Médicis dont elle était issue. Nul doute qu'une grande joie avait dû envahir le Palais Pitti de Florence à l'annonce de la naissance du futur Louis XIII, le 27 septembre 1601[6]. Cependant, si l'essentiel semble acquis (il faut dorénavant que le dauphin survive, ce qui n'est jamais assuré) pour celle qui mérite désormais le titre de « mère de France », son acclimatation à la cour n'est pas encore une réussite. Elle est très longue à se mettre en place et les multiples dépêches de Giovannini à ce sujet en témoignent. Lorsque les missives de l'ambassadeur concernent la reine, c'est, la plupart du temps, pour faire état des nombreuses difficultés auxquelles elle est confrontée[7]. Le grand-duc est particulièrement attentif à ce que lui rapporte son ambassadeur à cet égard. Jusqu'à sa mort, le 17 février 1609, il donne régulièrement des conseils à sa nièce pour l'aider à assurer sa position. Dans son ultime lettre (envoyée après son décès), il lui avait demandé de tenter de hâter son couronnement[8]. Cette dernière avait expliqué à l'ambassadeur Guidi que la cérémonie avait toujours été retardée à son plus grand regret. C'est seulement un an et demi après la disparition de son oncle que cet évènement, tant attendu, est enfin organisé, la veille de l'assassinat d'Henri IV[9].

Les demandes d'ordre politique ou diplomatique de la part de la Toscane à Marie de Médicis sont assez rares. À l'occasion de la naissance du dauphin, un envoyé extraordinaire est envoyé en France en la personne du chevalier Giugni[10]. Giovannini invite Marie à veiller à ce qu'il soit reçu avec les plus grands honneurs. Celle-ci ne semble pourtant guère enthousiaste, ce qui entraîne un certain mécontentement de la part de l'ambassadeur et de Ferdinand de Médicis[11]. Mais cet épisode n'a rien d'une requête très importante sur le plan politique. Même s'il est vrai que la correspondance diplomatique entre Florence et la France est interrompue après le départ de Giovannini (17 septembre 1606) jusqu'à l'arrivée du chevalier Guidi au début de l'année 1608, nous n'avons pas trouvé la moindre trace d'une quelconque tentative du grand-duc de profiter de la situation

---

[6] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 141. Voir aussi la dépêche de Giovannini au grand-duc du 20 octobre 1601 (A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 468) et R. Galluzzi, *Histoire […]*, *op. cit.*, t. 5, p. 412.

[7] Nous ne rentrerons pas dans les détails ici, nous renvoyons le lecteur au quatrième chapitre de ce mémoire où la question de l'adaptation de Marie de Médicis occupe une place importante.

[8] Dépêche Guidi au grand-duc du 26 mai 1609, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 592.

[9] La cérémonie avait été sans cesse repoussée pour des raisons d'économie. Une lettre de Leonora Galigaï, datée du 13 février 1609, à la grande-duchesse nous informe que le sacre avait été programmé après Pâques de cette même année. Il est de nouveau repoussé parce que la France manque de toiles d'argent (J.-F. Dubost, « Reine, Régente, Reine Mère », M.-N. Baudouin-Matuszek, *op. cit.*, 1991, p. 109).

[10] Dépêches de Giovannini au grand-duc des 20 octobre et 8 novembre 1601, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 468-469.

[11] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 16 novembre 1601, *ibid.*, p. 470.

de Marie en lui demandant de remplir une mission très importante[12]. Sa seule action manifeste est d'encourager la reine, et ce, dès son arrivée en France, à recommander au pape l'archevêque de Pise, Carlo Antonio Dal Pozzo, pour qu'il soit créé cardinal. Ce dernier était au service des Médicis depuis 1574 et était l'un des principaux conseillers du grand-duc. La démarche entreprise par Marie reste sans suite et elle n'insiste pas[13].

Après sa désillusion de 1601 en voyant le peu d'intérêt qu'avait l'alliance franco-florentine, le grand-duc est contraint d'abandonner son projet politique. Henri IV néglige les affaires d'Italie et Marie n'a aucune influence sur lui. La naissance de Louis n'a pas eu les effets escomptés puisqu'elle n'a pas du tout changé la donne.

L'Espagne jouit d'une position maîtresse au sein de la péninsule et, pour garantir la sécurité de Florence et du grand-duché, il devient nécessaire de se rapprocher de Philippe III[14]. En conséquence, « la Toscane […] réintègre le concert des puissances catholiques méditerranéennes »[15]. C'est probablement la raison majeure du sensible déclin de l'intérêt politique de Marie de Médicis pour son pays natal après 1601. Elle ne devient pas pour autant inutile à ses yeux, ne nous méprenons pas. On l'exhorte à œuvrer pour le retour des jésuites et à soutenir les positions pontificales, notamment concernant l'application des décrets du concile de Trente. J.-F. Dubost n'hésite pas à parler de pressions de Florence et de tentatives de manipulations de Ferdinand auprès de la reine pour qu'elle essaie d'influencer Henri IV en ce sens[16]. Il est évident que des rumeurs ont parcouru la cour sur le parti-pris pro-espagnol de la Toscane (et donc de Marie de Médicis), notamment lors du rétablissement des jésuites en 1603. Mais l'attitude de la reine laissait-elle planer quelques doutes ? Ses tentatives pour convaincre Henri IV étaient-

---

[12] En février 1603, Marie de Médicis effectue néanmoins une démarche auprès de Sully pour « l'engager à avoir plus d'égards envers le grand-duc et à se montrer fidèle aux engagements contractés avec lui » (dépêche de Giovannini au grand-duc du 8 février 1603, *ibid.*, p. 508). Incontestablement, elle agit sur les instances de Ferdinand. Nous n'avons repéré aucun autre cas de ce genre au cours de nos recherches. Comme souvent, nous préférons cependant relativiser cette affirmation en rappelant que nous n'avons pu étudier que les extraits des dépêches florentines proposés par A. Desjardins.

[13] B. Barbiche, *« Marie de Médicis, reine régnante […] », op. cit.*, p. 46.

[14] Au sujet de la réconciliation franco-espagnole, voir R. Galluzzi, *Histoire […], op. cit.*, t. 5, p. 454-467. On y retrouve beaucoup l'idée d'ingratitude d'Henri IV envers la Toscane et ses autres alliés italiens.

[15] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 106.

[16] *Ibid.* « En tentant de manipuler sa nièce, Ferdinand Ier inaugure une tradition qui tend à faire de la souveraine d'origine étrangère l'agent plus ou moins voilé, plus ou moins efficace aussi, des intérêts de sa patrie d'origine, le dangereux représentant d'un "parti de l'étranger" dans le royaume : par la suite, Anne d'Autriche, supposée agir en faveur de l'Espagne de Philippe IV, est victime du même soupçon, de même que Marie-Antoinette, "l'Autrichienne" intrigant pour le compte de son frère Joseph II ». Notre corpus de sources étant déjà bien étoffé, nous n'avons pas pu étudier en profondeur énormément de sources françaises. Il serait assez intéressant d'essayer de voir si, du côté français, on percevait très clairement l'influence qu'avait Ferdinand sur Marie.

elles discrètes ou connues de tous ? Nos sources diplomatiques italiennes ne disent rien à ce sujet mais il vraisemblable que certains courtisans aient eu connaissance de ces démarches de Marie, donnant naissance à quelques commérages.

La reine conserve donc une certaine importance politique pour la Toscane, mais surtout pour la Chrétienté. Depuis 1603, des discussions ont été entamées en vue d'une alliance matrimoniale conclue entre la France et l'Espagne. L'idée d'une union entre le dauphin français et l'infante espagnole avait été suggérée par le pape Clément VIII très rapidement après la naissance du futur Louis XIII. Henri IV n'était absolument pas réfractaire à un tel projet[17]. En 1608, c'est même une triple alliance qui est imaginée. Le résident toscan à Paris en fait mention dans une lettre le 2 septembre[18]. Cette proposition est très bien perçue par la Toscane. Guidi affirme que, de son côté, Marie de Médicis était très intéressée par ce projet[19]. Même si, d'un point de vue personnel, elle pouvait avoir des raisons d'en vouloir à l'Espagne (qui avait régulièrement contesté la validité de son mariage au cours des années précédentes), elle agissait ici à la fois dans l'intérêt de sa famille et dans son propre intérêt. Une alliance franco-espagnole ne pouvait que renforcer sa légitimité. Selon B. Zeller, des instructions sont données par le grand-duc à sa nièce pour qu'elle favorise les négociations. Néanmoins, il semblerait qu'elle n'ait jamais eu la possibilité d'y prendre part, le roi lui ayant notamment demandé « de ne point se préoccuper de cette affaire »[20]. Les pourparlers finissent par être rompus durant quelques mois. Ils ne reprennent que lors de l'arrivée à Paris de Matteo Botti au début de l'année 1610. La correspondance de celui-ci montre qu'il lui arrive régulièrement de converser avec Marie à propos de cette affaire mais que rien n'en ressort réellement, excepté qu'elle y est toujours très favorable. À l'inverse, ce n'est plus le cas d'Henri IV qui se détourne du projet, le contexte politique ayant changé. Les faits mentionnés ci-dessus démontrent bien

---

[17] *Ibid.*, p. 395.

[18] Dépêche de Guidi au grand-duc du 2 septembre 1608, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 580-581 : « Il signor don Pietro di Toledo mi disse in confidenza, che la proposta della sua ambasciata fu in questa maniera : Che il re, suo signore, aveva avuto notizia dal Papa, per via del marchese d'Aiton, suo ambasciatore in Roma, e del nunzio residente in Spagna appresso la Maestà Sua, che questo re s'era lasciato intendere al Papa, per mezzo di questo nunzio e d'altre persone da prestargli fede, che Sua Maestà inclinerebbe volontieri a fare tre parentadi in un tempo medesimo, tra quella e questa Maestà e Corone, con dare al Delfino la figliuola maggiore del Cattolico, e al principe di Spagna la figliuola prima di questo re e la seconda figliuola al secondo genito del Re Cattolico […] ». Voici la traduction proposée par B. Zeller : « [Le seigneur Pietro de Tolède a dit à Guidi que] le roi, son seigneur, avait été informé par le pape, au moyen du nonce résident en Espagne, que le roi de France s'était ouvert, auprès du souverain Pontife, du désir qu'il avait de conclure à la fois trois mariages entre les deux couronnes, en donnant au Dauphin la fille aînée du roi Catholique, au prince héritier d'Espagne la première du roi de France et sa seconde fille au second fils du roi Catholique » (*Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 291).

[19] Dépêche de Guidi au grand-duc du 2 septembre 1608, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 584.

[20] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 294-295.

les préoccupations toutes catholiques de la Toscane à la fin de cette décennie 1600[21]. Ses intérêts se sont de plus en plus rapprochés de ceux de Rome.

2) L'Église catholique face au devoir de réserve de la reine

« Le nonce fait souvent […] des visites à la reine. Mais ces audiences-là se bornent à des échanges de politesses, à des recommandations de part et d'autre ; elles ne présentent guère d'intérêt direct pour la politique générale ni même pour l'histoire religieuse ». Voilà ce que dit B. Barbiche lorsqu'il évoque les rapports entre Marie de Médicis et l'évêque de Camerino Innocenzo Del Bufalo, successeur de Gasparo Silingardi à la nonciature de France de 1601 à 1604. En étudiant sa correspondance, il est vrai que les allusions à la reine sont assez peu fréquentes. D'ordinaire, le nonce ne fait que mentionner certains de ses déplacements ou l'état de sa santé. Un certain nombre de lettres sont relatives à des rumeurs de grossesses ou à des accouchements (ceux de Louis en 1601 et d'Elisabeth en 1602). Lorsqu'il est question d'affaires politiques, Marie n'intervient quasiment jamais. Del Bufalo est en fonction pendant un peu plus de trois ans à la cour de France. Il n'est reçu en audience par la reine qu'à dix reprises, soit presque quatre fois moins que le nombre d'entrevues entre le nonce et le roi (en général une par mois)[22]. La plupart du temps, l'agent du pape se rend d'abord voir Henri IV avant d'aller échanger quelques courtoisies avec son épouse (parfois même il s'agit d'audiences conjointes). Marie le charge parfois de quelques recommandations à faire au souverain pontife. Elle a de temps en temps ce que B. Barbiche appelle des « requêtes relevant de la dévotion privée ». On peut citer par exemple la demande qu'elle fait, le 9 février 1603, pour obtenir l'autorisation de lire la Bible en langue vulgaire[23]. À une seule reprise, le nonce sollicite la reine pour

[21] Nous reviendrons plus tard sur les mariages espagnols.
[22] B. Barbiche, *« Marie de Médicis, reine régnante […] », op. cit.*, p. 44 et *Correspondance du nonce […], op. cit.*, p. 32-33.
[23] Dépêche de Del Bufalo à Aldobrandini, le cardinal neveu du 9 février 1603, B. Barbiche, *Correspondance du nonce […], op. cit.*, p. 426. Sa requête concerne également madame et mademoiselle de Guise ainsi que madame de Guercheville, sa demoiselle d'honneur. Une lettre du 30 juin 1603 (Aldobrandini à Del Bufalo, *ibid.*, p. 490) nous informe que la reine a reçu l'autorisation de lire la Bible en langue vulgaire mais il faudra, au préalable, que le nonce s'assure qu'il s'agisse bien d'une version où rien n'offense la religion. Une fois la vérification faite, Del Bufalo devra signer, avec M. Du Perron, l'autorisation. Le 25 août, le pape accepte que madame et mademoiselle de Guise soient comprises dans la dispense, de même que madame de Guercheville (Aldobrandini à Del Bufalo, *ibid.*, p. 545). D'autres demandes de la reine au Saint-Père sont éparses dans la correspondance du nonce. Les lettres éditées par B. Barbiche étant numérotées, voici celles où des requêtes sont traitées : lettres 591, 616, 623, 634, 644, 647, 673, 678, 686, 705, 729, 741, 753, 798, 802. Il s'agit à chaque fois de demandes de grâces, de faveurs ou de recommandations, entre décembre 1603 et septembre 1604.

une affaire d'ordre politique. Il l'invite à prendre contact avec la reine d'Angleterre, Anne de Danemark, pour lui recommander les catholiques anglais :

> Volsi poi entrare a raggionare con S. M. della cose d'Inghilterra, ma egli era stracco, nè stava totalmente bene e se cognosceva haver' anco qualche fastidio in testa, e però me licentiai e me n'andai dalla regina, alla quale facendo toccare con mani quanto danno soprastava a questo regnio et alla soccessione del delfino se non si ottenesse almeno la libbertà della conscientia in Inghilterra, e però la supplicai più volte a voler favorire la nostra religione appresso la regina d'Inghilterra, che per esser almeno secretamente cattolica (come la commune opinion tiene) e molto amata, e potente appresso il re suo marito, se ne potrebbe parare bonissimo frutto, tanto più sapend'io che tra loro regine siano passate lettere di molta affettione ; la regina mi confessò cognoscere e vedere pur troppo il pericolo che correva il delfino e questo regnio, ma nel resto non li potti mai cavare altro, con tutto che più volte li replicai l'istesso ; nel fine la detta regina mi comandò che volessi in suo nome baccia le mani a V. S. Ill.ma[24].

Nous ne pouvons qu'arriver aux mêmes conclusions que B. Barbiche après avoir lu ce passage : en répondant qu'elle ne pouvait rien faire, elle ne fait que se conformer « au devoir de réserve que la tradition monarchique imposait à la reine de France »[25]. Par ailleurs, ni F.-T. Perrens dans ses ouvrages, ni le Père Fouqueray dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, ne parlent du rôle éventuel qu'aurait joué la reine dans le rappel des jésuites[26]. Nous n'avons pas non plus constaté de démarches pontificales en ce sens dans la correspondance de Del Bufalo. Pourtant, Giovannnini affirmait que le parlement attribuait leur retour à la reine en décembre 1603[27]. J.-F. Dubost explique que « la sympathie de la reine pour les jésuites ne fait aucun doute » mais qu'Henri IV avait déjà pris sa décision avant de l'épouser. Si elle a joué un rôle, ce n'est que de manière indirecte. En effet, les mêmes prélats qui devaient statuer sur l'annulation du premier mariage du roi (et donc permettre l'aboutissement des discussions entre la France et la Toscane) avaient également été chargés de négocier le rappel. C'était le moyen pour Clément VIII d'exercer une certaine pression sur Henri IV et de lui faire comprendre

[24] Dépêche de Del Bufalo à Aldobrandini du 17 juin 1603, *ibid.*, p. 481-483. Nous résumerons ce passage de la façon suivante : le nonce était d'abord allé voir Henri IV pour plaider la cause des catholiques anglais. Mais le roi était fatigué et très vite, il avait licencié Del Bufalo. Ce dernier s'était rendu chez la reine où il avait évoqué la même question en lui présentant les dangers que pouvaient courir le royaume et le dauphin si les catholiques n'obtenaient pas au moins la liberté de conscience en Angleterre. Il l'avait donc suppliée de bien vouloir aider le catholicisme en la favorisant auprès de la reine de ce pays qui semblait être, elle-aussi, secrètement catholique. Marie lui avait rétorqué qu'elle était bien consciente de tous ces dangers mais qu'elle ne pouvait malheureusement rien faire. Elle avait fini par une formule de politesse vis-à-vis du pape. Notons que le nonce avait renouvellé sa demande quelques mois plus tard (dépêche du 11 décembre 1603, *ibid.*, p. 610-612).

[25] B. Barbiche, *« Marie de Médicis, reine régnante […] »*, *op. cit.*, p. 44.

[26] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 901, n. 65.

[27] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 28 décembre 1603, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 519.

implicitement qu'il avait une dette. Marie de Médicis ne manifeste son zèle à l'égard des jésuites qu'après leur réintégration[28].

Pour Rome, il faut aussi veiller à ce que l'éducation de Louis soit conforme aux attentes du catholicisme. Dans cette optique, Marie revêt un intérêt certain pour le pape. Elle est tout de même la mère du futur roi. En octobre 1602, Del Bufalo se plaint de la décision d'Henri IV de nommer Jean Héroard médecin du dauphin. Il n'est pas tolérable qu'un huguenot occupe une telle position. La reine lui promet d'intervenir mais ne parvient pas à remédier au problème. Au contraire, elle finit par s'habituer au personnage et elle lui accorde sa confiance. Quelques années plus tard, en 1607, on commence à songer à donner un précepteur au premier né du couple royal. Bien évidemment, Rome essaie une nouvelle fois de peser sur son choix. Le nonce de l'époque, Maffeo Baberini, demande à la reine de soutenir la candidature de Pierre de Bérulle. Malheureusement, c'est une nouvelle fois un échec. Dans les deux cas, Marie n'avait pas été consultée par le roi. Ni pour le médecin de son fils, ni pour son précepteur, elle n'avait eu son mot à dire. Elle avait toutefois répondu aux démarches des nonces en essayant de donner son avis et de favoriser l'intérêt catholique. Ces questions étaient des affaires d'État et il revenait bel et bien au roi de prendre la décision finale. La reine aurait dû rester effacée mais, s'agissant de son fils, elle avait sans doute pensé qu'elle pouvait intervenir. Il est d'ailleurs possible qu'elle ait subi des pressions du côté toscan allant dans le même sens que celles émanant de Rome. Nous savons que le soupçon d'une rancune entre les Médicis et les Aldobrandini (la famille du pontife) paraissait totalement dépassé. Au contraire, désormais Florence et Rome avançaient dans la même direction, et ce, malgré les deux changements successifs de souverain pontife.

À la mort de Clément VIII (le 3 mars 1605), c'est un membre de la famille Médicis qui est élu pape, en la personne du cardinal de Florence. Son pontificat ne dure qu'un peu plus de trois semaines[29]. C'est un romain qui lui succède, Camille Borghese étant intronisé pape le 16 mai 1605 sous le nom de Paul V. Celui-ci avait des origines toscanes puisqu'il était le descendant d'une grande famille de Sienne. Il était loin d'être défavorable aux Médicis. Ces péripéties n'apportaient finalement guère de bouleversements dans les liens entre Rome et Florence. Même si Paul V n'avait aucun lien de parenté avec les Médicis,

[28] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 219-220. Cela permet de relativiser l'assertion de S. Mamone qui semble considérer que le retour des jésuites est la conséquence de l'influence politique de Marie de Médicis (*op. cit.*, p. 145).
[29] Elu le 1er avril 1605 sous le nom de Léon XI, il était décédé le 27 avril suivant.

les intérêts de chacun restaient inchangés. B. Barbiche avance l'idée que, au moins jusqu'en mai 1605, Marie de Médicis pouvait penser que le pontife la voyait comme « la garante de l'avenir catholique des Bourbons arrachés à l'hérésie » et qu'» elle pouvait espérer au moins bénéficier de ce qu'on pourrait appeler un régime de faveur dans ses relations avec le Saint-Siège », surtout avec un pape florentin[30]. C'est pour cette raison que la reine s'est parfois montrée assez entreprenante envers le Saint-Père. Malgré son devoir de réserve, elle voulait essayer de jouer un rôle politique. Elle n'a pourtant jamais eu le droit à un régime de faveur et Rome s'est très peu appuyée sur elle jusqu'en 1610. Peut-être faut-il un peu nuancer cette affirmation avec l'arrivée de Roberto Ubaldini à la fin de l'année 1607, en tant que remplaçant de Barberini à la nonciature de France[31]. Selon F.-T. Perrens, il se serait très vite tourné vers Marie qui lui semblait « d'humeur plus accommodante et surtout mieux disposée » à son égard qu'Henri IV. Après quelques mois d'ancienneté dans sa nouvelle charge, il aurait cherché à la diriger un peu, en espérant le soutien de Florence. Mais, constatant que la reine n'était pas toujours prête à recevoir les conseils de son oncle, il l'aurait surtout incitée à veiller à la bonne éducation catholique du dauphin[32]. On retrouve donc à nouveau cet intérêt porté par le pape à l'éducation du dauphin, seul véritable domaine où Marie de Médicis peut tenter (à défaut de vraiment y réussir) d'influer. Même si progressivement Henri IV et, avec lui, le royaume de France, semblent s'ancrer définitivement dans le catholicisme, il faut s'assurer pour Rome que son successeur soit en mesure de poursuivre ce processus.

Ainsi, même Ubaldini, pourtant réputé très entreprenant, ne s'est pas vraiment appuyé sur la reine avant 1610, preuve du faible attrait qu'elle comportait pour le pape.

3) <u>La reine et la république de Venise : des rapports de convenance</u>

Depuis la paix de Cateau-Cambrésis en 1559, et durant un siècle et demi, Venise a toujours essayé de rester un peu à l'écart des intrigues italiennes et de la politique de l'Europe occidentale. La république craignait particulièrement la menace que constituait

[30] B. Barbiche, *« Marie de Médicis, reine régnante […] », op. cit.*, p. 42.
[31] Maffeo Barberini avait d'abord été envoyé en tant que nonce extraordinaire pour complimenter le roi et la reine de la naissance du dauphin. Quelques années plus tard, il était revenu comme nonce ordinaire (1604-1607). Il obtient le chapeau de cardinal en 1606. Roberto Ubaldini avait été le secrétaire de Paul V avant d'être nommé évêque de Montepulciano par ce dernier et d'être envoyé en France. Quelques détails supplémentaires sur ces deux nonces sont proposés par F.-T. Perrens dans *L'Eglise et L'État en France […], op. cit.*, t. 1, p. 278-281.
[32] F.-T. Perrens, *L'Eglise et L'État en France […], op. cit.*, t. 1, p. 282-283.

l'immense empire ottoman qui se constituait à l'est[33]. Elle devait également faire face aux pressions des Habsbourg d'Autriche mais aussi d'Espagne, ces derniers dominants notamment le duché de Milan à l'ouest. Les Espagnols avaient des vues sur la Valteline, petite région située au bord du lac de Côme, maîtrisée par les Ligues Grisonnes du Nord. Venise et la France avaient noué une alliance avec les Ligues, de manière à pouvoir communiquer assez facilement en passant par les cantons suisses. Ce passage stratégique avait le mérite de contourner le duché de Milan et celui de Savoie qui séparaient les Vénitiens des Français. Si jamais les Espagnols réussissaient à s'emparer de la Valteline, cela faciliterait grandement les mouvements de troupes venus de Lombardie ou de Ligurie (avec la république de Gênes) et la connexion franco-vénitienne serait rompue[34]. Même si Henri IV se détourne des affaires italiennes après 1601, il se doit de garder un œil sur cette région, d'autant plus que les tensions sont régulières entre les Valtelins catholiques et les Grisons protestants qui les dominent. Les relations entre la république et le royaume de France restaient donc très amicales. En revanche, les intérêts de ces deux États divergeaient de plus en plus de ceux de la Toscane, cette dernière se rapprochant progressivement de l'Espagne tout en soutenant les positions pontificales. À partir de 1605-1606, le conflit latent entre Venise et Rome s'amplifie sérieusement, la république souhaitant soumettre le clergé à son contrôle et conserver l'autonomie de son Église vis-à-vis du pape[35]. Vénitiens et Français sont donc faits pour s'entendre, la position des

[33] La mer Adriatique était vitale pour les Vénitiens mais leur domination était menacée par les Ucosques, pirates réfugiés de l'empire ottoman, qui s'étaient installés aux marges des territoires des Habsbourg d'Autriche et qui attaquaient leurs navires (L. Bély, *Les relations internationales en Europe, XVIIe-XVIIIe siècles*, 2001, p. 31-32). Pour faire face au danger, la Sérénissime ne pouvait pas non plus se permettre de totalement se retirer de la politique européenne. Elle avait parfois besoin d'alliés lorsque les tensions contre les Turcs devenaient trop fortes. En mars 1570, par exemple, le sultan avait envoyé un émissaire chargé de porter un ultimatum réclamant la cession de Chypre. Une fois la guerre déclarée, les diplomates vénitiens avaient parcouru l'Europe à la recherche d'alliés, demandant de l'aide au tsar des Moscovites, au roi de Pologne, au pape et au roi d'Espagne. Une Ligue contre les Turcs composée de Rome, de l'Espagne et de Venise avait finalement été mise en place, celle-ci remportant la victoire en octobre 1571 (A. Zorzi, *Histoire de Venise : la République du lion*, 2005, p. 330-343)

[34] Pour plus de détails sur le contexte italien de l'époque, consulter J. Delumeau, *op. cit.*, p. 193.

[35] Déjà au cours du XVIe siècle, des démêlés avaient opposés les deux États. Félix Robiou explique qu'en 1601 Henri IV s'était placé en médiateur (p. 20 de l'article intitulé « La politique de Henri IV en Italie », *Revue des questions historiques*, t. 21, 1877, p. 5-34). Depuis 1592, tous les évêques élus devaient de rendre à Rome pour y passer un examen d'aptitude. Depuis des siècles, à Venise, c'était le Sénat qui désignait le patriarche. Lorsque celui-ci (le cardinal Priuli) meurt en 1600 et qu'il faut le remplacer, le Sénat s'inquiète. Il craint que son pouvoir de nommer le successeur de Priuli ne soit remis en cause par le pape. Malgré les tensions de 1600-1601, un compromis est trouvé et le gentilhomme Matteo Zane, un laïc, est nommé patriarche. Mais en 1605, Zane meurt à son tour. C'est un autre laïc, Francesco Vendramin, qui lui succède. Le nouveau pape, Paul V, exige alors qu'il vienne passer un examen à Rome. Cette fois, le conflit éclate entre Venise et l'Eglise catholique. C'est le début d'une longue controverse. En 1606, la république est frappée d'interdit et le théologien Paolo Sarpi, qui se chargeait de la défense de Venise, est excommunié (A. Zorzi, *op. cit.*, p. 361-369).

premiers se rapprochant assez de la vision des gallicans[36]. Si les liens de la Sérénissime avec Rome sont dégradés, ce n'est pas le cas avec Florence. Toutefois, ils ne sont plus aussi forts qu'à la fin du XVIe siècle.

La situation diplomatique explique, au moins en partie, l'intérêt que pouvait avoir Marie de Médicis pour les Vénitiens, c'est-à-dire presqu'aucun. Pendant dix ans, les ambassadeurs ne citent la reine dans leur correspondance que pour évoquer quelques visites de courtoisie de temps en temps. Dans leurs commissions, ils reçoivent généralement comme instructions de faire les offices qu'ils jugeront nécessaires pour la contenter[37]. Jamais on ne les invite à aborder des questions d'ordre politique avec elle. On retrouve une reine effacée, reléguée à son rôle de génitrice (chaque naissance est bien évidemment annoncée par le résident vénitien au doge[38]). Ce constat n'a finalement rien de surprenant. Nous avons vu précédemment que Florence et Rome ne plaçaient en Marie de Médicis qu'un intérêt politique modéré et uniquement pour des questions religieuses. Or, les orientations religieuses de la reine et son attachement au pape ne correspondaient pas aux positions qui sont alors privilégiées par Venise. C'est avec le roi (et ses ministres) que les ambassadeurs traitent mais pas du tout avec son épouse, d'autant qu'elle ne pouvait de toute manière rien leur apporter, son influence auprès d'Henri IV étant particulièrement restreinte. Comme pour les nonces, leurs visites auprès de Marie sont peu nombreuses et se limitent à quelques amabilités et à des discussions assez banales. Mais à l'inverse des agents pontificaux, ils n'ont jamais de services à lui demander et ne s'hasardent pas à développer davantage leurs relations[39].

---

[36] A. Tallon, « Venise, une Eglise sœur », *Conscience nationale et sentiment religieux au XVIe siècle*, Paris, PUF, 2002, p. 165-183.

[37] Citons par exemple le passage relatif à la reine dans la commission d'Angelo Badoer en 1603 : « Con la Maestà della Regina farai similmente quell'officio, che giudicherai conveniente per espressione del contento che abbiamo sentito e sentiremo in ogni tempo dell'esaltazione e felicità sue, e nel presentare alla Maestà sua le nostre lettere credenziali dirai, che per poco che sia dichiarato in esse della nostra osservante ed affettuosa volontà, resterà senza dubbio, molto più corroborato dalli effetti stessi in ogni occorrenza » (N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 79). On demande à l'ambassadeur de présenter à la reine les lettres de créance ainsi que la bonne volonté de Venise à son égard. Elle peut compter sur la république quand elle le souhaite.

[38] Par exemple, dépêches de Cavalli des 27 septembre 1601 (annonce de la naissance de Louis) et 28 novembre 1602 (annonce de la naissance d'Elisabeth), N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 40 et 46.

[39] Nous nous devons de préciser que nos études se sont portées essentiellement sur les documents proposés par Barozzi et Berchet. Nous n'avons étudié les lettres des ambassadeurs vénitiens contenues à la BNF qu'à partir de mars 1610. Toutefois, nous ne pensons pas nous avancer beaucoup en émettant l'idée que Marie de Médicis n'a qu'un intérêt politique très limité pour la Sérénissime.

On remarque que l'importance accordée à Marie de Médicis par les différents États italiens dépendait principalement de leurs intérêts politico-religieux à cette période. Fidèle catholique, elle pouvait de manière épisodique se montrer utile pour Florence et Rome, toutes deux luttant pleinement en faveur de la Contre-Réforme catholique, à l'inverse de Venise[40]. Mais la faible influence de la reine, ainsi que son devoir de réserve, ne laissaient guère de latitude, en particulier parce qu'elle devait suivre la même ligne de conduite que le roi, y compris en matière de religion (à savoir un modèle gallican). Elle n'avait pu interférer qu'à quelques reprises dans les affaires politiques et à chaque fois sans succès. Pour J.-F. Dubost, c'est volontairement qu'Henri IV l'avait laissée intervenir, notamment lorsqu'elle avait voulu obtenir auprès du pape le cardinalat pour Jean de Bonsi et Carlo Antonio Dal Pozzo. Ce semblant d'égards du roi pour les lettres envoyées par sa femme à Rome aurait surtout été un moyen de faire croire au grand-duc que sa nièce réussissait à s'entremettre en sa faveur (qui plus est avec l'assentiment français) et à la Curie que Marie pouvait avoir son mot à dire quand il était question du clergé. Ferdinand de Médicis ne semble pas vraiment y avoir cru. Pour préserver la Toscane, il préfère se réconcilier avec l'Espagne et s'éloigner quelque peu de la France, celle-ci se désintéressant de toute manière des préoccupations de la péninsule.

De son côté, Clément VIII n'a jamais donné suite aux demandes de Marie de Médicis au sujet des promotions cardinalices. Son successeur Paul V (si l'on exclut le bref pontificat de moins d'un mois du cardinal de Florence) était plutôt favorable à Henri IV, ce qui illustrait le retour d'un parti français à la Curie[41]. Sans être pour autant l'ennemi de Philippe III, il était moins favorable aux Espagnols que ne pouvait l'être Clément VIII. Aucun des souverains pontifes du début du XVIIe siècle ne semble vraiment avoir compté sur Marie de Médicis, même pour des questions comme le retour des jésuites ou l'application des décrets du concile de Trente, pour lesquelles elle a très peu été consultée. Rome et Florence ont donc peut-être projeté durant un temps (1601-1602) de se servir de la reine comme d'une sorte de cheval de Troie catholique, avant de s'apercevoir au bout de quelques mois que cela n'aboutirait pas. Par la suite, jusqu'à la mort d'Henri IV, on ne fonde plus vraiment d'espoirs sur elle.

---

[40] Venise était une fervente partisane du catholicisme (son rôle de rempart contre les Turcs le met d'ailleurs en évidence) mais s'oppose à la Contre-Réforme pour les raisons évoquées plus haut.

[41] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 223-224. Pour reconstruire l'influence française à la Curie, le roi veut utiliser la parentèle et les réseaux des Médicis, ces derniers ayant développés de nombreuses relations avec les cardinaux à la fin du siècle précédent). C'est dans cette optique qu'Henri IV fait croire à Rome que sa femme participe à la politique religieuse du royaume (voir la troisième partie de ce chapitre).

Nous pourrions conclure en mettant en avant un évènement de janvier 1609 montrant que Marie de Médicis restait très attachée à ses origines et qu'elle défendait parfois d'elle-même le grand-duc ou d'autres toscans. Le grand-duc aurait tenu à l'ambassadeur de Venise à Florence des propos désobligeants à l'égard d'Henri IV que le Vénitien aurait ensuite répété au Sénat. La reine aurait alors affirmé à Guidi qu'elle devait régulièrement « combattre les fâcheuses impressions que laissaient dans l'esprit du Roi nombre de lettres accusatrices qui lui viennent d'Italie »[42]. De surcroît, B. Zeller cite une lettre de Marie destinée à son oncle où elle lui assure avoir toujours « à cœur les intérêts de [son] sang »[43]. Si cela prouve qu'elle conservait de l'affection pour sa famille et sa patrie de naissance, cela ne justifie en rien les conclusions de l'auteur qui considérait qu'elle mettait la gloire des Médicis au-dessus de celle de la France[44]. Au contraire, nous verrons qu'elle va se présenter comme une véritable française, soucieuse des intérêts de son nouveau royaume. Elle n'en reste pas moins fidèle à ceux qu'elle aime ou qui la soutiennent, qu'ils soient restés en Italie ou qu'ils l'aient suivie en France…

II - La maison de la reine, source de convoitises

1) <u>De nouvelles perspectives pour les « Italiens de France »</u>

Après la signature du contrat de mariage, de nouvelles négociations avaient rapidement été entamées concernant la constitution de la maison de la future reine[45]. C'était l'occasion, pour les Français comme pour les Florentins, de façonner à leur convenance l'entourage de Marie. Dès décembre 1599, Marguerite de Valois et Henriette d'Entragues avaient effectué des démarches en ce sens. Cela n'avait pas échappé à Giovannini qui avait aussitôt alerté le grand-duc[46]. Mais c'est à partir du moment où l'alliance est conclue de manière définitive que la perspective d'intégrer l'entourage de la

[42] Nous citons ici le résumé proposé par A. Desjardins (*op. cit.*, t. 5, p. 589, Guidi au grand-duc, le 20 janvier 1609). Le grand-duc aurait notamment assuré qu'il était impossible « de se fier au roi, parce qu'il ne se laissait diriger que par son intérêt, et dans le dessein de mettre l'Italie sens dessus-dessous ».
[43] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 91.
[44] *Ibid.*, p. 307.
[45] Au sujet de la maison de la reine, voir le chapitre 3 de l'étude de L. Batiffol, *La vie intime […], op. cit.*, p. 134-191.
[46] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 31 décembre 1599, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 398-399 : « La maitressa Entragues ha già cominciato a fare le pratiche di mettere al servizio della Regina donne che dipendino da lei : e cosi fa ancora la regina Margherita. Ma il Re non ci ha voluto prestare orecchie, nè rispondere cosa alcuna ».

deuxième épouse d'Henri IV attise particulièrement les convoitises. Voici comment A. Desjardins résume un passage d'une lettre de Giovannini évoquant la question, datée du 4 avril 1600 :

> Bien des gens font des démarches pour être attachés au service de la Reine. Madame del Bene voudrait être sa dame d'atour ; c'est une bavarde et une mauvaise langue dont il faut se garder. Gondi se propose comme chevalier d'honneur ; il est question pour ces fonctions de M. de Souvré, gouverneur de Touraine[47].

La première chose que l'on remarque, c'est que deux des personnages mentionnés par Giovannini sont des Florentins d'origine, installés en France. Il n'est pas très étonnant de voir que Jérôme de Gondi se soit proposé comme chevalier d'honneur, lui qui avait été très impliqué dans l'affaire du mariage, malgré sa mise à l'écart des négociations par le grand-duc et son ambassadeur. En revanche, les Del Bene (nom francisé en d'Elbène) n'ont pas pris part aux négociations. À l'image des Gondi, cette famille était déjà solidement implantée dans le royaume puisque plusieurs de ses représentants avaient rejoint la France sous le règne de Charles VIII, avant que d'autres n'arrivent sous François Ier. On retrouve des d'Elbène dans l'entourage de Catherine de Médicis et leurs manœuvres pour rentrer dans celui de la nouvelle reine florentine sont, là-aussi, assez logiques[48]. Rester dans l'une des maisons royales était nécessaire pour conserver la faveur du roi. Par ailleurs, n'oublions pas que les Gondi et les d'Elbène étaient solidement liés, conséquence de leur politique matrimoniale au XVIe siècle[49]. Comme ces deux familles italiennes, d'autres se sont établies en France et ont atteint les plus hautes sphères du

---

[47] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 4 avril 1600, *ibid.*, p. 410. Le diplomate n'apprécie que très modérément les Gondi et il ne voit pas d'un bon œil la possibilité que Jérôme de Gondi soit nommé chevalier d'honneur de la reine (dépêche de Giovannini au grand-duc du 7 juillet 1600, *ibid.*, p. 429).

[48] Nous n'avons pas retrouvé qui était exactement cette madame Del Bene mentionnée par Giovannini. Nous supposons qu'il s'agissait-il de Marguerite Del Bene (d'Elbène) la femme d'Alexandre d'Elbène, personnage très important à la cour. C'est lui qui avait apporté à Henri IV la bulle d'absolution (dépêche de Bonciani à Vinta du 3 janvier 1596, A. Desjardins, *op. cit.* t. 5, p. 318). Alexandre avait déjà servi Henri III (en tant que gentilhomme de la chambre du roi depuis 1574). Il s'était retiré en Italie au début du règne d'Henri IV avant de revenir en France pour le servir. Le roi l'avait nommé conseiller d'État, chevalier de Saint-Michel et lui avait accordé un brevet (semble-t-il le 15 mai 1596) pour être reçu Chevalier du Saint-Esprit à la première promotion. En définitive, il n'est jamais reçu, la promotion ne s'étant faite qu'après sa mort : Charles de Baschi d'Aubais et Léon Ménard (éd.), *Pièces fugitives, pour servir à l'histoire de France avec des notes historiques & géographiques*, 1759, t. 1, p. 263. Il meurt en 1613 alors qu'il est premier maître d'hôtel de Marie de Médicis depuis 1608 (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 127 et J. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, 1843, t. 1, p. 235). Cet exemple montre la réussite de la famille d'Elbène, à l'image d'autres familles d'origine italienne installées en France. Voir aussi Jean-Baptiste L'Hermite de Soliers, *La Toscane françoise, contenant les éloges [...] des princes, seigneurs et grands capitaines de la Toscane [...] affectionnez à la couronne de France [...]*, 1661, p. 273-295.

[49] J.-F. Dubost, *La France italienne, XVIe – XVIIe siècle*, 1997, p. 192-193.

royaume[50]. Ainsi, de nombreux autres exemples d' » Italiens de France » cherchant à obtenir une place dans la maison de Marie sont disponibles dans la correspondance de l'ambassadeur toscan. Une lettre du 23 mars 1600 nous apprend que « la future reine prendra à son service une certaine madame Tornabuoni et sa fille »[51]. Une autre missive, datée du 12 mai, rapporte que « M. de Villeroi fait grand cas de monseigneur Giovani Bonsi, proposé comme […] aumônier »[52]. L'entrée dans une maison royale se fait généralement sur la recommandation d'un Grand, ce qui permet à celui-ci d'avoir à sa disposition des « amis » susceptibles d'intercéder en sa faveur auprès de la reine ou du roi. Nous en avons ici l'exemple avec Villeroy qui plaide la cause de Bonsi mais aussi avec le connétable Henri de Montmorency qui favorise les Tornabuoni[53].

Un autre personnage italien profite de l'arrivée sur le trône de Marie de Médicis pour asseoir sa position : Sébastien Zamet. Il avait connu une ascension fulgurante sous les règnes d'Henri III et d'Henri IV. Il était même devenu en 1600 « le plus grand financier de France, seigneur suzerain de 1 800 000 écus d'or, créancier de la couronne et d'une partie de la noblesse française » après seulement vingt ans de présence dans le royaume[54]. En

---

[50] *Ibid.* Cet ouvrage, très riche en informations, est indispensable pour en savoir plus sur l'immigration italienne en France (qui connaît son apogée aux XVIe et XVIIe siècles) et sur ses répercussions comme, entre autres, la mise en place des entourages J.-F.s des Grands, particulièrement visible avec le duc de Nevers : A. Boltanski, *Les ducs de Nevers et l'État royal : genèse d'un compromis (ca 1550-ca 1600)*, 2006.

[51] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 23 mars 1600, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 408. Dans *La France italienne* (*op. cit.*, p. 444), J.-F. Dubost évoque une dame de Catherine de Médicis (entrée en fonction en 1583) nommée Catherine Tornabuoni, dame d'Elbène. Il est possible qu'il s'agisse de la « madame Del Bene » dont Giovannini faisait allusion dans sa lettre du 4 avril 1600 (voir note 47 de ce chapitre, p. 108). Si tel est le cas, ce n'était pas l'épouse d'Alexandre d'Elbène mais celle de Julien d'Elbène, ancien gentilhomme de Catherine de Médicis et notamment ambassadeur en Pologne en 1574 (Marius Vachon, « Les protectrices des arts en France au Moyen Age et à la Renaissance », *La Nouvelle revue*, 1892, t. 74, p. 98-123, p. 122).

[52] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 12 mai 1600, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 414-415. Jean de Bonsi n'était pourtant pas en France depuis très longtemps. Il avait fait ses études à Padoue où il avait obtenu le titre de docteur. Il s'était ensuite distingué en tant que diplomate puisqu'il avait contribué à régler les différends du grand-duc François de Médicis avec Ferrare puis avec Rome. Très estimé à la cour de Florence, il avait été choisi comme ambassadeur résident en Espagne mais sans pouvoir s'y rendre à cause d'une grave maladie. En 1596, il avait obtenu l'autorisation de prendre la succession de son oncle (qui avait été aumônier d'Henri III de 1580 à 1584, d'Henri IV en 1596 puis plus tard de Marie de Médicis) en tant qu'évêque de Béziers mais il n'avait pris possession de son siège que deux ans plus tard. Si Jean est implanté depuis peu dans le royaume de France, on constate toutefois que sa famille l'est depuis au moins 1576, date où son oncle (Thomas) était devenu évêque. Une étude plus approfondie sur les différents évêques italiens de Béziers est proposée par M. Bellaud-Dessalles (*op. cit.*, p. 215-368 pour la partie sur Jean). Sous Catherine de Médicis, de nombreux Italiens avaient pris possession d'évêchés français. Dès 1547 (première année de Catherine en tant que reine de France), Laurent Strozzi avait été nommé à Béziers. Il cède son siège à son beau-frère, Julien de Médicis, en 1561. Ce dernier le transmet en 1574 à son vicaire : Thomas de Bonsi.

[53] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 15 janvier 1600, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 407. On retrouvait beaucoup d'Italiens dans l'entourage du connétable. Thomas de Bonsi (voir note ci-dessus) était d'ailleurs devenu l'un de ses principaux conseillers (J.-F. Dubost, *La France italienne*, *op. cit.*, p. 206).

[54] H. Duccini, *op. cit.*, p. 18. On trouve la même idée chez M. Paiter qui affirme à propos de Zamet que « l'ex calzolaio lucchese arricchitosi [era] divenuto intimo del Sovrano che andava spesso a pranzo da lui e lo

1603, il obtient la charge de surintendant général de la maison de la reine et de ses finances, c'est-à-dire « administrateur et contrôleur de tous les mouvements du personnel de Cour de Marie »[55].

La plupart des Italiens évoqués jusqu'ici sont membres de familles (ou y sont liées) qui ont réussi en France et qui ont désormais une certaine influence notamment dans le milieu des finances, à la cour ou dans les charges ecclésiastiques. Dans la société d'Ancien Régime, la réussite est avant tout familiale, la réussite individuelle étant beaucoup plus exceptionnelle. Les Italiens n'échappent pas à cette règle[56]. Progressivement, certains d'entre eux finissent par se rapprocher des cercles du pouvoir. Or, « la réussite politique commence à la cour » et l'opportunité de rentrer dans la maison de la reine est un moyen non négligeable pour accroître son prestige et monter encore plus haut[57]. Évidemment, certaines charges sont plus ou moins accessibles. Tout le monde ne pouvait pas prétendre à celle de chevalier d'honneur de la reine. Si Jérôme de Gondi apparaît comme légitime pour l'occuper, c'est aussi parce qu'il a déjà une position importante à la cour[58]. Pour d'autres qui ne sont pas encore courtisans, acquérir une charge, même mineure, peut tout de même leur permettre de s'élever socialement et parfois d'exercer une influence. Madame d'Elbène, par exemple, souhaitait devenir dame d'atours (charge qui échoira finalement à Leonora Dori-Galigaï), ce qui lui aurait permis de rester en permanence aux côtés de Marie de Médicis et de discuter avec elle de certains sujets, plus facilement que quiconque. On distingue immédiatement l'intérêt qu'aurait un financier italien de placer sa fille ou sa femme comme *cameriera*. Intégrer la cour apparait comme le début de la consécration d'un long processus de réussite sociale. De simples marchands, certains sont devenus de puissants financiers. Progressivement, ils ont atteint la noblesse en acquérant des charges ou des seigneuries, en menant une politique matrimoniale soutenue voire en s'engageant dans une carrière militaire. Enfin, quelques-uns ont réussi à parfaire cette ascension en devenant courtisan. L'arrivée sur le trône d'une nouvelle reine d'origine florentine avait de quoi réveiller les ambitions de nombreux Italiens d'origine installés en France, l'exemple de ceux qui étaient parvenus à s'élever sous Catherine de Médicis étant encore dans tous les esprits.

---

chiamava familiarmente "Bastiano" » (l'ancien cordonnier enrichi de Lucques était devenu intime auprès du souverain qui venait souvent déjeuner chez lui et qui l'appelait familièrement Bastien), *op. cit.*, p. 84.

[55] S. Mamone, *op. cit.*, p. 162.

[56] J.-F. Dubost, *La France italienne*, *op. cit.*, p. 186.

[57] *Ibid.*, p. 270.

[58] Note 24 du chapitre 1 du mémoire, p. 49.

2) Une nouvelle « vague italienne » ?

À Florence, la compétition battait son plein pour les mêmes raisons. Le modèle des Gondi ou de Sébastien Zamet était très prégnant et représentait une sorte d'idéal à atteindre. En plus de proposer des compatriotes déjà installés en France comme Jean de Bonsi, le grand-duc négociait ardemment avec Sully et Villeroy (à qui revenait la décision d'accepter ou non ces propositions) pour introduire le maximum de Florentins dans l'entourage de sa nièce. C'était une façon pour lui de favoriser des connaissances qui lui avaient rendu service ou qui lui avaient été recommandés d'un peu partout[59]. Mais c'était aussi un moyen de s'assurer que Marie serait bien conseillée, bien entourée et bien éduquée, notamment sur le plan religieux. La situation religieuse de la cour de France était très hétéroclite et Ferdinand voulait éviter que sa nièce ne soit trop influencée par les huguenots. Il voulait donc que des Toscans puissent la protéger face à ces éventuelles tentatives d'influence[60].

Revenons quelques instants sur la dépêche du 12 mai de Giovannini et sur son résumé proposé par A. Desjardins :

> Quant à la composition de la maison de la Reine […] les six dames, *che qua chiamano figlie*, seront sans doute accordées, ainsi que six pages, dont le service est plus pénible en France qu'en Italie ; à ces six on en ajoutera quinze autres.
> Pour ce qui touche le confesseur : *gli sarà conceduto quello che ella vorrà condurre* [la reine pourra choisir celui qu'elle veut]. À cause des huguenots, il faut choisir un bon théologien.
> Romena est proposé comme trésorier […].
> Des trois capitaines proposés, un seul Luigi Bracci est connu et estimé du Roi ; on l'admettra sans doute, mais il faudrait spécifier pour quel service.
> Villeroi est bien disposé en faveur du seigneur Concino Concini dont il a connu l'aïeul.
> Viennent ensuite : *le lavandare, li officiali di bocca, la fanciulla che di presente acconcia la testa alla regina* (c'est l'office de la dame d'atour). Puis la gouvernante, la sous-gouvernante, les servantes des dames, *che saranno facilmente tutte accordate* [qui seront toutes facilement accordées].
> Toutefois, il convient de songer qu'il y a en France beaucoup de serviteurs de la maison royale qui ont des droits à être employés.
> Giovannini était proposé comme secrétaire[61].

Parmi tous les noms cités, on remarque que le résident toscan est lui-même recommandé par le grand-duc. Selon B. Zeller, Ferdinand voulait placer cet homme de confiance dans la maison de Marie de Médicis pour être informé de tout ce qui la

---

[59] M. Paiter, *op. cit.*, p. 83-84.

[60] Cette situation est assez classique. On peut la comparer à celle rencontrée par Louis de Gonzague en 1549 lorsqu'à l'âge de dix ans, il est envoyé auprès d'Henri II. La cour de Mantoue avait veillé à composer avec soin son entourage, en particulier concernant son aumônier (Francesco Borsieri), ses dames et ses gentilshommes de chambre (A. Boltanski, *op. cit.*, p. 40-41).

[61] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 12 mai 1600, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 414-415. Nous avons traduit certains passages entre crochets pour faciliter la compréhension.

concernait. Il ajoute que Giovannini réclamait également le « titre de maître des requêtes de la reine », preuve que l'ambassadeur voulait, lui-aussi, tirer un avantage de l'arrivée d'une Florentine sur le trône. On peut tenir le même constat pour Raffaelo Romena, proposé comme trésorier, qui n'était nul autre que le secrétaire de l'ambassadeur. Ces deux personnages étaient présents en France depuis peu. En revanche, tous les autres Florentins mentionnés dans l'extrait ci-dessus (Bracci, Concini sur qui nous reviendrons, etc.) se trouvent encore en Toscane au cours de ces négociations[62]. Ces dernières occupent une place essentielle dans la correspondance de Giovannini durant les mois de mai et de juin 1600. Il s'agit généralement de discussions pour savoir quelle situation un tel ou un tel peut espérer. C'est le cas par exemple de Matteo Bartolini (qui sera ambassadeur en France une petite quinzaine d'années plus tard) pour qui on envisage une charge de secrétaire *ad honorem*[63]. Chacun agit donc de manière intéressée.

Ferdinand a la possibilité de favoriser certains de ses citoyens et ils en sont bien conscients. Récompenser ses protégés faisait partie des devoirs du supérieur (patron ou roi) dans les relations de fidélité. Le grand-duc a probablement été assailli de demandes durant cette période. Cependant, il devait songer à distribuer des faveurs tout en veillant à ce que sa nièce s'accoutume à la vie française dans les meilleures conditions possibles. Parvenir à constituer un entourage italien autour de Marie pouvait aussi permettre qu'elle se sente moins isolée dans un pays totalement étranger pour elle[64]. A-t-elle eu son mot à dire concernant la composition de sa future maison ? À lire les dépêches de Giovannini, elle ne semble jamais vraiment être en mesure de donner son avis. Villeroy émet l'idée qu'elle puisse exprimer ses désirs au roi, tout en laissant celui-ci décider s'il accepte de les satisfaire[65]. On sait qu'elle emmène avec elle Catherine Forsoni, sa sœur de lait, et Leonora Dori, sa confidente. Cela n'est pas insignifiant et cela montre que le grand-duc ne l'a pas

---

[62] Nous n'avons pas retrouvé d'informations mentionnant la présence de L. Bracci en France avant 1600. Toutefois, selon A. Desjardins, il était connu par le roi de France et même « estimé ». Au sein des ouvrages que nous avons lus, seul B. Zeller évoque le personnage mais quelques années plus tard, alors qu'il est bien capitaine de la maison de la reine. Celle-ci est mécontente de ses services principalement parce qu'il fait preuve, selon elle, d'intelligence avec Henriette d'Entragues (*Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 253-264).

[63] « Quanto a messer Matteo Bartolini […], credo che un luogo di secretario, i quali si danno ad honorem, ma senza mai esercitar l'officio, nè scrivere, nè trovarsi in secretaria […] » (dépêche de Giovannini au grand-duc du 12 mai 1600, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 417). Il s'agirait donc d'une charge honorifique puisque Bartolini n'aurait pas à l'exercer, ni à écrire quoique ce soit, ni d'ailleurs à être présent.

[64] M. Paiter, *op. cit.*, p. 83-84 : « Durante il fidanzamento, il Granduca, che aveva avuto facoltà di partecipare alla composizione del personale della casa della Regina, cercò di mettere in nota il maggior numero di italiani, sia perchè, avendo una piccola Corte di connazionali, la Regina si sentisse meno isolata in un paese straniero, del quale conosceva a mala pena la lingua, sia per favorire i concittadini che da ogni parte gli venivano raccomandati ».

[65] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 28 juin 1600, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 425.

totalement laissée à l'écart. Néanmoins, il n'est pas certain que sur les quarante-six Italiens qui finissent par être acceptés dans sa maison (sur les quatre cent vingt officiers qui la composent), beaucoup d'autres soient des intimes de Marie. Elle réussit toutefois à conserver son tailleur personnel (Gilles Zoccoli), à faire venir un cuisinier (Michael Pellegalli) ainsi que quelques autres personnages florentins (des médecins, un apothicaire, un sommelier, un officier de bouche, etc.), qu'elle avait sans doute déjà côtoyés durant ses vingt-sept premières années[66]. À son arrivée en France, elle était accompagnée par plusieurs centaines d'Italiens. Il y en a donc très peu qui ont eu la chance de pouvoir rester dans son entourage. Selon J.-F. Dubost, sur ces quarante-six individus « dix sont des ecclésiastiques, dix-huit occupent des charges nobles, deux exercent des fonctions de conseil, […] probablement dix-sept exercent des tâches de de domesticité, huit appartiennent au personnel de santé et deux sont des gens de métier »[67].

Peut-on réellement parler de « deuxième vague italienne », après celle qu'avait connue la France entre 1530 et 1560, alors que moins d'une cinquantaine de ressortissants florentins arrive à la cour en 1600[68] ? Si aujourd'hui nous pouvons aisément dire que non,

---

[66] J.-F. Dubost présente un inventaire très complet des Italiens ayant exercé dans les maisons royales françaises (*La France italienne, op. cit.*, p. 430-452). À partir de son travail, nous avons établi une liste des Italiens connus qui faisaient partie de la maison de Marie de Médicis entre 1600 et 1610. Nous avons préféré la placer en annexe pour éviter de surcharger cette note de bas de page (voir l'annexe 2 située à la fin du mémoire). Ce document nous permet notamment d'avoir une idée de ceux qui constituaient la maison de la reine en 1601. On constate par exemple que Charlotte Tornabuoni avait bien obtenu une place, tout comme Catherine Forsoni, Sébastien Zamet et Jérôme de Gondi, évoqués précédemment.

[67] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 126. La maison de la reine « comprend quatre cent vingt officiers en 1601, quatre cent soixante et un en 1606 et quatre cent quatre-vingt au lendemain de la mort du roi en 1611 […] » et « est exactement comparable à celle de Catherine de Médicis » (*ibid.*, p. 153). À titre de comparaison, en 1549, l'entourage de Catherine était constitué de soixante-quatorze étrangers dont soixante-treize Italiens (A. Boltanski, *op. cit.*, p. 42). En 1570, sa maison comportait trois cent trente personnes (trois cent seize en 1569). Elle atteint quatre centre trente-huit personnes en 1578. Les effectifs explosent à la fin de sa vie avec six cent soixante-six personnes en 1585. Entre 1570 et 1589, la part d'Italiens dans l'entourage de la reine-mère est importante. On comptait 15 à 16 % de dames de cette origine, 10 à 18 % de filles de chambre, 10 à 33 % de maîtres d'hôtel, 14 à 18 % de gentilshommes servants, 20 à 40 % d'écuyers d'écurie, 3 à 7 % de secrétaires, 18 à 41 % d'aumôniers (Jacqueline Boucher, *La Cour de Henri III*, 1986, p. 99). En 1601, la maison de Marie de Médicis contient 11 % d'Italiens. La part de Transalpins dans les différentes catégories d'emplois (définies par J.-F. Dubost ci-dessus) est la suivante : 2,4 % des ecclésiastiques, 4,3 % des personnages occupant une charge noble, 0,5 % des conseillers, 4 % des domestiques, 1,9 % du personnel de santé et 0,5 % des gens de métier. Certes, nous n'avons pas les chiffres exacts de la composition de la maison de Catherine en 1533 (à son arrivée en France). Mais tous les chiffres que nous venons d'exposer semblent indiquer qu'elle a toujours eu plus d'Italiens autour d'elle que Marie de Médicis (qui en a de moins en moins au fur et à mesure que son règne avance).

[68] Il y avait eu deux grandes vagues d'immigration principales. La première s'était produite en 1532 après l'écrasement de la république florentine. Des familles comme les Strozzi (cousins de Catherine de Médicis) ou les Alamanni étaient arrivées en France. La seconde vague avait eu lieu après 1554 et l'échec français devant Sienne. Des représentants d'autres grandes familles florentines avaient rejoint le service d'Henri II, à l'image de Julien de Médicis. Par la suite, l'immigration politique s'était poursuivie mais elle tenait « plus aux péripéties internes à chaque État italien qu'aux menées de la diplomatie française dans la péninsule » (J.-F. Dubost, *La France italienne, op. cit.*, p. 55-56). Dans les années 1550-1560, la France était aussi

ce n'est pas l'avis de bon nombre de Français à l'époque. « Giovannini croit s'apercevoir que Villeroi n'est pas partisan de ce grand nombre de pages, ni des dames, ni de leur gouvernante, ni de leur sous-gouvernante, ni même du cortège des estafiers ». Voilà la façon dont A. Desjardins rapporte les propos de l'ambassadeur le 28 juin 1600[69]. Ce dernier affirme que les Français voient les Italiens d'un très mauvais œil et qu'ils les considèrent comme des concurrents qui viennent leur disputer des places dans la maison de la reine et leur voler des charges ou des pensions. Les Florentins sont accusés de tous être des espions au service du grand-duc[70].

Henri IV semble partager cette opinion et refuse de placer le moindre Italien à un poste important. En outre, en tant qu'ancien protestant et acteur des guerres de religion, il est possible qu'il partage également l'anti-italianisme ambiant. Par conséquent, il ordonne que cela soit des Français qui occupent les charges de trésorier, de secrétaire ou de confesseur. Cette dernière fonction constituait un poste clef et le roi savait que si un Florentin obtenait cette charge, il aurait l'occasion de répandre l'influence tridentine. « Il Re non si risolveva a dar per segretario di Stato della Regina uno che dipenda da un altro Principe, perchè l'abbia a tenere avvisato dei fatti suoi »[71]. En effet, lorsqu'un protégé d'un prince est placé auprès d'un autre souverain, les liens de fidélité ne sont pas tout à fait rompus. Il reste redevable à son ancien protecteur et il l'informe de ce qu'il peut. Henri IV connaît ce mécanisme et son refus de confier le secrétariat de la reine à un Florentin démontre sa volonté de garder son indépendance diplomatique et politique et de se préserver de la « curiosité » du grand-duc. De son côté, Sully aurait même clamé qu'il fallait à tout prix « rimandare oltre i monti et oltre il mare tutta quella razza italiana »[72]. Si, depuis 1580, l'anti-italianisme s'était légèrement atténué, il était loin d'avoir disparu. Certes, la haine portée aux favoris d'Henri III, la polémique entre Ligueurs et Politiques ou encore l'anti-hispanisme croissant sous Henri IV avaient fini par reléguer l'anti-italianisme

---

devenue un refuge religieux pour de nombreux Italiens opposés à la rigidité du catholicisme imposée par Paul IV depuis son avènement au pontificat en 1555.

[69] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 28 juin 1600, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 425.

[70] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 8 octobre 1601, *ibid.*, p. 468 : « Se ella [le grand-duc] sapesse chi ha detto al Re che tutti li Italiani sono spioni della Altezza Vostra, e che M. di Béziers sia il più grande di tutti, ella si stupirebbe » (si vous saviez que l'on a dit au roi que tous les Italiens étaient des espions de Votre Altesse et que monsieur de Béziers était le plus grand d'entre eux, vous en seriez stupéfait). Au sujet des réticences françaises à confier des postes importants aux Italiens, voir également S. Mamone, *op. cit.*, p. 162.

[71] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 29 mai 1600, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 419. Le roi ne peut se résoudre à nommer comme secrétaire d'État de la reine quelqu'un qui dépende d'un autre prince que lui, parce qu'il tiendrait ce dernier informé des affaires privée du royaume. « I Francesi non ci vorrebono nissun italiano » (les Français ne voudraient aucun Italien) se lamente Giovannini le 16 février 1601 (M. Paiter, *op. cit.*, p. 87).

[72] *Ibid.*, p. 95. Il faudrait « renvoyer outremonts et outremer toute cette race italienne ».

au second plan, d'autant plus que les Italiens installés en France étaient beaucoup moins nombreux que dans les années 1550-1570. Mais ce n'était qu'un retrait très provisoire. Les élites intellectuelles, particulièrement xénophobes, avaient continué à l'entretenir. Ainsi, il avait suffi « de souffler sur des braises encore chaudes pour voir se rallumer un anti-italianisme à peine dissimulé par d'autres formes de xénophobie »[73]. Giovannini n'est pas le seul Italien à ressentir cette aversion pour les transalpins à la cour. L'ambassadeur vénitien Angelo Badoer (dans sa relation de 1605) ou Giovanni Battista Agucchi (le secrétaire de Pietro Aldobrandini lors de sa légation en 1601) font des constations similaires[74]. Dans cette affaire de la maison de la reine, les intérêts français et les intérêts florentins se confrontaient ce qui ne fit que renforcer leur violente rivalité. Deux personnages se retrouvèrent immédiatement au centre des discussions et alimentèrent les polémiques : Concino Concini et Leonora Dori.

3) L'émergence des favoris

Dans sa dépêche du 12 mai 1600, Baccio Giovannini ne cite pas le nom de Leonora Dori[75]. Elle est inclue dans les demoiselles que Florence veut faire accepter à la cour de France[76]. C'est probablement d'elle dont parle l'ambassadeur lorsqu'il évoque « la fanciulla che di presente acconcia la testa alla regina »[77]. Après les décès de son frère Philippe en 1583 et de sa sœur Anne en 1584, Marie se retrouve dans un total désert affectif, d'autant plus que son autre sœur, Eléonore, a quitté Florence pour aller épouser le

---

[73] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 124-125. L'auteur consacre tout un chapitre dans *La France italienne (op. cit)* aux haines françaises vis-à-vis des Italiens. Il y décrit les différentes formes d'anti-italianisme existantes aux XVIe et XVIIe siècles (l'anti-italianisme culturel, économique ou politique avec l'anti-machiavélisme) et revient sur des cas de violence à leur égard.

[74] « Ciò provano in particolare tutti li stranieri non essendo alcuna nazione forestiera amata dai Francesi per ordinario, sicchè l'italiana manco odiata delle altre, non riceve per questo alcun vantaggio ne' presenti tempi, perchè alcuni pochi che sono restati delle reliquie de' molti che hannon convenuto abbandonare quel servizio ponno appena riscuotere le tenui pensioni che vengono loro assegnate, nè si vede quasi più alcuno ad attacare nuova servitù con quella corona » (relation de Badoer de 1605, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 104). Voici la traduction qu'en donne J.-F. Dubost : « Les Français n'aiment en général aucune nation étrangère, si bien que l'italienne, moins haïe que les autres [certainement l'espagnole], n'obtient, dans les temps où nous vivons, aucun avantage : c'est pourquoi les quelques rares qui sont restés, véritables reliques des nombreux Italiens qui ont pris le parti d'abandonner le service de cette monarchie, peinent à récupérer les maigres pensions qui peuvent leur être assignées, et on n'en voit pratiquement plus aucun qui se risque à tenter de prendre du service sous cette Couronne » (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 125).

[75] J.-F. Dubost précise bien que Leonora rachète le nom de Galigaï (cette famille patricienne étant « en voie d'extinction ») bien plus tard (après 1609) : *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 131.

[76] « Elle ne figurait dans la maison italienne de Marie de Médicis qu'en qualité de *cameriera*, fonction subalterne, et elle se trouve comprise dans l'indication générale des pages et demoiselles italiennes que la cour de Florence attachait à la reine » (B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 40).

[77] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 12 mai 1600, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 414-415.

duc de Mantoue en cette même année 1584. Pour combler ce vide, on lui donne une compagne de jeux en la personne de Leonora à qui elle finit par être très attachée[78]. Toutes deux se connaissent donc depuis plus de quinze ans et on peut logiquement penser que Marie a tout fait pour obtenir de son oncle et de son futur époux que son amie puisse la suivre en France et rester à ses côtés. Elle obtient satisfaction de la part de Ferdinand qui demande à Belisario Vinta de plaider la cause de Leonora auprès des Français :

> La reine a amené avec elle une jeune fille nommée Leonora, qui l'a servie continuellement depuis le temps du grand-duc François, son père ; nulle autre qu'elle ne lui a jamais touché la tête, ni ne l'a assistée en ce qui concerne le soin de sa personne ; la reine désire qu'elle continue à lui rendre les mêmes services[79].

De prime abord, cela ne posait pas de problème à Henri IV que son épouse conserve avec elle sa confidente. Mais la charge de dame d'atours ne pouvait revenir qu'à une demoiselle d'extraction noble, ce qui n'était pas le cas de Leonora. Nous passerons sur les incompréhensions et les vives discussions (véritable « dialogue de sourds » pour J.-F. Dubost) qui avaient suivi entre les deux partis, elles sont déjà bien connues[80]. Leonora finit par obtenir la place tant désirée par Marie même si cela fait scandale chez les courtisans français et entraîne un vif ressentiment de leur part vis-à-vis de la reine[81]. Pour eux, la faveur devait être proportionnelle au statut social et nobiliaire. Les nouveaux venus italiens, qui n'avaient pas cette stature nobiliaire requise, sont perçus comme des parvenus voulant prendre la place de l'ancienne noblesse. L'anti-italianisme du XVIe siècle s'était, en grande partie, basé sur ce point qui reste un élément de mécontentement important.

Jusqu'ici, nous avons nettement entraperçu l'intérêt que pouvaient avoir les Italiens en intégrant la maison de cette dernière. Mais Leonora est-elle vraiment dans la même situation ? *A priori*, c'est plutôt Marie qui a réussi à obtenir la présence de son amie d'enfance dans son entourage. Leonora n'a sans doute pas eu grand-chose à faire pour la convaincre. Bien évidemment, elle en retire des avantages conséquents. D'une simple

---

[78] On sait très peu de choses sur Leonora avant 1600. Elle est de cinq ans l'aînée de Marie de Médicis et affirmait être la fille d'un gentilhomme de Florence. D'autres versions la présentent plutôt comme la fille d'un charpentier. Personne n'a encore réussi à déterminer quelle était la vérité (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, p. 130-131 ou H. Duccini, *op. cit.*, p. 23).

[79] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 78. Le texte original en italien est également présenté par l'auteur (p. 338-339)

[80] On peut conseiller les explications de J.-F. Dubost (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 131) et d'H. Duccini (*op. cit.*, p. 32) ou encore la lecture de la version donnée par B. Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 80).

[81] Notons tous de même qu'H. Duccini affirme que la comtesse de l'Isle resta (du moins au début) titulaire de la charge de dame d'atours mais que Leonora en conservait la réalité et les attributions (*op. cit.*, p. 32). Le 5 avril 1601, Leonora obtient définitivement cette charge avec six mille livres de pension par an (*ibid.*, p. 37).

bourgeoise florentine, elle devient la dame d'atours (fonction très convoitée, nous avons pu le constater) d'une reine de France, l'un des plus grands royaumes d'Europe. Mais, en 1600, elle a probablement moins cherché à obtenir les faveurs que d'autres. Elle récolte uniquement le fruit de son amitié avec Marie de Médicis. En revanche, cela a peut-être réveillé en elle une certaine ambition. Dans les années qui ont suivi, Leonora a su profiter de son nouveau statut et de sa position auprès de la reine.

Concino Concini était le fils d'un ancien premier secrétaire d'État du grand-duc de Toscane (de 1576 à 1587) et le neveu de Belisario Vinta, le premier secrétaire en 1600-1601. Il était donc membre d'une puissante famille patricienne de Florence. Il apparait comme l'exemple parfait pour illustrer nos propos sur les Florentins qui pouvaient prétendre obtenir les faveurs du grand-duc et une place à la cour de France. C'était pour lui une « chance à saisir » (nous reprenons ici une expression d'H. Duccini), d'autant plus que son oncle était chargé de poursuivre les négociations entamées par Giovannini avec Sully et Villeroy et d'assurer « des situations stables et honorables » aux « Italiens qui accompagnaient la reine »[82]. Ainsi, le texte de recommandation en faveur de Concini ne tarissait pas d'éloges à son égard :

> Concino Concini de'conti de la Penna, giovane d'honoratissime qualità et nato d'una casa molto bene merita del gran duca e della regina, et il padre suo e supremo auditore et M. Cosimo suo fratello e ambasciatore residente del grand duca appresso la M^{ta} Cesarea et in somma e d'una famiglia accettissima a queste Altezze et egli vorrebbe fermarsi et servir in Francia con ogni fedeltà e studio et guadagnarsi la grazia de S. M. ed haver luogo tra suoi gentilhomini intrattenuti per seguitarla et servirla in qualsivoglia luogo e anche in guerra et sara veramente gratissimo che venga compiaciuto et favorito[83].

Les prétentions du comte de la Penna vont jusqu'à aspirer à une place dans la maison du roi. Dans la lettre du 12 mai 1600 de Giovannini, un long passage était consacré à l'établissement que l'on pouvait espérer pour lui. L'ambassadeur considérait que si Concini se montrait patient et prêt à dépenser beaucoup d'argent, il réussirait sans doute à être nommé gentilhomme ordinaire du roi. En effet, selon lui pour obtenir un tel poste, il faudrait probablement attendre que la France soit en guerre (le nombre de gentilshommes

---

[82] H. Duccini, *op. cit.*, p. 31.

[83] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 329. Voici la traduction proposée par H. Duccini (*op. cit.*, p. 18) : « Concino Concini, des Comtes de la Penna, est une jeune homme rempli de bonnes qualités, issu d'une maison qui a bien mérité du grand-duc et de la reine ; son père est auditeur suprême et monsieur Cosme, son frère, est ambassadeur résident du grand-duc auprès de Sa Majesté impériale. En somme, il appartient à une famille très bien vue de leurs Altesses et il voudrait se fixer en France et y servir avec fidélité et diligence, pour gagner les bonnes grâces de Sa Majesté et avoir sa place parmi les gentilshommes qu'elle entretient pour la suivre et la servir en tous lieux et même à la guerre ; et son Altesse serait vraiment tout à fait reconnaissante qu'il soit bien et favorablement accueilli ».

ordinaires étant moins conséquent en temps de paix) et posséder au moins un carrosse, deux chevaux, des officiers pour sa propre maison, de nombreux laquais et serviteurs ainsi qu'une bonne table. Sans cela, il serait très peu estimé[84].

Concini semble réellement être le personnage que Florence souhaite le plus faire accepter à la cour d'Henri IV[85], d'une part parce qu'il fait partie d'une famille très appréciée par le grand-duc et qu'il est un proche de Vinta, mais probablement aussi parce que le gouvernement toscan lui reconnaît des qualités sur lesquelles il compte s'appuyer à des fins diplomatiques. Il est probable que le secrétaire du grand-duc (sans doute plus que Ferdinand lui-même) ait voulu faire de son neveu un relais efficace entre la France et la Toscane voire un informateur. On remarque, dans les recommandations de Florence en faveur de Concini, une certaine insistance sur la bonne naissance du comte et sur les qualités de sa famille. Bien que le patriciat florentin et plus généralement les noblesses italiennes, ne se définissent pas comme la noblesse française, le grand-duc et ses ministres savaient que les Français s'interrogeraient forcément sur ce sujet quand ils allaient étudier le cas de Concini. Ils avaient donc pris les devants.

« L'essentiel était de partir » affirme H. Duccini. « Si la reine parlait elle-même au roi [en faveur de Concini], il n'y aurait plus le moindre obstacle » et celui-ci « pourrait trouver place parmi les officiers de sa Maison »[86]. Marie de Médicis revêt donc un intérêt majeur pour le comte de la Penna. Il faut finalement attendre 1605 pour qu'il obtienne une charge particulièrement prestigieuse et lucrative : celle de premier maître d'hôtel de la reine, responsable de la gestion de l'intégralité de sa maison. Il n'avait toutefois pas perdu son temps durant les quatre années qui avaient suivi son arrivée en France. Très tôt, il s'était rapproché de Leonora. Pour J.-F. Dubost, cela n'avait évidemment « rien d'une idylle romantique », Concini ne cherchait qu'à profiter de la place privilégiée auprès de Marie de Médicis de celle qui devient sa femme le 12 juillet 1601. Progressivement, les deux époux avaient entamé une carrière de courtisan et avaient vu augmenter leur faveur en même temps que leur fortune.

Après des débuts difficiles avec Henri IV, Concini réussit à se faire accepter et à mettre en valeur ses qualités de gentilhomme et surtout de négociateur[87]. En 1608, il

[84] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 12 mai 1600, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 416-417.
[85] Avec Leonora, même si pour celle-ci, cela relevait surtout d'un « caprice » de la reine.
[86] H. Duccini, *op. cit.*, p. 19. L'auteur étudie également en détail la dépêche évoquée dans la note précédente.
[87] *Ibid.*, p. 43.

obtient la charge de premier écuyer de la reine[88]. Sa montée en puissance ne laisse pas insensible le grand-duc qui a de plus en plus recours à lui pour défendre les intérêts de la Toscane ou faire aboutir des négociations avec la France[89]. Concini endosse ainsi le rôle de courtier entre les deux cours que Marie n'avait pas pu assumer depuis le début de son règne.

Quant à Leonora, même si elle exerce une influence certaine sur sa maîtresse, elle ne la contrôle pas totalement pour autant comme bon nombre d'historiens ont pu l'affirmer. L'affection de la reine pour sa dame d'atours amenait les courtisans à se montrer suspicieux sur leurs rapports. Les Italiens aussi s'interrogeaient. Botti allait jusqu'à dire qu'elle était « énamourée » de sa servante[90]. Mais en réalité la reine pouvait très bien vivre sans Leonora et il arrivait très souvent qu'elles soient séparées[91]. Les Concini étaient entrés dans la peau de favoris, phénomène tout à fait classique à l'époque. Ils s'allient à Henriette d'Entragues de manière à conserver les bonnes grâces du roi. En échange, ils garantissent à la marquise de pouvoir rester à la cour, sans que Marie ne proteste[92]. Il semblerait que cet accord soit bien connu à la cour puisque le nonce en fait mention dans une lettre du 31 janvier 1602. Giovannini considère lui que Leonora est vendue à la marquise[93]. Petit à petit, les espérances nourries par les deux Florentins à leur départ d'Italie se retrouvent exaucées et un avenir radieux se profile à l'horizon.

Les mentions du couple Concini sont assez rares dans les correspondances des résidents vénitiens ou pontificaux mais elles ne sont pas inexistantes. Dans sa relation de 1605, l'ambassadeur de la Sérénissime Angelo Badoer, s'attarde quelques lignes sur eux :

> Ha [la reine] preso tanto amore a una sua damigella fiorentina nata di un falegname, che fu introdotta al suo servizio da piccolina, che non vede per altri occhi che di lei, nè quella donna nata cosi bassamente può aver animo grande, per saper ispirare alla padrona quei pensieri generosi che le converrebbero, nè altri che lei sarebbe più atta a farlo non vi essendo principessa, nè persona, che avanzi quella in credito con la regina ; l'ha poi maritata in un

---

[88] Dépêche de Guidi au grand-duc du 15 avril 1608, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 566.
[89] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 486.
[90] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 53.
[91] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 477-478.
[92] *Ibid.*, p. 480 et B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 102-103. H. Duccini explique que cette alliance ne dure que pendant les premières années de présence en France du couple. Lors de l'arrivée de l'oncle de Marie, Jean de Médicis, en 1606, ils restent dans le parti de la reine tandis qu'Henriette d'Entragues se rapproche de Jean, au grand dam de la reine (*op. cit.*, p. 45). Nous y reviendrons. Précisons, par ailleurs, que nous avons choisi de ne pas utiliser le nom italien de l'oncle de Marie de Médicis (Giovanni) mais son nom francisé, pour éviter d'éventuelles confusions avec l'ambassadeur Giovannini.
[93] Dépêche de Del Bufalo à Aldobrandini du 31 janvier 1602, B. Barbiche, *Correspondance du nonce […], op. cit.*, p. 248 : « questi [les Concini] s'intendono con il re in procurare, che la regina sopporti la marchesa » ; dépêche de Giovannini au grand-duc du 17 février 1602, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 477.

privato gentiluomo fiorentino, che con la grazia della moglie tira quanto può al presente, senza pensare alla fortuna futura, come faria ogn'altro che fosse d'animo elevato […][94].

Le nonce Del Bufalo tenait sensiblement le même discours en affirmant qu'on ne pouvait rien traiter avec la reine sans qu'elle n'en confère avec Leonora[95]. Dans leurs propos, on remarque un certain dédain pour cette femme de basse condition et ce gentilhomme florentin profiteur. Ils estiment que Marie de Médicis mériterait des meilleurs conseillers mais ils n'essaient aucunement de changer les choses. H. Duccini signale que les principales difficultés auxquelles les Concini étaient confrontés émanaient en réalité d'autres Italiens, majoritairement des Florentins[96].

Au-delà du conflit qui opposait Concini à l'oncle de la reine Jean de Médicis, et qui nous préoccupera plus tard dans le mémoire, le principal ennemi des deux favoris était sans aucun doute l'ambassadeur Giovannini, qui avait développé des inimitiés envers eux dès 1601[97]. Dans sa correspondance, on retrouve sans cesse des reproches à leur égard et des plaintes au grand-duc, souvent pour des histoires personnelles, ce qui nous oblige parfois à remettre sérieusement en cause son objectivité[98]. Toutefois, cela met clairement en évidence le fait que les intérêts personnels des Italiens se confrontaient eux-aussi. Il n'était pas question de solidarité entre eux mais surtout de rivalités, entre États ou entre familles[99].

---

[94] N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 112. Nous résumerons ce passage de la façon suivante : l'ambassadeur vénitien considère que la demoiselle qui est au service de Marie de Médicis est d'une condition sociale trop basse pour pouvoir la conseiller comme il le faudrait. Pourtant, la reine ne voit que par elle et lui accorde une confiance aveugle. Elle lui a notamment donné comme époux un gentilhomme florentin qui arrive à tirer profit de la situation, sans vraiment penser à son avenir comme le ferait n'importe quelle personne dotée d'un esprit important.

[95] Dépêche de Del Bufalo à Aldobrandini du 31 janvier 1602, B. Barbiche, *Correspondance du nonce […], op. cit.*, p. 248.

[96] H. Duccini, *op. cit.*, p. 45.

[97] B. Zeller s'attarde quelques instants sur les raisons qui ont rendu la relation entre l'ambassadeur et les Concini aussi conflictuelles (Henri IV *et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 85-86).

[98] Nous ne pouvons pas dresser un résumé complet du contenu de ces dépêches mais voici une liste de toutes celles qui font état de ces multiples conflits : Giovannini au grand-duc (A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5), les 16 février (p. 459-460), 17 février (p. 462), 3 mai (p. 464, l'ambassadeur évoque le caractère inattendu de la relation de Concini avec Leonora et la difficulté de faire revenir cette dernière à Florence vu l'attachement de Marie de Médicis à son égard), 8 octobre 1601 (p. 467), 17 février (p. 476-477, Giovannini demande explicitement leur rappel à Florence), 6 mars (p. 494, l'ambassadeur demande son propre rappel ; il dit avoir perdu la faveur de la reine à cause des Concini et affirment que ces derniers veulent l'assassiner) et 22 novembre 1602 (p. 506). Nous ne citons ici que les passages repérés dans l'ouvrage d'A. Desjardins. Il est fortement probable que les dépêches non retranscrites par celui-ci regorgent d'autres diatribes de la part du résident qui reste en France jusqu'en 1606. Concini et Leonora ne sont pas les seuls à subir ses foudres. Nous avons déjà vu qu'il n'appréciait pas non plus les Gondi et d'autres Italiens sont parfois violemment critiqués. Une lettre du 15 août 1601 est retranscrite par B. Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 105-106).

[99] J.-F. Dubost, *La France italienne, op. cit.*, p. 183-209.

De surcroît, les Florentins installés en France depuis longtemps craignaient que les nouveaux arrivants comme les Concini viennent menacer la position qu'ils avaient réussi à atteindre. En plus d'être des concurrents potentiels dans l'obtention d'emplois à la cour, ils risquaient de réveiller les haines anti-italiennes. Il n'est donc pas très étonnant de voir Alexandre d'Elbène se placer en adversaire de Concini en 1601. Intégré depuis longtemps à la France et imprégné des valeurs nobles, le premier écuyer de la reine perçoit le comte de la Penna comme la figure par excellence du parvenu éminemment méprisable. Comme la plupart des Français d'origine italienne, il considère qu'en favorisant autant Concini, Marie de Médicis ne respecte pas l'ordonnancement social au sein des promotions et de la répartition des faveurs. Son point de vue sur cette question est tout à fait conforme à l'idéologie nobiliaire qui règne à la cour et il est sans doute aussi partagé par Giovannini ou les Florentins qui ont accompagné la reine en 1600. S'il y a une part de jalousie dans leur mécontentement, ils estiment surtout qu'ils ne sont pas sur le même pied d'égalité. Pour les nobles français comme pour les Italiens, cette ascension très rapide de Concini va à l'encontre de la justice qui est attendue dans le patronage royal.

Les rapports s'améliorent entre les favoris et Alexandre d'Elbène à partir du moment où les ils s'allient à Henriette d'Entragues, les d'Elbène étant également très proches de la marquise. Mais il s'agit d'une réconciliation de façade. Lorsqu'en 1608, Alexandre est contraint de céder sa charge de premier écuyer de la reine à Concini (en échange de la charge moins prestigieuse de premier maître d'hôtel), il en conserve une violente amertume et le fait savoir au résident Guidi[100]. Cela marque une nouvelle victoire pour Concini qui écarte un adversaire supplémentaire. Mais c'est aussi une victoire pour Marie de Médicis qui impose « en la personne de son favori ses choix personnels au détriment des positions acquises dans sa maison par les anciens fidèles d'Henriette d'Entragues »[101].

La perspective de suivre Marie de Médicis en France et de faire partie de son entourage à la cour était donc très alléchante pour beaucoup d'Italiens, qu'ils soient déjà installés depuis longtemps dans le royaume d'Henri IV ou qu'ils soient toujours présents dans la péninsule. Cela pouvait leur donner la possibilité de s'enrichir et de s'élever socialement, comme l'avaient fait les Gondi ou d'autres familles pendant le règne de Catherine de Médicis. Pour S. Mamone, « l'avènement de la reine italienne ne pouvait

[100] Dépêche de Guidi au grand-duc du 15 avril 1608, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 566-567.
[101] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 482.

faire autrement que de favoriser de nouvelles fortunes ». Mais elle ajoute que des personnages comme Zamet, déjà fort enrichis avant 1600, en profitent encore plus que les autres. Elle conclue en certifiant que la décennie 1600-1610 fut très favorable aux Italiens[102]. Très peu néanmoins réussissent à obtenir une place dans la maison de la nouvelle reine. Pour éviter d'être confronté à une nouvelle italianisation de la cour comme sous les derniers Valois, Henri IV édicte une nouvelle règle en imposant la francisation de l'entourage de Marie. Le processus se met rapidement en place et, en 1604, très peu d'Italiens sont encore présents aux côtés de la reine[103]. Pour ceux-là, ce n'est que le début d'une carrière de courtisan. Quelques-uns, plus audacieux ou plus chanceux, tentent de satisfaire encore davantage leur ambition. Ils doivent alors faire face à une âpre concurrence, à la fois avec les Français, mais aussi avec d'autres Italiens. Parmi eux, les Concini apparaissent comme ceux qui s'en sortent le mieux au cours de la décennie 1600-1610. Mais, en contrepartie, ils doivent d'ores et déjà subir de violentes critiques et faire face à de nombreux obstacles. Marie de Médicis est au centre de tout ce système. Involontairement, elle en est même à l'origine puisque c'est son mariage avec Henri IV qui a réveillé les intérêts de ses compatriotes. Si c'est d'abord avec le grand-duc qu'il a fallu traiter, une fois arrivés en France, ces Italiens vont davantage chercher à obtenir les bonnes grâces de Marie. C'est obligatoirement par elle que les distributions de faveurs se feront, soit directement, soit après qu'elle en ait parlé au roi. Concini l'a très bien compris. En se rapprochant de Leonora, il se rapprochait de la reine.

III - Les réseaux italiens de Marie de Médicis

1) Le développement des clientèles

Lorsqu'elle arrive en France en 1600, Marie est au cœur d'un certain nombre de réseaux italiens (dont la plupart se trouvent en Toscane) grâce à son appartenance à la famille Médicis. Sous le règne d'Henri IV, elle se constitue des réseaux français mais continue de conserver de bonnes relations avec l'aristocratie italienne. De plus, en étant libre de diriger sa maison comme elle le souhaite, elle se retrouve à la tête d'une importante clientèle domestique et d'une possible future clientèle politique. Les quelques

[102] S. Mamone, *op. cit.*, p. 162-163.
[103] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 129.

Italiens qui l'ont suivie en 1600 et qui ont été autorisés à rester dans son entourage les années suivantes, composent d'ailleurs ce que l'on peut appeler « l'embryon de sa clientèle en France »[104]. Qu'elles soient de type clientélaire ou de pure amitié, ces relations doivent être entretenues de part et d'autre. Dès lors, Marie doit gagner en crédibilité sur le plan politique pour démontrer qu'elle peut facilement s'entremettre auprès du roi et acquérir des faveurs pour ses amis ou ses clients.

Elle doit s'imposer comme un courtier efficace auprès du roi de France mais aussi auprès de ses parents italiens, des Grands du royaume ou des princes étrangers. Elle écrit de nombreuses lettres de recommandation à ces divers personnages pour obtenir, au profit de ses clients, des gratifications, des emplois, des charges ou autres dignités dont les attributions ne sont pas de son ressort. Ses protégés lui sont ensuite redevables et cherchent à se maintenir dans le cercle de ses fidèles, au point de s'inscrire dans une certaine dépendance vis-à-vis d'elle. S'ils souhaitent recevoir d'autres bienfaits, ils ont tout intérêt à rester au sein de sa clientèle et à lui rendre des services s'ils en ont la possibilité. Ce phénomène concerne les Français mais aussi les Italiens ou les Français d'origine italienne. Les premiers efforts de Marie se concentrent sur ces derniers. Jugeant qu'ils sont prédisposés à devenir ses clients, elle veut profiter de leur implantation en France depuis plusieurs décennies pour élargir et renforcer ses propres réseaux[105]. Or, nous avons observé que la plupart de ces familles d'origine italienne avaient globalement essayé d'intégrer la maison de la reine, dans l'espoir de continuer à parfaire leur élévation sociale ou de poursuivre leur enrichissement. Miser sur elle en intégrant sa clientèle pouvait leur permettre d'atteindre ces objectifs.

Marie de Médicis ne peut compter sur ses propres ressources pour gratifier ses fidèles, elle n'en a pas les moyens. Elle doit donc se tourner vers le roi pour solliciter sa générosité et ses faveurs. Elle se contente le plus souvent de lui recommander avec insistance un personnage dans l'espoir qu'il accepte de répondre favorablement à ses instances. Mais elle peut aussi jouer avec l'orgueil de ses clients et surtout de ses clients potentiels en leur confiant des missions importantes. Pour développer ses réseaux, elle doit réussir à capter le dévouement de gentilshommes qui ne font pas encore partie de ses

[104] *Ibid.*, p. 253. L'auteur consacre un chapitre complet aux réseaux de la reine (p. 249-265) et s'intéresse particulièrement à ceux qu'elle parvient à mettre en place avec les Français, sujet sur lequel nous ne pouvons pas nous attarder dans notre étude mais qui n'en est pas moins très intéressant.
[105] *Ibid.*, p. 254.

« créatures ». En leur accordant sa confiance, elle leur fait un grand honneur sans que cela ne lui coûte rien. Flattés, cela les incite en retour à devenir ses fidèles.

Marie procède d'une façon assez semblable avec les familles italiennes restées dans la péninsule. Il lui arrive, par exemple, d'accepter de devenir la marraine des enfants de certains Florentins. Il était assez fréquent que les Grands soient sollicités de la sorte par des personnages de statut social inférieur qui recherchaient leur protection. En tenant leurs enfants sur les fonts baptismaux, la reine a l'occasion de conserver une solide influence sur ces familles toscanes et de se constituer un important réseau de compérages. En plus d'honorer les parents des enfants dont elle devient la marraine, elle gratifie aussi ceux qu'elle choisit comme procurateurs pour la remplacer lors des baptêmes. En 1603, elle consent à parrainer le nouveau-né d'une jeune Florentine, Laura Cesi. L'année suivante, Ginevra Rinuccini, qui avait été choisie comme procuratrice, obtient que la reine devienne la marraine de son propre enfant. La marquise de Malaspina est alors déléguée par Marie pour tenir le nourrisson sur les fonts[106].

Les deux parties y trouvent un avantage puisque la reine s'assure la fidélité de tout un ensemble de familles italiennes, tandis que celles-ci y gagnent un grand prestige et la protection de l'épouse de l'un des plus grands rois d'Europe. On remarque, en fin de compte, que les Italiens vont vers Marie de Médicis autant qu'elle va vers eux. Il en est de même lorsqu'il s'agit de contracter des mariages intéressants. La reine de France avait une fonction, tout à fait reconnue, de marieuse[107]. Cela donnait à Marie l'opportunité de renforcer les liens au sein de sa clientèle, notamment en organisant des unions entre des Français (d'origine italienne ou non) et des Italiens de Toscane. Même s'il était assez fréquent que des alliances ne plaisent pas aux principaux intéressés – qui finissaient pourtant la plupart du temps par être obligés de se soumettre à la volonté de la reine[108] –, il est indéniable que certaines familles n'ont pas hésité longtemps avant de signer le contrat de mariage qui leur était proposé. Certains projets s'avéraient très lucratifs et prestigieux, en particulier pour les Florentins de la maison de Marie de Médicis. La potentialité de s'allier avec des membres de la noblesse française, ou avec des familles d'origine italienne

[106] *Ibid.*, p. 256. Nous reprenons ici des exemples donnés par J.-F. Dubost, basés sur ses recherches dans les fonds de la Bibliothèque Nationale de France (série « Cinq-Cents Colbert », registre 86).
[107] *Ibid.*, p. 258.
[108] En 1604, les Bartolini (des parents de Concini) avaient été contraints d'accepter un rapprochement avec les Bonsi. Pourtant, les deux familles ne s'appréciaient guère. Mais Marie de Médicis voulait apaiser les rivalités qui existaient entre Jean de Bonsi et Concini et ce projet d'alliance matrimoniale entre les Bartolini et les Bonsi devaient le permettre.

ayant réussi en France, était forcément très alléchante. Par sa politique matrimoniale, la reine pouvait donc attacher certains nobles de son nouveau royaume à sa clientèle, tout en permettant à des Italiens de s'enrichir et d'atteindre des positions sociales plus élevées. De plus, cela contribuait à renforcer ses réseaux et les relations entre la France et l'Italie.

2) Cultiver l'amitié de la reine : une échappatoire à l'influence espagnole

Dès la fin de l'année 1600 et durant toute sa vie française, Marie de Médicis entretient de nombreuses correspondances en Italie. L'essentiel de ses destinataires font partie de son vaste réseau familial. Elle écrit très souvent au grand-duc et à la grande-duchesse de Toscane ainsi qu'à quelques autres personnages de la famille Médicis. D'autre part, elle envoie beaucoup de dépêches aux Gonzague de Mantoue. Elles sont surtout destinées à sa sœur Eléonore, mais son beau-frère, Vincent Ier et ses neveux, François et Ferdinand, en reçoivent aussi régulièrement. Il en est de même pour la duchesse Sforza de Milan, la cousine de Marie et pour d'autres membres des cours italiennes. Apparentée à la duchesse de Ferrare et aux ducs de Bracciano et de Santa-Gemini (tous deux des Orsini), la reine est également liée à la famille d'Este et aux souverains de Modène. Attentive au maintien des bonnes relations de la France avec eux, elle s'efforce de leur faire parvenir des nouvelles de temps en temps. En réalité, sa correspondance est avant tout politique. Certes, ses parents sont tous des princes de second rang en Europe mais ils peuvent être des alliés très utiles. Il ne fait aucun doute qu'Henri IV l'encourage, dès 1601, à poursuivre ses démarches. Si le roi de France s'occupe de régler les affaires politiques, Marie a un rôle essentiel et se charge des « relations publiques »[109]. Elle complète, en quelque sorte, le travail de son époux. Les figures de « roi de guerre » et de » reine de paix » sont ici très visibles.

Dans cette même optique de se ménager des alliances dans la péninsule, Marie accepte de parrainer des princesses et des princes italiens tels que Marie de Gonzague, fille du prince héritier François de Mantoue ou Marie Sforza, fille du duc et de la duchesse Sforza. Même si ce sont des parents, c'est bien en tant que reine de France qu'elle développe ces relations de compérage et non en tant que princesse Médicis, « le lien

[109] Nous reprenons ici une expression de B. Lecarpentier (« La reine diplomate : Marie de Médicis et les cours italiennes », *Femmes & pouvoir politique : les princesses d'Europe : XVe - XVIIIe siècle*, I. Poutrin et M.-K. Schaub, (dir.), 2007, p. 184), dont l'étude très intéressante de la correspondance de Marie de Médicis nous a été précieuse pour construire notre sous-partie. Le lecteur y trouvera de nombreux renseignements complémentaires.

spirituel vena[n]t redoubler un lien politique étroit, la famille de la souveraine et marraine dominant la famille du filleul »[110].

Ce serait un tort de croire que toutes les lettres de Marie de Médicis expédiées en Italie ont pour destinataires des princes de son cercle familial. Venise reçoit couramment des missives remplies de formules de politesse dans le but de garantir à la république l'étroite amitié de la France à son égard. Un parallèle peut être établi avec le contenu des audiences accordées par la reine aux ambassadeurs vénitiens. De manière générale, elles se bornent à des échanges de courtoisie, Marie n'étant pas en mesure de répondre aux attentes de la Sérénissime concernant ses problèmes politiques, limitée par son devoir de réserve. Mais les démarches de la reine ont le mérite de montrer que la France ne se désintéresse pas des affaires italiennes. Même si elle préfèrerait voir Henri IV s'impliquer plus directement, Venise a donc tout intérêt à répondre cordialement aux lettres de son épouse.

Le mécanisme fonctionne dans les deux sens. Si Marie communique autant avec l'Italie, c'est aussi parce que les Italiens sont demandeurs. Eux-aussi, qu'ils soient princes ou simplement issus d'une grande famille, lui écrivent très souvent pour lui faire part de leur fidélité, de leur affection ou de leurs nouvelles. Leurs dépêches sont, de temps à autre, accompagnées de cadeaux divers et variés, aspect assez ordinaire des relations de clientélisme ou d'amitié politique. Généralement, la reine leur offrait des présents en retour. Mais une lettre de politesse de Marie de Médicis se mérite. Ceux qui ont la chance d'en recevoir une ont dû faire preuve de patience et prouver qu'ils étaient réellement attachés à la France. En ce sens, une lettre de la reine revenait à reconnaître de manière presqu'officielle la « francophilie d'un prince italien, cardinal ou grand laïc »[111]. Cette volonté commune des Français et des élites italiennes de garder des liens étroits entre leurs États répond à un objectif bien précis, que nous avons déjà entraperçu dans notre étude : faire face à l'influence espagnole. Le terme de « francophilie », emprunté à B. Lecarpentier, doit être compris dans ce sens. Les Italiens favorisent les intérêts français pour contrer ceux des Espagnols et pas du tout dans un cadre désintéressé. Quant à Henri IV, plutôt que d'utiliser la voie des armes contre l'Espagne, il préfère construire un vaste réseau de fidèles par l'intermédiaire de Marie. Il compte ensuite s'appuyer sur l'influence acquise auprès des élites italiennes pour contrecarrer l'hégémonie de la monarchie

[110] *Ibid.*, p. 188.
[111] *Ibid.*, p. 190.

ibérique[112].C'est pour cette raison que la reine écrit quelquefois à des Italiens importants comme les Strozzi ou les Borghese, la famille du pape Paul V. Le but est toujours le même : conserver des liens d'amitié avec des personnages très influents dans la péninsule, susceptibles de s'appuyer sur des vastes réseaux de clientèles ou d'amis pour soutenir le roi de France.

Parmi les correspondants réguliers de la reine, on retrouve notamment le pape. Lui-aussi veut faire face à l'hégémonie espagnole et a tout à gagner à cultiver de bonnes relations avec la France et donc avec Marie de Médicis. Celle-ci n'est d'ailleurs pas étrangère à la reconstitution d'un parti français à la curie romaine[113]. C'est elle qui se charge de la correspondance avec les cardinaux dévoués à la France et pas Henri IV, qui n'écrit qu'au cardinal-neveu ou à Paul V[114]. Parente du pape précédent (Léon XI) et de plusieurs cardinaux – à qui l'on peut ajouter l'ancien cardinal qu'était Ferdinand Ier de Médicis –, elle est un atout considérable pour le roi qui exploite clairement la parentèle et les réseaux de sa femme à son avantage. La stratégie française visait plutôt à entretenir la fidélité de cardinaux étrangers plutôt que d'essayer d'obtenir la pourpre cardinalice pour un cardinal français (un seul a été promu au cardinalat entre 1606 et 1609). Par sa correspondance, Marie avait la mission de veiller à ce que ces cardinaux ne se rallient pas à d'autres puissances et d'essayer de tirer bénéfice de leurs réseaux[115].

Henri IV avait épousé Marie de Médicis en grande partie pour bénéficier de ses liens avec l'Italie. À partir de 1601, il la laisse se construire des réseaux distincts des siens car cela sert sa politique internationale. Grâce à elle, il noue de nouveaux contacts avec les puissants, les princes et les cardinaux. Il la charge ensuite de maintenir les relations[116]. Finalement, chacun y trouve son avantage. En développant sa clientèle, la reine ne fait pas que servir les intérêts d'Henri IV puisqu'elle réussit progressivement à s'imposer sur la scène politique et à gagner en crédibilité. Quant aux Italiens, en répondant favorablement aux démonstrations d'affection de Marie ou en essayant d'obtenir son amitié, ils travaillent

[112] *Ibid.*, p. 192.
[113] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 224. Voir aussi l'article de B. Barbiche sur le redressement de la position de la France à Rome à partir de 1605 : « L'influence française à la cour pontificale sous le règne de Henri IV », *Ecole française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 77, 1965, p. 277-299.
[114] B. Lecarpentier, *op. cit.*, p. 190.
[115] Le cas de Marie de Médicis n'est pas exceptionnel et d'autres princesses européennes tenaient ce rôle (*ibid.*, p. 191).
[116] B. Lecarpentier, *op. cit.*, p. 182-184 et 191-192.

à la fois dans leur intérêt personnel et dans celui de la péninsule, en manifestant clairement l'envie de retrouver plus d'indépendance avec l'aide de la France.

Entre 1600 et 1610, la puissance politique de Marie de Médicis est très restreinte, de même que son influence sur son mari. Très vite, le grand-duc comprend qu'il ne réussira pas à s'ingérer dans les affaires françaises par l'intermédiaire de sa nièce. Davantage préoccupé par la situation de son propre royaume, Henri IV ne se rapproche pas des États italiens et, au contraire, donne l'impression de les abandonner en cédant Saluces au duc de Savoie. Ferdinand de Médicis est contraint de renoncer à son projet et de renouer avec l'Espagne pour éviter d'entrer en conflit avec elle. Les autres princes italiens qui entretiennent de bonnes relations avec la France se contentent de faire preuve de courtoisie avec la reine, sans jamais, ou presque, lui demander de l'aide ou tenter de l'influencer. Pour se maintenir dans le cercle d'amis du royaume de France, ils prennent soin d'entretenir les liens d'amitié qu'ils ont noué avec ce dernier. Pour ce faire, ils doivent passer par Marie en échangeant couramment avec elle des lettres et des cadeaux, s'inscrivant ainsi dans le réseau d'amitié qu'elle cherche à développer.

La reine n'est donc pas inexistante sur le plan politique, bien au contraire. Elle sert les intérêts de son époux et de la France, en participant à la reconquête de la Curie romaine et en s'assurant de solides accointances avec les élites et les grandes familles italiennes ou d'origine italienne. Ce sont justement celles-ci qui ont davantage cherché à profiter de la nouvelle position de Marie au cours de cette décennie. En 1600, bon nombre d'entre elles ont essayé de placer certains de leurs membres dans la maison de la reine, en se faisant recommander par le grand-duc ou par des grands nobles français. Parmi le peu de Transalpins ayant obtenu satisfaction, Concino Concini et Leonora Galigaï parviennent à s'imposer en tant que favoris et connaissent une ascension prodigieuse. Mais ils rencontrent ensuite de fortes oppositions émanant d'autres Italiens ou de la noblesse française, estimant que la juste répartition de la faveur royale a été bafouée. Par ailleurs, beaucoup d'autres grandes familles italiennes ont intégré la clientèle de Marie de Médicis dans le but d'obtenir sa protection et de prendre des distances vis-à-vis de la domination espagnole.

Après la mort d'Henri IV, Marie voit son statut évoluer à nouveau. De princesse d'une dynastie de second rang, elle est devenue reine d'un grand royaume en 1600. Dix ans plus tard, elle est proclamée régente. Les nouvelles responsabilités qui lui sont confiées entraînent irrémédiablement un renforcement de sa stature politique qu'elle va devoir assumer. Il sera curieux de voir si ce changement d'envergure a provoqué un regain d'intérêt des Italiens pour elle et de quelle façon ils l'ont exprimé.

Chapitre III

Une reine plus influente, une reine plus attractive (1610-1617) ?

Plutôt effacée entre 1600 et 1610, Marie a été un atout très limité pour les Italiens. Mais, le 14 mai 1610, l'assassinat d'Henri IV la propulse au pouvoir, lui octroyant une dimension nouvelle et une marge de manœuvre bien plus importante que les dix années précédentes. Nous allons donc nous poser les mêmes questions que dans le chapitre précédent mais en prenant en compte ces évolutions. Pendant sept ans, la reine gouverne la France, d'abord comme régente (1610-1614) puis comme chef du conseil du roi (1614-1617). Déçus par la politique étrangère d'Henri IV, les Italiens ne pouvaient-ils pas espérer davantage d'égards pour les affaires de la péninsule de la part d'une reine d'origine florentine ? N'ont-ils pas tenté de l'influencer pour qu'elle redonne au royaume de France des inclinations politiques ou religieuses plus favorables aux États italiens et conformes à leurs attentes ? C'est ce à quoi nous allons nous efforcer de répondre dans les lignes à venir.

I – Marie de Médicis, un agent de la reconquête catholique en France ?

Au cours de la décennie qui venait de s'écouler, la priorité de Rome avait été de veiller à l'enracinement des premiers Bourbons dans la foi catholique. Il arrivait encore que la sincérité de la conversion d'Henri IV soit remise en cause, soit à cause de son attitude jugée trop bienveillante à l'égard des protestants, soit parce qu'il montrait peu d'empressement à faire appliquer les décrets du concile de Trente. Nous avons vu que le pape s'était assez peu appuyé sur Marie de Médicis étant donné qu'elle n'avait pas la possibilité d'influer sur les décisions de son mari et donc sur la politique religieuse française. La disparition du roi ouvre de nouvelles perspectives pour Paul V. Désormais une fervente catholique est chargée de gérer les affaires du royaume, le temps que son fils acquiert la maturité suffisante pour gouverner. Même si elle a dû se conformer au

gallicanisme très prégnant en France et particulièrement à Paris, elle est toujours marquée par ce qu'elle a appris à Florence, durant les vingt-cinq premières années de sa vie. Depuis la fin des années 1550, les Médicis s'étaient affirmés comme des solides défenseurs de la Contre-Réforme. Ils avaient tout fait pour écarter les infidèles et pour faire du grand-duché de Toscane le modèle des États catholiques italiens. Par conséquent, Marie rejoint la France avec un certain état d'esprit :

> Arrivant dans un royaume ravagé par les guerres de Religion et dont le monarque professe un catholicisme quelque peu douteux, la reine est persuadée que sa mission consiste à faire progresser la Réforme catholique, à contribuer à transformer la France Très Chrétienne en un nouvel État idéal de la Contre-Réforme[1].

Bien qu'elle n'ait pas eu une marge de manœuvre suffisante pour parvenir à remplir cette mission, dans sa pratique religieuse et son mode de vie, la reine s'inscrit pleinement dans le catholicisme post-tridentin. Logiquement, Paul V peut espérer profiter de cette période de régence pour l'inciter à davantage œuvrer en faveur des positions pontificales. Par ailleurs, Louis XIII était encore très jeune. Le nonce Ubaldini avait déjà essayé de s'immiscer dans son éducation avant 1610[2]. En 1609, il avait fallu choisir le confesseur du dauphin et il s'était empressé de s'assurer qu'un partisan du pape obtienne cette fonction :

> Je suis allé à Saint-Germain présenter mes hommages au dauphin et lui donner la bénédiction apostolique de Sa Sainteté […]. Dans quelques mois, on lui donnera des maîtres ; à ce propos j'ai rappelé à la reine combien il importait qu'elle veille à ce qu'on le mette entre les mains d'un bon catholique […]. J'ai ajouté que ce choix dépendait beaucoup de Sa Majesté, car je savais que le roi se ferait un plaisir de le confirmer. Elle m'a déclaré que c'était bien aussi son intention[3].

Des historiens, comme F.-T. Perrens, ont affirmé sans détour que le nonce avait joué un rôle dans le choix du jésuite Coton comme confesseur et qu'il avait exercé une influence considérable sur l'enseignement du jeune prince, principalement entre 1610 et 1613. Par la suite, Ubaldini n'évoque plus du tout la question dans ses dépêches, Rome jugeant que l'éducation catholique dispensée à Louis XIII était suffisamment établie[4]. Les allégations de F.-T Perrens sont-elles fondées ? J.-F. Dubost explique par exemple que la

---

[1] J.-F Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 77-80. Cosme Ier avait besoin du pape (Paul IV à l'époque) pour que l'on lui reconnaisse le statut de grand-duc de Toscane à la place de celui de duc de Florence. Pour le convaincre, il ordonne que l'on applique à la lettre la réforme tridentine. Il fonde l'ordre de Saint-Etienne en 1562 en lui donnant pour objectif de combattre les infidèles dans la Méditerranée. Quant au clergé toscan, il est tenu de se montrer exemplaire en tout point de vue. Cette position est maintenue (de façon un peu moins inflexible) par son successeur François Ier, le père de Marie.

[2] Page 102 du mémoire (chapitre 3).

[3] Lettre d'Ubaldini du 4 mars 1608, Jacques Pannier, *L'Église réformée de Paris sous Louis XIII (1610-1621). Rapports de l'Église et de l'État. Vie publique et privée des protestants, leur part dans l'histoire de la capitale, le mouvement des idées, les arts, les lettres, la société*, 1922, p. 27.

[4] F.-T. Perrens, *L'Eglise et L'État en France […], op. cit.*, t. 1, p. 392-393.

formation d'un roi dévot est surtout le résultat d' » une stratégie henricienne s'intégrant dans la construction d'un État confessionnel à la française »[5]. Les instances du nonce ou de la reine auraient donc été inutiles puisqu'elles allaient dans le même sens que la volonté du monarque. Dans les pages qui vont suivre, nous allons tenter de préciser les attentes de Rome à l'égard de Marie de Médicis et de déterminer si Paul V, par le biais de son représentant en France, a cherché à tirer profit de la régente dans l'intérêt de l'Église.

1) La volonté du pape d'appliquer la Contre-Réforme

Le 8 juin 1610, Ubaldini et l'archevêque de Nazareth Domenico Rivarola (envoyé comme nonce extraordinaire suite à l'assassinat d'Henri IV), sont reçus en audience par Marie de Médicis et Louis XIII. Après avoir présenté leurs hommages et souligné l'extrême affection que le pape portait au nouveau souverain et à sa mère, ils leur rappellent l'importance que Paul V accordait à la paix et à l'union des princes chrétiens dans la religion catholique. En ce sens, il estimait que le roi de France ne devait pas permettre que des hérétiques soient soutenus par des troupes françaises et il demandait qu'aucune troupe ne soit envoyée dans le duché de Juliers pour aider le protestant Jean III Sigismond de Brandebourg, électeur de Brandebourg, contre le catholique Wolfgang Guillaume de Wittelsbach, duc de Neubourg[6]. En effet, le duc de Clèves, Juliers et Berg, Jean-Guillaume, est décédé en 1609 sans descendant direct. Le duc de Neubourg et l'électeur de Brandebourg (l'héritier légitime) se disputent alors la succession[7]. Un conflit s'engage entre les deux hommes, le premier étant soutenu par la sainte ligue catholique dirigée par Maximilien de Bavière et le second bénéficiant de l'aide des princes protestants allemands, de l'Angleterre et des Provinces-Unies[8]. Henri IV, en vertu de l'alliance qu'il entretenait avec ces derniers, s'était engagé à leur prêter main forte. Bien entendu, le Saint-Père souhaitait que le duc de Neubourg l'emporte, d'où sa revendication auprès de Marie. Celle-ci préféra pourtant poursuivre l'entreprise débutée par son époux mais en voulant à tout prix éviter que les Habsbourg interviennent à leur tour. Or elle craignait une réaction du roi d'Espagne et de l'Empereur Rodolphe Ier si la France participait de trop près aux combats. Affirmant agir pour la paix, elle s'arrange pour que les troupes françaises commandées par le maréchal de La Châtre arrivent devant la ville de Juliers,

[5] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op.cit.*, p. 468.
[6] Dépêche de Foscarini du 15 juin 1610, Bnf, Ms. ital. 1762, f. 91 r° v°.
[7] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op.cit.*, p. 390.
[8] M. Carmona, *op. cit.*, p. 232.

alors assiégée par le prince d'Orange Maurice de Nassau, au moment où la victoire est presqu'acquise. Immédiatement après la capitulation de Juliers, elle rappelle ses troupes[9].

Pour le pape, il s'agit sans doute d'une première désillusion puisque Marie et son gouvernement sont allés à l'encontre de ce qu'il souhaitait. De manière générale, il aurait voulu que la France cesse définitivement de soutenir les États protestants. La régente venait au contraire de confirmer leur alliance. En 1610, des discussions sont amorcées avec les Anglais en vue d'un mariage entre le prince de Galles Henri Frédéric Stuart et Christine, la deuxième fille de Marie. Paul V et Ubaldini ont beau s'y opposer farouchement, les pourparlers sont maintenus jusqu'à la mort d'Henri-Frédéric, en novembre 1612[10]. Suite à la proclamation de la régence, des craintes avaient émergé chez les huguenots. La reine le savait et elle avait confirmé l'Edit de Nantes dès le 3 juin 1610 pour les rassurer. Mais cela n'était pas suffisant. En négociant une possible alliance matrimoniale avec l'Angleterre, elle leur donnait un signe fort. Même si les deux royaumes étaient alliés depuis 1573, les inquiétudes chez les protestants français avaient incité Jacques Ier à s'affirmer comme leur protecteur. Ces négociations apparaissaient comme un excellent moyen de neutraliser les Anglais puisque cela permettait de se prémunir d'un conflit et de se préserver d'une intervention de leur part dans les affaires intérieures. En outre, cela aurait été un contrepoids efficace aux mariages espagnols qui se concluaient dans le même temps. Les huguenots finissent par jurer obéissance et fidélité à Louis XIII et sa mère lors du synode protestant de Saumur en 1612. Paul V caressait l'espoir de voir la régente beaucoup plus intransigeante à leur sujet et il est probablement une nouvelle fois déçu. Ubaldini persistait à réclamer que l'on reprenne leurs places de sûreté ou que l'on leur interdise la possibilité de faire des assemblées. Il n'obtient jamais satisfaction[11].

La priorité pour le pontife était que les décrets du concile de Trente soient enfin reçus et appliqués en France. Aucun monarque n'avait pris le risque de le faire depuis la clôture du concile en 1563, pour ne pas compromettre les différents édits de pacifications conclus avec les huguenots. Publier ces décrets en tant que lois du royaume revenait à y introduire l'Inquisition romaine, mise en place en 1542, et à permettre au pape d'intervenir dans des affaires intérieures. Cela revenait aussi à anéantir la cohabitation entre catholiques

---

[9] J.-F Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 391.
[10] B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 130. L'ambassadeur vénitien signale également que le nonce est allé voir le prince de Condé pour lui demander d'empêcher un mariage avec l'Angleterre (dépêche du 30 octobre 1612 de Giorgio Giustinian, ambassadeur de Venise en France de 1611 à 1613, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 520).
[11] F.-T. Perrens, *L'Eglise et L'État en France […], op. cit.*, t. 1, p. 403.

et protestants et à raviver les persécutions envers ces derniers. Lors des états généraux de 1614, la première des doléances du clergé concerne la réception des décrets. Mais leurs efforts sont vains.

L'année suivante, le clergé propose au gouvernement d'accepter de publier certains de ces décrets en échange d'une contribution équivalente à un dixième de ses revenus annuels. Mais c'est un nouveau refus de Marie et ses ministres[12]. Auparavant, Ubaldini n'avait cessé d'effectuer des réclamations à ce sujet, allant parfois jusqu'à présenter des menaces comme celle de ne pas avoir de promotions d'évêques français au cardinalat[13]. De surcroît, il met la reine en garde en lui rappelant que la religion avait beaucoup souffert sous la régence de Catherine de Médicis et qu'il ne faudrait pas qu'il en soit de même sous la sienne[14]. La publication du *Théâtre de l'Antéchrist* par le pasteur Nicolas Vignier n'arrange pas la situation. Ubaldini avait immédiatement demandé que ce livre soit éradiqué et que l'auteur, l'imprimeur et le libraire soient sévèrement châtiés. Marie de Médicis se dit offensée mais ne fait que prohiber verbalement l'ouvrage sans prendre davantage de mesures. Le nonce considère que ce n'est pas suffisant et qu'il aurait fallu brûler le livre publiquement. Il fait remarquer à la reine que si le pape est l'antéchrist, son mariage avec Henri IV n'est pas valable, de même que sa régence. Il lui rappelle qu'elle est sur le trône grâce au pontife et considère, qu'en conséquence, elle est son obligée[15]. Paul V fait lui-aussi connaître son mécontentement, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France à Rome, le comte de Brèves, estimant que Vignier aurait dû recevoir un châtiment exemplaire et que son livre aurait mérité d'être censuré et interdit par arrêt du parlement. Nous ne pouvons ici faire état de toutes les sources d'insatisfaction de l'Église catholique. Néanmoins les quelques exemples que nous avons donnés jusqu'ici montrent bien que, malgré leurs multiples recommandations, Marie reste fidèle à la ligne politique d'Henri IV. Elle veille à conserver la tradition gallicane de la monarchie et à ce que le pape soit tenu à distance de la politique intérieure française. En 1614, sa régence s'achève officiellement et elle enjoint Ubaldini à traiter avec les ministres de son fils[16]. Peut-être était-elle un peu lassée des sempiternelles requêtes du nonce. Pour F.-T Perrens, à chaque fois que la

[12] J.-F Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 452.
[13] F.-T. Perrens, *L'Eglise et L'État en France […], op. cit.*, t. 1. Cette menace semble être récurrente puisque l'auteur y refait allusion à plusieurs reprises dans ses travaux (*ibid.*, p. 505 et t. 2, p. 196). Souvent Paul V prétend qu'il donnera davantage de promotions à l'Espagne qu'à la France, sachant que ce serait très humiliant pour Marie.
[14] *Ibid.*, t. 1, p. 401-403.
[15] *Ibid.*, t. 2, p. 15.
[16] *Ibid.*, p. 309.

validité de son mariage et la légitimité de son pouvoir avaient été attaquées par Rome, la reine s'était inclinée : « La moindre marque de mécontentement que lui donnait Ubaldini ou que lui transmettait Brèves la déterminait aux plus humbles soumissions »[17]. Nous pensons avoir démontré jusqu'ici (et nous continuerons de le faire dans les lignes à venir) que cette conclusion est totalement fausse. Marie est parfois assez complaisante avec le nonce car elle ne veut pas se fâcher avec le pape mais elle « place la dynastie royale au-dessus des débats » autour de la religion, y compris pour celui qui oppose les « zélateurs du pape aux gallicans » dès son entrée en régence[18].

2) L'opposition idéologique entre catholiques et gallicans

Suite au régicide de 1610, les suspicions envers les jésuites, qui s'étaient atténuées depuis leur retour en France, se raniment. Depuis 1603, les tentatives d'assassinat contre Henri IV avaient disparu et la Compagnie de Jésus sait très bien que s'il s'en produisait une nouvelle, ils seraient immédiatement montrés du doigt. Le meurtre du roi n'était donc absolument pas dans leur intérêt. Au contraire, ils vivaient dans la crainte d'un tel évènement[19]. En ce début de XVIIe siècle, ils ont régulièrement été accusés par les gallicans de prôner la légitimité du pape à s'ingérer dans la politique des États, notamment après la publication de l'ouvrage de Juan de Mariana en 1599 qui mettait en avant cette idée[20]. En 1610, c'est au tour du cardinal Robert Bellarmin de la soutenir puis, trois ans plus tard, de Francisco Suarez[21]. Si les deux derniers nommés ne considèrent pas, comme Mariana, que le tyrannicide est légitime (sous certaines conditions), les gallicans ne font pas la distinction. Pour eux, tous les jésuites sont favorables au tyrannicide. Ils en viennent à assimiler « jésuites, catholiques zélés et suppôts de l'Espagne »[22].

Très imprégné par les théories gallicanes, le parlement de Paris décide de condamner les livres évoqués ci-dessus. Le *De Rege* de Mariana est brûlé publiquement le 8 juin tandis que le *Tractatus* de Bellarmin est interdit le 26 novembre suivant. Par un arrêt

---

[17] *Ibid.*, p. 12.
[18] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 467.
[19] *Ibid.*, p. 307.
[20] Intitulé *De Rege e regis institutione* (que J.-F. Dubost traduit *Du roi et de l'éducation du roi* dans *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 453), cette œuvre avait été publiée à Tolède.
[21] Bellarmin publie le *Tractatus de potestate summi pontificis in rebus tempralibus* (*Traité du pouvoir des souverains pontifes dans les matières temporelles*) et Suarez la *Defensio fidei catholicae et apostolicae adversus Anglicanae sectae errores* (*Défense de la foi catholique et apostolique contre les erreurs de la secte anglicane*).
[22] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 453.

du 22 décembre, les députés vont jusqu'à demander « que tous les jésuites du royaume prêtent serment "que nul, soit étranger ou naturel sujet d'un roi, ne doit attenter aux personnes & vies des rois & souverains, sous le titre d'autorité quelconque" »[23]. Le pape ne pouvait tolérer une telle insulte et Ubaldini exige que Marie de Médicis réagisse. Il assure qu'il quittera la cour si rien n'est fait contre ces arrêts du parlement et menace la régente d'une rupture avec le Saint-Siège[24]. Le nonce voulait surtout provoquer un divorce entre le gouvernement et les parlementaires. Pour lui, la reine et ses ministres préféreraient rompre avec le parlement plutôt qu'avec Paul V[25]. On attend de Marie qu'elle agisse dans l'intérêt de l'Église.

Le conseil finit par suspendre les arrêts et par nommer un premier président réputé favorable aux jésuites en mars 1611[26]. Rien n'est réglé pour autant et le conflit entre gallicans et partisans du pape s'envenime après la publication d'un ouvrage du syndic de la Sorbonne, Edmond Richer, appuyant les positions gallicanes[27]. Les prélats français soutiennent Rome et obtiennent avec le nonce la condamnation du livre le 13 mars 1612. Néanmoins, l'affaire rebondit une fois de plus deux ans plus tard au moment de l'ouverture des états généraux. Après avoir recondamné les œuvres de Suarez et Bellarmin, le parlement voit les députés du tiers état s'engager à ses côtés par l'intermédiaire du premier article de leur cahier de doléances. Paul V ordonne à Ubaldini de présenter des réclamations officielles à l'encontre du parlement parisien et s'offusque contre l'article du

---

[23] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 453.

[24] F.-T. Perrens, *L'Eglise et L'État en France […], op. cit.*, t. 1, p. 488-489. L'auteur présente une dépêche du nonce du 2 décembre : « Les considérations qui, depuis l'attentat si téméraire de ce Parlement, me retiennent encore ici, me font d'autant plus défaut, qu'on diffère davantage de réparer la faute et de châtier ceux qui, l'ayant commise contre le commandement de V. M. et contre sa royale parole et promesse, ont si mal traité l'autorité de V. M. pour traiter plus mal encore celle de l'Eglise; si bien que je ne puis rester plus longtemps ici, puisque tout prétexte me manque de le faire avec dignité, d'autant plus que rien ne m'assure qu'un autre semblable arrêt ne m'interdira pas toutes relations sous peine de lèse-majesté, à tel point en est venue l'audace qu'on supporte. Je vais expédier mon courrier à Rome. J'ai différé jusqu'à présent, dans l'espoir que V. M. m'a donné d'envoyer quelque intermédiaire opportun pour adoucir la juste indignation de Sa Sainteté, laquelle, tandis qu'elle est tout occupée à procurer le bien et la tranquillité de ce royaume au-dedans et au dehors, apprendra que le premier Parlement de France, sous les yeux de V. M., a usurpé la chaire catholique et apostolique, et diffamé avec des calomnies atroces la doctrine de l'Eglise auprès des peuples, au risque très-manifeste de perdre la religion ici et ailleurs. Pour un si grand danger, pour une si grande plaie, S. S. ne manquera pas de plus forts et généreux remèdes, si la haute piété et prudence de V. M. ne lève pas cette grosse pierre de scandale, qui n'a été si furieusement jetée que pour causer une grande ruine ».

[25] S. Mastellone, *op. cit.*, p. 77. Voir aussi F.-T. Perrens (*op. cit.*, t. 1, p. 482) sur la convocation du président du parlement Achille de Harlay devant Marie de Médicis après les plaintes du nonce à la fin de l'année 1610.

[26] Botti précise dans une missive du 19 juin 1610 que la reine était intervenue très peu de temps après que le livre de Mariana a été brûlé pour demander aux magistrats qu'ils ne reproduisent plus un tel acte à son insu. Mais elle ne prend aucune sanction (B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 34).

[27] *De ecclesiastica et politica potestate* [*De la puissance ecclésiastique et de la puissance politique*].

Tiers[28]. Marie tente de trouver un compromis sachant qu'elle doit faire attention à ménager l'ordre du clergé où elle compte le moins d'alliés, tout en essayant de pondérer l'impétuosité des députés du Tiers, sans les vexer car ils sont normalement ses principaux partisans[29]. Nous passerons sur les détails mais une solution est trouvée en 1615 et les affrontements entre catholiques s'apaisent enfin[30]. Il nous a semblé indispensable de rappeler le contexte pour bien cerner les attentes et les espérances du pontife envers Marie, les réactions de cette dernière et la façon dont elles ont été jugées. Clairement, elle a un intérêt politique accru après 1610 pour Rome. L'historiographie a longtemps présenté la reine comme ultramontaine et très influencée par les jésuites et autres catholiques zélés. « Si peu de temps après la mort de Henri IV, il eût été décent de la part de Marie de Médicis et du gouvernement de ne point prendre parti en leur faveur ; la régente ne perdit cependant pas une seule occasion de le faire » [31]. Nous avons constaté que cette affirmation de B. Zeller était inexacte. Si Marie s'est efforcée au maximum de ne pas trop blesser Paul V ou Ubaldini, elle est très loin d'avoir satisfait chacune de leurs exigences, bien au contraire ! Sa politique soi-disant toute catholique et l'influence que le nonce exerçait sur elle doivent donc être nettement relativisées[32]. Jamais l'évêque de Montepulciano n'évoque dans sa correspondance une éventuelle présence à un conseil secret chargé de déterminer de nouvelles alliances, ce qui avait pourtant été affirmé par Sully dans ses *Economies royales*[33]. Les ambassadeurs vénitiens ou toscans n'en disent pas un mot non plus. Certes, Ubaldini se fait entendre à la cour (ses interventions se font même très pressantes en 1616) mais il n'a aucun pouvoir décisionnel[34].

---

[28] F.-T. Perrens souligne qu'Ubaldini était exaspéré par l'attitude du gouvernement (et pas seulement par celle de Marie) qu'il trouvait beaucoup trop apathique et impuissant : *L'Eglise et L'État en France […], op. cit.*, t. 1, p. 417).

[29] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 455.

[30] Pour avoir davantage d'informations concernant ces cinq ans de troubles entre catholiques français, nous encourageons le lecteur à consulter les travaux de S. Mastellone (*op. cit.*, p. 33-121) et F.-T. Perrens (*L'Eglise et L'État en France […], op. cit.*, t. 1 et 2) ainsi que celui de R. Mousnier, *L'assassinat d'Henri IV, 14 mai 1610*, 1964, p. 237-266. J.-F. Dubost (*Marie de Médicis […], op. cit.*) en propose lui un excellent résumé (p. 450-458).

[31] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 33.

[32] On contestera donc également B. Zeller sur ce point puisqu'il affirmait que l'influence d'Ubaldini « était très grande sur l'esprit de la reine » (*Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 54) et que « ses agissements moins que jamais indifférents au gouvernement » français après 1614 (*ibid.*, p. 130). On se rend compte que les menaces du nonce de quitter la cour se sont avérées infructueuses et les Vénitiens ne se privent pas pour le souligner : « Veduto che ebbe il nuncio del tutto infruttuose le sue proteste di partire quando non fosse ricercato l'arresto del parlamento contro il libro del cardinale Bellarmin […] » (dépêche de Foscarini du 6 décembre 1610, Bnf, Ms. ital. 1763, f. 170 r° - 171 v° et N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 361)

[33] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 313.

[34] *Ibid.*, p. 499.

Nous pouvons légitimement penser que la Toscane avait un positionnement assez similaire à celui de Rome à propos de ces questions. Nous n'avons pas trouvé la trace d'une quelconque tentative d'interférence de la part du grand-duc ou de ses ambassadeurs, excepté dans l'affaire des mariages espagnols sur laquelle nous allons revenir dans quelques instants. En 1609, Cosme II avait pris la succession de son père et, par la suite, il ne semble jamais aussi présent auprès de la régente que n'avait pu l'être Ferdinand. En tant qu'allié du pape, il devait probablement approuver sa volonté de réprimer les gallicans et les huguenots. Mais il conserve une certaine distance. Par ailleurs, il n'est pas certain que Marie écoutait aussi volontiers les conseils de son cousin que ceux de son oncle Ferdinand. Celui-ci, de par son rôle de tuteur, avait toujours conservé une certaine emprise sur elle, même si elle s'était atténuée au fil des années. Cosme II n'a plus ce rôle de tuteur et son influence en est obligatoirement restreinte. Les résidents florentins se contentent généralement de décrire les différents épisodes du conflit entre catholiques, sans vraiment laisser entrevoir leur avis personnel ou celui du gouvernement toscan sur le sujet[35].

De leur côté, les représentants vénitiens suivent attentivement ces discordes. Même si leurs récits sont eux-aussi généralement descriptifs, on constate qu'ils approuvent plutôt les démarches du parlement de Paris[36]. N'oublions pas que Venise partage le point de vue des gallicans et s'oppose fermement au pouvoir indirect du pape[37]. Dans une dépêche du 4 décembre 1610, Ubaldini s'insurge contre « ce fou de Foscarini » qui soutient les députés[38]. Il existe donc toujours une grande animosité entre les deux États et cela se ressent aussi dans les propos des ambassadeurs de la Sérénissime. Dans sa relation de 1616, le nouveau résident Pietro Contarini, parait assez amer vis-à-vis de la reine et du nonce lorsqu'il revient sur la suspension de certains décrets du parlement. Il regrette qu'ils se soient servis de l'autorité absolue du roi uniquement, d'après lui, pour complaire au pontife[39].

---

[35] On citera par exemple l'une des dépêches de Botti du 19 juin 1610 où il annonce que le parlement a prohibé le livre de Mariana (B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 33-34).

[36] Le 2 décembre 1610, Foscarini s'attarde par exemple sur la condamnation du *Tractatus* de Bellarmin : Bnf, Ms. ital. 1763, f. 151 r° - 156 v° et N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 351-355.

[37] Lors des démêlés entre Venise et Rome de 1606, le parlement de Paris, sollicité par l'ambassadeur Priuli, avait soutenu la république et avait fait l'éloge de P. Sarpi (S. Mastellone, *op. cit.*, p. 51). Les parlementaires sont donc étroitement liés avec les Vénitiens depuis plusieurs années.

[38] F.-T. Perrens, *L'Eglise et L'État en France […], op. cit.*, t. 1, p. 475. Foscarini était également membre du cercle des amis de P. Sarpi (A. Zorzi, *op. cit.*, p. 375). Il n'était donc pas en très bons termes avec Rome.

[39] N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 542-543.

Une dernière question liée aux orientations religieuses de la France passionne les différents États italiens : celle de l'avancement des négociations des mariages espagnols. Avant de nous attarder sur les aspects plus diplomatiques de ces alliances matrimoniales, il convient de nous arrêter quelques instants sur les intérêts de Rome dans cette affaire et sur l'attitude qu'elle attendait de Marie de Médicis.

3) Les mariages espagnols, première étape vers une unité catholique ?

Nous avions laissé le projet de mariages franco-espagnols dans l'état où ils se trouvaient en 1609. Henri IV s'en était finalement désintéressé et avait préféré se tourner vers une alliance avec la Savoie[40]. Le Saint-Siège n'avait vraisemblablement pas apprécié ce revirement de situation, lui qui espérait toujours secrètement que les deux royaumes se réunissent. Au contraire, un conflit armé se préparait entre eux. La perspective de voir plusieurs États catholiques s'affronter ne réjouissait pas du tout Paul V. Lorsque Marie entame son intérim, elle ne poursuit pas les desseins de son mari sur ce point, ce qui représente une première satisfaction pour le pontife. Se souvenant que la régente paraissait plutôt favorable aux mariages avant 1609, il invite Ubaldini à se renseigner pour savoir si elle l'est toujours :

> La regina non solo è ben disposta alli sponsali di Spagna, ma desidera ardentemente e se n'è ultimamente aperta meco forsi con maggior libertà che con i suoi proprii ministri, et ha molto lodato che io procuri che venghi autorità al duca di Feria di concluderli restando pure nell'istessi termini di seconda a seconda, e che per parte di sua santità si proponghino et all'una parte et all'altra per evitare i puntigli.

Non seulement, elle aurait montré beaucoup d'enthousiasme aux ouvertures du nonce mais elle serait aussi partante pour reprendre les négociations, avec l'entremise de Rome[41]. Mais que penser alors des propos totalement contradictoires du Vénitien Foscarini quelques semaines plus tard ?

---

[40] Henri IV et Charles-Emmanuel Ier avaient signé le traité de Brussol en avril 1610 avec comme objectif de s'attaquer à l'Espagne.

[41] Dépêche d'Ubaldini du 5 juin 1610, F.-T. Perrens, *L'Eglise et L'État en France […], op. cit*, t. 1, p. 304. Pour le nonce, la reine veut ardemment que ces mariages se concrétisent et elle s'en est ouverte à lui avec beaucoup plus de liberté qu'avec ses propres ministres. Elle demande d'ailleurs la médiation de Rome pour éviter les tracas du formalisme.

> Ho saputo a buona parte che ha Sua Santità fatto qui tener proposito di matrimonio con Spagna, ma non ha trovato inclinatione. Se il Duca di Feria ne terrà *commissione*, come si crede, troverà molti contrari et incontrerà difficoltà quasi insuperabili[42].

La reine avait-elle changé d'avis en si peu de temps ? L'un des deux représentants italiens se trompait-il ? En réalité, Marie avait repris au commencement de sa régence (principalement avec le Florentin Botti) les discussions autour des mariages. En revanche, elle n'avait pas l'intention de les faire avancer. Elle préférait attendre que la crise du duché de Juliers soit terminée avant d'entamer une politique de conciliation avec Philippe III. Elle avait donc laissé entrevoir son intérêt à Ubaldini dès juin, à l'image de ce qu'elle avait fait avec Botti quelques semaines auparavant, sans pour autant se montrer très entreprenante par la suite. Constatant que durant les deux premiers mois de sa régence, Marie avait continué à promouvoir une alliance avec la Savoie, Foscarini pouvait en déduire qu'une union avec l'Espagne devenait très compromise. Nous verrons par ailleurs que Venise ne voyait pas d'un bon œil cette entreprise et que cela a certainement influencé le jugement de son résident.

À partir du moment où les pourparlers reprennent, de manière secrète dans un premier temps, Rome et Ubaldini essayent de hâter les choses et d'engager la reine à s'impliquer davantage. La réussite de cette affaire était devenue primordiale pour l'Église pontificale, tant elle espérait que cela constitue un grand pas en avant vers une Chrétienté unie. Un rapprochement de la France avec l'Espagne marquerait du même coup un rapprochement avec Rome. Ce serait l'occasion d'introduire plus facilement la Contre-Réforme dans le territoire français et d'enfin en éradiquer les huguenots et les protestants. Un christianisme unifié est vu comme une nécessité puisque cela serait le point de départ de la mise en place d'une croisade contre les Turcs. Cette idéologie est très répandue à l'époque et il ne fait aucun doute que Marie de Médicis la partage[43]. Mais ce sont avant tout des raisons de politique intérieure qui ont incité la reine et ses ministres à réétudier la possibilité de conclure des mariages avec le voisin espagnol. Au cours des guerres de religion du siècle précédent, les interventions militaires de puissances étrangères pour aider les catholiques ou les protestants avaient été très fréquentes et on ne veut pas que cela se reproduise. En 1610, la menace d'une ingérence espagnole dans les affaires

[42] Dépêche de Foscarini du 29 juillet 1610, Bnf, Ms. ital. 1762, f. 164 v° - 165 r° : l'ambassadeur a su, d'une source qu'il estime fiable, que le pape avait voulu que l'on reparle des mariages mais que cela n'avait pas provoqué grand intérêt à la cour. Si le duc de Feria avait reçu l'ordre de traiter le sujet comme on le croyait, il rencontrerait beaucoup d'oppositions et de difficultés insurmontables.
[43] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 397-398.

intérieures est patente, principalement à cause de Condé. Ce dernier, après s'être réfugié dans les Pays-Bas espagnols était ensuite passé dans le Milanais, duché gouverné par un personnage très hostile à la France, le marquis de Fuentes. Son retour à Paris en juillet 1610 ajouté aux prétentions des princes du sang font craindre une guerre civile. Pour se préserver, l'association avec l'Espagne semble être une parade pertinente. Toutefois, le projet est surtout avantageux tant qu'il reste au stade des négociations. Cela permettait de neutraliser Philippe III exactement comme avec Jacques Ier en Angleterre ou Charles-Emmanuel Ier en Savoie[44]. Il n'y a donc rien d'étonnant à voir Marie de Médicis tout faire pour ralentir l'évolution de la situation (tout en certifiant qu'elle voulait que cela se conclue au plus vite), au point que les différents observateurs étrangers en sont réduits à s'interroger sur la sincérité des Français[45]. Cette stratégie ne correspond donc absolument pas aux attentes de Rome. Rapidement, Ubaldini montre des signes d'agacement devant l'inaction de la régente. Déjà en novembre 1610, il s'était plaint du comportement des Espagnols qui tardaient beaucoup trop, selon lui, à débuter les tractations :

> I pericoli intrinseci che travagliano ogni di più lo spirito della Regina, quantò più li fanno conoscere che le sponsali di Spagna le sono necessarii, tanto più accendono a desiderarli, ma quello che riscalda lei, raffredda li Spagnuoli, li quali veggo che apprendono li motti della Francia per più certi e più prossimi di quello che forsi sono et amano forsi più il vedere questo regno travagliato senza lor costo che placato con la loro assistenza, alla quale pare gli obblighi il parentado. Pur dovranno anch'essi considerare che se manca alla regina l'appogio loro, ella si getterà in braccio agli eretici e panserà di provedere allo stato, alle spese della religione, la quale perduta in Francia resta anche poco sicura in Italia et in Spagna.

Le nonce craignait que Marie ne se « jette dans les bras des hérétiques » si Philippe III continuait à temporiser de la sorte. Il considère que sans l'appui des Espagnols, le royaume de France va sombrer et que la religion catholique, déjà malmenée, en pâtira encore plus[46]. Dans le même temps, il fait pression sur la reine en arguant qu'elle ne pourrait consolider son pouvoir et éviter les troubles qu'en concluant un traité durable avec l'Espagne :

---

[44] *Ibid.*, p. 401-402.

[45] Dépêche de Foscarini du 5 décembre, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 357. F.-T. Perrens affirmait que Marie de Médicis avait été « injustement blâmée de ces apparentes tergiversations » et il en rejette la faute sur le Florentin Botti, autre grand acteur de cette affaire des mariages espagnols sur qui nous serons amenés à revenir : *Les mariages espagnols […], op. cit.*, p. 317. Au contraire, elle était bien responsable.

[46] Dépêche d'Ubaldini du 26 novembre 1610, F.-T. Perrens, *Les mariages espagnols […], op. cit.*, p. 327-328 : l'esprit de la reine est de plus en plus travaillé par des incertitudes. Plus le nonce lui dit que ces mariages sont nécessaires, plus elle les désire mais ce qui la réchauffe elle, refroidit les Espagnols. Ces derniers préfèrent attendre que les troubles internes qui sommeillent dans le royaume de France se réveillent plutôt que de parler de l'alliance.

> Questi suoi timori sono invincibili. Io gli ho detto liberamente che questo è l'unico mezzo per stabilirsi, e che s'ella indugia troppo, i disordini di questo regno crescerano talmente che li Spagnuoli si retireranno e metteranno forsi consigli e penseranno di fare li fatti loro in Francia per un altro verso, che non mancava sin hora che li sollicitava[47].

En conséquence, si Marie ne s'empressait pas avec ses ministres de trouver une solution avec son homologue hispanique, elle s'exposerait à un retour des Espagnols dans les conspirations françaises[48]. Parmi les ministres, Villeroy, en charge des affaires étrangères et de la diplomatie française, est souvent accusé par le nonce et par don Inigo de Cardenas (l'ambassadeur d'Espagne à Paris) d'être responsable de l'instabilité de la reine et de la lenteur des négociations[49]. Ubaldini en arrive à le suspecter de ne pas être favorable au projet :

> Tal è la mente della Regina, ma io temo che non sia tale quella di Villeroy, il quale per la gran voglia che ha la Regina di questi sponsali non si confidando di persuadere à S. M. il parer suo, il quale sarebbe che non ne dovesse trattare nella minorità del Re, per non ingelosire i protestanti, procurerà forsi l'istesso effetto indirettamente, tramettendo hora una dilatione et hora un'altra, se bene ultimamente egli mi ha parlato molto bene in conformità della parole di S. M[50].

Pour faire durer les débats, il avait réclamé leur ajournement, le temps que l'assemblée protestante qui se tenait en 1611 à Saumur s'achève[51]. Il prétextait que les bruits qui couraient autour des mariages commençaient à inquiéter les huguenots qui craignaient que les Espagnols viennent influer sur la politique religieuse du gouvernement. C'est pourquoi il valait mieux attendre leur dispersement et même, dans l'idéal, que le roi soit majeur avant de faire avancer quoi que ce soit.

Malgré tout, un accord est trouvé entre les deux parties, au début de l'année 1612 et il est annoncé au conseil le 26 janvier. Pourtant, il faut encore plusieurs mois avant que le contrat ne soit ratifié. La signature et la publication officielle se font en août. Par la suite et pendant plus de trois ans, la reine s'évertue à en différer la réalisation[52]. Les unions sont

---

[47] Dépêche d'Ubaldini du 23 décembre 1610, *ibid.*, p. 334-335. Les mariages sont le seul moyen pour elle de stabiliser sa position. Si elle s'attarde trop, les désordres dans le royaume ne vont pas mettre longtemps avant de s'accroître, au point que les Espagnols vont se retirer du projet. Ils essaieront de s'introduire dans les affaires françaises par d'autres moyens et ils ne manqueront probablement pas de sollicitations pour le faire.

[48] Or la régente voulait se préserver de ce genre de désagréments. En mettant en place ces unions avec l'Espagne, elle escompte mettre fin aux doutes, que la cour de Philippe III n'avait cessé d'entretenir avant 1610, sur sa légitimité et celle de ses enfants (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 398).

[49] F.-T. Perrens, *Les mariages espagnols […], op. cit.*, p. 329. Villeroy occupait cette charge depuis 1594 et avait été confirmé dans ses fonctions au début de la régence.

[50] Dépêche d'Ubaldini du 7 juillet 1611, F.-T. Perrens, *Les mariages espagnols […], op. cit.*, p. 355-356.

[51] Dépêche de Botti au grand-duc du 29 janvier 1611, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 356-357.

[52] Les causes sont nombreuses mais le principal prétexte trouvé par la France concerne les conflits frontaliers qui opposaient en Basse Navarre et aux confins du Béarn, français et ibériques. La régente réclame que ce

d'abord célébrées par procuration le 18 octobre 1615 et une nouvelle cérémonie est organisée le 28 novembre suivant à Bordeaux, en l'honneur d'Anne et de Louis[53]. Entre temps, Ubaldini avait inlassablement poursuivi ses protestations, exaspéré par les atermoiements, tantôt de Marie, tantôt de l'Espagne[54].

L'impatience manifestée par le nonce démontre bien que la question des mariages espagnols tenait réellement à cœur de l'Église pontificale pour toutes les raisons que nous venons d'aborder. En ce sens, la politique menée par Marie de Médicis et son dénouement s'inscrivent bien dans l'intérêt de Rome. Mais il aura tout de même fallu attendre près de cinq ans pour en arriver là. Paul V espérait une conclusion rapide, il fut probablement frustré. À l'image du maintien de son aide aux États protestants et aux huguenots de France, de la poursuite des pourparlers avec l'Angleterre en vue d'une alliance future ou encore de sa persistance à suivre une conduite fidèle au gallicanisme, la régente n'a pas tenu compte des exigences de la papauté dans ses discussions avec l'Espagne. Ubaldini a été un intermédiaire très présent et un acteur important de ces pourparlers mais il n'a rien pu faire face à la détermination de Marie et ses ministres. Autrement dit, le Saint-Siège a régulièrement tenté de tirer parti du pouvoir de la reine pour favoriser ses intérêts mais avec une efficacité très limitée.

---

litige soit réglé pour que les cérémonies puissent se dérouler (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 402). Le contrat définitif est signé le 25 août 1612, le jour de la Saint-Louis (*ibid.*, p. 401). Un premier traité secret avait été signé à Fontainebleau le 30 avril 1611 (F.-T. Perrens, *Les mariages espagnols […], op. cit.*, p. 350) mais il subsistait des différents juridiques à régler. D'après Contarini, à force d'être repoussés, les mariages en étaient devenus impopulaires : « Le peuple, la noblesse, les princes et tout le monde généralement les abhorre. Il n'y a pour les appuyer que ceux-là seuls, et ils sont en petit nombre, qui sont continuellement auprès de Sa Majesté ; ceux-là, pour ne pas lui déplaire, n'ont pas le cœur de la contredire » (dépêche du 13 juillet 1615, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 138).

[53] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 407. Les mariages par procuration ont lieu à Burgos pour Anne et Louis et à Bordeaux pour Elisabeth et Philippe.

[54] *Ibid.* : le nonce incrimine les espagnols dans l'affaire du Béarn et de Navarre mentionnée dans la note précédente.

II – La politique étrangère de Marie de Médicis

1) Les États italiens face aux mariages espagnols

1°/ L'entremise toscane

On l'a remarqué, Ubaldini n'a pas été le premier à vouloir remettre sur le devant de la scène les mariages espagnols. À la fin du mois de novembre 1609, Matteo Botti achève sa mission en Espagne et se prépare à rentrer en Italie. Il a néanmoins reçu l'ordre du grand-duc de faire un détour par Paris pour le représenter au couronnement de Marie de Médicis. Peu avant son départ, le marquis affirme que Richard Haller, confesseur de Marguerite d'Autriche, l'épouse de Philippe III, lui aurait confié que cette dernière l'encourageait à profiter de son séjour en France pour y discuter avec Marie de Médicis (voire avec Henri IV) des mariages :

> Poco innanzi alla mia partita di Spagna il confessoro della regina mi conferì, che Sua Maestà aveva avuto voglia di ricercarmi, che io facessi qualche buono offizio con la regina di Francia in materia di parentado fra queste due Corone, e che forse me ne tratterebbe ; ma in ultimò mi replicò, che, sebbene Sua Maestà non si era poi resoluta se non a commetermi uno affettuoso complimento, per questa regina di Francia, che in ogni modo egli mi assicurava che sarebbe stato benissimo fatto questo, come da me, in questo proposito, non solamente con la Regina, ma con il Re ancora […][55].

Botti s'exécute et évoque le sujet avec la reine à la fin du mois de mars[56]. Nous avons noté dans le chapitre précédent qu'elle avait confirmé être séduite par cette idée mais Henri IV s'étant déjà tourné vers le duc de Savoie, rien n'avait pu se décanter avant mai 1610[57]. Lorsque la régence est proclamée, le grand-duc décide de prolonger l'ambassade du marquis pour qu'il essaie de persuader Marie de ne pas poursuivre l'alliance avec Charles-Emmanuel. En revanche, il approuve les démarches qu'il avait entamées dans l'optique d'un rapprochement avec l'Espagne. On se souvient que la Toscane a été contrainte de retourner sous le giron de Philippe III après qu'Henri IV a abandonné les affaires d'Italie. Réussir à s'imposer comme médiateur entre les deux pays serait un coup de maître pour les Florentins. En cas de réussite du projet, ils en retireraient une part de responsabilité et une certaine gloire. Les Espagnols ne pourraient que leur en être

[55] Dépêche de Botti au grand-duc, 30 mars 1610, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 604.
[56] *Ibid.*, p. 606.
[57] Pourtant, dans une missive datée du 1er mai 1610 faisant de nouveau allusion aux mariages, Botti clamait que le roi était plutôt bien disposé à leur égard (*ibid.*, p. 614-615). Nous pouvons en douter…

reconnaissants[58]. En outre, cela servait les intérêts de la Chrétienté auxquels les Médicis sont très attachés.

Botti s'implique énergiquement dans cette opération et, très peu de temps après la mort du roi, il engage une conversation avec la reine qu'il parvient à faire dériver sur les mariages. Il se ravit des excellentes dispositions dans laquelle il l'a trouvée :

> [La Regina] mostrò la medesima allegrezza, e maggiore ancora di quella, che aveva mostro al primo indizio che gli avevo dato di questa buona disposizione di Spagna ; ma sempre confermando ancora il medesimo dubbio, che si possino mutare in su questa morte del Re ; che ne parlerebbe con i suoi consiglieri, e poi mi darebbe risoluzione ; la quale è stata, che io spedisca quanto prima uno corriere in Spagna, dando conto, che Sua Maestà, non solamente ha il medesimo desiderio, che ha avuto sempre di imparentarsi con quella Corona, ma ancora maggiore assai.

Sur ces entrefaites il envoie, à la demande de Marie, un courrier à Madrid annonçant qu'elle est toujours favorable aux mariages et à l'idée de s'apparenter avec l'Espagne[59]. Jusqu'à la signature des contrats, Botti s'impose comme l'un des acteurs majeurs des pourparlers. Nous avons assez peu de lettres du marquis pour les années 1611 et 1612. Nous n'avons pu nous appuyer que sur celles que B. Zeller a placées en annexes de ses ouvrages portant sur la régence. Toutes comportent de nombreux détails qu'il serait peu utile de relater ici sachant qu'ils ont déjà été étudiés par les historiens[60]. Précisons simplement que les premières difficultés rencontrées concernaient le choix de l'infante qu'allait épouser Louis XIII. Marie voulait la première tandis que Philippe III n'entendait donner que la deuxième[61]. Le roi d'Espagne consent finalement à accorder sa fille aînée, à la plus grande joie de la régente, en janvier 1611[62]. Les protagonistes débattent ensuite

---

[58] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 396.

[59] Dépêche de Botti au grand-duc du 3 juin 1610, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 627 : la reine a montré encore plus d'allégresse au cours de cette entrevue que lors de celle où il lui avait présenté les bonnes volontés espagnoles. Elle ne parle de la question qu'avec ses conseillers, ne voulant pas provoquer de soubresauts dans le royaume.

[60] Dépêches de Botti au grand-duc des 29 janvier 1611 (p. 357), 9 mars 1611 (p. 364-366), 11 octobre 1611 (p. 380) et 10 novembre 1611 (p. 384-386), B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.* L'auteur a également retranscrit une lettre du comte Orso Delci, ambassadeur ordinaire de Florence à Madrid, datée du 25 mars 1611 (*ibid.*, p. 362-364).

[61] Dépêche de Gussoni et Nani du 21 octobre 1610, Bnf, Ms. ital. 1763, f. 115 r° : « La Maestà della regina [è] disgustata assai, perchè essendosi tenuto ragionamento della prima genità del Cattolico per il Re, habbia Feria detto che le prime genite di Spagna non sono per la Franza ». La reine est très déçue puisque Feria a affirmé que les premiers nés du royaume d'Espagne n'étaient pas pour la France.

[62] Dépêche de Botti au grand-duc du 29 janvier 1611 (B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 356) : « Quando vennono le lettere di Spagna che le Maesta Cattoliche avrebbon data la primogenita Infanta par questo Re, la Maesta della Regina ne fece tanta festa, che io restai stupito, et mostro di maravigliarsi assai, che risolvessero a dare la primogenita Infanta, et mi disse S. M. che ne era stata sempre come innamorata, et che però la teneva ritratta nel suo gabinetto come iò haveva visto ». Lorsque Marie de Médicis reçoit une lettre d'Espagne lui annonçant que l'on acceptait de donner au roi de France la première fille de Philippe III, elle fait une telle démonstration de joie que Botti en reste abasourdi. Elle lui a

pendant plusieurs semaines pour savoir si l'on mettrait en place une alliance offensive ou défensive. La France avait proposé la première solution mais le pape était partisan de la seconde[63]. En fin de compte, c'est une ligue offensive et défensive qui est conclue[64].

Une fois certaine du succès des négociations, Marie est euphorique. Selon Botti, elle se serait montrée très reconnaissante envers la Toscane et particulièrement envers lui :

> L'allegrezza si vede grandissima in tutti i Cattolici fuorchè nei principi del sangue. Ma nella regina è cosa mirabile, et ci harei grandissimo gusto, che V. Altezza lo potessi vedere ; perchè è cosa incredibile, e con me tratta molto diversamente di prima seben mi ha trattato sempre benissimo ; ma hora dice in presenza mia fin al Re, che io ho fatto ogni cosa, che mi e molto obbligata, e chi mi vuol riconoscere come io merito […].

La reine aurait donc affirmé qu'elle était son obligée et qu'il avait tout fait dans ces négociations. Il signale aussi que l'intégralité des catholiques du royaume a montré une grande satisfaction et que seuls les princes du sang ont semblé mécontents[65]. Pour Botti, c'est une victoire et il n'hésite pas à s'en vanter auprès de Cosme II de Médicis ou d'autres personnages. L'ambassadeur a mis tellement d'enthousiasme dans cette affaire que l'on peut se demander s'il n'a pas surtout agi dans son propre intérêt. Il est certain qu'il attendait des faveurs de la part du grand-duc, de Marie de Médicis ou de l'Espagne en échange de ses bons et loyaux services[66]. On ne peut nier le fait qu'il ait joué un rôle important dans la conduite des tractations entre la France et l'Espagne. Mais il est difficile de croire qu'il aurait pu agir de la sorte si Philippe III ne l'avait pas souhaité. Celui-ci a

---

assuré qu'elle avait toujours été comme amoureuse d'Anne et que c'est pour cette raison qu'elle avait un portrait d'elle dans son cabinet.

[63] Dépêche de Delci au grand-duc du 25 mars 1611, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 362-364.

[64] Bruna Conconi, « Le "pape des huguenots" à Rome : sur quelques fragments inédits de la correspondance de Philippe Duplessis-Mornay retrouvés à la Bibliothèque Angelica (suite et fin) », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. 154/4, octobre-novembre-décembre 2008, p. 577-608, p. 587. Toutefois, H. Duccini parle elle « d'un traité d'alliance défensive en cas de guerre civile ou d'invasion étrangère » (*op. cit.*, p. 131).

[65] Dépêche de Botti au grand-duc du 15 février 1612, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […]*, *op. cit.*, p. 294. Chez la reine, cet enjouement est chose admirable. Il aurait aimé que le grand-duc puisse être présent pour la voir, tant c'est incroyable. Elle le traite désormais très différemment d'autrefois, même si elle l'a toujours fort bien traité. Notons par ailleurs qu'Andrea Cioli, autre Florentin de passage à la cour du 12 au 15 mars, est lui-aussi impressionné par la joie de Marie (dépêche au grand-duc du 15 mars 1612, *ibid.*, p. 12). Concernant l'opposition des princes aux mariages, nous y reviendrons dans le chapitre 5.

[66] B. Zeller sous-entend que l'ambassadeur « rêvait, pour la récompense d'aussi grands services, d'une grasse prébende ou d'un riche mariage » (*La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […]*, *op. cit.*, p. 12). Il cite en référence une dépêche de Botti datée du 25 mars 1612 mais sans présenter d'extrait. Nous n'avons pas pu consulter l'original. « Au fur et à mesure que les négociations pour les mariages d'Espagne s'avancent, on le voit devenir de plus en plus âpre au gain » écrivait B. Zeller, justifiant ses propos par des références à des lettres des 10 et 18 juillet, du 26 octobre et du 3 décembre 1611. Botti y réclame quelques subsides affirmant qu'il est contraint d'effectuer de grosses dépenses pour assurer une pleine réussite aux mariages (*La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, introduction, p. XXI-XXII).

utilisé le zèle du Florentin à son avantage et il aurait très bien pu décider de l'écarter au profit de ses propres agents. En s'appuyant sur des médiateurs Italiens comme Botti ou Ubaldini, il a probablement pensé que cela favoriserait les bonnes dispositions de Marie et que cela hâterait la conclusion des alliances matrimoniales. Il envoie donc fréquemment au marquis de Campiglia des lettres de félicitations et d'encouragements pour qu'il continue ses démarches[67]. Mais n'a-t-il pas fini par regretter la confiance qu'il lui avait accordée ? Alors que le roi d'Espagne espérait que les discussions et leur évolution restent secrètes, Botti multipliait les indiscrétions[68]. Ce dernier semble assez peu apprécié par les Espagnols (à commencer par l'ambassadeur Cardenas) ou le nonce. Son compatriote Cioli est également très critique à son égard et, si l'on en croit Ubaldini, même le grand-duc ne lui faisait pas entièrement confiance[69] :

> L'ambasciatore di Fiandra in gran secreto mi ha communicato che in Spagna hanno scoperto che il gran duca non va netto in questo negocio e che vi s'è ingerito più per nuocere che per giovare, e che habbia ingannato qui il suo proprio ambasciatore Botti, e communicato solo il segreto suo al conte Delci.

Le nonce sous-entend que l'Espagne soupçonnait Cosme II de ne pas vraiment vouloir que cette alliance se réalise, qu'il s'était ingéré dans les pourparlers uniquement pour y nuire et qu'il cachait ses véritables desseins à Botti[70]. Cet extrait met distinctement en évidence les concurrences qui existaient entre Espagnols et Italiens et entre Italiens eux-mêmes. Les représentants ibériques comme Cardenas ou Feria voulaient donner bonne impression à leur roi et Ubaldini voulait satisfaire le pape et l'Église catholique. Quant à Botti, il œuvrait en faveur du grand-duc et de ses intérêts personnels. Chacun avait ses propres raisons de vouloir s'impliquer dans le bon déroulement du projet et ce n'est pas très surprenant que des tensions soient apparues au fur et à mesure de son évolution. Déjà au début du mois de mai 1610, on observait la volonté de Botti que la Toscane soit bien

---

[67] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 240.

[68] Richard Haller s'en serait plaint. Tout le monde n'était pas favorable à une union avec la France au sein du conseil de Philippe III et il aurait mieux valu que les tractations n'éclatent pas au grand jour (F.-T. Perrens, *Les mariages espagnols […], op. cit.*, p. 266). Voir aussi les p. 316-318 (*ibid.*) sur les conséquences de la « légèreté » de Botti.

[69] Dépêches de Cioli au grand-duc des 16 juillet, 15 septembre, 20 novembre 1610 (B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, introduction, p. XIX-XXI) et du 21 novembre de la même année (*ibid.*, p. 348-354). L'ambassadeur considérait notamment que Botti avait une ambition démesurée et qu'il s'attribue souvent tout le mérite sans tenir compte du fait que sans le grand-duc, il ne serait rien. De plus, il aurait confié au nonce que Botti n'avait pas respecté les ordres qui lui avaient été donnés, sans cependant donner davantage de détails (dépêche d'Ubaldini du 8 décembre 1610, F.-T. Perrens, *Les mariages espagnols […], op. cit.*, p. 316).

[70] Dépêche d'Ubaldini du 26 novembre 1610, F.-T. Perrens, *Les mariages espagnols […], op. cit.*, p. 316. Ces suspicions auraient été soufflées au nonce par l'ambassadeur de Flandres. Pour lui, le grand-duc dissimulait à Botti ses vraies intentions mais pas à Delci, l'ambassadeur florentin à la cour d'Espagne.

considérée comme à l'initiative du projet et qu'elle s'impose comme la médiatrice principale, au moment où des agents du pape commençaient à vouloir se mêler aux discussions[71]. En 1611, pour parfaire le rapprochement franco-espagnol, il va jusqu'à demander à Marie si elle n'était pas prête à se remarier avec Philippe III, peu de temps après que l'épouse de celui-ci, Marguerite d'Autriche, ne soit morte en mettant au monde leur huitième enfant[72]. Il se voit infligé un refus catégorique de la reine qui ne veut se remarier avec personne. Mais cette proposition osée, effectuée de son propre chef, permet d'illustrer les efforts qu'il était capable de déployer au profit de cette alliance, qui avait certainement d'autres intérêts pour lui que ceux énoncés jusqu'ici. À force de montrer autant de zèle et de tout faire pour se mettre en avant, le marquis de Campiglia est progressivement évincé par les autres protagonistes des négociations. Il est écarté au moment de la signature des contrats et il n'obtient pas le rang privilégié qu'il désirait lors des fêtes de 1612 organisées en l'honneur d'Elisabeth, tout juste reconnue princesse d'Espagne[73].

2°/ Les réticences de la Sérénissime

Il n'y a évidemment pas que des partisans aux mariages espagnols en Europe. En France, princes du sang, gallicans et huguenots s'en inquiètent ou s'y opposent farouchement. Il en est de même pour les États protestants pour qui cette alliance n'annonce rien de bon[74]. De l'autre côté des Alpes, les Vénitiens observent prudemment. En 1610, il serait dans leur intérêt que Marie de Médicis poursuive la politique d'Henri IV, qui leur était plutôt avantageuse, tout en s'investissant un peu plus dans les affaires italiennes. Malgré leur réconciliation avec Rome trois ans plus tôt, leurs rapports avec Paul V restaient assez froids. Ils conservaient toujours leur indépendance vis-à-vis des Espagnols mais le renforcement de la puissance de ces derniers dans la péninsule,

---

[71] Dépêche de Botti au grand-duc du 1er mai 1610, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 614-615.

[72] Dépêche de Botti au grand-duc du 24 octobre 1611, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 324.

[73] À ce sujet, consulter le deuxième chapitre de B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […]* (*op. cit.*, p. 22-44).

[74] Relation de P. Contarini de 1616, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 541 : « Morto il re principiarono le trattazioni dei maritaggi con la Spagna, e dopo essendosi anco eseguite, hanno prodotto delle diffidenze grandi, e sono entrati delli sospetti, che sotto questi parentadi vi fossero più segrete intelligenze non solò a pregiudizo degli Olandesi ma anche contre gli Ugonotti di Francia, temendosi che unitamente queste due corone concertassero, l'una d'impadronirsi di quegli stati, e l'altra di liberarsi e scacciare dal regno gli Ugonotti […] ». L'ambassadeur souligne la crainte des réformés que cette alliance entre Français et Espagnols n'entraîne de secrètes intelligences ayant pour but de les chasser du royaume. Les Provinces-Unies redoutent quant à elles que Philippe III profite du nouveau soutien de la France pour s'emparer d'elles.

combinée à l'absence prolongée des Français, les incitaient à rester sur leurs gardes. Les premiers mois de la régence sont conformes à leurs souhaits mais quand ils découvrent que les négociations en vue des mariages ont repris, on remarque une certaine appréhension dans les correspondances ou les relations de leurs ambassadeurs en France[75]. Le résident ordinaire Foscarini demeure toutefois assez réservé. De la fin de l'été 1610, période où il apprend la reprise de pourparlers, jusqu'à mars 1611, date de la fin de son mission en France et de son départ en Angleterre, il essaie de tenir informé le doge du mieux possible. Il laisse très peu entrevoir ce qu'il pense et ses dépêches sont essentiellement descriptives[76]. Mais un passage de l'une de ses missives de février 1612 est plutôt intrigant :

> Si conosce [Concini] negli effetti per molto dipendente del granduca, e della granduchessa madre in particolare ; ora ha fatto e fa quanto può colla regina per portarla a matrimonii con Spagna, esaltando la bontà di quel re e Consiglio, esprimendosi in questi concetti senza alcun ritegno o rispetto[77].

Il nous informe tout d'abord que Concini était très favorable à l'alliance avec l'Espagne et qu'il avait tout fait pour convaincre la régente de la contracter. Sur ce point, il n'y a rien d'illogique puisque le comte de la Penna, en tant que Toscan, partageait des orientations similaires à celles du grand-duc. De surcroît, l'ambassadeur de Florence à Madrid, Orso Delci, était un parent de Concini et le demi-frère de celui-ci, Cosimo Concini, avait été envoyé comme résident à la cour de Vienne. L'entourage proche du favori de la reine entretenait donc de très bonnes relations avec les Habsbourg. Ainsi, le 29 novembre 1610, Delci écrivait au nouveau marquis d'Ancre pour l'inciter à « cultiver et entretenir l'amitié avec le Roy d'Espagne » et à veiller à ce que « Sa Majesté Très

---

[75] Dans une missive du 18 juin 1610, Foscarini semblait très satisfait de l'attitude de la reine, notamment dans sa gestion du conflit de Juliers où elle envisageait d'envoyer des troupes à Juliers, sans se préoccuper des reproches espagnols : « Dans la résolution prise d'envoyer le secours à Clèves sans mettre en considération toutes les protestations de l'Espagne, et les offices répétés d'autres puissances, la reine a montré un esprit viril, comme elle a fait preuve de magnanimité dans sa déclaration de vouloir soutenir et assister le duc de Savoie, s'il est attaqué par n'importe qui. Elle se montre constante dans sa volonté d'effectuer ce qu'elle résout, et dans l'avenir on peut croire qu'elle est femme à le faire encore plus franchement ». Nous avons retranscrit ici une traduction suggérée par B. Zeller (*La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 238).

[76] Voici une liste non exhaustive des quelques lettres de Foscarini évoquant les mariages à partir de septembre 1610 que nous avons retrouvées : dépêches du 17 novembre (Bnf, Ms. ital. 1763, f. 132 r° - 134 r°), du 2 décembre (*ibid.*, f. 157 r° - 160 r° et N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 350-351), des 24 et 29 décembre 1610 (N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 363) et des 22 janvier, 27 janvier et 12 février 1611 (*ibid.*, p. 365-367 et 369-374).

[77] Dépêche de Foscarini du 12 février 1611, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 370. Concini se montre totalement dépendant du grand-duc et de la grande-duchesse mère. C'est pour cette raison qu'il a fait tout ce qu'il a pu auprès de la reine pour la porter en faveur des mariages avec l'Espagne, exaltant la bonté du roi de cette nation et de son conseil, sans faire preuve d'aucune retenue et d'aucun respect.

Chrétienne continue de correspondre, comme elle a fait, aux bonnes intentions du Roi Catholique »[78]. Le témoignage de Foscarini prouve que Concini s'est appliqué à suivre les conseils qui lui ont été donnés[79]. Au-delà du mépris que le Vénitien (et nous avons vu précédemment qu'il n'était pas le seul Italien dans ce cas) entretenait pour le favori, l'extrait que nous avons retranscrit ci-dessus démontre aussi son peu d'inclination pour le rapprochement franco-espagnol. Aurait-il insisté sur cet épisode si la démarche de Concini s'était inscrite dans l'intérêt de la république ? Au lieu de la pointer du doigt de la sorte, il s'en serait probablement félicité. Les récits de ses successeurs, Giorgio Giustinian et Pietro Contarini permettent de lever le voile sur l'hostilité de Venise pour les mariages.

Le premier débute sa mission à partir de mars 1611 et la poursuit jusqu'à la fin de l'année 1613. Il continue à livrer les informations qu'il parvient à obtenir à la cour[80]. À la fin du mois de novembre 1611, Villeroy lui avoue que les mariages sont désormais chose résolue[81]. En janvier suivant, alors que l'alliance doit être officiellement annoncée au conseil quelques jours plus tard, il fait état des nombreux soupçons qui circulent déjà à Paris. On pense par exemple que dans les conditions du traité (maintenues secrètes), une ligue regroupant la France, l'Espagne mais aussi Rome et la Toscane, a été organisée. L'ambassadeur craint que cela soit un stratagème de Philippe III pour mettre fin à la protection des Français accordée aux Provinces-Unies[82]. Pour prévenir une éventuelle défection du gouvernement de Marie de Médicis à l'amitié contractée avec la république, Venise souhaite prolonger son alliance avec les Ligues Grisonnes. Mais après s'être heurtée à l'opposition de Rome, elle se voit infliger un refus des Grisons. L'ambassadeur français dans ce territoire, Charles Paschal, est accusé d'être responsable de la décision des Ligues et les relations de la Sérénissime avec la France se ternissent quelque peu[83].

---

[78] H. Duccini, *op. cit.*, p. 127. Pour l'auteur, l'ambassadeur de Florence en Espagne en 1610 se nomme Orso Oleï. Toutes nos autres sources l'appelant Orso Delci, nous avons préféré garder cette orthographe.

[79] Concini considérait qui plus est que les mariages étaient le meilleur moyen pour renforcer l'autorité de la reine (B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 252).

[80] Dépêche de Giustinian du 3 mai 1611, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 509 : il a entendu dire qu'un accord était proche d'être trouvé et que les négociations portaient désormais sur la date où les noces seraient célébrées.

[81] Dépêche de Giustinian du 29 novembre 1611, *ibid.*, p. 511.

[82] Dépêche de Giustinian du 24 janvier 1611, *ibid.* : « È nato sospetto che tra le condizioni di questi matrimonii ve ne sia una di lega ed unione non solo tra le due corone ma anco col pontefice e granduca, il più apparente fine della quale per la parte di Spagna credono sia di levar agli Stati la protezione di Francia per rinnovar qui la guerra con loro […] ». On croit que les Espagnols veulent renouer avec la guerre contre les Provinces-Unies. Sur le même sujet, voir la dépêche de l'ambassadeur datée du 24 avril suivant (*ibid.*, p. 512).

[83] Dépêche de Giustinian (d'octobre ou novembre 1612, la date exacte est inconnue), *ibid.*, p. 520-522. Une autre dépêche portant sur cette question et datée du 11 décembre est retranscrite en partie dans ce même

Contarini prend ses fonctions en mars 1613. Au cours de son ambassade, il assiste à la célébration des noces à la fin de l'année 1615. Il quitte la France en septembre 1616 et livre ses impressions au sénat. Il affirme dans un premier temps que les mariages n'ont pas amélioré les rapports entre Français et Espagnols et, à l'inverse, que cela les a empirés[84]. Un peu plus loin il ajoute qu'ils ont eu d'autres effets néfastes :

> Io considerò anco alla Serenità Vostra, che oltre esser stati questi matrimoni soggetto principale delle discordie del regno, hanno prodotto anco delli effetti poco buoni, negli interessi de' principi sebben congiunti ed affezionati a quella corona ; non per altro non si diede aiuto al duca di Mantova nipote della Maestà Sua, che professa una somma osservanza e dipendenza verso di lei, e al quale fu promesse di farlo, e presa anco risoluzione di eseguirla, che per non disgustare il cattolico, nemico di vedere le armi francesi in Italia. Per l'istesso rispetto il duca di Savoia combattuto dagli Spagnuoli, ridotto in gran pericolo di perder lo stato, e l'Italia la libertà con tanto pregiudizio della Francia, non solo non fu soccorso, ma non severissimi ordini proibito ed impedito di poter ricevere da quella parte alcuna difesa.

On ressent une grande amertume de la part du résident de la Sérénissime envers Marie de Médicis. Il a le sentiment qu'elle a abandonné les États italiens à l'Espagne en refusant d'aller prêter main forte à son neveu, le duc de Mantoue, lors de la première guerre du Montferrat débutée en 1613, ou au duc de Savoie alors qu'il était menacé de toute part par les armées du Milanais. Il estime que la régente a agi de cette manière pour ne pas déplaire à Philippe III mais qu'elle a contribué à mettre en péril la liberté de l'Italie et donc celle de Venise[85]. Dorénavant, l'Espagne est toute puissante au sein de la péninsule. On distingue clairement de la déception dans le discours de Contarini et on peut supposer qu'il n'est pas le seul au sein de la république à avoir cet état d'esprit. Celle-ci aurait aimé que Marie poursuive l'ambition d'Henri IV de s'allier avec la Savoie plutôt qu'avec l'Espagne, de manière à conserver un équilibre des forces en Europe. Les mariages espagnols lui donnent plutôt l'impression que la France s'est rangée sous la domination de la monarchie ibérique.

---

ouvrage (p. 522-523). Pour davantage d'informations sur ce projet avorté de Venise, voir Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, 1900-1935, t. 10 (1935), p. 210 et Pierre Daru, *Histoire de la République de Venise*, 1819, t. 4, p. 289-292.

[84] Relation de P. Contarini de 1616, *ibid.*, p. 543 : « Como s'intendano nell'universale Francesi con Spagnuoli è facile conoscerlo dall'odio naturale che si portano questa due nazioni, emule nello stimarsi l'una superiore all'altra, dalla varietà dei costumi, dalli genii in tutto contrari che producono quella mala disposizione nota ad ognuno, e maggiore di quanto comunemente si crede ; nè li nuovi parentadi hanno servito che a maggiormente scoprirsi con la pratica più frequente i difetti fra loro, e rendere più odioso il termine di una nazion all'altra ». Il est facile de remarquer la haine qui existe entre les deux nations, chacune s'estimant supérieure à l'autre (dans la variété des costumes, dans le génie de ce qu'ils produisent, etc.). Les mariages n'ont fait que renforcer cette haine et les soupçons entre Français et Espagnols.

[85] *Ibid.*, p. 553-554. Contarini trouve que les mariages espagnols sont, au fond, le sujet principal de discordes dans le royaume. En plus d'avoir eu des effets négatifs pour les intérêts des États italiens, comme nous venons de l'évoquer, ils en ont eu beaucoup pour les princes français.

À leur retour de Paris au début de l'année 1611, Nani et Gussoni considéraient que Marie commençait à mener une politique totalement contradictoire avec celle du défunt roi. Elle privilégiait la paix à la guerre et la conservation du royaume dans l'état dans lequel il se trouvait plutôt que son agrandissement. Même s'ils notaient les efforts de Botti en faveur des mariages, cela ne les inquiétait pas particulièrement[86]. On peut tenir un constat assez similaire pour Foscarini. En revanche, Giustinian et Contarini ont eu le temps de mesurer un peu plus les conséquences du rapprochement avec l'Espagne. Ils se sentent réellement trahis et fragilisés. Ils ont compris que l'objectif de Philippe III était d'essayer de contrôler la France en influençant Louis XIII dans le sens des intérêts espagnols, par le biais d'Anne d'Autriche. Mais ils ne paraissent pas avoir conscience des arrière-pensées de Marie de Médicis qui voulait utiliser les mariages pour maintenir la paix intérieure de son royaume. Alors qu'ils pensent que l'Espagne est parvenue à inféoder la France, ils ne perçoivent pas que la marge de manœuvre de la première a en réalité nettement diminué. Ils oublient également que la régente n'a pas levé son soutien aux États protestants et qu'elle tenait autant à nouer une alliance avec l'Angleterre qu'avec l'Espagne pour contrebalancer sa politique[87]. Ils observent surtout que les Français sont de moins en moins présents sur la scène internationale et par conséquent en Italie, d'où leur sensation d'abandon.

2) Le maintien de la distance avec les affaires italiennes

1°/ La déconvenue de Charles-Emmanuel de Savoie

Après la signature du traité de Brussol le 25 avril 1610, Charles-Emmanuel Ier s'était préparé à entrer en guerre contre l'Espagne aux côtés de la France. Le traité prévoyait l'organisation d'une ligue avec comme objectif de contrer les ambitions espagnoles en Italie et, de manière plus générale, en Europe. On espérait le concours de Venise dans cette entreprise pour pouvoir encercler le Milanais. Les alliés auraient alors pu

[86] Relation de Nani et Gussoni de 1611, *ibid.*, p. 479-481. Les ambassadeurs jugeaient d'ailleurs que la guerre n'était pas une affaire de femmes ou d'enfants : « ha la regina per fine principale la pace, così interna, come esterna, così perchè le guerre non sono azioni da donne e da pupilli » (p. 479).

[87] La France continue d'entretenir des troupes en Hollande et de verser des subsides aux Provinces-Unies. En 1615, soit la même année que la célébration des mariages (ce qui n'est pas un hasard), les accords avec ces États sont confirmés : J.-F. Dubost, Marie de Médicis, *op. cit.*, p. 399. Il en est de même avec le Brandebourg. La régente certifie à l'ambassadeur de l'électeur Jean III Sigismond que « le roi n'oublierait pas ses amis et qu'il ferait comme on avait fait par le passé » : B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil […], op. cit.*, p. 104.

s'emparer de ce territoire. Charles-Emmanuel aurait été placé à sa tête et nommé, dans un premier temps, duc de Piémont et de Milan. Par la suite, il aurait eu le champ libre pour créer « un royaume de Lombardie »[88]. En échange, il acceptait de céder la Savoie à Henri IV. Néanmoins, avant d'accepter cette coalition, le duc de Savoie avait réclamé et obtenu une solide garantie : le mariage de son fils Victor-Amédée avec la deuxième fille du roi de France, Christine[89]. Des ambassadeurs devaient se rendre à Paris pour y signer le contrat le 25 juin suivant[90]. Mais la mort d'Henri IV apporte forcément des complications…

Les plans du duc n'en sont pas pour autant chamboulés. En mai 1610, il envisage toujours d'entamer un conflit armé contre Philippe III avec l'appui de la régente. Il entend également que le contrat de mariage de son fils soit ratifié comme prévu, même si c'est avec du retard. L'été suivant est rempli d'incertitudes pour l'ambassadeur de Savoie à Paris, Guillaume Chabot de Jacob, comme pour tous les diplomates étrangers présents à la cour[91]. Aucun ne connaît réellement les velléités de la reine. En juillet, Charles-Emmanuel se sentant menacé par le gouverneur du Milanais, il lui réclame l'envoi d'un corps de quatre mille hommes pour soutenir ses troupes. En réponse, elle lui certifie que la France interviendra si jamais la Savoie est attaquée et donne l'ordre au maréchal de Lesdiguières, lieutenant-général en Dauphiné, de tenir prête son armée[92].

---

[88] Stéphane Gal, *Charles-Emmanuel de Savoie : la politique du précipice*, 2012, p. 386.

[89] La majorité des historiens écrit que c'est une union avec Elisabeth de France qui était prévue par le traité de Brussol (B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 231 ; F.-T. Perrens, *Les mariages espagnols […], op. cit.*, p. 224 ; M. Carmona, *op. cit.*, p. 250, J.-C. Petitfils, *op. cit.*, p. 61 ou encore plus récemment S. Gal, *op. cit.*, p. 385). J.-F. Dubost affirme lui que c'est Christine qui a été promise à Victor-Amédée (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 392). Une dépêche de Foscarini du 1er décembre 1609 semble confirmer ses dires (N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 321). B. Zeller atteste qu'en décembre 1609 une fille de France a été formellement promise au prince héritier de Savoie mais il ne dit pas qu'il s'agit de Christine (références plus haut dans cette note, p. 230). Nous avons choisi de suivre la proposition de J.-F. Dubost tout en étant conscient qu'un éclaircissement s'impose. Rien dans nos sources ne nous a permis de l'apporter.

[90] S. Gal, *op. cit.*, p. 385-386. L'objectif à terme était de chasser les Espagnols de tout le nord de la péninsule comme le relève Foscarini dans une dépêche du 2 juin 1610 : « Il re ed il duca aveano stabilito certamente tutte le cose, e Sua Maestà Cristianissima aveva promesso in inscrittura, che quando fosse stato il punto, si sarebbe spinto con tutte le sue forze in persona verso l'Italia, per scacciare gli Spagnuoli non solo da Milano ma anco da tutta questa provincia, dividendo gli acquisti tra i principi di essa che fossero stati seco […] » (Bnf, Ms. ital. 1762, f. 71 r° et v° et N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 337). Les territoires acquis seraient partagés entre les princes de l'alliance.

[91] Chabot de Jacob avait pris la succession de son fils Chabot de la Dragonnière qui s'était rendu à la cour de France pour y présenter les condoléances du duc de Savoie après le meurtre d'Henri IV.

[92] Dépêche de Foscarini du 7 juillet, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 234. Fuentes, avait appris de ses agents en Savoie et en France que Lesdiguières s'était entendu avec Charles-Emmanuel. Il s'était donc lui aussi préparé à prendre les armes et trente-deux mille hommes avaient été rassemblés dans l'objectif d'envahir le Piémont. Mais sa mort le 22 juillet évite la guerre (S. Gal, *op. cit.*, p. 393).

La première grosse désillusion pour les Savoyards intervient surtout au début du mois de septembre quand ils apprennent que Marie n'avait envoyé que quatorze mille hommes à Juliers au lieu des quarante mille initialement prévus par Henri IV. Force est de constater pour Charles-Emmanuel que Marie n'a pas les mêmes intentions belliqueuses que son mari[93]. Dès lors, il comprend que ses prétentions territoriales ne seront pas satisfaites. Cependant, il ne tire pas un trait sur l'alliance matrimoniale d'autant plus que la France, dans le cadre de sa politique de neutralisation des souverains voisins, continue de lui faire miroiter une union entre Christine et le prince du Piémont. En octobre, l'Espagne exige de Marie de Médicis qu'elle s'engage à abandonner le projet avec la Savoie. Sans cette promesse, Philippe III n'accepterait pas de reprendre sérieusement des négociations avec la France[94]. Les deux puissances parviennent à se mettre d'accord pour qu'aucune alliance matrimoniale ne soit conclue avec les Savoyards[95]. Bien que cet arrangement se soit fait dans le plus grand secret, Charles-Emmanuel finit par avoir des soupçons. Il demande à Jacob de surveiller le duc de Féria pour savoir s'il est venu à Paris uniquement pour présenter ses compliments à la régente et au nouveau roi, ou s'il a une autre mission[96]. L'ambassadeur, sentant qu'une mauvaise surprise se prépare, insiste auprès de Marie pour que le mariage piémontais soit publié le plus vite possible[97]. Le Vénitien Foscarini, extrêmement attentif à cette affaire, essaie couramment d'obtenir des informations de la part de Jacob. Le 22 janvier 1611, il rapporte dans l'une de ses lettres ce qu'il a entendu à propos d'une audience accordée par la reine à l'ambassadeur de Savoie :

---

[93] Relation de Nanni et Gussoni de 1611, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 480-481 : « Aveva Enrico IV firmata la lega e capitolazione col Duca di Savoja coll' intrapresa dello Stato di Milano e di altro. Di questo non se ne parlò più nè per l'una nè per l'altra delle parti, come di parto morto con l'istessa morte del re […] ». Les Vénitiens confirment qu'on ne parle plus du tout de cette entreprise conjointe de la Savoie et de la France contre le Milanais. Ce projet est mort en même temps qu'Henri IV.

[94] Dépêche de Foscarini du 6 octobre, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 248-249 : « On continue sous main à traiter du mariage entre la couronne de France et la couronne d'Espagne; mais jusqu'à cette heure, le duc de Feria n'a donné aucune parole formelle. Il va disant qu'il attend un courrier d'Espagne avec une commission à cet effet. Mais la véritable raison de son silence est qu'il ne veut pas demander cette princesse avant d'avoir vu rompre le mariage avec la Savoie, ce à quoi il travaille tant et plus, en faisant considérer sous main la disproportion qui existe entre la grandeur de l'Espagne et celle de la Savoie ; et les ambassadeurs d'Angleterre qui aspirent à la princesse pour leur prince, secondent, dans leur propre intérêt, autant qu'ils peuvent, le jeu qui tend à ce but. Ainsi cette princesse est désirée de chacun ».

[95] B. Zeller, *ibid.*, p. 246. Après tout, les Français pouvaient également craindre une nouvelle association entre l'Espagne et la Savoie. Dans leur relation de 1611, Nani et Gussoni considèrent d'ailleurs que c'est en partie par crainte que Charles-Emmanuel s'associe de nouveau à Philippe III que la régente maintient le projet d'alliance matrimoniale avec la Savoie (N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 480-481).

[96] *Ibid.*, p. 249.

[97] Dépêches de Foscarini du 17 novembre (*ibid.*, p. 252) et du 5 décembre 1610, Bnf, Ms. ital. 1763, f. 163 r° et sq. et N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 357-360. Jacob déclare qu'il est prêt à quitter la cour et donc à rompre les relations diplomatiques entre la France et la Savoie s'il n'obtient pas la publication du mariage.

> Ma il Jacob avuto udienza dalla regina, ma molto breve, non gli avendo essa detto che poche parole, che desidera soddisfare l'Altezza Sua, affermando che fra due o tre giorni il Consiglio avrebbe risolto il tutto ; il che apportò grande soddisfazione a Jacob, considerando che tutt'i principi e la maggior parte del Consiglio sono per il matrimonio eccetto Villeroy, il cancelliere e Jannin che si mostravano contrarli e volevano vedere conchiuso quello con la Spagna […].

Au fond, Marie continue de bercer d'illusions les Savoyards, leur réaffirmant qu'elle voulait satisfaire le duc en tout point. Jacob repart très satisfait, persuadé que tous les princes et la plupart des conseillers du royaume étaient favorables à une union de Christine avec le prince du Piémont à l'exception de Villeroy, Sillery et Jeannin qui voulaient conclure celle entre Elisabeth et le prince des Asturies[98]. Pendant encore plusieurs mois, la reine et ses ministres réussissent à tenir Charles-Emmanuel dans l'expectative. Ce n'est que le 14 novembre 1611, à Suse, que le duc est averti officiellement par Lesdiguières et Bullion que la France a décidé de ne pas donner suite au projet[99]. Même s'il s'en doutait depuis longtemps, il déplore d'avoir été joué de la sorte et il voit ce revirement français comme une véritable trahison :

> À la vérité, nous demeurâmes autant ébahi que vous le pouvez imaginer, nous voyant traité de la sorte après avoir témoigné tant d'affection et de soumission à leurs majestés, voire nous être mis en nos états en si grand hasard nous unissant tout à fait à elles et à la France[100].

La Savoie se retrouve totalement isolée et est obligée à son tour de revoir ses orientations en matière de politique extérieure. Au début du mois de décembre 1610, le Milanais n'avait toujours pas désarmé et le Piémont restait très vulnérable en cas d'attaque. La seule solution pour Charles-Emmanuel était de se réconcilier avec l'Espagne. En septembre, il avait prétendu que s'il avait levé des troupes, c'était pour protéger ses États des pressions françaises, genevoises et bernoises. Il avait juré ne jamais avoir eu l'intention de s'attaquer au Milanais. Durant les semaines suivantes, il s'efforce de se faire pardonner. Pendant ce temps, Marie de Médicis reçoit une réponse au courrier qu'elle avait envoyé à Philippe III pour se renseigner sur ce qu'il comptait faire avec l'armée stationnée en Lombardie[101]. Le roi lui garantit que ordre va être donné au nouveau gouverneur, le fils du connétable de Castille, de renvoyer ses troupes[102].

---

[98] Dépêche de Foscarini du 22 janvier 1611, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 365. Jacob a été reçu en audience par la reine mais peu de mots ont été échangés. La régente lui avait répété qu'elle voulait satisfaire le duc de Savoie et que d'ici deux ou trois jours son conseil aurait tout résolu.
[99] S. Gal, *op. cit.*, p. 392.
[100] Dépêche de Charles-Emmanuel à Chabot de la Dragonnière du 20 novembre 1611, citée et traduite par S. Gal, *ibid.*, p. 392-393.
[101] Dépêche de Foscarini du 6 décembre 1610, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 360.
[102] Dépêche des ambassadeurs vénitiens du 29 décembre 1610, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 253. Juan Fernández de Velasco y Tovar fut gouverneur de Milan de

Indiscutablement, la Savoie a des raisons d'en vouloir à la France et à sa régente. Si les Vénitiens avaient attendu les années 1613-1616 pour réellement se sentir abandonnés, les Savoyards pouvaient s'estimer lésés dès 1610-1611. Il y avait des similitudes dans les attentes de ces deux pays envers la reine. Chacun espérait qu'elle adopte la même politique étrangère qu'Henri IV et tous deux étaient opposés à l'Espagne. Toutefois, alors que la république voulait surtout conserver un équilibre européen et une parfaite indépendance des États italiens, la Savoie avait surtout pour ambition de s'étendre et d'acquérir des territoires plus avantageux. En fin de compte, c'est le désir de paix de Marie (qu'elle partageait avec l'Espagne, l'Angleterre ou Rome[103]) et sa volonté de se consacrer essentiellement aux affaires intérieures qui ne correspondaient pas à leurs ambitions et qui les amènent à un tel degré de désappointement.

Les relations de la Savoie et de la France se ternissent sérieusement par la suite, notamment quand de nouveaux mouvements de troupes émanant des territoires de Charles-Emmanuel sont signalés. À Paris, on soupçonnait celui-ci de vouloir attaquer Genève sur qui il avait des vues depuis fort longtemps[104]. Cette ville étant une alliée de la France, la reine envoie Lesdiguières pour la défendre. La situation s'apaise avec le traité de Turin du 10 mai 1611 mais une violente rancœur subsiste chez le duc qui a tout à reconstruire[105]. En 1613, il provoque la première crise internationale sérieuse depuis la guerre de succession de Juliers, en s'attaquant au duc de Mantoue, le neveu de Marie de Médicis. Charles-Emmanuel s'oppose ainsi ouvertement à cette dernière[106].

2°/ La crise du Montferrat

La sœur de Marie de Médicis, Eléonore, avait épousé en 1584 le duc de Mantoue, Vincent Ier de Gonzague. À la mort de Vincent en mars 1612, c'est son premier fils, François, qui

---

1592 à 1600, avec une courte interruption en 1595. Pedro Enríquez de Acevedo, marquis (ou comte selon les sources) de Fuentes lui a ensuite succédé de 1600 à 1610, avant qu'il ne réoccupe la charge de 1610 à 1612 (Juan Miguel Soler Salcedo, *Nobleza española : grandeza inmemorial, 1520*, 2008, p. 218).

[103] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 390.

[104] Dépêches de Foscarini des 22 janvier, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 364-365 : « Già alquanti giorni giunsero lettere del maresciallo di Lesdiguières con le quali afferma che gli Spagnuoli tengono trattative col duca di Savoia, che in effetto s'intende perfettamente con loro, per tentare un' impresa sopra Ginevrà ». Lesdiguières affirme que la Savoie s'était entendue avec l'Espagne pour attaquer Genève. Quelques jours auparavant, il avait annoncé à la régente des mouvements de troupes en direction de Genève sans savoir si c'était bien cette cité que visait le duc de Savoie. Sur cette affaire, voir aussi les dépêches de l'ambassadeur des 27 janvier et 25 février 1611 (*ibid.*, p. 366-367 et 379).

[105] S. Gal, *op. cit.*, p. 394. Sur cet épisode de Genève, voir aussi B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 255-264.

[106] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 393.

lui succède. Marié à Marguerite de Savoie (la fille de Charles-Emmanuel Ier) depuis 1608, son règne est de courte durée puisqu'il disparaît à son tour en décembre, terrassé par la petite variole, en même temps que son jeune fils. Il ne laisse derrière lui que sa fille aînée, Marie[107]. C'est son frère Ferdinand, cardinal de Mantoue depuis 1607, qui monte sur le trône en 1613[108].

Depuis 1536, les ducs de Mantoue étaient également à la tête du marquisat du Montferrat. Or ce fief était transmissible par les femmes. Le duc de Savoie fait donc valoir que Marie, sa petite-fille alors âgée de quatre ans, était éligible à la succession de ce territoire, une fois en pleine possession de ses droits. En conséquence, il réclame qu'elle soit autorisée à rentrer à Turin avec sa mère. Ferdinand Ier de Mantoue accepte que la veuve de son frère retourne en Savoie mais il refuse que sa nièce en fasse de même. Il a compris que Charles-Emmanuel avait surtout l'intention de mettre la main sur le Montferrat (qu'il convoitait depuis longtemps) en proclamant Marie héritière légitime et Marguerite régente, le temps que la première nommée soit en âge de gouverner. Face à ce refus, le duc de Savoie décide de prendre les armes contre Mantoue et en avril il s'empare de plusieurs possessions des Gonzague (Trino, Moncalvo et Alba) avant de se diriger vers Casale[109]. En s'attaquant à Ferdinand Ier, Charles-Emmanuel s'en prenait au cousin de Louis XIII et au neveu de Marie de Médicis. L'honneur ainsi que la réputation du roi de France et de la régente étaient en jeu, de même que la paix en Europe à laquelle ils avaient travaillé depuis 1610[110].

Essayons de comprendre ce que pouvaient attendre les États italiens de la régente dans ce conflit. La Savoie n'avait plus rien à espérer de la France et avait parfaitement conscience que son entreprise serait perçue comme une atteinte personnelle par Marie. Le gouvernement français était désormais considéré comme un ennemi par Charles-Emmanuel. À l'opposé, les agressés que sont les Mantouans comptent sur l'aide de la

---

[107] Cesare Mozzarelli, « Lo stato Gonzaghesco : Mantova dal 1382 al 1707 », *I Ducati padani, Trento e Trieste*, 1979, p. 466-469.

[108] Selon B. Zeller, on a cru pendant quelque temps que Marguerite de Savoie était enceinte à la mort de son époux. Si elle avait donné naissance à un fils, celui-ci aurait été l'héritier légitime et le règne de Ferdinand Ier n'aurait été que provisoire (*La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 100-102 et p. 120). Il semblerait qu'il ait trouvé des traces de cette rumeur dans les dépêches du Florentin G. Bartolini de février et mars 1613.

[109] S. Gal, *op. cit.*, p. 395-396. Le Montferrat était l'une des régions les plus riches et donc les plus convoitées d'Italie du Nord. Territoire placé à une position stratégique (il commandait le cours supérieur du Pô), le posséder permettait de contrôler l'axe allant des cols alpins de France à la république vénitienne : J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 393.

[110] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 393-394.

reine. Le résident vénitien Giustinian, qui suit comme à son habitude de très près ces évènements, atteste que celle-ci est déterminée à intervenir :

> La regina mi disse esser risolutissima di assistere edi proteggere il duca suo nipote, non solo per gl'interessi di sangue che teneva con esso ; ma anco per la conservazione della libertà dei principi d'Italia […].

En plus de vouloir défendre les intérêts de sa famille, elle avait donc exprimé son souhait de voir la liberté des princes italiens préservée[111]. Cet argument ne peut que satisfaire Venise pour qui, on le rappelle, cette question était une priorité. Mais quelle était vraiment la position de Marie au milieu de l'année 1613 ? On la sait passionnée et très attachée à ses proches. Il est difficile de remettre en cause la sincérité des paroles qu'elle avait tenues à Giustinian. Mais il est certain qu'elle ne pouvait pas se permettre d'engager la France dans un conflit extérieur si elle voulait maintenir le calme à l'intérieur du royaume[112]. Malgré les implorations de Mantoue, qui envoie un émissaire à Paris au mois de mai et celles du duc de Nevers, membre de la famille des Gonzague, jamais elle ne prend le risque d'envoyer des troupes françaises secourir Ferdinand[113]. Le danger est d'autant plus grand qu'elle ne sait pas si Charles-Emmanuel s'était assuré du soutien espagnol avant de lancer son assaut[114]. Giustinian perçoit bien cette appréhension de Marie :

> La reine montre de très bonnes intentions et une résolution ferme de ne pas laisser dépouiller ledit cardinal. Mais, d'autre part, elle fait un tel fond sur l'union et alliance contractées avec le roi d'Espagne, qu'à cela seul elle attribue la tranquillité du royaume et de sa régence, d'où l'on peut conclure qu'elle tentera tout autre remède que celui qui pourrait amener une rupture[115].

Il ne fallait surtout pas pour la France gâcher les alliances matrimoniales qui venaient de se conclure. Le nouveau gouverneur de Milan, Juan de Mendoza, avait envoyé une lettre à Paris où il certifiait qu'il n'avait jamais été au courant des desseins du duc de

---

[111] Dépêche de Giustinian du 23 novembre 1613, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 527. On trouve le récit détaillé des différentes étapes de la crise du Montferrat dans sa correspondance. Nous citerons notamment les lettres retranscrites (au moins en partie) par N. Barozzi et G. Berchet : dépêches des 19 février, 15 mars (p.524), 14 mai, 28 mai, 1er juin (p. 525), 6 juin, 17 juin, 17 juillet (p. 526), 15 octobre (p. 525-526), 23 novembre (p. 527) et 4 décembre 1613 (p. 527-531). P. Contarini a immanquablement dû prendre son relais à partir de 1614 mais nous n'avons eu à notre disposition que sa relation de 1616 et pas sa correspondance.

[112] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 394.

[113] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 121-122. Petit fils du défunt duc de Mantoue Frédéric II (duc de 1519 à 1540) et fils de Louis de Gonzague, duc de Nevers, Charles de Gonzague était aussi le cousin direct de Vincent Ier de Mantoue. Par conséquent, Ferdinand Ier était son petit-cousin.

[114] Pour J.-F. Dubost, il est probable que l'Espagne ait joué un rôle (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 394).

[115] Dépêche de Giustinian du 7 mai 1613, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 126-127. Nous avons retranscrit la traduction effectuée par B. Zeller. Nous n'avons pas eu accès à la lettre originale.

Savoie[116]. Les doutes français demeurent mais, le mois suivant, on apprend avec contentement que Philippe III avait intimé l'ordre à Mendoza de faire rendre les armes à la Savoie[117]. Voulant éviter une confrontation avec les forces espagnoles, Charles-Emmanuel lève le siège de Nizza le 25 mai. Les pourparlers engagés avec Ferdinand ne donnent rien, chacun restant campé sur ses positions et la Savoie fait alors le choix de stopper le retrait de ses troupes. S'en suit en 1614 une véritable rupture, le duc de Savoie décidant de rappeler son ambassadeur à Madrid et de se démettre de son collier de la Toison d'Or[118].

La France ne rejoue un rôle qu'à la fin de cette année 1614, par l'intermédiaire du marquis de Rambouillet envoyé par Marie pour aplanir les différends entre Espagnols et Savoyards[119]. Nous ne nous attarderons pas plus sur le déroulement de ce conflit qui, après s'être apaisé avec les deux traités successifs d'Asti en décembre 1614 et juin 1615, connaît quelques périodes de tension jusqu'en 1617, toujours entre la Savoie et l'Espagne, pour des questions de désarmement[120]. La régente et ses ministres n'ont pas cédé aux multiples instances italiennes, ne consentant même pas à envoyer de l'argent comme le désirait le représentant mantouan à Paris[121]. Après avoir nié officiellement les droits que la Savoie revendiquait sur le Montferrat, ils se sont contentés de refuser de recevoir en audience l'ambassadeur Jacob et d'envoyer une lettre à Charles-Emmanuel pour exiger qu'il restitue tout ce qu'il avait usurpé dans le marquisat du Montferrat et à retourner dans son duché[122]. Cela ne veut pas dire que Marie s'est détournée de Mantoue, bien au contraire. On peut même supposer, vu son tempérament, qu'elle a pensé dans un premier temps entrer en guerre, avant d'être raisonnée par ses ministres (ou de prendre conscience par elle-même

---

[116] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […]*, *op. cit.*, p. 123. L'auteur précise que cette lettre de Milan avait été reçue le 5 mai.

[117] Dépêche de Giustinian du 21 juin 1613 (*ibid.*, p. 138). Le 19 juin, G. Bartolini donnait quelques explications supplémentaires : « Scrive il Re Cattolico alla Regina cristianissima una breve lettera dicendoli che ha comandato al duca di Savoia di reddere a quello di Mantova tutte le piazze usurpategli et che se non le restituisce dentro a tanti giorni gliene fa a reddere con le armi. Questo avviso siccome ha dato grandissimo gusto alla Regina et a Ministri et cosi ha dato lor campo di pretendere di volere aspettare il parto di questa commessione, la qualè è stata anche riconfermata dal governatore di Milano al Duca di Nivers » (*ibid.*, p. 138-139). Le roi d'Espagne a bien écrit à la régente pour lui dire qu'il avait commandé à la Savoie de rendre à Mantoue toutes les places usurpées et que s'il ne le faisait pas, il se verrait dans l'obligation d'intervenir par le truchement de l'armée milanaise. Marie et ses ministres sont ravis par cette nouvelle qui leur a été confirmée par Nevers (Mendoza ayant affirmé à ce dernier avoir bien reçu cette commission).

[118] S. Gal, *op. cit.*, p. 398.

[119] En réalité, si l'entente diplomatique fonctionne plutôt bien durant cette crise du Montferrat, force est de constater que la France ne peut intervenir efficacement dans les affaires italiennes qu'avec le soutien de l'Espagne. Marie de Médicis et son gouvernement s'étaient montrés impuissants pour repousser le duc de Savoie (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 394).

[120] L'ouvrage récent de S. Gal (*op. cit.)*, comporte de nombreux renseignements sur la crise du Montferrat (voir p. 395-404).

[121] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […]*, *op. cit.*, p. 143.

[122] *Ibid.*, p. 123 et 127.

que ce serait une erreur). Le Vénitien Giustinian estime d'ailleurs que ce sont les ministres qui empêchent la régente de s'impliquer davantage dans cette crise du Montferrat :

> Quant à la reine, elle a les meilleures dispositions pour secourir le duc de Mantoue ; elle veut qu'il soit entièrement réintégré. Mais comme elle ne fait ni plus ni moins de ce que lui conseillent Villeroy et le chancelier, et que ceux-ci doutent qu'avec l'effectuation des secours décidés ne s'altère l'état des choses, et ne s'amoindrisse leur autorité, ils ont commencé, sous le prétexte de leur absence, par traîner en longueur les résolutions et continuent, au moyen de différentes ruses et artifices, à essayer d'empêcher l'exécution des décisions prises […][123].

On voit ici toute la frustration de l'ambassadeur qui aurait voulu, comme son gouvernement, que la France réagisse beaucoup plus rapidement. La Sérénissime, toujours soucieuse de l'équilibre des forces dans la péninsule jugeait (comme la France et l'Espagne finalement) que la Savoie deviendrait trop puissante si elle s'emparait du Montferrat. En outre, cela mettrait en péril la connexion que ce territoire permettait entre la république et la France. Ajoutons à cela que Giustinian n'appréciait pas Villeroy et Sillery qui avaient aussi été deux des principaux partisans de la réussite des mariages espagnols. Une nouvelle fois, ils empêchaient la régente d'agir comme il le fallait. Marie n'en est pas moins blâmée puisqu'elle leur obéit.

Pourtant, certaines des lettres qu'elle envoie au grand-duc de Toscane en mai 1613 démontrent bien qu'elle veut voir une issue positive pour Mantoue et qu'elle aurait aimé s'investir beaucoup plus dans cette riposte contre la Savoie :

> Fontainebleau, 22 mai 1613
>
> Mon cousin,
>
> Vous scavez combien le feu Roy mon seigneur a esté soigneux et jaloux de la conservation de la paix publique et les preuves et bons debvoirs qu'il en a renduz dedans et dehors le royaume en faveur et contantement de ses bons amis et voysins qui en ont de besoin. Le Roy monsieur mon filz et moy imitons en cela comme en toutes aultres choses très volontiers en la direction des affaires publiques un exemple si louable et glorieux sur le commencement et apréhensions de la suite des mouvemens du duc de Savoye au prejudice de ceste tranquillité generalle et de noz amis interessez aux attentatz faictz par le duc de Savoye sur le Montferrat. Avons délibéré pour l'une et l'autre consideration d'aporter et contribuer pour cest effect ce qui pourra dependre de la creance et puissance du roy mon dict sieur et filz, auquel comme à nous le duc et la maison de Mantoue sont si proches de sang, et a quoy nous ne pouvons ny voulons defaillir en aucune maniere, si le dict duc de Savoye ne retire ses armes et ne choisist la voye de la douceur pour terminer ces differens : et ceux qui font demonstration d'improuver et s'opposer a ses entreprises ny procedent avec la candeur et promptitude qu'il est requis ; et comme je scay que c'est un interest public qui regarde le repos de l'Italie, et des princes et Potentats d'icelle, j'estime aussy que chacun y pensera et contribuera du sien, et qu'il jugera propre et convenable a ce dessain, auquel jay desja apris avec contantement que vous portez et preparez en bon parent, et affectionné à la concorde de l'Italie ; et je vous asseure que vous cognoistrez aussy en nous pour la mesme fin l'intenction et les effects de mesme qualité, confortez a ce faire par celle de Roys tres crestiens ainsy que j'ai bien voulu vous asseurez par

[123] Dépêche de Giustinian du 11 juin 1613, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […]*, *op. cit.*, p. 132-133. Nous avons retranscrit la traduction effectuée par B. Zeller. Nous n'avons pas eu accès à la lettre originale.

la presente comme de la continuation de l'amitié, et bonne volonté du Roy monsieur mon filz et de la mienne envers vous et les vostres. Je prie Dieu, etc.
Escript a Fontainebleau le 22e jour de may 1613.

Votre bonne cousine,
Marie Regente[124].

Si la régente ne le disait pas formellement, elle laissait entendre que la France ne pourrait peut-être pas participer à cette riposte contre la Savoie, malgré toute sa bonne volonté. C'est pourquoi elle se félicitait que sa patrie d'origine ait pris le parti de secourir le cardinal-duc de Gonzague et encourageait, de façon très habile, son cousin à poursuivre les démarches entamées en ce sens. Cosme II de Médicis avait deux raisons d'intervenir : il était lui-aussi parent des Gonzague de Mantoue et une violente rivalité opposait la Toscane et la Savoie depuis des années.

Le comportement de la reine était donc assez particulier. Puisque la France n'était pas en mesure d'agir, elle incitait les autres à le faire. S. Gal relève néanmoins qu'elle n'avait rien fait pour empêcher certains gentilshommes français de soutenir la Savoie, « au nom de la traditionnelle lutte contre l'hégémonie des Habsbourg ». Lesdiguières, par exemple, avait levé deux mille hommes dans le Dauphiné pour les engager auprès de Charles-Emmanuel[125]. Nul doute que cette assistance française au profit des Savoyards avait été très peu goûtée par Mantoue, Venise ou encore Florence. En revanche, le soutien apporté par le duc Nevers à Casale en mai 1613, aidé quelques temps plus tard par plusieurs autres nobles français, est probablement bien mieux accueilli[126]. Malgré cette aide de la noblesse, les Mantouans et leurs alliés florentins n'ont-ils pas été déçus de ne pas avoir davantage été soutenus par la France ? Nous ne pouvons faire que des suppositions mais il est vraisemblable que les ducs auraient préféré un peu plus d'implication de la part de Marie de Médicis, ne serait-ce que pour faire honneur aux liens familiaux qui les unissaient. Mais les Italiens les plus insatisfaits de l'apathie de la régente sont bien les

[124] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […]*, *op. cit.*, p. 347. Voir aussi sa dépêche du 23 mai (*ibid.*, p. 348).
[125] S. Gal, *op. cit.*, p. 400. Lesdiguières avait aussi fait forger un grand nombre de mousquets « dans sa résidence-arsenal de Vizille ».
[126] Charles de Gonzague s'était en effet retranché à Casale, bien décidé à défendre la ville jusqu'à la fin (dépêche de G. Bartolini du 10 mai 1613, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […]*, *op. cit.*, p. 136). En juin, une partie de la noblesse française était descendue le rejoindre dans la péninsule (dépêche de Giustinian du 12 juin 1613, *ibid.*, p. 137-138). Mais le gouvernement français refusait d'envoyer des troupes en son nom, au grand mécontentement du Toscan Concini (*ibid.*, p. 139). Il essayait même de retenir, non sans peine, des cavaliers dépendant du duc de Nevers (*ibid.*, p. 124). Il serait intéressant de savoir ce que pensait vraiment Marie des interventions des nobles français. S'était-elle ravie du renfort qu'ils proposaient ou avait-elle craint que cela ne convienne pas à l'Espagne ? Nous n'avons pas obtenu de réponse à cette interrogation au cours de nos recherches et B. Zeller nous donne très peu de renseignements sur ce point. Notons que Nevers acquiert un grand prestige militaire grâce à son action de 1613 (*ibid.*, p. 153).

Vénitiens. Ils voient, une fois de plus, la France laisser les États transalpins livrés à eux-mêmes.

3) Les combinaisons matrimoniales de Marie de Médicis

La période 1610-1617 est profondément marquée par les multiples combinaisons matrimoniales que les États européens tentent de mettre en place. Marie de Médicis y occupe une place essentielle. De manière générale, la reine de France avait un rôle de marieuse au sein de son royaume et Marie s'est acquittée de cette tâche à de nombreuses reprises avant 1610[127]. Mais une fois devenue régente, sa fonction de « reine nopcière » prend une dimension bien plus importante, même si elle continue d'organiser des mariages uniquement en France[128]. Si les princes italiens veulent obtenir des mariages avantageux, ils savent qu'elle peut être un atout mais aussi un obstacle. Il en est de même avec le souverain de l'autre grande puissance européenne de l'époque, Philippe III. Il est donc très fréquent de voir le grand-duc de Toscane, le duc de Mantoue ou le duc de Savoie dépêcher des ambassadeurs pour négocier des mariages avec Marie.

Le point de départ de ce « jeu matrimonial » se trouve en 1610, au moment de la reprise des négociations entre la France et l'Espagne. On s'en souvient, les deux royaumes s'étaient mis d'accord pour ne pas conclure d'alliance avec la Savoie. Le gouvernement français avait alors envisagé de proposer à Charles-Emmanuel une union entre son fils Victor-Amédée et l'une des princesses de Toscane[129]. Cosme II avait en effet trois sœurs et aucune n'était engagée. Le projet est présenté au duc de Savoie l'année suivante après que l'on lui a fait comprendre qu'il ne devait plus compter sur une fille de France. Vexé, Charles-Emmanuel ne s'était pas montré intéressé, refusant de s'allier avec une famille qu'il considérait inférieure à la sienne. En revanche, le grand-duc est beaucoup moins imperméable à cette proposition qu'il juge même plutôt alléchante. Ce serait l'occasion d'unir les deux principales maisons d'Italie et d'accroître l'influence des Médicis dans la péninsule[130]. Toutefois, la haine qui les oppose reste assez vive et les deux États préfèrent

---

[127] A ce sujet, nous renvoyons le lecteur à la troisième partie de notre chapitre 2.
[128] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, chapitre 10 (p. 311-338). Nous empruntons cette expression de « reine nopcière » à J.-F. Dubost (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 257).
[129] *Ibid.*, p. 246.
[130] *Ibid.* Voir aussi R. Galluzzi, *Histoire […], op. cit.*, t. 6, p. 50.

se tourner vers une autre alternative toute aussi intéressante : une alliance avec l'Angleterre.

Après avoir compris au milieu de l'année 1611 qu'il ne fallait plus compter sur un mariage avec la France ou avec l'Espagne, Charles-Emmanuel décide d'offrir au roi Jacques Ier l'une des princesses de Savoie pour le prince de Galles, Henri Frédéric Stuart[131]. En 1612, c'est au tour de Cosme Ier de renchérir en proposant l'une de ses sœurs par le biais de son ambassadeur à Londres, Lotti. Dans les deux cas, Marie de Médicis avait tout fait pour s'y opposer et faire barrage à ces ouvertures qui venaient perturber ses plans. Elle avait entamé elle-aussi des pourparlers avec Jacques Ier en vue d'une union du prince de Galles avec Christine de France et elle n'entendait pas être concurrencée. Par ailleurs, elle comptait toujours sur la concrétisation d'un mariage entre la Toscane et la Savoie[132]. Si elle ne se sentait guère menacée par les tentatives savoyardes (qui n'enthousiasmaient pas vraiment le monarque anglais), elle craignait davantage celles de son cousin.

Les relations entre la Toscane et l'Angleterre étaient excellentes, notamment parce que Ferdinand Ier de Médicis avait mené une efficace politique de rapprochement entre les deux États, principalement pour des raisons économiques[133]. Cosme II essayait de s'inscrire dans la continuité de cette politique et Jacques Ier s'avérait très sensible à ses arguments financiers. De manière à écarter le grand-duc de ses prétentions vis-à-vis du prince de Galles, Marie sous-entend à ses ambassadeurs que le pape ne donnera jamais son accord à ce mariage avec un hérétique[134]. Elle est très bien placée pour le savoir puisque le nonce Ubaldini ne cesse de lui reprocher les discussions qu'elle entreprend elle-même avec Jacques Ier. Elle lui fait également entendre que si Cosme poursuivait dans la même voie, il pourrait de toute façon tirer un trait sur l'alliance anglaise, mais aussi sur celle avec la Savoie, à laquelle la France avait promis qu'elle travaillerait[135]. Ne voulant pas tout perdre et face aux oppositions françaises et pontificales, Cosme II finit par lâcher prise et par

---

[131] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 314.
[132] La régente s'était plainte des ambitions savoyardes au Florentin Botti (*ibid., p. 314-315).*
[133] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 407-408 et p. 922 (n. 33).
[134] Dépêche d'Ammirato au grand-duc du 1er août 1612, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 57-58. Une lettre de Botti du 12 septembre 1612 nous informe que le pape refuse de donner une dispense pour ce mariage à moins que le prince de Galles ne se convertisse au catholicisme ou que Jacques Ier n'accorde la liberté de conscience dans tout son royaume. Sur le même sujet, voir R. Galluzzi, *Histoire […], op. cit.*, t. 6, p. 53-71. Il est intéressant de lire l'argumentation que l'auteur prête au grand-duc dans cette affaire. Cosme II aurait par exemple assuré au pape qu'il comptait rétablir le catholicisme en Angleterre grâce aux noces de sa sœur avec le prince de Galles.
[135] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 58.

renoncer[136]. Quelque temps plus tard, Charles-Emmanuel y est lui-aussi contraint. Marie lui avait représenté l'idée d'un rapprochement de la Savoie avec Florence mais le duc ne s'en était toujours pas satisfait. Elle l'avait alors averti que s'il n'abandonnait pas son projet avec l'Angleterre, elle l'attaquerait au porte-monnaie en lui retirant la pension que la France lui donnait depuis son traité avec Henri IV. S'il voulait continuer de la toucher, il devait accepter « de marier son fils au gré de la reine de France »[137]. Malheureusement pour cette-dernière, la mort du prince de Galles au milieu du mois de novembre 1612 vient anéantir tous ses efforts[138].

Tous ces épisodes permettent de mettre en valeur le poids de Marie de Médicis dans ces questions matrimoniales. En entrant en concurrence avec elle, les deux princes italiens n'ont pas eu la possibilité de lutter. À partir de 1612, il est même devenu nécessaire pour eux de passer par son intermédiaire, ou au moins de la consulter, avant d'entamer des tractations. Cosme II ne s'y trompe pas et, à la fin de l'été 1613, il envoie G. Bartolini demander à la régente et à Villeroy de bien vouloir œuvrer de nouveau en faveur d'une alliance avec la Savoie[139].

L'arrivée d'un nouveau duc à la tête du duché de Mantoue donne une nouvelle occasion à la régente de faire état de sa prédominance dans la conclusion des mariages européens. Ferdinand Ier de Gonzague n'était pas marié en janvier 1613. Fidèle à sa réputation, Botti a alors l'idée de lui faire épouser une princesse de Toscane et il s'empresse d'en faire part au grand-duc et à Marie de Médicis, qui semblent tous deux assez séduits[140]. Mais la crise du Montferrat qui surgit quelques mois plus tard vient changer la donne. Pour des raisons familiales, Marie aurait préféré voir se conclure un mariage entre le cardinal-duc et l'une des sœurs de Cosme II. Mais pour des raisons d'État, il apparaissait beaucoup plus pertinent de favoriser une union entre Ferdinand Ier et la

---

[136] Dépêche de Botti au grand-duc du 26 septembre 1612, *ibid.*, p. 60.
[137] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […]*, *op. cit.*, p. 61.
[138] Dépêche de G. Bartolini au grand-duc du 23 novembre 1612, *ibid.*, p. 62 : » Mercredi soir 21, est arrivé un courrier d'Angleterre aux ambassadeurs de Savoie, avec la douloureuse nouvelle de la mort subite du prince de Galles, ce qui a causé un chagrin infini à la Reine Très Chrétienne, comme à celle qui tenait pour conclu le mariage de sa seconde fille avec ce prince ». La France reprend des négociations avec Jacques Ier durant l'été1613. Marie de Médicis compte toujours marier Christine en Angleterre mais avec le nouveau prince de Galles, Charles (*ibid.*, p. 155). Les discussions s'éteignent un peu par la suite avant d'être activement réengagées en 1615 (malgré les protestations incessantes d'Ubaldini) en grande partie parce que l'on craint que l'Espagne essaie de s'allier avec les Anglais (toujours par voie matrimoniale) : B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil*, *op. cit.*, p. 128-130 et p. 165. Rappelons que le futur Charles Ier d'Angleterre et Christine ont effectivement fini par devenir mari et femme mais seulement en 1625.
[139] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […]*, *op. cit.*, p. 162.
[140] *Ibid.*, p. 101.

veuve de son frère, Marguerite de Savoie. Une nouvelle alliance de Mantoue avec la Savoie pourrait ainsi mettre fin au conflit opposant les deux États. Même si, lorsque le résident mantouan vient voir la reine en juin pour l'inciter à marier Ferdinand au plus vite, elle lui réaffirme qu'elle songe à lui donner l'une de ses cousines florentines, elle travaille déjà avec ses ministres à faire accepter au cardinal-duc un mariage avec sa belle-sœur[141]. Mais Ferdinand ne l'entend pas de cette oreille et trouve la solution florentine beaucoup plus attractive. Il faut attendre 1617 pour que la situation se décante. Pendant trois ans, Mantoue et la Savoie avaient courtisé sans relâche les sœurs de Cosme II et le cardinal-duc avait continué de refuser catégoriquement d'épouser la veuve de son frère malgré l'insistance française[142]. Mais vu l'évolution de l'affaire du Montferrat, la régente lui avait donné sa bénédiction pour qu'il s'unisse à sa cousine Catherine de Médicis. En juin 1616, elle avait envoyé Marillac en tant qu'ambassadeur à Florence pour convaincre Cosme II de céder aux avances de Mantoue[143]. Le grand-duc privilégiait le mariage avec la Savoie qu'il trouvait plus avantageux. Mais pour ne pas froisser Marie, il essayait de ne pas trop montrer sa mauvaise volonté[144]. Après de nombreuses discussions, un accord est finalement trouvé et les noces sont célébrées en février 1617[145].

Après 1610, la reine ne se contente donc plus de marier des familles françaises avec des familles italiennes ou d'origine italienne. Son champ d'action s'est largement étendu. Pour les princes transalpins, il est devenu incontournable de la consulter avant d'entamer la moindre négociation et il est désormais très difficile de conclure une alliance matrimoniale qui ne lui convient pas. Mais si, au contraire, elle est favorable à un projet d'union, elle n'hésite pas à déployer beaucoup d'énergie pour qu'il se concrétise. En ce sens, elle est une entremetteuse à l'efficacité redoutable.

---

[141] *Ibid.*, p. 120 et p. 143-144.
[142] B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre*, *op. cit.*, p. 56-59.
[143] *Ibid.*, p. 68.
[144] *Ibid.*, p. 65-66.
[145] *Ibid.*, p. 135-136. Il serait trop long de présenter ici toutes les péripéties qui ont précédé cet accord et cela n'apporterait rien à notre développement. Nous préférons renvoyer le lecteur à l'ouvrage de B. Zeller que nous venons de citer pour avoir tous les renseignements qu'il pourrait désirer. Nous préciserons uniquement que la principale de ces péripéties fut sans aucun doute le mariage de Ferdinand de Gonzague avec une jeune noble de Mantoue, Camilla Faà en 1615. Cette nouvelle avait rendu furieuse Marie de Médicis, d'autant plus qu'elle avait appris en même temps que le frère de Ferdinand, Vincent, avait renvoyé à Rome les insignes de cardinal qu'il venait d'obtenir pour pouvoir épouser, lui-aussi, une mantouane quadragénaire (*ibid.*, p. 95-96). Au début de l'année 1616, Ferdinand avait répudié son épouse, laissant son remariage avec Catherine de Médicis possible.

Durant les sept années qu'elle a passées à la tête du royaume de France, Marie de Médicis a représenté pour les États italiens un intérêt bien plus important qu'au cours des dix années précédentes, où elle était surtout perçue comme l'épouse effacée d'Henri IV. En mai 1610, elle est devenue un personnage important du paysage politique européen. Pour le pape, la présence sur le trône de France d'une reine extrêmement fidèle à la religion catholique était susceptible d'être un atout considérable. Il espérait que, grâce à elle, la réforme tridentine allait enfin s'implanter en France, que la position de l'Église catholique allait pouvoir triompher face à celle des gallicans et que la répression contre les huguenots allait se durcir. Il avait chargé Ubaldini d'encourager Marie à agir dans ce sens. Mais les tentatives d'influences et d'ingérences du nonce étaient toujours restées infructueuses, la reine restant fidèle à la ligne de conduite d'Henri IV et menant une politique conservatrice. La seule satisfaction des agents pontificaux avait été de voir les mariages franco-espagnols se conclure, ces alliances constituant les prémices d'une Chrétienté unie.

Cette question des mariages espagnols a concentré l'attention de la Toscane au cours de ce septennat de Marie de Médicis. Grâce à ses ambassadeurs à Paris et à Madrid, le grand-duc a réussi à s'imposer comme médiateur, cherchant à s'attirer la reconnaissance et les faveurs des souverains français et ibériques. Dans aucune autre affaire, Cosme II n'a essayé d'influencer ou de profiter de sa cousine excepté lorsqu'il a voulu conclure des alliances matrimoniales avec d'autres États transalpins. Il était dans l'obligation de s'appuyer sur elle pour parvenir à ses fins. Le même constat peut être effectué pour le duc de Mantoue.

Les princes italiens qui comptaient sur un retour français dans les affaires de la péninsule n'ont jamais vu leur souhait se réaliser entre 1610 et 1617. Marie avait choisi de concentrer tous ses efforts sur le maintien de la stabilité politique de son royaume et, malgré son origine italienne, n'est jamais intervenue de l'autre côté des Alpes, même lors des troubles du Montferrat en 1613. Deux États se sont sentis particulièrement trahis par la reine : Venise et la Savoie. La république avait vu l'alliance de la France avec l'Espagne comme une menace pour l'équilibre européen et pour son territoire puisque Marie de Médicis laissait à Philippe III la possibilité de renforcer sa domination en Italie. L'indifférence des Français dans la crise du Montferrat les avaient confortés dans cette

idée. Quant au duc de Savoie, il avait très mal vécu la rupture du traité de Brussol. Il avait le sentiment d'avoir été laissé pour compte et d'avoir été trompé.

Les sentiments des Italiens sont donc mitigés. Ils avaient placé des espérances sur Marie de Médicis mais assez peu avaient été exaucées. Leurs rares tentatives d'influence n'avaient pas eu l'effet escompté, notamment parce que la reine était entourée de ministres d'expérience jusqu'en 1614 et parce que, par la suite, la situation intérieure du royaume était trop incertaine pour qu'elle se préoccupe de la péninsule. Les Italiens pouvaient-ils vraiment espérer beaucoup de la part de la reine entre 1610 et 1614 ? Une régence de minorité était avant tout une période de transition qui avait pour vocation de maintenir la stabilité du royaume en attendant que le roi soit en âge de gouverner. Si Marie de Médicis avait adopté une politique conservatrice, c'était aussi parce qu'elle savait que l'on n'attendait pas d'elle un changement radical des orientations politiques de la France. Les Italiens n'en avaient-ils pas conscience ? Mis à part le nonce Ubaldini, les ambassadeurs transalpins n'avaient pas été très entreprenants jusqu'à la proclamation de la majorité de Louis XIII. En octobre 1614, Marie avait changé de statut. Placée sous l'autorité de son fils, elle avait conservé de façon informelle la direction du royaume parce qu'il lui avait confié[146]. En tant que chef du gouvernement, elle pouvait plus facilement prendre des initiatives politiques, tant que son fils lui accordait sa confiance. Elle n'avait plus de compte à rendre sur son administration mis à part au roi lui-même. Mais dans les années 1614-1617, la reine avait surtout dû gérer les révoltes des princes (nous y reviendrons dans un prochain chapitre) et elle n'avait guère eu l'occasion de s'occuper de politique étrangère.

Après 1617, l'intérêt de la reine pour les Italiens est diminué. Ecartée du pouvoir, elle retrouve une influence politique limitée en 1622. Jusqu'en 1624, date où nous avons clos nos recherches, nous n'avons presque pas retrouvé d'éléments permettant d'illustrer une quelconque utilité de Marie pour les Transalpins en général.

[146] F. Cosandey, *op. cit.*, p. 319.

PARTIE II

Une reine en son royaume,

sous l’œil italien

Chapitre IV

Devenir reine de France : Marie de Médicis à la découverte de son nouveau royaume (1600-1610)

Après avoir épousé Henri IV, Marie de Médicis devait se faire accepter par les courtisans et faire honneur à son nouveau statut de reine de France. L'acclimatation de la Florentine à sa nouvelle vie a évidemment beaucoup intéressé les ambassadeurs italiens. Nous nous proposons de revenir sur les différents témoignages qu'ils ont laissés à propos de ses dix premières années françaises et des difficultés auxquelles elle a été confrontée. Nous accorderons ensuite une attention particulière à leur opinion sur ses débuts politiques et notamment sur sa gestion des premiers jours de régence.

I – Une adaptation difficile

4) Premiers contacts avec la cour

Le 23 décembre 1600, une semaine après la célébration du mariage d'Henri IV et Marie de Médicis à Lyon, le secrétaire bolonais Agucchi analysait les premiers pas de la reine dans son nouveau pays :

> En somme, il ne nous a pas paru que la reine soit trop joyeuse de ce début, comme on peut le croire, ne serait-ce qu'à cause du changement de manières, pour une personne élevée avec tant de raffinement et de respect et qui, alors même qu'elle est montée plus haut que sa condition, doit supporter d'être piétinée même par les laquais, qui entrent dans son cabinet, et ne peut presque jamais rester seule et sans compagnie ennuyeuse. Elle se voit aussi traitée très familièrement par le service de la table, de la chambre et de sa personne, et ils la font parfois aller à pied d'un lieu à un autre – mais pas trop loin –, outre les ennuis et les mauvais traitements passés et présents subis par ses serviteurs italiens[1].

[1] P. Richard présente la version originale en italien de ce paragraphe (*op. cit.*, t. 7, p. 505) : « Non habbiamo visto che la Regina stia troppo allegra, come è verisimile in questo principio per la sola mutatione di costumi in persona allevata in tanta delicatezza, alla quale diventata maggiore della sua conditione convenga non di meno patire di essere calpestrata fin dai lacche, che gli entrano nel gabinetto, e che non possa star quasi mai

> Mais en fin de compte, ce ne sont que des bagatelles. Je crois qu'elle souffrira plus de voir que le roi ne lui fait pas toujours des amabilités, et qu'on dise publiquement en ville que Sa Majesté n'en est pas trop satisfaite, et en plus de devoir rester avec une personne qui ne s'arrête jamais nulle part – et si elle veut rester avec lui il devra toujours l'emmener sur les routes – et qui la traite avec tant de familiarité et si peu de cérémonie que c'en devient du mépris.
> […]
> Toutefois, il semble depuis quelques jours qu'elle commence à devenir plus joyeuse et à se raviver, et même à prendre goût à cette liberté [des mœurs françaises]. Elle se montre sage et avisée. Quand elle aura pris un peu de familiarité et aura appris à connaître la nature des gens du pays, je ne doute pas qu'elle ne tienne son rôle dans le royaume et ne gagne l'esprit du roi. Néanmoins, l'inimitié attachée à sa nation, au nom de la reine mère [Catherine de Médicis] et des Médicis est encore si vive chez ce peuple qu'elle subira bien des difficultés et se heurtera à bien des obstacles. Ainsi en va-t-il des grandeurs de ce monde. Peut-être eût-elle été plus heureuse et contente avec un duc de Parme ou quelque autre de ces princes d'Italie[2].

Agucchi se montre très attentionné et fait presque preuve de compassion pour Marie. Il a d'ores et déjà compris quelles seraient les principales difficultés auxquelles elle allait être confrontée au début de son règne. Elle allait d'abord devoir surmonter les différences entre les coutumes françaises et florentines. Le secrétaire se montre très critique à l'égard des mœurs des sujets d'Henri IV, jugées bien trop libres. Il s'offusque de la grande familiarité avec laquelle la reine est traitée, à la fois par les courtisans mais aussi par de simples serviteurs. Il regrette qu'elle ne puisse jamais avoir le moindre moment d'intimité ou qu'elle n'ait pas le droit au respect dû à son rang. Ces réflexions proviennent d'un observateur qui semble assez hostile aux français, ou du moins en désaccord avec leurs pratiques ou leur façon de vivre.

Marie de Médicis ne fut peut-être pas aussi critique lorsqu'elle découvrit son nouvel environnement mais elle fut probablement assez désorientée, ce qui peut expliquer le fait qu'elle ne paraisse pas vraiment heureuse. Il est d'ailleurs logique et tout à fait naturel qu'une reine d'origine étrangère, arrivant dans un pays lui étant complètement inconnu, connaisse un temps d'adaptation et un certain nombre réticences au début. Malheureusement pour la Florentine, on attendait d'elle qu'elle s'habitue au plus vite et qu'elle fasse tous les efforts nécessaires pour se conformer à la vie française et à ses traditions. Lorsqu'Agucchi écrit, elle n'est présente que depuis quelques jours, son acclimatation commence à peine. Mais dans les mois qui suivent, elle accumule les erreurs, ce qui ne joue pas du tout en sa faveur. Une reine de France se devait de se coiffer à la française. Pourtant, Marie lutte pour garder à ses côtés Leonora Galigaï en tant que dame

---

sola, et senza compagnia noiosa, veder ancora d'essere trattata molto alla domestica ne i servitii, e che tavolta la fanno andare a piedi da un luogo ad altro, oltre li strapazzi, e mali portamenti passati e presente, che si fanno a suoi servitori italiani ».

[2] M. Smith, « Princesse de Toscane », M.-N. Baudouin-Matuszek, *op. cit.*, 1991, p. 97 et P. Delorme, *op. cit.*, p. 59-60.

d'atours et continue de se faire coiffer à l'italienne jusqu'en 1610. Elle était également tenue de se vêtir comme une française. Néanmoins, elle conserve son tailleur florentin et s'habille à la mode italienne jusqu'en novembre 1601. Nous l'avons constaté, on trouve aussi dans son entourage des médecins, un cuisinier, un jardinier, etc., tous venus avec elle de Toscane. B. Vinta avait souligné que cela devait permettre à Marie de ne pas être trop dépaysée et faciliter son adaptation. Finalement, cela ne fait que la retarder et discréditer la reine auprès des courtisans. En réclamant d'être servie par des pages et non des cuisiniers ou en souhaitant prendre ses repas entourée d'un décorum plus important, elle ne fait que se mettre à dos la noblesse française. Marie de Médicis, comme Agucchi ou n'importe quel Italien, ont comme références les cours italiennes, influencées pour beaucoup par le modèle des Habsbourg. Ils ont donc pour habitude de voir les gentilshommes conserver de la distance vis-à-vis des souverains et leur manifester davantage d'égards, en sacrifiant par exemple à un protocole rigoureux[3]. La nouvelle reine reste attachée à ses origines et aux coutumes qui y sont liées. Elle ne parvient pas – ou ne veut pas – s'en défaire, ce qui renforce toujours plus les mécontentements français, d'autant plus qu'elle montre très peu d'empressement pour apprendre la langue.

Par ailleurs, l'anti-italianisme étant encore très présent dans les rangs de la noblesse, cela ne facilite pas les choses pour Marie de Médicis. La présence de quelques Italiens dans son entourage était très peu appréciée. Le témoignage d'Agucchi appuie cette idée lorsqu'il souligne les mauvais traitements subis par les serviteurs de Marie. Mais au-delà de cette soi-disant "invasion italienne" qui rappelle celle connue plusieurs décennies auparavant, il subsistait surtout une rancœur tenace à l'égard de la personne même de Catherine de Médicis[4]. Malgré son court passage de l'autre côté des Alpes, Agucchi a eu le temps de ressentir cette profonde aversion pour celle qui sera surnommé plus tard la « reine noire », preuve qu'elle devait être clairement perceptible. De nombreux nobles gardent un mauvais souvenir de sa régence, jugée désastreuse, en grande partie, parce que le pouvoir avait été confié à des « étrangers ». Les Lorrains (avec les Guises) et les Italiens étaient devenus les cibles principales. Après la Saint-Barthélemy du 24 août 1572, la haine

[3] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 130. L'auteur donne d'autres exemples des maladresses de la reine. Elle refuse d'embrasser les officiers de la couronne et les Grands sur la bouche comme le veut la coutume. Par la suite, elle demande (et obtient) que les princes et les princesses soient contraints de s'incliner devant elle et d'embrasser un pan de sa robe. Pour J.-F. Dubost, c'est « un nouvel épisode dans le long processus de sacralisation de la personne royale, et comme tous ceux qui ont précédé il est fort mal perçu : il a attaché à la reine la réputation d'être excessivement vaniteuse ».

[4] « L'arrivée d'une reine italienne, Médicis de surcroît, ranime les fantasmes attachés au souvenir de Catherine » (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 126).

pour ces derniers prend des proportions considérables. René de Birague, Louis de Gonzague ou Albert de Gondi, qui dominent alors le conseil de Catherine de Médicis, sont considérés comme les principaux responsables du massacre. À partir de cette date, « la responsabilité italienne dans les maux qui accablent la France devient une thématique constante de la vie politique » et ce, jusqu'à la mort de Mazarin presqu'un siècle plus tard[5]. Il convient de se révolter contre ces Italiens qui ne cherchent qu'à anéantir la noblesse et à instaurer la tyrannie dans le royaume. Les pamphlétaires parlent alors d'anti-machiavélisme – à entendre dans le sens de « perversion politique » –, courant qui va ensuite prendre forme au sein du mouvement des Malcontents. Après la mort de Catherine de Médicis et d'Henri III en 1589, il se met progressivement en sommeil mais reste toujours ancré dans les esprits[6].

Marie de Médicis devient donc reine dans un climat encore très tendu où ses nouveaux sujets ne sont pas tous acquis à sa cause, bien au contraire. Giovannini ne tarde pas à s'en apercevoir. Il mentionne à plusieurs reprises des erreurs de la part de Marie et le peu de crédit qu'on lui accorde[7]. Si en Toscane on ne néglige rien pour essayer d'améliorer sa situation, celle-ci reste très précaire, au moins durant les trois premières années de la reine au Louvre[8]. Elle peine à tisser des liens avec la noblesse française même si, d'après l'ambassadeur, « si fa delli amici in tutte le maniere che ella può »[9]. Dans une lettre datée du 19 août 1603, le grand-duc exhorte sa nièce à faire davantage d'efforts pour apprendre le français. Il n'hésite pas à la mettre en garde en essayant de lui faire prendre conscience que « la plus grande honte » qu'elle puisse « endurer […] serait d'avoir à retourner en Italie » [10]. Si l'humiliation serait considérable pour Marie, elle le serait peut-être encore davantage pour les Médicis et Ferdinand ne peut le permettre. Lassé par les rapports de

---

[5] J.-F. Dubost, *La France italienne, op. cit.*, p. 314.

[6] Ce courant résulte d'une interprétation des théories de Nicolas Machiavel notamment au sein de son ouvrage *Le Prince.* Il se développe donc au milieu des années 1570 et s'inscrit dans la continuité de l'anti-italianisme politique (en parallèle d'une dénonciation économique, financière, culturelle et sociale) apparu dans les années 1560 dans les libelles protestants (avant d'être récupéré par les propagandistes catholiques). A. Boltanksi signale que « la conception du machiavélisme […] n'a que peu à voir avec le contenu effectif des écrits de Machiavel » (« Machiavélien ou anti-machiavélien ? Conseiller le Prince à la cour des derniers Valois », article pas encore publié). Au-delà de *La France italienne* de J.-F. Dubost, nous conseillons au lecteur de se référer aux ouvrages suivants s'il souhaite approfondir sur l'anti-italianisme : Henry Heller, *Anti-Italianism in sixteenth-century France*, 2003 et Jean Balsamo, *Les rencontres des muses : italianisme et anti-italianisme dans les lettres françaises de la fin du XVIe siècle*, 1992.

[7] Dépêches de Giovannini au grand-duc des 16 février et 8 octobre 1601, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 461 et 467.

[8] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 25 mai 1603, *ibid.*, p. 511.

[9] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 17 février 1602, *ibid.*, p. 476. Marie essaie de se faire des amis de toutes les façons possibles.

[10] S. Mamone, *op. cit.*, p. 168. Voir aussi p. 145.

Giovannini sur les querelles de cour où la reine est souvent impliquée, il finit par demander à Vinta de la conseiller et de lui faire comprendre que « ses préoccupations » devaient « être royales et magnanimes ». Il fallait qu'elle cesse de « s'occuper de ces choses basses et viles, qu'en un coup d'œil elle [pouvait] dépasser » et qu'elle s'efforce de se rapprocher des principaux ministres[11]. En 1603, Marie avait été admise au conseil et Henri IV, gravement malade, avait proclamé solennellement que la régence incomberait à son épouse si jamais il devait lui arriver quelque chose. Nous reviendrons un peu plus tard sur ces évènements mais précisons tout de même que, selon R. Galluzzi, le grand-duc considérait que le roi avait ainsi montré à Marie quel était son véritable devoir. Il ne se prive pas pour le lui faire remarquer[12]. Il continue par la suite à lui prodiguer des conseils notamment sur l'attitude à adopter pour acquérir le soutien des ministres et autres courtisans. Voici ce que rapporte Giovannini le 26 février 1604 :

> Io lessi alla Maestà della Regina quell'inserto di Vosta Altezza […] di gennaro ; e, avendolo ella udito e ponderatolo attentissimamente, mi disse, che ringraziava Vostra Altezza del zelo che ella conserva tuttavia del suo servizio, conoscendo molto bene che nasce dalla sua continuata paterna affezione verso di lei ; che i suo ricordi di osservare tutti li negozii che passano, di farsene padrona, d'imparare e di operare attualmente, e di fabbricarsi appoggio e consiglio sincero e di momento per il suo stabilimento, siccome sono amorevolissimi e prudentissimi, così non lascerà di farne precipuo capitale, con il metterli in esecuzione con ogni maggiore accuratezza, e di ingegnarsi con ogni più esatta diligenza di far conoscere a Vostra Altezza che ella non consuma il tempo nella sola nuda voluntà di voler fare ; che procurerà

[11] S. Mamone, *op. cit.*, p. 168.

[12] R. Galluzzi, *Histoire […], op. cit.*, t. 5, p. 449-450. Bien qu'il faille se méfier de ce récit (datant de la fin de XVIIIe siècle), on retrouve finalement la même idée que celle évoquée par S. Mamone (voir notes précédentes). Ferdinand de Médicis finit par se fâcher en apprenant l'attitude de Marie et il l'invite à se conduire comme une reine. Voici un extrait des propos que Galluzzi prête au grand-duc : « Ferdinand instruit de tous ces troubles, blâmoit hautement la conduite de la Reine, lui reprochoit sévèrement ces querelles, ces aigreurs qui altéroient la santé du Roi, l'empêchoient de lui marquer une amitié sincère, la couvroient elle-même de ridicule et d'un souverain mépris. "Vous devez, ajoutoit-il, employer vos talens à vous concilier l'amour et l'attachement des principaux Ministres. Sa Majesté vous avoit nommée Régente pendant la maladie, et vous avoit assez indiqué par-là quel étoit votre véritable devoir. Lorsque Catherine resta avec des enfans en bas âge, peu s'en fallut que les Princes du Sang, de concert avec les Huguenots, ne la forçassent de renoncer à la tutelle : ils avoient même concerté de la renfermer dans un Monastère, ou de la renvoyer à Florence. Or, vous courez les mêmes risques, ayant affaire à des puissans Huguenots, et à des Princes de la même trempe. Il est donc essentiel de vous affectionner la nation, d'apprendre la langue, de vous y exercer, et de cesser d'insulter les sujets de Sa Majesté, en disant que les François ne sont que des traîtres, comme il est notoire que vous le dites hautement" […] ». La traduction française nous a semblé assez conforme à l'original italien (R. Galluzzi, *Istoria […], op. cit.*, t. 5, p. 425-426). Il est tout à fait possible que l'auteur se soit basé sur la lettre du grand-duc du 19 août 1603 (mentionnée précédemment) ou sur une lettre assez semblable. Nous ne pouvons le confirmer, n'ayant pas eu accès à ces dépêches et Galluzzi ne citant pas de sources particulières. Toutefois, il parait très probable que Marie ait entendu, par le biais du grand-duc ou de quelqu'un d'autre, de telles références à Catherine de Médicis (exemple qui est donc encore très parlant pour les Français comme pour les Florentins) ou aux risques encourus si elle n'était pas considérée comme légitime par les princes du sang.

anche di fabbricarsi appoggio fedele e atto a sostenerla e consigliarla in ogni avverso accidente, se però in Francia nei tempi odierni egli è possibile trovarne e fidarsi in alcuno […][13].

Ferdinand de Médicis est parfaitement conscient que si Marie n'obtient pas l'appui des personnages importants du royaume de France, elle rencontrera sans cesse des difficultés à être estimée comme reine. Le dauphin n'a que trois ans et le roi vieillit. Si jamais il venait à disparaître, son épouse semblait être son choix pour assurer la régence. Il ne fait aucun doute qu'elle serait vivement contestée, particulièrement par les princes du sang. Sans le moindre soutien de poids, elle serait en danger. En lui demandant d'être plus concentrée sur la politique française et de développer ses relations à la cour, le grand-duc essaie de prévenir ce genre de désagréments. Un personnage semble poser davantage de problèmes que les autres à Florence et à Marie de Médicis : Sully. Il est très peu apprécié par Ferdinand de Médicis et par Giovannini. Nous pouvons avancer deux raisons à cette antipathie : il est huguenot alors que les Toscans sont profondément catholiques et, selon eux, il tarde beaucoup trop à s'acquitter des dettes de la France envers Florence[14]. La reine avait connu peu de succès lorsqu'elle avait effectué une démarche auprès de lui pour l'engager à se montrer fidèle à ses engagements[15]. Quant à l'ambassadeur, il considère que Sully lui manque de respect quand il s'entretient avec lui et il en garde une certaine amertume[16]. Il est tout à fait possible que cette rancune l'amène à amplifier les torts de Maximilien de Béthune et la soi-disant inimitié de Marie à son égard. En réalité, celle-ci n'est pas hostile au ministre. Certes, on ne peut nier l'existence de tensions régulières entre 1601 et 1611, liées aux dépenses de la reine pour lesquelles Sully n'était pas toujours d'accord[17]. Ces tensions paraissent plus prononcées au début de l'année 1603. La reine aurait d'abord affirmé à Henri IV qu'elle « refusait de faire la cour à Rosny », avant de se plier à la volonté de son mari et de se rapprocher du surintendant des finances à son retour d'une ambassade en Angleterre, au grand dam de Giovannini[18]. Mais cela ne dure qu'un

[13] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 26 février 1604, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 521. L'ambassadeur a transmis à la reine un message du grand-duc datant de janvier. Après l'avoir entendu, elle a répondu à Giovannini qu'elle remerciait Ferdinand pour le dévouement qu'il conservait pour elle, sachant très bien que c'était dans la continuité de l'affection paternelle qu'il lui avait toujours manifestée. Elle lui assure qu'elle a bien compris les instructions l'invitant à observer toutes les négociations qui se déroulent à la cour, à faire avec la maîtresse et à se constituer des appuis parmi les français pour être conseillée comme il le faut et assurer sa position. Elle le supplie de bien vouloir croire qu'elle ne fait pas qu'avoir la volonté d'agir et qu'elle fait tout pour obtenir des appuis fidèles qui pourront la conseiller et la soutenir en cas de malheur.
[14] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 20 avril 1603, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 510.
[15] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 8 février 1603, *ibid.*, p. 508.
[16] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 13 février 1603, *ibid.*, p. 509.
[17] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 323.
[18] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 178-184. L'ambassadeur va jusqu'à accuser la reine de s'être jetée entièrement dans le parti de Sully entre août et décembre 1603 (le surintendant s'était

temps. La discorde revient dès les premiers de mois de l'année suivante. S'en suivent des discussions entre l'ambassadeur et Ferdinand, au sujet des recommandations à donner à la reine sur la façon dont elle devait se comporter avec Sully :

> Ella conosce molto bene la natura e li fini di M. di Rosny ; e non le permettono di potersi appoggiare a lui, perchè niente l'assicura che egli sia fermo e sincero amico. Oggi mostrerà d'essere tutto suo : « Mi farà buona cera, mi prometterà servizio, dirà bene di me ; domani mi farà l'inimico, mi guarderà a traverso, e in cambio d'osservarmi il servizio, mi farà disservizio, ingiuria e dispetto, e dirà male di me ».
> […]
> La Regina conosce bene che ella non deve e non può averlo per suo appoggio, e fare il suo fondamento in lui ; ma, mentre che vive il Re, e che il Re l'ami, gli creda e li dia quasi tutta la sua autorità, bisogna che la Regina, non solamente dissimuli e non lo dispregi, per ovviare anche che li ugonotti non credino che ella non ami la loro fazione […], ma lo accarezzi […][19].

La reine doit être capable de dissimuler ce qu'elle pense à Sully pour que les huguenots ne croient pas qu'elle leur soit défavorable. Les Florentins estiment que le ministre ne peut pas être un appui solide pour Marie mais étant donné qu'il est très considéré par le roi, elle ne peut pas se permettre d'être opposée à lui. Finalement, Henri IV est loin d'être le dernier à qui s'en prend Giovannini. Au contraire, il est sans doute celui qui concentre le plus de reproches de la part du chanoine. À l'image d'Agucchi, qui parlait d'irrespect voire de « mépris » du roi pour son épouse, il condamne la façon dont cette dernière est traitée par son mari[20]. Pour les Italiens, l'attitude du roi est peut-être la cause majeure des difficultés d'acclimatation de la reine. La relation qu'il entretient avec Henriette d'Entragues en est un exemple frappant…

5) <u>Les conflits avec la marquise de Verneuil</u>

Le soir même de son arrivée au Louvre, Marie de Médicis fut contrainte de rencontrer pour la première fois la maîtresse du roi. Dans une dépêche du 16 février 1601, Giovannini raconte la scène et l'humiliation qu'avait dû subir la reine, bien qu'il n'y ait pas

---

absenté tout l'été pour aller convaincre, avec succès, Jacques Ier de se détourner de son projet d'alliance avec l'Espagne : B. Barbiche, S. de Dainville-Barbiche, *Sully […], op. cit.*, p. 150-154) et de lui avoir fait donner le gouvernement du Poitou.

[19] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 26 février 1604, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 521-523. La reine connaît très bien la nature et les intérêts de Sully. On ne peut pas être sûr qu'il soit un ami fidèle et sincère, par conséquent il n'est pas possible que Marie en fasse l'un de ses appuis. Si un jour il se montre entièrement dévoué à son service, le lendemain il la regarde de travers, dit du mal d'elle et devient son ennemi, en l'injuriant. Mais Sully est un ami d'Henri IV et celui-ci lui donne presque toute son autorité. Il faut que Marie dissimule ce qu'elle pense pour que les huguenots ne la considèrent pas comme une adversaire et, dans cet objectif, elle doit flatter le surintendant.
On retrouve cette idée dans les années qui suivent (par exemple dans une dépêche de Giovannini au grand-duc du 4 septembre 1606, *ibid.*, p. 558).

[20] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 7 avril 1601, *ibid.*, p. 488.

assisté personnellement. Il commence par louer la maîtrise et la prudence dont elle avait fait preuve : « la regina si era portata con avveduta prudenza e constanza […] ; in apparenza si porta francamente, dissimulando tutto »[21]. Selon lui, toute la population parisienne regrettait cette relation scandaleuse qu'entretenait Henri IV et s'était montrée compatissante envers Marie, qui avait été dans l'obligation de faire bonne figure[22]. Un peu plus loin dans sa lettre, l'ambassadeur est pourtant obligé de relativiser en concédant que la reine avait commis des erreurs au cours de cet entretien avec la marquise, au grand déplaisir du roi et d'autres courtisans :

> La Regina, in questo incontro con madama di Entragues, ha fatti errori notabili, se è vero quello che dice il Re. Io ne stato avvertito da persone principali, con molto dispacier loro e con poca laude di lei, siccome mi sono stati anche accennati molti altri errori che ella fa, che danno così mala sodisfazione a queste dame e principesse, che saranno alla fine forzate d'abbandonarla, e di corteggiar piuttosto madama d'Entragues […][23].

Giovannini n'explique pas clairement quelles ont été les fautes de la reine. Il met uniquement en avant le fait que certaines dames avaient été forcées d'abandonner son parti pour rejoindre celui d'Henriette d'Entragues. Selon B. Zeller, l'attitude de la reine fut interprétée comme de l'indifférence par la cour qui la jugea sévèrement[24]. Il est vrai que beaucoup s'attendaient sans doute à ce que la Florentine n'accepte pas une telle offense et le fasse savoir au roi. En ne voyant aucune réaction de sa part, ils ont été déçus. On remarque d'ailleurs que l'année suivante, lorsqu'elle finit enfin par se rebeller et par exprimer son indignation, son attitude est approuvée par tout le monde[25]. C'est donc la passivité et le manque de caractère de Marie qui sont fustigés par les courtisans en février 1601. Chaque péripétie de cette dissension est rapportée scrupuleusement par Giovannini[26].

---

[21] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 16 février 1601, *ibid.*, p. 458-459. La reine a sagement choisi de rester prudente et impassible, dissimulant ce qu'elle pensait réellement tout en paraissant très franche.

[22] *Ibid.* : « Tutto Parigi, che sapeva che il Re voleva fare questo abboccamento, e ne sentiva tanto gran disgusto, e ne faceva tanto gran rammarico quanto era compassionata la Regina di aversi a vedere, nella sua prima giunta, innanzi alli occhi la puttana del suo marito e d'avere a farle buona cera, fu curiosissimo di intendere e penetrare come questo abbocamento fusse passato ».

[23] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 16 février 1601, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 461. La reine, au cours de sa rencontre avec Henriette d'Entragues, a commis plusieurs erreurs. Le roi a dit vrai. L'ambassadeur en a été averti par des personnages importants qui ont montré beaucoup de déplaisir et qui ont fait peu de compliments sur Marie. Elle a fait beaucoup d'autres erreurs et a mécontenté certaines dames et princesses qui ont préféré s'éloigner d'elle pour aller courtiser la maîtresse royale.

[24] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 101. Il précise que « l'opinion publique fut plus indulgente » en faisant preuve de compassion pour la reine, comme le sous-entendait Giovannini.

[25] Dépêche de Giovannini au grand-duc des 4 et 9 juin 1602, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 496-497. On y apprend que la reine avait fait une scène en apprenant que le roi envisageait d'aller passer quelques jours avec la marquise de Verneuil. Elle s'était enfermée dans ses appartements sans vouloir voir personne, provoquant du même coup la colère d'Henri IV.

[26] Notre objectif n'étant pas d'en faire un énième récit, nous invitons le lecteur à consulter les ouvrages suivants où elles occupent une place majeure : B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*,

S'il semble parfois y avoir des périodes d'accalmie, comme en 1603, ce n'est qu'un apaisement de façade. L'année suivante, Henriette d'Entragues reprend de plus belle ses contestations sur la validité du second mariage d'Henri IV, entraînant irrémédiablement de nouveaux conflits qui perdurent des années durant, « le roi [étant] complètement enchaîné par l'amour de cette femme »[27]. Pour le représentant du grand-duc, la conduite du souverain est révoltante[28].

Dans l'ensemble, cette affaire de la marquise de Verneuil préoccupe modérément les observateurs vénitiens et romains qui en font assez peu mention dans leurs correspondances respectives. Ils ont tendance à seulement relater les faits sans donner leur avis personnel sur cette épineuse question[29]. Le mariage d'Henri IV et Marie de Médicis avait été célébré et la reine avait donné un héritier à la France, il y avait donc de moins en moins de raison de s'inquiéter pour le pape[30]. Quant à Venise, elle ne se sent probablement plus très concernée par ce qui s'apparente dorénavant à un « scandale de cour ». Le danger représenté par la maîtresse du roi était bien plus grand lorsqu'elle avait été susceptible de l'épouser. La situation du royaume de France semblait maintenant bien stabilisée. Pour autant, deux épisodes viennent légèrement changer la donne. La promesse signée par le roi à Henriette d'Entragues n'était toujours pas détruite. Or, la conspiration de Biron en 1602 et celle d'Entraigues en 1604, sont toutes deux articulées autour de ce document. Marie de Médicis est évidemment pleinement concernée par ces évènements et plus particulièrement par le second puisque l'une des intentions des conjurés était de renvoyer la reine en Italie, après avoir tué le roi et le dauphin[31]. La haine de Marie pour Henriette d'Entragues devient

---

L. Batiffol, *La vie intime […], op. cit.* (principalement le chapitre IV) et M. Carmona, *op. cit.* (essentiellement au sein des 220 premières pages).

[27] Dépêche de Giovannini du 2 juillet 1602, B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 152. Voir aussi p. 186-188 (au sujet de l'accalmie de 1603) et p. 191-192 (sur les contestations de la validité du mariage).

[28] Dépêche de Giovannini du 19 septembre 1604, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 546-548.

[29] Cette affirmation se doit d'être nuancée. Nous rappelons que notre corpus de sources concernant Venise et Rome sur cette période 1600-1610 se limite essentiellement à celles contenues dans les travaux de N. Barozzi et G. Berchet (*op. cit.*, 2e série, France, t. 1) et B. Barbiche (*Correspondance du nonce […], op. cit.).*

[30] Nous avons relevé six lettres dans la correspondance du nonce Del Bufalo traitant des relations entre Marie de Médicis et Henriette d'Entragues, du moins dans l'édition proposée par B. Barbiche (références dans la note précédente) : dépêches de Del Bufalo à Aldobrandini des 31 janvier, (p. 247-248, prétentions d'Henriette), 25 septembre (p. 352-353, plaintes de Marie au roi et menaces de se retirer dans un couvent), 18 novembre 1602 (p. 381, mécontentement de la reine), 13 janvier (p. 410, au sujet de la promesse de mariage faite à H. d'Entragues), 2 juin (p. 475-476, situation en nette amélioration, projet de marier la marquise) et 30 juillet 1603 (p. 517, la conduite de la marquise est jugée en amélioration par le nonce, au grand plaisir de la reine).

[31] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 27 juin 1604, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 543-544. Déjà le 24 mai, le diplomate faisait valoir le danger que couraient la reine et son fils (*ibid.*, p. 537).

plus forte que jamais puisque cette dernière avait à chaque fois été impliquée[32]. « Madame de Verneuil ne pardonnera jamais à la reine ; elle a un désir forcené d'être reine, et il est certain que s'il arrivait malheur à la reine actuelle, elle le serait. Que celle-ci soit sans cesse sur ses gardes ». Giovannini ne s'était pas trompé lorsqu'il avait écrit ces deux phrases en 1602[33]. À partir de 1608, les tensions s'atténuent progressivement.

Dans la correspondance éditée de Camillo Guidi, le successeur de Giovannini, on ne retrouve plus d'allusions à la marquise. Dans sa relation, le Vénitien P. Priuli présente Marie comme « la femme la plus heureuse du monde ». Elle ne connaît de son glorieux époux aucun déplaisir excepté celui de ne pas être sa seule femme[34]. Il s'agit d'une manière très diplomatique de présenter la frivolité du roi et la jalousie de la reine. Toutefois, il ne fait lui non plus aucune mention à Henriette d'Entragues. La passion d'Henri IV pour sa maîtresse s'estompe et Marie de Médicis gagne en tranquillité. P. Priuli assure, par ailleurs, que le roi aimait la reine avec une « extraordinaire affection », ce qu'affirmait également A. Badoer quelques années auparavant[35]. J.-F. Dubost considère que cela permet d'illustrer parfaitement les deux faces du comportement du roi vis-à-vis de son épouse : « inconséquent et inégalant envers la femme, mais intraitable lorsque la majesté royale est publiquement en jeu »[36]. Il est vrai que l'on ne remarque pas dans les correspondances florentines de telles allusions à un quelconque amour du roi, leurs auteurs étant souvent beaucoup plus au fait de son comportement avec Marie dans la sphère privée.

Revenons sur les propos que tenait le résident toscan après l'épisode de la première rencontre entre la femme et la maîtresse du roi. Il nie toute responsabilité dans cet échec complet. Pour lui, s'il y a une personne à blâmer, c'est Leonora. Celle-ci l'aurait notamment empêché de parler à Marie et de la conseiller sur l'attitude à adopter :

---

[32] En mai 1604, Giovannini se félicitait de la modération et de la dignité avec laquelle la reine se comportait désormais face à la maîtresse du roi (dépêche du 16 mai, *ibid.*, p. 531-535). Mais après la conspiration d'Entragues, elle ne parvient plus à conserver cette attitude mesurée et de nouvelles scènes éclatent avec Henri IV.
[33] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 152.
[34] Relation de Priuli de 1608, N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 208.
[35] Relation de Badoer de 1605, *ibid.*, p. 111-112 : « non lascia però il re per le altre donne di amare la regina come moglie infinitamente »). Badoer indique cependant que Marie de Médicis était parfois en proie à des crises de jalousie, le roi ayant « une naturelle inclination pour les femmes ».
[36] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p.153.

> E di questi errori tutta la cagione è dalla Leonora. Queste cose, oltre che la veggo io, sono dette a me perchè io ne l'avvertisca ; ma io non lo posso fare, perchè la Leonora mi chiude l'adito di poter parlare e trattare a posta mia con Sua Maesta[37].

Après son entrevue avec la marquise, nous avons vu que la reine s'était immédiatement retrouvée privée de soutien dans la noblesse française. Elle ne pouvait alors compter que sur son entourage italien. Malheureusement pour elle, cela coïncide aussi avec les premières disputes entre les Florentins eux-mêmes. La reine doit donc composer à la fois avec un parti français qui lui est hostile et avec un parti italien divisé où chacun jalouse le pouvoir de l'autre, qui ne l'aide pas vraiment à marquer des points auprès de son époux ou de ses sujets.

3) <u>Une reine mal entourée ?</u>

Lorsque des incidents où sont impliqués les Florentins de la maison de la reine se produisent, la Toscane en est immédiatement informée, soit par Giovannini soit par Marie elle-même, ce qui fait généralement grand bruit à la cour du grand-duc[38]. Même s'il s'agit plutôt de faits divers, cela contribue à augmenter le discrédit de la reine. Une dépêche du chanoine, à peine une semaine après la naissance du dauphin, permet d'illustrer le peu de considération dont elle fait l'objet :

> Il Re non ha fatta alcuna dimostrazione pubblica d'allegrezza in questa nascita del Delphino, nè alla Regina ha donato pur un soldo, nè a verun altro ha fatto grazia nissuna ; e se la fusse stata femmina non si sarebbe fatto peggio […].
> Rosny […] disse : "Se la Regina non vuole appresso di sè nessuno, nè esser servita da principesse, nè da chi la fa conoscere per regina, la non sarà tenuta nè stimata per tale". Poi mi s'accostò alle orecchie, e mi disse : "La Regina non è capace di ragione, e bisognava che voi ce la mandassi con persone di più giudicio".
> Sento un estremo cordoglio che la Regina si acquisti questo concetto appresso di quelli che governano, che non è solo Rosny ; ma il gran cancelliere me l'accennò alle settimane passate in Parigi ; e, pochi giorni sono, anche Villeroi me ne sputò qualche motto. E se ne dà un po' di

[37] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 16 février 1601, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 461-462. Toutes les erreurs de la reine sont imputables à Leonora. L'ambassadeur explique qu'à la cour, c'est lui qu'on accuse parce que l'on lui reproche de ne pas avoir mis en garde Marie. Mais il affirme qu'il n'a pas pu le faire (alors que c'était bien son intention) à cause de Leonora qui ne l'a pas autorisé à pénétrer dans les appartements de la reine.

[38] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 22 janvier 1601, *ibid.*, p. 454-455. La grande-duchesse envoie des recommandations à la reine pour qu'elle veille plus sérieusement sur la conduite des femmes de sa suite, l'amant de l'une d'entre elles ayant réussi à se glisser dans leurs appartements une nuit. B. Zeller évoque d'autres troubles en 1604. Marie aurait été espionnée par certaines de ses femmes de chambre (l'auteur ne précise pas si celles-ci sont italiennes ou non) qui allaient ensuite répéter ses propos à Henriette d'Entragues (*Henri IV et Marie de Médicis*, *op. cit.*, p. 199). L'affaire Luigi Bracci (qui a lieu 2 ans plus tard) y est étroitement liée puisque c'est lui qui aurait tenu informé la marquise en ayant réussi à se rapprocher de l'une des demoiselles de la reine. Plusieurs des annexes disponibles à la fin de l'ouvrage de B. Zeller concernent ces différents scandales (p. 339 su sujet de la femme de chambre de Marie et p. 355-356 par rapport à L. Bracci).

colpa a Vostra Altezza, che se conosceva qualche debolezza nella Regina, aveva a metterle persone appresso di giudicio e di prudente consiglio, che la sapessino sostenere, e non chi la rovinasse […][39].

De cet extrait, nous retiendrons principalement l'idée répandue chez tous les ministres d'Henri IV que la reine « n'est pas capable de raison » et qu'elle est très mal conseillée. Certes, ils critiquent avant tout Marie qui ne fait pas, selon eux, les efforts nécessaires pour être reconnue et estimée comme une reine. Mais ils blâment également le grand-duc de ne pas avoir été capable de l'entourer d'un personnel plus respectable. Évidemment, Leonora et Concini sont pleinement visés par les reproches des ministres. L'ambassadeur n'oublie pas de le rappeler puisque cela lui donne de nouveaux arguments pour vilipender une nouvelle fois les favoris[40]. On remarquera qu'il ne se remet pas lui-même en question. Il ne se sent pas du tout concerné puisqu'il affirme que les Concini l'empêchent toujours de donner la moindre suggestion à la reine.

Pendant les trois années qui suivent, les rapports entre Giovannini et le comte de la Penna ne s'arrangent pas et, au contraire, ne font que s'empirer. Ferdinand de Médicis décide qu'il est temps que ces conflits entre Florentins cessent, l'image de la Toscane se dégradant considérablement à la cour de France. En 1604, il adresse par conséquent de sévères réprimandes à Concini où il l'accuse de nuire à la réputation de Marie de Médicis et du grand-duché tout entier. Il lui rappelle que s'il occupe cette place auprès de la reine, c'est en grande partie grâce à lui et qu'il peut le faire tomber à tout moment. Il lui ordonne de se réconcilier avec Giovannini et d'améliorer sa conduite[41]. R. Galluzzi lui prête des propos encore plus incisifs que nous n'avons cependant pas pu vérifier, l'auteur ne précisant pas sa source. Selon lui, le grand-duc aurait accusé Concini de bien d'autres maux, à commencer par avoir fait chasser certains Italiens – venus servir la reine en France – et vouloir faire de même avec tous ceux qui étaient susceptibles de lui faire de

[39] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 8 octobre 1601, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 466-468. Nous résumerons de la façon suivante : le roi n'a fait aucune démonstration de joie après la naissance du dauphin. Il n'a pas récompensé la reine ni distribué de grâces à quiconque. Si cela avait été une fille, cela aurait été encore pire. Rosny a ensuite dit à Giovannini que si Marie ne faisait pas l'effort d'être assistée par quelqu'un, de prendre des princesses à son service ou d'effectuer ce que l'on attendait d'une reine, elle ne serait jamais estimée comme telle. N'étant pas capable de raison, il lui fallait autour d'elle des personnes de meilleur conseil que ceux qu'elle avait actuellement. Rosny n'était pas le premier à tenir ce genre de propos au chanoine. Bellièvre lui avait dit la même chose les semaines précédentes, de même que Villeroy. Ils accusaient le grand-duc d'être en partie responsable des déboires de sa nièce puisqu'il n'avait pas réussi à placer autour d'elle des gens plus raisonnables ayant pour but de la soutenir plutôt que de la ruiner.

[40] Nous ne l'avons pas retranscrit ici mais un long passage de la dépêche de Giovannini porte sur Leonora et tout le mal qu'elle a pu causer, tout en précisant bien qu'en faisant du tort à la reine, elle en faisait tout autant au grand-duc (*ibid.*, p. 468).

[41] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 246.

l'ombre. Il lui reproche d'empêcher la reine de se concentrer sur les affaires importantes et de se ménager de bonnes relations à la cour[42]. Autrement dit, Ferdinand prend plutôt le parti de son ambassadeur et essaie de reprendre les choses en main. Le chanoine et le favori se réconcilient mais seulement en apparence.

Par ailleurs, et ce dans l'optique de répondre aux critiques des ministres d'Henri IV dont nous venons de faire état, le grand-duc envoie son frère Jean de Médicis auprès du roi et de Marie en juillet 1605[43]. « Ora che la regina ha a cauto il signor don Giovanni de' Medici suo zio, si può sperare che con il consiglio di lui saprà intromettersi meglio negli affari che le convengono » espérait l'ambassadeur vénitien Badoer[44]. Nous nous en sommes aperçus, il n'était pas non plus un partisan des Concini et était l'un des premiers à déplorer les mauvais conseils qu'ils dispensaient à la reine. Comme son homologue florentin, il espère que la venue du frère du grand-duc va contribuer à arranger la situation et à affermir la position de Marie. Il fut probablement assez déçu.

---

[42] R. Galluzzi, *Histoire […], op. cit.*, t. 5, p. 451-453. Voici les mots que l'auteur prête au grand-duc : « J'ai reçu votre lettre : plût-à-dieu que les faits répondissent à vos protestations ; que ne puis-je excuser Madame [la grande-duchesse], et Vinta de m'avoir fait consentir de vous laisser passer en France, car ce n'a été que malgré moi : je connoissois votre génie. Dès que vous avez été dans ce Royaume, vous avez présenté mille chimères à la Reine : de sorte que le jour de la cérémonie de ses noces, au lieu de montrer de la joie d'être unie à un aussi grand époux, elle ne fit que gémir, pleurer, murmurer ; et cela par vos stratagèmes. Le Roi voulut ensuite l'initier dans les affaires d'État, et lui donner la plus grande autorité : mais peu à peu vous lui en avez fait passer l'envie. Vous avez chassé de France plusieurs personnes sans fortune, et qui étoient venues sous les auspices de la Reine, pour s'attacher sincèrement à son service. Aujourd'hui même vous voulez encore expulser tous les italiens qui vous font ombrage ; vous inspirez de la méfiance contr'eux par vos trames. Tandis que la Reine devroit s'occuper des affaires importantes de l'État, se lier avec les Ministres, et avec les zélés serviteurs du Roi, elle est comme enchaînée par vos prestiges, à des bagatelles indignes de son rang. Vous l'amusez de bruits, de nouvelles ; et vous vous l'empêchez ainsi de faire amitié aux Princes et aux Princesses de France, et de paroître prudente, réfléchie, bienveillante. Sachez aussi qu'en offensant mes ministres, c'est moi que vous offensez. Je ne souffrirai pas qu'ils vous manquent. Souvenez-vous que vous ne tenez votre existence actuelle que de ma Maison ; et que votre ayeul, votre père, votre frère l'ont servie avec beaucoup d'honneur. Si vous agissez bien, on fera de vous le cas qu'on a fait d'eux : mais ce sont des faits, et non des paroles, qui me contentent. Faites donc en sorte que je reçoive désormais des nouvelles plus avantageuses de votre conduite, et de votre service auprès de la Reine. Soyez prudent : vous en avez besoin ». Comme souvent, nous présentons un extrait issu de la traduction française de l'ouvrage de R. Galluzzi. Le lecteur pourra trouver l'extrait dans l'original italien (*Istoria […], op. cit.*, t. 5*)* aux pages 426-429. Il est probable que B. Zeller se soit appuyé sur ce récit, ou au moins sur les mêmes sources que R. Galluzzi. Rappelons tout de même que ces deux auteurs se montrent tout à fait hostiles aux Concini, ce qui peut aussi remettre en cause leur objectivité, d'autant plus qu'ils se sont aussi appuyés sur la correspondance de Giovannini, devenu l'ennemi principal des favoris de Marie.

[43] Giovannini annonce l'arrivée de Jean de Médicis à Paris dans sa dépêche au grand-duc du 24 juillet 1605 (A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 553). Il s'en réjouit, estimant que sa présence ne pourra qu'être bénéfique pour la reine et le dauphin. Il saura défendre leurs intérêts. S. Mamone démontre que Jean avait été chargé par le grand-duc de le tenir informé des affaires françaises (ce que Marie ne pouvait pas forcément faire, étant donné qu'elle ne prenait part à aucune décision politique importante) : *op. cit.*, p. 170, n. 40. Dans une lettre du 29 mars 1606, Jean garantit à son frère qu'il fera tout pour lui communiquer ces informations bien que le roi lui ait interdit.

[44] Relation de Badoer de 1605, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 112-113. Maintenant que la reine a son oncle à ses côtés, on peut espérer qu'avec son conseil, elle se préoccupera davantage des affaires dignes de son rang.

En effet, cette arrivée a surtout pour conséquence de renforcer les clans entre Florentins, Jean rejoignant au bout de quelques mois le parti de Giovannini contre Concini. Le frère du grand-duc et le comte de la Penna avaient tous deux l'ambition de remplir le rôle de conseiller culturel de la reine et de se positionner comme protecteur des artistes italiens venus à la cour. Une concurrence acharnée s'installe entre eux. Concini s'était imposé comme le défenseur des intérêts toscans en France et voyait d'un très mauvais œil que Jean de Médicis vienne empiéter sur son territoire[45]. Bien entendu, celui-ci s'attire les foudres de Marie qui continue de soutenir ses favoris. En outre, elle ne supportait pas qu'il ait osé s'allier avec Giovannini, ses relations avec l'ambassadeur s'étant considérablement refroidies l'année précédente. Le 12 mars 1604, la reine avait même expressément demandé le renvoi du résident toscan[46]. Si quelques mois auparavant, il lui arrivait encore de se confier un peu à lui (ou du moins de donner cette impression), ce n'était désormais plus du tout le cas[47]. Les débuts de Jean de Médicis en France avaient pourtant été assez encourageants. Henri IV l'avait accueilli avec de nombreux honneurs, en particulier parce qu'il voulait le rallier à la cause française et empêcher qu'il rejoigne à nouveau l'Espagne, pour qui il avait servi lors du siège d'Ostende qui venait de s'achever[48]. De plus, le roi comptait l'utiliser pour contrer les clientèles dépendant des princes français, en lui confiant le gouvernement d'une province[49]. Mais alors que le frère du grand-duc se rapproche du roi, il s'éloigne toujours davantage de la reine. Très vite, il s'était allié avec la marquise de Verneuil, dont l'accord avec les Concini était devenu caduc. Lorsque Marie l'apprend, elle adresse de nouvelles plaintes à Ferdinand : « Quant à Don Giovanni, j'en suis aussi mal satisfaite que possible à cause des secrètes intelligences qu'il entretient avec la Marquise. Il

---

[45] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 483.

[46] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis, op. cit.*, p. 354. L'auteur considère que c'est Leonora qui demandait le renvoi de Giovannini au nom de la reine (*ibid.*, p. 90). Nous serons assez réservés sur cette affirmation, B. Zeller ayant, comme bon nombre d'historiens de la fin du XIXe siècle, une vision un peu trop caricaturale du couple Concini.

[47] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 8 février 1603, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 509. L'ambassadeur s'était entretenu avec la reine après que le fils d'Henriette d'Entragues ait été légitimé. La reine aurait même reconnu que si elle avait eu auprès d'elle quelqu'un pour la diriger, les choses iraient beaucoup mieux. Le résident aurait été touché par les confidences de Marie, d'autant plus qu'ils n'étaient déjà plus en très bons termes. Effectivement, depuis 1602, il continuait de demander inlassablement son rappel (il le fait de nouveau dans la lettre évoquée ci-dessus) estimant être tombé en disgrâce auprès de l'épouse d'Henri IV. Cette dernière l'aurait rassuré à l'époque en lui affirmant qu'il avait toujours ses faveurs, à défaut de celles de Leonora (B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis, op. cit.*, p. 90). En revanche, en 1606, elle reconnait auprès du grand-duc qu'elle « ne [se] fie point à cet homme ; je m'en défie au contraire extrêmement » (*ibid.*, p. 254).

[48] H. Duccini, *op. cit.*, p. 45. Concernant l'accueil du roi de France à Jean de Médicis, voir les dépêches de Giovannini au grand-duc des 8 août et 4 septembre 1605 (A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 556-558).

[49] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 483. L'auteur rappelle que Catherine de Médicis s'était déjà servie de ce procédé auparavant en faisant de Louis de Gonzague un duc de Nevers.

m'a fait plus de mal avec ses flatteries pour le Roi que n'en ont pu faire tous mes ennemis. Il va jusqu'à s'employer en faveur de Bracci »[50]. Elle finit par obtenir dans un premier temps le départ de Giovannini qui quitte la France en septembre 1606. Il lui faudra attendre avril 1608 pour que son oncle retourne à son tour en Italie, peu de temps après l'arrivée du nouvel ambassadeur, Guidi. Selon H. Duccini, Concini avait profité des ambassades, qu'il avait été chargé de mener par Henri IV envers la Toscane, pour y plaider sa cause auprès du grand-duc. Ces rappels auraient donc été les conséquences directes des justifications du premier maître d'hôtel de la reine[51].

Il nous a semblé indispensable de rappeler ces différents évènements pour bien montrer que la situation de Marie de Médicis avait été rendue encore plus délicate par son entourage florentin. Giovannini, qui constitue notre observateur toscan principal sur cette période 1600-1610, est très impliqué dans tous les conflits qui émaillent les débuts de la reine en France. Sa correspondance reflète souvent beaucoup plus son avis personnel que celui de sa patrie, qui n'est pas toujours évident à cerner. Mais elle a le mérite d'être très riche en informations. Il faut alors être capable de bien distinguer les passages où son objectivité doit être remise en question et s'adapter en conséquence. Quant à son remplaçant, Guidi, il prend ses fonctions alors que la reine semble enfin s'imposer. Giovannini et Jean de Médicis étant retournés en Toscane, les Concini n'ont plus guère d'opposition. Les rapports conflictuels entre Italiens deviennent minimes voire inexistants. Par ailleurs, Henri IV met fin à sa relation avec Henriette d'Entragues en 1609, ce qui enlève un poids supplémentaire à la reine.

Pour vraiment avoir une idée du jugement que pouvait porter Florence sur l'adaptation de Marie, ne vaut-il pas mieux s'interroger directement sur ce que le grand-duc lui-même pouvait en penser ? Mettons-nous l'espace d'un instant à sa place. Alors que son objectif principal était de voir sa nièce gagner rapidement en légitimité et être ainsi pleinement considérée comme reine, il lui a fallu plus de sept ans pour arriver à ses fins. Entre temps, il a été contraint de gérer à distance les maladresses et la mauvaise volonté de Marie, ainsi que les conflits incessants entre son ambassadeur et un

[50] Cet extrait d'une dépêche de Marie à son oncle est retranscrit par B. Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis, op. cit.*, p. 262). H. Duccini cite exactement le même passage mais au lieu de dire que Jean de Médicis s'emploie en faveur de « Bracci », elle affirme que c'est en faveur de « Baccio » (*op. cit.*, p. 45). Nous n'avons pas eu accès aux pièces originales de la correspondance de la reine, par conséquent nous ne savons pas lequel des deux a pu se tromper. L'affaire Bracci ayant lieu à peu près au même moment (fin 1606, début 1607), il est probable que B. Zeller soit plutôt dans le vrai.
[51] H. Duccini, *op. cit.*, p. 44.

gentilhomme qu'il avait contribué à installer dans l'entourage de sa nièce. Alors qu'il pensait avoir réussi à remédier au problème, en adressant des remontrances à Concini et en envoyant son frère à la cour de France, la conjoncture a, au contraire, fini par s'aggraver. Il est probable que Ferdinand ait été particulièrement affligé et même un peu dépassé par les évènements. Sur certains aspects, l'alliance nouée avec la France tournait complètement au désastre. Henri IV ne se préoccupait plus des affaires d'Italie et allait parfois jusqu'à se désintéresser de la princesse florentine qu'il avait épousé pour se jeter dans les bras de sa maîtresse, celle-ci nouant en plus des alliances avec les propres agents du grand-duc. En parallèle, les ministres du roi vont jusqu'à l'accuser d'être responsable du manque de sagesse de Marie et de lui avoir donné de mauvais conseillers ! Les rapports entre la France et la Toscane en sont quelque peu altérés. Par ailleurs, à force de se montrer aussi présent auprès de la reine, il finit par la lasser. Elle fait savoir à Guidi qu'elle en avait assez « d'être ainsi traitée par sa famille comme une petite fille, une enfant ; qu'elle était reine de France, mère de cinq enfants et qu'elle refusait de se soumettre plus longtemps à cette discipline »[52]. Vexé, Ferdinand aurait tenu au marquis d'Alincourt quelques semaines plus tard, des paroles assez dures envers sa nièce, considérant qu'elle était incapable de se faire des amis et qu'elle n'avait que peu de mérite par rapport à sa sœur Eléonore de Mantoue et à la grande-duchesse[53]. Avec le temps, cette discorde s'apaise. Le grand-duc a à peine le temps de profiter de l'amélioration de la situation à partir de l'été 1608, puisqu'il décède au début de l'année suivante. Du coté des représentants de Rome et de Venise, on

[52] Dépêche de Guidi au grand-duc du 29 avril 1608, L. Batiffol, *La vie intime […], op. cit.*, p. 311 et B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 278.

[53] Dépêche de Guidi au grand-duc du 29 juillet 1608, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 569-576. « Fra le cose che Vostra Altezza dovette trattare con M. d'Alincourt, bisogna che una fussi, e delle più principali, sopra la Maestà della Regina, intorno alla sua qualità e modo di governarsi ; e che la sustanza si riducesse a concludere, che la Maestà Sua non fusse di quello spirito e valore che la duchessa di Mantova, sua sorella, e madama la gran-duchessa ; e che Sua Maestà non avesse servitore nè dependente d'alcuna considerazione, e non se le andasse alla giornata acquistando, nè si pigliasse punto di pensiero per farsene. Questo proposito, e in questo linguaggio, M. d'Alincourt lo debbe aver referto al Re, e il Re alla Regina ; la quale ha poi voluto farne meco doglienza assai risentita, conforme alla sua sensitiva e sanguina natura, ma però rispettosa e modesta, conforme alla reverenza e affezione che conserva verso di Vostra Altezza ; dicendomi : "che può facilmente esser vero che la duchessa, sua sorella, e madama la granduchessa abbino più valore e più spirito che non abbia Sua Maestà, ma che non si può già conoscere delle cagioni che se ne allegano del saggio che ne danno nel governare colesti Stati ; perchè la differenza à tanto grande, quanto sarebbe a governare una sola casa di proprie e conosciute persone a governare une città intera, e piena d'un gran popolo e strano. Oltre alla differenza che è dal suo marito ai mariti di loro ; perchè quelli hanno dato alle mogli l'autorità e soprintendenza d'esercitare il governo che esercitano, e quando la trapassassero non l'hanno per male. Ma il suo è di natura, che la vuol per sè, e gusta che se ne pigli meno di quello che ne dà, e che si riconosca e aspetti giornalmente da lui" […] » (p. 574-575). Alincourt a donc rapporté les propos du grand-duc au roi qui lui-même les a répétés à sa femme. Celle-ci considère qu'il est facile de dire que sa sœur ou sa tante ont plus de valeur et d'esprit qu'elle mais qu'il y a une différence entre gérer une maison remplie de personnes connues et en gérer une de plusieurs centaines de personnes, pour beaucoup étrangères. De surcroît, leurs maris leur ont délégué un certain nombre de pouvoirs, ce qui n'est pas son cas, le roi ne voulant pas vraiment partager son autorité.

commente assez peu ces affaires et on se contente de les regretter. Dans l'ensemble, Marie de Médicis est loin d'être leur souci premier durant cette décennie. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les Concini sont également très peu évoqués et les conflits entre Florentins sont totalement passés sous silence.

II – Les débuts politiques de Marie de Médicis

1) <u>En quête d'une légitimité politique</u>

En rejetant les conseils venus d'Italie en 1609, Marie de Médicis démontre qu'elle est devenue toute française[54]. Elle arrive au terme d'une lente affirmation politique débutée en 1603 lorsqu'Henri IV décide de la tenir informée des affaires liées à la gestion du royaume. Le dauphin a atteint l'âge de raison ; il est revenu au Louvre pour poursuivre son apprentissage et occuper sa place d'héritier au trône. Plus personne n'envisage de contester la validité du mariage de la reine étant donné que le futur Louis XIII est sans cesse présent à la cour. Il constitue ce que J.-F Dubost appelle « un rappel permanent de la continuité dynastique assurée par Marie »[55]. Celle-ci est enfin reconnue et estimée comme reine de France, à la fois par ses propres sujets, mais aussi par les princes des autres États et plus particulièrement par l'Espagne. Cela marque, en quelque sorte, sa consécration politique. Pourtant, et nous l'avons constaté précédemment, la situation semblait fort mal engagée huit ans plus tôt. Essayons de reprendre les différentes étapes de cette montée en puissance de la Florentine sur le plan politique, tout en restant concentrés sur la façon dont elle a été jugée par nos observateurs italiens.

1°/ L'entrée au conseil du roi

Réduite à un rôle de mère durant ses deux premières années de règne, Marie connaît un premier tournant dans son parcours à partir de 1603. En donnant naissance à

[54] Au-delà des conseils du grand-duc, Marie en avait également reçu par sa cousine, la duchesse Sforza, concernant l'attitude qu'elle devait adopter avec Henri IV (B. Lecarpentier, *Etre reine de France. Étude de la correspondance officielle de Marie de Médicis (1606-1609)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Caen, 2001). Pour J.-F. Dubost, sa réponse est une « déclaration de naturalisation » : « Il n'est point besoin que l'on me donne du côté de delà aucunes règles ni enseignements de la façon que je me dois gouverner en France, car j'ai un si bon maître qui est le roi monseigneur que suivant ses volontés, intentions et enseignements, je ne puis faillir » (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 270).
[55] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 270-271.

deux enfants, en offrant un héritier à Henri IV ainsi qu'une possibilité future d'alliance matrimoniale, elle avait obtenu sa naturalisation[56]. En tant que mère du futur roi, elle devait alors apparaître comme une vraie Française. C'est pour cette raison que son entourage se francise à partir de cette période, qu'elle se vêt définitivement à la française, ou qu'elle apparaît aux côtés du roi lors de ses tournées dans le Limousin, en Lorraine et en Normandie[57]. *A priori*, les ambassadeurs italiens ne semblent pas vraiment être conscients de ce changement de perception de la reine dans le royaume. On ne retrouve pas d'allusions dans leur correspondance à cette volonté de valoriser Marie, qui apparaît désormais comme le reflet du roi, notamment lors des entrées royales[58]. Giovannini étant absorbé par sa haine pour les Concini et par les difficultés rencontrées par la reine, il n'aborde jamais avec le grand-duc les questions que nous venons d'exposer[59]. En revanche, il comprend parfaitement l'importance que revêt son entrée au conseil quelques mois plus tard, pour elle d'une part mais pour la Toscane et Ferdinand de Médicis d'autre part. Le 3 juin 1603, il consacre une longue dépêche aux discussions qui animent le Louvre depuis quelques jours quant aux mesures à prendre en cas de disparition d'Henri IV. Comme nous l'avons déjà laissé entendre, celui-ci était atteint par une grave maladie au point d'être contraint à envisager sa mort. Si pour le roi l'idée de confier la régence à son épouse est déjà bien arrêtée, Giovannini s'inquiète des différents bruits qu'il entend dans les couloirs du palais. Il souligne que la reine risquait d'être particulièrement contestée par les princes du sang et évoque les intrigues et propositions intéressées qui avaient déjà fait leur apparition. On aurait par exemple proposé à Henri IV de nommer Conti régent tout en

[56] Dans une lettre du 5 décembre 1602, Henri IV écrit au grand-duc de Toscane sa joie d'être le père d'une petite fille : « ma femme, Dieu mercy, est heureusement accouchée d'une belle fille, de sorte que maintenant j'ay mariage » (J. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. 5, p. 710).

[57] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 268-269. La tournée dans le Limousin avait eu lieu en 1602, alors que Marie de Médicis était toujours enceinte. Elle avait pourtant accompagné le roi. Les tournées de Lorraine (aussi appelée le « voyage de Metz ») et de Normandie se déroulent l'année suivante, en mars pour la première et d'août à septembre pour la seconde.

[58] F. Cosandey, *op. cit.*, p. 181-190.

[59] À ce stade, il nous faut faire un point à propos des sources mobilisées pour traiter ces questions. En travaillant uniquement à partir des dépêches florentines disponibles dans le recueil d'A. Desjardins, des lettres du nonce Del Bufalo publiées par B. Barbiche et des relations vénitiennes de Badoer et Priuli proposées par N. Barozzi et G. Berchet, nous sommes tout à fait conscients que certains éléments peuvent nous échapper. Les constats qui sont faits au sein de cette partie sont effectués à partir de ces sources et pourront tout à fait être remis en question si d'aventure, on se risquait à étudier plus en détail les correspondances complètes des Italiens sur cette période, ce que nous n'avons pas pu faire au cours de ces recherches.

laissant Soissons l'appuyer et Marie tutrice du dauphin[60]. Mais il se rassure en expliquant que la solution privilégiée serait de placer la reine à la tête d'un conseil de régence :

> Qui dai più, e dai migliori che lo vorrebbono, si tiene, che, in caso che il Re manchi, si abbia a creare un consiglio di Stato, e farne capo la Regina, come tutrice del Delfino, senza la quale non si abbia a deliberare e risolvere cosa alcuna ; credendo che di questa maniera il governo non si alterebbe, e si leverebbe l'occasione a questi due principi del sangue di disputare. Ma molti altri sono di oppinione che non si ovvierebbe per questo alla sollevazione de'partiti, e però si conclude che in tutti i modi la Regina, muorendo il Re, arà grandemente che fare, se ella non ha chi la diffenda e la sostenga.

Pour certains courtisans, Marie de Médicis apparaissait comme le meilleur choix pour éviter d'altérer la paix du royaume et son bon gouvernement. Dans le même temps, cela permettrait de ne pas avoir à gérer un conflit entre les deux principaux princes du sang[61]. Mais beaucoup d'autres courtisans estiment que cela n'éviterait pas le soulèvement de partis et les troubles qui y seraient liés[62]. Quoiqu'il en soit, la reine devait être défendue et soutenue si on voulait qu'elle assure la transition avec le dauphin dans les meilleures conditions. Ce point-là est source de nouvelles inquiétudes pour le chanoine :

> Ma senza autorità, ella se ne può fare molti pochi. L'autorità ella non la può avere, se non dal Re ; il Re non glie la dà e non glie la vuol dare, perchè egli è sospettosissimo e gelosissimo per natura. Oltre che Rosny gli ha sempre biasimato il governo della Regina Madre, con artificio di tener bassa questa Regina, affine che ella si abbia a gittar poi nelle sua braccia e egli fare il padrone di lei, perchè la tiene per da poco, e del Delfino[63].

On retrouve cette idée récurrente chez Giovannini qu'Henri IV est jaloux de son pouvoir et ne veut le confier à personne. Ce serait, selon lui, la raison principale de

---

[60] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 3 juin 1603, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 515 : « Ma al Re, che non ci porse l'orecchia, fu fatta un altra proposizione ; cioè che, lasciando la Regina tutrice, facesse regente il principe di Conti, ma appoggiato, rispetto alla sua sordità, al conte di Soissons ; ma però fino a tanto che il principe di Condé, primo principe, fusse in età di essere egli reggente : perchè di questa maniera pareva che si desse sodisfazione a questi due, e non si offendesse nessuno ». Il avait été proposé au roi de choisir Conti (François de Bourbon), comme régent potentiel car il était le plus âgé des princes du sang. Mais à cause de sa surdité, il était préférable de placer à ses côtés le comte de Soissons (Charles de Bourbon). Cette solution ne devait qu'être temporaire en attendant que le premier prince du sang, le prince de Condé (le neveu de Conti et de Soissons), ait l'âge requis pour exercer une régence (il n'avait que 15 ans).

[61] *Ibid.* Giovannini a appris qu'en cas de disparition du roi, il était prévu de créer un conseil d'État et de placer Marie de Médicis à sa tête, en tant que tutrice du dauphin. Il ne serait pas possible de prendre une décision sans son accord. Ceux qui ont proposé cette solution pensent que, de cette façon, le royaume serait protégé, notamment face aux prétentions des princes. Mais beaucoup pensent aussi que si Henri IV venait à mourir, un soulèvement des partis était à prévoir. De toutes les manières, la reine aurait fort à faire, surtout si elle était privée de soutiens.

[62] Quatre mois après, le résident florentin affirme qu'il faut s'attendre à une guerre civile si d'aventure, la régence revenait à Condé. Soissons ne saurait le tolérer (dépêche de Giovannini au grand-duc du 19 octobre 1603, *ibid.*, p. 518).

[63] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 3 juin 1603, *ibid.*, p. 516. Sans autorité, la reine ne peut faire que peu de choses. Cette autorité, elle ne peut l'avoir que du roi et celui-ci ne lui donne pas ou ne veut pas lui donner, parce qu'il est jaloux et suspicieux de nature. Certains, comme Rosny, ont toujours blâmé l'ancien gouvernement de la reine-mère, avec pour objectif de tenir à l'écart la nouvelle reine et de la contrôler, avec le dauphin.

l'inexpérience politique de la reine que beaucoup lui reprochent depuis son arrivée en France. Il accuse également Sully d'avoir convaincu le roi de ne pas donner trop de pouvoir à son épouse, lui rappelant les conséquences désastreuses du règne de Catherine de Médicis. Cette fois-ci, c'est l'aversion de l'ambassadeur pour les huguenots qui réapparaît. Le 19 octobre, il met en avant la présence de deux partis à la cour : celui de Soissons et celui de Sully[64]. D'après lui, le comte avait d'ores et déjà accordé son soutien à la reine et au dauphin, tandis que le surintendant des finances ne cherchait qu'à nuire à ces derniers vu qu'il était favorable à Condé. Si les protestants se décidaient à soutenir le futur Louis XIII, ce serait dans le seul but de le tenir prisonnier[65]. Le chanoine semble quelque peu aveuglé par ses ressentiments à l'égard du ministre, au point de tomber inévitablement dans l'erreur. Lorsque Marie intègre le conseil après la convalescence d'Henri IV, Sully affirme avoir été à l'origine du projet[66]. Par ailleurs, le roi l'avait également chargé d'initier sa femme aux affaires courantes. Il n'était absolument pas opposé à une régence de la reine qui lui doit d'ailleurs l'essentiel de sa formation politique[67]. Il contribue à rehausser le prestige de Marie auprès de ses sujets et à démontrer sa capacité politique, étape obligatoire pour qu'elle soit acceptée comme souveraine intérimaire. Par ailleurs, et contrairement aux allégations de Giovannini, le vénitien Badoer affirme dans sa relation de 1605 que le roi voulait bel et bien la voir prendre part au gouvernement du royaume :

> Non può il re mostrare maggior segno [del suo] amore [per la regina] che col trattarla con assai comodità di spendere, non ostante la sua natural strettezza, e con ogni altro termine procura anco e desidera, ch'ella s'intrometta nel governo del regno, prevendendo con olta prudenza come facilmente muore un uomo, sicchè quando accadesse questa mala sorte nella sua persona, ella avesse a restar capace per governare lo stato al Delfino […][68].

Henri IV avait bien fait comprendre à son épouse que s'il venait à disparaître, elle devait être capable de gouverner, le temps que son fils soit en âge de le faire, la tranquillité du royaume reposant sur ses épaules. Le nonce Del Bufalo semble assez satisfait de voir

---

[64] La querelle ayant opposé Soissons et Sully est en fait liée à une faveur demandée par le comte au sujet d'une taxe sur les toiles qu'il voulait que l'on établisse à son profit. Le surintendant s'y était opposé (B. Barbiche, S. de Dainville-Barbiche, *Sully […], op. cit.*, p. 122).

[65] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 19 octobre 1603, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 518. Pour l'ambassadeur, Sully s'était allié avec le connétable de Montmorency, le duc de Bouillon et le duc de la Trémoille.

[66] Dépêche de Giovannini au grand-duc du 17 novembre 1603, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 519. La reine a assisté au conseil pour la première fois la veille de la Saint-Martin, soit le 10 novembre.

[67] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 183-184.

[68] Relation de Badoer de 1605, N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 112. Le roi ne peut montrer meilleur signe de son amour pour la reine qu'en lui offrant suffisamment de commodités pour ses dépenses, en dépit de ses limites financières. Il a fait savoir à sa femme qu'il voulait qu'elle participe au conseil, lui expliquant qu'un homme mourrait facilement et qu'il fallait qu'elle soit capable de gouverner, en attendant que le dauphin puisse prendre la succession.

Marie prendre un peu plus d'importance sur le plan politique et il s'empresse de lui présenter ses félicitations. Le pape approuve cette démarche et l'invite à faire de même en son nom[69]. Rome ne chercha pas davantage à utiliser la reine dans son intérêt après 1603, nous nous en sommes aperçus auparavant. Néanmoins, elle ne pouvait qu'être un atout supplémentaire pour servir la cause catholique. En participant au conseil, elle aurait peut-être un peu plus d'influence et de crédit pour tenter de la favoriser. Il n'y avait rien à perdre et tout à gagner. Au cours de l'audience que la Florentine accorda au nonce, elle lui raconta qu'elle n'avait jamais osé s'entremettre dans la moindre affaire politique, connaissant la nature du roi et la rancune que bon nombre de Français conservaient pour Catherine de Médicis. Maintenant qu'on lui faisait confiance, elle assure qu'elle n'hésitera pas à œuvrer au service de Dieu[70]. Certes, il s'agit avant tout d'un discours diplomatique de part et d'autre, mais il y a assurément un fond d'honnêteté chez chacun.

Si la reine montre de bonnes intentions en 1603, nous allons voir que par la suite, elle a beaucoup de mal à se montrer à la hauteur des espérances fondées sur elle…

2°/ Le couronnement

Le jugement du représentant de Venise à Paris en 1608 est sans appel : la volonté du roi de faire participer sa femme aux affaires n'a pas eu les effets escomptés. Soit à cause de son incapacité, soit parce qu'elle n'a que peu d'inclinations pour les questions politiques, la reine n'a pas donné satisfaction[71]. Les diverses difficultés qu'elle rencontre et que nous avons détaillés dans la première partie de ce chapitre ne sont évidemment pas

---

[69] Dépêches d'Aldobrandini à Del Bufalo du 29 décembre 1603 et de Del Bufalo à Aldobrandini du 26 janvier 1604, B. Barbiche, *Correspondance du nonce […], op. cit.*, p. 640 et 657.

[70] Dépêche de Del Bufalo à Aldobrandini du 11 décembre 1603, *ibid.*, p. 612. Nous retranscrivons ici le passage de la dépêche consacré à la reine et dont nous avons résumé la teneur ci-dessus : « Mi rallegrai anco doppo con la regina, che con tanta sodifattione delli cattolici era stata ammessa nel Conseglio, et al maneggio delli negotii più importanti del regno, di che io sapevo, che Sua Santità harebbe havuto molto gusto per molte ragioni, che gli allegai, al che lei mi disse, che non era voluta mai da sé ingerirse a cosa alcuna (come molti havrebbono voluto, e ce la spingevano) conoscendo la natura del re, e della corte, et essendo anco fresca la memoria della regina madre, ma hora che il re lui istesso l'haveva intromessa nelli affari, lei non haverebbe mancato di haver sempre riguardo al servitio di Dio, e cercarebbe anco di corrispondere all'opinione che Sua Santità haveva di lei, e poi alla fine mi ordinò, che dovessi in suo nome baciar le mani a Vostra Signoria Illustrissima ».

[71] Relation de Priuli de 1608, N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 208 : « Ha il re diverse volte procurato di farla [la regina] introdurre nei Consigli acciò si andasse impadronendo degl'interessi del regno e della maniera del governarlo' per tutto quello che potesse succedere dopo la sua morte, ma fosse, o per incapacità di quella principessa, o per la poca inclinazione ch'ella abbia avuto in materia tale, non ha il re ricevuto quell'effetto che si prometteva ». Le roi a tenté à plusieurs reprises d'introduire sa femme dans le conseil afin qu'elle s'imprègne des intérêts du royaume et que si jamais il lui arrivait quelque chose, elle soit capable de gouverner. Mais cela n'a pas eu les effets escomptés (pour les raisons évoquées ci-dessus).

étrangères à son manque d'investissement au conseil. Peut-on alors parler d'échec complet ? Probablement pas. J.-F. Dubost démontre qu'entre 1603 et 1609, l'affirmation politique de Marie s'effectue lentement mais sûrement. Elle gagne en légitimité et en reconnaissance. Elle renforce sa position et son autorité sur la cour. Progressivement, elle se détache de ses origines florentines pour se transformer en véritable reine de France[72]. Les ambassadeurs italiens ne font jamais état dans leur correspondance de ces changements. Il n'est pas certain qu'ils s'en aperçoivent, ou bien parce qu'ils s'intéressent assez peu à l'épouse d'Henri IV (les vénitiens et les nonces), ou bien parce qu'ils sont davantage préoccupés par des intérêts et des conflits personnels (Giovannini).

Au début de l'année 1609, cet affermissement de Marie de Médicis sur le plan politique prend un nouveau tournant, beaucoup plus important encore que celui de 1603. Le roi s'apprête à entrer en guerre contre l'Espagne et la reine va, cette fois-ci, devoir réellement assumer une régence. Il s'agissait de mettre en place une régence d'absence et non de minorité. Par conséquent, elle n'aurait qu'à présider le conseil et pas à exercer la plénitude du pouvoir. Pour qu'elle puisse exercer cet intérim, il fallait que sa position et son autorité ne puissent être contestées. Pour y parvenir, Henri IV dispose d'un sérieux atout puisque Marie n'a jamais été couronnée. C'est l'occasion rêvée d'organiser le sacre qui avait été tant espéré par Ferdinand de Médicis[73]. Malheureusement, nous n'avons eu à notre disposition que très peu de témoignages sur la cérémonie, y compris au sein des sources françaises[74]. Du côté italien, A. Desjardins ne présente qu'une lettre de Scipione Ammirato (le secrétaire de l'ambassadeur Botti) où ce dernier évoque les derniers

---

[72] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 271-276.

[73] Contrairement à ce qui a été affirmé par Sully et repris ensuite par certains auteurs, ce n'est pas Marie de Médicis qui réussit à obtenir ce couronnement mais bien un choix du roi lui-même. J.-F. Dubost explique parfaitement qu'après la mort d'Henri IV, la cérémonie fut parfois interprétée comme une sorte de « sacre inaugural » à la régence, certains allant jusqu'à y voir la preuve de la responsabilité de la reine dans de meurtre de son époux (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 277). À propos de la cérémonie du sacre pour les reines de France, voir F. Cosandey, *op. cit.*, p. 127-162. Elle montre les différences qu'il comporte par rapport au sacre des rois (« la reine apparaît toujours à un moindre degré de sacralité » pour lui signifier « sa différence de statut, sa dépendance vis-à-vis du souverain, son retrait par rapport au roi dans l'agencement du cérémonial ») et décrit son déroulement avec précision. Le sacre a pour but de distinguer les personnes royales des autres sujets du royaume. La reine n'est pas investie du pouvoir, elle n'est que l'épouse du roi. Toutefois, elle participe à la dignité royale et son couronnement lui confère « la substance royale à travers laquelle éclate la souveraineté ». Marie de Médicis est la dernière reine de France à bénéficier du sacre, dans des circonstances totalement différentes de celles rencontrées par les souveraines précédentes, puisqu'il est normalement célébré immédiatement après l'accession au trône.

[74] J.-F. Dubost signale que c'est dans l'ouvrage de Hilarion de Coste, *Les Eloges et les vies des reynes* (p. 452 et suivantes), que l'on trouve la description la plus détaillée de la cérémonie, aucun historien de l'époque n'en ayant fait le moindre récit (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 910, n. 27). Nous invitons le lecteur à se reporter à l'étude de S. Mamone pour obtenir quelques renseignements supplémentaires sur le sacre de Marie (*op. cit.*, p. 171-183).

préparatifs opérés dans Paris, à deux jours de l'évènement[75]. Il propose ensuite une dépêche du 15 mai de Botti mais, bien évidemment, elle est essentiellement consacrée à l'assassinat du roi commis la veille. « Quanto fu allegro il giorno de' XIII, per essersi fatta a San Dionigi la coronazione della Maestà della Regina, tanto fu funesto e lugubre quello d'ieri » observe le marquis[76]. De manière générale, le sacre de Marie de Médicis est totalement éclipsé par l'acte de Ravaillac. C'est également le cas dans la correspondance de l'ambassadeur de Venise, Antonio Foscarini. Dans une lettre du 4 mai, il s'attarde tout d'abord sur la préparation du couronnement, sans accorder d'attention particulière à la personne même de la reine. Il s'intéresse plutôt à tout ce qui est autour et notamment à ce qui a trait avec le personnel diplomatique[77]. Ses missives du 14 mai ne contiennent aucune description du sacre, elles portent intégralement sur la mort du roi. Il fait une petite allusion à la cérémonie dans sa lettre du lendemain : « segui la coronanazione della regina avant'ieri, come scrissi all'Eccellenze Vostre che doveva essere : domani doveva fare la entrata […] »[78].

Marie de Médicis devait effectuer son entrée parisienne le 16 mai, elle n'eut donc jamais lieu. Tout un programme avait été élaboré, construit autour du thème du phénix renaissant avec l'idée que le règne d'Henri IV ne prendrait jamais fin, étant donné que toutes ses capacités seraient transmises à son fils. Les vertus de Marie devaient également être louées, de manière à démontrer au peuple qu'elle était la reine parfaite, la reine capable d'assurer la paix et la prospérité durant l'absence de son époux, parti à la guerre[79].

---

[75] Dépêche d'Ammirato à Vinta du 11 novembre 1610, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 618.

[76] Dépêche de Botti au grand-duc du 15 novembre 1610, *ibid.*, p. 619 : « Autant le jour du 13 fut joyeux, le couronnement de la reine étant célébré à Saint-Denis, autant le jour d'hier fut funeste et lugubre ».

[77] Dépêche de Foscarini du 4 mai 1610, Bnf, Ms. italien 1762, f. 45, Barozzi et Berchet ne font qu'un résumé de deux lignes sur cette dépêche (*op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 330).

[78] Dépêche de Foscarini du 15 mai 1610, Bnf, Ms. ital. 1762, f. 49 : « le couronnement de la reine a eu lieu avant-hier, comme j'avais écrit à Votre Excellence que cela devait se produire : demain, devait se faire l'entrée ». On retrouve également cette missive dans Barozzi et Berchet mais datée du 16 mai 1610 (*op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 332).

[79] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 282-285. F. Cosandey explique que l'entrée devait s'inscrire dans la continuité du couronnement. Chaque cérémonie est individualisée et se doit d'être somptueuse, ce qui coûte cher et nécessite la bonne volonté de la population de la ville. Généralement, les entrées pour les reines ont pour but de les présenter au peuple, ce que Marie avait connu à son arrivée en France, avec l'entrée de Lyon en 1600. Elles s'organisent autour de trois thèmes majeurs : mariage, fécondité et paix. Le cas présent est évidemment assez différent, la Florentine ayant déjà donné six enfants à Henri IV. Les deux premiers thèmes devaient tout de même être mis en avant le 16 mai, pour prouver qu'elle avait rempli son rôle, qu'elle avait accompli ce que l'on attendait d'elle. Mais c'est le troisième thème qui devait être le plus mobilisé. La reine est toujours présentée comme un symbole de paix, par opposition au roi qui est un homme de guerre. Les deux se complètent : la reine est un personnage d'intérieur (qui assume son rôle de mère de ses enfants et du royaume) et pacifique tandis que le roi est un personnage d'extérieur (chargé du bon gouvernement et de la guerre), conquérant et autoritaire. En mai 1610, on retrouve exactement cette configuration. Henri IV va partir en guerre et Marie de Médicis sera celle qui réussira à maintenir le royaume

Foscarini revient une dernière fois sur le couronnement dans une dépêche du 18 mai mais absolument pas pour parler de la reine. Il est davantage préoccupé par une violente dispute qui l'avait opposé ce jour-là à l'ambassadeur d'Espagne à propos d'une question de préséance[80]. Même si les Italiens reconnaissent l'importance du sacre pour Marie de Médicis et la France, ils ne donnent jamais l'impression de saisir la valeur symbolique de l'évènement et le but recherché d'Henri IV et ses ministres. Alors que la Florentine poursuit paisiblement son affirmation politique, les choses s'accélèrent brusquement lorsque le roi est victime du couteau de Ravaillac. Sans l'avoir recherché, elle se retrouve sur le devant de la scène…

2) L'établissement d'une régence de minorité

Si nous ne nous appesantirons pas sur l'assassinat d'Henri, déjà bien connu et retracé dans bon nombre d'ouvrages, il nous faut cependant prendre quelques instants pour résumer ce qu'il s'est passé dans les heures qui ont suivi[81]. Sitôt le cadavre ramené au Louvre, une réunion privée du conseil est organisée. Le chancelier, les conseillers d'État et certains Grands présents à Paris (le duc de Guise, le duc de Mayenne et le Prince de Conti) y assistent[82]. Leur objectif majeur est de calmer les inquiétudes naissantes du peuple et de montrer que la situation est parfaitement gérée. Pour éviter les émeutes, on fait fermer les portes de la ville et on fait rentrer Louis XIII au Louvre. Si les parisiens savent qu'Henri IV a été poignardé par Ravaillac, ils ne savent pas s'il en est mort. Les Grands font courir

---

en état, en attendant le retour de son mari. Pour plus d'explications sur ce sujet, voir F. Cosandey, *op. cit.*, p. 163-205. Par ailleurs, nous renvoyons de nouveau le lecteur à l'ouvrage de S. Mamone (*op. cit.*, p. 184-191) où il trouvera une analyse très complète sur ce qui avait été prévu pour l'entrée de Marie de Médicis.

[80] Foscarini avait déjà effleuré le sujet dans l'une de ses lettres du 15 mai (Bnf, Ms. ital. 1762, f. 49 et N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 332-333). Avec la mort du roi, il n'avait sans doute pas eu le temps de donner davantage d'explications au doge, ce qu'il s'empresse de faire le 18 (Bnf, Ms. ital. 1762, f. 56 et N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 333-334). Cet épisode n'est pas passé inaperçu puisque Botti le fait savoir au grand-duc (dépêche du 15 mai 1610, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 621).

[81] On trouve dans les correspondances italiennes le récit du meurtre d'Henri IV. Aucun des ambassadeurs n'y a assisté mais chacun a pu reconstituer le déroulement de ce triste évènement à partir des multiples témoignages et rumeurs qui circulaient dans Paris. Dans la nuit du 14 mai, Foscarini avait juste pu informer Venise de la mort d'Henri IV et de l'arrestation de son meurtrier, un « homme de grande stature » (Bnf, Ms. ital. 1762, f. 48 et N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 331). Le 1er juin, il peut donner beaucoup plus de détails (Bnf, Ms. ital. 1762, f. 63-64 et N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 334-335). Nous avons vu que le grand-duc avait, lui aussi, été tenu au courant par son ambassadeur (lettre du 15 mai, mentionnée précédemment, A. Desjardins, *op. cit.*, p. 619).

[82] D'autres Grands ne sont pas présents. C'est le cas de Condé, toujours en fuite avec sa femme. C'est aussi le cas de Soissons qui s'était fâché avec le roi car celui-ci avait refusé que sa femme porte le manteau avec les lis d'or durant la cérémonie du couronnement, comme le voulait la coutume pour les princesses du sang. Il n'avait donc pas assisté au sacre de la reine (dépêche de Botti au grand-duc du 15 mai 1610, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 621).

le bruit que le roi est juste blessé[83]. C'est seulement le soir que l'on annonce son décès. Les ministres (Villeroy, Jeannin et Sillery) se rassemblent autour de la reine pour décider de la suite des évènements. Seul Sully manque à l'appel puisqu'il s'est retrouvé, par hasard, isolé à l'Arsenal. Vu qu'Henri IV avait choisi de confier une régence d'absence à son épouse, le choix de la transformer en régence de minorité est immédiatement fait. Il était prévu depuis au moins cinq ans que cela soit le parlement qui proclame Marie de Médicis régente, en temps voulu. Tard le soir, après quelques heures de délibération, les parlementaires annoncent le verdict espéré. C'est seulement le lendemain que cette décision est confirmée par Louis XIII en lit de justice[84]. Tous ces faits sont relatés par les ambassadeurs italiens dans les lettres des 14 et 15 mai que nous avons déjà cité à plusieurs reprises[85]. Au cours des jours qui suivent, chacun essaie d'en savoir un peu plus sur le meurtrier d'Henri IV et la manière dont le « scélérat » s'y était pris. Les résidents de tous les États représentés en France sont reçus en audience par la régente et le jeune roi. C'est l'occasion pour eux de présenter leurs condoléances et de renouveler le soutien et l'affection de leur patrie au nouveau souverain[86]. Venise décide d'envoyer deux ambassadeurs extraordinaires, Andrea Gussoni et Agostino Nani. Leurs instructions sont claires :

---

[83] Une heure après l'incident de la rue de la Ferronnerie, Foscarini avait écrit une première lettre dans laquelle il affirmait que le roi était gravement blessé (dépêche du 14 mai 1610, Bnf, Ms. ital. 1762, f. 47 et N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 330). Il semble donc que les ministres aient aussi fait croire au personnel diplomatique qu'Henri IV n'était pas mort, toujours dans le but de gagner du temps pour s'organiser et d'éviter qu'il y ait trop d'agitation.

[84] J.-F. Dubost (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 298-301) explique que, dans un premier temps, les ministres avaient juste envisagé de laisser le parlement proclamer la reine régente sans confirmation du jeune roi par la suite. Mais ils se rendent compte que ce serait leur reconnaître une « autonomie politique excessive ». La résolution de légitimer la décision des parlementaires par un lit de justice (la décision du roi ne pouvant alors être révoquée sous peine de commettre un crime de lèse-majesté) permet de rectifier cette erreur. Marie de Médicis est nommé régente par la volonté du roi. Par ailleurs, pour démontrer que le choix de recourir au parlement avait été fait depuis longtemps, J.-F. Dubost rapporte les propos tenus par le vénitien Badoer en 1605 : « Quand le roi d'à présent aura déclaré [la reine] régente et la fera confirmer par le parlement, comme il est probable qu'il le fera […] » (N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 140).

[85] Voici par exemple un extrait d'une lettre de Foscarini au doge : « Il signor di Bolèo ed il presidente Jeannino che han costituito lo scellerato omicida hanno detto che sia egli un lacchè del principe di Condé. Il parlamento ha dichiarato per decreto la regina per reggente e che domani si griderà il delfino re di Francia […] (nuit du 14 mai 1610, MS italien n°1762, *op. cit.*, f. 40 et N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 331). Le seigneur de Bullion et le président Jeannin affirment que le scélérat qui a tué le roi est un serviteur du prince de Condé. Le parlement a déclaré régente la reine et proclamera le dauphin roi le lendemain.

[86] Foscarini décrit longuement, le 2 juin, les audiences des différents ambassadeurs dont la sienne (Bnf, Ms. ital. 1762, f. 69-70). N. Barozzi et G. Berchet ne présentent qu'une partie de la dépêche (*op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 336-337). Le 15 juin, il remet à Marie de Médicis une lettre du doge lui présentant ses condoléances personnelles et annonçant la venue des deux ambassadeurs extraordinaires (Bnf., Ms. ital. 1762, f. 84).

> Visitarete […] la Maestà della regina madre dandole le lettere nostre credenziali e passando seco ufficio efficace ed in conformità, dolendovi della morte del marito e rallegrandovi della successione del figliuolo[87].

Certes, ils doivent regretter et pleurer le roi défunt mais ils doivent aussi se féliciter de la montée sur le trône de son fils. Une fois de plus on retrouve cette idée, qu'en France, le roi ne meurt jamais et ce principe était bien connu par les autres États européens.

Voyons maintenant quel jugement les ambassadeurs ont porté sur l'attitude de la reine, après qu'elle ait appris le régicide et endossé ses nouvelles fonctions. Les historiens retiennent souvent ses pleurs et les réflexions de Sillery et Villeroy lui rappelant que les rois ne mourraient jamais, qu'il fallait se comporter en reine et garder les larmes pour plus tard[88]. Les envoyés extraordinaires de Venise en font eux-aussi mention dans leurs relations et Marie de Médicis le signale lors de son entretien avec Botti, quelques semaines plus tard[89] :

> La Regina mi ha detto tre accidenti notabilissimi che gli avvennero subito dopo la morte del Re : Il primo, che nel suo gabinetto entrasse un gran numero di gentiluomini con tanta furia, che Sua Maestà pensò che la volessero ammazzare. Il secondo, che in quel punto si facesse a basso il consiglio di dove potesse venir subito Villeroi et Sillery, che con il lor consigli e diversioni gli potessin quasi render la vita, mettendogli in considerazione che Sua Maestà non era donna ordinaria, e che bisognava, che, lassando stare il piagnere, pensasse a dar gli ordini necessarii […]. Il terzo, che nella medesima ora fusse ragunato il parlamento […][90].

Les ministres savaient qu'il fallait agir vite pour faire en sorte que la situation ne dégénère pas et, pour se faire, le comportement de la reine devait être exemplaire. À peine nommée régente, elle devait s'occuper des affaires. Elle commence par confirmer dans

---

[87] Relation de Nani et Gussoni de 1611, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 448.

[88] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 315 ou encore J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 296-297.

[89] Relation de Nani et Gussoni de 1611, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 469 : « Portata la nuova alle regina prima della ferita, poi quasi subito della morte, mentre voleva ella andare per vederlo, fu impedita da mons. di Villeroy che le disse : madama, bisogna lasciare le lagrime, e serbarle ad altro tempo, ora si conviene fare da regina, e non da donna […] ». La reine n'est pas une femme comme les autres et elle doit agir en conséquences, tel était le message de Villeroy à Marie de Médicis.

[90] Dépêche de Botti au grand-duc du 3 juin 1610, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 630. La reine a fait part à Botti de trois évènements notables qui se sont produits, juste après la mort du roi. Elle avait tout d'abord vu entrer tellement de gentilshommes en furie qu'elle avait cru qu'ils voulaient l'assassiner. Elle avait ensuite été vivifiée par Villeroy et Sillery qui l'avaient empêchée de sombrer en lui rappelant qu'elle n'était pas une femme ordinaire, qu'elle aurait le temps de pleurer plus tard et qu'elle devait prendre les choses en main immédiatement (elle répète sensiblement la même chose au nouveau résident permanent de Florence, Andrea Cioli, quinze jours plus tard, preuve qu'elle a été profondément marquée par les propos des deux ministres, dépêche au grand-duc du 18 juin 1610, *ibid.*, p. 633-634). Enfin, elle rappelle que dans l'heure qui avait suivi, le parlement avait été rassemblé. Lors de son audience avec l'ambassadeur, elle lui raconte ce qu'il s'est passé au Louvre après avoir appris la mort du roi.

leurs fonctions tous les personnages qui gouvernaient aux côtés d'Henri IV[91]. Un conseil est formé autour d'elle, composé des trois princes du sang, des cardinaux de Joyeuse et d'Epernon, des ducs du Maine, de Guise, de Sully, de Nevers, de Bouillon et d'Epernon, du président Jeannin, du grand écuyer Bellegarde, du connétable de Montmorency, de Villeroy et de Sillery, ainsi que d'autres personnages pouvant intervenir occasionnellement[92]. Botti souligne néanmoins que les décisions sont prises par un conseil plus restreint, comme du temps d'Henri IV, constitué de Sully, Villeroy, Sillery, Jeannin et Marie de Médicis[93]. Les observateurs italiens semblent frappés par la transformation de la reine. Alors qu'ils notaient, quelques mois plus tôt, son peu de capacité politique et son manque d'intérêt pour les affaires d'État, elle est désormais très impliquée dans la gestion du royaume. Un extrait du récit de Nani et Gussoni permet d'illustrer ce changement radical :

> Soleva in tempo del marito non curarsi punto delle cose gravi, e lo mostrava aperto quando dal re era chiamata nel Consiglio, che lo faceva spesso per istruirla, che o non curava, o non intendeva, o mostrava di non intendere e scoprire anco poco talento, attendeva alli suoi comodi, ed al suo corpo, levandosi tarda, e consumando assai tempo in ornarsi, e poco ad altro pensava. Ma dopo la morte del marito mutò in maniera forma di vita, che quando noi eravamo in corte, sempre era ad levare del sole in piedi accomodata, ed in negozio. Stava tutta la mattina in Consiglio ed il dopo desinare dava udienza a personaggi, e fino a sera stava in continuo negozio : vita che ad una donna suol essere assai grave[94].

---

[91] Dépêche de Foscarini au doge du 18 mai 1610, Bnf, Ms. ital. 1762, f. 57 : « Ha la Regina confermato nelle cariche loro tutti quelli che le godevano al tempo del Re senza mutarne alcuna »

[92] Relation de Nani et Gussoni de 1611, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 470-471 : « Fu formato un Consiglio, appresso la regina, il quale fu pur chiamato degli affari […]. È composto questo Consiglio di tutti le principi del sangue, che sono tre, cioè, Condé, Conti e Soissons, dei cardinali di Gioiosa e d'Epernon, dei duchi di Umena, di Guisa, di Sully, di Nevers, di Bouillion e d'Epernon, del contestabile, del presidente Giannino, del gran scudiero, di Villeroy, del cancelliere e di altri : e vi possono anco intervenire li marescialli che oltre il duca di Bouillion sono sette, cioè due della Chartres, Lavardino, Brissac, Rodolphin, Ferraque e Lesdighières, ed oltre di questi vi entra anche il Concini, capo e perpetuo presidente di questo Consiglio, e la regina reggente […] ». On peut remarquer que Concini est cité dans cette liste. Notons qu'il n'est que conseiller d'État et pas ministre, il ne fait donc pas partie du conseil étroit et ne joue aucun rôle gouvernemental (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 487).

[93] Dépêche de Botti au grand-duc du 3 juin 1610, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 623 : « Il governo è l'istesso ch'era prima nel tempo del re morto ; perchè, sebbene la Regina discorre de' maggiori affari con molti di questi signori, non lofa in forma di consiglio ; ma ritrovandosi in piede nel suo gabinetto, or ragiona con uno e or con un altro ; e il consiglio di Stato si restrigne poi formalmente nel duca di Sully, in Villeroi, in Sillery e nel presidente Jeannin, come si faceva nel tempo del re Arrigo ». La reine discute des affaires avec beaucoup de personnes dans son cabinet, mais jamais avec tout le monde en même temps.

[94] Relation de Nani et Gussoni de 1611, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 473. Du vivant d'Henri IV, la reine ne se préoccupait pas des choses graves et elle le montrait ouvertement quand le roi la conviait au conseil, ce qu'il faisait souvent pour l'instruire. Mais soit ça ne l'intéressait pas, soit elle ne comprenait pas, soit elle faisait mine de ne pas comprendre. Elle ne faisait que prendre soin de son confort et de son corps, se levant tard et employant tout son temps à s'orner et bien peu à faire d'autres choses. Mais depuis la mort de son mari, elle a changé sa façon de vivre si bien que lorsque les diplomates arrivent à la cour, elle est déjà à pied d'œuvre. Elle reste toute la matinée au conseil puis donne des audiences. Jusqu'au soir, elle s'occupe des affaires.

Les témoignages des florentin Botti et Ammirato abondent dans le même sens que ceux de leurs homologues vénitiens[95]. Marie prend son rôle de régente très au sérieux. Elle se lève bien plus tôt qu'auparavant, participe activement aux négociations, donne des audiences et consacre l'intégralité de ses matinées à des activités gouvernementales. Les écrits des représentants de la république sont toujours très descriptifs. Ils ne donnent jamais leur avis personnel et ne font que raconter ce à quoi ils ont assisté. Pour autant, ils ont probablement été surpris de voir Marie de Médicis se comporter de la sorte. À leur arrivée en France, ils ne connaissaient d'elle que ce dont ils avaient entendu à son propos à Venise ou au cours de précédentes ambassades, dans d'autres pays. Or, nous avons constaté que dans les relations de leurs prédécesseurs (Badoer ou Priuli pour ne citer qu'eux), la reine était toujours dépeinte comme une bonne épouse mais une piètre femme politique. Il est donc assez vraisemblable qu'ils ne s'attendaient pas à la trouver si entreprenante. Foscarini, qui la connaît depuis deux ans, se réjouit de cette évolution et de sa bonne volonté, ainsi que de celle de tous les principaux personnages du royaume[96]. Comme ses compatriotes il reste mesuré mais, nous l'avons remarqué dans notre première partie, les intérêts vénitiens nécessitaient que la situation intérieure de la France reste apaisée, les Français étant toujours de solides alliés.

Les Toscans se montrent beaucoup plus enthousiastes, à l'image d'Ammirato : « la reine régente gouverne en vérité toutes choses d'une façon exquise et l'on peut dire qu'elle fait des miracles pour contenter un chacun ». Pour Cioli, « la reine […] paraît bien être le roi. Elle est pleine de gravité, elle s'occupe perpétuellement des affaires, donne des audiences, et elle a tout de suite fermé l'entrée à toute prétention des princes »[97]. « La regina […] vuol esser padrona » renchérissait Botti[98]. Les différents agents de Cosme II de Médicis présents en France considèrent donc que cette régence démarre sous les meilleurs auspices, Marie ayant immédiatement réussi à s'imposer et à rassurer la population parisienne, très inquiète de retomber dans la guerre civile. Attaché à la paix, le peuple la soutient contre les princes du sang. Soissons était revenu à Paris trois jours après la mort d'Henri IV. Il avait présenté ses hommages à Louis XIII et sa mère, leur assurant qu'il

[95] Dépêches de Botti du 3 juin et d'Ammirato du 19 juin 1610, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 623 et 637.
[96] Dépêche de Foscarini du 15 mai 1610, Bnf, Ms. ital. 1762, f. 50 et N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 331.
[97] Dépêches d'Ammirato du 25 mai et de Cioli du 7 juin 1610. Il s'agit ici d'extraits des dépêches des ambassadeurs toscans traduits par B. Zeller dans *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 15-16.
[98] Dépêche de Botti au grand-duc du 3 juin 1610, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 624. La reine veut être la chef.

serait toujours à leur service. Mais selon Botti, il avait manifesté quelques jours plus tard la volonté d'être nommé lieutenant général du roi dans toute la France. La régente lui avait immédiatement demandé de « s'enlever cette fantaisie de la tête », lui rappelant qu'il n'était que le troisième prince du sang[99]. Nous reviendrons dans le prochain chapitre sur la politique de Marie de Médicis vis-à-vis des princes et sur ce qu'en ont pensé les Italiens.

Les observateurs italiens sont globalement assez unanimes dans leur jugement sur la reine et son attitude après la mort d'Henri IV. Tous relèvent sa transformation en véritable femme d'État. Aucun ne nie le fait qu'elle soit affectée par la disparition du roi (contrairement à certains témoignages français de l'époque et aux écrits de plusieurs historiens depuis[100]) mais ils considèrent qu'elle surmonte parfaitement l'épreuve, fermement soutenue par les anciens ministres du roi. Pour Ubaldini, elle est « digne d'une éternelle louange » pour son activité[101]. Leurs témoignages démontrent que Marie de Médicis franchit une étape supplémentaire dans son affirmation politique. Après dix ans passés en France, elle se comporte dorénavant comme une reine. Elle a entre ses mains le pouvoir qu'elle n'avait jamais osé exercer du vivant de son époux. Pour le moment, nous nous sommes surtout concentrés sur le premier mois de sa régence. L'inquiétude principale chez les Italiens est de savoir si ces débuts prometteurs vont perdurer. Nani et Gussoni savent que les périodes de régence ne sont pas toujours faciles et ils ne peuvent s'empêcher de remarquer quelques similitudes avec la dernière en date :

> È stato si può dire fatale il governo de' pupilli e la minorità delli re alle donne di casa de Medici : Catterina la prima, e Maria la seconda, tutte due rimaste vedove quasi di una stessa età : tutte due reggenti, tutte due con suprema autorità. L'una e l'altra di questa ha favorito una della fazioni per bilanciare l'altra, camminando quasi per una medisima via. Voglia Dio che non se seguano li medesimi eventi, benchè ora la materia non sia tanto disposta, ben l'una è stata più vivace di spirito dell'altra, di maggior cuore e più desiderosa di dominio[102].

À nouveau, l'exemple du règne de Catherine de Médicis est remémoré. Marie est devenue veuve au même âge et a désormais la même autorité que celle possédée par sa

---

[99] *Ibid.* et B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 15.

[100] Le premier chapitre de l'ouvrage de B. Zeller *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]* (*op. cit.*) en est un parfait exemple.

[101] Dépêche d'Ubaldini du 24 mai 1610, F.-T. Perrens, *L'Eglise et L'État en France […]*, t. 1, *op. cit.*, p. 368.

[102] Relation de Nani et Gussoni de 1611, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 473-474. Nous résumerons les propos des ambassadeurs de la façon suivante : devoir mener un gouvernement de minorité semble être une fatalité pour les reines de France issues de la maison des Médicis. Catherine la première puis Marie ensuite, toutes deux sont devenues veuves à peu près au même âge et ont reçu la même autorité suprême. Chacune a favorisé une faction pour faire contrepoids à la seconde. La régente actuelle suit une voie semblable à celle empruntée par sa cousine quelques décennies plus tôt. Il faut espérer que son règne n'aboutisse pas sur des évènements similaires bien que cela n'en prenne pas le chemin pour le moment, d'autant plus que Marie n'est pas aussi alerte et avide de pouvoir que Catherine.

lointaine cousine à l'époque. Les ambassadeurs espèrent, comme l'ensemble de la population française, que la comparaison s'arrête là et que des évènements aussi funestes que les guerres de religion ou la Saint-Barthélemy ne se reproduisent pas. Ils notent cependant que la reine actuelle paraît beaucoup moins désireuse de dominer et qu'elle n'est pas aussi habile d'esprit.

Malgré des débuts difficiles, Marie de Médicis a su petit à petit s'imposer dans sa fonction de reine de France et s'affirmer sur le plan politique. Respectueuse de son devoir de réserve et réticente à l'idée de s'ingérer dans les affaires du royaume, de peur d'être contestée par les courtisans ou de mécontenter le roi, elle y est finalement contrainte après la mort d'Henri IV. Les diplomates italiens observent cette montée en puissance en se montrant très circonspects sur la capacité de Marie à gouverner convenablement. Assez critiques jusqu'en mai 1610, ils sont plus mesurés par la suite, après avoir vu le dévouement avec lequel la reine avait pris la direction des affaires. Néanmoins, la plupart d'entre eux rappellent qu'elle manque cruellement d'expérience et que sa régence s'annonce compliquée. S'ils sont conscients de l'affermissement de sa position et de la hausse de son pouvoir, ils savent que la disparition prématurée d'Henri IV peut avoir des conséquences désastreuses pour la France mais aussi pour les États de la péninsule, l'Espagne pouvant profiter de la situation et renforcer son hégémonie devant l'absence de contrepoids français. Rassurés par la gestion du nouveau gouvernement lors des premières semaines de la régence, ils attendent avec appréhension la suite des évènements, curieux de voir si Marie de Médicis réussira à maintenir son royaume à flot.

Chapitre V

Marie de Médicis au pouvoir (1610-1617)

Après les débuts encourageants de sa régence, Marie de Médicis doit confirmer les bonnes intentions de son gouvernement. Le plus dur commence pour elle puisque, jusqu'à la proclamation de la majorité de Louis XIII, elle va devoir essayer de conserver le royaume de France dans le même état que celui où l'a laissé Henri IV. Nous allons revenir sur ces quatre années où Marie exerce une régence de minorité ainsi que sur les trois suivantes où elle occupe la charge de chef de gouvernement, en nous interrogeant sur la façon dont les princes et les ambassadeurs italiens ont perçu sa gestion interne du royaume. Nous examinerons successivement leurs témoignages concernant les relations de la reine avec ses ministres puis leurs sentiments à propos de sa conduite envers les Grands. Nous nous intéresserons enfin à leur jugement sur le tournant politique de 1616 lorsque Marie choisit d'affirmer beaucoup plus franchement l'autorité royale qu'elle incarne avec son gouvernement.

I – Marie de Médicis et ses conseillers

6) <u>La démission de Sully</u>

1°/ Les raisons d'un revers de fortune

En décembre 1610, Villeroy et Epernon proposent au conseil de revoir la politique étrangère française. Ils demandent notamment à la régente qu'elle cesse d'aider militairement les Hollandais, considérant qu'il fallait tenir compte du nouveau contexte international et de l'affaiblissement du royaume. Cette suggestion offusque profondément Sully[1]. Dans un premier temps, Marie décide de le soutenir. Mais lorsque, par la suite,

[1] Dépêche de Foscarini du 26 décembre 1610, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 176 : « Le duc d'Epernon et M. de Villeroy ont conseillé à la reine de licencier les quatre mille fantassins et les compagnies de cavaliers que l'on continue encore, depuis la mort du roi, à payer

Villeroy manifeste son mécontentement en se retirant dans sa résidence de Conflans avec un certain nombre de nobles (dont les princes du sang), elle préfère abandonner le surintendant pour ne prendre aucun risque. La tranquillité du royaume était en jeu. Durant le règne d'Henri IV, Sully s'était fait de nombreux ennemis parmi les Grands en refusant de leur verser les pensions qu'ils réclamaient. Maintenant que le roi était mort, Villeroy estimait que l'on ne pouvait plus permettre à Maximilien de Béthune de poursuivre cette politique et qu'il valait mieux acheter les Grands pour préserver la paix civile. Pour l'écarter du pouvoir, il organise une coalition avec le duc d'Epernon, le chancelier Sillery, le prince de Condé et Concini. Il parvient ensuite à dresser les deux intendants des finances, Jeannin et Bullion, contre leur collègue en leur faisant croire que la chute de ce dernier « tournerait à leur exaltation »[2]. Victime de l'alliance tactique de ses rivaux politiques et lâchée par la reine, Sully est contraint de présenter sa démission comme en témoigne Foscarini :

> Il duca di Sully fu dalla regina, alla quale disse che moltiplicando le dimande da tutte le parti, essendo grandissima la liberalità della Maestà Sua e non potendo egli solo resistere a tutt'i principi del sangue ed altri, rinunciava la carica […][3].

Dans un premier temps, Marie de Médicis essaie de le retenir. Elle lui envoie une lettre le 24 janvier où elle le « prie instamment de reconsidérer sa décision »[4]. Mais devant l'inflexibilité du ministre, elle accepte finalement son départ quelques jours plus tard :

> La regina che mostrò desiderare con tanto affetto la continuazione del duca di Sully nel carico delle Finanze, mutata in un momento trattò di altra maniera, e cosi lo ha egli rassegnato in mano di Sua Maestà ed insieme la Bastiglia […][5].

---

aux États de Hollande. Le duc de Sully s'y est opposé avec beaucoup de chaleur, et, élevant la voix, il a dit que l'on conseille à la reine d'abandonner les bons et anciens amis de la couronne et de se porter entièrement dans les bras de l'Espagne pour la perdre elle et pour ruiner le royaume ; il a ajouté à ces paroles d'autres propos très vifs dans le même sens […] ».

[2] Dépêche de Foscarini du 17 février 1611, *ibid.*, p. 215.

[3] Dépêche de Foscarini du 27 janvier 1611, N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 367-368. B. Zeller propose cette traduction : « Il y a quelques jours, le duc de Sully est allé trouver la reine et lui a dit que, vu la multiplication des demandes qui se produisaient de toutes parts, la très grande libéralité de la reine et l'impossibilité où il se trouvait, lui, de résister aux exigences des princes du sang et autres, n'ayant plus l'appui qui lui venait autrefois du roi, il préférait renoncer à sa charge » (*La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 213). Rappelons qu'à la fin du mois d'août 1610, Sully avait déjà demandé à la reine la permission de se retirer dans ses terres, constatant qu'il ne parvenait plus à maîtriser la situation (B. Barbiche, S. de Dainville-Barbiche, *Sully […]*, *op. cit.*, p. 331). Tombé gravement malade, il avait repris sa fonction au début du mois de novembre suivant (B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p 174).

[4] B. Barbiche, S. de Dainville-Barbiche, *Sully […]*, *op. cit.*, p. 334.

[5] Dépêche de Foscarini du 9 février 1611, N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 368. B. Zeller traduit ce passage de la façon suivante : « La reine qui avait témoigné désirer avec tant de passion le maintien du duc de Sully dans la charge des finances, a changé en un instant et manœuvré d'une toute autre façon. Sully a donc remis ses fonctions en même temps que la Bastille entre les mains de Sa Majesté » (*La*

Au début du mois de février 1611, celui qui fut sans doute le plus fidèle serviteur d'Henri IV a donc choisi de tirer sa révérence. Détesté par les Grands et beaucoup d'administrateurs du royaume à cause de son arrogance et de ses manières péremptoires, il était devenu nécessaire pour la régente de l'évincer pour apaiser les rapports entre le pouvoir royal et l'aristocratie[6].

2°/ La déception vénitienne

Si le départ de Sully semble satisfaire la majorité des personnages majeurs du royaume, il n'en est pas de même pour les Vénitiens. Trois jours avant que la démission du surintendant ne soit acceptée, Foscarini était allé lui rendre visite :

> Fec'io quell'ufficio che stimai convenirsi, dicendo che mi dispiace vederlo partire, perchè avendo egli sempre avuto una particolare protezione nei negozi di Vostra Serenità, e coadiuvato i ministri di lei con il già re, mi assicuravo, che avrebbe fatto l'istesso nell'avvenire, per ora colla regina, ed a suo tempo con il re[7].

Nous pourrions penser qu'il ne s'agit que d'une formule de politesse mais les regrets de l'ambassadeur paraissent tout à fait sincères. Même s'il fait partie des réformés, Sully a toujours été apprécié par les représentants de la Sérénissime qui vantent son ingéniosité, la qualité de ses jugements et son extrême dévouement au roi[8]. Le surintendant était également un défenseur de l'alliance entre la France et Venise, d'autant que la république entretenait de bonnes relations avec des États protestants comme les Grisons.

Peu de temps après l'éviction de Sully, des rumeurs accusent Concini d'en être le principal responsable :

---

minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], *op. cit.*, p. 214). S'appuyant sur une lettre du résident datée du 26 janvier (que nous n'avons pas pu consulter), l'auteur affirme que Sully avait réclamé que les deux millions d'écus d'or qui restaient à la Bastille soient conservés tels quels jusqu'à la majorité du roi. Ce serait cette exigence qui aurait poussé la régente à accepter sa démission puisqu'elle y aurait vu une critique de son administration passée et un signe de défiance. N'ayant pas réussi à confirmer cette allégation, nous préférons y mettre quelques réserves.

[6] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 326. Pour plus de renseignements sur la démission de Sully, nous encourageons le lecteur à se reporter aux pages 323-327 de cet ouvrage, aux pages 327-336 de l'œuvre de B. Barbiche et S. de Dainville-Barbiche, *Sully […]*, *op. cit.* et aux pages 210-225 de l'étude de B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*

[7] Dépêche de Foscarini du 12 février 1611, N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 371, traduite par B. Zeller dans *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 219 : « Je lui tins le langage qui me parut convenir à la circonstance en lui disant que sa retraite me causait un déplaisir particulier, parce qu'il avait toujours montré dans les affaires de la république une bienveillance toute spéciale et appuyé ses ministres auprès du feu roi, ce qui nous donnait l'assurance qu'il en aurait fait de même dans l'avenir, auprès de la reine pour le moment, et auprès du roi quand le temps serait venu ».

[8] Relations de Badoer de 1605 (p. 115) et de Priuli de 1608 (p. 229-230), N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1.

> Ora è voce, e lo ho inteso da più di uno in conformità, che Villeroy per vendicarsi di Sully ha fatto promessa al Concini di ridurre la regina a quanto desidera come va facendo, e Concini che è di forza quasi omnipotente coll'ajuto della moglie ha portato Sua Maestà a privar la corona di Francia del più degno ed utile ministro che avesse giammai. Si dubitava che per tal ragione avessero gli Ugonotti a risentirsi stimando offesa pubblica ed effetto di diffidenza il negare ad uomo della loro religione l'assoluto governo dell'entrate e del tesoro religio e della Bastiglia insieme. Si è fatto divulgare che Sully abbia rinunciato alla carica da se, e non per comando della regina come è in effetto[9].

Il s'agit de la suite d'une dépêche que nous avions déjà citée lorsque nous avions traité la question des mariages espagnols[10]. On se souvient que les Vénitiens n'étaient pas favorables à ces unions, à l'inverse de Concini et de Villeroy qui y voyaient l'occasion pour Marie de renforcer son pouvoir. Mais, pour Foscarini, Villeroy voulait uniquement se venger de Sully en se tournant vers la très catholique Espagne et en promettant à Concini qu'il réussirait à convaincre la reine d'en faire de même. Cela faisait pourtant plusieurs mois que la régente s'était décidée à conclure une alliance avec Philippe III et que des négociations avaient été entamées. Si l'ambassadeur incrimine Villeroy, ses accusations se dirigent surtout vers Concini qu'il voit comme le principal ennemi de Sully. Le surintendant pensait exactement la même chose et il va jusqu'à affirmer dans ses *Economies royales* que le favori de la reine était à la tête de la conjuration visant à précipiter sa chute. Mais il s'agissait en réalité de Villeroy. Concini avait été affilié au complot uniquement parce que les adversaires de Sully avaient jugé que son aide pouvait être utile. Il était, par exemple, susceptible d'influer sur les décisions de Marie, par l'intermédiaire de Leonora[11]. Concini a contribué à cette cabale contre Sully sans en être l'instigateur. Comme la plupart des observateurs italiens présents à la cour, Foscarini voue une haine viscérale à l'encontre du marquis d'Ancre et il lui prête un pouvoir politique

---

[9] Dépêche de Foscarini du 12 février 1611, *ibid.*, p. 370, traduite par B. Zeller dans *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 215 : « Le bruit court maintenant, et plusieurs princes me l'ont confirmé, que Villeroy, pour se venger de Sully, a fait à Concini la promesse de porter la reine à favoriser ses désirs en cette matière [concernant les mariages espagnols] ; et, en effet, il n'y manque pas. Concini, d'autre part, qui est d'une force presque omnipotente, avec l'assistance de sa femme, a décidé Sa Majesté à priver la couronne de France du plus digne et du plus utile ministre qu'elle eut jamais. Comme on craignait du mécontentement de la part des huguenots qui pouvaient prendre pour une offense publique et une marque de défiance le fait d'enlever à un homme de leur religion le gouvernement absolu de la Bastille et des finances, on a publié que Sully a renoncé à ces charges de lui-même et non par le commandement de la reine, ce qui est d'ailleurs conforme à la vérité ». Cette traduction nous semble tout à fait correcte exceptée pour la fin de l'extrait. Nous traduirons plutôt « come è in effetto » par « ce qui est pourtant la réalité ». La phrase de B. Zeller laisse entendre que Foscarini reconnaissait la démission volontaire de Sully. Or, le Vénitien semble surtout remettre en question cette idée en considérant que, contrairement à ce que le gouvernement a publié, Sully a été contraint de partir sur ordre de la reine.

[10] Chapitre 3 du mémoire, p. 149.

[11] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 324-325.

considérable alors que ce n'est pas du tout le cas en 1610[12]. S'il reconnaît, dans une lettre du 17 février, que Villeroy est à l'origine de la mise à l'écart du surintendant, il estime que c'est Concini qui a convaincu la reine de porter le coup fatal. D'après lui, Sully n'a pas démissionné, il a été poussé vers la sortie[13]. Il ne croit donc pas le gouvernement qui avait parlé d'un départ volontaire pour ne pas inquiéter les huguenots. Bien qu'il ne le dise pas clairement, Foscarini en veut certainement à la reine d'avoir cédé aux instances des conspirateurs. Quand il déclare que la France est désormais privée de son meilleur ministre, il regrette surtout que l'un des membres du gouvernement le plus fidèle à Venise ne soit plus en mesure d'intervenir efficacement en faveur de celle-ci. En ce sens, on peut imaginer une frustration assez semblable au sein de la république lorsqu'elle apprit la nouvelle. Pour leur part, les ambassadeurs extraordinaires Nani et Gussoni espèrent qu'il n'y aura pas de conséquences désastreuses ni pour le gouvernement, ni pour Sully :

> Il duca di Sully benchè eretico anzi capo di essi, uomo di grande ingegno, di molta eloquenza e nelle cose del denaro e del governo della entrate intelligentissimo, era perciò caro ad Enrico IV che consigliava ogni cosa seco, e voglia Dio che questa licenza datagli dalla regina non versi qualche male o per l'uno o per l'altro verso.

Il est probable que tous deux craignaient qu'un conflit revoie le jour entre catholiques et protestants. Ces derniers avaient fait part de leur appréhension en apprenant l'existence de tractations entre la France et l'Espagne et, malgré les efforts de la régente, la « disgrâce » de Sully avait renforcé leur méfiance. Par ailleurs, les ambassadeurs prient pour que les opposants du duc se contentent de son éloignement des affaires d'État et ne cherchent pas à le ruiner totalement[14].

3°/ La satisfaction des Florentins

Contrairement à leurs homologues vénitiens, les représentants de Florence à Paris n'ont jamais franchement entretenu de bonnes relations avec Sully. Jusqu'en 1606, Giovannini continue de se plaindre de l'attitude du ministre qui le traite avec peu d'égards

---

[12] B. Zeller a d'ailleurs, comme beaucoup d'historiens de la fin du XIXe siècle et du début du XXe, tendance à trop faire confiance aux propos des Vénitiens ou de Sully, ce qui fausse irrémédiablement son jugement. Il reconnaît toutefois le rôle secondaire de Concini dans le retrait de Sully (*La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 273). À ce sujet, voir aussi S. Mastellone, *op. cit.*, p. 144.

[13] Lors de l'assemblée générale protestante de Saumur qui s'ouvre le 27 mai 1611, Sully avait affirmé avoir été la victime d'un complot et ne jamais avoir eu l'intention de démissionner (S. Mastellone, *op. cit.*, p. 143-144).

[14] Relation de Gussoni et Nani de 1611, N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 478. Avant de faire état des craintes que nous venons d'évoquer, les Vénitiens avaient de nouveau souligné la grande ingéniosité, l'éloquence et les bons services de Sully en matière de finance et de politique.

et qui essaie en permanence de repousser le remboursement dû au grand-duc. Ses successeurs ne rencontrent pas davantage de réussite. Les trois Florentins présents en France en 1610 et 1611, Botti, Ammirato et Cioli, n'aimaient pas traiter avec le surintendant et attendaient avec impatience le jour où il allait quitter sa charge. Botti, qui savait à quel point Sully était hostile aux mariages espagnols, avait à plusieurs reprises essayé de convaincre la reine de retirer sa confiance au ministre, soulignant que si elle voulait affermir son autorité et obtenir l'appui du pape, elle ne pouvait continuer à diriger le royaume aux côtés du chef des huguenots[15]. Le 12 août 1610, Cioli assurait que Sully avait fait don de sommes considérables à Concini pour tenter de s'en rapprocher et que ce dernier était maintenant « en situation d'arriver à toutes les grandeurs »[16]. Sans surprise, il ne présente aucune preuve permettant de vérifier cette allégation. Mais est-ce vraiment étonnant de voir le Florentin imputer à un individu qu'il déteste la responsabilité de l'accroissement de la faveur d'un personnage qu'il abhorre encore plus ?

Néanmoins, parmi les Toscans, tous ne sont pas favorables à ce bouleversement politique. Alexandre d'Elbène, par exemple, reconnaît que Sully avait « admirablement fait le service du roi » même s'il était antipathique[17]. Quant à Ammirato, qui semble partager cet avis, il est exaspéré par le comportement du peuple qui haïssait le surintendant quand il était en poste mais qui, maintenant qu'il ne faisait plus partie du gouvernement, se montrait compatissant et en venait presque à le regretter[18]. L'ambassadeur souligne toutefois que Sully doit rester sur ses gardes :

> Ce qui donne le plus d'ennuis à Sully, c'est de savoir qu'il y a ici des gens de finances qui ne font autre chose que de rechercher de quelle façon les finances ont été administrées depuis dix ans qu'il en a été le chef. Il a augmenté son bien d'un million et demi, et davantage, et si l'on trouve des voleries, comme chacun le dit, on s'arrangera de manière à lui faire son procès et à

---

[15] Dans une dépêche du 19 juin 1610, l'ambassadeur expliquait qu'il avait « trouvé la reine très bien informée, parfaitement avertie sur le compte de M. de Sully » ce qui lui avait « causé une très grande satisfaction » et lui avait « prouvé sa vigilance et sa capacité » (traduit par B. Zeller dans *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 66). Au-delà du protestantisme de Sully, Botti le trouvait aussi trop attaché aux biens du roi, au point que cela en devenait suspect.

[16] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 103.

[17] Dépêche d'Ammirato du 3 février 1611, *ibid.*, p. 217-218. D'Elbène qualifie Sully de « bestia » (il le considère comme une bête, un animal).

[18] Dépêche d'Ammirato du 4 février 1611, traduite par B. Zeller (*ibid.*, p. 221) : « Quelle folle bête est le peuple ! Du temps du roi Henri, il haïssait à mort M. de Sully, l'appelant chien, assassin, lui donnant de pires noms encore que je ne puis répéter. Aujourd'hui qu'on lui a enlevé la Bastille et les finances, il dit tout ému de compassion : "Il est vrai que c'était un superbe, mais il est vrai aussi qu'il a bien servi le roi et le royaume, qu'il a été un excellent serviteur de Sa Majesté, puisque pour le servir il s'est fait tant d'ennemis. Sans doute, il en a retiré honneur et profit ; mais ne pouvait-il pas en faire tout autant et se créer, par-dessus le marché, des amis avec le bien de Sa Majesté ? Pourquoi donc l'avoir privé de sa charge au lieu de le garder et de le récompenser ? Après tout, ses brutalités, les mauvais traitements qu'on lui reproche, n'avaient-ils pas l'approbation du roi ?" ».

> le mettre en tout et pour tout à bas, ce qui n'est pas estimé chose bien difficile ; car il paraît que les ministres qui gouvernent actuellement, non seulement prendraient plaisir à une pareille ruine, mais seraient disposés à la favoriser et à la fomenter, ainsi que les princes. Le comte de Soissons s'acharne de tout son pouvoir après lui ; et voilà ce que retirera Sully d'avoir voulu trop dominer et tyranniser[19].

Il était très fréquent que les anciens responsables des finances publiques soient ensuite soupçonnés de s'être enrichis aux dépens de l'État. En s'évertuant à neutraliser la chambre des comptes et en s'étant fait de nombreux ennemis au cours de ses quinze années passées au gouvernement, Sully n'avait rien fait pour éviter d'être malmené. Dès qu'il avait été en position instable, les témoignages dénonçant ses soi-disant malversations avaient abondé. Quelque temps après avoir démissionné, il envoie plusieurs lettres à Marie de Médicis pour justifier l'ensemble de son action. Personne n'a jamais pu prouver que les contestations concernant la fortune de Maximilien de Béthune étaient fondées. Vraisemblablement, ses opérations financières ont toujours été vertueuses et son enrichissement est essentiellement dû à la libéralité du roi et à l'exercice de ses charges[20]. Mais tous ses détracteurs, qu'ils soient financiers, ministres ou princes, entendent bien se venger et l'obliger à se repentir des mauvais traitements qu'ils disent avoir subi.

Les Toscans ne sont naturellement pas les seuls Italiens à être satisfaits du choix de Marie de Médicis de se séparer de Sully. Rome avait assurément accueilli cette nouvelle avec beaucoup de contentement vu que le premier protestant de France s'était vu désavoué.

7) <u>La suprématie de Villeroy (1610-1614)</u>

En étudiant la situation de Sully, nous avons finalement pu nous faire une idée de la façon dont était perçu Villeroy par nos observateurs italiens. Sully était apprécié par Venise et détesté par Rome et Florence alors que l'on pouvait observer plus ou moins le positionnement inverse pour Villeroy. Fervent catholique et défenseur des mariages espagnols, il était dans les bonnes grâces du pape et du grand-duc qui appréciaient

---

[19] Dépêche d'Ammirato du 26 février 1611, traduite par B. Zeller (*ibid.*, p. 276-277).

[20] B. Barbiche, S. de Dainville-Barbiche, *Sully […], op. cit.*, p. 345-347. Sur les prétendues déprédations de Sully, voir la dépêche de Cioli du 13 juillet 1610, citée par Isabelle Aristide (*La Fortune de Sully*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1990, p. 61), où l'ambassadeur rapporte des propos d'Alexandre d'Elbène : le surintendant « a pendant de si longues années manié les finances, c'est-à-dire douze ou quatorze millions d'écus d'or par an, sans avoir jamais eu l'obligation de rendre compte d'un sou. C'est une chose inouïe, qui n'a jamais été accordée à personne. M. de Sully a tellement modifié et bouleversé les pratiques anciennes que le plus habile homme du monde ne parviendrait pas en deux années à débrouiller l'écheveau […]. Il courrait grand risque de voir ceux qu'il avait mécontentés, découvrir ses malversations et extorsions ».

l'attention particulière qu'il accordait aux affaires de la péninsule[21]. Il avait acquis, en outre, un certain prestige après avoir négocié avec succès le mariage d'Henri IV et Marie de Médicis[22]. Botti jugeait qu'il ne manquait « rien à Villeroy pour être le meilleur de tous les ministres » et Cioli, ajoutait que « ce serait vraiment un grand malheur s'il se retirait »[23]. Avant la fin de l'année 1610, il était également assez bien vu par les Vénitiens. Foscarini reconnaissait qu'il était le ministre majeur de la régente et le maître des affaires extérieures du royaume. L'ambassadeur s'efforçait, en conséquence, de maintenir de bonnes relations avec lui[24]. Mais l'orientation que Villeroy donne ensuite à la politique étrangère française contribue à le faire tomber en discrédit auprès de la république[25].

Quand il est sujet de Nicolas de Neufville dans les correspondances italiennes, c'est très souvent pour mettre en exergue l'influence considérable qu'il exerce sur la reine et le pouvoir effectif qu'il détient. Botti encourage régulièrement le grand-duc à faire des présents au ministre pour bien le disposer car il observe que tout dépend de lui :

> Je crains bien que votre Altesse n'ait jamais trop en sa faveur pour chose que ce soit, M. de Villeroy, sans un beau diamant, ou tout autre présent ; car dans ce pays, c'est plus que jamais l'usage, et cela ne se fait pas au poids d'une once ; si bien qu'à ce point de vue, c'est peu de chose que la cour ottomane. Les occasions se trouvent et peuvent être fréquentes ; et l'autorité de cet homme me paraît être plus grande que jamais, et pour bien des choses, il me semble ne lui manquer de roi que le nom. Et quant à moi, je crois que dans les matières dont je parle, à savoir celles d'État, la reine croirait plus ce que lui dirait Villeroy que ce qu'elle verrait de ses propres yeux[26].

Après le départ de Sully et jusqu'en 1614, Marie de Médicis écoute toujours les suggestions de Villeroy et gouverne en fonction. Elle donne ainsi l'impression de seulement suivre les directives de son ministre. La prépondérance de ce dernier amène Botti, comme sans doute beaucoup d'autres personnages à la cour, à le considérer comme le véritable preneur de décisions et donc comme celui qu'il faut flatter en priorité si la Toscane veut conserver les bonnes grâces de la France. Pour ce faire, il conseille à

---

[21] Dans sa dépêche du 9 décembre 1601, Giovannini signalait que Villeroy était le ministre qui montrait le plus d'inclination pour les questions liées à l'Italie et plus spécifiquement pour celles relatives à Rome (A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 473-474).

[22] S. Mastellone, *op. cit.*, p. 130-132.

[23] Dépêches de Botti du 30 juin et de Cioli du 26 juin 1610, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 29-31.

[24] Dépêche de Foscarini du 14 juillet 1610, N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 339 : « Ho visitato il signor di Villeroy per mantenere in ufficio questo principalissimo ministro […] ». Foscarini a visité Villeroy pour s'assurer les bons services de ce ministre prééminent.

[25] Nous ne nos attarderons pas plus longtemps sur cet aspect, ni sur ses différends avec Sully que nous pensons avoir exposés en détail précédemment.

[26] Dépêche de Botti du 30 décembre 1611, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 335-336. Nous retrouvons la même idée dans ses missives du 29 août 1610 (*ibid.*, p. 245) et du 24 octobre 1611 (*ibid.*, p. 324). « Tout dépend de Villeroy » en concluait le résident.

Cosme II de Médicis de recourir à la pratique très courante à la cour (mais qui interloque beaucoup les représentants étrangers) des pots-de-vin[27].

Il était « comme roi auprès de la reine » selon le marquis de Campiglia[28]. En 1612, le nouvel ambassadeur du grand-duc, Giovanni Battista Bartolini effectue un constat assez proche :

> Il consiglio segreto di questo Re è solo Villeroy, et con lui solo si consultano tutte le cose di stato, et la Regina non muove una foglia senza lui, talchè bisogna risolversi che abbiamo da passare per sua mano et non saria forse male, quando Sua Altezza commette negozi importanti, scrivere anche al sudetto Villeroy, mostrando di riconoscere ancora da lui tutto quello che si ottiene dalla Regina[29].

En affirmant que la régente ne faisait rien sans Villeroy, Bartolini ne nous la présente plus comme légèrement influencée par le ministre. Elle apparaît complètement dominée et incapable de faire un choix par elle-même. Il voit Villeroy comme le gouvernant incontestable et Marie comme celle qui veille à la bonne application des mesures qu'il prônait. Les autres personnages censés orienter la politique française à leur côté n'endossent qu'un rôle secondaire et consultatif.

Le point de vue vénitien ne comporte pas de grande différence. Dans une dépêche de 1613, que nous avons déjà abordée dans un chapitre précédent, Giustinian prétend que la reine « ne fait ni plus ni moins de ce que lui conseillent Villeroy et le chancelier »[30]. Il prête donc encore un peu d'importance à Sillery. Mais l'année suivante, alors que Louis XIII et Marie de Médicis sont partis en voyage à Nantes dans le but de ramener à l'obéissance le duc de Vendôme, P. Contarini certifie que Villeroy est tout puissant :

> Villeroy, qui a poussé leurs Majestés à se résoudre au voyage, bien que, depuis la mort du feu roi, il soit resté toujours dans un état d'autorité suprême sur les grandes affaires du royaume, s'est fait une réputation encore plus éminente et a gagné un crédit plus considérable non seulement auprès de la reine, mais aussi de tout le reste de la cour ; en sorte que c'est de lui seul que la reine, pour le moment, veut avoir le conseil ; et c'est de sa volonté seule qu'il résout les affaires les plus graves et importantes. Le chancelier, qui a été d'une opinion contraire à celle de Villeroy, se trouve diminué dans l'estime générale, et peu satisfait. C'est ce qui peut se dire aussi de tous les autres[31].

---

[27] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 489-490.
[28] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 46.
[29] Dépêche de G. B. Bartolini du 1er septembre 1612, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 328 : Villeroy est en fait le seul membre du conseil secret du roi. La régente ne remue pas une feuille sans lui et, dès qu'elle doit traiter d'une affaire importante, elle lui écrit. Les décisions sont donc essentiellement prises par ce ministre.
[30] Dépêche de Giustinian du 11 juin 1613, *ibid.*, p. 132-133.
[31] Dépêche de P. Contarini du 19 août 1614, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 251.

Partie de Paris le 5 juillet 1614, la cour était ensuite passée par Orléans, Blois, Tours, Châtellerault, Poitiers, Loudun, Saumur et Angers avant d'arriver à Nantes. Au retour, elle avait fait escale à La Flèche, au Mans et à Chartres. Chaque étape avait été l'occasion de présenter au roi son royaume et de le présenter lui-même à ses sujets. Louis XIII, accueilli dans toutes les villes par des foules en liesse, en était revenu enchanté. Le voyage avait donc été une grande réussite et le séjour dans la cité ligérienne du 11 au 29 août son « apothéose politique »[32]. À quelques semaines de l'ouverture des états généraux (programmés pour octobre), le prestige du roi et de sa mère était ressorti renforcé à l'issue de cette tournée. La gloire de ce succès rejaillissait sur Villeroy qui en était à l'initiative[33]. Témoin du « tour de France royal », organisé par Catherine de Médicis entre 1564 et 1566 pour consolider le pouvoir royal et la paix intérieure, en présentant Charles IX aux Français, il s'en était inspiré en 1614 pour atteindre les mêmes objectifs que soixante ans plus tôt. Sillery, qui n'avait pas été, semble-t-il, aussi favorable que Villeroy à ce voyage, voit dès lors sa réputation diminuer[34].

Les diplomates italiens ne faisaient-ils pas preuve d'un peu trop d'exagération autour de cette prédominance de Villeroy ? On ne peut pas nier que la régente l'écoutait et lui accordait sa confiance. Mais il ne s'agissait pas d'une confiance aveugle. Elle appréciait sa discrétion et la mesure qui accompagnait ses actions[35]. Il était un homme d'expérience puisqu'il avait servi trois rois différents avant Louis XIII[36]. Mais il était aussi homme de compromis et un habile négociateur. Il s'avérait un atout indispensable pour Marie qui voulait mener une politique conservatrice efficace. À l'inverse de Sully, qui avait un tempérament belliqueux et beaucoup moins conciliant, il pensait que la régence devait être une période de transition et d'apaisement où la reine devait réussir à « conserver l'autorité

---

[32] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 435-437. Le jour de l'Assomption 1614, Marie et Louis XIII président l'ouverture des états de Bretagne. Les députés bretons s'étaient empressés de répondre favorablement aux demandes financières royales avant de choisir des hommes dévoués au gouvernement pour se rendre aux états généraux du royaume.

[33] Contarini n'est pas le seul à l'affirmer, l'ambassadeur anglais en France de l'époque l'assurait également : J. Michael Hayden, *France and the Estates General of 1614*, 1974, p. 71. Le représentant de Jacques Ier ajoutait que « Monsr. De Villeroy is the person that hath now the predominant credit in the court » (S. Mastellone, *op. cit.*, p. 166).

[34] Dépêche de G. B. Bartolini du 29 décembre 1614, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 36-37.

[35] S. Mastellone, *op. cit.*, p. 132.

[36] Villeroy était devenu secrétaire d'État en 1567 sous Charles IX. Il occupe la même fonction sous Henri III jusqu'en 1588, avant d'être destitué par ce dernier qui le jugeait trop soumis à Catherine de Médicis et trop proche du parti ligueur. En 1594, il retrouve un poste de secrétaire d'État chargé de la guerre et des affaires étrangères sous Henri IV.

du roi et le royaume en sa réputation et en son entier »[37]. Par ses conseils de temporisation, il avait su convaincre Marie et c'est pour cette raison qu'elle s'appuie sur lui pendant ses quatre années de régence, à la fois dans les affaires étrangères (qu'il gérait depuis 1594) et dans les questions de politique intérieure qui ne dépendent pas, en théorie, de son ressort[38]. La reine n'est donc pas une marionnette de Villeroy puisqu'elle va autant vers lui que lui va vers elle. Elle choisit de gouverner avec ce ministre car ce sont ses avis qui lui semblent les plus pertinents.

8) Le cabinet politique de Marie

1°/ L'ascension des Concini

Personne, à la cour, n'était en mesure de contester cette domination de Villeroy, pas même le couple Concini :

> Sebbene fra lui [Villeroy] et li signori marchesi d'Ancre passa buonissima corrispondenza, con tutto questo a Villeroy sudetto non piace interamente che questi signori si mischino tanto nelli affari di stato et sta cheto per non potere fare altro ; et bisogna che Vostra Signoria Illustrissima sappia che ne il marchese ne la marchesa sudetti sono bastanti con la loro autorità a rimuovere la Regina dall'opinione di Villeroy et eglino come savi non si metterebbono a sforzare l'animo della Maestà sua, più tosto cercheranno di disporre Villeroy […][39].

Contrairement à ce que l'historiographie a longtemps écrit, Concini n'est pas devenu l'homme fort du royaume de France à partir de 1610[40]. Pas plus qu'avant la mort du roi il

---

[37] Joseph Nouaillac (éd.), « Avis de Villeroy à Marie de Médicis », *Revue Henri IV*, t. 2, 1907-1908, p. 83 (cité par J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 319 (n. 26). Pourtant dans ses *Economies royales*, Sully essaie de faire croire qu'il a été le véritable inspirateur de la politique extérieure et de la réorganisation de l'État. Cette affirmation est assez osée vu que nous avons démontré, plus tôt dans ce chapitre, qu'il s'y était au contraire opposé ouvertement, ce qui avait abouti à sa disgrâce (S. Mastellone, *op. cit.*, p. 123).

[38] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 319-321. Nous reviendrons dans la deuxième partie de ce chapitre sur les grands principes de la politique menée par Marie de Médicis et Villeroy dans le royaume.

[39] Dépêche de G. B. Bartolini du 1er septembre 1612, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 328. L'auteur propose la traduction suivante : « Bien qu'entre lui et les marquis d'Ancre règne une très bonne intelligence, il n'en est pas moins vrai que Villeroy n'est pas très satisfait que ces personnages se mêlent tant des affaires de l'État. Sachez bien cependant que ni le marquis ni la marquise n'ont une autorité suffisante pour détacher la reine de l'opinion de Villeroy et eux, en gens habiles, se garderaient bien de violenter l'esprit de la reine, mais chercheraient plutôt à gagner Villeroy d'abord » (*ibid.*, p. 65).

[40] S. Mastellone signalait cette idée dès 1962 (*op. cit.*, chapitre 3, p. 123-167). Il notait également que cette même historiographie avait complètement délaissé Villeroy, le véritable « premier » ministre de Marie, qui avait certes eu le droit à quelques attentions de B. Zeller dans *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, mais à une seule et unique biographie (J. Nouaillac, *Villeroy, secrétaire d'état et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV : 1543-1610*, 1908). Mais cette dernière ne disait presque rien sur la régence de Marie de Médicis, évoquée seulement en conclusion. La situation n'a pas vraiment évolué aujourd'hui. Seules les *Mémoires d'État* (couvrant la période 1574-1594) du ministre ont été publiées récemment par Éric de Bussac et Pascal Dumaih (2004, 2 t.).

ne joue un véritable rôle gouvernemental. Même s'il s'est donné toutes les peines du monde pour convaincre (avec succès finalement) le grand-duc et ses représentants qu'il prenait une part importante dans les décisions politiques de la régente, il occupe une place subsidiaire par rapport à Villeroy mais aussi par rapport à Sillery, Jeannin et d'autres Grands comme les ducs d'Epernon et de Guise[41]. Bien entendu, il reste le favori de Marie de Médicis et continue d'affermir sa position de courtisan, en remplissant son rôle d'intermédiaire entre les Italiens et la régente. Celle-ci lui confie des missions prestigieuses d'ordre assez divers qu'il accomplit avec panache. Elle le nomme conseiller d'État en 1610 parce qu'il a su prouver, au cours des années précédentes, ses talents de négociateur. Cette fonction lui permet d'intervenir dans le jeu politique français mais pas de se hisser au niveau d'un ministre ou de participer au conseil étroit.

Ses relations avec Villeroy sont plutôt bonnes et, comme l'indique Bartolini dans l'extrait cité ci-dessus, Concini est bien conscient qu'il vaut mieux éviter qu'elles ne se ternissent. Il est également probable que le résident florentin ne se trompe pas lorsqu'il insinue que le ministre n'apprécie pas quand le couple de favoris essaie de trop influer sur les affaires d'État. Mais nous pouvons, en revanche, nous demander si Nicolas de Neufville avait réellement quelque chose à craindre des ingérences des Concini, vu leur puissance politique limitée. En août 1610, Cioli s'interroge sur les raisons qui ont poussé Villeroy à se retirer dans ses terres pour manifester son mécontentement. Il avance notamment l'idée d'un conflit entre le ministre et Concini. Il évoque aussi des différends avec la reine qui aurait trop tendance à s'appuyer sur des conseillers secrets autres que Villeroy, tout en manquant de considération pour les avis de ce dernier[42]. Mais il est plus vraisemblable que la cause principale de l'insatisfaction du ministre soit déjà le soutien accordé par Marie de Médicis à Sully. Si en 1610, Villeroy a un solide rival, il s'agit bien du surintendant et non de Concini.

Avant d'accorder sa confiance définitive à Charles de Neufville, la reine a-t-elle effectivement constitué un conseil secret ? Cioli le suggère le 26 juin :

---

[41] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 475. Comme l'auteur, nous avons remarqué que le silence était « à peu près total » dans les sources diplomatiques sur Concini et Leonora jusqu'en 1615, excepté dans les dépêches florentines où on retrouve fréquemment des rapports sur les actes du couple. Même si les Vénitiens évoquent assez souvent le maréchal d'Ancre (généralement pour le critiquer et le présenter comme un défenseur de la cause espagnole) dans leurs relations et leurs missives (par exemple dans la relation de Nani et Gussoni de 1611, N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 479), cela reste très restreint à l'échelle de leur importante correspondance.

[42] Dépêches de Cioli des 8 et 11 août 1610, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 101-102.

> On tient que Villeroy est extrêmement mécontent, parce que la reine, dit-on, chaque fois qu'elle sort du conseil, a une consultation sur les décisions qui y ont été prises, avec trois conseillers secrets, à savoir avec Concino, avec Duret, qui est un de ses médecins, et avec Dolé, son procureur et avocat général ; et bien souvent elle les change, ce dont beaucoup de gens la blâment. On dit que ce Duret est une terrible cervelle, et que le roi défunt, quand mourut son premier médecin, le rebuta immédiatement de ses prétentions sur cette place, en disant : "Je ne veux pas de ce mauvais esprit autour de moi ; car il ne se maintient pas dans les bornes de la médecine. Mais il a toujours eu, à ce qu'on affirme, la faveur de la reine, parce que le Sr Concino, qui s'en est toujours servi, l'aime et qu'il l'a dans sa dépendance particulière[43].

Il y a énormément de « on dit » dans ce témoignage qui s'apparente bien plus à une énonciation de rumeurs, sans preuve tangible. Il est d'ailleurs très intéressant de mettre ce récit en relation avec un extrait des *Economies royales* de Sully :

> Le conseil secret et caché, qui en effet pouvait tout, et se tenait à heures indues, était composé de la reine, de Conchine et sa femme, du nonce du pape, de l'ambassadeur d'Espagne, du chancelier, d'Epernon, Villeroi, chevalier de Sillery, du président Jeannin et Arnauld suffrageant de Conchine, du médecin Duret pour un temps, de Dollé et du père Cotton[44].

Dans ce « conseil de la petite écritoire », nous retrouvons mentionnés tous les ennemis de Sully ainsi que quelques représentants étrangers. Nous avons démontré auparavant que le nonce Ubaldini n'avait jamais fait partie d'un tel conseil et il en est apparemment de même pour l'ambassadeur espagnol. L'ancien surintendant voulait faire croire que, très peu de temps après la mort d'Henri IV, la France avait succombé à l'influence espagnole et que le parti pontifical et jésuite, dirigé principalement par Concini, avait pris le contrôle du gouvernement[45]. Quand Cioli écrit sa dépêche, cela fait à peine un mois et demi que Ravaillac a commis son meurtre. L'atmosphère est encore très tendue dans le royaume et les Espagnols ou les jésuites sont régulièrement accusés d'avoir contribué à l'assassinat. À la cour, on sait que la Toscane et Concini sont assez proches de l'Espagne et du pape. On connaît, de surcroît, les rapports étroits que le premier écuyer de la reine entretient avec celle-ci. Il est donc assez peu surprenant de voir qu'on le soupçonne de faire partie de ceux qui influencent Marie. Louis Dolé, avocat au parlement de Paris, était un fidèle de Concini tout comme Jean Duret qui, lui, n'était pas bien vu par Henri IV[46]. Lorsque la régente le prend à son service, Cioli assure qu'elle a fait l'un de ses premiers mauvais choix[47]. Il est certain que d'autres courtisans en sont arrivés à la même conclusion. Après tout, intégrer dans sa maison un personnage (ultramontain et favorable

---

[43] Dépêche de Cioli du 26 juin 1610, *ibid.*, p. 29.
[44] Cité par J.-F. Dubost dans *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 313.
[45] J.-F. Dubost dans *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 313
[46] H. Duccini, *op. cit.*, p. 125.
[47] Dépêche de Cioli du 2 juillet 1610, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 25.

aux jésuites[48]) qui était désapprouvé par son mari, n'était-il pas la preuve que la reine était en train de rompre avec les positions de ce dernier ? Ce questionnement a sans aucun doute alimenté certaines discussions en 1610. Néanmoins, l'existence d'un tel conseil secret autour de la reine repose sur des fondements bien fragiles. Marie de Médicis s'appuie surtout sur les anciens ministres d'Henri IV, parmi lesquels Villeroy finit par s'imposer.

À défaut de pouvoir intervenir dans les décisions gouvernementales, les Concini travaillent à accroître leur fortune personnelle. Ils exploitent de nombreuses affaires financières en s'appuyant sur les relais qu'ils s'étaient constitués dans le monde des manieurs d'argent. Grâce à leurs profits, ils acquièrent ensuite des terres et des charges. Cela leur permet de répondre aux attentes de la reine, liées à leur statut de favoris, à savoir contrer l'influence des clientèles aristocratiques[49]. En septembre 1610, Concini achète la charge de premier gentilhomme de la chambre du roi au duc de Bouillon et devient gouverneur des places picardes de Roye, Montdidier et Péronne. La même année, il avait obtenu le marquisat d'Ancre (toujours en Picardie) et la baronnie de Lésigny, située à côté de Fontainebleau. En 1611, il est nommé lieutenant-général du gouverneur de Picardie. En 1613, il connaît un tournant dans sa carrière de favori puisqu'il devient maréchal de France. En tant qu'officier de la couronne, il peut participer à des évènements politiques importants comme l'ouverture des états généraux de 1614. Mais cette promotion provoque un nouveau scandale et marque la reprise d'une violente hostilité à l'égard du favori.

2°/ Rivalités ministérielles

Si la réussite du voyage de Nantes avait encore accru le rayonnement de Villeroy, son autorité commence cependant à être contestée à partir de l'été 1610. Lassé de son rôle de second, le chancelier Sillery veut prendre son indépendance et mener sa propre politique. Une lutte des factions s'ouvre à la cour puisque deux clans ministériels s'affrontent entre 1614 et 1616 dans le but de gouverner la France comme ils l'entendent[50]. Dans une dépêche de décembre 1614, Bartolini essaie de résumer l'évolution des rapports entre les deux barbons depuis le début de l'année :

---

[48] Charles Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle*, 1862, p. 59.

[49] Nous renvoyons ici à J.-F. Dubost qui présente une explication très complète des trafics d'influence organisés par les Concini à la cour et sur la façon dont ils ont procédé pour développer leur richesse (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 489-493).

[50] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 321.

> Il y avait eu, jusqu'au commencement des rumeurs passées, une excellente intelligence et une union particulière entre le chancelier et Villeroy et ils cheminaient en voulant et en procurant uniquement le service de Leurs Majestés et du royaume. Mais ces bonnes fins cessèrent chez eux ; ils s'attachèrent à l'intérêt des tiers qui leur paraissait uni avec le leur propre plus qu'avec celui du roi. Leur situation commença alors à s'affaiblir, et eux à perdre de la bonne opinion que la reine avait d'eux. En même temps ils devinrent fort peu amis entre eux […].

Le Florentin s'attarde ensuite sur l'épisode du voyage, reprécisant que Villeroy en était ressorti plus fort tandis que Sillery « continuait […] à remplir son office, mais avec peu de satisfaction ». Il en arrive ensuite à la fin de la régence en octobre 1614 :

> Le temps de la majorité du roi étant venu et la reine sortant de sa régence, le chancelier cependant servit avec tant d'habileté le roi et la reine en plusieurs circonstances que depuis lors la reine le réintégra complètement dans sa faveur et lui rendit toute l'autorité qu'il avait auparavant. Quant à Villeroy, continuant à être fort bien vu, il arriva au point que de tout ce qu'il traitait avec la reine, la connaissance n'arrivait à personne. Il avait réduit la reine à ce point qu'il était bien des choses dont elle ne donnait plus communication ni à la maréchale, ni au maréchal ; et cependant il en était fort peu qui ne finissent par arriver à leur connaissance. Villeroy en vint de la sorte à avoir une autorité considérable. Il ne réussit pas cependant à consommer la ruine du chancelier […].

Il poursuit son récit en expliquant que la reine avait fini par se montrer insatisfaite des négociations de Villeroy concernant les mariages espagnols, le soupçonnant de vouloir retarder leur réalisation et d'avoir rejoint le parti du prince de Condé. Ce serait pour cette raison que le ministre serait tombé en disgrâce. Concini en aurait alors profité :

> Villeroy s'en alla, cédant la place au maréchal d'Ancre. Alors s'éleva contre lui une haine violente chez ceux qui ne sont pas ses amis. Pouvaient-ils voir s'en aller en ce temps-là un ministre de cet âge, un si grand serviteur de la couronne, un homme d'une sincérité si parfaite et si absolument incorruptible ?

Bartolini perçoit bien les fluctuations dans les relations entre les ministres et la reine. Mais il est souvent dans l'erreur concernant les motifs de ces changements. Si Villeroy connaît une semi-disgrâce en 1615, c'est parce que les états généraux, sur lesquels nous reviendrons, ont eu des conséquences indirectes fâcheuses. La reine n'étant plus officiellement régente, elle a endossé la fonction de chef du conseil. Elle n'incarne plus la continuité de l'autorité royale, elle exerce cette autorité en vertu de son nouveau statut de chef de gouvernement exerçant l'autorité royale. Elle est donc la principale cible de la campagne de pamphlets orchestrée par Condé, visant à remettre en cause sa légitimité à gouverner la France, de même que celle des ministres qui l'entourent. Son pouvoir est contesté et cette vague de libelles du début de l'année 1615 met « sur le devant de la scène le fantasme du rôle politique prêté à Concini et de l'influence qu'il exercerait sur la

reine »[51]. En février, P. Contarini revient sur les lourdes accusations qui pèsent sur le favori et son épouse :

> Et tout cela, c'était en considération de la maréchale d'Ancre et de son mari, qui, avec une libre et absolue prédominance, disposent de la volonté de la reine ; c'est à eux qu'elle donne tout ; c'est d'eux qu'un chacun, pour grand qu'il soit, reconnaît tenir les charges, les émoluments, les honneurs. Ils les font passer à bon compte ; et c'est pourquoi ils s'enrichissent considérablement. D'avoir vu les meilleures places, les plus beaux gouvernements, les principales charges du royaume, tout cela, comme étranger, augmente singulièrement la haine qu'il inspire et fait condamner qui, avec tant de profusion, s'emploie à lui faire du bien[52].

Blâmés d'être responsables du déficit de la France et de s'enrichir au détriment du royaume, ils sont perçus comme des manipulateurs qui ont réussi à écarter Villeroy pour bénéficier de toutes les faveurs de la reine. Concini est présenté comme celui qui dirige la France, maître des finances et des charges qu'il distribue comme bon lui semble. Dans une atmosphère imprégnée de xénophobie, son origine étrangère le dessert encore davantage. Quant à Marie, elle est presque perçue comme étant ensorcelée par Leonora. L'image de la régente est menacée et la nouvelle révolte des Grands qui se met en place au cours de l'été suivant l'oblige à trouver un responsable. Villeroy apparaît tout désigné. Il perd la confiance de la mère du roi et Sillery, qui s'était rapproché du couple Concini, en profite pendant quelques mois[53]. Le chancelier prônait la fermeté à l'encontre de Condé qui refusait l'accommodement que l'on lui proposait. Mais cette politique ne remporte pas un franc succès et Sillery est écarté dès la fin de l'année.

L'affaiblissement (puisqu'on ne peut pas encore parler de chute) de Villeroy est donc bien lié à Concini mais indirectement, par l'intermédiaire des pamphlets qui vilipendaient sa prétendue emprise sur la reine[54]. Ce n'est pas le marquis d'Ancre qui a volontairement réussi à faire tomber Villeroy comme semble le penser Bartolini et comme l'a allégué bien plus tard B. Zeller[55]. Ce n'est pas non plus à cause d'une quelconque association avec Condé ou d'une mauvaise volonté du ministre vis-à-vis des mariages espagnols (on se souvient que Marie voulait repousser leur réalisation au moins autant que

---

[51] *Ibid.*, p. 494.
[52] Dépêche de P. Contarini du 17 février 1615, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil*, *op. cit.*, p. 85.
[53] Ce rapprochement entre les Brûlart et les Concini avait commencé en décembre 1614. Comme pour le symboliser, la reine avait choisi le commandeur Noël Brulart de Sillery, le frère du chancelier, pour être son chevalier d'honneur. Mais la promotion était en réalité due à Leonora (B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil*, *op. cit.*, p. 215). Voir aussi J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 495.
[54] B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil*, *op. cit.*,
[55] *Ibid.*, p. 36.

lui). Il est la victime des premières oppositions au pouvoir de la reine liées à son changement de situation.

Les observateurs italiens qui commentent la situation en France de ces années 1610-1616 présentent presque toujours Marie de Médicis comme sous l'influence d'un autre personnage, d'abord de Villeroy jusqu'en 1614 puis de Concini par la suite. S'ils ne remettent pas en cause l'intensification de son autorité, ils ont tendance à considérer qu'elle ne mène pas sa propre politique mais celle qui lui est dictée par son ministre ou ensuite par son favori. Pour eux, elle est celle qui ordonne mais pas celle qui prend les décisions. Ils prêtent d'ailleurs beaucoup plus de pouvoir au maréchal d'Ancre qu'il n'en a réellement. Au fond, leurs discours sont très marqués par ce qu'ils entendent à la cour et par ce qu'ils lisent dans les pamphlets des opposants au gouvernement. Leur opinion sur la reine résulte en partie de ces éléments et est parfois un peu faussée ou réductrice.

II – Marie de Médicis et les Grands

1) Contenter les princes avec des pensions ou comment acheter la paix civile

Le 19 juin 1610, Botti avertit le grand-duc que la situation de sa cousine n'est plus aussi bonne que lors des premiers jours de la régence. Elle doit dorénavant faire face aux prétentions des ministres et des Grands du royaume[56]. Le comte de Soissons, qui n'avait pas obtenu de Marie sa nomination en tant que lieutenant général du roi, avait néanmoins acquis le gouvernement de la Normandie et celui du Dauphiné pour son fils, ainsi qu'une augmentation conséquente de sa pension[57]. Ces gratifications permettent d'apaiser le prince du sang pour un temps. Mais Botti ne s'y méprend pas, « si l'on considère l'humeur de ce prince, la reine aura fort à faire pour le maintenir en état de contentement »[58]. Quelques jours plus tard, Soissons fait, en effet, reparler de lui en manifestant sa volonté de remplacer les gouverneurs des différentes places normandes par certains de ses fidèles. La

[56] Dépêche de Botti au grand-duc du 19 juin 1610, A. Desjardins, *op. cit.*, p. 635 : « riuscendo questi principi e ministri ogni giorno tanto più insolenti, che la regina e tutti quelli che gli voglion bene, ne temono grandemente » (les princes et les ministres sont chaque jour plus insolents si bien que la reine et tous ceux qui lui veulent du bien s'inquiètent fortement).
[57] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 16.
[58] Dépêche de Botti au grand-duc du 2 juin 1610, *ibid.*, p. 15.

reine s'y oppose et de nouvelles tensions voient le jour. Cioli estime qu'elle a fait une erreur en accordant ce territoire très prospère au prince[59] :

> Elle voulait imiter le style de son mari, qui donna au même Soissons le gouvernement du Dauphiné, mais en y mettant un lieutenant sur lequel le comte ne pouvait et n'a, en effet, jamais pu compter ; et au duc de Guise il avait donné pareillement le gouvernement de la Provence ; mais les gouverneurs des places l'y ont fort peu reconnu comme leur supérieur. Si la reine persiste dans ses intentions, on pourra revenir sur le blâme que jettent sur elle bien des gens pour avoir accordé le susdit gouvernement de Normandie à Soissons, faute dont presque tout le monde fait remonter la responsabilité à Concino[60].

Depuis les guerres de religion, les rois de France, parfois confrontés à l'agitation de certains gouverneurs, utilisaient les lieutenants généraux pour contrecarrer leur influence régionale[61]. Henri IV avait adopté cette façon de procéder tout au long de son règne et Marie de Médicis essaie de poursuivre dans la même voie. Le maréchal de Fervacques, lieutenant général de la province de Normandie était farouchement opposé à Soissons et pouvait constituer un parfait contrepoids. Mais à la cour, on n'apprécie que très modérément le « cadeau » de la reine au prince du sang. Traditionnellement, la Normandie était cédée au dauphin. Mais suite à l'avènement de Louis XIII, le gouvernement de ce territoire était resté vacant. Il était donc l'objet de nombreuses convoitises. Beaucoup de Grands ou d'opposants de Soissons sont surtout jaloux des concessions qu'a réussi à obtenir le prince. Pour ne pas blâmer le roi ou la régente, la faute est d'ores et déjà imputée à Concini en 1610, qui apparaît comme le coupable idéal.

En confiant le gouvernement de la Normandie à Soissons, la reine entame une vaste politique de libéralité conseillée par Villeroy. Tous les Grands du royaume en bénéficient dès le début de la régence[62]. Mais plus ils reçoivent, plus ils deviennent gourmands. L'exemple le plus édifiant est certainement celui de Condé[63]. Rentré à Paris le 16 juillet, il jure fidélité au nouveau roi et à sa mère, garantissant qu'il est revenu en France pour les

---

[59] Dépêche de Cioli au grand-duc du 2 juillet 1610, *ibid.*, p.25.
[60] Dépêche de Cioli au grand-duc du 26 juin 1610, *ibid.*, p. 18.
[61] Sur ces questions d'administration du royaume, voir J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 349-362. Le pouvoir royal dispose même généralement de trois à quatre relais, tous potentiellement concurrents, dans chaque province. Si un conflit se déclenchait avec l'un d'entre eux, le gouvernement pouvait s'appuyer sur les autres pour faire en sorte de le contrer.
[62] Dépêche de Botti au grand-duc du 19 juin 1610, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 638. Le prince de Conti reçoit, par exemple, le gouvernement de Lyon.
[63] Dépêche d'Ammirato du 7 décembre 1610, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 159 : « Le prince de Condé ne peut se tenir tranquille. Plus on lui donne, plus il en voudrait ».

servir du mieux possible. En échange, il reçoit lui aussi une pension très importante[64]. Très vite, il essaie de s'immiscer dans les affaires gouvernementales, comme l'explique Cioli :

> Lui qui, jusqu'à présent, s'était montré très modeste, a déjà commencé, dans le conseil, à devenir très arrogant et insolent : il prend le contre-pied de toutes les opinions et les combat gaillardement comme s'il était le plus vieux, le plus sage et le plus prudent de tous[65].

Des tensions entre les Grands naissent à la cour, chacun désirant tirer profit du désordre de ces premiers mois de régence. En décembre, Condé réclame la convocation des états généraux, projet auquel Marie de Médicis ne semble pas opposée. L'ambassadeur toscan considère d'ailleurs que les multiples prétentions du prince n'avaient que pour but de forcer la régente à accepter la réunion des états[66]. Sur cette question, les Florentins apparaissent divisés. Le grand-duc n'y était pas favorable, contrairement à Concini qui incitait la reine à « se résoudre » à cette convocation[67]. Ces dernières semaines de 1610 constituent les premiers troubles que Marie doit gérer, d'autant plus qu'aux revendications des princes s'ajoute le conflit entre Sully et Villeroy. La situation semble toutefois se calmer :

> Toutes les mutations et du ciel et de la terre se voient dans cette cour : tantôt des nuages, tantôt le ciel serein ; de furieuses tempêtes, des averses, l'ouragan, et puis après la bonace ; des orages terribles et le calme plat. Tout s'est apaisé en un clin d'œil en même temps que la furie des demandes et prétentions de Condé ; tout, les rumeurs et les craintes ; de telle sorte que l'on n'en parle même plus ; et tandis qu'auparavant, on semblait cheminer vers l'abaissement complet de l'autorité de la régente, on court maintenant à son exaltation[68].

La reine n'a, en réalité, presque jamais de répit. Tous ces scandales et mécontentements font partie d'une stratégie des Grands pour s'imposer à elle et obtenir davantage de faveurs. Les trois années suivantes sont parsemées de querelles de préséances, de duels et de départs théâtraux de la cour pour justifier une quelconque insatisfaction[69]. S'en suivent généralement des réconciliations spectaculaires avant que des différends ne surgissent à nouveau. Les Grands se jalousent, s'allient puis s'affrontent.

---

[64] *Ibid.*, p. 93-94.
[65] Dépêche de Cioli du 8 août 1610, *ibid.*, p. 96.
[66] Dépêche de Cioli du 10 décembre 1610, *ibid.*, p. 162-163.
[67] *Ibid.*, p. 164.
[68] Dépêche de Cioli du 12 décembre 1610, *ibid.*, p. 168.
[69] Les querelles les plus importantes impliquaient majoritairement le clan des Bourbons (Condé et Soissons) et celui des Lorraine, mené par le duc de Guise et ses frères, le duc de Chevreuse et le chevalier de Guise. Ce dernier se distingue également par deux duels en février 1613 qu'il remporte contre le baron de Luz et son fils, sans se faire inquiéter par la justice, preuve de la puissance de la maison de Guise à l'époque et de leur impunité (B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 95-98 et J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 344) Quant aux mécontentements, tous les Grands du royaume (y compris les Guise, principaux soutien de la reine) ont eu au moins une fois à se plaindre du gouvernement. Plutôt que d'en faire une liste exhaustive, nous renvoyons le lecteur à l'intégralité des ouvrages de B. Zeller consacrés à la régence.

Leurs coups d'éclat leurs permettent de renforcer leur prestige et leur réputation auprès de la noblesse seconde, qui les croient assez influents pour participer aux décisions politiques du royaume. Ainsi, leurs clientèles se développent et, plus leur rayonnement est grand, plus le souverain aura intérêt à leur accorder sa confiance. La reine a ses préférences et, en fonction des circonstances, elle favorise certains Grands plus que d'autres. Elle cherche, par exemple, à s'accommoder avec le comte de Soissons durant toute l'année 1611, dans l'optique d'affaiblir le prince de Condé qu'elle avait jugé trop remuant à la fin de l'année précédente [70]. Distribuer des pensions constitue un excellent moyen pour tenter de se concilier certains princes.

Mais les observateurs italiens sont assez inquiets face à la libéralité de la régente et aux ambitions des Grands. Alexandre d'Elbène déplore que « tous ces princes la crucifient petit à petit ; ils voudraient lui enlever l'autorité et se rendre maîtres chacun des gouvernements qu'elle a ; dans leurs immodérées et indélicates demandes et de charges et de pensions, ils ne se rassasient jamais »[71]. Ammirato explique, lui, que « ces différends, dans l'intérêt de ce royaume et dans celui de la reine, sont jugés fort utiles ; parce que si tous les princes étaient d'accord ils tourmenteraient d'autant plus Sa Majesté ». Malgré cela, il trouve que cette dernière « les traite trop bien »[72] :

> Tous ceux qui veulent du bien à la reine ne peuvent désirer en elle qu'une chose : c'est que le courage qu'elle a dans le cœur, elle le manifeste davantage extérieurement. Il faut qu'elle dénonce hardiment le cas fâcheux dans lequel se mettent tous les princes[73].

L'avenir de la régence s'avère encore très flou et les Italiens attendent plus de sévérité de la part du gouvernement. Dans leurs relations, les Vénitiens dressent un bilan détaillé des gratifications que la reine aurait distribuées et réfléchissent sur les raisons qui l'ont poussée à agir de la sorte. Pour Gussoni et Nani, c'est avant tout parce qu'elle voulait éviter une guerre civile provoquée par les princes, ce en quoi ils n'ont pas tort. Ils évoquent également une éventuelle crainte à propos des états généraux qui auraient pu contester la décision du parlement de la nommer régente. Mais un passage de leur récit démontre qu'ils ne sont pas convaincus par cette façon de procéder : « ha creduto ottenere ciò col donare ed accrescere loro i gradi ed utilità »[74]. Cela sous-entend clairement qu'ils voient la politique

[70] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 343-345.
[71] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 74-75.
[72] Dépêche d'Ammirato du 18 août 1610, *ibid.*, p. 97.
[73] Dépêche d'Ammirato du 21 décembre 1610, *ibid.*, p. 170.
[74] Relation de Gussoni et Nani de 1611, N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 481 : la reine a cru obtenir satisfaction en achetant les princes. Les deux ambassadeurs s'étendent ensuite longuement

de Marie, au moins sur cet aspect, comme un échec. Même si, quand ils ont quitté la France, il n'y avait pas de troubles civils, il y avait beaucoup d'agitation à la cour et les Grands étaient toujours aussi mécontents. Ils craignent que cela n'entraîne des conséquences désastreuses pour la suite de la régence.

En fin de compte, Marie de Médicis réussit à maintenir le royaume dans une certaine tranquillité jusqu'à la fin de l'année 1613, même si elle doit pour cela surmonter quelques tourments. L'annonce officielle des mariages espagnols en janvier 1612 avait, par exemple, abouti sur le départ fracassant de Condé et de Soissons, formellement opposés à une alliance avec l'Espagne. Mais suite à des négociations entreprises par Villeroy et Concini à Montigny au mois de mai, un accord avait été trouvé et les deux princes du sang avaient approuvé les mariages. L'année 1612 s'achève avec la disparition du comte de Soissons, à la grande satisfaction de Bartolini :

> Cette mort a tiré Sa Majesté la reine de très grands soucis pour deux raisons : la première c'est la disparition d'un sujet aussi puissant et aussi peu tranquille, qui à chaque instant faisait le mécontent, à propos de diverses prétentions impertinentes qu'il avait ; la seconde, c'est l'enlèvement d'un appui et, par conséquent, de beaucoup de courage au prince de Condé et aux autres, qui suivaient ce parti et qui étaient mécontents de la reine.

Il n'est pas certain que Marie et Villeroy aient reçu cette nouvelle avec autant de contentement que le Florentin. Plutôt que d'enlever du courage à Condé, comme il le pense un peu naïvement, la mort de Soissons lui offrait surtout un poids politique beaucoup plus important. Le prince de Conti souffrant d'un handicap intellectuel, Condé est le seul prince du sang crédible[75]. Pour lui, c'est le moment d'acquérir une stature politique[76]. Jusqu'ici, il s'était contenté de s'enrichir sans jamais prendre position sur le plan politique :

> Non avendo il principe di Condé la mira in altro che in fare acquisto, mentre dura la minorità, di grandissime ricchezze, come gli è successo, è causa con la sua presenza di molto pregiudizi che riceve l'erario del re, a suo solo profitt, alle quali cose ha convenuto la regina chiuder gli occhi per tenerlo quieto[77].

---

sur les largesses de Marie et décrivent avec précision ce que les Grands ont reçu (même si l'on peut légitimement penser que cela repose surtout sur des rumeurs) : *ibid.*, p. 482-483.

[75] H. Duccini, *op. cit.*, p. 114.

[76] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 431.

[77] Dépêche de Giustinian du 16 avril 1613, N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 524-525. « Le prince n'ayant d'autre but que de faire, pendant la durée de la minorité, l'acquisition de très grandes richesses, comme cela lui est arrivé, sa présence était la cause de nombreux préjudices que recevait le trésor du roi, à son seul profit ; et à tout cela, il avait fallu que la reine fermât les yeux, pour le tenir tranquille » (traduction de B. Zeller, dans *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 115-116).

Ces propos de l'ambassadeur vénitien reflètent ce que la majorité des courtisans devaient penser de Condé au début de l'année 1613, preuve d'un certain discrédit. Le prince s'était, une fois de plus, retiré dans ses terres, fâché que la reine n'accepte pas de répondre favorablement à ses nouvelles revendications. Elle se refusait d'ailleurs à le rappeler à la cour. Mais pour Giustinian, cela ne joue pas forcément en faveur de la régente :

> Continua il principe di Condé lontano dalla corte, e la regina nella risoluzione di non richiamarlo, la quale non è lodata da molti : perchè il principe, sotto pretesto di essere disprezzato, va invigorendo le sue ragioni, e viene fomentato da altri, poco contenti del pressente governo[78].

Certains courtisans voyaient, semble-t-il, d'un mauvais œil le non rappel du prince à Paris, jugeant que ça lui donnait l'occasion de se constituer un entourage de malcontents. Pourtant, Condé est très isolé durant cette période et il le devient encore plus le mois suivant avec le début de la crise du Montferrat. Marie de Médicis est alors absorbée par cette affaire et les plaintes du prince la laisse totalement indifférente[79]. Il choisit donc de se rapprocher de Concini. Ce dernier accepte l'alliance qui lui est proposée car il y voit la possibilité de contrer le parti du duc de Guise, devenu trop influent selon lui. Cette entente se solde par un cuisant échec. Condé a de moins en moins de soutien à la cour et Concini est exilé quelques semaines en Picardie pour le punir de son infidélité. Le prince ne peut plus compter sur le favori et c'est encore plus vrai après que celui-ci est nommé maréchal de France. Concini « est définitivement marqué comme créature de la reine mère »[80].

2) <u>La première révolte des Grands</u>

Le 13 janvier 1614, pour la sixième fois en quatre ans, Condé quitte la cour pour protester contre la politique de la reine[81]. Cette dernière avait sérieusement réduit le

---

[78] Dépêche de Giustinian du 30 avril 1613, *ibid.*, p. 525. Le prince de Condé est toujours éloigné de la cour et la reine continue d'être résolue à ne pas le rappeler. Beaucoup ne sont pas satisfaits de cette décision parce que le prince profite du prétexte d'être déconsidéré pour aviver ses revendications et d'autres viennent le rejoindre car ils sont mécontents du gouvernement.

[79] M. Carmona, *op. cit.*, p. 257.

[80] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 430.

[81] Pour H. Duccini (*op. cit.*, p. 146), Condé était parti une première fois de la cour en septembre 1610 avant de revenir au début du mois de décembre. Il était resté seulement quelques jours et s'était de nouveau absenté à partir du 17 décembre. Son troisième éloignement avait eu lieu en janvier 1612, après l'annonce des mariages espagnols. Il n'avait effectué son retour qu'en mai, suite à l'accord de Montigny. En juillet 1613, il avait réitéré car il désapprouvait l'attitude du gouvernement dans les affaires d'Italie (*op. cit.*, p. 146). Avec celui de janvier 1614, cela signifie que l'auteur totalise seulement cinq départs tonitruants du prince. Au cours de nos recherches, nous avons eu la confirmation que tous ceux dont elle parle sont avérés. Celui de 1613 a, en réalité, eu lieu bien avant juillet et n'est donc pas lié aux affaires italiennes. L'ambassadeur

montant des pensions en ce début d'année pour faire face à l'épuisement éminent des réserves constituées par Sully. Condé estime que ce brutal revirement n'est pas acceptable et qu'il ne concerne pas tout le monde de manière égale. Il s'en prend notamment à Concini qui bénéficie, d'après lui, d'un traitement de faveur honteux[82]. Il est certain que le prince conserve une certaine rancune à l'égard du favori qui a rompu leur accord l'année précédente. Se retirant dans un premier temps dans le Berry, il s'entend avec le duc de Nevers avant de contracter une alliance avec les ducs de Bouillon, de Mayenne, de Longueville et de Vendôme, le propre frère de Louis XIII, gouverneur de Bretagne. Tous ces Grands étaient unis par des liens familiaux assez étroits[83]. Cette fois-ci, le départ de Condé est beaucoup plus sérieux. Il se reconstitue un parti de fidèles, eux-aussi mécontents de la régente. Le 21 février, il publie un manifeste sous la forme d'une lettre envoyée à Marie de Médicis, dans lequel il réclame la convocation des états généraux et la suspension des mariages espagnols, le temps que le roi devienne majeur et choisisse lui-même sa future épouse. Il répond ainsi « aux rituels du devoir de révolte » et se présente comme une « réelle alternative politique »[84]. Le mois de mars marque le retour des troubles civils que la reine et ses ministres redoutaient tant. Si Villeroy préconise d'abord la plus grande fermeté, il change très vite d'opinion et incite Marie à entamer des négociations. Celles-ci débutent à Soissons en avril et un accord est trouvé quelques semaines plus tard, matérialisé par le traité de Sainte-Menehould, signé le 15 mai[85]. La reine accepte que se tienne une réunion des états généraux puisqu'elle envisageait de les convoquer depuis le début de la régence, mais elle ne cède pas concernant les mariages espagnols.

Les récits des ambassadeurs italiens sur cette première révolte des Grands sont très descriptifs, y compris ceux des Florentins pourtant rarement sevrés de l'opinion de leurs auteurs[86]. On ressent généralement de l'appréhension dans leurs dépêches car ils craignent,

---

vénitien en parle dans ses dépêches du mois d'avril (N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 524-525). En revanche, H. Duccini oublie celui de mai 1611 (dépêche de Foscarini du 14 mai 1611, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 295). Nous comptabilisons donc bien six éloignements du prince en incluant celui de 1614.

[82] Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne : 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, p. 223-224.

[83] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 431-432.

[84] *Ibid.*, p. 432.

[85] Ces évènements ont été détaillés par plusieurs historiens. Au-delà du travail de B. Zeller (*La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 168-218), nous encourageons le lecteur à se reporter aux études d'H. Duccini (*op. cit.*, p. 146-157), de S. Mastellone (*op. cit.*, p. 174-176), J.-C. Petitfils (*op. cit.*, p. 164-172) et J.-F. Dubost, (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 430-433).

[86] Nous relativiserons tout de même légèrement cette affirmation en précisant que nous avons essentiellement travaillé à partir des dépêches citées dans l'ouvrage de B. Zeller, *La minorité de Louis XIII, op. cit.*, ainsi que

tout comme bon nombre de Français, que le conflit ne dégénère en une sanglante guerre civile :

> Il n'était personne dans la ville qui n'eût commencé à se résigner à une prochaine guerre civile, et en particulier depuis samedi dernier, jour où l'on fit des prières publiques pour la paix, tout le peuple de Paris commençait à être atteint de peur. Il avait la mémoire encore fraîche de la dernière guerre civile, si dommageable au public et au particulier, où le père était contre le fils et le frère contre le frère ; et ils ne pouvaient entendre dire que l'on eût à faire de nouveau la guerre […][87].

Les démons des guerres du siècle précédent ressurgissent soudainement. Pour le nonce du pape, il fallait à tout prix échapper à une profonde rupture, au moins jusqu'à la majorité du roi. Même un compromis ne réglant le problème qu'en surface était acceptable, à défaut de pouvoir trouver un véritable arrangement entre les deux partis[88]. À l'image du couple Concini qui se démenait en faveur d'un apaisement, les Florentins devaient certainement espérer que la paix soit conclue le plus rapidement possible. En définitive, c'est plutôt après le début des discussions de Soissons que les langues se délient. Voilà ce qu'affirmait le nouveau résident toscan, Matteo Bartolini, quelques jours avant le traité de Sainte-Menehould[89] :

> Plaise à Dieu que les choses se terminent là ; et que d'autres, avec un tel exemple, n'en fassent pas autant ! Beaucoup, il est vrai, sont d'opinion que, jusqu'à la majorité du roi, il n'y aura pas d'autres innovations. Une immense compassion est due à la reine qui, dans cette négociation si importante, a été, on peut le dire, trompée par tous et a pu reconnaître qu'elle n'a personne à qui se fier, parce qu'un chacun l'a conseillée suivant son intérêt particulier ; mais elle pourra toujours dire qu'elle a fait un accord que les Français eux-mêmes ont non seulement approuvé, mais encore voulu[90].

Depuis 1610, nous avons souvent vu les Florentins vanter les mérites de Villeroy mais très rarement ceux de la reine. Dans sa déclaration, Bartolini donne l'impression d'être très satisfait de la gestion de Marie dans cette affaire alors que rien n'avait été fait par ses conseillers pour l'y aider. Que sous-entend l'ambassadeur lorsqu'il dit que la régente a été « trompée par tous » ? Fait-il allusion à l'entretien que celle-ci lui avait accordé le 26 mars et dans lequel elle avait regretté que les princes ne pensent qu'à leurs intérêts personnels sans se préoccuper de la survie du royaume[91] ? Est-ce une critique

---

sur la relation du vénitien P. Contarini de 1616 (N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 550-553).

[87] Dépêche de M. Bartolini du 16 avril 1614, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […]*, *op. cit.*, p. 203.

[88] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […]*, *op. cit.*, p. 196.

[89] Matteo Bartolini était arrivé en France au mois de mars, en remplacement de son frère, Giovanni Battista, rentré en Italie (*ibid.*, p. 187).

[90] Dépêche de M. Bartolini du 6 mai 1614, *ibid.*, p. 211-212.

[91] Dépêche de M. Bartolini du 26 mars 1614, *ibid.*, p. 194.

envers le couple Concini ? Bartolini partageait peut-être l'idée de son homologue vénitien qui insinuait, notamment, que Leonora voulait la paix uniquement pour pouvoir continuer à augmenter sa richesse et son pouvoir :

> La marescialla d'Angre esta ancora col credito che continua havere grandissimo appresso la regina ; non lascia di persuadere all'istesso per non metter in pericolo nelle turbolenze il stato della sua autorita et grandezza[92].

Par ailleurs, il est possible que les reproches de Bartolini soient avant tout destinés aux ministres et principalement à Villeroy et Sillery qui n'ont jamais su se mettre d'accord sur l'attitude à tenir contre les princes. Nous n'avons pas pu vérifier l'interprétation de B. Zeller qui garantit que les ministres se sont, en fait, entendus avec les princes pour asseoir leur fortune, avant de se préoccuper des affaires d'État, d'où un accord très long à se dessiner[93]. Nous préférons ne pas nous avancer autant que l'historien mais, en revanche, nous pouvons supposer que l'ambassadeur florentin tenait un raisonnement assez similaire. Les tergiversations des ministres et des conseillers d'États ont peut-être été comprises à la cour comme des preuves de leur mauvaise volonté ou de leur duplicité.

3) <u>La réunion des états généraux</u>

Pour ne prendre aucun risque, Marie de Médicis s'arrange pour que la réunion des états généraux ne commence qu'après la proclamation de la majorité de Louis XIII et donc la fin de la régence, le 2 octobre 1614. Elle savait que si un conflit advenait entre le gouvernement et les députés, ces derniers seraient en position de faiblesse face à un roi majeur qui aurait obligatoirement le dernier mot[94]. La cérémonie d'ouverture des états a lieu le 27 octobre. Les discussions se poursuivent durant quatre mois avant que l'assemblée ne se sépare le 23 février 1615[95].

---

[92] Dépêche de P. Contarini du 14 avril 1614, *ibid.*, p. 200. B. Zeller propose la traduction suivante : « La maréchale d'Ancre, elle aussi, avec le très grand crédit qu'elle continue à avoir auprès de la reine, ne laisse pas de persuader la paix, afin de ne pas mettre en péril au milieu des troubles l'état de son autorité et de sa grandeur ».

[93] B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 207.

[94] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 433 : « suivant les principes politiques sur lesquels se fonde la monarchie absolue, le roi majeur incarne le corps politique tout autant que les représentants des trois ordres ».

[95] Comme pour la révolte des nobles de mars 1614, nous n'avons pas jugé nécessaire de faire un récit détaillé de ces états généraux et nous renvoyons le lecteur aux ouvrages suivants : B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 1-95, F.-T. Perrens, *L'Eglise et L'État en France […]*, t. 2, *op. cit.*, p. 238-317, S. Mastellone, *op. cit.*, p. 168-226, J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 438-449, H. Duccini, *op. cit.*, p. 158-175 et J.-C. Petitfils, *op. cit.*, p. 173-184.

Quand Condé avait évoqué, sans grande conviction, la question des états généraux en 1610, les Florentins n'avaient pas caché leur inquiétude, pressentant que le prince voulait se servir de ce moyen pour contester la légitimité de la régente. Qu'en est-il quatre ans plus tard ? Nous n'avons eu à notre disposition que très peu d'extraits de la correspondance de Bartolini sur ce sujet. Mais le contexte nous donne un certain nombre d'indices pour cerner l'état d'esprit dans lequel devait se trouver le grand-duc et ses agents en octobre 1614. Depuis 1610, les choses ont énormément changé. Au moment où la réunion des états est décidée, Marie arrive à la fin de sa régence. Elle vient de surmonter une première révolte des Grands du royaume et le voyage qu'elle a effectué avec son fils a renforcé la gloire et l'autorité royales. Maintenant que Louis XIII est devenu majeur, la légitimité de celui-ci est beaucoup plus difficilement contestable. Son futur mariage avec une infante d'Espagne lui épargne, au moins pour un temps, un éventuel conflit avec Philippe III. La position de Marie de Médicis est également beaucoup plus confortable. Parfois controversée en tant que régente, elle vient d'être nommée chef du conseil par la volonté du monarque. Jamais les députés ne prendraient le risque de s'opposer à la tout récente décision d'un roi majeur. La reine-mère sait que Condé espère surtout que les états contestent sa politique pour pouvoir entrer au gouvernement et tenter ensuite d'y jouer un rôle influent[96]. Mais elle connaît aussi ses forces. La plupart des députés du clergé faisaient partie de ses partisans. Le parti des princes ne l'emportait auprès de l'ordre de la noblesse qu'en trois provinces (en Normandie, en Champagne et dans le Lyonnais). Le reste des provinces était acquis à la cause de la reine. Enfin, bon nombre des députés du Tiers (des officiers royaux pour la majorité) étaient également du côté de Marie. De surcroît, la chambre du tiers état était présidée par le prévôt des marchands de Paris, très fidèle au gouvernement[97]. La situation semblait donc bien engagée pour ce dernier :

> Dovendosi fare un assemblea generale di tutto il Regno, et radunare tanto popolo insieme per rivedere et riaccomodare quel che vi fusse di sregolato, per ritrinciare le spese superflue, et principalmente per trovar modo che la giustizia venga amministratta da buoni, et distribuita et in universale et in particolare, prevedde con la somma sua prudenza la Maesta della Regina reggente di tener la mano che venissero eletti subietti in tutti et tragli stati capaci di esseguire le loro commissioni, che fussero disinteressati, et manco independenti che fusse possibile e dai Governatori, et Luogotenenti delle Provincie, ma che soprattuto fussero servitori del lor re, perchè con questi requisti non verrebbono a uscire della loro causa, di trattare, et di volere il servizio di Sua Maestà che non resulta poi un altro che nel particolare benefizio, et quiete dei sudditi, et essendo seguito in questa maniera appunto secondo la buona et retta mente della

[96] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 433 et p. 437-438.
[97] *Ibid.*, p. 439.

> Regina, non si puo fare altro giudizio dello esito della cosa, che tutto habbia da passare ottimamente, et che se ne habbia da vedere quel frutto, che è desiderato da tutti i buoni[98].

Le résident florentin semble lui-aussi confiant sur l'issue positive des états. Il précise que la reine et ses ministres ont veillé à ce que les électeurs choisissent des députés favorables au gouvernement. Autrement dit, ils ont procédé à de classiques pressions électorales pour aborder la réunion avec encore plus de sérénité. Mais Marie tient à ce que ces pressions restent relativement discrètes pour ne pas donner l'occasion à Condé de l'accuser d'avoir « violé la liberté des suffrages »[99]. Si les représentants toscans se prononcent clairement en faveur du roi et de sa mère, les Vénitiens conservent, comme à leur habitude, une certaine réserve. Quant à Rome et Ubaldini, ils se préoccupent surtout de lutter en faveur des intérêts ultramontains et contre le premier article du Tiers[100].

À la clôture des états en mars 1615, la reine remporte une grande victoire sur Condé. Les trois ordres avaient approuvé les mariages espagnols et avaient unanimement plébiscité la politique du gouvernement depuis 1610 qui avait permis de conserver le royaume dans le même état que l'avait laissé Henri IV. Les députés du Tiers avaient réaffirmé le caractère absolu du pouvoir royal, reconnaissant ainsi que le roi était seul détenteur de la souveraineté. Marie voit sa position consolidée tandis que Condé est obligé de constater que les états se sont retournés contre lui[101]. Pour Bartolini, c'est une grande satisfaction :

> Voilà les États terminés ; et lorsque le roi leur aura répondu, ils pourront se dire entièrement finis. On ne voit pas que ces députés aient à partir après avoir rien conclu de bon, c'est-à-dire

---

[98] Dépêche de M. Bartolini du 5 novembre 1614, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 327, traduite par l'auteur de la façon suivante : « Cette assemblée générale devant se faire et tant de monde se réunir pour examiner et rajuster ce qu'il pouvait y avoir de déréglé, pour retrancher les dépenses superflues et principalement pour trouver moyen que la justice fût administrée et distribuée en général et en particulier par des personnes honnêtes, Sa Majesté la reine régente prit la précaution de tenir la main à ce que fussent élus des sujets capables par-dessus tous et particulièrement au sein des États, d'exécuter leurs commissions ; qui fussent désintéressés et aussi peu indépendants que possible des gouverneurs et lieutenants de leurs provinces, mais avant tout serviteurs de leur roi, parce que, avec ces qualités requises, il ne leur arriverait pas de sortir des matières qu'ils avaient à traiter et ne cesseraient de s'attacher au service de Sa Majesté, lequel consistait uniquement dans le bien et le repos de ses sujets. Les choses s'étant passées de cette manière, selon la bonne et droite intention de la reine, on ne peut faire sur l'issue des évènements un autre jugement si ce n'est que tout se passera pour le mieux et qu'on tirera de ces États le fruit qu'en espèrent tous les gens de bien (*ibid.*, p. 3).

[99] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 433 et p. 433. Ces pressions pouvaient prendre des formes assez diverses. Généralement effectuées par les gouverneurs et les lieutenants du roi mais il pouvait aussi s'agir de lettres de cachet visant à empêcher un gentilhomme, considéré comme suspect, de se rendre à l'assemblée électorale de la noblesse dans le chef-lieu de bailliage.

[100] Nous l'avons vu dans la première partie du troisième chapitre du mémoire.

[101] Il serait trop long et peu utile pour notre sujet de rappeler le déroulement exact des états. J.-F. Dubost en livre un résumé et une solide analyse : *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 438-443.

d'utile pour leurs provinces. La reine, à sa grande réputation et louange, a conduit à bon port une affaire bien grave[102].

Le pouvoir de Marie n'avait pas du tout été contesté et, au contraire, était ressorti renforcé. En outre, les mariages espagnols, soutenus par Florence, avaient été confirmés. Les Toscans n'en espéraient pas tant. Le sentiment du nonce Ubaldini était un peu plus mitigé. Si la résolution des états sur les mariages était conforme aux attentes de Rome, il convient de rappeler que les débats autour des questions religieuses n'avaient pas été à l'avantage du pape et de l'Église catholique[103].

Désavoué par les états, Condé lance une campagne de pamphlets pour les dénigrer. Il se tourne vers le parlement de Paris qui avait été « directement menacé par [d]es délibérations hostiles à la paulette et à la vénalité des charges »[104]. Le prince parvient à déclencher une fronde parlementaire à laquelle le gouvernement met rapidement fin en renonçant aux réformes promises aux états généraux (mars-mai 1615)[105]. Après l'apaisement du parlement, Condé continue de faire publier des pamphlets contenant de multiples dénonciations morales à l'encontre de la reine, pour contrer les nombreux libelles gouvernementaux qui exaltaient cette dernière. Malgré les protestations de Marie, la répression des pamphlétaires cherchant à dégrader son image est effectuée avec très peu d'empressement par les parlementaires, preuve que le gouvernement n'a plus vraiment le soutien de la première cour souveraine du royaume. À la fin du mois de juin, Condé décide à nouveau de se retirer en province en compagnie d'autres Grands (Longueville, Mayenne, Bouillon, etc.) qui refusent d'accompagner le roi jusqu'à Bordeaux pour célébrer son mariage. Les négociations menées par Villeroy n'ayant abouti sur aucun accord, une nouvelle révolte éclate au début du mois d'août[106].

---

[102] Dépêche de M. Bartolini du 24 février 1615, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil*, *op. cit.*, p. 92. D'autres lettres de l'ambassadeur, datées également du 24 février, sont retranscrites par l'auteur (*ibid.*, p. 335-338.

[103] A ce sujet, voir la première partie du chapitre 3 du mémoire.

[104] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 444.

[105] *Ibid.*, p. 446 : » il n'est plus question d'abolition du droit annuel, mais simplement de prorogation renouvelable ».

[106] H. Duccini, *op. cit.*, p. 188-190 et J.-C. Petitfils, *op. cit.*, p. 184-186.

III – Le revirement politique de 1616

1) Les premiers bouleversements

Au cours de nos recherches, nous avons rencontré très peu de sources italiennes consacrées à l'attitude de Marie de Médicis durant la deuxième révolte des princes. Il en est de même lorsque les ambassadeurs évoquent les négociations qui en découlent et la signature de la paix et de l'édit de Loudun en mai 1616[107]. Ils se concentrent surtout sur l'état désastreux du royaume, à l'image du vénitien P. Contarini dans l'une de ses dépêches du 12 janvier de cette même année :

> Combien grande est la destruction de ce pays, la misère des peuples, la désolation des villages et lieux ouverts, il paraît impossible de pouvoir le représenter. On n'entend que les larmes de malheureuses gens qui ont abandonné leurs demeures et s'en vont par les routes en criant à l'aide. On n'a épargné aucune action barbare et inhumaine contre toutes conditions de personnes ; et ce que l'on n'a pu enlever on l'a livré au feu. Aussi voit-on un grand nombre d'habitations détruites jusqu'aux fondements ; et cela naît du peu d'ordre et d'obéissance que l'on observe dans l'une et l'autre armée ; partout où ils logent, on se permet toute licence et toute liberté ; et plus graves sont les sujets de plaintes que donnent ceux du roi ; car ils sont payés pour la plus grande partie ; et cependant ils ne se maintiennent pas dans les termes où ils devraient. Les armées sont au plus mal conduites ; car on trouve une grande quantité de soldats indisposés ; beaucoup meurent tous les jours ; et ceux qui restent sont fatigués à l'excès par les factions, parce que la proximité de l'ennemi ne laisse pas place au repos, outre qu'ils sont extrêmement battus du froid et incommodés du mauvais chemin. On croit que si l'on ne prend à cet égard aucun expédient, le gros des milices, aussi bien d'un côté que de l'autre, se débandera de lui-même[108].

Horrifié par toutes ces destructions, Contarini prie pour que l'on suspende les armes et que l'on trouve un accord. Deux mois plus tôt, l'ambassadeur florentin expliquait que le conflit s'enlisait, que les deux armées étaient complètement désordonnées et qu'il devenait indispensable de mettre fin à leurs exactions :

> La paix se fera. On en a grand besoin, les choses étant arrivées à tel point que les soldats des deux armées ruinent le pays […]. Ils violent les filles jusque dans les églises et les lient ensuite aux arbres comme pâture aux corbeaux. Ils remplissent les oreilles et le nez des hommes de poudre et y mettent ensuite le feu […]. Sur le chemin nous avons vu toutes les maisons envahies par les soldats. Ils volent tout ce qu'ils peuvent. En vérité c'est une grande pitié, et tous ceux qui en sont témoins en restent effarés et ne peuvent en croire leurs yeux. Une grande

[107] Bien entendu, il nous faut relativiser cette affirmation en rappelant que, sur la période 1611-1616, nos sources sont essentiellement contenues dans les ouvrages de B. Zeller ainsi que dans celui de N. Barrozi et G. Berchet (*op. cit.*, 2e série, France, t. 1). Nous n'avons pas eu les moyens de consulter en détail les correspondances de M. Bartolini, de P. Contarini ou d'Ubaldini et il est tout à fait possible qu'elles contiennent des informations qui auraient été utiles à notre analyse de cette révolte des princes de 1615-1616.

[108] Dépêche de P. Contarini du 12 janvier 1616, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil*, *op. cit.*, p. 211-212.

partie des paysans ont abandonné leur foyer et avec ce qu'ils ont de plus précieux, se sont cachés dans la forêt. Cela ne peut durer, et il faut que Dieu y mette la main[109].

Lorsque Bartolini écrit, la cour était sur le chemin du retour de son « voyage de Guyenne ». Le redoublement de la cérémonie du mariage de Louis XIII et Anne d'Autriche avait été effectué le 28 novembre à Bordeaux. Condé, toujours décidé à empêcher ce mariage, n'était pas parvenu à barrer le passage aux courtisans[110]. Les ambassadeurs, qui faisaient partie du cortège, ne supportaient pas de voir la violence qui régnait dans les villages qu'ils traversaient. On peut se demander s'ils n'exagéraient pas un peu leurs descriptions, dignes de celles qui étaient réalisées pendant la guerre de cent ans, pour pousser les deux camps à entamer des négociations[111]. Il est certain que la reine-mère était pressée de toute part pour que son gouvernement trouve un terrain d'entente avec les princes. L'ambassadeur anglais, plutôt favorable à ces derniers, propose sa médiation et le nonce Ubaldini ne cesse de dispenser des conseils à Marie, preuve aussi de l'affaiblissement du pouvoir royal au début de l'année 1616[112].

Après les longues tractations qui ont précédé la paix de Loudun, la situation est de plus en plus compliquée pour la reine[113]. Dorénavant, elle doit partager le pouvoir avec Condé, devenu chef du conseil d'état et maître des finances du royaume à partir du mois d'août. Le prince du sang a obtenu que sa signature soit indispensable pour qu'un arrêt du conseil puisse être entériné. Le pouvoir de Sillery se retrouve, du même coup, particulièrement diminué étant donné que le chancelier était normalement le seul dont la

---

[109] Dépêche de M. Bartolini du 27 décembre 1615, H. Duccini, *op. cit.*, p. 202. Le représentant toscan tenait déjà un discours assez semblable le mois précédent, dans une dépêche du 15 novembre 1615 : « On doit en vérité une pitié bien grande à ce peuple qui reste chargé de nouvelles impositions, de gabelles, que lui font payer les princes ; le bien des particuliers est consumé et pillé. Tout cela tourne, en fin de compte, au préjudice du roi. Car les finances royales sont ruinées par les graves dépenses que Leurs Majestés doivent faire, et par les transactions d'argent faites aux ministres du roi par ceux qui sont en campagne. Les choses en sont venues à tel point que, le chemin n'étant plus sûr de Bordeaux à Paris, tous ceux qui passent sont arrêtés par les gens du prince et doivent payer la taille à laquelle ils sont taxés, s'ils veulent échapper de leurs mains. À cela on ne voit aucun remède, si ce n'est quand le roi sortira de Bordeaux, ce qui, plaise à Dieu, aura lieu dans quelques jours » (B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 204).

[110] Cela aurait été inutile vu qu'il avait été célébré par procuration le mois précédent, de même que celui d'Elisabeth et du dauphin d'Espagne.

[111] J.-F. Dubost s'interroge sur ces différents récits : « en quelques mois à peine, la France serait retombée dans une situation comparable à celle des guerres de religion […]. L'évocation de la France ravagée ne serait-elle qu'un argument poussant à la négociation ? ». Il explique que pour vraiment connaître la gravité de ces déprédations, il faudrait avoir des données statistiques fiables ce que l'on ne trouve pas dans les sources (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 498).

[112] *Ibid.*, p. 499 et H. Duccini, *op. cit.*, p. 202.

[113] Dépêche de Botti du 15 avril 1616, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 356-358. Voir aussi le chapitre 8 de cet ouvrage, entièrement consacré à la paix de Loudun et aux négociations qui ont précédé (p. 222-254). Sur le même sujet : J.-C. Petitfils, *op. cit.*, p. 190-195 et H. Duccini, *op. cit.*, p. 202-219.

signature était requise pour qu'un arrêt soit appliqué. Dans la lutte sans merci qui l'opposait à Villeroy, ce dernier en ressort vainqueur. Il est d'ailleurs probable qu'il ait grandement favorisé Condé pour pouvoir écarter son rival[114]. L'emprise du prince sur le roi est désormais très importante. Cela inquiète beaucoup Bartolini qui comprend que Louis XIII et sa mère sont dans une situation délicate :

> Il est certain que le roi, arrivé à sa majorité, étant donné l'autorité de la reine, qui est restée entière, n'avait aucun besoin d'une réforme de son conseil, si ce n'est qu'autant que la chose lui eût paru bonne ; il n'avait aucun besoin que le prince eût à souscrire ses décisions. En effet, il faut bien considérer que lorsque le prince ne voudra point laisser passer une chose il ne tiendra qu'à lui. Si Leurs majestés veulent la faire d'autorité, nous en viendrons immédiatement à des mécontentements ; il faudra se mettre en campagne. Le prince est maintenant avec un parti si fort, ayant avec lui les premiers princes, qu'il aura en main la plus grande partie des places et des provinces ; alliés avec les Huguenots tous pourront faire la loi au roi […]. En leur concédant une autorité aussi grande, en les fortifiant à ce point, voici ce qu'on aura obtenu : ceux des provinces devront venir à la cour et, dès qu'ils auront besoin de quoi que ce soit, il faudra qu'ils s'adressent à eux, pour avoir ce qu'ils voudront ; car la reine mère ne pourra faire attention à tout […]. Le prince viendra à la cour avec un grand crédit, avec le parti le plus fort qu'il pourra constituer, et il se vantera de faire tout ce qu'il voudra […][115].

Les nombreuses concessions faites par Marie à Condé ne semblent donc pas du goût du Florentin. Il estime que le roi ne dispose de plus aucune marge de manœuvre sur les princes, dont les exigences risquent de devenir toujours plus importantes. En outre, les ministres sont tombés sous la dépendance de Condé. Autrement dit, la puissance de ce dernier est telle que le pouvoir de Louis XIII et de sa mère sont plus que jamais limités. N'étant pas un partisan des princes, Bartolini est forcément déçu et on peut aisément en déduire que le grand-duc le fut tout autant en apprenant l'évolution de la situation en France. D'après le résident toscan, le nonce Ubaldini et le pape sont, en revanche, très satisfaits car « c'est seulement sur les points où le cardinal avait guidé la résistance de la reine mère que celle-ci avait refusé de céder ; il pouvait passer pour l'inspirateur de la politique de Marie de Médicis »[116]. Sans pouvoir remettre en cause cette allégation de Bartolini, faute de sources pontificales sur cet épisode, cela soulève tout de même quelques questions. Paul V avait-il vraiment accueilli favorablement cette nouvelle prépondérance de Condé, ce prince agité qui s'était ostensiblement opposé aux mariages espagnols, à la reine-mère très catholique et au jeune roi qu'Ubaldini avait essayé de fidéliser à Rome en l'éloignant le plus possible du gallicanisme ? La correspondance du nonce, à laquelle nous n'avons pas eu accès, pourrait peut-être apporter quelques éléments de réponses.

---

[114] C'est également pour cette raison que Villeroy s'était momentanément allié aux Concini (B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil*, *op. cit.*, p. 156-157).
[115] Dépêche de M. Bartolini du 25 mars 1616, *ibid.*, p. 244-245.
[116] Dépêche de M. Bartolini du 4 mai 1616, *ibid.*, p. 252.

Les grands perdants de la première moitié de l'année 1616 sont, sans aucun doute, les Brûlart de Sillery. Le commandeur, partisan d'une politique de fermeté à l'égard de Condé, avait été disgracié à la mi-janvier. Quant au chancelier, il avait été la principale victime de la paix de Loudun puisque sa disgrâce avait été le préalable nécessaire à la conclusion du traité. Il paye la nouvelle orientation gouvernementale. Après avoir refusé à trois reprises de remettre les sceaux, il avait été obligé de céder face à la coalition qui s'était mise en place contre lui, constituée de Condé, Villeroy et Leonora, chacun œuvrant dans un objectif personnel[117]. Malheureusement, aucune des dépêches que nous avons étudiées ne nous donne d'information précise sur l'opinion des observateurs italiens à propos de cette mise à l'écart du chancelier.

2) L'autonomie politique de la reine

1°/ La chute de Villeroy

Avec l'éviction de Sillery et la nomination du premier président du parlement de Provence, Guillaume de Vair, en tant que garde des sceaux, Marie de Médicis montre qu'elle veut prendre une certaine autonomie par rapport au règne d'Henri IV. Elle rompt avec la ligne conservatrice qu'elle suivait jusqu'ici en affirmant sa légitimité dans son action politique, en mettant en avant le bilan positif de sa régence et en n'hésitant pas à critiquer, dans sa propagande, ce qui avait été fait par son mari et ses ministres[118]. Les échecs successifs de ces derniers, dans les années 1615-1616, amènent la reine à s'en détourner et à de plus en plus accorder sa confiance à Leonora, qui devient sa conseillère politique secrète. C'est elle, par exemple, qui a soufflé le nom de Du Vair à Marie, jugeant que l'autorité morale de celui-ci rendrait sa nomination indiscutable[119]. Le 30 mai 1616, c'est au tour de Pierre Jeannin d'être démis de sa fonction de contrôleur général des finances, au profit d'un financier très proche des maréchaux d'Ancre, Claude Barbin.

De manière générale, les Italiens ont tendance à se focaliser sur la montée en faveur de Concini et non sur l'accroissement de l'influence de son épouse sur Marie. « Il est si grand, si absolu et puissant dans la faveur qu'il tient auprès de la reine mère, que bien qu'il soit seul, cela suffit à le conserver contre n'importe quel autre », affirmait l'ambassadeur

[117] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 502. Le chancelier étant inamovible, il fallait lui retirer ses sceaux pour les confier à un « garde des sceaux ».
[118] *Ibid.*, p. 505.
[119] *Ibid.*, p. 506.

vénitien au cours du mois de juillet[120]. Depuis la paix de Loudun, le favori avait vu une recrudescence de l'hostilité de la population française à son encontre. Dévoué à la reine, il avait dû assumer officiellement le rôle de bouc-émissaire[121]. Après avoir exposé les lourdes accusations qui pesaient sur Concini, Contarini concluait de la façon suivante :

> Tel est le mécontentement et la haine à l'égard du maréchal d'Ancre, de sa femme et de tous ceux de leur maison, qu'il leur convient de procéder avec la plus grande circonspection et d'être sous bonne garde pour ne pas tomber dans quelque périlleuse aventure[122].

Pendant que Concini essaie de restaurer son image auprès du public, notamment en constituant un parti politique autour de lui, Leonora aiguille la nouvelle ligne de conduite de Marie. Si cela ne passe pas complètement inaperçu aux yeux des Italiens, ceux-ci parlent essentiellement des faveurs reçues par la maréchale et ne font pas allusion à ses conseils politiques. En août 1616, le représentant de la république désapprouve l'attitude de Marie envers Leonora : « La reine est si affectionnée à la maréchale qu'elle ne vise en rien au bien du royaume […]. Les choses ne peuvent durer ainsi »[123]. Finalement, on remarque que lorsque la reine est blâmée par les Italiens, cela concerne presque toujours le couple Concini.

Suite aux arrivées successives de Du Vair et de Barbin au gouvernement, Bartolini trouve que les intentions de la reine sont honorables :

> Vraiment, il faut déplorer la façon dont Sa Majesté a été servie jusqu'à présent. Pour moi, il me semble voir qu'elle veut se faire des confidents et trouver de bons serviteurs pour le roi, à moins qu'il ne lui arrive avec ceux-ci comme avec les autres[124].

Le Florentin ne montre aucun regret face aux départs de Sillery et de Jeannin. Au contraire, il est assez dur à leur égard puisqu'il les perçoit comme de mauvais conseillers, en grande partie responsables des erreurs de la reine des mois précédents. Il espère que leurs successeurs seront plus utiles à cette dernière et qu'ils penseront avant tout aux intérêts du royaume et pas à leurs intérêts personnels.

Bartolini est, en revanche, un peu plus inquiet lorsqu'il apprend que Villeroy est, lui-aussi, poussé vers la sortie au milieu de l'été suivant :

---

[120] Dépêche de P. Contarini du 19 juillet 1616, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 283.
[121] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 500.
[122] Dépêche de P. Contarini du 19 juin 1616, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 280-281.
[123] Dépêche de P. Contarini du 30 août 1616, *ibid.*, p. 298.
[124] Dépêche de M. Bartolini du 30 juin 1616, *ibid.*, p. 271.

> Le fait est qu'il n'était guère à propos de mécontenter ainsi Villeroy, qui est considéré comme un véritable homme de bien. La reine, à ce sujet, m'a dit qu'elle fait traiter l'affaire de Mangot par le président Jeannin et qu'elle a l'argent prêt pour le donner à Villeroy, mais qu'elle ne veut pas le forcer, si Villeroy, en faisant la renonciation à sa charge, ne spécifie par certaines particularités, afin qu'elle soit mieux garantie ; elle ne veut pas, un jour, avoir de contestation sur ce qu'on lui aura vendu. Elle dit bien que Villeroy est prêt à résigner son poste, mais qu'il fait des difficultés pour le libellé de la remise de son office. Villeroy se trouve depuis assez longtemps hors de Paris, à une sienne campagne, à Conflans, en mauvais état de santé et fort mécontent. Bien des gens disent que ce n'était pas maintenant le moment de faire d'aussi profonds changements, surtout après une paix aussi grande et sur une personne d'âge et profondément respectée. Et plaise à Dieu que, dans quatre jours, on ne retourne pas à l'état anarchique où l'on était il y a quelques mois[125].

L'alliance de Villeroy avec Condé avait entraîné une certaine méfiance chez Marie, d'où sa décision de nommer Claude Mangot en tant que secrétaire d'État suppléant aux côtés du ministre des affaires étrangères. Mais, en réalité, c'est Mangot qui traite les affaires et Villeroy n'a plus guère de pouvoir. Cet épisode occasionne une autre disgrâce puisque le vicomte de Puysieux, Pierre Brûlart de Sillery, fils du chancelier et gendre de Villeroy, qui exerçait la charge de secrétaire d'État survivancier depuis 1606, est contraint de céder sa place à Mangot, contre indemnités[126].

Villeroy avait encore beaucoup de partisans à la cour et le choix de la reine de l'écarter des affaires ne faisait pas l'unanimité. Se séparer du principal ministre des cinq années précédentes était un signe fort que tout le monde n'était pas prêt à accepter. Même Bartolini apparaît quelque peu dubitatif. L'ambassadeur sait que la France se prive d'un homme très expérimenté et que les États italiens perdent, par conséquent, un personnage qui avait été très attentif aux questions liées à la péninsule, depuis plus de vingt ans. Par ailleurs, il espère que la prise de fonction de Mangot, programmée quatre jours plus tard, ne fera pas ressurgir des troubles semblables à ceux que le royaume venait de connaître lors de la deuxième révolte des princes.

2°/ L'arrestation de Condé

Pour affirmer « la plénitude de son pouvoir absolu », Marie de Médicis prépare en secret l'arrestation du prince de Condé. Il s'agit d'un véritable coup d'État monarchique censé faire éclater au grand jour « la puissance de la majesté souveraine »[127]. Cette action

---

[125] Dépêche de M. Bartolini du 25 juillet 1616, *ibid.*, p. 285-286.
[126] B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 277.
[127] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 506. Les règles ordinaires de la justice sont transgressées au nom de l'intérêt de l'État.

devait ensuite permettre de constituer un nouveau gouvernement et une nouvelle organisation politique auxquels le prince apparaissait comme un obstacle.

Les dépêches italiennes sont très nombreuses sur cette arrestation du 1er septembre 1610 mais elles sont avant tout descriptives. Dans une très longue lettre du 10 septembre, Bartolini raconte tout ce qui s'est passé depuis le retour de Condé à la cour le 20 juillet jusqu'à son emprisonnement à la Bastille[128]. Il complète de manière très précise les informations qu'il avait été en mesure de donner au grand-duc dans ses missives des 2 et 6 septembre. Dans toutes ces dépêches, le Florentin s'attarde sur les discussions qu'il avait eues avec le prince et sur les intentions de ce dernier. Il s'empresse ensuite d'aller répéter à la reine ce que Condé lui a dit. Au cours de l'été, Marie s'était rendu compte de ses ambitions débordantes. Mais son inquiétude avait été renforcée à la fin du mois d'août quand elle avait appris que certains amis du prince avaient remis en cause sa légitimité et celle du roi. Henri de Bourbon a beau essayé de se justifier, la reine prend la décision quelques jours plus tard de procéder à son arrestation. « Les principaux coopérateurs dans la délibération relative au prince sont, dit-on, M. Barbin, M. Mangot, la maréchale d'Ancre et le duc de Sully », expose Contarini le 19 septembre, précisant que l'ancien surintendant avait ensuite contesté avoir pris part à cette affaire[129].

Nos sources ne nous permettent pas de connaître l'avis des observateurs transalpins sur cette décision politique de Marie de Médicis, pourtant extrêmement importante et assez périlleuse. L'arrestation d'un prince du sang pouvait très bien ranimer la guerre civile alors qu'elle venait à peine de s'éteindre. Bartolini et Contarini, qui avaient ardemment souhaité un retour à la paix au début de l'année, ont probablement vécu ce coup d'État avec beaucoup d'appréhension. Le 3 septembre, Louis XIII avait fait tenir un lit de justice en parlement pour certifier que l'arrestation avait été effectuée selon sa volonté et qu'elle ne pouvait être contestée[130]. Mais les autres princes, comme les ducs de Mayenne et de Vendôme, se sentent menacés et rejoignent leurs terres avec empressement. Quant au duc

---

[128] Dépêche de M. Bartolini, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 379-386. Sans en présenter une traduction exacte, l'auteur livre également un long résumé de cette lettre : *ibid.*, p. 299 et sq.

[129] Dépêche de P. Contarini du 19 septembre 1616, *ibid.*, p. 320-321. J.-F. Dubost évoque, lui, une missive de l'ambassadeur vénitien du 13 septembre (Bnf, Ms. ital. 1770, f. 19) sur le même sujet : *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 507 et 934, n. 22 et 23). L'un des deux historiens a, vraisemblablement, commis une erreur de retranscription car il semble que tous deux mentionnent la même lettre.

[130] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 508. H. Duccini considère que le lit de justice a plutôt eu lieu le 7 septembre, le jour où la reine-mère fait publier une *Déclaration du Roy sur l'arrêt fait de la personne de Monsieur le Prince de Condé, et sur l'éloignement des autres Princes, Seigneurs et Gentilshommes, publiés en Parlement, le Roy y séant* (*op. cit.*, p. 238).

de Nevers, il prend les armes et se retranche dans sa cité de Charleville. Même le duc de Guise abandonne la reine, pour la première fois depuis 1596[131]. Inéluctablement, cette unité des Grands fait craindre une nouvelle révolte d'autant que, le surlendemain de l'arrestation, la population parisienne réagit violemment en s'en prenant à l'hôtel des Concini. La résidence est complètement dévastée par dix mille personnes et les gardes sont tués. La maison du secrétaire du maréchal d'Ancre, Raphaël Corbinelli, est attaquée de la même façon. Les *Remonstrances envoyées au Roy, par Messeigneurs les Princes, Ducs et Pairs et Officiers de la Couronne, sur la détention de Monseigneur le Prince*, s'apparentent à un réquisitoire contre Concini et les nouveaux ministres Mangot et Barbin, entrés au gouvernement grâce aux favoris[132]. Les quelques jours qui suivent le coup d'État sont donc très tendus[133]. Mais malgré ces quelques troubles, la situation semble s'apaiser dès la fin du mois :

> Tout à coup, par un effet miraculeux qui ne se fait voir qu'au milieu de l'instabilité de ces caractères français, tout a changé en un clin d'œil, et il paraît que l'on marche à grands pas vers la paix universelle, et que la monarchie du roi et l'autorité de la reine sont pour devenir plus stables qu'elles aient jamais été dans un autre temps[134].

Des négociations sont menées à Soissons entre les princes et le gouvernement, le duc de Guise faisant office de médiateur. Un premier accord est signé le 6 octobre mais il ne convainc pas Bartolini :

> Les princes montrent toujours de nouvelles prétentions ; et l'on voit clairement qu'ils voudraient tirer l'affaire en longueur ; il est bien évident que l'on n'arrivera pas à lui donner une fin. En somme, ce ne sera pas une paix, mais un emplâtre, et il ne saurait en être autrement, à moins que les choses ne changent d'une façon extraordinaire[135].

Pour le diplomate, cet acte du 6 octobre ne constitue qu'une réconciliation d'apparence. Il effectue certainement le même constat lors de la publication d'un deuxième acte le 27 octobre. C'est le doute qui domine les propos de l'ambassadeur florentin en cette fin d'été 1616. Sans réellement se prononcer sur la politique de la reine, il se montre très

---

[131] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 508-509.
[132] H. Duccini, *op. cit.*, p. 237. L'auteur cite plusieurs extraits de ces remontrances des Grands.
[133] *Ibid.*, p. 234-242, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 312-322 et J.-C. Petitfils, *op. cit.*, p. 199-204,.
[134] Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 24 septembre 1616, B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre, op. cit.*, p. 3-4. Dans ses références de bas de page, l'auteur écrit toujours « ambassadeur vénitien », sans jamais donner son nom. Or, nous savons que la mission de P. Contarini devait se terminer vers le 10 septembre (N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 18). Nous ne connaissons pas la date exacte de l'arrivée en France de son successeur, Vincenzo Gussoni, mais elle intervient aux alentours du mois d'octobre.
[135] Dépêche de M. Bartolini du 6 octobre 1616, B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre, op. cit.*, p. 13.

hésitant et même parfois un peu exaspéré par ces tourmentes régulières depuis deux ans. Il est assez peu optimiste pour la suite :

> Les affaires s'embrouillent de plus en plus ; les plus expérimentés craignent de graves évènements, et ce qu'il y a de pire, la reine-mère commence à douter d'elle-même ; et c'est ce que quelques-uns ne voudraient pas qu'on publiât. Ces jours-ci, le jardinier du Louvre a introduit auprès de Sa Majesté quelqu'un qui lui a donné avis de ce qu'on avait traité dans un conventicule relativement à sa personne. Il y avait, disait-il, au faubourg Saint-Germain trois chevau-légers qui voulaient l'assassiner. On les prit, mais l'accusation n'avait rien de fondé. Peu après deux autres furent également emprisonnés sous les mêmes soupçons, mais sans plus de preuves. C'est en tout cas une chose parfaitement sûre que la reine a donné des ordres très sévères à ses huissiers pour ne laisser entrer personne qu'ils ne connaissent ; elle a également averti son cuisinier. Plaise à Dieu d'assister Leurs Majestés et de les préserver ! Et qu'il en soit ainsi de ce royaume qui tourne certainement plus à sa ruine qu'au repos […][136].

Bartolini décrit une reine bien plus fragile, qui craint pour sa vie et pour celle de son fils. Elle apparaît presque perdue comme si elle ne savait plus que faire. Pourtant, s'il est certain que Marie et son gouvernement ont été affaiblis, au moins pendant quelque temps, après la paix de Loudun, l'arrestation de Condé témoigne plutôt d'une certaine détermination. Même si le coup d'État n'est pas une grande réussite d'un point de vue politique (notamment parce que Du Vair s'y était opposé[137]), il s'inscrit dans un objectif bien précis. En 1610, Ammirato exhortait Marie à faire preuve de courage et à se montrer plus dure avec les princes. Six ans plus tard, elle met définitivement fin à cette politique de conciliation permanente. Les Toscans ont peut-être jugé qu'elle réagissait trop tard[138]. Mais une chose est sûre, suite à la réaction populaire contre Concini, elle décide de durcir l'action de son gouvernement et de le transformer pour pouvoir mettre fin à l'opposition princière, à peine calmée par l'accord de Soissons[139].

3°/ La mise en place du gouvernement Barbin

À partir de septembre 1616, Leonora Galigaï est à l'origine de toutes les décisions politiques prises par le gouvernement et ce n'est plus un secret pour personne. Le mois suivant, les rumeurs d'un remaniement ministériel sont de plus en plus pressantes :

---

[136] Dépêche de M. Bartolini du 12 octobre 1616, *ibid.*, p. 43.

[137] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 508. « La réprobation […] du chef de la justice […] fait peser d'emblée un soupçon d'illégitimité sur le "coup de majesté" qui vient d'être effectué ».

[138] De manière générale, une étude approfondie des correspondances des frères Bartolini, contenues dans les Archives d'État de Florence, serait indispensable pour connaître plus exactement l'opinion du gouvernement toscan sur la période 1614-1616. Nous sommes tout à fait conscients que les extraits proposés par B. Zeller ne sont pas suffisants pour en avoir une idée précise. En revanche, il est moins évident que l'étude des dépêches vénitiennes, sur cette même période, soit aussi enrichissante. Les ambassadeurs demeurent toujours dans une certaine neutralité et le jugement de la république sur ces questions françaises n'est pas facile à distinguer. Leurs récits sont surtout très utiles d'un point de vue descriptif.

[139] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 509.

> Depuis quelques jours il est question d'un grand changement de ministres ; s'il a lieu, on commencera par le garde des sceaux. Cet été, la reine mère, me parlant de lui, m'a dit un mot, à savoir qu'il ne réussissait pas, de telle sorte que ce changement n'aura rien pour moi d'imprévu. Les changements de bons ministres ne seront jamais approuvés en aucun temps, et particulièrement en ce moment-ci. Le maréchal d'Ancre est, à l'heure actuelle, tout le conseil. C'est par lui qu'on traite les plus grandes affaires ; il est plus grand que jamais. Pour cette raison encore le temps ne paraissait pas opportun ; beaucoup pensaient qu'il était nécessaire de dormir et de maintenir le gouvernement quelques mois encore. On a coutume de dire que les grandes résolutions ne se doivent louer ni blâmer qu'à la fin. Quant à celle-ci, dès maintenant il paraît qu'on peut en faire le pronostic, et, bien que le temps paraisse calme, la bourrasque menace toutefois […][140].

L'ambassadeur florentin fait partie des courtisans défavorables à un nouveau remaniement. Lorsqu'il affirme que « beaucoup pensaient qu'il était nécessaire […] de maintenir le gouvernement quelques mois encore », il s'inclut, en réalité, dans ce groupe. Pour maintenir le calme dans le royaume, il estime que ce serait une très mauvaise idée de se séparer de Du Vair. Par ailleurs, il voit Concini comme l'instigateur de la politique de Louis XIII et Marie de Médicis. Pourtant le favori n'en a que les prétentions. C'est bien son épouse qui tire les ficelles[141]. Mais Bartolini ne le distingue pas. Il considère que le roi et sa mère sont sur le point de commettre une erreur car ils sont manipulés et mal conseillés par le maréchal d'Ancre.

À la fin du mois de novembre, les changements sont opérés. Du Vair est contraint de remettre les sceaux qui sont confiés à Mangot. En désapprouvant le coup d'État du 1er septembre, il s'était désolidarisé de Marie et il en paye le prix. Richelieu obtient la place vacante de secrétaire d'État suppléant aux affaires étrangères[142]. Barbin est promu surintendant des finances et Antoine Feydeau obtient la charge de contrôleur général[143]. En apprenant ce renouvellement dans le gouvernement, le nouveau nonce Bentivoglio, tout juste arrivé en France (il n'a pas encore rejoint Paris) semble plutôt satisfait :

> Il Guardasigilli è levato d'ufizio, e sostituito in suo luogo il nuovo segretario Mangot ; e in luogo di Mangot, il Vescovo di Luçon, prelato che, sebben giovane, è de' più eminenti di Francia per lettere, eloquenza, bontà e zeli di religione, come V. S. illustrissima sa. Questa mutazione si può sperare che sia per essere in favor nostro, perchè il Guardasigilli, benchè

[140] Dépêche de M. Bartolini vraisemblablement écrite en octobre 1616 (la date exacte n'est pas précisée par B. Zeller dans *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre*, *op. cit.*, p. 34-35.
[141] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 510.
[142] Le chancelier Sillery étant nommé à vie et Villeroy étant propriétaire de sa charge gouvernementale, ils ne peuvent pas être congédiés. Leurs suppléants ne peuvent agir que par l'intermédiaire de commissions royales. Un commissaire est, en revanche, révocable sur décision du roi.
[143] Paul Phélypeaux de Pontchartrain complète ce gouvernement en occupant le poste de secrétaire d'État à la Religion prétendue réformée (il occupe la charge depuis 1610). Mais il a plus un rôle d'exécutant que d'acteur.

> uomo dottissimo e di grandissima integrità, non era molto ben affetto verso le cose ecclesiastiche ; e per Segretario di Stato non si poteva desiderar meglio di Luçon […][144].

Bentivoglio a été informé de ces nouvelles par l'archevêque de Lyon, Denis-Simon de Marquemont. *A priori*, il ne connaît pas encore l'évêque de Luçon. S'il en dit le plus grand bien, c'est probablement parce que l'archevêque de Lyon lui a tenu un discours élogieux à son propos. Il en est de même pour les commentaires qu'il fait sur Du Vair. Mais les choix effectués par la reine étant susceptibles de favoriser les intérêts du pape, il ne peut que s'en réjouir. Dès le début de l'année suivante, Paul V envoie un bref à Marie de Médicis pour la féliciter d'avoir confié la charge de secrétaire d'État à Luçon[145]. De plus, les premières entrevues de Bentivoglio avec les nouveaux ministres se passent très bien, le nonce apprécie grandement le discours de Mangot sur la religion[146].

L'opinion des Toscans sur ce remaniement ministériel n'est pas du tout la même. Sans surprise, Bartolini fait savoir qu'il regrette cette décision de la reine-mère :

> Voici que nous avons changé les ministres principaux : et nous aurons ainsi toujours de nouveaux changements. Tous les honnêtes gens, tous ceux qui désirent la justice blâment énergiquement la résolution prise de renvoyer le président du Vair. Mais les favoris, dont c'est l'ouvrage, ont fait le coup qu'ils voulaient ; la colère qu'ils excitent contre eux de la part du peuple est telle qu'on ne saurait l'exprimer davantage[147].

De nouveau, ses critiques ne se dirigent pas directement vers Marie mais vers Concini à qui il associe, cette fois, Leonora. L'image d'une reine peu sûre d'elle et influencée par de mauvais conseillers est extrêmement présente dans les derniers mois de 1616. Récurrent dès 1610, ce thème avait pris des proportions autrement plus considérables depuis 1614 lorsque Marie était devenue chef du conseil. Lors de leurs révoltes, pour éviter de remettre en cause la légitimité de la reine-mère et donc de contester la décision du roi de l'avoir placée à la tête du gouvernement, les princes dirigeaient toujours leurs critiques

---

[144] Dépêche de Bentivoglio du 2 décembre 1616, *La Nunziatura di Francia […], op. cit.*, t. 1, p. 14. Le chancelier a été relevé de sa charge et remplacé par Mangot. Pour remplacer Mangot en tant que secrétaire, c'est l'évêque de Luçon qui a été choisi. Bien qu'il soit jeune, celui-ci fait partie des prélats français les plus éminents, plein de bonté, d'éloquence et de zèle pour la religion. On peut espérer que cette mutation jouera en faveur de l'Eglise catholique parce que le chancelier, malgré sa grande érudition et sa très grande intégrité, n'était pas très disposé envers les affaires ecclésiastiques. Quant à Luçon, on ne pouvait espérer meilleur choix comme secrétaire d'État.

[145] Dépêche de Bentivoglio du 1er février 1617, *ibid.*, p. 83. Ravie après avoir lu ce bref, la reine avait ensuite vanté tous les mérites de l'évêque auprès du nonce.

[146] Dépêche de Bentivoglio du 17 janvier 1617, *ibid.*, p. 33-35.

[147] Dépêche de M. Bartolini du 30 novembre 1616, B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre, op. cit.*, p. 52.

contre les ministres mais surtout contre les favoris[148]. Au cours des états généraux de 1614, la question des pensions avait été abordée. Condé avait alors craint que ses exigences financières prodigieuses ne passent plus inaperçues et qu'elles suscitent l'indignation. Pour détourner l'attention, il avait dirigé les soupçons contre Concini, ce favori italien que la noblesse française exécrait. Alors que, jusqu'ici, le maréchal d'Ancre n'avait jamais été inquiété par les pamphlets, il était devenu, dès les premiers jours de 1615, l'objet de nombreuses attaques dénonçant les multiples largesses dont il aurait été gratifié par la régente et le soi-disant rôle politique qu'il jouait aux côtés de celle-ci[149].

Le tournant de 1616 amplifie la haine contre Concini car Marie de Médicis tente de mettre fin aux compétitions aristocratiques, en faisant reposer le jeu clientélaire uniquement sur ses favoris italiens. « L'objectif de la reine n'est plus de faire jouer les clientèles les unes contre les autres, mais de faire triompher l'une d'entre elles seulement »[150]. Dépossédés de leur influence traditionnelle, tous les Grands s'opposent au maréchal et à son épouse, qui se retrouvent totalement isolés. Une véritable fronde aristocratique se met en place contre eux, soutenue par le parlement qui manifeste aussi clairement son opposition. C'est dans cette ambiance qu'écrit Bartolini au grand-duc. Déjà peu favorable aux Concini, ses convictions sont renforcées par ce qu'il lit et entend à la cour. Sans pour autant soutenir les révoltés, il est de plus en plus convaincu que Marie de Médicis est mal entourée et que les récents changements au sein du gouvernement ne sont absolument pas bénéfiques. Le résident vénitien, qui partage un point de vue assez semblable sur cette question, revient sur les accusations qui pèsent sur le maréchal d'Ancre à la fin de l'année 1616 :

> Ce qui rend ces plaintes encore plus violentes, c'est la grandeur exorbitante et la puissance à laquelle a été porté le maréchal d'Ancre contre le sentiment universel. Depuis son retour de Normandie, il a, d'après ce qu'on dit, obtenu de la reine plus de 400 000 francs qu'il place en

[148] Le thème des mauvais conseillers avait fréquemment été utilisé au cours des guerres de religion, à la fois par les catholiques et les protestants. En 1562, par exemple, ces derniers avaient clamé vouloir se défendre, non contre le roi mais contre ses mauvais conseillers. Il fallait libérer le monarque de leur oppression. Durant la Ligue, l'un des arguments utilisés par les Guise dans le manifeste de Péronne (mars 1585) pour justifier la prise d'armes est d'affirmer qu'Henri III n'est pas libre de ses mouvements, qu'il est prisonnier de ses « mignons » et qu'il faut le secourir. Mais après l'Edit de Nemours (juillet 1585), ce sont les protestants qui arguent que le roi a été forcé à signer ce texte et que c'est un devoir pour les princes du sang, membres les plus éminents du corps politique, d'aller libérer le corps physique du roi. Ce ne sont que des exemples, nous pourrions en citer d'autres, mais cela démontre que cette idée d'un souverain influencé, mal conseillé et, en définitive, prisonnier d'un ou plusieurs membres de son entourage, n'est pas nouvelle au début du XVIIe siècle.

[149] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 448.

[150] *Ibid.*, p. 516.

plusieurs endroits hors du royaume ; la plus grande partie va en Flandre. C'est là un refuge assuré, pour sa sinistre fortune[151].

La fortune de Concini est toujours l'un des points essentiels sur lesquels l'attaquent ses opposants. Depuis les insinuations de Condé en 1615, les pamphlets continuent de lui reprocher de s'être emparé des finances et de l'administration du royaume pour disposer à sa guise de la distribution des charges et des faveurs et pour, en définitive, obtenir la maîtrise de l'armée et du gouvernement. Il est présenté comme un usurpateur du pouvoir et donc comme un ennemi à abattre. L'ambassadeur de la république est, lui-aussi, de cet avis. Même s'il avoue se baser sur des bruits sans preuve véritable, il est persuadé que la fortune du favori provient directement du trésor royal et que Concini est l'unique responsable des nouvelles orientations du gouvernement, qui ne conviennent ni aux Français, ni aux Vénitiens.

3) « Questa violenza non può durare »

1°/ Une politique de la peur contre-productive

Après quelques mois de relative accalmie, une nouvelle révolte des princes éclate au cours de l'hiver 1616-1617[152]. Menés par le duc de Nevers, les mécontents sont très nombreux. Ils parviennent à entraîner les provinces où se trouvent leurs clientèles si bien que, très vite, tout le Nord-Est du royaume bascule dans la révolte. Un « tiers parti » s'est également mis en place. Il rassemble un certain nombre de Grands (Lesdiguières, Epernon, Montmorency, Alincourt, Bellegarde) qui, sans se révolter ouvertement, se montrent hostiles au gouvernement Barbin (souvent appelé « ministère Concini »). En réalité, ce parti est favorable aux insurgés, même s'il se présente plus ou moins comme un potentiel médiateur entre ces derniers et le gouvernement[153]. Cette nouvelle rébellion n'a

[151] Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 8 novembre 1616, B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre, op. cit.*, p. 36.

[152] J.-F. Dubost, qui parle même de guerre civile, la fait débuter en janvier 1617 (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 521), tandis que J.-C. Petitfils prend comme point de départ la prise de Sainte-Menehould en décembre 1616 par le duc de Nevers (op. cit., p. 204-208). Certains historiens jugent même que le trouble de Péronne d'août 1616 marque le début du conflit. Comme J.-F. Dubost et J.-C. Petitfils, nous voyons plutôt cet épisode comme un signe précurseur de la révolte armée qui commence réellement quelques mois plus tard. La population de Péronne, encouragée par le duc de Longueville, s'était soulevée contre le maréchal d'Ancre (leur gouverneur) et avait demandé justice à la reine-mère. Les adversaires de Concini en avaient profité pour faire de cet évènement local une véritable polémique (H. Duccini, *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, 2003, p. 271-273).

[153] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 522. Une dépêche de Bentivoglio, du 28 février 1617, évoque ce troisième parti : « Si parla assai d'un terzo partito […] di malcontenti, che non vogliono pigliar

probablement pas étonné l'ambassadeur vénitien qui, au milieu du mois de décembre, assurait que toutes les conditions étaient réunies pour qu'un tel évènement se produise. Des rumeurs affirmant que Marie de Médicis envisageait de nommer Concini connétable circulaient à la cour. Pour le représentant de la Sérénissime, si le favori obtenait cette charge, cela ne pouvait que dégénérer par la suite :

> Si l'on donnait suite à des pareils projets, ce serait le vrai moyen d'accélérer ces maux que l'on redoute plus qu'autre chose, à savoir d'exaspérer encore davantage cette noblesse française ; qui, voyant qu'au mépris d'elle, on ne cesse de porter à l'autorité suprême celui qu'ils ont souverainement en haine, se résoudra indubitablement à quelque soulèvement imprévu, et sera sans nul doute suivie par le peuple au milieu de la confusion totale et de la subversion de ce gouvernement[154].

En fin de compte, Concini ne devient pas connétable. Mais l'ambassadeur a compris que les troubles étaient de plus en plus inévitables étant donné que la reine persistait à accorder une entière confiance à son favori et aux ministres, qui sont perçus comme des « créatures » du maréchal[155]. Comme souvent depuis plus d'un an, on retrouve dans les propos des observateurs italiens des reproches à peine dissimulés sur l'attitude de la reine qui n'agit pas, d'après eux, comme il le faudrait.

À la fin du mois de janvier, la situation du royaume est très instable surtout que la sécurité des frontières n'est plus assurée. Accusés de crime de lèse-majesté par le gouvernement, les princes rétorquent par une campagne de pamphlets percutante contre Concini et les ministres. Les libelles gouvernementaux ne parviennent pas à rivaliser si bien que l'argumentation des Grands prend largement le dessus. Nous avons constaté, par le biais des correspondances italiennes, que la haine à l'égard du favori prenait des proportions considérables depuis l'été 1616. En janvier 1617, elle atteint son apogée. Tout le royaume est désormais convaincu que les ministres sont acquis à la cause de Concini et gouvernent uniquement selon ses ordres :

---

l'armi nè in favore nè contro il Re, maformare come un interregno nei loro governi, si nominano come capi il […] Epernon e il Lesdiguières […] » (*La Nunziatura di Francia […]*, *op. cit.*, t. 1, p. 129-130). On parle d'un troisième parti qui ne veut pas prendre les armes en faveur ou contre le roi mais qui veut former un interrègne sous leur gouvernement. Ils ont choisi comme chefs Epernon et Lesdiguières.

[154] Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 17 décembre 1616, B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre*, *op. cit.*, p. 122.

[155] Concini n'a jamais été ministre et encore moins premier ministre. Il n'a jamais eu accès au conseil étroit. En tant que conseiller d'État, il assistait uniquement au conseil des finances. En revanche, la triade Barbin, Mangot et Richelieu a atteint les plus hautes sphères du pouvoir grâce à lui et Leonora. Il est donc en mesure d'exercer un rôle politique qui équivaut à celui d'un Grand, c'est-à-dire gouverner par l'intermédiaire de personnages qui lui sont dévoués (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 513).

> Le maréchal d'Ancre, à l'heure actuelle, prévaut en toutes choses ; il dispose à son gré de la volonté des nouveaux ministres, qui ont été placés par lui et qui sont absolument dépendants de lui[156].

Pour faire face à cette crise, Marie de Médicis et ses ministres décident de gouverner par la peur[157]. Le nonce se propose pourtant comme médiateur pour essayer de pacifier les relations entre la couronne et les mécontents mais la reine ne veut pas en entendre parler[158]. Elle refuse de trouver le moindre accord et exerce une répression impitoyable contre tout individu suspecté de soutenir le parti des princes. Pour les représentants de Venise, une guerre civile est sur le point de se produire :

> Il se tient sans cesse ici des conseils de guerre d'une très grande importance. On est décidé à quitter la politique des rois antérieurs qui dirigeaient les peuples par la douceur et la tolérance. On recourra, s'il le faut, à la force et à la violence. Mais on veut obtenir de tout le monde entière obéissance […]. Les ministres font tout pour arriver à une autorité absolue […]. On considère maintenant la guerre comme décidée. La reine mère est disposée à risquer le tout pour le tout […]. Nous tenons cela de la bouche même de l'évêque de Luçon, qui nous a dit que c'était chose décidée et décrétée dans le conseil[159].

La deuxième phrase de cet extrait semble confirmer la désapprobation des Vénitiens sur ce changement de position de Marie de Médicis et ses ministres. Ce n'est pas la première fois qu'ils se remémorent les anciens rois (essentiellement Henri IV) en sous-entendant qu'ils regrettent leur politique. On se souvient que, déjà en 1610, les envoyés extraordinaires de la Sérénissime avaient évoqué un changement radical de politique opéré par la reine, à cause des discussions qu'elle avait reprises avec l'Espagne. Depuis la mort du roi, les Vénitiens ne sont guère satisfaits des orientations prises par le gouvernement français vu qu'elles ne correspondent pas à leurs attentes. Certes, ils ne critiquent pas ouvertement la reine mais on sent une certaine aigreur dans leurs propos.

Si la haine pour Concini est en augmentation constante et devient partagée par tout le royaume, l'hostilité pour Marie se développe également. Progressivement, la reine est vue comme un danger pour la dynastie royale[160]. La politique d'inflexibilité qu'elle met en œuvre se transforme en échec cuisant puisqu'elle ne fait que renforcer l'aversion contre le favori et le gouvernement, que l'on qualifie de tyrannie[161]. En février, les préparatifs en vue de la guerre s'accélèrent. Ayant perdu la bataille des libelles et la plupart de ses appuis

---

[156] Dépêche de Gussoni du 13 janvier 1617, *ibid.*, p. 130.
[157] J.-F. Dubost parle « d'inflexion absolutiste », *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 530.
[158] Dépêche de Bentivoglio du 27 janvier 1617, *La Nunziatura di Francia […], op. cit.*, t. 1, p. 40-49.
[159] Dépêche des ambassadeurs vénitiens du début du mois de janvier 1617, citée par H. Duccini, *Concini […], op. cit.*, p. 267.
[160] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 535-536.
[161] *Ibid.*, p. 527.

aristocratiques, Marie s'était tournée vers le soutien espagnol dès décembre 1616[162]. Elle avait réactivé, depuis octobre, un conseil de guerre chargé d'organiser les mesures répressives contre les princes. L'approche des combats préoccupe fortement le pape et le cardinal Borghese très contrariés de voir que la France se dirigeait vers une guerre ouverte[163]. Le nonce renouvelle son offre de médiation mais il se heurte à un nouveau refus de Marie de Médicis[164]. Celle-ci demande, au contraire, l'aide des armées du pape pour gagner la guerre au plus vite. Quelques semaines plus tard, les opérations militaires du gouvernement commencent à être couronnées de succès et, à la fin du mois de mars, la victoire paraît très proche[165]. Le comte florentin, Paolo Boschetti, de passage en France en 1617 écrit le 28 mars « que les affaires du royaume commencent à prendre une bonne tournure et que les tumultes se calment »[166]. La reine est convaincue de l'imminence de son succès. Mais un évènement vient changer la donne…

2°/ L'assassinat de Concini ou la chute du « tyran »

En octobre 1616, l'ambassadeur de Venise avait constaté que les relations entre le jeune Louis XIII et Concini s'étaient considérablement dégradées :

> On observe que [le roi] continue ouvertement à témoigner son mécontentement à l'égard du maréchal d'Ancre. Il ne lui fait plus le même visage qu'auparavant. Cela déplaît extrêmement à la reine et au susdit maréchal ; ils craignent qu'il y ait quelqu'un qui porte le roi à ces mauvaises dispositions ; et pour cette raison ils songent à enlever auprès de lui les personnes à qui il témoigne la plus grande confiance[167].

La reine-mère et son favori ne se trompaient pas : certains proches du roi lui avaient bien conseillé d'écarter le maréchal de la cour. C'était le cas du duc de Luynes par exemple. Néanmoins, ce dernier n'avait jamais évoqué l'idée d'un assassinat. Le seul à avoir, apparemment, dispensé ce type de conseil au monarque se nommait Guichard Déageant. Il était l'un de ses conseillers et exerçait la fonction de « premier commis » au contrôle général[168]. Dans ses dépêches, le nonce fait part de son inquiétude sur la situation

---

[162] Grâce à son amitié avec le gouverneur de Liège, le comte de Bellejoyeuse, Concini peut lever trois mille fantassins et cinq cents cavaliers dans cette principauté ecclésiastique dominée par l'Espagne (*ibid.*, p. 529). Bentivoglio parle lui de cinq mille fantassins et de sept cents cavaliers (dépêche du 11 avril 1617, *La Nunziatura di Francia […]*, *op. cit.*, t. 1, p. 190-191).
[163] Dépêche de Borghese du 11 mars 1617, *ibid.*, p. 177-178.
[164] Dépêches de Bentivoglio du 14 février 1617, *ibid.*, p. 98-102 et 105-106.
[165] Dépêche de Bentivoglio du 28 mars 1617, *ibid.*, p. 161.
[166] Dépêche de Boschetti du 28 mars 1617, cité par J.-F. Dubost (*ibid.*, p. 937, n. 51).
[167] Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 25octobre 1616, B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre*, *op. cit.*, p. 44.
[168] L. Batiffol, *Le roi Louis XIII à 20 ans*, 1910, p. 42-44.

de la France. Selon lui, cela ne pouvait plus durer ainsi et il fallait mettre fin aux prétentions et aux actions de Concini : « Ancre vuol ad ogni modo la guerra, e vorrebbe veder rovinati questi Principi, e poi Guisa e gli altri, per regnar solo ; onde bisogna che succeda qualche gran cosa, e presto »[169]. Il estime que la haine contre le maréchal avait a son paroxysme et que sa chute est devenue nécessaire. Mais il craint que Marie de Médicis ne tombe avec lui, ce qui serait une très mauvaise chose pour le royaume et pour la religion catholique :

> Io mi confermo sempre più in quello che ho scritto, che questa violenza non può durare, e voglia Iddio che il […] precipizio [del maresciallo] non si tiri dietro quello della regina, principessa […] sommamente desiderosa del bene della religione »[170].

Le nonce n'a donc probablement pas été surpris lorsqu'il apprend le 24 avril au matin, que Concini avait été tué quelques minutes auparavant. *A priori*, Louis XIII aurait préféré une arrestation puisque ordre avait été donné au maréchal de Vitry de tuer le maréchal uniquement s'il résistait. Mais il ne s'agit que de la version officielle qui permet notamment de disculper le roi d'avoir prémédité un assassinat politique. Luynes n'avait-il pas plutôt céder aux pressions de Déageant qui l'encourageait à convaincre le monarque d'ordonner l'assassinat[171] ? Aucun historien n'est en mesure d'expliquer avec certitude ce qui s'est passé, l'opération ayant été préparée dans le plus grand secret et les sources donnant beaucoup de versions différentes sur le déroulement de l'assassinat[172]. Évidemment, les Italiens s'empressent de faire part à leurs gouvernements respectifs de ce qu'ils ont appris, à l'image des vénitiens Gussoni et Bon :

> Con l'espressa espeditione di questo corriero in diligenza ; habbiamo occasione di rappresentare alla Serenità Vostra in poche righe la grande mutatione che si attende in questo Regno, causata per l'improvisa morte del Marescialo d'Ancre, che questa mattina alle dieci hora in circa à stati da Monsù de Vittri, capitano delle guardie del Re ; da Monsù di Vagli suo fratello, et dalli due fratelli Lovines ; col'seguito et assistenza del resto delle guardie regie, et

---

[169] Dépêche de Bentivoglio du 11 avril 1617, *La Nunziatura di Francia […]*, *op. cit.*, t. 1, p. 190-191 : Concini veut de toute façon la guerre et veut voir les princes ruinés (Guise et les autres) pour pouvoir régner seul. Il faut qu'un grand évènement se produise et vite.

[170] Dépêche de Bentivoglio du 28 mars 1617, *ibid.*, p. 166-167. Plus le temps passe, plus le nonce est conforté dans son idée que toute cette violence ne peut plus durer et que Dieu fasse que la chute du maréchal ne cache pas celle de la reine, princesse extrêmement désireuse du bien de la religion.

[171] C'est ce que pense J.-F. Dubost (*Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 538). Luynes et Déageant auraient mis en place ce complot pour éviter que le roi décide de s'expliquer avec sa mère. Une telle explication aurait probablement abouti sur une disgrâce de Concini ainsi et sur la confirmation de Marie comme chef du gouvernement. Elle aurait anéanti les ambitions politiques du favori et de ses comparses.

[172] Tous les historiens ayant travaillé sur la régence de Marie de Médicis et le règne de Louis XIII évoquent cet assassinat. Les récits les plus complets que nous avons lus, au cours de nos recherches, se trouvent dans les ouvrages de B. Zeller (*Louis XIII*, *Marie de Médicis*, *Richelieu ministre*, *op. cit.*, p. 169-189) et d'H. Duccini (*Concini […]*, *op. cit.*, p. 294-312).

> con gran numero di nobiltà ; che con le spade nude alla mano, erano pronti ad ogni avvenimento nell'entrare del Lovre a colpi di pistoletti miseramente uscito […].
> Siano state espediti persone per tutto il Regno per dar aviso di queste accidente et dell'auttorità ripresa da Sua Maestà […].
> Il moto et la confusione nella quale per così inaspettato accidente si è veduta questa città non è molto inferiore a quello che già segui nella morte del su Re di gloriosa memoria ; ma con diverso sentimento poiche nella morte del Re fu la commottione per affetto di tristitia ; et in questo per un interno guibito che ha rallegrato indiferentemente ogni stato di persone, sperandosi da cio vedere in pochi giorni ritornato il Regno in una floridissima tranquillità, sollevata l'auttorita Regia, sopite le disunioni, i Principi ritornati nel loro stato, et grado ; i vecchi et esperimentati ministri richiamati al governo ; et in somma per quel poco discorso che habbiamo potuto havere sopra questo fatto con persona di auttorita, nello spatio di quattro hora che sono passate datta morte di esso Marescialo d'Ancre, all'espedittione del presente corriero ; si fa universalmente giudicio, che Iddio habbia voluto con occio di pietà, mirare questo infelice Regno ; il quale senza la providenza divina necessariamente conveniva capitare all'esterminio et rovina sua […][173].

Le lendemain, Bentivoglio écrit, à son tour, une lettre très descriptive dans laquelle il raconte l'évènement de la veille et ses premières conséquences :

> Il favore e l'autorità in che la Regina madre aveva collocato il maresciallo d'Ancre, aveva passato ogni termine : onde il Re finalmente s'è risoluto di farlo ammazzare ; e ciò seguì ieri 24, mentre egli entrava nel Louvre a piedi con grandissimo accompagnento, secondo il solito. Il signor di Vitry, uno dei capitani delle guardie del corpo, n'ebbe l'ordine da Sua Maestà ; e l'esegui, accompagnato da un suo fratello, e da alcuni altri ; e l'ammazzarono con tre pistolettate. Succeduto il caso, se ne sparse la voce per tutto Parigi, e tutta la nobiltà subito concorse a trovare il Re ; il quale, pieno d'allegrezza, abbracciò tutti, e replicò spesso queste parole : « Io sono ora il Re, il tiranno è ammazzato » […]. Si spedirono corrieri da tutte le parti, per far sospendere le armi ; e il Re medesimo più volte disse : « La pace è ora fatta : il principi e gli altri saranno miei buoni servitori, e verranno a trovarmi ». Il Re mandò parimente persona espressa a dar parte al principe di Condè, nella Bastiglia, della morte di Ancre, e a fargli buon animo […][174].

Le nonce poursuit en indiquant que Puysieux, Du Vair et Jeannin avaient retrouvé leurs charges respectives et que Sillery était pressenti pour être le nouveau chef du gouvernement. Vitry avait obtenu la charge de maréchal laissée vacante par Concini, tandis

---

[173] Dépêche de Gussoni et Bon du 24 avril 1617, Bnf, Ms. ital. 1777, p. 79-80. B. Zeller propose une traduction (*Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre, op. cit.*, p. 170-172) mais nous ne l'avons pas jugée satisfaisante. Nous préférons donc livrer un résumé de ces quelques extraits : les ambassadeurs ont envoyé un courrier à Venise, sitôt après avoir appris l'assassinat du maréchal, pour représenter au doge les grands changements qui allaient sans doute en découler dans le royaume de France. Le matin même, aux alentours de dix heures, le maréchal d'Ancre avait été misérablement assassiné à coups de pistolets, à l'entrée du Louvre, par M. de Vitry, capitaine des gardes du roi. Celui-ci se trouvait en compagnie de M. du Hallier, son frère, des frères de Luynes, assistés du reste des gardes royaux et de nombreux nobles tous l'épée à la main. Des personnes avaient été envoyées dans tout le royaume pour faire part de cet évènement par lequel le roi avait repris son autorité. Le trouble et la confusion qui régnaient à Paris n'étaient guère inférieurs à ceux que cette ville avait connus après l'assassinat d'Henri IV. Mais à l'époque, il y avait eu beaucoup de tristesse alors que, suite à ce coup d'État de Louis XIII, toute la population se réjouissait, espérant que le royaume allait retrouver sa tranquillité, que l'autorité royale allait se redresser, que les princes allaient recouvrer leurs rangs et leurs grades et que les anciens ministres expérimentés allaient être rappelés au gouvernement. C'était cette impression qui était ressortie des discours que les ambassadeurs avaient entendu durant les quatre heures qui s'étaient écoulés entre le meurtre et l'écriture de cette lettre. On jugeait universellement que Dieu avait eu pitié de l'infortune de ce royaume et que, sans son intervention divine, ce dernier courait à sa perte.

[174] Dépêche de Bentivoglio du 25 avril 1617, *La Nunziatura di Francia […], op. cit.*, t. 1, p. 192-193.

que le duc de Luynes avait été nommé premier gentilhomme de la chambre du roi. Pendant ce temps, Barbin et Leonora étaient retenus au Louvre. Le corps sans vie du favori était resté presque toute la journée à la vue de tous. Le matin du 25, le peuple avait déterré le cadavre avant de lui faire subir de nombreuses exactions[175].

Avec ce coup d'État, Louis XIII s'empare donc du pouvoir et met fin au conflit armé contre les princes révoltés. Les premiers récits des observateurs italiens sont essentiellement descriptifs. Ce n'est que dans les jours qui suivent l'assassinat qu'ils réfléchissent davantage à l'avenir de la France et qu'ils s'intéressent au sort de Marie de Médicis. Tous sont dans l'expectative et attendent de voir de quelle manière Louis XIII va procéder pour redresser son royaume et réconcilier les partis.

En avril 1617, Marie de Médicis chute du pouvoir après avoir gouverné la France pendant sept ans. À la fin de sa régence en 1614, les ambassadeurs italiens avaient reconnu le succès de sa politique conservatrice vu qu'elle avait permis de maintenir la paix au sein du royaume. Les représentants toscans en avaient attribué la réussite à Villeroy, considérant qu'il était celui qui prenait toutes les décisions et que la régente n'avait fait que suivre ses avis. Si les Vénitiens avaient aussi noté la grande influence de Villeroy, ils n'avaient jamais mis en avant ses succès, exprimant leur hostilité contre ce personnage qu'ils jugeaient bien trop favorable aux Espagnols. L'éviction de Sully quelques mois seulement après le début de la régence avait privé la république de l'un de ses principaux soutiens en France et avait contribué à renforcer son mécontentement contre la régence et contre Villeroy.

La plupart des diplomates transalpins avait exprimé des doutes sur la grande libéralité du gouvernement envers les Grands. Les Florentins avaient regretté que la reine et ses ministres ne se soient pas montrés plus sévères dès 1610. Suite aux premières révoltes de 1614 et 1615-1616, ils avaient déploré les mauvais conseils dispensés à Marie par ses ministres et surtout par les Concini. Les premiers remaniements ministériels entre mai et août 1616 ne leur avaient pas déplu, à l'exception de la disgrâce de Villeroy, interlocuteur toujours très apprécié. En revanche, ils n'avaient pas été convaincus par ceux

[175] J.-F. Dubost revient sur le « meurtre rituel de Concini » dans *La France italienne, op. cit.*, p. 327-329.

de septembre, estimant que cela n'allait pas aider la France à trouver une certaine stabilité. À l'inverse, le nonce du pape avait été ravi de la nomination de l'évêque de Luçon en tant que secrétaire d'État aux affaires étrangères. Mais, dans l'ensemble, le durcissement de la politique de Marie de Médicis, à partir de septembre 1616, avait été très critiqué par les Italiens. Ils avaient davantage vu dans ce revirement une démonstration de la toute-puissance de Concini qu'une volonté de la reine de renforcer son autorité. Influencés par les multiples pamphlets, publiés sans relâche par Condé depuis 1615, les ambassadeurs avaient pris part à la vindicte contre le maréchal d'Ancre et tous attendaient sa chute avec impatience. Au matin du 24 avril 1617, leur souhait est exaucé. Dans les jours qui suivent, le sort de Marie de Médicis est au centre de leurs préoccupations. Alors qu'elle avait atteint l'apogée de son affirmation politique en rompant avec la ligne conservatrice suivie jusqu'ici et en s'affirmant comme une dirigeante politique à part entière, la reine est victime du complot opéré contre son favori. Les observateurs étrangers attendent désormais de voir les mesures qui vont être prises par le roi à l'encontre de sa mère.

Chapitre VI

La reconquête (1617-1624)

Une nouvelle phase de la vie de Marie de Médicis s'ouvre après l'attentat contre son favori. Contrainte de céder le pouvoir à son fils en 1617, son affirmation politique est brusquement interrompue. Grâce à son coup d'État, Louis XIII se libère de l'emprise excessive de la reine-mère et se pose comme la source de la décision politique, après avoir été tenu à l'écart du gouvernement pendant des années. Malgré les divisions, Marie ne se décourage pas. Exilée à Blois durant deux ans, elle s'efforce ensuite d'entamer une seconde carrière politique. Toujours sous le regard des diplomates italiens présents à la cour, nous allons reprendre les différentes étapes de cette reconquête du pouvoir. Il nous faudra comprendre quel a été le positionnement des ambassadeurs au milieu des discordes entre la mère et le fils. Ont-ils préféré privilégier l'un des deux partis ? Ont-ils adopté une posture attentiste ou au contraire se sont-ils révélés entreprenants pour essayer d'améliorer la situation ? Nous terminerons ce chapitre en observant le regard des Italiens sur le retour de Marie parmi les courtisans et sur ses démarches pour regagner l'autorité dont elle avait été déchue.

I – La destitution de Marie de Médicis

1) Les conséquences du coup d'État de 1617

Dans les jours qui suivent l'assassinat de Concini, les agents diplomatiques italiens s'attardent beaucoup sur le sort réservé par le roi à sa mère. Pour le nonce Bentivoglio, Louis XIII fait preuve d'une extrême dureté :

> Tutto potrebbe passare, se non fosse la miseria della Regina madre, derelitta, abbandonata, ritenuta come presa, e contro la quale il Re si mostra sempre più duro[1].

Après avoir appris la disparition du favori de Marie, le roi fait immédiatement poster des gardes devant l'appartement de cette dernière en leur ordonnant de veiller à ce qu'elle n'essaie pas de sortir et à ce qu'elle ne puisse recevoir aucune visite. La reine-mère est écartée du gouvernement et se retrouve totalement abandonnée. Le nonce considère qu'elle est tout bonnement retenue prisonnière et témoigne d'une grande compassion à son égard. Il précise que Louis XIII avait interdit qu'elle reçoive la moindre visite (y compris celle de ses filles ou d'Anne d'Autriche) et qu'il avait refusé de la voir sous prétexte qu'il devait se consacrer entièrement aux affaires du royaume :

> Ammazzato che fu il maresciallo d'Ancre, Vitry, d'ordine del Re, levò subito le guardie alla Regina madre ; la quale poco dopo fece pregare il Re che volesse andare a vederla ; ma Egli non volse, scusandosi coi molti ordini che subito gli conveniva dare, per suo servizio e del Regno […]. La Regina pregò [il Re] a contentarsi ch'Ella potesse andar a vedere e consolare la Regina madre ; ma il Re non volse, anzi fece custodir subito la camera della Regina, e proibire al fratello e alle sorelle, ed alle altre principesse di fuori, d'andarla a vedere […].
> La Regina madre fu dunque subito abbandonata da tutti, privata della vista del figlio, privata d'ogni partecipazione di governo […][2].

La reine-mère ne reçoit, en effet, aucun soutien. Le 26 avril, le nonce rencontre Villeroy et Sillery et leur demande d'intervenir. Tous deux lui rétorquent qu'ils ne peuvent rien faire[3]. Bentivoglio regrette que l'ancienne chef du conseil soit entourée d'ennemis et qu'elle ne puisse compter sur personne. Il note que cette disgrâce risque de faire subir à la cause catholique des désagréments importants. Fidèle à Rome, Marie était un puissant soutien du pape. Il était donc fort regrettable de la voir écartée de la sorte. Néanmoins, le nonce note qu'elle avait une part de culpabilité dans les malheurs auxquels elle doit faire face :

---

[1] Dépêche de Bentivoglio du 25 avril 1617, G. Bentivoglio, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 1, p. 195 : « Tout irait très bien sans la misère de la reine-mère, délaissée et retenue comme prisonnière, le roi se montrant toujours plus dur avec elle ».

[2] Dépêche de Bentivoglio du 26 avril 1617, *ibid.*, p. 199-200 : » Une fois Concini assassiné, Vitry, sur ordre du roi, a fait se retirer les gardes de la reine-mère, laquelle, peu après, a prié le roi d'accepter de venir la voir. Mais celui-ci n'a pas voulu, prétendant qu'il avait beaucoup à faire pour le service du royaume. La reine a demandé à son mari de bien vouloir se satisfaire qu'elle aille auprès de sa belle-mère pour la consoler mais il a également refusé. Il a même fait garder sa chambre et a strictement interdit à son frère, à ses sœurs et à toutes les autres princesses d'aller la voir. La reine-mère s'est donc retrouvée subitement abandonné de tous, privée de la visite de son fils et de toute participation au gouvernement ».

[3] Dépêche de Bentivoglio du 26 avril 1617, *ibid.*, p. 201-202 : « Ho veduto Villeroi e Sillery, e quanto alla Regina non ho potuto cavar niente da loro. M'hanno riposto sui generali, ma Villeroi un poco più dolcemente […]. Sillery è andato più freddo. Tutti sono suoi nemici, e tutti vorranno vederla annichilata […] ». Le nonce a vu Villeroy et Sillery mais il n'a rien pu obtenir d'eux. Ils lui ont répondu de façon très générale, Villeroy de manière un peu plus aimable que Sillery qui s'est montré très froid. Tous sont des ennemis de la reine et veulent la voir anéantie.

> Ben mi dispiace che il giudizio sia riuscito vero in quella parte che tocca alla Regina madre, senza la quale non è dubbio che la nostra causa perderà molto. Dio perdoni a S. M. la colpa qu'Ella ha avuto nei propri suoi mali, perchè Ella troppo ostitamente e ciecamente s'è nudrita la serpe in seno ; e per cagione d'Ancre e di sua moglie, Ella s'è tirata un odio contro si universale, che non ha ora appoggio alcuno nè di principi nè di ministri, nè alcuna altra sorte di sollevamento da alcuna parte […][4].

En s'obstinant à maintenir sa confiance et à distribuer autant de faveurs aux maréchaux d'Ancre, elle n'a fait qu'alimenter la haine des Français à leur encontre, à tel point qu'elle est maintenant complètement isolée. Mais, aux yeux du nonce, c'est bien la malfaisance de Concini des troubles du royaume et de la détresse dans laquelle la reine-mère a sombré. C'est à cause de lui que Marie voit désormais son honneur et sa dignité mis à mal :

> Non è dubbio che Ancre era il più scellerato e più ambizioso uomo del mondo : egli ha rovinata questa povera Principessa, e nella dignità e nell'onore […][5].

On s'en souvient, à la fin du mois de mars et au début du mois d'avril, Bentivoglio avait pressenti que la chute de Concini était toute proche. Mais il avait également redouté que la reine n'en subisse les conséquences. Il ne s'était pas trompé dans ses prévisions. Dans une dépêche du 11 avril, le cardinal Borghese lui avait tout de même demandé d'essayer de s'assurer les bonnes grâces du maréchal d'Ancre, conscient de sa puissance et de son influence sur les membres du gouvernement[6]. Dans sa réponse du 16 mai suivant, Bentivoglio lui assure qu'il n'avait pas manqué de le faire, en dépit de la grande répugnance que cela lui avait inspiré :

> Sopra il contenuto di quella cifra, nella quale mi veniva comandato da V. S. illustrissima ch'io dovessi accomodarmi al favore del maresciallo d'Ancre, e procurar per ogni strada la confidenza della Regina ; mi par necessario di replicare, ch'io non ho mancato di far l'uno e l'altro con ogno possibile industria : ma non sono già cose repugnanti, come V. S. sa meglio di me, il procurar di star bene coi favoriti, e l'avvisar dei fatti loro. La violenza d'Ancre non poteva più durare, e per conseguenza non poteva andar più in lungo il suo precipizio […].
> Era cosa miserabile specialmente il vedere come egli e la moglie tiranneggiavano la Regina ; nè si può esprimere il danno ch'essi hanno fatto alla nostra causa, con l'essersi il lor precipizio tirato dietro la caduta della Regina medesima […][7].

---

[4] Dépêche de Bentivoglio du 26 avril, *ibid.*, p. 200. Marie n'a plus aucun appui parmi les princes et les ministres. Dans une autre lettre beaucoup plus tardive, datée d'octobre 1617, le nonce regrette toujours que Rome soit dépourvue de son principal bouclier en France, rappelant que Marie était un soutien de taille pour l'Eglise catholique : « Sebbene si mancherà lo scudo principale, cioè la Regina madre ; la quale non si può negare che non fosse quella che sostenne principalmente la nostra causa » (dépêche de Bentivoglio du 11 octobre 1617, *ibid.*, t. 2, p. 2).

[5] *Ibid.*, p. 202 : Il ne fait aucun doute qu'Ancre était l'homme le plus ambitieux et le plus scélérat du monde. Il a ruiné cette pauvre princesse.

[6] Dépêche de Borghese du 11 avril 1617, *ibid.*, t. 1, p. 226.

[7] Dépêche de Bentivoglio du 16 mai 1617, *ibid.*, p. 226-227. Le nonce affirme ne pas avoir manqué d'essayer d'entrer dans la faveur de Concini et de gagner la confiance de la reine, même s'il détestait l'idée de de

On distingue, dans cet extrait, toute l'amertume du nonce contre les favoris. De nouveau, il déplore tout le mal qu'ils ont pu faire à la religion catholique en tyrannisant la reine et en l'entraînant dans leur déchéance. En définitive, s'il reconnaît que Marie a quelques torts, Bentivoglio lui pardonne aisément et préfère alourdir la longue liste des accusations pesant sur Concini et Leonora, les responsables de tous les maux que la France a connu depuis plus de deux ans. Au-delà des conséquences pour Rome, Bentivoglio et Borghese regrettent la décision du roi de se désunir de sa mère car celle-ci pouvait conserver un certain équilibre entre les prétentions des princes et des ministres :

> È da dispiacer grandemente la caduta della Regina madre, perchè poteva tenere in bilancia le passioni dei Principi e dei ministri di S. M. ; ma poichè il caso è seguito, non si può far altro che raccomandar a Dio che aiuti il Re in questa tenera età a sostener si gran carico, e andar ricordando e facendo quegli uffici co' ministi, ch'Ella giudicherà a proposito e le occasioni ricercheranno, con la prudenza et desterità ch'è sua propria […][8].

Rome estime que la disgrâce de Marie peut aussi affaiblir le royaume notamment parce le roi est encore très jeune. Il n'est pas certain qu'il soit capable de supporter le poids d'une telle charge et qu'il parvienne à gérer les pressions des personnages les plus influents de France aussi bien que la reine le faisait, malgré ses erreurs. Cette crainte est partagée par le nonce qui explique, par ailleurs, que l'on a éveillé de nombreux soupçons chez Louis XIII, permettant de comprendre son entêtement à ne pas vouloir voir sa mère :

> La Regina madre ha continuato sempre a far istanza di veder il figliuolo ; ma il Re, dopo varie scuse, ha mostrato finalmente che aveva rimesso il tutto al Consiglio. La verità è, che per sè stesso il Re se n'è mostrato alieno ; ed in più modi ha mostrato d'aver l'animo esulcerato, per l'impression grande che hanno fatta in lui i sospetti presi, che la madre desiderasse di veder Re il fratello ; d'esser nuova reggente, e di far regnare intanto il maresciallo d'Ancre […].
> Non piace qui ai buoni questa espulsione della Madre ; la quale avrebbe potuto conservare in bilancia le passioni dei Principi e dei ministri, e sostener l'età per ancora troppo tenera del figlio. Io ho procurato destramente di visitarla prima che partisse ; ma il Re non ha voluto che i ministri pubblici la visitassero, ed il Bartolini medesimo non ha potuto vederla […].

D'après Bentivoglio, en faisant croire au roi que Marie de Médicis voulait voir Gaston monter sur le trône, ou pire, qu'elle ambitionnait d'être de nouveau régente et de confier les rênes du pouvoir à Concini, certains proches du monarque réussissaient à accentuer ses ressentiments contre elle. Aucun ambassadeur étranger n'avait reçu

---

devoir entretenir de bonnes relations avec les favoris. La violence du maréchal ne pouvait plus durer et il était évident qu'il allait bientôt tomber. Il est malheureux de voir à quel point lui et son épouse tourmentaient la reine et on ne peut exprimer le mal qu'ils ont fait à la religion catholique en l'entraînant dans leur chute.

[8] Dépêche de Borghese du 26 mai 1617, *ibid.*, p. 315-316. Sur les regrets de Paul V et du cardinal Borghese, voir aussi les missives de ce dernier datées du 26 mai et du 22 juillet 1617 (*ibid.*, p. 312-314 et 439). Maintenant que le renversement de la reine-mère s'est produit, il n'y a plus à rien faire d'autre que de prier dieu qu'il aide Louis XIII dans sa lourde tâche. Borghese invite aussi le nonce à faire les offices qu'il jugera nécessaires vis-à-vis des ministres mais en restant le plus prudent possible.

l'autorisation de la voir, y compris le représentant de la Toscane[9]. En affirmant que tous les gens de bien n'étaient pas satisfaits de cette exclusion de Marie, le nonce sous-entend implicitement que ceux qui cherchent à la faire durer, font du mal au royaume et à la religion catholique. Progressivement, il s'impose comme un défenseur de la reine-mère.

Les résidents vénitiens complètent de manière assez précise les informations données par le nonce sur la détention de Marie dans ses appartements[10]. En réalité, elle ne peut voir personne sauf si le roi donne son accord. Ainsi, cinq personnes obtiennent le droit de la visiter dans les jours qui suivent le 24 avril : ses deux filles, Christine et Henriette, son premier écuyer, M. de Bressieux, le secrétaire de ses commandements, Phélypeaux de Villesavin et Richelieu[11]. Les Vénitiens s'appliquent à rendre compte du mieux possible des mutations qui commencent à voir le jour à la cour et les espérances qui en découlent. Tout le monde souhaite qu'à la suite de son coup d'État, le roi soit en mesure de se faire obéir par l'intégralité de ses sujets, sans exception, et d'assurer une paix civile durable, en s'appuyant sur les anciens ministres d'Henri IV qui ont fait leur retour au gouvernement[12]. En 1861, V. Cousin écrivait que Venise s'était félicitée de la chute de Concini et de la disgrâce de la reine-mère[13]. S'il est certain que Gussoni et Bon ont applaudi à l'annonce de la mort du favori italien, ils ne font toutefois aucune démonstration de joie suite à l'éviction du gouvernement de Marie de Médicis[14]. Ils se contentent de relater le sort qui lui a été réservé. Il est vrai qu'ils ne montrent pas la même compassion que Bentivoglio et qu'ils n'émettent aucun doute sur la capacité du roi à administrer le royaume convenablement. Ils semblent considérer que le retour aux affaires des barbons ne peut qu'être bénéfique et que Louis XIII pourra profiter de leurs conseils[15]. Il est probable qu'ils aient placé beaucoup d'espoirs dans ce changement de gouvernement. La politique de

---

[9] Dépêche de Bentivoglio du 16 mai 1617, *ibid.*, p. 233.
[10] Dépêches de Gussoni et Bon du 24 avril et du 2 mai 1617, Bnf, Ms. ital. 1771, p. 79-85 et 94.
[11] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 571. Dans une lettre du 9 mai 1617, le nonce écrit que seules les deux filles de la reine ont été autorisées à la visiter chaque jour (G. Bentivoglio, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 1, p. 210).
[12] Dépêche de Gussoni et Bon du 2 mai 1617, Bnf, Ms. ital. 1771, p. 88-89.
[13] V. Cousin, « Le duc et connétable de Luynes », *Journal des savants*, année 1861, 1er article, p. 265. Pour construire cette vaste étude sur le connétable, l'auteur s'est en grande partie appuyé sur les correspondances de Bentivoglio et des ambassadeurs vénitiens de la période 1617-1621. Comme tous les historiens du XIXe siècle, il a une vision très caricaturale et négative de Marie de Médicis. À l'inverse, il fait l'apologie de Luynes. Son travail donne cependant de nombreuses informations sur les deux révoltes de la reine-mère et sur le connétable, personnage finalement assez mal connu (aucune biographie sur lui n'a été réalisée depuis, excepté celle de B. Zeller, citée précédemment).
[14] Nous ne revenons pas sur l'hostilité vénitienne contre le couple Concini, explicitée dans le chapitre précédent. Nous invitons le lecteur à se reporter, notamment, à l'une des lettres datées du 2 mai des deux ambassadeurs (Bnf, Ms. ital. 1771, p. 90).
[15] *Ibid.*, p. 89.

Marie de Médicis et le « ministère Concini » étaient perçus par la république comme beaucoup trop en faveur des Espagnols. Depuis plusieurs années, ses représentants ne cessaient de souligner le peu d'inclination du roi pour son mariage avec Anne d'Autriche et pour le royaume de Philippe III[16]. La Sérénissime espérait sûrement que la France allait retourner vers ses anciennes alliances et prendre quelques distances avec la monarchie ibérique[17]. Venise et la péninsule italienne en tireraient alors immanquablement des avantages puisque Louis XIII avait de fortes chances de s'impliquer, de nouveau, dans les affaires ausoniennes. Les États italiens n'auraient plus à subir la domination absolue et la menace permanente de l'Espagne sur leur indépendance. Affirmer, comme V. Cousin, que les Vénitiens s'étaient félicités du départ forcé et des tribulations de la reine est sans doute un peu excessif. Mais ils n'ont pas pour autant pris sa défense étant donné que l'arrivée de son fils au pouvoir pouvait servir leurs intérêts.

Pour certains Toscans, la chute de Marie de Médicis met en péril leurs intérêts personnels[18]. C'est le cas, par exemple, de l'ancien nonce Ubaldini ou encore de la famille Orsini, la reine étant indispensable à cette dernière dans la construction de leur stratégie matrimoniale[19]. Quant au grand-duc, c'est une question d'honneur de défendre sa cousine. Il en va de la réputation des Médicis. Par ailleurs, si l'exil de Marie devait perdurer, il ne pourrait plus composer avec l'un des personnages les plus influents en Europe et parmi les plus aptes à servir les intérêts de la Toscane. Il invite donc son résident Bartolini à essayer de défendre Marie du mieux possible, en attendant l'arrivée d'un envoyé extraordinaire, chargé de se proposer comme médiateur pour aplanir les différends entre les deux parties.

2) <u>L'exilée de Blois</u>

Averti à la fin du mois de mai par le cardinal Borghese de l'arrivée imminente de l'archevêque de Pise, Francesco Bonciani, le nonce Bentivoglio l'accueille au Louvre le 20

[16] Dépêche de P. Contarini du 16 mai 1616 : « Il n'apparaît chez le roi aucun signe d'allégresse de son mariage ; et c'est une observation que l'on a pu faire en toute autre lieu de France. On ne découvre pas en lui grande disposition à l'égard de sa femme ; et il abhorre tous ceux qui sont auprès d'elle et qui appartiennent à la nation espagnole […] » (B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 262).

[17] Une dépêche de Bentivoglio du 4 juin 1617 mentionne l'aversion des Français pour l'Espagne et leur volonté de s'en éloigner depuis les mariages de 1615 marquant, selon eux, le début d'une politique entièrement dévouée à la cause espagnole (G. Bentivoglio, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 1, p. 274-275).

[18] Dépêche de Bentivoglio du 16 mai 1617, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 1, p. 230-231.

[19] Le duc de Bracciano, Paolo Giordano Orsini, espérait contracter un mariage avec l'une des sœurs naturelles du roi (Gabrielle-Angélique, la fille d'Henriette d'Entragues et d'Henri IV ou Catherine Henriette, la fille de Gabrielle d'Estrées). À ce sujet, voir la dépêche du nonce datée du 11 avril 1617 (*ibid.*, p. 185-186).

juin suivant[20]. Le 2 mai, la reine-mère avait quitté la capitale en direction de Blois, quelques heures seulement après avoir enfin pu s'entretenir avec son fils[21]. Ce dernier était resté totalement insensible à ses prières, refusant de libérer Barbin (assigné à résidence depuis le 24 avril) ou de laisser la moindre princesse l'accompagner dans son exil[22].

Bentivoglio met en garde son homologue florentin sur les manœuvres des ennemis de Marie de Médicis qui essaient de la rendre encore plus suspecte aux yeux de tous :

> L'Arcivescovo di Pisa mi dice di non venire con altra commissione che di visitar la Regina madre, e di procurare col Re ch'Ella non sia maltratta. Egli ha mostrato di parlarmi confidentemente ; onde io con pari confidenza l'ho avvertito che vada destro, per servizio della Regina medisima, la quale ha molti nemici, che procurano di renderla ogni di più sospetta. E ciò gli ho detto anche per interesse di N. S., non mancando qui gli Ugonotti e gli altri nemici di nutrir l'opinione, che hanno cercato e cercano di far correre, che si pensi a una lega fra Sua Beatudine, il Re di Spagna, il Gran Duca e qualche altro principe, affine di rimettere la Regina al governo. Svanirà finalmente questa opinione, ed io procedo in maniera, che non posso dar di ciò ombra alcuna […].

Pendant quelque temps, des rumeurs ont circulé sur la constitution d'une soi-disant alliance entre le grand-duc de Toscane, le roi d'Espagne, le pape et d'autres princes, dans le but de redonner à la reine sa place au gouvernement[23]. Le nonce accuse les opposants de Marie d'être à l'origine de ses bruits non fondés et il s'en prend principalement aux huguenots. Il s'attache à faire taire ces médisances, niant catégoriquement que le pape ait eu de telles prétentions. Quant à Bonciani, bien qu'il ait certifié à Bentivoglio avoir comme unique mission de visiter la reine et de demander au roi qu'elle soit bien traitée, il ne semble pas l'avoir entièrement convaincu. Très vite, le nonce se demande si l'intervention de l'ambassadeur extraordinaire ne fait pas plus de mal que de bien, surtout après avoir appris comment s'était, paraît-il, déroulée sa première audience avec Louis XIII :

> L'Arcivescovo di Pisa ebbe la sua prima udienza dal Re in Fontainebleaux, il giorno di San Giovanni. Vi si trovò un gran numero di Principi e d'altri personaggi, e v'intervennero ancora i ministri più vecchi. L'Arcivescovo parlò con voce alta, il che qui non si usa ; e, qual si fosse la cagione, si turbò e replicò le cose medesime, e s'intende che chiamasse alcuna volta d'*Altezza* il Re, invece di *Maestà*. Quello però che più ha dato fastidio, è stato ch'egli si stese troppo lungamente in parlar della Regina Madre ed in raccomandarla al Re, non solo in termini generali, ma espressamente perchè la faccia tornare in Corte e l'abbia qui appresso di sè. La riposta del Re fu generale e di poche parole. Quest'azione, insomma, dell'Arcivescovo non è piaciuta per alcun verso, e può dubitarsi che avrà fatto più danno che servizio alla Regina Madre.

---

[20] Dépêches de Borghese du 27 mai et de Bentivoglio du 20 juin 1617, *ibid.*, p. 294-295.
[21] Dépêche de Bentivoglio du 9 mai 1617, *ibid.*, p. 210-212.
[22] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 572.
[23] Dépêche de Bentivoglio du 20 juin 1617, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 1, p. 304. Le nonce déclare que les rumeurs vont s'éteindre puisqu'il procède de manière à ce qu'il ne puisse y avoir aucun doute sur les intentions de Rome.

Bonciani aurait fait plusieurs erreurs au cours de son audience en appelant le roi « Votre Altesse » au lieu de « Votre majesté » ou en se montrant beaucoup trop insistant en faveur de la reine-mère, ce qui aurait mécontenté un grand nombre de princes et de ministres présents dans la salle[24]. Le Florentin s'inscrit en faux contre ces reproches mais, finalement, on se rend compte que Rome et la Toscane ne sont pas tout à fait en accord sur l'attitude à adopter[25]. Les représentants du grand-duc ont tendance à se montrer assez incisifs tandis que ceux du pape préfèrent rester très prudents. Lorsque Bonciani demande à Bentivoglio son soutien durant l'été 1617, ce dernier lui garantit qu'il fera tout ce qui est possible si une occasion se présente. Mais dans ses lettres à Rome, le nonce démontre qu'il serait trop dangereux d'intervenir franchement dans cette affaire :

> L'Arcivesco di Pisa m'ha parlato di nuovo intorno alle cose della Regina madre, e m'ha pregato dei miei uffici all'occasione. Io gli ho riposto nella forma di prima, e l'ho assicurato che non mancherò, quando le cose me ne diano opportunità. Ma il tempo ha mostrato che è stato molto bene ch'io non m'ingerisca in questa materia : e se le cose non mutan faccia, come credo che non la muteranno per un pezzo ; il meglio sarà governarsi nell'istessa maniera, quando V. S. illustrissima non comandi altrimenti[26].

Même si Paul V et ses agents sont favorables à un retour en grâce de la reine-mère, ils savent qu'ils ne peuvent pas se permettre de montrer trop ostensiblement qu'ils essaient de l'aider. Cela ne ferait qu'alimenter les suspicions d'une ligue étrangère œuvrant pour un retour de Marie aux affaires et cela pourrait, de plus, entraîner une crise diplomatique entre la France et l'Église catholique, ce qui n'était pas envisageable. De plus, le gouvernement avait amorcé depuis l'été 1617 une politique résolument antiprotestante qui ne pouvait que

---

[24] Dépêche de Bentivoglio du 27 juin 1617, *ibid.*, p. 311-312. Beaucoup de princes et d'autres personnages importants, dont les vieux ministres, ont assisté à la première audience de Bonciani accordée par Louis XIII. L'archevêque a parlé haut et fort ce qui ne se fait pas à la cour de France. Un peu déstabilisé il s'est trompé dans le qualificatif à utiliser pour interpeller le roi. Il a bien trop parlé de la reine mère et a demandé expressément qu'on la fasse revenir à la cour. La réponse du monarque fut courte et très générale.

[25] Sur la défense de Bonciani, voir l'une des dépêches de Bentivoglio du 5 juillet 1617, *ibid.*, p. 351-352. Au début du mois d'août, alors qu'il revient de Blois, l'ambassadeur revient sur ce que l'on lui avait reproché. Bentivoglio rapporte ses propos dans une lettre du 2 août (*ibid.*, p. 398) : « Egli si duole che fossero sparse quelle voci intorno alla sua prima udienza ; dicendo che non fu vero niente di quel che fu sparso, e ch'egli procedette con ogni circospezione ». Bonciani soutient que rien n'était vrai dans ce que l'on avait dit et qu'il avait, au contraire, été très prudent. Rappelons que l'archevêque de Pise (depuis 1611) est loin d'être un novice. Nous l'avions déjà rencontré au moment des négociations autour du mariage entre Marie de Médicis et Henri IV puisqu'il avait été nommé ambassadeur de 1597 à 1599. Il connaît donc très bien les usages français.

[26] Dépêche de Bentivoglio du 27 septembre 1617, *ibid.*, p. 525-526. Le nonce trouve que les jours qui viennent de s'écouler ont confirmé qu'il ne valait mieux pas qu'il s'immisce trop dans cette affaire et il envisage de poursuivre comme il le fait, sauf si Rome lui commande de faire le contraire. Une autre de ses lettres, datée du 2 août, nous apprend que Bonciani lui avait déjà réclamé de l'aide mais qu'il avait fait une réponse assez générale dans laquelle il ne s'engageait à rien de particulier (*ibid.*, p. 398).

satisfaire les catholiques zélés et le pape[27]. Il était nécessaire de ménager Louis XIII et ses ministres, ce qui sous-entendait une action discrète et mesurée du nonce. Celui-ci en est bien conscient et c'est aussi pour cette raison qu'il aurait aimé que les Toscans empruntent une ligne de conduite similaire. Le 9 mai, il informait le cardinal Borghese qu'il se murmurait à la cour que les prélats français comptaient demander une audience au roi pour intervenir en faveur de la reine-mère. Il avait jugé dans l'intérêt de Rome de nier au plus vite l'existence de ce projet[28]. Le même jour, Borghese le félicitait d'avoir su se montrer prudent et l'encourageait à continuer en ce sens :

> V. S. ha fatto prudamente di andare in questi principii considerato intorno al particolare della […] Regina, e passarsela commiserando il suo stato. Ma se la giornata potesse dar qualche adito a far qualche buon ufficio per Lei, senza dar sospetto e senza offendere il Re nè altri di considerazione non sarebbe da lasciar di farlo. E perchè è punto gelosissimo, come V. S. scrive, conviene andarci con molta circospezione ; ma non se le può prescrivere modo alcuno, potendosi d'ora in ora mutar pensieri e risoluzioni in codesta Corte. Certo è che non è bene in questa materia inciampare, per il troppo pregiudizio che ne potrebbe nascere alla causa pubblica, a che Ella deve mirar soprattutto : perciò di nuovo le dico, che ci vada circospetto e considerato, come son certo che farà. Non è dubbio che quei ministri di prima, che sono stati rimessi ai loro uffici, or a che non avranno la Regina madre che loro abbia l'occhio sopra, non si asterranno da qualche licenza : bisognerà però andar con loro molto circospetto, e procurar di andarli guadagnando più che sia possibile, in particolare Luynes d'Avignone, così gran favorito del Re, come V. S. srive ; però Ella ci usi ogni sua industria, diligenza e destrezza.

Le cardinal invitait le nonce à faire preuve de circonspection vis-à-vis du roi, eu égard à son extrême jalousie, mais aussi envers les personnages importants du nouveau gouvernement, comme le duc de Luynes ou les vieux ministres[29]. Cependant, il lui précisait que s'il pouvait faire quelques bons offices au bénéfice de Marie de Médicis, sans offenser le roi, il ne devait pas hésiter, du moment qu'il demeurait suffisamment discret. Au début du mois de juin, Bentivoglio confirme que ce n'était pas le bon moment pour agir et que la meilleure façon de rendre service à la reine était encore de ne rien faire :

> Nostro Signore e V. S. illustrissima han considerato molto bene che non convenisse dar qui gelosia, col voler abbracciare poco opportunamente, in nome di Sua Santità, gl'interessi della

[27] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 592. Les édits de pacifications accordés aux protestants étaient interprétés « à la rigueur ». Le 25 juin 1617, un arrêt du conseil du roi (confirmé par un édit en septembre) ordonnait la restitution à l'Eglise catholique de tous les biens sécularisés dans le Béarn depuis 1562. D'autres mesures (détaillées par J.-F. Dubost) démontrent que l'offensive est clairement reprise par Louis XIII et Luynes contre les protestants, rallumant ainsi les conflits de religion. Dans le même temps, Marie de Médicis est dans l'obligation de riposter à cette orientation catholique du gouvernement en prouvant qu'elle continue, elle-aussi, à agir pour le bien du catholicisme (*ibid.*, p. 595-596).

[28] Dépêche de Bentivoglio du 9 mai 1617, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 1, p. 213-214.

[29] Dépêche de Borghese du 9 mai 1617, *ibid.*, p. 269-270. Il est certain qu'il ne faut pas trébucher dans cette affaire sous peine de voir naître quelques désagréments. Il faut donc que le nonce prenne garde à être très précautionneux et à ne pas prendre de risques inutiles. Il est certain que les ministres d'avant, qui ont retrouvé leurs charges respectives, seront attentifs à tout, d'où la nécessité de se les concilier. Bentivoglio doit s'efforcer de travailler avec application, compétence et ingéniosité, comme à son habitude. Le cardinal-neveu réitère son appel à la prudence le 4 juin suivant (*ibid.*, p. 286-287).

> Regina madre. V. S. illustrissima avrà potuto conoscere che il tempo non ha permesso che si facciano uffici per Lei ; ed i miei sarebbero riusciti tanto più sospetti, quanto più si è temuto che il clero non fosse per muoversi a suo favore. Del che essendosi pur anco dubitato ora, in questa occasione dell'Assemblea, il Re s'è lasciato intendere che avrà caro che i vescovi se ne vadano quanto prima. Non si potrà far servizio maggiore alla Regina, che non farle per ora servizio alcuno, lasciando che il tempo mitighi le durezze e levi le gelosie ; passate le quali, ritornerà facilmente nel Re l'amor di figluolo verso la Madre […][30].

Au-delà des réticences du nonce à prendre des risques dans une période très tendue, ce passage laisse transparaître toute la dureté du roi et de son gouvernement, qui ont débuté une véritable « chasse aux sorcières »[31]. De nombreux Français ainsi que quelques Italiens, comme l'abbé Rucellai, avaient dû s'exiler car ils étaient suspectés d'intriguer avec la reine-mère[32]. En outre, le procès politique de Concini et Leonora s'était ouvert le 9 mai[33]. Dans ces circonstances, Marie de Médicis avait tout à gagner à se faire très discrète, de même que les quelques partisans qui lui restaient[34].

Avant d'accepter de recevoir Bonciani à Blois, Marie avait demandé le consentement de son fils qu'elle finit par obtenir au cours du mois de juillet[35]. L'ambassadeur toscan se rend donc aux côtés de la reine-mère pour discuter d'un éventuel accommodement avec Louis XIII. À son retour à Paris, il révèle à Bentivoglio qu'il a trouvé Marie très méfiante envers lui, sans doute à cause des mensonges qui avaient été diffusés à la suite de sa première audience avec le roi. Il prétend que la reine n'a absolument pas l'intention de revenir à Paris ou dans le gouvernement, elle entend simplement que l'on la laisse vivre en paix et en toute liberté[36]. Même si le nonce estime que la situation de la mère du roi s'améliore un peu au milieu du mois d'août (le cousin du

---

[30] Dépêche de Bentivoglio du 4 juin 1617, *ibid.*, p. 287. Il serait bien imprudent et peu opportun de s'entremettre ouvertement dans les intérêts de la reine-mère car cela développerait des jalousies. La période actuelle n'a pas permis au nonce de faire des offices en ce sens. On se serait méfié de lui, d'autant plus que l'on craint à la cour une intervention du clergé en faveur de Marie. C'est lui rendre service que ne rien faire. Une fois que les rigueurs et les jalousies se seront atténuées, l'amour du roi pour sa mère ressurgira.

[31] Nous reprenons ici le titre de l'un des chapitres de l'ouvrage de J.-F. Dubost (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 571-585).

[32] À la fin de l'année 1618, l'épuration se tourne vers les Espagnols de l'entourage d'Anne d'Autriche pour, en quelque sorte, punir le soutien de l'Espagne au gouvernement en 1616 (*ibid.*, p. 574). Sur le congédiement des dames de la reine régnante, voir la dépêche du nonce du 24 octobre 1618 (G. Bentivoglio, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 3, p. 70-72).

[33] Le 22 juillet, Leonora est condamnée à la peine capitale.

[34] Beaucoup de ses fidèles ont cessé de la soutenir pour privilégier leur dévouement au roi. On peut citer l'exemple de Bassompierre.

[35] Dépêche de Bentivoglio du 5 juillet 1617, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 1, p. 351.

[36] Dépêche de Bentivoglio di 2 août 1617, *ibid.*, p. 398 : « L'Arcivescovo di Pisa, dopo il suo ritorno da Blois, è venuto a vedermi e m'ha parlato a lungo delle cose della Regina madre. Il tutto si ristringe a querele […]. Quanto alla Regina, egli si duole che Sua Maestà sia trattata con termini di si gran diffidenza : dice che la Maestà Sua non pretende di tornar qua, e molto meno di governare : che non vuol altro che essere lasciata vivere in pace e con quella libertà che conviene […] ».

duc de Luynes, le baron de Modène, étant sur le départ pour entamer des négociations), Bonciani envisage d'ores et déjà de partir, considérant qu'il ne pouvait plus rien espérer[37].

En fin de compte, il ne quitte Paris qu'en octobre mais toujours aussi insatisfait, la reine ayant montré trop peu de bonne volonté à son goût, persistant notamment à réclamer le retour de Richelieu auprès d'elle[38]. Après avoir perdu son poste de secrétaire d'État, l'évêque de Luçon avait décidé de suivre Marie, qui en avait fait son garde des sceaux. Il espérait, à terme, devenir son premier conseiller. Dans le même temps, il essayait de rester en grâce à la cour. Mais peu apprécié par les ministres, il en vient à être suspecté et à la fin du mois de mai 1617, il est renvoyé dans son diocèse de Luçon avec interdiction d'en sortir[39]. Malgré les réclamations incessantes de la reine, Louis XIII ne cède pas et Richelieu est contraint de vivre reclus à Luçon pendant quelques mois avant d'être exilé en Avignon en avril 1618, au moment où éclate l'affaire Barbin[40].

Durant les premiers mois de son exil, la reine-mère peut circuler comme elle le souhaite à Blois et dans les provinces qui l'entourent, du moment qu'elle ne tente pas de se rendre à la cour pour y voir son fils. Mais en février 1618, elle reçoit l'ordre de demeurer uniquement dans la ville même de Blois, soupçonnée de mener des intrigues contre le gouvernement[41]. Elle est, par exemple, accusée d'entretenir une correspondance secrète avec Barbin dans le but de mettre en place un complot, avec l'aide de plusieurs Grands du royaume et ainsi de retrouver sa place de chef du conseil[42]. Ces nouvelles rigueurs inquiètent Rome qui demande au nonce d'essayer d'intervenir pour calmer ces suspicions, mais toujours en rappelant le caractère délicat de cette entreprise et en lui demandant d'agir

---

[37] Dépêches de Bentivoglio du 17 juillet (*ibid.*, p. 419-420 et 423) et du 19 juillet 1617 (*ibid.*, p. 381).

[38] Dépêche de Bentivoglio du 11 octobre 1617, *ibid.*, t. 2, p. 4. L'ambassadeur vénitien revient, lui-aussi, sur le mécontentement de Marie de Médicis dans sa dépêche du 2 novembre suivant (Bnf, Ms. ital. 1772, p. 214-215).

[39] Dépêche de Bentivoglio du 23 mai 1617 : Richelieu a confirmé que le roi lui avait demandé de quitter Blois. « Il povero uomo, in questa rivoluzione, ha perduto grandemente di riputazione e di fama, dove prima egli era une dei più stimati vescovi di Francia » (le pauvre homme a beaucoup perdu en réputation et en gloire, lui qui était pourtant l'un des évêques les plus estimés de France il y a encore peu de temps). Sur cette disgrâce, voir aussi J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 586-589 et V. Cousin, *op. cit.*, 1er article, p. 280-281.

[40] De nombreuses lettres de Bentivoglio portent sur ces réclamations de Marie de Médicis concernant Richelieu. Nous citerons par exemple ses dépêches du 14 septembre (*La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 1, p. 499-500), du 27 septembre (*ibid.*, p. 525) et du 11 octobre 1617 (*ibid.*, t. 2, p. 7-8).

[41] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 588-589.

[42] Il s'agit de l'un des chefs d'accusation retenus contre Barbin lors de l'ouverture de son procès politique en avril. On lui impute également de nombreuses malversations. Assigné à résidence depuis l'attentat de Concini, il est donc jugé et condamné par le Grand conseil, en août, au bannissement à perpétuité (*ibid.*, p. 597-599).

avec dextérité, prudence et circonspection[43]. Le nonce s'exécute dans les mois qui suivent et multiplie les offices en faveur de la reine, aux côtés de certains membres du clergé français et de quelques agents italiens, à l'image du chevalier Guidi et de Lorenzo de Médicis, envoyés en octobre en tant qu'ambassadeurs extraordinaires par Cosme II pour tenter de réconcilier la France et la Toscane[44]. En effet, entre avril et octobre, les relations diplomatiques entre les deux États avaient été rompues. Bartolini avait été contraint de quitter la cour sur ordre du gouvernement et était allé se réfugier en Lorraine. Il payait ainsi sa parenté avec Concini et la correspondance qu'il entretenait avec Marie par le biais de son ancien secrétaire, Fabbroni[45]. Il constitue le parfait exemple de l'épuration mise en place par le nouveau gouvernement à l'encontre de l'entourage de la reine. De son côté, Bentivoglio avait préféré faire profil bas pendant quelques mois, pour éviter de se compromettre. Il retrouve un peu plus d'activité lorsque la Toscane a, de nouveau, des représentants actifs à la cour.

Ayant eu connaissance des efforts du nonce, la reine écrit à Guidi de bien vouloir le remercier en son nom :

> Avendo saputo come monsignor Nunzio s'impiegava molto per l'avanzamento de' miei affari, io ho voluto scrivere questi quattro versi, per pregarvi che, a moi nome, voi lo ringraziate, e che gli diciate ch'io me gli sento molto obbligata, e ch'io lo prego a voler continuare. Io gli avrei ben scritto volentieri, ma la paura ch'io ho che non si fosse saputo, me n'ha guardato ; perchè gli avrebbe fatto danno se si sapesse ch'egli avesse intelligenza meco. Però voi farete quest'uffizio, e farete ancora che il Granduca lo ringrazi ; e con Sua Santità bisognerà fare il medesimo uffizio. Io non so se voi intenderete bene questa mia scrittura, perch'io non so più scrivere italiano ; e poi gli è ora di dormire, e voi sapete ch'io non scrivo se non a quest'ora, e che gli occhi ne patiscono come il resto. E mi vi raccomando[46].

---

[43] Dépêche de Borghese du 30 mai 1618, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 2, p. 430 : « Il negozio è molto delicato, e però bisogna camminarci con molta desterità, prudenza e circospezione ».

[44] Dépêches de Bentivoglio des 15 août (*ibid.*, p. 541-544), 12 septembre (*ibid.*, t. 3, p. 17), 25 septembre (*ibid.*, p. 30-31) et 10 octobre (*ibid.*, p. 44).

[45] R. Galluzzi, *Histoire du grand duché de Toscane […]*, *op. cit.*, t. 6, p. 161 et J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 574. Si officiellement le prétexte était tout autre (l'expulsion serait intervenue en représailles de la saisie de quelques embarcations provençales dans le port de Livourne), les Italiens ne tardent pas à en comprendre les vraies raisons (dépêche d'A. Contarini du 10 avril 1618, Bnf, Ms. ital. 1772, p. 52, citée par J.-F. Dubost, p. 942, n. 11). Bentivoglio revient également sur ce point lorsqu'il informe Rome de l'arrivée de Guidi à Paris dans l'une de ses dépêches du 12 septembre 1618 (*La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 3, p. 6).

[46] Missive jointe à une dépêche de Bentivoglio du 24 octobre 1618 (abordant également cette question des remerciements), *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 3, p. 68-70. Ayant su que le nonce s'était beaucoup impliqué pour faire avancer ses affaires, la reine a voulu écrire ces quatre lignes à Guidi pour lui demander de le remercier en son nom, de lui dire qu'elle se sentait très obligée et qu'elle le priait de continuer. Elle aurait bien écrit elle-même à Bentivoglio mais la peur que cela se sache l'en avait empêchée. Elle savait qu'elle lui ferait beaucoup de mal si leurs intelligences secrètes venaient à se savoir. Elle demande à Guidi de veiller à ce que le grand-duc remercie également le nonce et le pape pour leurs bons offices. Elle conclut en précisant qu'elle ne savait plus écrire italien correctement, qu'il était tard et qu'elle avait mal aux yeux. Elle espérait donc que l'ambassadeur réussirait à comprendre son écriture sans trop de difficultés.

Comme l'a demandé Marie, le grand-duc écrit au pape pour lui faire connaître la reconnaissance que l'ensemble des Médicis lui devait pour son soutien à la reine douairière de France[47]. On observe que la reine connaissait le danger que couraient Paul V et ses agents si jamais le roi estimait que les ingérences du nonce étaient trop gênantes pour la politique qu'il entendait mener. Elle prend donc toutes les précautions possibles pour ne pas nuire aux intérêts de l'Église catholique.

De manière générale, les soutiens italiens de la reine-mère lui rendent de nombreuses visites et plus particulièrement après le durcissement de sa détention en 1618. Le duc de Mantoue envoie des ambassadeurs au printemps puis aux alentours du 15 août. Quant aux Florentins, Guidi et Lorenzo de Médicis, ils se rendent à Blois en octobre. C'est une manière de rappeler le statut de Marie et de montrer qu'elle n'est pas isolée[48].

3) <u>L'évasion</u>

À partir de la fin de l'été 1618, des négociations sont engagées par Louis XIII avec sa mère. C'est le résultat d'une nouvelle stratégie du gouvernement qui aimerait pouvoir enfin neutraliser celle qui a toujours refusé de se soumettre et qui ne cesse de comploter pour revenir au pouvoir. Progressivement, Marie retrouve des soutiens. Le duc de Luynes ne rassemble plus autant qu'avant et il faut y remédier. Le roi encourage donc la reine-mère à bien vouloir signer un serment dans lequel elle s'engageait à ne plus rien faire qui puisse être contraire à sa volonté ou porter préjudice à son service. Elle devait également promettre qu'elle ne manifesterait plus aucune volonté de retourner à la cour tant que le roi ne déciderait pas de le lui ordonner[49]. Louis XIII envoie son propre confesseur, le jésuite Arnoux, pour obtenir le serment de Marie[50]. Ne sachant que faire, cette dernière demande conseil à Suffren, son propre confesseur jésuite qui lui recommande de prêter le serment que l'on lui demandait. Elle pourrait ensuite le parjurer puisque l'on pouvait considérer

---

[47] Dépêche de Borghese du 11 janvier 1619, *ibid.*, p. 184-185.
[48] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 590.
[49] *Ibid.*, p. 602.
[50] Dépêches de Bentivoglio des 12 et 25 septembre 1618, *La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 3, p. 17 et 30-31. Dans ces lettres, le nonce évoque surtout l'implication plus prononcée de certains jésuites dans les affaires de la reine et l'envoi d'Arnoux à Blois pour apaiser la reine-mère et lui donner une « lettre affectueuse du roi, écrite de sa propre main […], ce que le roi n'avait encore jamais fait avant ». Il ne fait pas d'allusion au serment qu'Arnoux est censé rapporté. Il ignore probablement encore les véritables desseins du gouvernement. Il en est de même pour le Vénitien A. Contarini qui évoque la mission d'Arnoux dans une dépêche du 11 novembre (Bnf, Ms. ital. 1772, p. 187). Il explique que le confesseur du roi a été envoyé à Blois pour réconforter la reine-mère et traiter avec Suffren.

qu'il lui avait été soutiré sous la contrainte[51]. C'est donc avec satisfaction que le père Arnoux revient à Paris[52]. Pour le nonce, la situation de la reine-mère s'améliore grandement. Le 24 octobre, il informe Rome que le baron de Modène doit passer par Blois pour recueillir une déclaration ou un manifeste que Marie de Médicis voulait publier pour expliquer qu'il n'y avait pas eu de mésintelligences entre elle et son fils[53]. Le 3 novembre, elle remet bien au cousin de Luynes une version écrite de son serment. Quelques jours plus tard, elle recouvre la liberté de quitter Blois quand elle le veut[54]. Mais les tensions ne sont pas éteintes pour autant. Dans sa réponse à la lettre du roi de début octobre, Marie avait affirmé qu'elle savait très bien que son interdiction de s'éloigner de sa ville de détention était due à Luynes et Déageant[55]. Elle conserve donc un profond ressentiment à l'égard des conseillers de Louis XIII. La réponse de la reine déplaît fortement à la cour. Pour calmer son aigreur et son impatience de voir son fils, on lui envoie Cadenet, le frère de Luynes. Celui-ci la prévient que le roi compte lui rendre visite une fois les rigueurs de l'hiver terminées[56].

Au début du mois de décembre, la reine fait savoir qu'elle projette de partir en voyage à Moulins. Cette résolution surprend le nonce qui note que cela ne fait que renforcer les suspicions, ce qui n'augure rien de bon. Il ne comprend pas l'intérêt d'un tel voyage à part celui de montrer qu'elle est désormais libre de ses mouvements, ce qui ressemble un peu à de la provocation[57]. L'insatisfaction de Marie perdure, tout comme la méfiance des courtisans, preuve que cette discorde est encore loin d'être réglée[58]. Finalement, un coup de théâtre se produit dans la nuit du 21 au 22 février 1619 :

> La Francia, insomma, non può star senza continuer novità, e ora, inaspettatamente, n'è sopraggiunta una delle maggiori che potessero nascere. La Regina madre, finalmente, non ha potuto contenersi in più lunga pazienza ; onde, alli 21 del presente, Sua Maestà si risolse d'uscire all'improvviso da Blois sulla mezzanotte, essendo venuto il duca d'Epernon a levarnela […]. La Regina non prese altre persone in sua compagnia, che due sole donne italiane, che vennero con lei in Francia, e due suoi domestici francesi dei più fidati ; e subito se

[51] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 602.
[52] Dépêches (2) de Bentivoglio du 10 octobre 1618, *La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 3, p. 48-49.
[53] Dépêche de Bentivoglio du 24 octobre 1618, *ibid.*, p. 68-69.
[54] Dépêche de Bentivoglio du 7 novembre 1618, *ibid.*, p. 85-86.
[55] Dépêche de Bentivoglio du 21 novembre 1618, *ibid.*, p. 103-104.
[56] *Ibid.* et dépêche de Bentivoglio du 19 décembre 1618 (p. 140) sur le retour de Cadenet. La reine a, paraît-il, accueilli avec beaucoup de contentement la nouvelle.
[57] Dépêches de Bentivoglio des 5 décembre 1618 (« Credesi che il viaggio che fa la Regina a Moulins, non sia per altro che per mostrar d'essere in libertà, non vedendosi, per altro, che bisogno vi sia di tal viaggio ») et 16 janvier 1619, *ibid.*, p. 116 et 166.
[58] Dépêches de Bentivoglio du 13 février 1619 (*ibid.*, p. 197-198) et d'A. Contarini des 2 novembre 1618 et 19 février 1619 (Bnf, Ms. ital. 1772, p. 214-215 et 269). L'ambassadeur vénitien revient également sur le voyage de Moulins, déclarant que la reine a décidé de l'effectuer car elle commençait à avoir des difficultés à supporter son statut de prisonnière.

> ne andò a Ecure […], ch'è sotto il governo del duca d'Epernon, per andarsene di là poi ad Angoulême, verso la Guienna, ch'è un'altra terra principale, della quale è puranche governatore il medesimo Epernon […][59].

Impatiente, la reine-mère a pris la décision de s'échapper avec seulement quatre membres de sa suite. Les ambassadeurs italiens décrivent longuement, dans leurs missives, le déroulement de cette évasion[60]. Bentivoglio s'attarde sur les raisons qui ont poussées Marie de Médicis à cet acte qui, évidemment, fait grand bruit à Paris. Se jugeant persécutée et ne se sentant plus en sécurité à Blois, elle avait préféré se réfugier dans les territoires du duc d'Epernon. C'est du moins ainsi qu'elle s'était justifiée dans son manifeste du 23 février[61]. Deux types de réactions émergent au sein des courtisans :

> Di questa risoluzione presa dalla Regina madre si discorre qui variamente, come ben V. S. illustrissima può immaginarsi. Molti scusano Sua Maestà, giudicando ch'ella sia stata troppo maltratta e con termini troppo indegni ; e che non potesse temer di peggio. Altri la biasimano grandemente, e dan nome di consiglio disperato a questo che ha preso, di gettarsi nelle fazioni, o facendole o fomentandole, e con si gran pregiudizio, e nell'une modo e nell'altro, dell'autorità del Re suo figluolo e della quiete del Regno, e con tanto danno della religione cattolica ; poichè da queste turbolenze risulta sempre un gran vantaggio alla fazione degli Ugonotti […][62].

Le nonce semble adopter une position intermédiaire. Il comprend que la reine n'ait pas réussi à faire preuve de plus de patiente et sa volonté de se délester de l'état d'oppression dans lequel elle se trouvait. En revanche, il est très inquiet des répercussions que cette fuite risque d'avoir. Un retour des factions et des troubles publics était en effet à prévoir. La tranquillité du royaume et la religion catholique avaient de fortes chances d'en pâtir puisque les huguenots ne manqueraient pas de profiter de ces désordres. Il s'empresse d'aller voir Louis XIII pour lui demander ce qu'il compte faire et pour le mettre en garde sur les dangers d'un conflit armé avec sa mère.

---

[59] Dépêche de Bentivoglio du 27 février 1619, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 3, p. 202-203.

[60] Au-delà de la dépêche de Bentivoglio que nous venons de citer, le lecteur trouvera aussi de nombreux détails dans les lettres de A. Contarini datées des 24 et 25 février (Bnf, Ms. ital. 1772, p. 327-331). Mais le résident vénitien ne fait que relater les évènements sans faire aucun commentaire. Par ailleurs, J.-C. Petitfils livre un résumé très précis de la fuite (*op. cit.*, p. 276-279).

[61] A. Contarini joint à l'une de ses dépêches du 9 mars 1619, des copies (traduites en italien) des lettres d'Epernon et de Marie de Médicis, toutes datées du 23 février et écrites de Loches, destinées à Louis XIII, dans lesquels ils expliquent les causes de leurs récentes actions (Bnf, Ms. ital. 1773, p. 12-23). Voir aussi la *Lettre de la Royne mère [23 février] et la responce du roy [Louis XIII. 12 mars 1619]*, 1619.

[62] Dépêche de Bentivoglio du 27 février 1619, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 3, p. 204-205. Les courtisans discutent beaucoup de la décision de la reine-mère et ont des opinions diverses. Beaucoup excusent son action, jugeant qu'elle était trop maltraitée et retenue dans des conditions si indignes qu'elle ne pouvait rien craindre de pire. D'autres la blâment grandement car ils considèrent qu'en se jetant dans les factions (soit en les réactivant, soit en les mettant elle-même en place), elle porte un grand préjudice à l'autorité du roi et fait beaucoup de mal à la religion catholique, ces troubles ne pouvant que donner un grand avantage aux protestants.

En réalité, la fuite avait été parfaitement mise en scène. Alors qu'elle aurait très bien pu sortir par la porte, Marie s'était sauvée par la fenêtre grâce à une échelle de corde. Certes, elle estimait qu'elle était retenue prisonnière dans son château. Pourtant, nous venons de le voir, elle avait reçu, quelques semaines plus tôt, l'autorisation de le quitter à sa guise. Mais comment faire croire alors aux « mauvais traitements » qu'elle disait avoir subi ? En s'évadant de la sorte, elle apparaissait clairement comme une victime[63]. La conspiration se préparait depuis l'année précédente. Si le duc d'Epernon et l'abbé Rucellai en ont été les principaux instigateurs avec Marie, de nombreux personnages y avaient pris part, comme le duc de Bouillon ou l'ancien secrétaire des Concini, Vincenzo Ludovisi[64]. Dans les jours qui avaient précédé l'épisode du 21 février, Bentivoglio avait plusieurs fois fait part des soupçons qui pesaient sur certains de ces personnages à la cour, sans que personne ne sache ce qui se complotait[65]. Lorsqu'il écrit à Borghese six jours plus tard, tout paraît beaucoup plus clair[66].

Comme souvent lorsqu'il s'agit de commenter une action ou un choix très contestable de Marie de Médicis, elle est présentée comme étant sous l'influence de quelqu'un. Ainsi, Bentivoglio est convaincu que c'est le duc d'Epernon qui l'a incitée à fuir :

> Gran risoluzione invero è stata questa della Regina madre, di uscire di Blois nel modo che ha fatto ; e, per quel che si può raccogliere, il suo disegno è stato di non voler aspettare di vedere il Re : e tiensi che a ciò l'abbia istigata Epernon, affine di non lasciar addolcire le cose, ma di turbare piuttosto maggiormente, e di rovinare, per questa via, Luynes e gli altri favoriti, contro i quali non è dubbio che tutta la tempesta si muove. Che la Regina non sia stata mal trattata e con termini indegni, e che tutto il male non gli sia venuto dai favoriti, non si può negare ; ma dall'altra parte, è una fiera cosa che la Regina voglia procurare le sue vendette fra le ruine pubbliche dello Stato e della religione ; senz'aver riguardo all'età e all'innocenza del figliuolo ; chè, al fine, volessero o non volessero i favoriti, era necessario per loro interesse proprio, cioè per sfuggire le troppo grandi violenze, che si addolcissero le cose e venissero a qualche buon termine fra la madre e il figliuolo […]. Qui […], il Re è in mano del Gabinetto, e la Regina, dall'altra parte, à in mano di Epernon e degli altri malcontenti che si andranno scoprendo, in modo che, sotto il nome del Re e della Regina, si faranno la guerra le passioni private degli altri : e si possono aspettare de strani successi, se Dio non rimedia ai mali che soprastanno. E non è dubbio che la Regina si troverà ora in maggior servitù di prima, posta in mano di Epernon, uomo grandemente sospettoso ed altero […][67].

---

[63] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 607.
[64] *Ibid.*, p. 604-607. L'auteur décrit la façon exacte dont les conjurés avaient procédé.
[65] Dépêches de Bentivoglio du 5 décembre 1618 (à propos de Rucellai) et du 13 février 1619 (concernant le duc d'Epernon), *La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 3, p. 115-116 et 197-199.
[66] Dépêche de Bentivoglio du 27 février 1619, *ibid.*, p. 214-215.
[67] Dépêche de Bentivoglio du 27 février 1619 (2), *ibid.*, p. 216-219. En partant de Blois de cette façon, Marie a pris une résolution d'une grande importance. Elle n'a pas pris le temps d'attendre de voir le roi avant d'agir et on pense que c'est Epernon qui lui a conseillé de le faire. Celui-ci ne veut pas adoucir les différends mais, au contraire, il aimerait que les troubles augmentent pour que cela aboutisse à la ruine de Luynes et des autres

Malgré les craintes du nonce que nous avons évoquées ci-dessus, celui-ci semble juger que la fuite de Marie de Médicis n'est pas forcément une mauvaise chose. Il affirme même qu'un tel évènement était « nécessaire ». Peut-être pense-t-il que ce coup d'éclat va obliger Louis XIII à négocier avec sa mère et à trouver un terrain d'entente. Depuis que la reine était retenue à Blois, la situation n'avait pas vraiment évolué, malgré quelques concessions. Le dialogue entre elle et le roi était resté très conflictuel et les favoris n'avaient fait qu'entretenir la discorde. Bentivoglio espère donc certainement que les choses vont se décanter et que, dans l'intérêt général, les deux parties vont enfin se réconcilier. Toutefois, il pointe du doigt la grande influence exercée par Epernon et les malcontents sur Marie et par les favoris sur le roi. Dans cette lutte de factions, les intérêts personnels sont privilégiés et ceux du royaume ou de la religion ne passent qu'au second plan, ce qui exaspère le nonce[68].

Dans cette longue dépêche du 27 février, Bentivoglio fait une fois de plus mention du danger huguenot et du manque de discernement d'Epernon et de Marie qui agissent selon lui de façon inconsciente[69]. Mais il fustige bien plus le duc de Luynes qui, au lieu de fuir l'exemple récent de Concini, n'a fait que l'imiter :

> V. S. illustrissima avrà veduto quel che io scrissi, appunto l'ordinario passato, delle male soddisfazioni dei grandi e di tutti gli altri. Luynes, insomma, s'è lasciato accecar troppo dal favore anch'egli ; e perciò, siccome s'è veduto che invece di fuggir l'esempio del maresciallo d'Ancre, l'ha imitato, e con un eccesso si grande anch'egli, d'aver tirato a sè tutto il governo ; così ora si vede risuscitare quasi la guerra d'Ancre : onde molti vanno augurando a questa, il medesimo fine tragico per Luynes, che segui nell'altra in persona d'Ancre […][70].

On distingue une part importante de dépit dans ce témoignage du nonce. Il voit le coup d'état du 24 avril 1617 comme un échec puisque les troubles qui étaient présents dans le royaume, avant l'attentat du maréchal d'Ancre, sont toujours présents. Dorénavant, le roi

---

favoris contre qui il ne fait aucun doute que la tempête est dirigée. On ne peut pas dire que la reine a été maltraitée et que tout le mal vient des favoris. Mais, d'un autre côté, c'est une très bonne chose qu'elle souhaite se venger contre ses ennemis au beau milieu de la ruine publique de l'État et de la religion, sans égard pour l'âge et l'innocence de son fils. Que les favoris le veuillent ou ne le veuillent pas, c'était nécessaire et même dans leur propre intérêt, pour fuir les trop grandes violences et en venir à une bonne fin entre la mère et le fils. Ici, le roi est aux mains des favoris et la reine entre celles d'Epernon et des autres malcontents. Tous se battent les uns contre les autres en fonction de leurs intérêts privés et si dieu ne fait rien pour y remédier, il faut s'attendre à des conséquences inquiétantes. Il ne fait aucun doute que la reine va se retrouver dans une position de servitude plus importante qu'auparavant, maintenant qu'elle est sous l'emprise d'Epernon qui est un homme très orgueilleux et sournois.

[68] *Ibid.*, p. 219 : « gl'interessi particolari, insomma, prevagliano sempre a tutti i rispetti pubblici ».

[69] *Ibid.* Le nonce considèrait que le duc et la reine-mère devaient, au plus vite, mesurer les conséquences désastreuses que pouvaient avoir leurs agissements, eux qui ont toujours été de grands catholiques.

[70] *Ibid.*, p. 217. Les Grands et bien d'autres sont mécontents. Luynes s'est laissé aveugler par trop de pouvoir. Il a presque ranimé la guerre du maréchal d'Ancre et beaucoup prédisent déjà au favori le même destin tragique que Concini.

et sa mère sont divisés et manipulés, les espoirs de réconciliation vont en s'amenuisant. La France et la religion catholique se préparent à des jours funestes, d'autant plus que Luynes a décidé de prendre les armes en ne tenant aucun compte de l'opinion des sujets du royaume, résolument opposés à une nouvelle guerre civile[71].

II – Les guerres entre mère et fils

1) La première guerre de la mère et du fils

Ce qui est considéré communément par les historiens comme la « première guerre de la mère et du fils » s'apparente plutôt à un « ballet d'émissaires entre la cour et Angoulême », où Marie de Médicis s'est réfugiée[72]. Alors que la reine bascule dans la révolte en février, on envisage dès le 2 mars de dépêcher le frère de Sully, Philippe de Béthune, auprès d'elle pour commencer des négociations[73]. Plusieurs solutions sont étudiées. Le 6 mars, le nonce évoque le départ prochain du confesseur de la reine, présent à Paris depuis la fuite de Blois, pour faire quelques bons offices en vue d'une réconciliation[74]. Une semaine plus tard, il informe Rome que Béthune est bien parti à Angoulême, accompagné par le père Bérulle[75]. Pour mettre Marie dans de bonnes dispositions, Luynes décide de lever l'exil de Richelieu et de l'envoyer à Angoulême[76].

---

[71] *Ibid.* : « s'è preso risoluzione d'armare e di far la guerra, contucciò si conosce chiaramente che la Francia non la vuole, anzi che la detesta fra madre e figliuolo ». Marie de Médicis et Louis XIII ne sont pas non plus partisans de la guerre. Une dépêche d'A. Contarini du 16 mars 1619 (Bnf, Ms. ital. 1773, p. 34) va également dans ce sens. L'ambassadeur vénitien écrit que tout le monde à la cour est défavorable à la guerre, excepté Luynes et Déageant. Lui-même semble plutôt opposé à un conflit civil qui est celui de Luynes et pas celui du roi (« qui vanno dicendo che non il Re, ma Lovines farà la guerra alla Regina »).

[72] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op.cit.*, p. 608.

[73] Dépêche de Bentivoglio du 2 mars 1619, *La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 3, p. 226. La décision de Marie de se révolter avait été précipitée par l'annonce du mariage de Chrétienne, sa deuxième fille, avec Victor-Amédée, le prince du Piémont. Le contrat avait été signé le 10 février avec le cardinal de Savoie, présent en France depuis septembre 1618 pour effectuer les négociations (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 594). La reine n'avait pas eu son mot à dire, ce qui avait renforcé son mécontentement.

[74] Dépêches de Bentivoglio du 6 mars (*La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 3, p. 233) et d'A. Contarini du 9 mars 1619 (Bnf, Ms. ital. 1773, p. 16-17).

[75] Dépêches de Bentivoglio du 13 mars 1619, *La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 3, p. 236-240. Le vénitien A. Contarini mentionne la mission de Béthune dans une missive du 2 avril (Bnf, Ms. ital. 1773, p. 77-79).

[76] Dépêche de Borghese du 25 mars 1619, *La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 3, p. 261. Luynes a rappelé Richelieu « de son exil avignonnais en mars 1619, dans l'espoir qu'il exerce une influence modératrice dans l'entourage de la reine » (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 608-609). L'auteur ajoute qu'à partir de cette période, Richelieu a pour stratégie de s'affirmer comme le nouveau favori de la reine-mère et qu'en attachant son sort à celle-ci, il veut réussir à s'imposer au roi.

Enfin, le cardinal de La Rochefoucauld se joint aux négociateurs dans les premiers jours d'avril[77].

Les différentes étapes des pourparlers sont détaillées avec précision par Bentivoglio qui explique que Marie est fermement décidée à ne pas se séparer d'Epernon[78]. Comme toujours, certains opposants de la reine-mère l'observent avec défiance. Ils la soupçonnent, par exemple, de comploter avec le grand-duc et l'Espagne[79]. L'attitude du pape est également considérée comme ambigüe et certains bruits commencent à inquiéter le nonce[80]. Pourtant, ce dernier prend l'initiative d'intervenir dès le début du mois de mars alors qu'aucune directive de Rome ne lui a encore été donnée :

> Ho scoperto qui un desiderio si generale di veder ben riconciliati insieme il Re e la Regina sua madre, e un'avversione si grande all'armi che si preparano ; e ho conosciuto al medesimo tempo, che in ciò sono desiderati tanto gli uffici paterni della Santità di Nostro Signore, ch'io ho stimato di non dover tardare più ad interporre i miei, in nome di Sua Santità, in occasione così importante. Ieri, dunque, parlai seriamente al Re, intorno a questa materia. Quel ch'io rappresentai a Sua Maestà fu questo, in sostanza : che Sua Beatudine non potrebbe desiderare cosa maggiormente, che di veder une buona riconciliazione tra Sua Maestà e la Regina sua madre ; che il precetto divin obbligava a ciò espressamente Sua Maestà, e non meno ogni ragione di buon governo ; che non potrebbe confermarsi meglio il titolo di giusto, che il suoi popoli avevano cominciato a dare a Sua Maestà […][81].

---

[77] Dépêche de Bentivoglio du 10 avril 1619, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 3, p. 275-277.

[78] Dépêche de Bentivoglio du 27 mars 1619, *ibid.*, p. 246-249. Il serait trop long de retranscrire ici le déroulement exact des négociations. Nous avons choisi de proposer une liste, non-exhaustive, des lettres des ambassadeurs italiens qui y sont consacrées, en résumant très brièvement leur contenu. Deux dépêches du nonce des 24 avril (*ibid.*, p. 291-293) portent sur les tractations du comte de Béthune et sur la méfiance de la cour concernant la reine. A. Contarini fait de même le 30 avril et le 9 mai (Bnf, Ms. ital. 1773, p. 116 et 124-126). Une dépêche du 8 mai (*La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 3, p. 322-325) nous apprend que la reine a accepté toutes les conditions qui lui ont été proposées sauf celle de se rendre à Paris pour voir son fils, par crainte des desseins des favoris. Quatre dépêches des 22 et 24 mai (*ibid.*, p. 329-334) tournent autour de l'idée qu'un arrangement a été trouvé mais que sa forme exacte n'est pas encore connue. Le 5 juin, Bentivoglio écrit que l'on espère toujours une résolution complète de ce conflit (*ibid.*, p. 349-350). La majeure partie de la correspondance des représentants italiens de l'été 1619 est consacrée à cette question. Nous citerons particulièrement les lettres d'A. Contarini du 1er juillet et du 6 août, très riches en détails (Bnf, Ms. ital. 1773, p. 188-194 et 215-220). Une missive du 17 août annonce que la reine s'est enfin résolue à se rendre à Tours voir Louis XIII. Mais elle veut se prémunir contre Luynes (*La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 3, p. 441). Nous reviendrons sur d'autres lettres dans la suite de ce chapitre.

[79] Dépêches de Bentivoglio des 10 et 24 avril 1619 (*ibid.*, p. 272-273 et 296-301). Après avoir entretenu un long silence sur cette affaire, ce qui a entraîné des doutes en France et à Rome sur ses objectifs, Philippe III invite Louis XIII et Marie de Médicis à rapidement trouver un terrain d'entente (dépêche du 22 mai 1619, *ibid.*, p. 328-329).

[80] Dépêche de Bentivoglio du 24 avril 1619 (*ibid.*, p. 296).

[81] Dépêche de Bentivoglio du 6 mars 1619, *ibid.*, p. 229. Le nonce a découvert qu'il y avait en France un désir général de voir le roi et la reine-mère se réconcilier et qu'à l'inverse, il y avait une profonde aversion contre la prise d'armes qui se préparait. Dans le même temps, il s'est rendu compte que l'intervention du pape était fortement désirée. Le nonce a estimé qu'il ne devait plus tarder à s'interposer au nom du pontife dans cette affaire si importante. Par conséquent, il a parlé la veille avec Louis XIII. Il lui a fait comprendre que Paul V ne pouvait rien souhaiter de plus qu'une bonne réconciliation entre lui et sa mère. Le précepte divin obligeait le roi à agir de la sorte et le plus rapidement possible, également pour des raisons de bon gouvernement du royaume. Il ne pourrait confirmer de meilleure façon le titre de juste que son peuple avait déjà commencé à lui donner.

Pour répondre aux attentes des courtisans envers le pape, Bentivoglio choisit donc de s'interposer et de s'entretenir avec le roi à ce sujet. La semaine suivante, il reçoit l'assentiment de Rome qui l'invite à faire tout ce qu'il peut en faveur d'un accommodement entre les deux parties :

> Converrà far tutto quello che si può per metter pace fra madre e figlio, e valersi di quei mezzi che si giudicheranno a proposito : in che so che V. S. non mancherà di fare con prudenza e circospezione, quello che le parerà bene, scrivendo ancora quello che riputerà che si possa fare di qua ; intedono Sua Santità di fare ancor essa la sua parte […][82].

Bien entendu, le nonce est contraint de garder une certaine réserve et de bien peser le pour et le contre avant de se déterminer à entreprendre une action quelconque, toujours pour les raisons que nous avons évoquées précédemment. L'ambassadeur vénitien, qui observe les démarches effectuées par le représentant pontifical, note qu'elles ne sont pas toujours du goût du roi et de son favori :

> Continuà il nunzio con suoi gagliardissimi officii a persuader la pace, e l'accommodamento con haver detto apertamente a Lovines che saria bene e per il Regno e per il proprio interesse di lui, che s'allontanasse dal Re, proposta mal intesa dal Re medesimo, onde il nunzio perciò si è reso sospetto alla Maestà sua et odioso a Lovines […][83].

Lors de ses premières tentatives pour améliorer la situation, le nonce rencontre des difficultés dont il ne fait pas forcément état dans sa correspondance, même s'il alerte régulièrement Rome sur le pouvoir démesuré que Luynes détient. L'appréciation d'Angelo Contarini que nous venons d'évoquer démontre bien le caractère périlleux de la mission de Bentivoglio qui peut, à tout moment, fâcher le roi et provoquer une crise diplomatique.

Le nonce décide, néanmoins, d'écrire une lettre à la reine dans le but de lui faire entendre raison[84]. Marie lui répond au début du mois d'avril, en le remerciant pour son investissement et ses loyaux services[85]. Bentivoglio s'est, en quelque sorte, décidé à jouer un rôle de médiateur. Il le fait spontanément, trouvant que les réponses de Rome mettaient trop longtemps avant de lui arriver[86]. En conséquence, il aimerait bien pouvoir se rendre à Angoulême pour aller discuter directement avec la reine mais il préfère, cette fois-ci, attendre les directives du pape avant d'en faire la demande au roi[87]. Le 8 mai, il s'offre

---

Quatre jours auparavant, Bentivoglio avait déjà agi en ce sens (*ibid.*, p. 227-228).
[82] Dépêche de Borghese du 12 mars 1619, *ibid.*, p. 253-254.
[83] Dépêche d'A. Contarini du 16 mars 1619, Bnf, Ms. ital. 1773, p. 35.
[84] Dépêche de Bentivoglio du 13 mars 1619, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 3, p. 238-240.
[85] Dépêche de Bentivoglio du 10 avril 1619, *ibid.*, p. 272.
[86] Autre dépêche de Bentivoglio du 10 avril 1619, *ibid.*, p. 277-278.
[87] Dépêche de Bentivoglio du 24 avril 1619, *ibid.*, p. 293-294.

officiellement comme médiateur au cours d'une audience avec Louis XIII, lui précisant que le pape avait été très contrarié d'apprendre ces nouveaux troubles en France. Il lui rappelle ensuite les terribles conséquences que cela pouvait engendrer dans le royaume et que seuls les huguenots en ressortiraient gagnants si les discordes persistaient[88].

Un accord est trouvé quelques semaines plus tard. Face aux préparatifs militaires entrepris par Luynes, Marie prend peur[89]. Elle choisit la voie de la conciliation et accepte sans faire de difficultés les trois places qui lui sont proposées : Angers, Chinon et les Ponts-de-Cé. Il faut pourtant attendre le 5 septembre pour que la paix soit totalement conclue. La reine se méfiait des favoris et voulait des garanties sur sa sécurité avant de rejoindre son fils. Durant l'été 1619, Bentivoglio fait part de sa lassitude face à la persistance de Marie de Médicis à ne pas vouloir revenir à la cour[90]. Malgré tout, Rome l'encourage à continuer ses offices[91]. Louis XIII finit par accepter de donner satisfaction à sa mère sur tous les points qui posaient problème[92]. Marie se résout à l'idée de se rendre à Tours ce qui réjouit grandement le nonce[93]. Le traité est signé à Couzières, l'une des résidences du duc de Montbazon située non loin de la cité tourangelle[94].

Dans les jours qui suivent, les ambassadeurs italiens sont reçus en audience. Elles se limitent surtout à des échanges de courtoisies. Le nonce la félicite pour ses bonnes dispositions et l'encourage à continuer en ce sens[95]. Le résident vénitien, qui n'avait eu aucun contact direct avec elle depuis son arrivée en France l'année précédente, lui parle de manière très générale :

> Nell'universale allegrezza e giubilo, ch'ogn'uno sente per l'arrivo della Maestà Vostra in questà città, vengo anch'io, ambasciatore della Serenissima Repubblica, a renderle quel testimonio, che si deve della stima grande che i miei signori fanno della Maestà Vostra, e del contento, che ricevono d'ogni sua sodisfattione ; rallegrandomi appresso per loro parte dell'ottimo stato di salute in cui la ritrovo : nuova, che apporterà alla Serenissima Republica uno de maggiori contenti, che sia giamai per ricevere in virtù di quell'antica cordiale osservanza, prosessata sempre da lei verso la Maestà Vostra […].
> La Serenissima Republica non havendo altra mira, altro interesse, ne suoi interessi, ne altro fine, che la conservatione di questo nobilissimo regno in consequenza desidera sommamente la

[88] Dépêche de Bentivoglio du 8 mai 1619, *ibid.*, p. 319-322. Déjà le 10 avril, le nonce avait affirmé que les huguenots étaient en train de profiter des troubles (*ibid.*, p. 274-275).
[89] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 608. L'auteur indique, en outre, que le roi avait réussi à fragiliser la reine en accordant une amnistie générale à tous ceux qui quitteraient son parti.
[90] Dépêches de Bentivoglio des 16 et 30 juillet 1619, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 3, p. 399-400 et 420-423.
[91] Dépêche de Bentivoglio du 2 juillet 1619, *ibid.*, p. 393-394.
[92] Dépêche de Bentivoglio du 14 août 1619, *ibid.*, p. 434-437.
[93] Dépêche de Bentivoglio du 25 août 1619, *ibid.*, p. 453-454.
[94] Dépêche d'A. Contarini du 10 septembre 1619, Bnf, Ms. ital. 1773, p. 237-243.
[95] Dépêche de Bentivoglio du 7 septembre 1619, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 3, p. 488.

conservatione ancora della Maestà Vostra, come quella, che ha gran merito col medesimo regno di Francia […][96].

A. Contarini fait ce discours avec beaucoup de prudence pour éviter de froisser qui que ce soit et ne fait aucune allusion aux dissensions passées. Il se contente de flatter la reine-mère, de lui présenter ses hommages et la grande joie de la république de la retrouver en si bonne santé. Sur ces différents points, il est sûrement tout à fait sincère. Mais Venise avait-elle réellement apprécié le rapprochement entre Louis XIII et Marie de Médicis ? Le regain de puissance de cette dernière pouvait sous-entendre sa future réapparition dans la sphère gouvernementale et le renouvellement d'une politique tournée vers l'Espagne que ne souhaitait pas Venise. Toutefois, les récentes mesures prises par le roi ne faisaient pas croire à un tel revirement et sa réconciliation avec sa mère reposait encore sur des bases fragiles. De surcroît, le conflit civil français avait empêché Louis XIII de s'intéresser aux affaires italiennes et notamment à la crise de la Valteline, débutée en 1617[97]. Venise avait donc des raisons d'espérer un apaisement en France pour que le jeune roi se préoccupe davantage de la révolte des Valtelins contre les Grisons, ayant entraîné une intervention armée de l'Espagne contre les Ligues[98]. Elle ne se détourne pas pour autant de sa position habituelle de neutralité et n'essaie jamais d'intervenir dans les affaires intérieures du royaume de France. A. Contarini tient un rôle d'observateur tandis que Florentins, représentants pontificaux voire même Mantouans endossent aussi un rôle d'acteurs en prenant le risque d'intervenir, à différents niveaux, pour aider à une pacification.

2) <u>La deuxième guerre de la mère et du fils</u>

1°/ La libération de Condé

En prenant les armes, Marie de Médicis a regagné un certain pouvoir politique. Après la signature de la paix d'Angoulême, Louis XIII doit compter avec la puissance de

[96] Dépêche d'A. Contarini du 10 septembre 1619, Bnf, Ms. ital. 1773, p. 244.
[97] Sur cette crise, voir J.-C. Petifils, *op. cit.*, p. 325-328.
[98] Les Habsbourg d'Espagne y voyaient une belle occasion de s'emparer du passage des Alpes que constituait la Valteline pour ensuite pouvoir contrôler cette zone stratégique avec les Habsbourg d'Autriche situés de l'autre côté des montagnes. Venise aurait alors de fortes chances de se retrouver dans une position très instable en étant encerclée par les deux maisons. Les Vénitiens ont donc une vision totalement différente de celle du pape et des Florentins. Contrairement à eux, ils avaient pour objectif de détourner Louis XIII du problème protestant en France pour qu'il s'intéresse de plus près à l'équilibre européen, sur le point de tourner complètement à l'avantage des Espagnols. Ils envoient Girolamo Priuli dans ce but, en tant qu'ambassadeur extraordinaire. La politique très catholique mise en place par le roi et le duc de Luynes les enthousiasmait très peu, vu qu'elle ne répondait pas du tout à leurs attentes.

sa mère. Pour y faire face, Luynes propose au roi de se rapprocher de Condé, de manière à empêcher une alliance entre la reine-mère et le prince du sang[99]. Dès lors, la libération de ce dernier est envisagée. Marie est consultée à ce sujet et donne son consentement[100]. Le 15 octobre, Condé sort de Vincennes et est libre de reprendre sa place de rival de la reine[101]. Cette affaire intéresse beaucoup Bentivoglio et occupe une place importante dans sa correspondance de la fin de l'année. Le nonce s'interroge sur l'attitude que le prince compte adopter[102]. Le 7 novembre, il reconnaît qu'il se comporte comme un serviteur dévoué au roi et à la religion catholique, ayant même fait savoir qu'il voulait un retour de la reine-mère auprès de son fils, pour mettre fin aux espoirs des huguenots de les voir divisés. Bentivoglio semble croire le prince quand il affirme qu'il n'a aucune animosité contre Marie et qu'il sait très bien qu'il ne devait son emprisonnement qu'à ses mauvais conseillers. Ravi, le nonce encourage Condé à conserver le même état d'esprit[103].

Mais sa satisfaction est de très courte durée. Le 9 novembre, Louis XIII fait une déclaration royale où il utilise des termes forts, laissant entendre implicitement que le gouvernement de Marie de Médicis avait fait preuve de tyrannie et avait abusé de l'autorité du roi en procédant à l'arrestation de Condé. Bentivoglio craint que cette proclamation soit considérée comme offensante par la reine mère et espère que cela n'aboutira pas à une nouvelle séparation[104]. Sans surprise, Marie se plaint auprès du roi quelques jours plus tard mais en restant plutôt mesurée et sans évoquer une quelconque rupture. Au contraire, bien qu'elle se soit retirée à Angers, ses réticences concernant son retour au Louvre ne semblent plus d'actualité et tout incite le nonce à croire qu'un accommodement complet est

---

[99] Dépêche d'A. Contarini du 20 octobre 1619 (Bnf, Ms. ital. 1773, p. 266-269) : » Scrissi già alla Serenità Vostra, che tal liberatione si trattava da questi favoriti, per bilanciare il partito della Regina Madre, della quale stanno con gran gelosia […] ». L'ambassadeur a très bien compris que l'objectif de Luynes et de ses frères avec cette libération était de contrebalancer le pouvoir du parti de la reine-mère, duquel ils sont particulièrement jaloux.

[100] Etant donné que Marie s'était repentie, dans son manifeste du 23 février, d'avoir ordonné l'arrestation du prince, elle pouvait difficilement s'y opposer. Notons qu'au mois d'avril, l'épée et l'écharpe d'Henri II de Bourbon lui avaient été rendues pour souligner qu'il était désormais fidèle au monarque (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 609). Plusieurs lettres de Bentivoglio traitent des manigances autour de la délivrance de Condé et des discussions entre Luynes et la reine-mère à ce sujet (voir particulièrement celles des 14 août et 13 septembre 1619, *La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 3, p. 437 et 511-512)

[101] Dépêches de Bentivoglio du 24 octobre1619, *La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 3, p. 564-567.

[102] Sur la libération de Condé, voir surtout la dépêche du nonce du 22 septembre 1619, *ibid.*, p. 533-534. Celui-ci n'y était guère favorable et il avait même encouragé (en vain) la reine de s'accommoder avec Luynes pour empêcher que le prince ne soit remis en liberté (lettre du 24 août 1619, G. Bentivoglio, *Lettere diplomatiche […]*, t. 2, p. 166).

[103] Dépêche de Bentivoglio du 7 novembre 1619, *ibid.*, p. 607-608.

[104] Dépêches de Bentivoglio du 4 décembre 1619, *ibid.*, t. 4, p. 14-15.

imminent[105]. Mais ce n'est qu'une illusion. La reine-mère a été blessée dans son honneur par la déclaration de Louis XIII et réclame, quelques jours plus tard, une autre proclamation pour justifier sa décision d'arrêter le prince[106]. Cette affaire ranime les querelles et s'avère être l'un des principaux éléments déclencheurs de la deuxième guerre qui éclate au cours de l'été 1620.

2°/ L'abbé Rucellai « fauteur de troubles »

Toutefois, si la reine choisit de reprendre le chemin du conflit armé, c'est aussi parce que son entourage était plutôt hostile à un compromis avec la cour et voulait reprendre les armes. Lors des négociations de la fin de la première guerre, ceux qui l'avaient accompagnée dans son exil (que J.-F. Dubost appelle la « vieille garde »), l'avaient engagée à réclamer davantage de places de sûreté à son fils[107]. Déçus par la paix d'Angoulême, ses fidèles étaient fermement décidés à reprendre le conflit. On retrouvait parmi eux l'abbé Rucellai[108], personnage qu'il est incontournable d'aborder dans notre étude car, pour Rome, il est responsable de la plupart des extravagances de Marie de Médicis depuis sa détention à Blois : « Si può facilmente credere che le maggiori stravaganze della Regina madre debbano attribuirsi a Rucellai »[109]. Néanmoins, le cardinal Borghese qui écrit ces mots, est forcé d'admettre que l'abbé a consciencieusement tenu informé le grand-duc de l'évolution des discussions du début de l'année. Malgré ses bons offices, la reine-mère finit par s'en séparer, préférant accorder sa confiance à Richelieu[110]. Frustré, Rucellai rentre au service de Louis XIII, ce qui est vécu comme une trahison par Marie[111].

---

[105] Dépêche de Bentivoglio du 18 décembre 1619, *ibid.*, p. 30. Dans sa lettre du 20 novembre, le nonce avait déjà bon espoir qu'elle revienne (*ibid.*, t. 3, p. 621).

[106] Dépêches de Bentivoglio des 17 et 29 janvier 1619 (*ibid.*, p. 77 et 100-101) et d'A. Contarini du 21 janvier 1620 (Bnf, Ms. ital. 1773, p. 384-384). Le Vénitien écrit que Marie de Médicis refusait catégoriquement de rentrer à Paris si elle n'obtenait pas cette proclamation.

[107] Dépêche de Bentivoglio du 8 mai 1619, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 3, p. 322-325 et J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 610. Marie de Médicis avait réclamé le château de Nantes ou celui d'Amboise sans pour autant les obtenir.

[108] Rucellai avait été exilé par le roi dans son abbaye cistercienne de Signy, en Champagne (J.-C. Petifils, *op. cit.*, p. 277)

[109] Dépêche de Borghese du 7 juillet 1619, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 3, p. 424-425.

[110] Dépêche de Bentivoglio du 2 juillet 1619, *ibid.*, p. 385-386.

[111] Dépêches de Bentivoglio des 30 juillet, 25 août et 15 septembre (*ibid.*, p. 411-412, 455-456 et 516-517) et d'A. Contarini du 16 juillet 1619 (Bnf, Ms. ital. 1773, p. 204-205), également citée par V. Cousin (*op. cit.*, 2e article, p. 344-345).

Borghese voue une aversion considérable à l'égard de l'abbé et demande clairement au nonce de tout faire pour l'anéantir[112]. À partir de l'été 1619, Rucellai se retrouve accusé de tous les maux par les agents pontificaux. En plus d'être jugé responsable des erreurs de Marie avant son congédiement, il est soupçonné d'être à l'origine des nouvelles tensions contre la reine-mère qui se sont développées à la cour au début de l'année suivante[113]. Il est présenté comme fourbe et manipulateur, prêt à tout pour satisfaire ses intérêts personnels[114]. Certains propos tenus par Bentivoglio à propos de l'abbé font parfois penser à ceux qu'il tenait sur Concini deux ans auparavant. En janvier 1620, le nonce reconnaît que la faveur de Rucellai à la cour est de plus en plus importante et qu'elle ne fait que se renforcer[115]. Bentivoglio a toutes les peines du monde à calmer les ardeurs du cardinal Borghese qui ne cesse de lui réclamer la ruine de l'abbé, notamment en utilisant la reine-mère[116]. Mais le nonce préfère attendre le bon moment, estimant que le Florentin était alors complètement intouchable[117].

Plutôt que de s'en prendre directement à Marie de Médicis, Rome critique violemment l'un de ses mauvais conseillers comme cela avait été le cas avec Concini, Epernon ou d'autres encore. Rucellai prend des allures de bouc-émissaire qu'il faut faire payer pour ses méfaits.

3°/ La médiation des Italiens

Le conflit armé débute à la fin du mois de juin 1620 et se révèle beaucoup plus sérieux que le précédent puisque chaque camp engage d'importants préparatifs militaires[118]. La reine attise les rivalités parmi les courtisans en essayant d'en tirer profit. Elle réussit à constituer une solide coalition regroupant un grand nombre de Grands

---

[112] Dépêche de Borghese du 5 août 1619, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 3, p. 471.
[113] Dépêches de Bentivoglio des 17 janvier et 5 juin 1620, *ibid.*, t. 4, p. 83-84 et 268-269.
[114] Dépêche de Bentivoglio du 14 août 1619, *ibid.*, t. 3, p. 433-434. Le 24 octobre, le nonce tente de rassurer le cardinal-neveu en lui affirmant qu'il n'y a plus aucune chance que Rucellai retrouve les bonnes grâces de la reine-mère (*ibid.*, p. 577-578). Pourtant, le 20 mai 1620, il lui apprend que l'abbé est en train de préparer le possible retour de Marie à la cour et qu'il essaie de reconquérir sa confiance avec des bonnes paroles (*ibid.*, t. 4, p. 242).
[115] Dépêche de Bentivoglio du 17 janvier 1620, *ibid.*, p. 83-84.
[116] Dépêche de Borghese du 11 juillet 1620, *ibid.*, p. 342.
[117] Dépêche de Bentivoglio du 11 août, *ibid.*, p. 351-352.
[118] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 611.

mécontents (le duc de Nemours, le comte de Soissons, le chevalier de Vendôme, etc.) et, rapidement, une vaste moitié ouest du royaume semble acquise à sa cause[119].

Suite à l'épisode de la déclaration sur la libération de Condé, des négociations avaient été reprises avec plus d'intensité pour tenter de mettre un terme à ses sempiternelles disputes. En dépit des efforts de Luynes pour convaincre la reine-mère qu'il ne s'était pas jeté dans les bras du prince du sang, celle-ci refuse toujours de rentrer à Paris, la froideur de la cour à son encontre ne fait qu'augmenter et la situation semble s'enliser[120]. Contrairement à ce que certifie Luynes, le nonce remarque que l'alliance entre le favori et Condé se renforce de jour en jour et que l'influence de ce dernier commence à se faire sentir[121]. L'inquiétude de Bentivoglio grandit progressivement parce qu'il a l'impression que le prince parvient lentement à convaincre Luynes que Marie de Médicis projette de le faire assassiner[122]. En suscitant la méfiance du duc, Condé veut le pousser à déclarer la guerre[123].

Les négociations que le comte de Blainville a été chargé de mener avec la reine ne donnent rien[124]. Les mouvements de troupes commencent au mois de juillet[125]. Louis XIII

---

[119] *Ibid.*, p. 112. L'auteur présente une liste détaillée des partisans de la reine. À ce sujet, voir aussi l'une des dépêches de Bentivoglio datées du 1er juillet 1620 (*La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 4, p. 298-299).

[120] Dépêches de Bentivoglio des 17 janvier et 26 février 1620, *ibid.*, p. 74-75, 145 et 148-149. Voir également les lettres un peu plus tardives d'A. Contarini des 14 et 28 avril sur l'envoie du duc de Montbazon pour supplier la reine de reparaître à Paris et sur son entêtement à ne pas y répondre favorablement (Bnf, Ms. ital. 1774, p. 61-64 et 72-73).

[121] Dépêche de Bentivoglio du 26 février 1620, *ibid.*, p. 152. Il se murmure même, d'après le nonce, que Condé a pour ambition d'être nommé chef du conseil.

[122] Dépêche de Bentivoglio du 6 mai 1620, *ibid.*, p. 220-221.

[123] Dépêche de Bentivoglio du 15 juillet 1620, *ibid.*, p. 325.

[124] À la fin du mois de février 1620, la reine assure qu'elle ne veut pas entraîner de nouvelles turbulences (dépêche de Bentivoglio du 26 février, *ibid.*, p. 152). Le roi décide de se rendre à Orléans pour inciter sa mère à venir le rejoindre. Celle-ci se plaint qu'aucune des promesses qui lui avaient été faites lors de la paix d'Angoulême n'aient été tenues (*ibid.*, 8 avril, p. 194). Elle consentira donc à venir aux côtés de Louis à condition que ces promesses soient appliquées (*ibid.*, 22 avril, p. 206-207). Blainville, qui a été envoyé comme négociateur (dépêche d'A. Contarini du 12 mai, Bnf, Ms. ital. 1774, p. 80-83) risque de ne pas remporter un franc succès et le nonce redoute les troubles qui s'annoncent (*La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 4, 6 et 11 mai, p. 221 et 232). Il est, cependant, très bien reçu et Marie s'est montrée assez modérée concernant le duc de Luynes. Mais il est probable que la reine-mère dissimule ce qu'elle pense réellement. Bentivoglio affirme que le favori court à sa perte (*ibid.*, 20 mai, p. 238). Finalement, Marie accepte de voir le roi à condition de recevoir la protection des princes du royaume ou des princes étrangers, ainsi que celle du parlement (*ibid.*, autre dépêche du 20 mai, p. 240-241). Pour A. Contarini, on veut surtout faire venir la reine pour mieux la surveiller (12 mai, Bnf, Ms. ital. 1774, p. 81). Blainville est de nouveau envoyé négocier avec elle (*ibid.*, 3 juin, p. 259-260). Mais elle ne fait plus confiance à personne et est pleinement engagée avec les malcontents. Luynes, quant à lui, a pris beaucoup trop d'autorité au goût du nonce. Celui-ci met en garde le duc en lui certifiant qu'il était en danger car la France ne le considérait plus comme un favori mais comme le roi. Il devait faire attention à ne pas connaître le même sort que le favori précédent (*ibid.*, 17 juin, p. 272-273). Marie refuse toujours de se fier à Luynes (*ibid.*, autre dépêche du 17 juin, p. 273-274) et reste campée sur ses positions (*ibid.*, autre dépêche du 17 juin, p. 275-276). Bien que Blainville ait été envoyé une troisième fois auprès d'elle (dépêche d'A. Contarini du 23 juin, Bnf, Ms. ital. 1774, p. 122-124), le

prend la tête de son armée avec pour objectif de couper court aux révoltes en Normandie. Il pacifie la province en quatre jours, entre le 10 et le 14 juillet, sécurisant ainsi l'approvisionnement de Paris et affaiblissant le camp de sa mère qui espérait que la résistance des places normandes permettrait aux Grands et aux huguenots qui la soutenaient de contre-attaquer au sud de la Loire[126]. Mais sous la pression des habitants de ces villes, fidèles au roi, les gouverneurs sont obligés de se soumettre. Les révoltés ne parviennent pas à rassembler leurs troupes à temps et lorsqu'ils se retrouvent face à l'armée royale le 7 août, aux Ponts-de-Cé, ils ne font pas le poids[127]. Marie essuie une cuisante défaite et doit accepter de négocier la paix, signée trois jours plus tard à Angers[128]. Le 13 août, la mère et le fils se retrouvent à Brissac. Leur entrevue est glaciale et très peu de mots sont échangés mais, au moins en apparence, ils sont réconciliés[129].

Durant ce conflit, les Italiens adoptent une position semblable à celle qu'ils ont tenue lors de la première guerre et pendant l'exil à Blois de Marie de Médicis. Sur les instances du grand-duc de Toscane, Bartolini, de retour à la cour, sollicite du roi la permission de visiter la reine-mère à Angers pour l'exhorter à revenir aux côtés de son fils[130] :

---

gouvernement se prépare à la guerre. Louis XIII demande à sa mère de ne pas faire de même, alléguant qu'il s'apprête simplement à aller mettre fin à ceux qui perturbent la tranquillité du royaume (*ibid.*, 21 juin, p. 282). La solution d'envoyer de nouveaux négociateurs est étudiée (*ibid.*, 1er juillet, p. 297) tandis que l'on attend la réponse de Marie sur les dernières propositions de Blainville (*ibid.*, autre dépêche du 1er juillet, p. 299-300). Luynes, qui commence à se méfier de Condé, demande à Bérulle d'entamer des négociations secrètes avec la reine, à l'insu du prince (*ibid.*, 9 juillet, p. 313-314). Mais la guerre est irrémédiable et Marie veut la porter en Normandie (*ibid.*, 15 juillet, p. 326-327).

[125] À ce sujet, nous renvoyons le lecteur aux missives du nonce de l'été 1620. Nous citerons uniquement deux lettres importantes où Bentivoglio évoque l'évolution du conflit et des négociations. Dans la première, Marie propose une suspension d'armes (dépêche du 29 juillet, *ibid.*, p. 334) et dans la seconde, le nonce explique que les troupes se trouvent dans la région du Mans et de La Flèche (1er août, *ibid.*, p. 344-345). De son côté, A. Contarini nous apporte encore plus de détails dans ses lettres des 22 juillet, 1er août, 4 août et 11 août (Bnf, Ms. ital. 1774, p. 163-166, 169-174, 178-183 et 196) où il traite des différentes manœuvres des armées et de l'évolution des négociations. Le 7 juillet, il avait mentionné le départ de Louis XIII pour la Normandie, après s'être longuement attardé sur les intelligences entre Soissons et Marie de Médicis et la volonté de Condé qu'il soit déclaré rebelle. Pour mieux faire comprendre au doge le contexte, il avait aussi parlé de la position des Grands dans ce conflit (p. 133-141).

[126] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 612.

[127] Bentivoglio commence longuement cet épisode des Ponts-de-Cé dans ses dépêches des 8 et 11 août 1620 (*La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 4, p. 348-349 et 359-363). Il y raconte le déroulement de la bataille, à partir de ce qu'il a entendu à la cour. Un autre compte-rendu est présenté par A. Contarini dans une longue lettre datée du 22 août (Bnf, Ms. ital. 1774, p. 218-224).

[128] Dépêches de Bentivoglio des 10, 12, 16 et 21 août 1620 (*La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 4, p. 369-371, 363, 368-369 et 385) et d'A. Contarini du 22 août (Bnf, Ms. ital. 1774, p. 209 et 218-224).

[129] J.-C. Petitfils, *op. cit.*, p. 300.

[130] Bartolini s'en était remis à la décision du roi avant de partir (dépêches de Bentivoglio des 29 janvier et 12 février 1620, *La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 4, p. 113) et reçoit son accord à la fin du mois de février (dépêche du 26 février, *ibid.*, p. 148-149). Il revient un mois plus tard (dépêche du 25 mars, *ibid.*, p. 167).

> Conforme al nuovo ordine datomi da V. S. illustrissima ad istanza del Granduca e Granduchessa di Toscana, intorno alle cose della Regina madre, il Bartolini, al suo arrivo quà, è venuto a trovarmi e a conferirmi la commissione ch'egli porta d'andar subito dalla Regina, per esortala di venire appresso il Re suo figliuolo, per potere aiutar meglio la causa cattolica di Germania e le cose proprie di Francia, massime in questa congiuntura dell'assemblea degli Ugonotti […][131].

En définitive, nous retrouvons presque toujours la même argumentation depuis 1618 chez les Toscans et les agents pontificaux. Cette division entre Louis XIII et sa mère ne peut plus durer car elle a pour conséquence de diviser les catholiques français qui, pendant ce temps-là, ne se préoccupent plus du problème protestant dans le Saint-Empire ou au sein même du royaume de France. Depuis le 25 septembre 1619, une assemblée des huguenots se tient à Loudun[132]. Elle avait été autorisée par le roi dans une déclaration du 24 mai précédent. Mais le nonce craint que les réformés profitent de ce contexte particulier pour reprendre les hostilités et faire replonger le royaume dans une guerre de religion.

Si, jusqu'ici, Bentivoglio partageait les torts entre le roi et la reine-mère, il apparaît désormais beaucoup plus désabusé par l'attitude de cette dernière, ne comprenant pas pourquoi elle persistait à refuser de rentrer à Paris. Certes, il regrettait le fait que « le roi ne veuille pas être roi » et que Luynes tire toutes les ficelles. Il compare la France à une abbaye vacante que tout le monde veut diriger. Luynes cherchait à ce que le gouvernement reste en sa possession, tandis que la reine-mère, Condé, Soissons, le conseil, les princes et les parlementaires essayaient de se l'accaparer. Il conclut en annonçant que si Louis XIII ne se réveillait pas, tous les personnages cités précédemment allaient être en mesure de s'emparer d'une part du royaume[133]. Mais pour Bentivoglio, en agissant comme elle le fait, Marie fait du tort à son fils, à la France et à la religion, mais aussi à elle-même[134]. Se rendant compte que la guerre est imminente, il s'empresse d'aller voir le roi pour lui faire valoir tous les dangers qu'un conflit civil pouvait entraîner, rappelant une énième fois que les huguenots ne manqueraient pas de tirer avantage de ces discordes[135]. Louis XIII lui rétorque qu'il en est bien conscient et que c'est pour cette raison qu'il a envoyé Blainville pour négocier avec la reine. Comme lors de la première guerre (il y a somme toute de

---

[131] Dépêche de Bentivoglio du 2 janvier 1620 (*ibid.*, p. 70-71). Bartolini, sur les instances du grand-duc et de sa mère, est venu trouver le nonce pour lui faire part de la commission qui lui avait été donnée de se rendre auprès de Marie de Médicis pour la supplier de revenir à Paris et ainsi servir au mieux la cause catholique dans le Saint-Empire et les affaires françaises, d'autant plus qu'une assemblé protestante se tenait alors dans le royaume.
[132] L'assemblée ne se sépare qu'en avril 1620.
[133] Dépêche de Bentivoglio du 1er juillet 1620, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 4, p. 299-300.
[134] Dépêche de Bentivoglio du 29 janvier 1620, *ibid.*, p. 100-101.
[135] Dépêche de Bentivoglio du 21 juin 1620, *ibid.*, p. 283.

nombreuses similitudes entre les deux conflits), le roi est plus disposé à faire la paix que la guerre[136]. Il estime d'ailleurs que si la situation n'évolue pas, c'est uniquement à cause des mauvais conseillers de sa mère[137].

Une semaine plus tard, Bentivoglio envoie une lettre à cette dernière où il lui fait valoir les mêmes arguments, considérant que ce sont ceux qui sont les plus à même de la convaincre : « i punti di religione […] sono quelli che possono più persuadere la Regina, e quelli che interessano più la Santità di N. S. nelle turbolenze di Francia »[138]. Évidemment, c'est aussi ce thème qui intéresse le plus le pape. Cette réflexion du nonce prouve bien que chaque État italien réfléchit avant tout en fonction de ses propres intérêts et des causes qu'il défend, ce qui n'a rien de surprenant. Bien accueillie par Marie de Médicis, la lettre de Bentivoglio est traduite en français, imprimée et publiée[139]. Elle circule, par la suite, chez les courtisans qui approuvent grandement la démarche du représentant pontifical.

Même si le nonce en veut à la reine-mère, notamment parce qu'elle s'allie avec le parti huguenot dans le cadre de cette deuxième guerre[140], il ne lui prête pas de mauvaises intentions :

> Dio perdoni alla Regina ; chè sebbene ella ha ragione in molte cose, non l'ha nondimeno per far patire ai propri figliuoli e alla Francia quei mali che soprastano[141].

Ses reproches se dirigent davantage vers Condé qu'il accuse d'avoir influencé Luynes et Louis XIII pour qu'ils prennent les armes contre la reine-mère. Dès que la guerre est engagée, il se propose comme médiateur au nom du pape[142]. Celui-ci conserve néanmoins le même positionnement que depuis le début des conflits entre Marie et son fils. En plus de recommander la plus grande prudence à son nonce, le souverain pontife lui

---

[136] C'est du moins l'impression qu'il avait donné à A. Contarini (dépêche du 7 juillet 1620, Bnf, Ms. ital. 1774, p. 133).

[137] Dépêche de Bentivoglio du 1er juillet 1620, *ibid.*, p. 301-303. Le 9 juin, A. Contarini faisait déjà remarquer les regrets du roi face à la mauvaise volonté de sa mère. Un écuyer de celle-ci était venu à la cour pour remercier Louis XIII de ses propositions mais en expliquant que Marie se méfiait car beaucoup de promesses qui lui avaient été faites par le passé n'avaient pas été tenues. L'ambassadeur résumait en déclarant que le camp du roi faisait des offices pendant que celui de la reine-mère faisait des reproches (Bnf, Ms. ital. 1774, p. 109-110).

[138] Dépêche de Bentivoglio du 9 juillet 1620, *ibid.*, p. 311-313.

[139] G. Bentivoglio, *Lettre de Monsieur le nonce du pape à la reyne mère du Roy, traduitte d'italien en françois*, 1620.

[140] Dépêche de Bentivoglio du 29 juillet 1620, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 4, p. 331-332.

[141] Dépêche de Bentivoglio du 1er juillet 1620, *ibid.*, p. 298-299 : « Que dieu pardonne la reine qui, bien qu'elle soit responsable de beaucoup de choses, ne voulait pas faire subir à ses propres enfants et à la France les malheurs qui ont survenu ».

[142] Dépêche de Bentivoglio du 29 juillet 1620, *ibid.*, p. 335-336.

demande de conserver une certaine réserve vis-à-vis des différents partis de France et principalement avec celui de Luynes et de Condé :

> Con altre sue dei 6 maggio, s'è visto a che segno arrivano i sospetti che Luynes ha con la Regina madre, e che tali sospetti vengono fomentati dal principe di Condé ; onde senza dubbio, come lei dice, si può temere del male. Queste sono materie tanto delicate, che si giudicia che non sia bene, per la parte nostra, d'ingerirsene ; ma se nescesse qualche buona occasione di operare alcun bene, non s'avrà da lasciare. Però il tempo ci persuaderà meglio quel che si giudicherà spediente di fare[143].

Dans sa correspondance, Bentivoglio donne parfois l'impression de vouloir se prononcer bien plus distinctement sur certains points et d'être contraint à une attitude un peu plus mesurée, suite à des instructions émanant de Rome. Impatient, le nonce prend quelquefois des initiatives personnelles. C'est probablement pour cette raison que le cardinal Borghese lui rappelle régulièrement, de façon habile et courtoise, qu'il doit prendre des précautions pour ne froisser aucun des personnages du royaume. S'il s'opposait plus franchement à Luynes ou à Condé, Bentivoglio prenait le risque de fâcher le roi et de compromettre les bonnes relations entre France et Rome. S'il se montrait trop brutal envers la reine-mère, il pouvait craindre un rapprochement encore plus prononcé de celle-ci avec les huguenots et ainsi, priver l'Église catholique d'un soutien de taille. Le choix d'un comportement plutôt neutre est donc assez compréhensible. Le nonce est laissé libre de ses décisions du moment qu'elles n'outrepassent pas les limites. Il joue un rôle important dans les pourparlers qui précèdent la paix d'Angers. Suite à la conclusion de cette dernière, Bentivoglio reçoit d'ailleurs de nombreux remerciements de la part du roi et de ses ministres[144].

Un autre État italien doit être pris en compte dans cette seconde révolte de Marie de Médicis : la Savoie. En épousant Christine, en février 1619, le prince du Piémont espérait vraisemblablement acquérir une certaine autorité dans le royaume de France et le commandement d'une partie de l'armée[145]. Un an plus tard, il a eu le temps de constater

---

[143] Dépêche de Borghese du 6 juin 1620, *ibid.*, p. 285-286. Le pape a bien pris acte des informations données par Bentivoglio le 6 mai sur les soupçons de Luynes à propos de la reine-mère, entretenus par le prince de Condé. Il concède que l'on peut craindre le pire mais que cette affaire est tellement délicate que l'on a jugé préférable à Rome de ne pas s'y immiscer. Si le nonce pense qu'il peut intervenir de manière efficace, il ne doit pas hésiter à saisir l'occasion. Le temps va permettre à l'Eglise catholique de mieux réfléchir sur ce qu'il est opportun de faire concernant les troubles français.
Cette missive du cardinal-neveu a été écrite avant le début des « combats ». Nous n'avons pas retrouvé de lettre de Borghese réactualisant les instructions données au nonce au cours de l'été. Sa dépêche du 8 août ne fait que les répéter (*ibid.*, p. 403). Nous pouvons supposer qu'elles n'ont guère évolué, d'autant que la défaite de Marie de Médicis aux Ponts-de-Cé intervient précipitamment.
[144] Dépêche de Puysieux du 13 août et de Bentivoglio du 7 septembre 1620, *ibid.*, p. 371-372 et 421-422.
[145] Dépêche de Bentivoglio du 3 juin 1620, *ibid.*, p. 263-264 et V. Cousin, *op. cit.*, 2e article, p. 347.

que ses prétentions ne seraient pas exaucées. Par le truchement de leur ambassadeur, les Savoyards font connaître leur déception. Dès lors, des rumeurs naissent à la cour sur une possible entente entre les malcontents de Marie de Médicis et la Savoie. Ce thème devient récurrent dans les correspondances des résidents italiens du début de l'été[146]. Les Savoyards ont beau tenter de se laver de tout soupçon et se proposer comme médiateurs entre Louis XIII et sa mère[147], le cardinal Borghese maintient le 8 août qu'ils ont tout fait pour entretenir la discorde entre Luynes et Marie[148].

III – Le renouveau de la reine-mère

1) Une image à reconstruire

Avec la « paix d'Angers » (également parfois appelée la « paix des Ponts-de-cé »), Marie de Médicis retrouve un certain poids politique à la cour. Elle a obtenu ce qu'elle souhaitait : la promesse de Louis XIII qu'il demanderait à Rome la barrette de cardinal pour Richelieu[149]. La majeure partie de la correspondance de Bentivoglio entre fin août 1620 et fin janvier 1621 est consacrée à cette question de la future promotion de l'évêque de Luçon[150]. En novembre, la reine-mère est définitivement de retour à la cour[151].

Le débat autour de la place politique à accorder à une reine-mère, déjà ranimé au moment des prises d'armes de 1619 et de 1620, reprend de plus belle. Dans des libelles, des traités ou autres œuvres littéraires et artistiques, les Français s'interrogent sur l'éventuel rôle gouvernemental que pouvait jouer Marie de Médicis. L'idée que la mère du roi avait une place naturelle au conseil s'est répandue durant le siècle précédent, sans

---

[146] Dépêches de Bentivoglio des 20 mai et 17 juin, *ibid.*, p. 245 et 270. Voir également les lettres d'A. Contarini des 23 juin et 2 juillet 1620, affirmant que la Savoie était toute dévouée à la reine-mère et avait d'ores et déjà levé des troupes pour la soutenir grâce au duc de Nemours, le cousin de Charles-Emmanuel Ier de Savoie (Bnf, Ms. ital. 1774, p. 116 et 128). Un extrait de la dépêche du 2 juillet est aussi présenté dans N. Barozzi et G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 2, p. 127-128.
[147] Dépêches de Bentivoglio des 1er juillet et 11 août 1620, *ibid.*, p. 305 et 352-353
[148] Dépêche de Borghese du 8 août 1620, *ibid.*, p. 404.
[149] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 613.
[150] Dépêches de Bentivoglio des 21 août (*La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 4, p. 385-386), 26 août (p. 392-393), 6 septembre (p. 408-412), 21 octobre (p. 448-450), 3 novembre (p. 461), 18 novembre (p. 478-479), 12 décembre (p. 495-496), 17 décembre 1620 (p. 503-504), 9 janvier (p. 518-519) et du 15 janvier 1621 (p. 524-525). Voir aussi la dépêche de Borghese du 11 janvier (p. 549).
[151] Ce retour est matérialisé par le mariage entre une nièce de Richelieu et un neveu de Luynes, célébré le 26 novembre et immédiatement qualifié d'» alliance des favoris ».

qu'aucune règle n'ait été établie[152]. Marie doit reconstruire son image et s'attache, au cours des années 1621 et 1622, à se faire reconnaître comme une reine pacificatrice, garante de la continuité monarchique et non comme la responsable des divisions dans le royaume depuis 1616[153]. Ainsi, elle ne fait qu'affermir sa position sans participer à aucune décision politique, comme le fait remarquer Giovanni Battista Gondi, le nouvel ambassadeur florentin, arrivé au début de l'année 1621[154] :

> La Regina madre comincia a mostrare nuovi disgusti, non solo perche le bisognera in tutte le manière seguitare il Re a questo viaggio, ma ancora perche non si le da parte alcuna di quello si faccia nel governo dello stato, ne fuori del Regno. Quanto all'autorità, elle non e a punto, et quando desidera qualche cosa, bisogna che ella la chiegga a Luynes, come le altre persone private. Ella e ora fra le forbici, et non può più ritirarsene, et questo e male che si antivedeva da ciascuno ; Lusson non lascia per questo d'haver appresso di lei ogni autorità suprema. Il confessore del Re si va impegando per fare dare qualche sorte di soddisfazione alla Regina Madre, ma il suo male non e da lenimenti solamente, et Dio voglia che alla fine non si senta qualche altro caso strano, et questa diffidenza, che mostra il Re di lei, col non la volere lasciare in Parigi, e una delle cose, che la penetra fino all'anima[155].

Marie est obligée de prendre son mal en patience et de supporter l'influence exercée par le duc de Luynes sur Louis XIII. Au moment où écrit Gondi, le roi prépare sa campagne contre les protestants. Il vient de sortir victorieux de son intervention dans le Béarn. Entendant que son autorité soit respectée, il avait contraint les huguenots de cette province à restituer aux catholiques les biens qu'ils avaient confisqués. Face aux réactions des réformés, qui avaient notamment convoqué une assemblée générale à La Rochelle (sans y être autorisés) et exigé l'annulation des mesures prises en Béarnais, il décide de poursuivre sur sa lancée et d'aller punir les membres de cette assemblée, accusés de crime

---

[152] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 626-632. L'auteur propose une analyse très intéressante sur cette question.

[153] Pour ce faire, elle procède notamment à un important remaniement de son entourage. Certains personnages tombent en disgrâce, d'autres bénéficient de nombreuses faveurs. Plusieurs Italiens se voient écartés par la reine-mère comme son premier aumônier, Dominique de Bonsi, en septembre 1619 ou le vicomte Sardini (*ibid.*, p. 620-621).

[154] M. Bartolini, après avoir été réadmis à la cour, reste seulement quelques mois. En 1621, il retourne à Florence. G. B. Gondi est envoyé en France sans avoir le titre officiel d'ambassadeur de Toscane. Il occupe plutôt la place d'agent auprès de la reine-mère que de résident auprès du roi (B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […]*, *op. cit.*, p. XII).

[155] Dépêche de G. B. Gondi du 26 février 1621, B. Zeller, *Le connétable de Luynes […]*, *op. cit.*, p. 342. L'auteur propose la traduction suivante : » La reine mère commence à se montrer de nouveau mécontente, en premier lieu parce qu'on lui impose l'obligation de suivre le roi dans le voyage qu'il va entreprendre, et aussi parce qu'on ne lui donne aucune part aux affaires de l'État, ni à l'intérieur ni au dehors du royaume. Quant à l'autorité, elle en est dépourvue ; si elle désire quelque chose, il faut qu'elle le demande à Luynes, comme une personne privée ; elle est maintenant dans les fers et ne peut plus s'en tirer. C'est là une situation que chacun prévoyait. Le confesseur du roi va s'employant pour lui faire donner quelque sorte de satisfaction ; mais son mal n'est point de ceux qui cèdent à des calmants. Et dieu veuille qu'en fin de compte on n'apprenne point quelque autre coup de tête, comme elle en a déjà fait. La défiance que le roi montre à son égard est ce qui la pénètre le plus douloureusement jusqu'au fond de l'âme » (*ibid.*, p. 57-58).

de lèse-majesté[156]. Marie de Médicis n'est guère enthousiaste à l'idée de devoir suivre son fils dans son expédition (d'où son mécontentement) et réussit à obtenir l'autorisation de rester à Paris[157]. Jusqu'ici, la reine-mère avait adopté la stratégie, conseillée par Richelieu, qui consistait à suivre la cour et le roi dans leurs déplacements pour prouver que sa réconciliation avec Louis XIII était sincère et qu'elle approuvait implicitement les décisions politiques de celui-ci[158]. Toutefois, si elle ne souhaite pas faire partie de ce voyage du printemps 1621, c'est avant tout « pour montrer au monde qu'elle jouit d'une entière liberté », en prenant garde que cela ne porte pas « préjudice à sa bonne réconciliation avec le roi »[159].

Même si elle ne participe pas à la vie politique du royaume, la reine-mère retrouve progressivement de l'importance aux yeux des Français comme des étrangers présents à la cour. Un épisode, raconté par le vénitien Priuli, nous permet de nous en rendre compte :

> Nell'andar noi all'audientia del Re quest'ultima volta, entrato con la prima mia carrozza nel Lovre conforme al solito, la Regina madre, che si ritrovava ad una finestra, ci vide, et compiacendosi molto delli miei cavalli che, per dir il vero, sono li più belli di Parigi, ha mandato monsignor di Bonsiglio con gran benignità a ricercarmeli, proferendomi pero in ricompensa altri doi cavalli, overo il prezzo equivalente. Al che io risposi, che gratia più singolare non mi poteva accadere, ch'io rendevo humilissime gratie alla Maestà sua di questa benigna confidenza che s'era degnata d'usar meco, e che ero sicuro che non mi sarebbe stato intorbidato questo honore et questa gratia con trattar d'alcuna ricompensa, perche maggior premio io non poteva ricever, che di servir in questa picciola cosa alla Maestà sua, dimostrandole con quest'occasione l'osservanza et la divotione dell'animo mio ; ch'havevo inteso il tutto e che sapevo ciò che mi conveniva di fare. Cosi ordinai subito che guarniti li cavalli con due coperte che immediate li feci far a posta fossero condotti al Lovre appresso le stanze della Regina et fatta appuntar audientia allà Maestà per il mio secretario, le feci passar seco per nome moi un ufficio proprio et riverente nel qual le fu espresso in piena maniera ciò che conveniva in occcasione tale et particolarmente le fu rappresantato la mia prontezza nell'incontrare favor cosi singolare, poiche al primo cenno che me n'era stato dato, havevo imposto che li cavalli li fossero condotti, li quali si ritrovano all'hora nel cortile alla dispositione et al libero beneplacito della Maestà sua ; la regina, con un volto allegro et affabile accolse esso mio secretario. Disse ch'haveva timore di non havermi recato incommodo ; ma che havendole voluto far questo favore, lo aggradiva sommamente et me ne ringratiava con molto affetto. In questa maniera havendo la Maestà sua ricevuto li cavalli liberamente in dono, io sono restato compitamente favorito et supremamente honorato, et essendo occorso questo avenimento in faccia di tutta la corte con meraviglia d'ogn'uno, verisime le cose e il creder ch'anco il Re ne sia stato partecipe, poiche sa tutte le cose che si fanno, et particolarmente tutto ciò ch'opera la Regina madre […][160].

---

[156] J.-C. Petitfils, *op. cit.*, p. 304-310.

[157] Dépêche d'avril de G. B. Gondi (date inconnue) citée par B. Zeller dans *Le connétable de Luynes […], op. cit.*, p. 60-61.

[158] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 633-634. Si jamais, elle décidait d'abandonner la cour, elle se démarquait sur le plan politique et pouvait être, de nouveau, considérée comme une opposante.

[159] Dépêche d'avril de G. B. Gondi (date inconnue) citée par B. Zeller dans *Le connétable de Luynes […], op. cit.*, p. 61.

[160] Dépêche de Priuli et A. Contarini du 6 février 1621, Bnf, Ms. ital. 1775, p. 298-299, également citée par B. Zeller dans *Le connétable de Luynes […], op. cit.*, p. 294-295. En se rendant à une audience avec le roi, le

Ce « cadeau » du représentant vénitien n'a absolument rien d'anodin et démontre que, selon lui, Marie de Médicis a retrouvé suffisamment d'autorité pour qu'il soit nécessaire de s'attirer ses bonnes grâces[161]. Son action relève ici plus du calcul politique que de la générosité. De plus, en offrant ses chevaux à la reine, Priuli marque des points auprès d'elle comme auprès du roi. La dernière phrase de l'extrait que nous venons de retranscrire est lourde de sens et prouve que Louis XIII est encore très méfiant envers sa mère. Il surveille ses faits et gestes, de crainte qu'elle ne prépare un nouveau complot. L'ambassadeur sait donc qu'il ne manquera pas d'apprendre et d'apprécier les gracieusetés de la république à l'égard de Marie.

Néanmoins, les évocations de la reine-mère sont assez restreintes dans les correspondances italiennes jusqu'à la fin de l'année 1621 et la brutale disparition, le 14 décembre, du connétable de Luynes (élevé à cette dignité le 31 mars)[162]. C'est cet évènement qui marque le début d'un progressif retour aux affaires de Marie.

2) <u>Le retour aux affaires</u>

D'après le résident florentin, une semaine après la mort du favori, Louis XIII était formellement décidé à bénéficier des conseils de sa mère :

> Le roi a expédié à la reine-mère un gentilhomme qui est arrivé hier matin. Le roi fait part à sa mère de l'accident survenu et, à cette occasion, lui témoigne des dispositions si favorables, qu'elle s'en montre pleine de joie et manifeste l'espoir de vivre dorénavant avec plus de contentement qu'elle n'en a eu jusqu'à ce jour. Dans la lettre qui lui a été remise, et je tiens ce renseignement de bonne source, le roi n'use pas seulement vis-à-vis d'elle de termes de courtoisie ; ses paroles laissent clairement entendre qu'il veut lui laisser quelque part dans le gouvernement de l'État. Car il dit qu'étant désormais résolu à gouverner par lui-même, il tiendra le plus grand compte des avis qui lui seront suggérés par sa haute et maternelle prudence[163].

---

carrosse de Priuli s'arrête dans la cour du Louvre. Ses chevaux plurent beaucoup à la reine qui regardait par la fenêtre à ce moment-là, ce qui n'étonne pas le résident qui estime que ce sont les plus beaux de Paris. Marie envoie son maître de cérémonies, M. de Bonneuil, pour les lui demander et lui offrir en échange deux autres chevaux ou un prix équivalent. Priuli répond qu'il ne peut accepter la moindre récompense et que c'est un honneur pour lui de faire cadeau de ses deux chevaux à Sa Majesté. Le lendemain, il ordonne qu'ils soient revêtus d'une couverture et qu'ils soient emmenés au même endroit que la veille pour que la reine puisse les voir. Celle-ci les reçoit avec une grande joie et remercie l'ambassadeur avec beaucoup d'affection. Après avoir fait ce don, Priuli s'est retrouvé très honoré et très bien vu. Toute la cour a pu s'en rendre compte et le roi ne tardera pas à le savoir car il sait tout ce qu'il se passe et principalement tout ce qui concerne sa mère.

[161] *Ibid.*, p. 56.

[162] *Ibid.*, p. 43. Luynes n'aura donc profité de sa charge de connétable que très peu temps. Il meurt à Longueville le 14 décembre de la rougeole ou de la scarlatine, un mois après avoir levé le siège de Montauban et déçu le roi par la même occasion (J.-C. Petifils, *op. cit.*, p. 310-313).

[163] Dépêche de G. B. Gondi du 23 décembre 1621, B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 5.

En effet, un mois plus tard, la reine est admise à certaines séances du conseil des affaires, selon le bon vouloir de son fils. Celui-ci n'a que vingt ans et manque encore d'expérience. Le décès du connétable entraîne chez lui un profond vide affectif d'où, sans doute, sa volonté de se rapprocher de Marie. Elle ne redevient pas pour autant chef du conseil, cette fonction étant exercée par le cardinal de Retz, jusqu'à sa mort en août 1622, puis par le cardinal de La Rochefoucauld. Elle n'a pas non plus le droit de vote et n'a pas vraiment d'influence sur les grandes décisions[164]. Cependant, elle retrouve clairement un rôle politique, au point que Condé décide de « se faire déclarer chef du parti opposé à la reine-mère » [165]. Il y avait toujours à la cour de nombreuses inimitiés entre factions. La maison de Bourbon s'opposait à celle de Guise et les partisans de Marie de Médicis entretenaient une violente hostilité contre le « clan des favoris »[166]. Par ailleurs, la rivalité entre le prince de Condé d'une part et la reine-mère et Richelieu de l'autre, s'amplifie encore plus après la mort de Luynes. Les deux parties ambitionnent de prendre le contrôle du gouvernement. Mais Louis XIII n'est pas encore prêt à confier trop de responsabilités à Marie et à son nouveau favori, qu'il craint :

> À l'égard de sa mère, le roi, est plein du soupçon qu'elle ne veuille l'assujettir, comme du vivant de Concini. Lorsqu'on voit auprès d'elle l'évêque de Luçon, on peut redouter que celui-ci ne prenne pied trop avant ; car sa cervelle est ainsi faite qu'il est capable de tyranniser et la mère et le fils[167].

Ottavio Corsini, le successeur de Bentivoglio à la nonciature de France, à qui l'on doit cette réflexion, n'aime pas Richelieu[168]. Pour des raisons personnelles, il n'est pas favorable à ce que l'évêque de Luçon reçoive la pourpre cardinalice et il est souvent très critique envers lui. Mais il ne se trompe pas concernant la méfiance qu'il inspire au roi. Ce dernier aimerait l'éloigner de la cour, au moins pour quelque temps, comme l'indique l'ambassadeur florentin dans une lettre du 12 mars :

> Le roi laisse voir qu'il désire que l'évêque de Luçon s'éloigne de la reine sa mère, afin que ni lui ni elle, ne fassent plus crier le monde par le fait de leurs favoris ; mais la reine, pour ne point manquer à la reconnaissance des services qu'elle dit avoir reçus dudit évêque, ne peut pencher à lui donner son congé si l'on ne trouve moyen qu'elle puisse le faire sans marque d'ingratitude et avec honneur pour elle. Aussi Leurs Majestés ont dû convenir ensemble que l'on fera tous les efforts possibles à Rome pour assurer le chapeau cardinalice à l'évêque, lors de la prochaine promotion, mais sous la condition expresse qu'aussitôt après il partira pour

[164] J.-C. Petifils, *op. cit.*, p. 329.
[165] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 640-641.
[166] B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 2.
[167] Dépêche de Corsini du 10 janvier 1622, *ibid.*, p. 8
[168] Corsini, archevêque de Tarse, était arrivé en France au milieu de l'année 1621.

> Rome. On dit que la reine consent volontiers à adopter ce moyen terme, et, pour en assurer l'effet, on a, l'autre jour mandé un courrier extraordinaire en cour de Rome[169].

Louis XIII s'était résolu à gouverner seul et avait déclaré qu'il ne prendrait plus de favori[170]. Logiquement, il aimerait que sa mère adopte la même attitude. Mais est-ce vraiment pour les raisons invoquées par Gondi ? N'est-ce pas plutôt pour desserrer l'emprise que l'évêque de Luçon exerçait sur Marie ? Toujours est-il qu'il n'y parvient pas, Richelieu restant à la cour après avoir été promu au cardinalat le 5 septembre 1622[171]. La puissance de la reine en ressort encore grandie. Déjà, depuis plusieurs mois, les représentants étrangers avaient recommencé à la consulter. Le vénitien Giovanni Pesaro s'était notamment entretenu avec elle au sujet de l'affaire des Grisons[172] :

> Sa Majesté se montra très sensible à la confiance que je lui témoignai de la part de Votre Sérénité. Elle me dit que quant à elle, elle était toute disposée à user de son pouvoir pour contribuer au bien et à l'avantage de Votre Sérénité ; que le roi avait un bon conseil et qu'elle espérait qu'il serait bien guidé. Pour elle, elle ne manquerait pas de rappeler à son fils les maximes du feu roi, son seigneur, de glorieuse mémoire, lequel avait eu tant de sagesse qu'il était impossible de concevoir l'idée d'une politique préférable à la sienne : Il est certain que, depuis quelque temps, les amis de cette couronne sont négligés, me dit-elle, et non pas un peu, mais trop. J'espère que le roi ne voudra pas que les Espagnols aillent toujours de l'avant, comme ils font, et, pour moi, je contribuerai au bien de tous et à la paix, jugeant que c'est là l'intérêt de mes enfants[173].

Depuis 1617, Louis XIII était surtout préoccupé par les affaires intérieures de son royaume et il n'avait pas eu le temps ni les moyens de s'impliquer autant que Venise l'aurait voulu dans les conflits internationaux[174]. Encore en 1622, il se prépare à une

---

[169] Dépêche de G. B. Gondi du 12 mars 1622, *ibid.*, p. 20.
[170] J.-C. Petitfils, *op. cit.*, p. 329.
[171] B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 119. Il reçoit la barrette de cardinal en décembre, des mains du roi (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 642).
[172] En 1621, G. Pesaro avait été nommé ambassadeur ordinaire de Venise en France, en remplacement d'A. Contarini.
[173] Dépêche de Pesaro du 1er avril 1622, B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 49.
[174] La crise de Valteline, que nous avons déjà abordée dans ce chapitre, s'était achevée le 21 avril 1621 avec le traité de Madrid qui rétablissait la suzeraineté des Grisons sur la Valteline, en échange d'une amnistie générale pour les Valtelins et de l'annulation de toutes les mesures antireligieuses qui avaient été prises contre eux. Par ailleurs, les troupes du gouverneur du Milanais et de l'Empereur s'engageaient à quitter ce territoire. Pour éviter que l'équilibre européen ne soit profondément modifié, la France s'était résolue à négocier, par le biais de Bassompierre et était repartie plutôt soulagée. Louis XIII, qui attendait le résultat des négociations avec son armée pour savoir s'il allait devoir se diriger vers les Alpes, peut se reconcentrer sur le problème protestant et lancer ses troupes dans le Midi. Mais, par la suite, l'Espagne s'arrange pour retarder l'application du traité et les Ligues finissent par perdre patience. Elles attaquent les troupes espagnoles et remportent la victoire. Le duc de Feria et l'Empereur répliquent en envoyant des renforts et en s'attaquant aux Grisons directement. Au milieu du mois de janvier 1622, les Ligues sont obligées de signer un nouvel accord (le traité de Milan) et d'abandonner leur suzeraineté sur la Valteline. Même si les Espagnols avaient promis de détruire les forts qu'ils avaient construits dans la vallée, leur emprise sur le nord de l'Italie est évidente. Si le traité de Madrid avait été jugé satisfaisant par Venise, celui de Milan ne l'est pas du tout vu qu'il permettait à l'étau des Habsbourg de se resserrer autour de la république. Il ne convient pas non plus à la France mais, n'ayant, là-encore, pas pu intervenir, elle se retrouvait devant le fait accompli. Profitant du

nouvelle expédition militaire dans le Midi et Pesaro a, probablement, pensé qu'il serait assez peu réceptif à ses instances. Le Vénitien préfère donc se tourner vers la reine-mère en espérant que son regain d'influence sur son fils pourrait jouer en sa faveur. Mais la réponse de Marie de Médicis est assez évasive. Elle promet simplement de faire son possible, sans laisser entrevoir de grandes chances de réussite. C'est la preuve que son pouvoir était encore très fragile, d'autant plus qu'elle devait encore composer avec la défiance des courtisans et du roi[175]. Mais cela ne l'empêche pas d'essayer d'honorer sa promesse en dénonçant ouvertement les agissements espagnols et en incitant Louis XIII à faire respecter la parole donnée par Philippe III (puis Philippe IV) aux Grisons, concernant la Valteline[176]. Après avoir signé la paix de Montpellier avec les huguenots, le 18 octobre 1622, le roi de France choisit d'écouter sa mère et de conclure une alliance avec la confédération des cantons suisses, la Savoie et Venise, dans le but de mettre fin à la domination de l'Espagne sur la Valteline[177].

Marie a donc réussi à obtenir ce qu'elle voulait mais il lui a fallu beaucoup de temps pour convaincre. Pour Corsini, les personnages les plus puissants de la cour s'efforcent de restreindre la marge de manœuvre de la reine mais par crainte de Richelieu avant tout :

> Le prince de Condé devient de plus en plus suspect au roi, et la reine mère reprend faveur, bien qu'elle ne soit pas en position d'avoir jamais grande part aux affaires, par la raison que tous les conseillers du roi craignent Luçon, par l'influence duquel elle se laisse absolument gouverner[178].

Présentée une nouvelle fois comme sous influence, Marie commence tout de même à profiter de la baisse de la popularité de Condé auprès de Louis XIII, ce qui est confirmé par Gondi à la fin de l'été :

> Le prince de Condé, à cause de ses mœurs vicieuses et aussi parce qu'il veut trop jouer le premier personnage à la cour, ne cesse de déchoir dans les bonnes grâces du roi, de telle sorte que sous peu, à ce que l'on croit, il donnera complètement du nez par terre. Schomberg, peu aimé du prince, ne se fera pas prier pour aider à lui donner la poussée ; et, comme c'est l'avis de celui qui a aujourd'hui la plus grande autorité [Puysieux], le garde des sceaux [M. de Vic] s'y rangera. Et, afin que le prince soir moins en état de leur nuire, tous les trois réunis font le calcul de s'appuyer sur la reine mère ; ils réclament sa présence et ont envoyé ici quelqu'un pour la solliciter de venir à la cour. Si ce projet réussit et que la reine mère fasse une bonne

---

soutien du pape, elle ne peut que demander à Philippe IV de ne pas ratifier le traité. Le lecteur trouvera davantage d'informations dans les ouvrages de B. Zeller (*ibid.*, p. 29-58) et J.-C. Petifils (*op. cit.*, p. 325-328).

[175] Dépêche de Pesaro du 1er avril 1622, B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 73.

[176] Philippe III meurt le 31 mars 1621. Son fils, Philippe IV (né en 1605) lui succède.

[177] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 646. La France, les cantons suisses, la Savoie et Venise forment la ligue de Lyon, le 7 février 1623.

[178] Dépêche de Corsini du 4 juillet 1622, B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 107.

> union avec ces ministres, Luçon, qui sera bientôt cardinal, doit commencer à jeter les yeux sur la place que tenait le cardinal de Retz au ministériat d'État, et il aurait des chances de succès, parce que les autres ministres, voulant augmenter l'autorité de la reine, pourraient juger que c'est là le meilleur moyen, à la condition cependant que l'on tienne compte de leurs intérêts. Nous verrons l'effet du temps dans cette affaire. En attendant, le roi, lui aussi, réclame sa mère, parce qu'il est question de faire la paix. Il désire que ce soit elle qui s'entremette à ce sujet, afin que l'obligation qu'auront les huguenots à l'auteur d'un tel bienfait tombe sur elle et que ce soit elle, conséquemment, qui continue à posséder leur confiance, et non pas un des princes ; car cette intelligence avec les huguenots le rendrait trop suspect au roi […][179].

À partir du moment où les ministres accordent à la reine-mère leur confiance, au détriment de Condé, celle-ci voit sa position se renforcer. Le surintendant des finances, le secrétaire d'État aux affaires d'étrangère et le garde des sceaux veulent désormais s'appuyer sur elle pour précipiter la chute du prince du sang[180]. La paix de Montpellier, qui survient à peine deux mois plus tard, finit par avoir raison de Condé. Obnubilé par la lutte contre les huguenots, il considère ce traité comme un désaveu et il s'exile en Italie[181].

Contrairement à ce que sous-entend Gondi, Marie ne semble pas avoir participé activement à la conclusion de la paix, même s'il y était favorable. Opposée aux expéditions dans le Sud-Ouest et dans le Midi, elle souhaitait le maintien de « l'État huguenot consacré par les articles secrets de l'édit de Nantes »[182]. En parallèle, son alliance avec les ministres tardait à se mettre en place, ceux-ci voyant plus d'intérêt pour eux à entretenir les soupçons du roi pour sa mère qu'à les atténuer :

> Ils [les ministres] se complaisent dans l'espérance de faire durer avec plus de vivacité la division entre le roi et sa mère, afin de rester, eux, au milieu de ces dissensions, les véritables maîtres du pouvoir, et il est bien certain que le roi ne sera jamais qu'avec beaucoup de peine sous la dépendance entière, soit de sa mère, soit de son parent [Condé][183].

Mais le départ de Condé laisse le champ libre à Marie de Médicis et son pouvoir va grandissant. Les Brûlart (Sillery et Puysieux) veulent, eux-aussi, saisir l'occasion. Pour assurer leur position politique, ils sont dans l'obligation de trouver des appuis

---

[179] Dépêche de G. B. Gondi du 28 août 1622, *ibid.*, p. 116-117.

[180] On peut quand même se demander si le Florentin ne se trompe pas dans son analyse. C'est Condé qui avait fait nommer Schomberg au poste de surintendant des finances en septembre 1619 et, lorsqu'il est remercié en janvier 1623 (au profit de La Vieuville), c'est sur les instances des Brûlart (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 641). Était-il donc vraiment question d'une alliance entre ces derniers et Schomberg quelques mois auparavant ?

[181] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 641.

[182] *Ibid.*, p. 647-649. L'auteur explique les raisons de cette opposition qui peut paraître étonnante chez une reine très catholique. La guerre coûtait cher et l'affaiblissement des finances du royaume rendait plus compliqué le respect des clauses financières de la paix d'Angers. La reine ne touchait pas l'argent qu'elle escomptait et elle s'en plaignait âprement. De plus, l'échec de sa politique de 1616-1617 la pousse à vouloir revenir vers la politique conservatrice qu'elle avait tenue, avec réussite, entre 1610 et 1615.

[183] Dépêche de Pesaro du 13 octobre 1622, B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 136.

aristocratiques. Ils prennent donc le parti de se rapprocher pour de bon de la reine-mère et encouragent Louis XIII à la consulter avant de prendre toute décision importante :

> Le pouvoir de la reine mère augmente ; elle prend une part de plus en plus pleine aux affaires ; c'est l'effet de la continuation de son union avec Puysieux. Ce dernier ne laisse pas d'exercer son autorité et d'assumer sur lui autant que possible tout le poids du gouvernement[184].

L'ambassadeur de la Sérénissime est forcé de le reconnaître, la reine a bel et bien fait son retour dans les affaires d'État. De manière générale, les observateurs italiens n'y sont pas opposés. Ce retour sur le devant de la scène les fascine et nous avons pu constater qu'ils observaient avec attention le parcours de la reine depuis 1620. Son progressif retour aux affaires est parfaitement retracé dans leurs dépêches et il est largement commenté[185]. Les Florentins et les Mantouans sont toujours de fidèles appuis et les Vénitiens ont trouvé en Marie de Médicis un soutien à leurs propres intérêts. Rome, qui a longtemps œuvré par l'intermédiaire du nonce Bentivoglio en faveur d'une réconciliation entre Louis XIII et sa mère, ne peut que se réjouir de les voir de nouveau agir ensemble. En revanche, le pape n'approuve pas la récente politique française et accueille très froidement la paix de Montpellier que le nonce qualifie de « honteuse »[186].

Les seules inquiétudes des Italiens résident dans le caractère influençable du roi et de la reine-mère. Nous l'avons vu dans les extraits cités ci-dessus, Pesaro affirmait que Louis XIII serait toujours sous la dépendance de Condé ou de Marie. Le premier étant parti sous d'autres cieux, le Vénitien a logiquement pensé que l'autorité de la seconde prendrait le dessus. Mais, à lire les correspondances des ambassadeurs, la reine est presque toujours, depuis son arrivée en France, influencée par un autre personnage. En 1623, les résidents estiment que c'est Richelieu qui occupe ce rôle et ce depuis bientôt quatre ans.

3) <u>L'ascension de Richelieu</u>

Plusieurs dépêches italiennes de 1623 et 1624 abordent cet accroissement de la puissance du cardinal et de la crainte qu'il inspire. Le 6 mai 1623, alors qu'il traite de questions d'argent impliquant la France et la Toscane, l'ambassadeur de Florence certifie qu'il s'attacherait à « laisser le moins de prise possible aux malveillantes ficelles du

---

[184] Dépêche de Pesaro du 21 janvier 1623, *ibid.*, p. 176.
[185] Nous avons pourtant essentiellement travaillé à partir des extraits proposés par B. Zeller. Nul doute qu'une étude plus approfondie des dépêches originales de Corsini, Pesaro, Priuli et Gondi donnerait encore plus de relief à nos observations.
[186] J.-C. Petitfils, *op. cit.*, p. 342.

cardinal »[187]. Le lendemain, il ajoute qu'il « veillerai[t] attentivement, sachant quel empire exerce sur la reine l'esprit [de Richelieu] et connaissant surtout l'étroite union qui, pour des raisons politiques, existe entre elle et Puysieux »[188]. Gondi hésite donc à traiter avec la reine-mère car il se méfie de son entourage. Il pense que s'il existe toujours des désaccords entre Marie de Médicis et Louis XIII, c'est uniquement à cause de l'évêque de Luçon :

> Le roi voudrait bien que la reine sa mère acceptât que le cardinal de Richelieu s'en allât un peu à Rome et qu'elle voulût bien se servir pour principal ministre de M. de Brèves ou d'un personnage semblable. Si elle y consentait, il n'est pas douteux qu'elle en viendrait à avoir une autorité beaucoup plus grande que maintenant, parce que le bon prélat est redouté de tous les ministres comme un homme trop fin et qu'ils pensent n'être pas bon de l'avoir trop à côté de soi. Et c'est là, sans doute la raison qui met encore quelque obstacle à une entente complète entre le roi et sa mère ; car il est très certain qu'aujourd'hui il n'y a plus de mésintelligence entre eux ; aussi le roi voudrait bien qu'on ne pût pas lui mettre en tête certains scrupules relatifs non pas à la fidélité, mais à l'esprit altier et dominateur du cardinal[189].

En février 1624, Richelieu n'était pas encore ministre. Mais, après être devenu cardinal, il pouvait espérer occuper de plus hautes responsabilités politiques au sein du royaume de France. Jusqu'ici, Louis XIII avait toujours refusé de le faire entrer dans le gouvernement, se souvenant qu'il avait été l'organisateur de la seconde révolte de sa mère[190]. « Voilà un homme qui aimerait bien être de mon conseil ; mais je ne puis m'y résoudre après tout ce qu'il a fait contre moi », avait-il déclaré au maréchal de Praslin au sujet de l'évêque[191].

Mais le roi doit supporter les pressions de sa mère qui ne cesse de lui demander de faire rentrer son favori dans le conseil[192]. Les rivalités entre ministres étaient alors extrêmement importantes et Marie contribuait à les attiser. Ce début d'année avait été marqué par la disgrâce des Brûlart. Sillery avait dû rendre les sceaux en janvier et Puysieux avait été contraint de céder sa charge de secrétaire d'État aux affaires étrangères au marquis de La Vieuville en février. Celui-ci, déjà surintendant des finances depuis janvier 1623, était donc devenu l'homme fort du gouvernement, même si le cardinal de La

---

[187] Dépêche de G. B. Gondi du 6 mai 1623, B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 212. L'auteur traduit « maliziose » par « malicieuces » mais « malveillantes » nous a semblé plus approprié.
[188] Dépêche de G. B. Gondi du 7 mai 1623, *ibid.*, p. 213.
[189] Dépêche de G. B. Gondi du 16 février 1623, *ibid.*, p. 244.
[190] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 642-643.
[191] F. Hildesheimer, *Richelieu*, 2004, p. 115.
[192] Louis XIII se serait désavoué en replaçant Marie à la tête du conseil puisque toutes ses actions depuis avril 1617 auraient été discréditées. Ne pouvant donc plus espérer cette place, la seule solution qui restait à la reine était d'y faire accéder l'une de ses créatures, prêt à défendre les mêmes positions qu'elle. Dès lors, cela explique son entêtement à faire entrer Richelieu dans le gouvernement (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 643)

Rochefoucauld possédait toujours le titre honorifique de chef du conseil. Le 29 avril, Richelieu est enfin nommé ministre mais avec un rôle seulement consultatif, toute participation aux affaires lui étant interdite[193]. En revanche, s'il obtient ce poste de « consultant », c'est avant tout parce que le roi a fini par céder aux multiples instances de la reine-mère. Son talent politique n'a pas vraiment été pris en compte[194].

La Vieuville prônait une politique de fermeté envers l'Espagne, ce qui allait dans le sens de l'opinion de la reine-mère, mais il voulait aussi réduire le montant des pensions distribuées à l'aristocratie pour pouvoir davantage intervenir dans les affaires extérieures. Or, Marie était toujours dans une optique conservatrice de compromis avec les Grands[195]. En désaccord avec le surintendant, elle mène par conséquent une campagne dirigée contre lui et réussit à le faire tomber, le 13 août, alors qu'il contrôlait le gouvernement depuis seulement six semaines[196]. Un nouveau remaniement ministériel est effectué et le 27 août, Richelieu remplace le cardinal de La Rochefoucauld comme chef du conseil. Un autre fidèle de Marie de Médicis, Michel de Marillac est chargé de la surintendance des finances, aux côtés de Bochart de Champigny[197]. C'est une consécration pour la reine qui réussit à imposer son parti comme administrateur du royaume. Certes, Richelieu n'est que le détenteur d'une charge honorifique et n'est pas encore le principal ministre de Louis XIII. Mais il ne tarde pas à le devenir en parvenant à installer autour de lui une équipe qui lui est fidèle[198].

Si entre 1620 et 1623, la reine-mère a réussi à retrouver un rôle politique important, sa position reste toujours très inconfortable. Ne possédant aucun rôle institutionnel, elle doit à tout prix cultiver de bonnes relations avec son fils, sous peine de se retrouver immédiatement écartée et sans doute de manière définitive. Dans les dépêches des ambassadeurs italiens de 1624, le nom de Marie de Médicis paraît déjà en retrait par

---

[193] F. Hildesheimer, *Richelieu*, *op. cit.*, p. 116. Il n'a pas, par exemple, l'autorisation d'assister aux réceptions d'ambassadeurs ou aux audiences publiques.
[194] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 643.
[195] *Ibid.*, p. 677-678.
[196] Il avait été accusé de manque de fermeté au service du catholicisme et de détournements financiers en lien avec les intérêts de son beau-père, le financier Bouhier de Beaumarchais (F. Hildesheimer, *op. cit.*, p. 116-117). Par ailleurs, on le disait hostile à la reine-mère.
[197] D'autres nominations à l'époque permettent de mettre en valeur le renouveau de la puissance de la reine-mère (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 679-680). Louis XIII choisit notamment Louis de Nogaret, cardinal de La Valette comme ambassadeur de Rome. Ce dernier était le fils du duc d'Epernon et l'évêque de Toulouse. À partir de 1617, Marie de Médicis se démène auprès du pape pour lui obtenir la barrette de cardinal. Ce thème est d'ailleurs très présent dans la correspondance de Bentivoglio lors de sa nonciature en France, de 1617 à 1621. Les efforts de la reine finissent par payer puisqu'il est bien élevé au cardinalat en 1621.
[198] F. Hildesheimer, *Richelieu*, *op. cit.*, p. 121.

rapport à celui de Richelieu. Ils mettent en avant la grande influence du cardinal, à tel point qu'ils hésitent à soulever certaines questions avec la reine, de peur de subir les foudres de l'évêque de Luçon. Marie occupe une place d'intermédiaire entre le roi et son chef du conseil mais elle adresse beaucoup moins d'instructions à ce dernier que lui ne lui en donne[199]. Son intervention est moins visible par les diplomates car elle se fait essentiellement en marge du conseil, lors d'entrevues régulières avec Louis XIII. Bien qu'elle ne soit pas encore marginalisée, Marie de Médicis apparaît donc, sous la plume des observateurs italiens, relativement effacée à la fin de l'année 1624.

Suite à l'attentat de Concini, la reine-mère s'était retrouvée, du jour au lendemain, écartée du pouvoir. Exilée à Blois par Louis XIII et ses favoris, elle avait été traitée avec une grande dureté selon le nonce et l'ambassadeur florentin. Pendant près de trois ans, les deux représentants diplomatiques s'étaient efforcés de réconcilier la mère et le fils, considérant que leur désunion ne pouvait avoir que des conséquences désastreuses pour le royaume de France et la religion catholique. Si Rome avait pris le soin d'agir avec la plus grande prudence, pour ne pas mécontenter le jeune monarque, les Toscans s'étaient montrés un peu plus véhéments, pour défendre l'honneur des Médicis. M. Bartolini, qui plus est parent de Concini, avait dû en subir les conséquences et s'était exilé en Lorraine, après avoir vu son hôtel mis à sac, en avril 1618. Il n'était revenu qu'au début de l'année 1620. De leur côté, les Vénitiens avaient adopté une posture de neutralité dans cette affaire. Ils n'avaient pas vu d'un mauvais œil la prise de pouvoir de Louis XIII, espérant sans doute que son antipathie envers les Espagnols allait le pousser à revenir vers ses alliés italiens.

Après sa réconciliation avec son fils en 1620, Marie avait progressivement reconquis une certaine puissance politique. En 1622, elle avait retrouvé suffisamment d'influence pour que les Italiens décident de traiter de nouveau avec elle. Mais les Transalpins avaient surtout suivi avec attention l'ascension du nouveau favori de la reine, l'évêque de Luçon. Nommé cardinal, il finit par s'imposer deux ans plus tard en tant que chef du conseil. À partir de cette date, la correspondance des ambassadeurs est beaucoup plus concentrée sur la figure de Richelieu que sur celle de Marie de Médicis, celle-ci étant

[199] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 687.

devenue plus effacée. Son action se faisant désormais dans l'ombre, elle est beaucoup moins perceptible pour les Italiens.

PARTIE III

Une reine aux multiples facettes

Chapitre VII

Marie, la femme derrière la reine

Jusqu'ici, nous nous sommes essentiellement concentrés sur le personnage politique de Marie de Médicis. Évidemment, c'est l'aspect de la reine qui a le plus préoccupé les observateurs italiens. Mais dans ce chapitre, nous avons souhaité aborder des questions totalement différentes. Depuis le début de notre étude, nous avons vu transparaître certaines des caractéristiques physiques et morales de la reine, sans vraiment nous y intéresser de très près[1]. Nous allons tenter d'y remédier en nous servant de nos sources pour dresser un portrait d'ensemble de la reine, l'objectif principal étant de déterminer de quelle manière les Italiens la représentaient à leurs interlocuteurs et quelle était leur opinion sur sa personnalité. Notre regard se tournera ensuite sur la vie privée de Marie et sur ce qu'elle a inspiré à nos témoins transalpins. L'essentiel de ceux-ci étant des agents diplomatiques, des thèmes tels que la vie quotidienne ou les relations de la reine avec ses enfants les ont-ils passionnés ou, au contraire, complètement désintéressés ?

I – « Descrizione di Maria de' Medici »

4) Une physionomie conventionnelle

Au cours de nos recherches, nous n'avons presque jamais été confrontés à des allusions aux aspects physiques de Marie de Médicis. Il serait très compliqué de s'imaginer à quoi elle ressemblait en se basant uniquement sur les écrits des ambassadeurs italiens. Il est, somme toute, assez compréhensible de ne pas trouver beaucoup de détails descriptifs dans leurs correspondances, surtout au fur et à mesure que le règne de la reine avance. Après 1610, la plupart des diplomates et souverains européens connaissent ses traits, soit parce qu'ils l'ont déjà rencontrée, soit parce qu'ils ont déjà vu un portrait d'elle. Ainsi, quand il rédige le

[1] Il nous arrivera donc de reprendre certains passages déjà abordés dans des chapitres précédents.

compte-rendu de sa première audience avec Marie, en janvier 1617, le nonce Bentivoglio ne prend pas la peine de faire une description physique. Il sait que le cardinal Borghese ou le pape Paul V sont en contact avec elle depuis plus de dix ans. Il est vrai, cependant, que nous n'avons pas eu la possibilité de consulter l'intégralité de la correspondance des observateurs italiens présents en France entre 1600 et 1624. S'ils ont été amenés à dépeindre les caractéristiques corporelles de la reine, ils l'ont probablement fait dans l'une de leurs premières missives, c'est-à-dire peu de temps après avoir fait connaissance avec elle. Il faudrait donc procéder à quelques vérifications pour confirmer nos propos mais, *a priori*, dresser un portrait physique de Marie de Médicis n'a pas été l'une de leurs préoccupations majeures.

Les ambassadeurs sont, en revanche, un peu plus expansifs quand il s'agit de traiter de son état physique. Si l'on prend l'exemple de la correspondance du nonce Del Bufalo entre 1601 et 1604, on constate qu'il fait des points réguliers sur la santé de la famille royale, d'autant que cela coïncide avec une période où Henri IV tombe gravement malade (en 1603 plus particulièrement)[2]. La moindre indisposition de Marie est mentionnée par les représentants transalpins et ses éventuelles convalescences sont suivies avec attention[3]. On retrouve sans doute cette situation dans toutes les cours européennes. Mais les relations des Vénitiens montrent que la santé du roi est observée avec encore plus d'attention que celle de la reine, comme en témoignent les deux extraits ci-dessous :

> Il re ha forniti cinquantadue anni a' dodici del mese di dicembre del 1605, ed è di natura robustissima […][4].

> È Sua Maestà d'anni cinquantacinque, mesi otto, diecinove dei quali ne ha di dominio nel regno di Francia. È di natura prosperosa e forte, e sebbene bianco di pelo ha però le forze fresche […][5].

Ces deux citations sont tirées des relations respectives de Badoer et de P. Priuli et concernent Henri IV. Dans les deux cas, on note une référence à son âge puis juste après à sa robustesse et à son dynamisme. On a l'impression que les résidents voulaient rassurer la

---

[2] Dépêches de Del Bufalo à Aldobrandini des 6 avril, 14 juin, 26 juillet et 22 septembre 1604, B. Barbiche, *Correspondance du nonce […], op. cit.*, p. 701, 736, 762 et 787.

[3] C'est surtout au moment des accouchements que la reine bénéficie de la sollicitude des ambassadeurs. Lorsqu'elle donne naissance au dauphin en 1601, le Vénitien Cavalli assure qu'elle « fut tenue quelque temps en grand péril » (dépêche de l'automne 1601, Bnf, Ms. Ital. 1750, f. 84 r°, citée par L. Batiffol dans *La vie intime […], op. cit.*, p. 37). Ses autres accouchements ne se passent pas toujours sans encombre : J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 139 et L. Batiffol, « La journée de Marie de Médicis », *La revue de Paris*, Paris, 11e année, t. 3, p. 515. Les deux auteurs parlent de violentes coliques et de « suffocations de matrice » qui inquiétaient les médecins, notamment lors de la naissance d'Henriette en 1609.

[4] Relation de Badoer de 1605, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 106.

[5] Relation de P. Priuli de 1608, *ibid.*, p. 207.

Sérénissime sur la capacité du roi à gouverner et que, même s'il était dans la fleur de l'âge, il était encore suffisamment fringuant pour qu'il n'y ait aucun souci à se faire pour les années à venir.

Lorsqu'entre 1600 et 1610, les ambassadeurs de la république consacrent quelques lignes aux enfants royaux, on remarque également des commentaires sur leur bonne constitution ou leur éventuelle fragilité. À l'inverse, on ne l'observe pas dans les passages portant sur Marie de Médicis. Peut-être est-ce parce que la résistance de celle-ci n'était plus à démontrer et que sa santé était presque toujours excellente, du moins officiellement. Elle ne s'épanchait généralement pas sur ce sujet et certains de ses troubles n'étaient connus que de son entourage proche[6]. Peut-être est-ce aussi parce que la mort du roi ou de l'un de ses héritiers potentiels aurait été encore plus lourde de conséquences que celle d'une reine qui n'avait, jusque-là, que très peu d'influence politique. Évidemment, nous ne sommes pas en train d'affirmer que les Vénitiens auraient été insensibles à la disparition prématurée de Marie de Médicis. Mais le décès du roi, qui aurait entraîné une régence de minorité, ou celui de ses fils, qui aurait mis en péril la survie de la dynastie capétienne de la maison de Bourbon, auraient été désastreux pour le royaume. Le roi étant désormais d'un âge assez avancé et les héritiers étant encore très jeunes et vulnérables, le risque de les voir mourir était bien plus grand que celui de voir disparaître Marie, tout juste trentenaire et pleine de vie.

Il arrive que les ambassadeurs s'attardent parfois quelques instants sur l'apparence de la reine mais de façon très succincte. « È la regina Maria de' Medici di anni 43 in circa […], donna di gran maniera, di moltà gravità […] », écrivent Nani et Gussoni en 1611[7]. Au-delà du fait qu'ils se trompent sur son âge (elle n'a alors que trente-six ans), ils mettent simplement en avant son allure majestueuse et son port de reine, qualités attribuées à toute épouse de roi qui se respecte. Ils ne vont pas au-delà dans leurs appréciations. Au contraire, ils s'étendent bien plus sur l'apparence de Louis XIII, encore très mal connu à Venise :

> È il re di anni nove e mesi sei : quanto alla esteriore di bellissimo aspetto, il corpo poi è tanto ben proporzionato e ben composto, che spira tutto vaghezza e leggiadria, ha movimenti di tanto garbo e cosi graziosi, che più non si può desiderare, ed infine attrae gli uomini che lo veggono non solo ad amarlo come piccolo figliuolo, ma a riverirlo come re […][8].

---

[6] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 51-55.
[7] Relation de Gussoni et Nani de 1611, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 472-473.
[8] *Ibid.*, p. 471. Le roi est âgé de neuf ans et six mois. Il est de bel aspect extérieur. Son corps est si bien proportionné et bien constitué qu'il respire la grâce et la beauté. Il a des mouvements si gracieux et élégants que non seulement les hommes qui le voient ne peuvent que l'aimer en tant que jeune garçon mais aussi l'estimer en tant que roi.

Il faut dire que, dorénavant, il n'est plus le dauphin mais bien le roi de France. Le présenter en détail aux différents souverains est devenu incontournable. Dans plusieurs dépêches de la fin de l'année 1610, le Florentin Cioli effectuait, lui-aussi, une description approfondie de la physionomie du jeune monarque, affirmant qu'il avait hérité de la vivacité et de l'agilité de son père ainsi que de la beauté de sa mère[9]. Charme, grâce, beauté, ce sont des termes qui reviennent souvent dans les écrits des ambassadeurs pour qualifier l'aspect extérieur de Louis. On se souvient qu'ils avaient prêté des qualités plutôt semblables à Marie de Médicis au moment de son arrivée en France, à l'image de Vinta, dans ce passage que nous avons déjà retranscrit précédemment lorsque nous évoquions le mariage de décembre 1600 :

> La regina comparse molto bella et molto vaga con il manto regio et con la corona carica tutta di gioje che risplendevano nobilissimamente havendo anche sopra un busto di emellini ripieno et ornato tutto il petto et il resto del busto, et tutta la veste era ricamata a gigli d'oro sopra il fondo di velluto pavonazzo, com'era parimente anche tutto il manto ; et stava la regina cosi bene che ogn'uno stava ammirando et discorrendo se piu la sua bellezza rendessono belli quelli ornamenti regii, che gli ornamenti accrescessino bellezza a lei, et si portò con modestia et gravità tanto amabilmente et lietamente verso ciascuno che ogn'uno rimase sodisfattisimo […][10].

Plus de trente ans plus tard, Guido Bentivoglio vantait aussi, dans ses Mémoires, l'extrême beauté de la princesse. « Era poi dotata d'una singolar bellezza di corpo », assurait-il avant de raconter le déroulement des cérémonies d'octobre et décembre 1600[11]. Rappelons également le portrait élogieux qu'il dressait d'elle au moment de décrire l'assemblée qui avait assisté à la représentation de *L'enlèvement de Céphale* :

> Era particolarmente arricchito d'un gran numero di bellissime dame il teatro, ma sopra tutto la regina appariva non men regina in bellezza che in qualità, con si gran forza erano tirati gli occhi di tutti a rimirare i suoi ; tanta era nel rimanente ancora la perfezione del suo volto, e si rara in tutte le altre parti quell'armonia di bellezza che in lei si ammirava, e che al bello d'ogni altra con si manifesta superiorita prevaleva. Tale in Firenze manifestavasi la regina, ma sedici anni doppo quando io giunsi a Parigi, nel qual tempo continovava ella nella reggenza per la tenera età del re suo figliuolo, e tuttavia riteneva il governo del suo regno, io la trovai pur similmente con si vago e fresco aspetto, che la sua bellezza d'allora non punto meno risplendeva nell'abito vedovile di quello si fosse veduta risplender prima nel maritale. E potè farsi giudizio che siccome ella aveva

[9] « Il se montre jusqu'à présent, non pas de figure, car de ce côté, il tient plutôt de sa mère, mais de caractère, d'inclination et d'habitudes, très semblable à son glorieux père ; car il est fier, ardent, très agile […] » (dépêche de Cioli du 12 septembre 1610, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […]*, *op. cit.*, p. 126-127) ; « Le seigneur Dieu, voulant rendre parfait cet enfant, lui avait donné la beauté et la bonté de sa mère, et la vivacité d'esprit et de corps de son père » (dépêche de Cioli du 9 novembre 1610, *ibid.*, p. 154).

[10] B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 336. Une traduction de ce passage est retranscrite au sein de la note 149 du chapitre 1 du mémoire (p. 84). Agucchi, le secrétaire du légat, avait lui-aussi affirmé que la beauté de la princesse avait suscité beaucoup d'admiration (P. Richard, *op. cit.*, t. 7, p. 504).

[11] G. Bentivoglio, *Memorie […]*, *op. cit.*, t. 2, livre 2, p. 18. La reine était dotée d'une rare beauté de corps selon le nonce.

superate già tutte le bellezze d'Italia, cosi avesse riportato il medisimo vantaggio poi anche sopra tutte quelle di Francia[12].

Dans toutes les citations que nous venons de présenter, il y a une part d'éloge, de courtoisie et donc d'exagération. Mais il est certain que, pour les canons du XVIIe siècle, Marie était une belle femme. La minceur n'était pas appréciée et l'embonpoint de la Florentine n'avaient rien de repoussant, bien au contraire. Ses charmes avaient réussi à convaincre Henri IV de l'épouser. En outre, le roi avait fait preuve de beaucoup d'empressement quand il avait fallu remplir ses devoirs conjugaux lors de la nuit de noces[13]. Il ne semble pas avoir donné l'impression de « se sacrifier » pour le bien du royaume. Bentivoglio est sans doute un peu complaisant quand il affirme que la reine était toujours aussi belle seize ans plus tard. Mais quoiqu'il en soit, c'est sur cette caractéristique que les diplomates se sont le plus appesantis dans leurs descriptions.

5) <u>Une personnalité contrastée</u>

Contrairement aux aspects physiques, les traits de caractère de Marie de Médicis ont largement été exposés par les représentants italiens[14].

Bien entendu, au cours des mois qui suivent la célébration du mariage, tous sont chargés de transmettre au couple royal les félicitations de leurs gouvernements. Nous pouvons nous remémorer la commission reçue par les deux ambassadeurs extraordinaires de Venise, Dolfin et A. Priuli, dans laquelle on les invitait à vanter les grandes vertus de la nouvelle reine et ses qualités inestimables[15]. Lors de leur première audience avec Henri IV, ils avaient en effet souligné les « vertus et les qualités d'esprit exceptionnelles » de son épouse[16]. Nous pouvons relever une déclaration presque identique chez le duc de Savoie dès décembre 1599 : « la principessa Maria è dotata di virtù e di bellezze tali, che ella è degna della Maestà Vostra »[17]. Charles-Emmanuel Ier était pourtant opposé à l'alliance franco-florentine et ses

---

[12] *Ibid.*, p. 27-28. Le lecteur retrouvera une traduction française de cet extrait à la note 178 du premier chapitre du mémoire (p. 92).
[13] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 51-55. Richelieu affirmait même que la reine était tellement au gré du roi « que si elle n'avoit point été sa femme, il auroit donné tout son bien afin de l'avoir pour maîtresse » (L. Batiffol, *La vie intime […], op. cit.*, p. 242).
[14] Nous prenons uniquement en compte les extraits italiens et non les interprétations qu'en ont faites les historiens, souvent faussées par leur vision négative de la reine. C'est le cas, entre autres, de F.-T. Perrens dans *L'Eglise et L'État en France […], op. cit.*, t. 1, p. 282 et t. 2, p. 239 ou dans *Les mariages espagnols […], op. cit.*, p. 274-275. L'auteur a généralement tendance à comprendre les écrits des italiens comme cela l'arrange.
[15] Commission remise à Dolfin et A. Priuli en 1600, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 60.
[16] Relation de Dolfin et A. Priuli de 1601, *ibid.*, p. 65.
[17] Dépêche de Giovannini du 30 décembre 1599, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 388.

propos n'étaient pas sincères. Il s'agissait de paroles de convenance. De même, les compliments des Vénitiens sont des paroles de simple courtoisie et très générales qui pouvaient s'appliquer pour n'importe quelle reine d'Europe.

Dans les années qui suivent, on commence à distinguer dans les correspondances ou les relations, des commentaires un peu plus spécifiques à Marie. « La serenissima regina è di qualità veramente angeliche » (« la reine est de qualité vraiment angélique »), certifiait Badoer en 1605[18]. Giovannini la disait « di natura timida e timorosa » (« de nature timide et craintive ») [19]. Ses difficultés d'adaptation à la vie et aux coutumes françaises la faisaient paraître en retrait et beaucoup trop réservée. Le grand-duc ne s'y trompait pas et dans les instructions qu'il donne au cavalier Guidi en 1607, le caractère introverti de sa nièce est clairement établi : « il re [è] taciturno e circumpestto in quel che riguardi il suo servitio, e molto aperto e libero ne fatti d'altri. La regina [è] bien più taciturna »[20]. Si Henri IV se montre silencieux et impassible uniquement lorsqu'il traite des affaires d'État, sa femme conserve toujours une certaine réserve. « La natura di lei è assai difficile per impadronirsi dell'animo di quella nazione […]. Non si mostra con li principi affabile di quella maniera che sono state le altre regine di Francia […] »[21]. Cette observation de P. Priuli, en 1608, témoigne de l'incompatibilité qui règne entre l'attitude de Marie et les attentes des courtisans, d'où ses difficultés à s'intégrer et les craintes de l'ambassadeur qu'elle ne parvienne pas à gérer ses sujets, en cas de régence. Tous les agents diplomatiques italiens présents à Paris à l'époque tiennent le même raisonnement, y compris le nonce Ubaldini : « la reine se conduit mal, elle cajole peu ces gens qui ont été habitués par leurs monarques, et en particulier par le feu roi, à être traités de façon très affable. Elle parle peu, s'épanche beaucoup moins que le voudraient les coutumes et les nécessités d'ici »[22].

Guidi complète ce tableau en expliquant que Marie connaissait quelquefois des accès de colère. Nous pouvons lire dans ses missives des expressions à propos de la reine telles que « la natura sua e non poco ombrosa et collerica » ou encore « sua sensitiva e sanguigna

[18] Relation de Badoer de 1605, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 111.
[19] Dépêche de Giovannini du 16 février 1601, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 460.
[20] Instruction de Ferdinand de Médicis à Guidi peu avant son départ pour la France, le 20 novembre 1607, *Registro di lettere del cavaliere Guidi dove sono notate tanto quelle che scriveva che quelle che riceveva*, Archives d'État de Florence (référence citée par B. Zeller dans *Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 272). Le lecteur pourra trouver l'emplacement exact de ce document dans l'ouvrage d'A. Renaudet sur les sources de l'histoire de France (*op. cit.*, p. 140).
[21] Relation de P. Priuli de 1608, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 208-209.
[22] F. Kermina, *op. cit.*, p. 135. L'auteur ne précise pas la date exacte de ce jugement porté par le nonce.

natura »[23]. Le Toscan semble plutôt surpris de ce changement dans le comportement de Marie comme si elle n'avait jamais laissé transparaître cet aspect de son caractère durant ses années florentines. N'oublions pas qu'elle subit depuis plusieurs années la présence d'Henriette d'Entragues auprès du roi, ce qui constitue, sans aucun doute, la raison majeure de ses emportements. Mais même après la mort d'Henri IV, il lui arrive régulièrement de fulminer, ce qu'elle reconnaît elle-même[24]. La jalousie n'est donc pas la seule cause de ses crises de fureur. Ces dernières se produisent souvent lorsqu'elle est dépassée par les évènements et qu'elle est en difficultés.

À partir de mai 1610, les nouvelles responsabilités de la reine incitent les ambassadeurs à s'intéresser de plus près à sa personnalité comme le prouvent ces deux descriptions extraites des relations des résidents vénitiens en 1611 et 1616 :

> È la regina madre […] veramente tratta con tanto decoro e con modi cosi propri alla sua grandezza che nulla più, ha anco mista la gravità con l'affabilità e certo nell'apparenza riesce molto bene, e assai prudente, ma un poco timida, e per il sesso e per la natura è tarda nelle risoluzioni, ma ferma in esse, non è cosi sottoposta all'affetto e così facile alle lagrime come sogliono essere le donne, è religiosa e di lodevolissimi costumi […][25].

> Della regina madre dirò ritrovarsi in questa principessa una singolare bontà, grande religione, animo nobilissimo, azioni splendidissime. Non sa dissimular li suoi affetti, è risoluta, ed alcune volte costantissima in quello che determina : non avanza però di molto le condizioni del sesso, mentre ad una così grande ed importante amministrazione non sarebbe troppo qualsivoglia inveterata esperienza e perfetto sapere[26].

S'ils continuent de mettre en avant la timidité de Marie (qu'Ubaldini essaie de combattre farouchement[27]), ils insistent surtout sur sa bienveillance, sa grandeur d'âme et sa générosité, qualités que relèvent également Cioli en 1610, Bentivoglio en 1617 ou G. B. Gondi en 1623[28]. Le nonce la juge même « trop bonne » et incapable de faire du mal à

---

[23] L. Batiffol, *La vie intime […], op. cit.*, p. 238, B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 277 et dépêche du 29 juillet 1608, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 574.

[24] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 309.

[25] Relation de Gussoni et Nani de 1611, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 473. La reine est traitée avec beaucoup de bienséance et d'une façon conforme à sa grandeur. Ella allie gravité et affabilité ; elle est très prudente mais un peu timide. À cause de sa nature et de celle de son sexe, elle a des difficultés à prendre des décisions. Mais elle une fois qu'elle les a prises, elle reste déterminée. Elle n'est pas soumise à ses passions, elle a de très bonnes mœurs et n'est pas trop sensible, comme le sont généralement les femmes.

[26] Relation de P. Contarini de 1616, *ibid.*, p. 556-557. L'ambassadeur note que l'on retrouve chez la reine-mère, une bonté singulière, une profonde religiosité, une grande âme et de très bonnes actions. Elle ne sait pas cacher ses passions, elle est résolue et quelquefois très constante dans ses décisions : mais elle ne fait pas beaucoup progresser la « condition féminine », alors qu'une solide expérience et qu'un grand savoir ne seraient pas de trop pour une charge aussi importante.

[27] Dépêche d'Ubaldini du 8 décembre 1610 : « Per stimolare la timidità della regina ci è bisogno d'un stimolo gagliardo ». Le nonce tentait de la faire sortir de sa réserve.

[28] Dépêches de Cioli du 9 novembre 1610 (B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 154 ; voir aussi note 9 de ce chapitre, p. 292), de Bentivoglio du 28 mars 1617 (*La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 1, p. 166) et de G. B. Gondi du 7 mai 1623 (B. Zeller, *Richelieu et les ministres de*

autrui, ce qui ne facilite pas toujours les démarches de Rome, notamment quand les agents pontificaux essayent de faire tomber l'abbé Rucellai, au cours de l'été 1619[29].

Impressionnés par la spontanéité et la franchise de la reine, les Vénitiens estiment qu'elle ne sait pas dissimuler ses sentiments. Là-encore, Bentivoglio effectue des constatations équivalentes mais parfois avec une connotation dépréciative. L'inaptitude de Marie à cacher quoi que ce soit n'encourage pas le représentant du pape à lui confier des informations nécessitant un tant soit peu de discrétion : « il secreto però qui non è molto sicuro, e molto meno in bocca della Regina, la quale non sa punto dissimulare »[30]. En revanche, Bentivoglio est pleinement d'accord avec l'avis de ses homologues italiens concernant la grande religiosité de la reine et son dévouement en faveur des intérêts de l'Église catholique[31]. Déjà, en 1610, son prédécesseur à la nonciature de France admirait chez Marie « sa très-sainte et très-pure intention pour le service de Dieu et les progrès de la foi catholique, dont elle est très-zélée »[32]. Nous avons eu l'occasion de le voir à plusieurs reprises, Rome la considérait comme un soutien indispensable dans sa lutte pour le retour d'une unité religieuse en Europe.

On décèle dans le discours de Gussoni, Nani et Contarini une pointe à peine masquée de « misogynie »[33]. Ainsi, Marie est d'autant plus remarquable qu'elle ne se laisse pas gouverner par ses sentiments et n'est pas facilement sujette aux larmes contrairement à la plupart des autres femmes. Les deux envoyés extraordinaires de 1610 affirment de surcroît qu'elle tarde souvent à prendre des décisions, ce qui n'a rien de surprenant selon eux car c'est une caractéristique classique du sexe faible. Mais une fois qu'elle a fait un choix, elle est

---

Louis XIII […], op. cit., p. 213). Le nonce parlait d'une princesse possédant une « souveraine bonté » (« una principessa per altro di somma bontà ») tandis que la Florentin évoquait « sa générosité et […] sa bonté naturelle ».

[29] Dépêche de Bentivoglio du 28 août 1619, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*,, t. 3, p. 464 : » la Regina è troppo buona, e […] non sa far male ad alcuno ».

[30] Dépêche de Bentivoglio du 28 mars 1617, *ibid.*, t. 1, p. 163 : « mais le secret ici n'est pas très sûr et encore moins dans la bouche de la reine mère qui ne sait pas dissimuler » (il était alors question du cardinal Orsini).

[31] Le 28 mars 1617, il affirmait que Marie désirait ardemment « le bien de la religion » (« e sommamente desiderosa del bene della religione »), *ibid.*, t. 1, p. 166.

[32] Dépêche d'Ubaldini du 29 octobre 1610, F.-T. Perrens, *L'Eglise et L'État en France […]*, t. 1, *op. cit.*, p. 369.

[33] Ce trait de caractère est assez courant chez les diplomates vénitiens, nous y avons souvent été confrontés. Mais il semblerait que cette idée d'infériorité des femmes, notamment sur le plan politique, soit très répandue dans les sociétés du XVIIe siècle. La loi salique en France permet de le vérifier (Sarah Hanley, *Les droits des femmes et la loi salique*, 1994, p. 10). « Misogynie » et « misogyne » sont des termes qui n'apparaissent cependant dans aucun dictionnaire des XVIIe et XVIIIe siècles (Christian Biet, « Du critère de la misogynie appliqué au XVIIe siècle : Le cas de La Bruyère », *Les Cahiers du GRIF*, t. 47, 1993, p. 25-36). Nous utilisons donc ces termes dans le sens où nous les entendons aujourd'hui. Notons que l'on retrouve des traces de misogynie dans l'opéra italien (Robert Pitrou, *L'Opéra italien au XVIIe siècle*, 1950, p. 32), preuve que les témoignages de nos ambassadeurs vénitiens n'ont rien d'exceptionnel.

capable de rester ferme voire parfois un peu têtue. Il est très compliqué de lui faire abandonner une idée qu'elle a fait sienne[34].

Avant 1610, les références aux qualités d'esprit de Marie étaient assez rares. Au contraire, les Italiens regrettaient son peu d'aptitude aux affaires et son manque d'implication dans les questions politiques. Une fois régente, les récits évoluent quelque peu. Agréablement surpris par les efforts qu'elle déploie pour gouverner au mieux le royaume, ils lui découvrent « un excellent esprit »[35]. Mais la reine est aussi la cible de nombreuses critiques. Nous avons constaté plus haut que P. Contarini soulignait son manque d'expérience et de connaissances susceptible d'être préjudiciable lors de la gestion de certaines situations. Par ailleurs, est-ce vraiment utile de revenir sur les innombrables dépêches dans lesquelles les ambassadeurs déplorent son caractère influençable et sa fâcheuse tendance à ne faire confiance qu'au dernier avis entendu[36] ? « La fatalité veut qu'elle ait toujours quelque mauvais instrument autour d'elle », résume G. B. Gondi en 1623, après s'être plaint de la confiance aveugle que Marie accordait à Richelieu[37]. Néanmoins, même s'il est certain que cette dernière a été influencée par différents personnages au cours de sa vie, nous avons vu que les diplomates étrangers, tout comme des courtisans français, recouraient régulièrement à cet argument pour éviter de contester ses décisions. Il convient donc de faire la part des choses et de ne pas se laisser persuader par l'idée que son action a toujours été dictée par quelqu'un d'autre.

Les Italiens sont parfois plus sévères avec elle, à l'image de Bentivoglio qui lui reproche son manque de discernement : « la Maestà Sua [è] povera di parole di sua natura, e povera anche di spirito nelle cose gravi, massime quando non ha tempo di conferirle co'suoi ministri »[38]. Marie de Médicis a, en fait, beaucoup de difficultés à s'adapter à des situations imprévues à cause de son manque de souplesse. Elle ne sait donc pas faire face à une période de crise et sombre généralement dans la colère, l'entêtement ou le découragement. Quand elle

---

[34] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 309.

[35] Dépêche d'Ubaldini du 29 octobre 1610, F.-T. Perrens, *L'Eglise et L'État en France […],* t. 1, *op. cit.*, p. 369).

[36] Dépêche d'Ubaldini du 4 janvier 1611 (F.-T. Perrens, *Les mariages espagnols […], op. cit.*, p. 340) : « Dio voglia che sua Maestà nella quale s'imprimono facilmente i concetti dell'ultimo che gli parla, resti in questo proposito ». Dieu veuille que sa majesté, en qui s'impriment facilement les idées du dernier qui lui parle, conserve sa position actuelle (il était alors sujet des mariages espagnols). Sur cette question de l'influence subie par la reine, nous encourageons le lecteur à se reporter aux chapitres précédents.

[37] Dépêche de G. B. Gondi du 7 mai 1623, B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 213.

[38] Dépêche de Bentivoglio du 28 février 1617, *La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 1, p. 124 : « la reine est pauvre de mots par nature ; elle manque également d'esprit dans les affaires graves et encore plus quand elle n'a pas le temps d'en discuter avec ses ministres ». Pour remettre cette lettre dans son contexte, précisons que le nonce avait été vexé par une réponse de la reine dans une forme qui ne lui avait absolument pas plu (« la regina m'ha riposto in una certa maniera che non m'è piaciuta molto, a dir il vero »), d'où peut-être ses paroles assez dures envers elle.

est désemparée, elle s'en remet toujours à d'autres comme Leonora jusqu'en 1617, Villeroy de 1610 à 1614, Rucellai en 1618, Richelieu de 1620 à 1628, etc.[39]. Son entourage a réellement une importance considérable dans ses choix – on ne saurait le nier –, mais surtout dans certaines situations. Cela a parfois pour conséquence d'irriter les ambassadeurs et plus particulièrement les nonces. Ubaldini, Bentivoglio et Corsini dénoncent fréquemment son indolence, son incapacité et son peu d'autonomie. Voici, par exemple, ce que disait le dernier nommé au début de l'été 1623 :

> La reine mère […], soit qu'elle se tienne pour contente des démonstrations d'affection du roi son fils à son égard, soit qu'elle veuille vivre tranquille ou qu'elle se conduise d'après les avis du cardinal de Richelieu, qui veut être bien avec les deux partis, ne se remue pas beaucoup et n'agit guère[40].

Marie de Médicis a retrouvé une certaine puissance politique et le nonce regrette son inaction. Mais, déjà à cette période, la reine se plaçait un peu en retrait. Elle recommençait à participer aux prises de décisions mais sans que cela soit forcément visible par les diplomates. La situation est donc différente de celle des années 1600-1610, où Marie était contrainte de rester en retrait sans avoir de réel rôle politique, ou de celle des années 1610-1617, où Marie était institutionnellement placée à la tête du gouvernement. C'est davantage lors de ce septennat qu'elle a été visée par les critiques des Italiens regrettant son manque de confiance en elle et son inaptitude à faire des choix personnels.

La psychologie de Marie reste toutefois insaisissable. Nous n'avons que des indices et il est impossible de se représenter avec certitude quel était exactement son caractère. Nous n'avons présenté que la perception d'une dizaine d'Italiens qui, pour la plupart, ne la côtoient que dans un cadre publique et non dans la sphère privée. Les historiens du XIXe et du début du XXe siècle se sont pourtant beaucoup appuyés sur ces témoignages transalpins, dressant des traits de caractère incertains, pour ensuite analyser certains évènements de la vie de la reine et en tirer des conclusions souvent hasardeuses ou erronées[41].

3) De Santi di Tito à Pourbus : les évolutions de la représentation d'une princesse

À partir de 1597, les représentations picturales de la reine réalisées par des Italiens sont excessivement rares. À l'exception du *Mariage par procuration de Marie Médicis à*

[39] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 309-310.
[40] Dépêche de Corsini du 7 juillet 1623, B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 220-221.
[41] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 55.

Florence, tableau peint en 1600 par Jacopo da Empoli, nous avons uniquement retrouvé un portrait effectué par Santi di Tito, également en 1600, peu de temps avant la célébration des noces du 5 octobre (fig. 1)[42]. Marie apparaît pourtant dans de nombreux tableaux par la suite, mais tous sont des œuvres d'artistes français, flamands ou inconnus[43]. Les seules autres compositions de peintres transalpins qui la concernent sont antérieures à 1597 et ne rentrent pas dans notre champ d'étude[44]. Il n'y a donc guère que le tableau de Santi di Tito et les copies qui en ont été faites qui sont susceptibles de nous donner quelques indications sur la façon dont la nouvelle reine de France est représentée à Florence, au tout début du XVIIe siècle. La volonté d'Henri IV de limiter le nombre d'Italiens dans l'entourage de son épouse peut sans doute expliquer, au moins en partie, cette absence de portraits de Marie exécutés par des artistes originaires de la péninsule. Les peintres français et flamands sont privilégiés.

À défaut d'avoir pu confronter le tableau de Santi di Tito avec une représentation italienne de Marie de Médicis postérieure à 1600, nous avons choisi de le comparer à deux portraits de 1603 et de 1606, réalisés par le Français Charles Martin (fig. 2) et par le Flamand Frans Pourbus le Jeune (fig. 3). Cette confrontation permet de mettre en évidence les évolutions dans les représentations picturales de la reine, tant dans ses traits physiques que dans son apparence vestimentaire.

Lorsque Marie de Médicis prend la pose pour Santi di Tito, elle est âgée de vingt-cinq ans. Encore très mince, elle est vêtue d'une robe de cour florentine en velours de soie noire d'inspiration espagnole et brodée de fleurs de grenade et de fleurs de lys. Son corsage enserre sa poitrine et est surmonté d'une collerette laissant à peine apparaître quelques centimètres de peau au niveau du cou. On retrouve ici une sorte de compromis entre le costume italien, qui comportait un léger entrebâillement de la fraise sur le haut du corsage et le costume espagnol

---

[42] Il semble qu'un prototype du tableau ait été fait l'année précédente (M.-N. Baudouin-Matuszek, *op. cit.*, p. 250). La toile devait venir décorer l'une des pièces servant à accueillir les festivités du mariage. Le visage de la princesse et le fond avaient, vraisemblablement, été entamés depuis un certain temps (P. Bassani Pacht, *op. cit.*, p. 71).

[43] Nous en sommes arrivés à cette conclusion grâce à l'inventaire des portraits de Marie de Médicis dressé par M.-N. Baudouin-Matuszek (*op. cit.*, p. 249-253) à partir des travaux de Karla Langedijk, *The Portraits of the Medici : 15th-18th centuries*, 1981-1987, 3 vol. et de M. Grouvel, *L'iconographie des reines de France au XVIIe siècle*, Mémoire de l'école du Louvre, Louvre, Archives de la conservation, mai 1945. Nous nous sommes également référés aux informations contenues dans les ouvrages suivants : C. Caneva, *op. cit.*, 2005 ; P. Bassani Pacht, *op. cit.* ; M. Fumaroli, *op.cit.*, 2003 et J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 171 et 185-203. Nous n'avons pris en compte que les peintures représentant la reine et non les dessins tels que celui attribué à Ottavio Leoni, en 1614.

[44] Pendant sa jeunesse florentine, Marie a posé pour plusieurs grands maîtres italiens tels que Bronzino, Fachetti ou Pulzone. Des portraits d'elle alors qu'elle est enfant ou encore une très jeune fille ont ainsi été retrouvés, de même que quelques tableaux où elle est âgée d'une vingtaine d'années. Le dernier en date, avant de celui de Santi de Tito, est sans doute celui de Jacopo Liguzzi en 1597 (P. Bassani Pacht, *op. cit.*, p. 47).

qui ne laissait aucune ouverture. La coiffure de la princesse – très haute avec des bouffants et des frisons – correspond à la mode toscane de l'époque et est ornée de grosses perles, son front étant épilé pour qu'il paraisse plus grand[45].

[45] M.-N. Baudouin-Matuszek, *op. cit.*, p. 249.

Fig. 1. *Portrait de Marie de Médicis, princesse de Toscane en reine de France*, atelier de Santi di Tito, 1600, huile sur toile, Florence, réserves de la Galerie Palatine, palais Pitti.

Après la naissance du dauphin en 1601, Marie de Médicis abandonne le costume à l'italienne pour se vêtir à la française comme l'atteste, entre autres, une dépêche de Giovannini du 8 novembre 1601[46]. Dès lors, on constate ces changements vestimentaires dans les portraits de la reine. Elle porte des robes à la taille surbaissée et soutenues par des vertugadins à la forme cylindrique. Le corsage est très long et les manches généralement gonflées et volumineuses. Les collerettes sont beaucoup plus légères et servent plutôt d'écrin à la coiffure[47]. Elles se prolongent avec d'amples décolletés en carré. Le tableau de Pourbus en donne d'ailleurs une illustration parfaite. Il n'est pas anodin que son changement de costume intervienne immédiatement après qu'elle ait mis au monde l'héritier de la couronne de France. Il va de pair avec la « naturalisation » qu'elle vient de mériter. Elle doit dorénavant apparaître comme étant complètement française.

Fig. 2. *Marie de Médicis et le dauphin Louis. Charles Martin*, 1603, huile sur toile, Blois, musée des Beaux-Arts du château.

[46] Dépêche de Giovannini du 8 novembre 1601, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 469.
[47] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 186-187.

Nonobstant, Marie conserve sa coiffure à l'italienne jusqu'en 1610. C'est tout à fait visible dans la composition de Charles Martin où ses cheveux sont tirés vers le haut et ornés de fleurs. Ce n'est qu'à partir de son sacre qu'elle se conforme à la mode française et que sa coiffure s'abaisse en respectant l'implantation naturelle des cheveux. Elle comporte alors de très nombreuses bouclettes. Déjà en 1606, Pourbus la représentait ainsi, preuve que le changement était imminent et que la reine était certainement encouragée, par Henri IV et d'autres courtisans, à abandonner ce qui, dans son apparence, trahissait ses origines italiennes.

Qu'elle soit princesse de Toscane ou reine de France, Marie de Médicis est toujours présentée richement vêtue et couverte de pierreries. Dans le tableau de Santi di Tito, elle porte des boucles d'oreille, des perles dans les cheveux et une bague à chaque annulaire. Mais un bijou attire plus particulièrement l'œil : la ceinture, bijou historique de la famille Médicis. Le caractère luxueux de la robe ne passe pas non plus inaperçu, celle-ci étant ornée de six rangées de galons brodés d'or et de vingt-huit épingles ou boutons d'or et pierres précieuses[48]. Une fois reine de France, elle est la plupart du temps vêtue avec des robes où les soieries sont prédominantes et rehaussées avec des passements précieux. Charles Martin la peint, par exemple, avec une robe de couleur rouge-brun rehaussée de filés d'or[49]. Pour agrémenter le costume, elle arbore des rangs de perles autour du cou, un important médaillon sur la poitrine et des pendants d'oreilles relativement discrets. Cette profusion de perles, un médaillon ou des boucles d'oreilles sont également identifiables dans le portrait réalisé par Pourbus.

Ces différentes représentations n'inventent rien et reflètent avec exactitude la façon dont elle s'habille au quotidien. Pour marquer l'éminence de son rang, elle est dans l'obligation d'avoir recours au faste et au luxe vestimentaire[50]. Les bijoux contribuent à ce déploiement de richesses et ont plusieurs significations. Marie avait hérité de la passion de son père pour les pierreries et, tout au long de son règne, elle consacre une grosse partie de son budget à l'achat de nouvelles pièces pour étoffer sa « collection », déjà bien remplie grâce aux joyaux de la couronne et à ceux qui lui ont été offerts par son oncle et son époux. Ces bijoux permettent de souligner l'opulence des Médicis ou celle du roi de France mais ont aussi une valeur de représentativité royale. Par ailleurs, la Renaissance attribuait aux gemmes, aux coraux ou aux perles des vertus talismaniques, ces matières précieuses contribuant « à faire du prince qui les possède le maître des secrets de la nature, une sorte de mage dont les

[48] P. Bassani Pacht, *op. cit.*, p. 71
[49] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 171.
[50] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 190.

savoirs renforcent l'emprise sur les hommes qu'il gouverne ». Ainsi, « l'accumulation de trésors […] participe d'une conception du pouvoir fortement inspirée par les écrits hermétiques et par les convictions néo-platoniciennes répandues depuis la fin du XVe siècle par Marsile Ficin ou Pic de La Mirandole »[51]. Le goût de Marie pour les pierreries est donc fortement influencé par toutes ces convictions qui accordent aux pierres précieuses des valeurs symboliques voire religieuse, en plus de leurs valeurs marchandes ou esthétiques.

Fig. 3. Portrait de Marie de Médicis, épouse d'Henri IV de France, Frans Pourbus le Jeune, 1606, huile sur panneau, Florence, Galerie Palatine, palais Pitti.

Sur le plan physique, la reine semble toujours assez fine quand Charles Martin fait son portrait. Mais les historiens de l'art considèrent que seul le dauphin a été peint au naturel et que l'image de Marie correspond à une formule plus stéréotypée, fidèle à la typologie du portrait de cour « ordinaire » et liée à une politique de large diffusion de l'image des souverains[52]. Dans la composition de Pourbus, trois ans plus tard, son visage est plus empâté. Quand le chevalier Guidi arrive en France en 1608, il affirme ne pas avoir trouvé la reine

[51] *Ibid.*, p. 193.
[52] P. Bassani Pacht, *op. cit.*, p. 153.

« aussi engraissée et grossie » qu'il l'avait entendu dire à Florence[53]. À cause de ses grossesses successives et d'une certaine paresse, l'embonpoint de Marie s'était développé. Mais au XVIIe siècle on l'estimait naissant (alors qu'aujourd'hui il serait jugé plus avancé) et les femmes aux rondeurs prononcées étaient très appréciées. En ce sens, cet embonpoint de la reine ne faisait qu'accroître sa beauté aux yeux du roi et des courtisans.

À travers ces portraits, c'est aussi le parcours d'une femme qui transparaît. Au-delà des changements de coiffure et de tenues vestimentaires, essentiellement dus aux différences de modes entre la France et la Toscane, son apparence physique a évolué. Dans le tableau de Santi di Tito, c'est une jeune fille qui est dépeinte tandis que dans ceux de Martin et Pourbus, c'est davantage une mère. Elle a les traits plus affirmés et, petit à petit, la majesté royale ressort. L'image de la reine prend le dessus sur celle de Marie. Au fond, le portrait effectué par Pourbus en 1606 est une sorte de prélude aux portraits royaux qu'il fait de Marie quelque temps plus tard, ces derniers ayant pour vocation de dessiner les traits d'une reine idéale, protectrice du royaume et soutien de l'action de son époux.

II – « La vie intime d'une reine de France »

1) Le quotidien

Dans son ouvrage sur *La vie intime d'une reine de France*, L. Batiffol consacre un chapitre complet à la « journée de la reine », dans lequel il s'intéresse à la vie quotidienne de cette dernière, c'est-à-dire à sa journée type avant 1610, à ses activités, au cadre dans lequel elle vivait, etc. Dans les écrits d'ambassadeurs italiens que nous avons eus à notre disposition, ces aspects sont presque absents. La grande majorité de leurs correspondances traite de questions politiques, d'audiences de courtoisie ou d'évènement sortant de l'ordinaire, comme l'épisode du bac de Neuilly où la reine manque de se noyer[54]. Dans de très rares cas, ils se préoccupent de ses affaires courantes. L. Batiffol a utilisé les mêmes sources diplomatiques que nous pour construire son analyse d'ensemble sur Marie, mais il ne les cite presque jamais quand il travaille sur sa vie de tous les jours. La plupart du temps, quand ils n'ont rien de particulier à signaler, les représentants des États transalpins se contentent d'indiquer à leur

[53] Dépêche de Guidi du 4 mars 1608, B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 273-274.
[54] Dépêche de Giovannini du 12 juin 1606, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 560-561 (au sujet de l'accident de la reine à Neuilly).

gouvernement où se trouve la reine en faisant état de ses éventuels déplacements, généralement à Fontainebleau ou à Saint-Germain. De 1610 à 1617, le statut de régente puis celui de chef du conseil qu'elle endosse change forcément le rythme de vie et les habitudes de Marie. Alors qu'auparavant elle se couchait très tard le soir et se levait très tard le matin, elle apparaît désormais au conseil aux aurores, à la grande stupéfaction de ses ministres et des diplomates étrangers tels que Botti : « si leva ogni mattina quattro ore prima che non faceva »[55]. Mais les témoignages italiens sont, finalement, encore moins tournés sur la vie privée de la reine dont les principales occupations sont devenues les affaires d'État. N'étant plus présente à la cour de 1617 à 1620, les ambassadeurs ne savent pas vraiment quelles sont ses occupations et, après 1620, elle n'est au centre des attentions que lorsqu'il est sujet de ses rapports avec Richelieu et le roi ou de questions liées à l'art et au palais du Luxembourg (sur lesquelles nous reviendrons dans notre ultime chapitre). Il est donc strictement impossible de se représenter l'intimité de Marie de Médicis uniquement à partir des sources diplomatiques italiennes.

Il faut chercher des informations dans d'autres types de sources comme des témoignages de courtisans dans leurs Mémoires (Richelieu, Bassompierre, Sully, etc.) ou leurs journaux (L'Estoile, Pontchartrain, Héroard, etc.), dans des correspondances (dont celle de la reine elle-même) et dans d'autres documents assez divers[56]. La plupart de ceux dont nous avons eu connaissance sont issus d'auteurs français. Nous avons, toutefois, eu l'opportunité d'étudier le récit d'un voyageur italien, le marquis de Bassano, de passage à la cour de France en 1606. Celui-ci a l'honneur d'être reçu par le couple royal au début du mois de juillet et saisit l'occasion qui lui est donnée d'assister à l'un de leur repas. Par l'intermédiaire de son secrétaire, Bernardo Bizoni, il en livre une description détaillée :

> Le roi avait le haut bout de la table, la reine était assise à une autre table, mais toute voisine ; le duc de Vendôme se tint au pied de la table de la reine debout et tête nue. La reine commença par manger quatre œufs à la coque qu'elle but en partie et qu'elle acheva de vider avec un morceau de pain ; le roi en fit autant, mais sans se hâter ; il tenait l'œuf à bras tendu pour le casser avec la pointe de son couteau ; il était visible que sa vue s'affaiblissait ; sa main tremblait. Ensuite la reine mangea du pain trempé et du barbeau, et le roi des petits pois avec du poisson bouilli et rôti sur le gril, des soles frites au gratin et des langues frites avec de la sauce. Le roi voulut faire manger à la reine de ce dernier plat, mais celle-ci refusa à deux reprises ; il revint à la charge, la priant au moins d'en goûter ; elle y trempa un peu de mie de pain et y porta le bout des lèvres, le roi lui tenant tout le temps l'assiette. Le vin était au frais dans un seau plein d'eau, semblable à ceux dont on se sert pour abreuver les chevaux. Leurs majestés en buvaient coupé de très peu d'eau et dans

[55] Dépêche de Botti au grand-duc du 3 juin 1610, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 623 : « Elle se lève chaque matin quatre heures plus tôt qu'elle ne le faisait avant ». Au sujet du « sommeil légendaire » de la reine, voir J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 50.

[56] C'est ce qu'ont fait les différents auteurs qui se sont intéressés de très près au quotidien de Marie (L. Batiffol et J.-F. Dubost en tête) sur qui nous aiguillons le lecteur s'il souhaite avoir plus de détails sur ce thème.

> de grands verres unis et sans ornements ; à chaque fois, elles vidaient la moitié du verre qu'elles prenaient à pleines mains. Le roi se montrait plein d'attentions pour la reine sur laquelle il fixait à tout moment les regards ; il lui parlait constamment, mais en français. Le nain demeura tout le temps appuyé à la chaise de la reine. Pour le fruit, le duc de Vendôme vint prendre place entre le roi et la reine ; on leur présenta du pain, des poires, des griottes, des bigarreaux qu'ils mangèrent avec leurs doigts. Le repas fini, leurs majestés se levèrent pour entendre l'aumônier dire Grâces et elles lui répondirent *amen*, puis, sans s'être lavé les mains, elles se retirèrent avec leur chien qui était demeuré tout le temps sous la table ; comme il ne suivait pas assez vite, la reine la prit dans ses bras […][57].

Ce témoignage nous donne une idée très précise du type de repas que prenait Marie de Médicis. Elle apparaît comme une femme plutôt frugale puisque sur la profusion de mets qui lui sont servis, elle se contente d'œufs, de poisson et de fruits[58]. Malgré la présence de son cuisinier italien au Louvre (Pellegalli), elle mange français et non italien, pour répondre aux attentes du roi et des courtisans qui veulent qu'elle se conforme aux habitudes et traditions françaises. Bizoni insiste sur le fait qu'Henri IV lui parle uniquement en français, forçant probablement son épouse à faire de même et à rompre, au moins en public, avec sa langue natale. L'influence italienne dans les recettes des plats dégustés est presque inexistante, bien qu'il arrive de temps en temps que Marie mange des spécialités de son pays d'origine (essentiellement des fromages et des saucissons), envoyées par ses parents en cadeaux. Ce sont habituellement les ambassadeurs qui sont chargés de distribuer les victuailles arrivant de la péninsule. Il est assez frappant de voir l'attention avec laquelle ils remplissent leurs missions. Le récit de M. Bartolini en 1614 est édifiant :

> J'ai fait mon présent de fromages et de saucissons ; j'ai commencé par le palais, continué par les ministres, et fini par les amis. Et d'abord, je dois vous dire que chacun les a trouvés et bons et beaux, et que la perte a été grande vu la distance. Je fis entendre à la reine qu'elle voulût bien me faire savoir si elle voulait que je présentasse à Sa Majesté elle-même le cadeau dont elle avait goûté, ou si elle préférait que je le remisse aux officiers de sa maison. Elle me fit dire qu'elle voulait le recevoir de moi-même et m'ordonna de le faire porter le soir même dans son cabinet […]. Sa Majesté les reçut dans son grand cabinet où étaient beaucoup de princes et de seigneurs, auxquels elle en distribua seulement sept ou huit […][59].

Le résident prolonge ensuite sa dépêche en s'attardant sur le bon accueil que les courtisans français avaient fait à toutes ces offrandes du grand-duc. Ces dernières avaient

---

[57] E. Rodocanachi, *Aventures d'un grand seigneur italien […], op. cit.*, p. 230-233.

[58] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 162-163 : « Le repas comprend trois services : entrées, viandes bouillies et viandes rôties. Les jours ordinaires (c'est-à-dire où l'Eglise ne prescrit pas de faire maigre), la reine voit se succéder devant elle une pièce de veau et un chapon accompagnés de quatre potages (entrées) ; une pièce de bœuf, un " haut côté de mouton ", un autre chapon, une autre pièce de veau et trois poulets (viandes bouillies) ; enfin (!) une épaule de mouton, deux chapons, deux gibiers, une longe de veau, trois poulets, trois pigeons et une pièce de mouton (viandes rôties). Pour la préparation de ces plats, on ajoute lard, moelle, bouillon, graisse, beurre et plusieurs dizaines d'œufs ». Les jours maigres, la viande est remplacée par une carpe et un brochet. Quant au dessert, il se compose de confitures ou de fruits comme des oranges, des pommes et des raisins ainsi que, parfois, des citrons, des abricots et des melons selon les saisons (M. Carmona, *op. cit.*, p. 55).

[59] Dépêche de M. Bartolini du 14 décembre 1614, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 34-35.

comme objectif d'entretenir les liens d'amitié entre la France et la Toscane mais surtout avec Marie de Médicis et sa clientèle. En effet, les cadeaux avaient une place déterminante dans les relations de clientélisme et d'amitié politique. La reine recevait donc régulièrement de la part de ses parents italiens des caisses de meubles et de pierres rares, des remèdes venus de Toscane, des fleurs, des tableaux et donc des produits alimentaires de luxe. Nous avons évoqué ceux apportés par Bartolini en 1614 mais nous savons, grâce à la correspondance de Marie, qu'elle a reçu au cours de son règne des colis de nourriture venus de Mantoue[60]. En échange, la reine envoyait, elle-aussi, des présents. Chaque expéditeur espère donc que ses cadeaux seront appréciés par le ou les destinataires, dans le but de conserver de bons rapports avec eux. Cela explique l'extrême application avec laquelle Bartolini observe les réactions après qu'il a procédé à la distribution des produits ramenés de Toscane.

Maintenant que nous avons apporté cette précision sur la manière dont Marie était susceptible de se retrouver en possession de spécialités italiennes (thème davantage lié à des questions de clientélisme que de vie privée), revenons sur le récit du marquis de Bassano. L'extrait étudié ci-dessus constitue bel et bien du seul aspect du quotidien de Marie de Médicis que nous avons pu analyser à partir des écrits d'observateurs italiens. Il peut être complété par un petit passage de la relation de Badoer qui donne quelques informations sur la façon de se mettre à table d'Henri IV et son épouse[61]. En revanche, nos sources ne nous apprennent rien sur les occupations et les loisirs de la reine, en dehors des audiences et des affaires d'ordre politique[62].

2) <u>La mère</u>

En plus d'être une reine, Marie de Médicis est aussi une mère. Parmi les quelques thèmes de sa vie privée sur lesquels les ambassadeurs italiens se montrent un peu plus curieux, ses relations avec ses enfants et particulièrement avec son fils aîné apparaissent au premier plan. On se souvient que l'éducation de Louis XIII avait été très suivie par Ubaldini, notamment ce qui concernait son enseignement religieux. Sans revenir sur ce que nous avons

[60] B. Lecarpentier, *op. cit.*, p. 192, n. 16. La reine reçoit des saucissons, des fromages, des mortadelles, des arbres de cèdre, des poncilles (sortes de gros citrons) et des carpes.
[61] Relation de Badoer de 1605, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 123.
[62] La journée de la reine est pourtant fort bien connue. Au-delà des travaux de L. Batiffol mentionnés dans ce chapitre, nous conseillons au lecteur de se reporter à l'excellente synthèse réalisée par M. Carmona (*op. cit.*, p. 49-60). Une nouvelle fois, nous tenons à rappeler que nous sommes arrivés à cette conclusion uniquement à partir des sources italiennes que nous avons utilisées durant nos recherches et qu'il est tout à fait possible que les Italiens parlent beaucoup plus de la vie privée de Marie dans des documents auxquels nous n'avons pas eu accès.

dit précédemment, nous pouvons compléter nos propos en signalant que le nonce avait réussi à obtenir le renvoi du précepteur du jeune roi, Nicolas Vauquelin des Yveteaux, en 1611. Accusé de tenir des discours contre le pape et de faire l'apologie de certains personnages réformés (tels que Théodore de Bèze) voire de l'athéisme, sa présence auprès de celui qui allait prochainement devoir gouverner le royaume de France était devenue intolérable[63]. Ubaldini n'avait pas hésité à faire valoir à Marie de Médicis que si elle ne reprenait pas immédiatement en main l'éducation de son fils, celui-ci finirait irrémédiablement par lui manquer de respect et, à cause de sa négligence, il prendrait une mauvaise tournure, en opposition avec la religion catholique.

Le nonce n'est pas le seul à craindre que l'autorité de la reine soit mise à mal par son fils. En 1612, G. B. Bartolini se fait l'écho de ce qui commence à se murmurer à la cour, au fur et à mesure que le caractère de Louis XIII s'affirme :

> Les spéculatifs, qui connaissent la nature et la complexion de ce roi, prétendent que dans quatre ou cinq ans la reine restera sans aucune autorité auprès de son fils, et en voici la raison : c'est que le roi est vif et emporté, volontaire, et il ne serait pas impossible que, poussé par des princes ou d'autres qui se trouveront autour de lui et qui déplairont à la reine, il ne veuille gouverner par lui-même […][64].

De nombreux historiens de la fin de XIXe siècle et du début du XXe siècle ont ensuite considéré ce témoignage comme prémonitoire vis-à-vis des évènements de 1617 (l'attentat de Concini) voire de 1630 (avec la journée des dupes). Ils se sont aussi appuyés sur une analyse de P. Contarini, effectuée dans une dépêche de 1615 où l'ambassadeur regrette la mauvaise éducation dispensée au roi depuis des années :

> On ne donne pas au roi une connaissance complète de toutes les affaires ; on s'emploie avec beaucoup de zèle à le tenir le moins possible occupé aux choses du gouvernement, bien qu'on fasse en apparence le contraire afin de ne point mécontenter tous ceux qui s'exclament toujours de ce fait étrange. On le laisse perdre son temps en une foule d'exercices puérils, en plaisirs d'oiseaux, de chiens, en une foule de petites choses ; on lui permet d'aller autant qu'il le veut à la chasse, pour laquelle il montre beaucoup d'ardeur. Pour le reste, jusqu'à cette heure on ne lui trouve aucune inclination vers autre chose, ni même aucune affection ; lorsque l'on voit qu'il favorise et traite avec plus de bonté que d'ordinaire une personne même de bas étage, on s'arrange de façon à la lui enlever immédiatement sous un prétexte quelconque. Tous ceux qui l'assistent dépendent absolument de sa mère, qui les choisit de capacité médiocre, d'esprit modéré, pour qu'ils ne suscitent point chez le roi des pensées trop vives. Il faut qu'il reste vis-à-vis d'elle dans l'obéissance ; et le respect qu'il lui porte est fort grand. C'est ce qui fait que l'autorité de la reine vient à se conserver et à se rendre de plus en plus grande ; en somme il est de fait que le roi ne parle et ne commande que conformément à son goût. Tout cela n'empêche pas le roi de montrer beaucoup de promptitude et de vivacité et de promettre beaucoup de lui quand il aura une meilleure éducation, et qu'il appliquera davantage son esprit aux choses qui importent. De son

[63] Dépêche d'Ubaldini du 2 août 1611, F.-T. Perrens, *L'Eglise et L'État en France […], op. cit.*, t. 1, p. 385-387.
[64] Dépêche de G. B. Bartolini du 26 octobre 1612, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 72.

> mariage avec l'Espagne il ne parle pas ; il dit seulement ce qu'en veut la reine, qui s'en montre souverainement ardente et désireuse. Elle en parle continuellement ; elle fait croire qu'elle n'a d'autre fin que de vouloir la princesse ici dans l'âge le plus tendre possible, afin de la nourrir des mêmes enseignements que son fils. Car on ne comprend pas pour quelle autre considération elle devrait tant presser son arrivée en ce moment où son autorité et son commandement ne peuvent pas être plus grands et ou ceux qui ont le plus grand crédit auprès d'elle sont au comble de la réputation[65].

Le tableau que dresse le résident vénitien est peu flatteur pour la reine qui est présentée comme une mauvaise mère extrêmement manipulatrice. Contarini la décrit comme étant avide de pouvoir et prête à tout pour conserver la maîtrise du gouvernement avec ses favoris, même si cela se fait au détriment de son fils, relégué à des occupations indignes d'un monarque. Il remet fortement en cause la légitimité de Marie, la faisant presque apparaître comme une usurpatrice. Il faut, toutefois, replacer cette déclaration dans le contexte de l'époque. Les relations entre la France et Venise sont toujours un peu tendues suite aux déceptions de la république dans les affaires des Grisons, du Montferrat et des mariages espagnols. On perçoit clairement l'amertume de Contarini sur ce dernier point à la fin de l'extrait que nous venons de proposer. Il sous-entend que la reine s'évertue à essayer de hâter l'arrivée d'Anne d'Autriche en France, dans le but de pouvoir plus facilement endoctriner la jeune épouse de Louis XIII. Bien qu'au moment où écrit le Vénitien, la célébration des mariages espagnols soit imminente, nous avons vu qu'au cours des années précédentes, Marie s'était démenée pour en retarder l'échéance avec moult prétextes. Il est tout à fait plausible qu'elle ait manifesté le désir de voir sa belle-fille s'installer au Louvre au plus vite. Mais, en parallèle, elle s'arrangeait avec son gouvernement pour repousser les noces, de manière à continuer de neutraliser l'Espagne le plus longtemps possible. La vision de Contarini est donc très certainement influencée par sa haine contre le couple Concini et sa désapprobation des mariages espagnols. Il n'est, cependant, pas le seul Italien à déplorer l'emprise trop importante qu'exerce la reine-mère sur le roi. « On le laissait se perdre en basses et viles occupations et en amusements puérils », commente M. Bartolini au milieu de l'été 1616[66]. Cette réflexion du diplomate florentin est quasiment identique à l'une des phrases de l'appréciation de Contarini de l'année précédente. En réalité, la pensée des Italiens reflète celle de la noblesse française. N'oublions pas que de nombreux princes se sont révoltés entre l'été 1615 et le début du mois de janvier 1616 et que leurs relations avec le gouvernement sont encore loin d'être apaisées. Même l'un des plus fidèles soutiens de Marie, le duc de

[65] Dépêche de P. Contarini du 17 mars 1615, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 105-106.
[66] Dépêche de M. Bartolini du 25 juillet 1616, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 282.

Guise, lui avait fait part de son mécontentement et lui avait reproché la mauvaise éducation reçue par le roi[67]. Cette idée est répandue à la cour et il n'y a rien d'étonnant à la retrouver chez les observateurs transalpins.

Encore aujourd'hui Marie de Médicis a l'image d'une mère absente et indifférente envers ses enfants, bref, d'une mauvaise mère. C'est l'impression qu'elle semble avoir donnée à ses contemporains, y compris les Italiens et c'est une notion qui a été retenue par tous les historiens qui ont travaillé sur la reine. Ce n'est que récemment, grâce aux travaux de B. Lecarpentier et de J.-F. Dubost que cette vision a évolué. L'étude que la première nommée a effectuée de la correspondance de Marie a démontré que celle-ci n'était pas dénuée d'amour maternel et qu'elle ne s'était absolument pas désintéressée de ses enfants. Il est certain qu'elle a toujours conservé une certaine distance avec eux mais comme toute femme de l'aristocratie au XVIIe siècle puisque les modes d'éducation en vigueur l'imposaient. Louis et ses frères et sœurs ont été élevés loin de leurs parents. Marie s'occupe d'eux comme elle le peut mais elle doit se résoudre à respecter les usages. Il faut aussi prendre en compte sa maladresse et son inexpérience. Elle n'a jamais appris comment se comporter avec un nouveau-né ce qui ne facilite pas les démonstrations d'affection. Là-encore, c'est un phénomène tout à fait courant dans l'aristocratie, les soins à apporter à un nourrisson étant confiés à une gouvernante, à un médecin et à une nourrice.

Mais les critiques que reçoit la reine, de la part de la noblesse et des ambassadeurs étrangers, concernent plutôt son attitude envers Louis XIII, une fois que celui-ci a atteint l'âge de raison. En plus d'être accusée de le tenir à l'écart de la politique et de lui avoir choisi de mauvais formateurs, elle voit se développer dans le royaume des rumeurs affirmant qu'elle avait une préférence pour son deuxième fils, Gaston. Les courtisans et les historiens se sont, bien entendu, appuyés sur ces rumeurs pour justifier le coup d'état du roi en avril 1617 et le maintien de ses ressentiments contre sa mère dans les années suivantes. Le lecteur se rappellera peut-être de la dépêche de Bentivoglio du 16 mai 1617, dans laquelle le nonce expliquait que certains personnages ne s'étaient pas gênés pour éveiller et entretenir les soupçons de Louis XIII contre Marie et Gaston[68]. Par la suite, cela devient un thème récurrent dans sa correspondance :

> Una delle cagioni per le quali il Re ha fatto presidente suo fratello, è stata perchè s'era divulgata una voce che S. M. non l'amasse punto ; anzi che l'abborrisse, come figliuolo favorito della

[67] *Ibid.*
[68] Dépêche de Bentivoglio du 16 mai 1617, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 1, p. 233.

> madre, e nel quale l'istessa madre e i Concini avessero voltati i disegni della Corona, secondo ch'è stato persuaso al Re. La verità è, che nel Re ha fatto grande impressione questo sospetto ; e Dio voglia che, col tempo, non se ne veggano nascere dei disordini[69].

Le roi connaît l'existence des bruits lui prêtant une violente hostilité à l'égard de son frère et, pour apaiser la situation, il le nomme président de l'assemblée des notables de Rouen en décembre 1617[70]. Cet acte est effectué pour la forme, Gaston n'ayant alors que neuf ans. Mais, pour le nonce, la méfiance de Louis n'a pas disparu, bien au contraire. Quelques mois plus tard, il estime même qu'elle s'est enracinée :

> S'è scolpito nel cuore del Re, che la Regina madre volesse veder piuttosto Re il fratello, e che tutte le macchinazioni d'Ancre tendessero a questo fine, in maniera che mai non sarà possibile che il Re abbia buon animo verso la Madre e verso il fratello[71].

La jalousie du roi a donc pris de telles proportions que Bentivoglio pense que la rupture est définitivement consommée entre lui et sa mère et son frère. Malgré la réconciliation apparente entre 1620 et 1630, il est fort probable que le nonce ait perçu la journée des dupes comme le prévisible résultat de cette rancœur jamais estompée, comme l'ont fait bon nombre de chroniqueurs et d'historiens au cours des trois siècles qui ont suivi cet évènement.

Les témoignages des ambassadeurs italiens ont, en fin de compte, largement contribué à la construction de l'image de mauvaise mère qui colle à la peau de Marie de Médicis. Au demeurant, nous pouvons nous demander s'ils ont constaté par eux-mêmes les soi-disant préférences de la reine pour certains de ses enfants, son prétendu manque d'affection ou ses desseins présumés de vouloir tenir Louis XIII écarté du pouvoir. Les résidents étrangers ont surtout l'occasion de rencontrer les personnages royaux dans un cadre officiel et beaucoup moins dans leur intimité. Ils se basent essentiellement sur ce qu'ils entendent ou apprennent de certains courtisans. Ils font donc parfois confiance à de fausses allégations sans forcément le savoir. Ils construisent leurs interprétations à partir de ces bruits de couloir en les mélangeant avec des observations personnelles. Leurs conclusions n'étant déjà pas toujours très fiables quand il s'agit de la vie politique du royaume et de la vie publique des monarques, elles le sont encore moins quand cela concerne leur vie privée puisqu'ils n'en font partie que dans de très rares circonstances (notamment les nonces et les Toscans). Dès lors, ils ne

---

[69] Dépêche de Bentivoglio du 19 décembre 1617, *ibid.*, t. 2, p. 119.
[70] H. Duccini, *Faire voir, faire croire […], op. cit.*, p. 376, C. de Beaurepaire, *Louis XIII et l'Assemblée des notables à Rouen, en 1617, documents recueillis et annotés par Ch. de Beaurepaire, Rouen*, 1883 et A.-F. Flobert, *Histoire des ducs d'Orléans de la maison de Bourbon*, 1845, p. 25.
[71] Dépêche de Bentivoglio du 25 avril 1618, *La Nunziatura di Francia, op. cit.*, t. 2, p. 347.

peuvent que tenter de se renseigner auprès de personnages plus proches de cette intimité de la famille royale, comme des membres de leur entourage. On lit souvent dans leurs dépêches des expressions comme « j'ai su de source sure » ou « une personne de confiance m'a affirmé ». Ils ne donnent jamais le nom de ces sources, probablement pour éviter de compromettre leurs indicateurs, mais il n'y a alors aucun moyen de vérifier leur crédibilité. Nous pouvons tenir ce constat, à la fois à propos des relations de la reine avec ses enfants, mais aussi pour d'autres aspects de sa vie privée. La réalité peut facilement être déformée, d'autant plus si les ambassadeurs sont influencés par d'autres facteurs, telles que les relations de leur propre État avec la France (voir le cas de Contarini ci-dessus). D'autre part, si nous avons retrouvé aussi peu de renseignements sur l'intimité de la reine (surtout à propos de ses occupations non liées au « travail ») dans les documents émanant d'observateurs italiens, c'est peut-être aussi parce qu'ils en étaient très mal informés ou qu'ils ne s'y intéressaient pas. Après tout, ce sont des agents diplomatiques. Même s'ils sont d'un naturel curieux, ils sont avant tout préoccupés par les questions politiques.

Les relations de la reine avec ses filles sont un peu moins évoquées par les ambassadeurs. Mais ils insistent de temps à autres sur la grande affection de Marie pour les princesses. M. Bartolini le relève, par exemple, dans une missive d'octobre 1615 :

> La reine commençait à s'apercevoir qu'elle allait perdre, pour ne plus jamais l'avoir auprès d'elle, cette fille qu'elle aimait si tendrement ; et elle montrait bien sa maternelle et particulière affection pour elle, en étouffant les sentiments qui l'agitaient[72].

Depuis le 17 août, la cour était en route vers Bordeaux pour procéder à l'échange des princesses avec l'Espagne. Le mariage par procuration d'Elisabeth avait eu lieu le 18 octobre et, d'ici quelques jours, Marie de Médicis allait devoir la laisser pour qu'elle rejoigne Madrid avec son nouvel époux. Cet épisode prouve bien que la reine aimait ses enfants. Cela se voit également dans l'énergie qu'elle avait déployée, suite à sa chute du gouvernement en avril 1617, pour obtenir de Louis XIII l'autorisation de recevoir la visite de ses deux autres filles.

3) <u>Les finances de la reine</u>

Un dernier point ayant trait à la vie personnelle de Marie de Médicis mérite que l'on s'y intéresse quelques instants : ses finances. Certes, ce n'est pas un sujet qui revient régulièrement dans les dépêches italiennes. On peut même dire que les ambassadeurs s'en

[72] Dépêche de M. Bartolini du 21 octobre 1615, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 171.

préoccupent très peu. Quand il est question d'argent en lien avec la reine dans leur correspondance, c'est surtout pour évoquer sa grande libéralité envers les princes après 1610 ou l'état des finances du royaume. Ce sont donc plutôt des discussions relatives à la gestion des affaires publiques sans aucun rapport apparent avec les ressources domestiques de Marie. Néanmoins, par deux fois les observateurs italiens se sont penchés d'un peu plus près sur la fortune personnelle de la reine : en 1609 et en 1617.

Jusqu'à la mort d'Henri IV, la reine ne dispose d'aucune autonomie financière et ses revenus sont très limités. Elle dépend essentiellement des ressources qui lui sont alloués par son mari et le Trésor royal. Pour s'affirmer à la cour, Marie a des besoins pécuniaires très importants mais elle doit se heurter aux restrictions imposées par le roi et Sully, soucieux de rétablir l'équilibre dans les finances du royaume. La majeure partie de son revenu étant dilapidée dans la gestion de sa maison (paiement des officiers et autres dépenses nécessaires au bon fonctionnement de cette dernière), il ne lui reste presque plus rien pour couvrir ses frais vestimentaires considérables, ses achats de pierreries ou de chevaux ou encore toutes ses dépenses liées au jeu. Elle est donc toujours endettée et elle n'a absolument pas la marge de manœuvre suffisante pour se livrer à de nombreuses largesses ou payer des pensions avec ses fonds propres. Pour remédier à cette situation de déficit, elle essaie de trouver des compléments de revenus. Elle investit dans plusieurs entreprises commerciales et manufacturières, tire profit de la vente des nouvelles maîtrises de métiers créées à l'occasion de la naissance de ses enfants et échafaude diverses stratégies pour en obtenir quelque bénéfice, même si cela se fait dans le dos du roi[73]. En outre, il lui arrive parfois de faire appel à la générosité du grand-duc. Lorsqu'il l'apprend, Henri IV s'en montre très contrarié, considérant que c'est une honte pour le royaume de France que la reine ait accepté ces offrandes de la part de son oncle. Pour essayer de sauver les apparences, il rejette la responsabilité sur ses propres ministres, affirmant que c'est leur mauvaise volonté qui l'empêche de subvenir aux besoins de son épouse[74]. Marie continue, par la suite, de solliciter

[73] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 177-184. Marie s'était entremise entre le gouvernement français et les Rucellai, famille de financiers florentins ayant établi le siège de leur banque à Rome, pour récupérer les bijoux de la couronne, tous engagés auprès de banquiers italiens depuis 1575. Selon la tradition, en tant que reine de France, Marie était leur dépositaire légale. Elle avait entamé des négociations pour obtenir le retour des joyaux et le remboursement des banquiers, tout en évitant que le royaume de France n'en ressorte ruiné. À terme, elle envisageait de mettre de nouveau en gage les bijoux mais à son propre profit et donc à l'insu du roi. Malgré ses efforts pour cacher cette entreprise à Henri IV, celui-ci avait fini par le découvrir et était entré dans une fureur noire. Pour sauver l'honneur et la dignité du royaume, il avait été contraint de racheter tous les joyaux.

[74] Dépêche de Guidi au grand-duc du 24 mars 1609, A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 591 et L. Batiffol, *La vie intime […], op. cit.*, p. 484-485.

l'aide de la Toscane. Un mois après la mort de Ferdinand, elle se rend compte qu'elle risquait de se retrouver privée des importantes ressources qu'il lui offrait. Par le truchement du chevalier Guidi, elle supplie Cosme II de Médicis de bien vouloir confirmer les engagements de son père et de continuer à la soutenir financièrement[75]. Au début du mois de juillet, elle reçoit une lettre de son cousin qui lui donne entière satisfaction[76].

Cette affaire nous montre donc que les Florentins étaient loin d'être indifférents aux questions pécuniaires de la reine de France. Même si les dépêches de leurs ambassadeurs sur la période 1600-1610 sont plutôt silencieuses à ce sujet[77], on constate que gouvernement toscan a tout fait pour aider Marie à surmonter sa pénurie d'argent, probablement pour qu'elle puisse plus facilement affermir sa position mais peut-être aussi pour mettre en avant la puissance financière des Médicis. En soutenant la reine, le grand-duc n'avait-il pas secrètement le désir que cela se sache en France et en Europe ? Depuis des années, il s'était imposé comme le créancier d'Henri IV. Désormais, ses gratifications permettaient à la reine d'un peu mieux supporter toutes ses dépenses et de combler une partie de ses déficits. Progressivement, la Toscane devenait indispensable à la France. Henri IV avait beau se désintéresser des affaires de la péninsule, il pouvait difficilement rompre son alliance avec Florence. Les subsides fournis par Ferdinand puis par Cosme ne l'étaient pas à titre gracieux ; il est certain qu'ils avaient des intérêts à effectuer cette démarche vis-à-vis de Marie.

Huit ans plus tard, la fortune de la reine fait de nouveau parler d'elle dans les correspondances diplomatiques étrangères et notamment dans celle de Bentivoglio. Le 22 juillet 1617, le procès de Concini et de Leonora Galigaï (ouvert depuis le 9 mai) aboutit à la condamnation à mort de la favorite de Marie. Suite à cet évènement, une controverse éclate à propos d'importantes sommes d'argent qui avaient été envoyées par les Concini dans plusieurs banques italiennes. Selon le nonce, les ministres de Louis XIII soupçonnaient le couple florentin d'avoir extorqué cet argent au roi :

> Questi ministri regi pretendono che i danari d'Ancre e di sua moglie trasportati fuori di Francia, siano del Re ; onde pretendono d'averli, secondo i motivi che ne han fatto e che ne fanno : e non è dubbio che la roba, principalmente, ha levata la testa alla Marescialla. Ieri il Bartolini mi vide e mi confirmò il medesimo, sebben non mi disse niente di certo per chel che tocca a quei di Fiorenza, che sono 200 mila scudi. Quei di Roma credo che siano 130 mila : ma non è ancor chiaro come il danaro sia messo in Roma ; perchè, o tutto o la maggior parte, vi fu messo sotto nome di Rucellai ; ed ora il Bartolini mi dice che la Regina madre pretende che quel denaro sia suo. Il denaro di

[75] Sur toutes ces questions, voir la dépêche de Guidi citée dans la note précédente.
[76] Dépêche de Guidi du 7 juillet 1609 (A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 594).
[77] En revanche, il est souvent question des dettes d'Henri IV envers la Toscane et des retards dans leur remboursement, notamment dans la correspondance de Giovannini entre 1600 et 1606.

Fiorenza, non è dubbio che è sotto nome della Marescialla e per via d'istrumenti pubblici : e così m'afferma il Bartolini medesimo. Altro di più, per ora, non posso aggiungere in questa materia[78].

Depuis 1610, plus de neuf cent mille livres avaient été délivrées à Marie de Médicis par son trésorier général, Florent d'Argouges[79]. Une règle, en vigueur depuis François Ier, donnait la possibilité au monarque d'effectuer des dépenses sans en faire connaître les raisons et donc sans avoir à s'en justifier auprès de la cour des comptes. Sa simple volonté suffisait à autoriser ces dépenses. Plus de la moitié des sommes débloquées pour la reine l'avaient été en 1617 et avaient pris la direction de l'Italie[80]. Les véritables motifs de ces virements à l'étranger (il y en aurait eu également quelques-uns vers la Hollande, les Pays-Bas espagnols et l'Allemagne[81]) ne sont pas connus. Mais en se livrant à de telles opérations, Marie avait transgressé les édits interdisant la sortie de numéraire du royaume de France. Elle n'est pourtant jamais inquiétée parce que l'attention se porte surtout sur Leonora après le coup d'État d'avril 1617.

Après l'arrestation de la maréchale d'Ancre, ses affaires avaient été saisies et ses papiers scrupuleusement étudiés. Cette enquête avait permis de révéler des traces de mouvements de fonds suspects en direction de l'Italie, tous à son nom. L'extrait que nous venons de retranscrire le met en évidence : Bartolini confirme à Bentivoglio que l'intégralité de l'argent entreposé en Toscane apparaît comme étant celui de Leonora. En réalité, celle-ci n'avait fait que servir de prête-nom à la reine, à l'image de Ferdinando Rucellai (le frère de Luigi) qui avait fait de même à Rome. La favorite enfile, une fois de plus, le costume de bouc-émissaire. L'» intervention des deniers publics appliquée au profit desdits Concini et Galigaï et transport d'iceux hors le royaume sans permission du roi » était justement l'un des deux chefs d'accusation qui avaient permis de faire condamner les maréchaux d'Ancre[82].

Lorsque Bentivoglio écrit sa dépêche du 19 juillet, les informations dont il dispose sur l'argent présent dans les banques romaines sont assez floues. Dans les semaines qui suivent, cette affaire occupe une place importante dans les échanges entre le nonce et le cardinal Borghese. Même si la reine continue de revendiquer ce capital comme étant le sien[83], la cour de Rome estime que les suspicions qui pèsent sur cet argent sont suffisantes pour donner le

[78] Dépêche de Bentivoglio du 19 juillet 1617, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 1, p. 376.
[79] Florent d'Argouges étant décédé en 1615, c'est son fils (lui-aussi prénommé Florent) qui lui succède (J.-F. Dubost, « Reine, régente, reine mère », *op. cit.*, p. 132-133).
[80] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 582.
[81] L. Batiffol, *La vie intime […]*, *op. cit.*, p. 536.
[82] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 582.
[83] Dépêche de Bentivoglio du 30 août 1617, *La Nunziatura di Francia*, *op. cit.*, t. 1, p. 460-461.

droit à son administration fiscale de le confisquer, le temps d'en savoir plus[84]. En septembre, le cardinal-neveu est manifestement mieux informé sur le sujet. Il avise Bentivoglio que Marie continue d'amasser des sommes importantes à Rome par le biais de F. Rucellai et que l'on évalue déjà à cent vingt mille écus d'or le trésor de la reine emmagasiné dans les banques de la ville. Personne ne sait, en revanche, à quoi celui-ci est destiné[85]. De son côté, le grand-duc entend que Louis XIII lui laisse disposer comme bon lui semble des liquidités conservées à Florence, en guise de compensation des nombreuses créances qu'il avait accordées à la couronne de France. Mais la reine continue d'attester que ce sont des biens qui lui appartiennent car ils résultent d'affaires passées entre elle et son fils[86]. Nos recherches ne nous ont pas permis de savoir ce qu'il est advenu de cette part « florentine » de la fortune de Marie. Au contraire, le sort des fonds accumulés à Rome est bien connu. Ils sont libérés dès le début du mois d'octobre, preuve étant faite qu'ils étaient bien la propriété de la reine et non des Concini[87]. Cette dernière manifeste, quelques mois plus tard, l'envie que cet argent soit crédité à son cousin le grand-duc : « Ultimamente la Regina madre ha dato ordine che detti denari si voltino in credito del Granduca di Toscana […] »[88]. L'affaire se conclut ensuite progressivement bien qu'il en soit encore fait mention dans des missives des agents pontificaux jusqu'en juillet 1618[89].

Les questions financières de Marie de Médicis passionne donc les Italiens de temps en temps mais essentiellement parce qu'ils sont directement concernés.

La représentation du personnage de Marie de Médicis par les Italiens entre 1597 et 1624, à la fois sur le plan physique et sur le plan moral, est relativement proche de celle élaborée par les Français sur la même période. Tous lui reconnaissent une grande beauté ainsi que les vertus, la bonté et le port majestueux d'une véritable reine. Mais ils remettent généralement en question ses capacités de femme politique, jugeant qu'elle est trop

[84] Dépêche de Borghese du 25 juillet 1617, *ibid.*, p. 460.
[85] Dépêches de Borghese du 16 septembre et de Bentivoglio des 11 et 25 octobre 1617, *ibid.*, t. 2, p. 6-7 et p. 26.
[86] Dépêche de Bentivoglio du 25 octobre 1617, *ibid.*, p. 27.
[87] Dépêches de Borghese du 6 octobre et de Bentivoglio du 8 novembre 1617, *ibid.*, p. 40-41 et p. 60. Marie s'empresse de remercier le pape d'avoir pris cette sage décision (dépêche de Bentivoglio du 5 décembre 1617, *ibid.*, p. 101).
[88] Dépêche de Borghese du 2 janvier 1618, *ibid.*, p. 201-202. Cette lettre du cardinal est très intéressante puisqu'elle résume l'intégralité de l'affaire que nous venons d'exposer.
[89] Dépêches de Bentivoglio des 5 et 18 février et du 18 juillet 1618, *ibid.*, p. 231, 248-249 et 483.

influençable, que son savoir est médiocre et que ses tergiversations avant de prendre une décision sont dommageables. Souvent comparée à Catherine de Médicis, Marie a la réputation d'être moins habile d'esprit et moins audacieuse que sa cousine[90]. Quant à la vie privée de la reine, elle intéresse peu les ambassadeurs transalpins, excepté lorsqu'elle est en lien avec des aspects politiques ou des évènements importants. Ainsi, des thèmes tels que ses finances ou ses rapports avec son fils aîné les intriguent tandis que d'autres, comme son quotidien, ne retiennent pas leur attention.

[90] Relation de Nani et Gussoni de 1611, N. Barozzi, G. Berchet, *op. cit.*, 2e série, France, t. 1, p. 474 : « l'una è stata più vivace di spirito dell'altra, di maggior cuore e più desiderosa di dominio » (déjà citée dans le chapitre 4 du mémoire, note 102, page 196).

Chapitre VIII

La vie artistique de Marie de Médicis

La relation de Marie de Médicis avec les arts est un thème qui passionne les historiens depuis une vingtaine d'années notamment depuis les travaux de S. Mamone et de M.-N. Baudouin-Matuszek en 1990 et en 1991[1]. Dans les années 2000, plusieurs expositions en France et en Italie se sont intéressées aux initiatives artistiques de la reine[2]. Jusqu'ici, le rôle culturel de cette dernière avait été largement sous-estimé voire discrédité. Les historiens la disaient incapable de porter un jugement esthétique personnel et pensaient qu'elle n'était pas assez intelligente pour apprécier des œuvres littéraires. Selon eux, elle s'intéressait à des artistes uniquement pour imiter ses parents florentins et plaire à son mari. Les études récentes ont prouvé que Marie avait mené une action autonome de celle du pouvoir royal dans le domaine artistique. Elle a prolongé l'action du roi et ne s'est pas du tout contenté d'un rôle passif.

Nous avons eu envie de voir si les écrits italiens contemporains de Marie de Médicis faisaient mention de son activité culturelle, de son mécénat (d'abord discret sous le règne d'Henri IV puis plus visible après 1610) ou de ses goûts artistiques. Nous savons que la reine partageait une passion commune avec Henri IV pour le théâtre et pour les bâtiments. C'est justement autour de ces deux domaines que nous avons construit notre chapitre. Nous allons évoquer dans un premier temps les efforts qu'elle déploie par trois fois entre 1603 et 1613 pour inciter des troupes de comédiens transalpins à faire le voyage jusqu'en France. Nous nous intéresserons ensuite à l'engagement des Italiens dans certains des plus grands projets artistiques de la reine en essayant de comprendre les raisons qui les ont poussés à s'investir[3].

---

[1] S. Mamone, *op. cit.* et M.-N. Baudouin-Matuszek, *op. cit.*
[2] Voir page 18 du mémoire.
[3] L'intérêt des Italiens sera une thématique très présente dans certaines parties de ce chapitre. Il est vrai que nous aurions pu incorporer ces dernières dans le premier axe du mémoire, consacré essentiellement à ces idées d'intérêts. Mais nous avons jugé préférable de les placer ici pour pouvoir construire un chapitre complet sur les arts.

I – Les comédiens du duc de Mantoue

1) L'émergence de l'impresario culturel

1°/ Les premières initiatives de la reine

À la fin de l'année 1599, les négociations de son remariage avec Marie de Médicis étant en bonne voie, Henri IV envisage de faire venir pour l'année suivante la troupe du duc de Mantoue, les *Accesi*. Dans une lettre du 21 décembre, le roi contacte le comédien principal de la troupe, Tristano Martinelli :

> Arlechin, essendo venuto la famma vostra sino a me, et della bona compagnia de'comedianti che voi avete in Ittalia, io ho desiderato di farvi passare li monti, e tirarvi in questo mio regno. Pertanto non mancarete subito di fare volentieri per amor moi questo viagio con la vostra Compagnia, ch'io averò molto a caro al di vedervi, come di servirmi di voi, et vi prometo che voi sarete li ben venuti et da me ben visti, prometendovi che sarete da me così ben tratati con vostro utile e bon guadagno che non vi rincreserà del tempo ch'averete impiegato in questo mio servicio, come voi conoscerette in effetto[4].

Martinelli, qui jouait le personnage d'*Arlequin*, s'empresse de prévenir le duc de Mantoue de l'invitation qu'il vient de recevoir. Il ne tarde pas à envoyer une réponse favorable à Henri IV et prend aussi le temps d'écrire un billet à Vinta, le secrétaire du grand-duc de Toscane avec qui il lui arrive de correspondre, pour l'informer de la nouvelle[5]. Il est donc certain que Marie de Médicis sait qu'elle aura le plaisir de retrouver les *Accesi* dans le cadre des festivités de son mariage organisées à Lyon. La troupe ne lui est pas inconnue puisqu'elle l'a déjà vue jouer plusieurs fois à Florence. Le duc de

---

[4] Dépêche d'Henri IV à Tristano Martinelli du 21 décembre 1599, A. Bartoli, *Introduzione* des *Scenari inediti della commedia dell'arte : contributo alla storia del teatro popolare italiano*, 1880, p. 135. Une traduction de cette lettre est proposée par A. Baschet dans *Les comédiens italiens à la cour de France sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII : d'après les lettres royales, la correspondance originale des comédiens, les registres de la Trésorerie de l'épargne et autres documents*, 1882, p. 106 : « Arlequin, étant venue jusqu'à moi votre renommée et celle de la bonne compagnie de comédiens que vous avez en Italie, jai désiré de vous faire passer les monts et vous attirer en mon royaume. Ne manquez pas cependant de faire volontiers aussitôt ce voyage pour l'amour de moi, avec votre compagnie, j'aurai à grand plaisir de vous voir, comme de vous avoir à mon service, et vous promets que vous serez les bien venus et bien vus, vous assurant que serez bien traités pour votre avantage et profit et que vous ne regretterez pas le temps que vous aurez employé à mon service comme vous connaitrez en effet ».

[5] Dépêche de Martinelli à Vinta du 18 mars 1600, A. Bartoli, *op. cit.*, p. 134 : « V. S. saperà come fatto pascqua (sic) de resurecione io vado con la nostra Compagnia de'Comici in Francia, per servicio di quella Maestà, da Lei adimandatomi con la Compagnia per suo servicio, come V. S. potrà vedere nella copia della lettera che mi manda S. M. […] ». Martinelli informe Vinta de son prochain départ en France pour entrer, avec sa compagnie, au service du roi qui les a mandés. Il lui envoie comme preuve une copie de la lettre d'Henri IV.

Mantoue ayant donné son accord au départ de ses comédiens, il écrit au duc d'Aiguillon pour lui demander de bien vouloir veiller sur eux pendant leur séjour[6] :

> Très illustre et excellentissime parent très honoré, les comédiens « Accesi » devant se rendre dans le royaume pour représenter leurs comédies, l'affection que j'ai pour eux, par suite de la profession qu'ils ont toujours faite de vivre sous mon patronage, m'a porté à m'adresser à la bienveillance de Votre Excellence pour leur donner l'appui de son autorité. Je la prie donc de les avoir pour recommandés et de les favoriser à l'occasion. Je m'en tiendrai pour obligé fort particulièrement et serai prêt à vous être agréable dans les occasions qui se présenteront[7].

Vincent Ier de Mantoue adresse également une lettre de recommandation assez semblable à son cousin, Charles de Gonzague, duc de Nevers. Les *Accesi* sont bien présents à Lyon en décembre 1600 et remportent un franc succès, incitant le couple royal à réclamer qu'ils accompagnent la cour à Paris et qu'ils restent en France jusqu'à l'automne 1601[8]. En effet, la troupe ne retraverse les Alpes qu'en octobre, quelques jours seulement après la naissance du dauphin.

Entre 1603 et 1604, une nouvelle troupe de comédiens italiens, les *Gelosi*, est invitée à Fontainebleau puis à Paris. Cette fois, c'est la reine qui en est à l'initiative, remplissant ainsi pour la première fois son rôle d'organisatrice des divertissements de la cour[9]. Pour faire venir les *Gelosi*, menés par Francesco et Isabella Andreini – probablement les deux plus célèbres comédiens transalpins de l'époque –, Marie doit procéder à de longues négociations, sans doute à la fin de l'automne 1602[10]. Pour elle, c'est l'occasion de s'affirmer dans la vie monarchique et de montrer qu'elle est à la hauteur

---

[6] Contrairement à ce qu'indique A. Baschet, Henri de Mayenne, duc d'Aiguillon, n'était pas le fils du duc du Maine mais celui du duc Charles de Mayenne. En février 1599, Henri avait épousé Henriette de Nevers, la sœur de Charles de Gonzague, duc de Nevers, tandis que ce dernier s'était marié à Catherine de Lorraine, fille du duc de Mayenne et donc sœur du duc d'Aiguillon. Étroitement liés aux Nevers grâce à cette double alliance, les Mayenne s'étaient, en conséquence, rapprochés des Gonzague de Mantoue. Précisons que le duc d'Aiguillon venait d'être nommé duc et pair au moment où lui écrit le duc de Mantoue.

[7] Dépêche de Vincent Ier de Mantoue au duc d'Aiguillon du 19 avril 1600, A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 108.

[8] Siro Ferrone donne une description très complète de la composition de la troupe : *Arlequin : vie et aventure de Tristano Martinelli, acteur*, 2008, p. 142-147.

[9] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 234. Les *Gelosi* avaient joué à Fontainebleau durant l'automne 1603 comme l'atteste Isabella Andreini dans une dépêche datée du 7 décembre de cette même année et destinée au grand-duc : « Io era con la compagnia a Fontaineblau, dove son stata trentasei giorni, compiacendosi l'una e l'altra Maestà della nostra servitù, e trattandoci con provisioni di 200 scudi al mese » (A. Bartoli, *op. cit.*, p. 137). A. Baschet traduit ce passage de la façon suivante : « J'étais avec la troupe à Fontainebleau où j'ai passé trente-six jours, le roi et la reine trouvant bon mon service, et nous traitant à deux cents écus par mois » (*Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 137). Les *Gelosi* s'étaient de nouveau produit à Paris au cours de l'hiver et du printemps 1604. S. Mamone donne davantage de renseignements sur le séjour français de la compagnie et sur sa constitution (*op. cit.*, p. 151 et 169, n. 11).

[10] A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 126. Par ailleurs, de nombreux détails sont relatés par l'auteur sur le couple Andreini (*ibid.*, p. 127-135).

de cette fonction d'impresario culturel qui lui est confiée[11]. Henri IV étant malade depuis plusieurs mois, il est aussi possible qu'elle voie dans les divertissements comiques dispensés par les *Gelosi* un moyen de lui redonner un peu d'entrain[12]. Enfin, il convient de rappeler que cette troupe s'était déjà rendue en France sous le règne d'Henri III, à la demande de Catherine de Médicis et qu'en les conviant de nouveau, Henri IV et Marie de Médicis effectuent un acte symbolique. Ils s'inscrivent dans une continuité monarchique dans le but de gagner en légitimité[13].

Entre 1602 et 1604, la reine met à profit ce qu'elle a appris lors sa jeunesse florentine en suivant le modèle prôné par les Médicis qui utilisent l'art comme instrument de prestige dynastique. L'art du spectacle et l'art musical italien sont en pleine évolution à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle. Des intermèdes ou des passages musicaux commencent à être intégrés aux représentations théâtrales tandis que, dans le même temps, les techniques musicales s'inspirent de plus en plus de l'art théâtral. La France a connaissance de ces innovations italiennes dès le règne d'Henri II avec l'apparition de spectacles associant musique et théâtre, où l'influence italienne est clairement perceptible. Quinze ans plus tard, Henri III, convie à plusieurs reprises des compagnies de comédiens après avoir eu vent du rayonnement qu'elles connaissaient dans la péninsule. En 1600, les guerres de la Ligue ayant provoqué des perturbations dans la vie de cour, Marie de Médicis se doit de lui redonner sa vitalité d'antan tout en faisant connaître les dernières nouveautés venues d'Italie et notamment les techniques du grand spectacle à l'Italienne qui se sont perfectionnées au cours des années précédentes[14]. L'engouement que soulèvent les *Gelosi* en 1603 représente une première victoire pour la reine. Sa familiarisation avec ses nouvelles fonctions et les premières initiatives visant à faire participer la cour française au courant de modernité artistique, sont couronnées de succès. Elle a désormais l'intention de poursuivre et de développer son mécénat artistique qu'elle utilise comme « champ d'expérimentation d'une autorité royale qu'elle ne peut encore exercer »[15].

---

[11] Le terme d' » impresario » est utilisé par S. Mamone (*op. cit.*). Il apparaît notamment dans le titre de son douzième chapitre « Reine, mère, impresario ».
[12] *Ibid.*, p. 140-141 et A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 151-155.
[13] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 234.
[14] *Ibid.*, p. 88-90 et J.-F. Dubost, « Reine, régente, reine mère », *op. cit.*, p. 147-148.
[15] Nous reprenons ici une expression de J.-F. Dubost (« Reine, régente, reine mère », *op. cit.*, p. 147) mais cette idée est surtout l'une des thèses majeures de l'ouvrage de S. Mamone (*op. cit.*).

2°/ L'opiniâtreté de Marie

Consacré aux cérémonies du baptême du dauphin, l'été 1606 avait vu arriver à la cour Eléonore de Mantoue, en compagnie de son fils, Ferdinand, futur cardinal (en 1607) et duc de Mantoue (en 1613). Eléonore avait été choisie par Marie et Henri IV comme marraine de l'héritier du royaume de France. Au moment de prendre la route pour regagner son duché, au début du mois d'octobre, le couple royal la sollicite pour qu'une fois de retour à Mantoue, elle encourage son époux à se séparer de ses meilleurs comédiens et à les envoyer quelques mois à Paris. Eléonore montre d'excellentes dispositions et, dès le début du mois de novembre, Marie s'empresse d'envoyer une lettre à Vincent Ier pour lui rappeler les engagements de la duchesse :

> Mon frère, lorsque ma sœur la duchesse de Mantoue partit d'icy je la priai d'intercéder de ma part envers vous affin de nous faire venir une compagnie de bons comédiens, sachant que les meilleurs de toute l'Italye se rencontrent le plus souvent sur vostre estat ; je ne scay si elle s'en sera souvenue. Mais en tout cas je vous ay bien voulu escrire celle-cy pour vous prier de nous faire ce plaisir que par votre autorité nous en ayons ici promptement la meilleure compagnie que faire se pourra, parmy laquelle je désirois que Harlequin en fust, encores que je sache bien qu'il ne veult plus faire ce mestier, si ce n'est en votre présence et par votre comandement. Mais luy et ceulx qui y viendront seront si bien satisffaits et récompensez des frais de leur voyage tant pour venir que retourner, outre ce, lon aura tant soing de les gratifier et bien traicter qu'ils auront occasion den demeurer contens. C'est chose que le Roy, Monseigneur et moy désirons avec affection. C'est pourquoy, je vous en prie de rechef[16].

De son côté, Henri IV écrit à Ferdinand pour lui faire sensiblement la même demande, teintée d'une subtile pointe de chantage :

> Mayntenant que vous estes arrivé à Mantoue […], je desyre [..] que vous facyez resouvenir ma sœur la duchesse de Mantoue de la promesse qu'elle a féte à ma dame de luy envoyer les comédyens Ytaliens, mes je seré byen ayse que Harlequin soyt avec eux. Mandés moy côme vous vous estes trouvé des levryers et chyens que nous avez amenés dicy et sy mon cousin le duc de Mantoue les a trouvés bons et syl desyre que ie luy en anvoye d'autres ou quelque autre chose qui soyt en mon royaume […][17].

Après avoir renouvelé la requête française à propos des comédiens, le roi prend des nouvelles des chiens qu'il a offerts à Mantoue comme pour rappeler qu'un cadeau en vaut bien un autre. C'est toutefois la seule fois qu'Henri IV intervient dans ces transactions, Marie en assumant la charge toute seule par la suite. À partir de cet instant, Vincent Ier découvre une reine de France extrêmement pressante et fermement décidée à obtenir satisfaction. En position d'observateur depuis son duché, il constate tous les efforts que sa belle-sœur est prête à déployer dans ce but. Il est vraisemblable que, durant les mois qui

[16] Dépêche de Marie de Médicis à Vincent Ier de Mantoue du 10 novembre 1606, A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 155-156.
[17] Dépêche d'Henri IV à Ferdinand de Mantoue du 10 novembre 1603, *ibid.*, p. 157-158.

suivent, Trajano Guiscardi, l'ambassadeur de Mantoue en France, l'ait régulièrement tenu informé des réclamations incessantes de la reine. Pour faire patienter cette dernière, Vincent Ier lui assure qu'il fait tout son possible pour constituer une compagnie digne des attentes françaises mais qu'il ne faut pas trop compter sur Tristano Martinelli, tout juste remis d'une grave maladie et peu disposé à se rendre en France voire même à reprendre son activité de comédien.

Le 30 juin 1607, ne voyant aucune évolution, Marie reprend sa plume et envoie trois lettres. La première est destinée au duc, la deuxième à la duchesse et la troisième à *Arlequin* pour l'enjoindre à revenir sur sa décision. Voici le contenu de ces missives :

> Mon frère, je vous escris encores celle cy pour vous prier d'accomplir la promesse que vous nous avés cy devant faicte de nous envoyer une compagnie de comédiens italiens des meilleurs qui seront par de là. Le Roy monseigneur les désire extremement, et serois bien aise qu'ils se rendissent à Lyon vers le mois de septembre affin qu'ilz puissent passer l'hiver prochain en ceste court. Je vous en prie de rechef[18].
>
> Ma sœur, jadiousteray encores celle-cy à mon autre lettre pour vous sommer de la promesse que vous fistes au Roy monseigneur et à moy de faire en sorte que mon frère le duc de Mantoue nous envoyeroit une compagnie de bons comédiens italiens. Je vous prie de l'en solliciter et faire en sorte que ils soient à Lyon dans le mois de septembre où je donneray ordre quils trouveront de largent pour leur voiage en sorte quils seront contens et passeront tout cet hiver prochain auprès de nous. Prenez en donc le soin je vous en prie et que Harlequin soit de la partie[19].
>
> Harlequin, je prie mon frère le duc de Mantoue de nous envoyer une compagnie des meilleurs comédiens italiens qui soient par de là. Advisés à estre de la partie et vous accomoder à l'ordre que mon dict frère jugera à propos et faictes que vous soiez tous ensemble à Lyon dans le mois de septembre et vous asseurez que je donneray ordre que mon trésorier s'y trouvera, ou quelqu'un de sa part qui n'aura point les gouttes et qui scaura fort bien conter largent pour vostre voiage en sorte que vous et la bande en demeuriez content. Ny manquez donc pas comme je ne feray du mien[20].

L'insistance avec laquelle la reine réitère ses instances auprès de Mantoue peut s'expliquer par trois raisons. Elle tient, d'une part, à enraciner son investissement dans la sphère culturelle du royaume et à continuer de favoriser la réintroduction de la culture italienne dans le royaume, notamment en s'appuyant sur les comédiens transalpins. D'autre part, elle sait que son mari est féru de musique et de théâtre, ce qui la motive encore plus dans ses démarches. Enfin, des préoccupations d'ordre diplomatique rentrent, cette-fois, en ligne de compte. Depuis quelque temps, Charles-Emmanuel Ier de Savoie et Vincent Ier de Mantoue ont entamé des discussions en vue d'une alliance matrimoniale entre Marguerite, la fille du premier, et François, le fils aîné du second. Henri IV voulait exploiter ce

[18] Dépêche de Marie de Médicis à Vincent Ier de Mantoue du 30 juin 1607, *ibid.*, p.159-160.
[19] Dépêche de Marie de Médicis à Eléonore de Mantoue du 30 juin 1607, *ibid.*, p. 160-161.
[20] Dépêche de Marie de Médicis à Martinelli du 30 juin 1607, *ibid.*, p. 161.

rapprochement entre Mantouans et Savoyards car il y voyait la possibilité de mettre en place une sorte de Ligue territoriale – composée de ces deux États et de la France – dans le nord de l'Italie et ainsi mettre à mal l'hégémonie espagnole. Pour ce faire, il fallait réussir à renforcer les relations entre Mantoue et la France. Exploiter la filiation de Marie de Médicis avec les Gonzague semblait être la meilleure solution. C'est aussi dans cet objectif que le roi veut que son épouse obtienne les comédiens du duché de Mantoue : il souhaite resserrer les liens avec Vincent Ier.

Ce dernier doit faire face à un certain nombre de difficultés qui l'empêchent de constituer une compagnie complète. Trois des comédiennes habituelles de sa troupe sont enceintes et sur le point d'accoucher à la fin de l'année 1607. Martinelli refuse toujours de tenir son rôle. De plus, Eléonore tombe gravement malade au cœur de l'été ce qui préoccupe particulièrement le duc[21]. Finalement, il faut attendre le début du mois de novembre pour que les *Accesi* soient prêts à partir, sous la houlette de Pier Maria Cecchini, comédien jouant le personnage de *Fritellino*. Une missive de Vincent Ier à son ambassadeur en France vient le confirmer :

> Très-magnifique notre très cher. Nous avons été depuis longtemps prié par la reine de lui envoyer une compagnie de comédiens. C'est après beaucoup de difficulté que nous l'avons mise enfin sur un bon pied. Nous les avons confiés à la direction de Fritellino et de sa femme, qui sont les meilleurs personnages dramatiques non seulement de notre propre troupe, à laquelle nous les avons enlevés pour le service de Sa Majesté, mais encore de toute l'Italie. Ils se rendent présentement à leur destination où nous désirons que vous ne leur fassiez faute de toute faveur possible. Nous leur avons compté mille écus pour le voyage et pour diverses dépenses que le même Fritellino a dû faire pour la compagnie […][22].

Ce n'est pas la propre troupe de Mantoue qui est dépêchée, la grossesse des comédiennes et le refus persistant de Martinelli ayant obligé le duc à les remplacer. Il explique, par exemple, que pour remédier à l'absence d'*Arlequin*, il envoie un acteur de grand talent pour jouer le nouveau personnage de *Cola*. Il ne doute pas que celui-ci saura convaincre les souverains français. Les soucis ne s'arrêtent pas là pour Vincent Ier qui doit, dorénavant, faire face aux nouveaux harcèlements de Marie de Médicis qui veut être certaine que ces substitutions n'entraîneront pas une perte de qualité dans les spectacles qui seront joués. De surcroît, la compagnie prend du retard dans son voyage puisqu'elle est

[21] Marie n'apprend la nouvelle qu'une fois sa sœur rétablie. Mais après s'être félicitée de cette guérison dans une dépêche du 12 novembre 1607, elle ne manque pas de préciser au duc qu'elle attend toujours qu'on lui envoie une troupe : « Au surplus, pour répondre à votre dicte lettre nous eussions esté bien contens davoir icy une bonne compagnie de comédiens italiens, mais jusquà présent nous n'avons en sorte quelconque ouy parler de ceux à qui vous avés commandé de venir et ne scay s'ils sont en chemin ou non. Nous les attendons tousiours en bonne devotion » (*ibid.*, p. 162-163).
[22] Dépêche de Vincent Ier de Mantoue à Guiscardi du 10 novembre 1607, *ibid.*, p. 163-164.

contrainte de s'arrêter plusieurs jours à Turin, Charles-Emmanuel Ier ayant réclamé quelques représentations. Vu les négociations diplomatiques en cours entre Mantoue et la Savoie, Vincent Ier préfère ne pas s'y opposer et justifie ce nouveau retard à Marie. Dès lors, ce n'est qu'en février suivant que les *Accesi* font leur entrée à Paris.

2) Le point de vue des Italiens : entre intérêts et hésitations

1°/ Des négociations soumises à des considérations diplomatiques

Sous le patronage et la protection du duc de Mantoue, les *Accesi* doivent avoir son assentiment avant de s'engager à aller servir, de façon momentanée, un autre souverain européen. Depuis le début de son règne, Vincent Ier de Gonzague a toujours eu une troupe portant son pavillon. S'en occupant comme d'une académie, il accepte qu'elle aille parfois se produire dans d'autres États, à l'occasion de diverses festivités tels que des carnavals[23]. Mais son bon vouloir est généralement précédé de tractations plus ou moins délicates avec les gouvernants des États demandeurs. Nous avons constaté que la France a, de temps à autre, voulu faire venir des acteurs transalpins pour des raisons politiques et diplomatiques. Mais si le duc de Mantoue cède à leurs sollicitations, c'est également parce qu'il y voit un intérêt pour son duché, sur le plan politique. Recevoir la troupe de Vincent Ier est un privilège car les comédiens qui la composent sont parmi les plus renommés de la péninsule. Le duc s'en sert pour entretenir de bonnes relations avec ses voisins et attend forcément quelque chose en retour. Un État à qui sont prêtés les *Accesi* se retrouve en quelque sorte dans une position d'obligé, ou du moins se voit accorder un grand honneur, à l'image d'Henri IV en 1600. Précisons, cependant, que c'est quelquefois le duc de Mantoue lui-même qui propose ses comédiens à un prince. En 1605, après la mort d'Isabella et le retrait de Francesco Andreini, la compagnie des *Gelosi* se dissout avant de se reconstituer, à l'initiative de leur fils Giovan Battista Andreini, sous le nom des *Comici Fedeli*[24]. Placés sous l'égide de Vincent de Gonzague, les *Fedeli* deviennent la deuxième troupe professionnelle de la cour de Mantoue qui en profite pour imposer de plus en plus franchement sa prépondérance dans le domaine de la commedia dell'arte[25]. En septembre,

[23] Ils se rendent majoritairement dans des villes italiennes telles que Milan, Bologne, Florence, Ferrare, Rome ou encore Turin. Mais on les trouve aussi parfois dans d'autres États européens (Pologne, Hongrie, Autriche, etc.).
[24] L. Moland, *Molière et la comédie italienne*, 1867, p. 129.
[25] S. Mamone, *op. cit.*, p. 156. Une violente compétition s'installe malgré tout entre les deux compagnies, chacune luttant pour conserver le titre de troupe officielle du duc de Mantoue (S. Ferrone, *op. cit.*, p. 165).

le grand-duc de Toscane reçoit une lettre de son homologue mantouan lui proposant d'accueillir cette nouvelle compagnie dans le cadre des réjouissances organisées à Florence durant l'automne suivant. Ferdinand de Médicis est dans l'obligation de décliner cette offre, étant donné qu'il avait déjà engagé d'autres comédiens. Mais cet épisode nous montre comment les *Accesi* et les *Fedeli* peuvent être utilisés à des fins purement politiques, dans l'optique d'un rapprochement avec un souverain ou simplement d'un renouvellement d'amitié.

En 1611, Marie de Médicis manifeste l'envie de revoir une compagnie venue d'Italie à la cour. Le 4 septembre, elle écrit à Martinelli pour ouvrir de nouvelles négociations. Très vite, d'importantes difficultés voient le jour. Elles résident tout d'abord dans les prétentions d'*Arlequin* qui veut des garanties et n'hésite pas à hausser les prix. Mais par la suite, ce sont surtout les rivalités entre acteurs qui posent problème. La reine exige que la troupe que l'on compose pour elle soit constituée des meilleurs comédiens d'Italie. Mais la concurrence étant très forte entre ces derniers, il paraît très compromis de réussir à faire jouer ensemble des artistes comme Martinelli (*Arlequin*), Cecchini (*Frittellino*) ou le couple Andreini, Giovan Battista (*Lelio*) et Virginia (*Florinda*). Nous serons amenés à reparler de ces deux aspects des revendications salariales et des conflits entre acteurs qui sont, au fond, loin d'être les causes principales des contretemps rencontrés par la reine dans ses tractations. En effet, depuis quelques mois, la question des mariages espagnols est de nouveau étudiée par la France et l'Espagne. À la fin de l'été 1611, tous les princes européens sont informés des discussions menées entre les deux grandes monarchies, à commencer par le duc de Savoie, très mécontent que la France ait abandonné l'idée d'une alliance matrimoniale avec son État. Mantoue se retrouve alors dans une position assez inconfortable. Toujours étroitement liée à la France pour des raisons familiales (même si Eléonore de Médicis meurt en septembre 1611) elle s'est aussi rapprochée de la Savoie depuis quelques années. On se souvient qu'en 1607, un mariage entre François de Mantoue et Marguerite de Savoie était évoqué. Conclue en février 1608, cette union avait changé la donne pour Vincent Ier puisqu'il devait désormais veiller à ne froisser ni Marie de Médicis, ni Charles-Emmanuel. Même s'il n'est pas forcément opposé aux mariages espagnols, il ne veut pas que le duc de Savoie puisse lui reprocher de s'être mêlé aux manœuvres diplomatiques de l'Espagne et de la France, en prêtant ses comédiens à cette dernière. Une rupture de l'alliance avec les Savoyards pouvait avoir des conséquences désastreuses. Si cela dégénérait, il y avait de fortes chances pour que la

question épineuse du Montferrat ressurgisse. La décision du duc de Mantoue de libérer sa troupe peut donc être influencée par le contexte politique et par sa volonté de resserrer les liens ou non avec un autre État.

Par conséquent, lorsque Marie décide en décembre 1611 de se tourner vers Vincent Ier, par l'intermédiaire du cardinal de Mantoue (en France depuis un mois), pour lui demander d'intervenir dans les négociations avec Martinelli et les autres comédiens[26], le duc assure qu'il ne voit pas comment faire, les rivalités entre les acteurs lui paraissant insurmontables :

> Très illustre et révérendissime fils très affectionné, il n'est chose que la reine pouvant désirer ou ordonner, je n'entreprenne avec passion. Mais réussir à envoyer en France une bonne troupe de comédiens en ce temps-ci, la désunion de Florinda et de Flaminia existant, je ne regarde pas cela seulement comme difficile, je le regarde comme impossible. J'en ai eu la preuve récente, quelque diligence que j'aie faite. Je n'ai pu les unir et décider à se rendre au service du roi de Hongrie, dans l'occasion de ses noces, comme il le désirait, et malgré tous les avantages que Sa Majesté et moi leur offrions. Si Arlequin, pour ses intérêts et par ses fourberies, donne à entendre différemment à la reine et à moi, il obéit plus à sa façon personnelle de raisonner qu'au soin de dire la vérité. Je n'oserais d'ailleurs pas envoyer sous mon patronage, à une cour comme est celle de France, la troupe de Florinda et d'Arlequin, telle qu'elle est composée présentement, après avoir vu une de leurs représentations à mon dernier passage à Ferrare. J'ai reconnu, en effet, que la troupe est pauvre en personnages ; deux ou trois, tout au plus, sont bons. Toutefois si la reine, mise au fait de ces difficultés, veut que j'essaye de raccommoder cette compagnie, pourvu qu'on ne me parle pas de traiter avec Fridelin et Flaminia, exclus à jamais de mon service pour de justes motifs, je le ferai. Mais il n'y faut pas penser pour le carnaval prochain, la dureté du temps et la brièveté ne le permettant pas. J'attendrai donc que la volonté de la reine me soit manifestée[27].

Même si la formation d'une bonne compagnie semble effectivement compliquée par l'incapacité des comédiens à s'entendre, le duc s'en sert avant tout comme prétexte. Marie n'est pas dupe et finit par comprendre que son beau-frère n'essayait absolument pas de faire évoluer la situation. La dépêche qu'elle écrit à la fin du mois de juin à Martinelli confirme, ostensiblement, qu'elle était consciente de la mauvaise volonté de Vincent Ier, décédé courant mars :

---

[26] Dépêche de Ferdinand de Mantoue à Vincent Ier de Mantoue du 24 décembre 1611, A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 208.

[27] Dépêche de Vincent Ier de Mantoue à Ferdinand de Mantoue, vraisemblablement datée du 22 janvier 1612 (selon S. Mamone). Nous avons retrouvé cette missive dans l'ouvrage d'A. Baschet (*ibid.*, p. 208-209) mais l'auteur précisait qu'il n'était pas en mesure d'en donner la date. S. Mamone présente une version légèrement différente au niveau de la traduction, mais il nous semble qu'il s'agit bien de la même lettre (*op. cit.*, p. 247 et 270, n. 4).

> Je croy que l'affection que vous portiez à feu mon frère le duc de Mantoue vous retenoit un peu par de là ; maintenant que Dieu en a disposé, il n'y a plus rien qui vous doibve empescher de vous rendre ici incontinent en ceste court […][28].

La reine ne lâche pas prise et, comme en 1607, elle est bien décidée à harceler ses interlocuteurs jusqu'à ce qu'une troupe italienne soit présente devant elle. Elle est d'autant plus implacable qu'elle maintient ses exigences concernant la composition de la compagnie et elle n'oublie pas de le leur rappeler, comme dans cette lettre destinée à son neveu, le nouveau duc François IV de Mantoue :

> Mon nepveu, le roy monsieur mon filz et moy ayans désiré d'avoir une compagnie de bons comédiens italiens, jay escript à Harlequin de l'assembler au plus tost. Mais je crains que si vostre comandement et entremise ny interviennent, il ne puisse faire la bande si complète que je le désirois. C'est pourquoy je vous prie de commander à ceux des dits comédiens que vous estymerés bons personnages, particulièrement à Florinde et à Flavia, de s'accomoder ensemble et se disposer de partir incontinent. Assure les que tous s'en retourneront contens...[29].

En se révélant aussi déterminée, la reine cherche à prouver que, même devenue régente, elle ne délaisse pas son rôle d'impresario et d'organisatrice des divertissements de la cour. Mais elle a également d'autres ambitions. Une fois en possession des comédiens italiens les plus réputés, elle compte s'en servir pour redynamiser la vie théâtrale de Paris, particulièrement mal en point. Depuis le printemps 1612, le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, où se produisaient les meilleures troupes françaises de la capitale et parfois quelques compagnies italiennes (comme les *Accesi* en 1608), était fermé. Après la mort d'Henri IV, son activité s'était progressivement éteinte, le monopole détenu par les confrères de la passion sur les représentations et les taxes qu'ils imposaient ayant obligé Valleran Le Conte et ses compagnons, les principaux utilisateurs de la salle à s'éclipser en province[30]. Leur tentative de retour en février 1611 s'était soldée par un échec. Un an plus tard, pour rembourser leurs dettes, ils avaient passé un accord avec la troupe italienne de Giampaolo Alfieri pour ranimer le théâtre[31]. Mais la saisie des recettes des représentations par les confrères de la passion (en guise de compensation des dettes accumulées les années précédentes par Valleran Le Conte) force Français et Italiens à couper court à ce projet. La reine compte donc sur la venue des comédiens de Mantoue pour rouvrir le théâtre de l'hôtel de Bourgogne et lui redonner une seconde jeunesse.

---

[28] Dépêche de Marie de Médicis à Martinelli du 28 juin 1612, A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 211.
[29] Dépêche de Marie de Médicis à François IV de Mantoue du 4 septembre 1612, *ibid.*, p. 218-219.
[30] S. Mamone, *op. cit.*, p. 253.
[31] Nous n'avons pas retrouvé d'informations sur cette troupe mais il est probable qu'il s'agisse de la même qui se produit au Louvre les 16 et 17 mai 1612 (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 415).

Malheureusement pour elle, les pourparlers continuent de s'éterniser, François ne montrant pas davantage d'empressement que son père et trouvant toujours de bonnes excuses pour justifier l'impossibilité d'exaucer les vœux de sa tante (grossesses des actrices, mauvaises saison, conflits entre les artistes, etc.). Si Marie est de plus en plus exaspérée, Martinelli commence, lui-aussi, à se lasser et à se plaindre auprès du duc de l'indifférence qu'il leur témoigne :

> Ces derniers jours, nous vous avons écrit deux lettres, et n'ayant pas eu de réponse il nous semble que notre personne vous importe bien peu, et c'est pourquoi ne nous voulons pas arrêter d'envoyer des lettres jusqu'à ce que nous vous soyons importuns au dernier degré […] et si ce n'était pas par amour pour vous, vous pouvez croire qu'aucune loge ni aucune scène ne verrait plus mon arlequinesque personne et je vous le dis sur la foi de M. Tristano[32].

Il faut encore près d'un an et plusieurs lettres d'Arlequin manifestant son irritation au duc de Mantoue avant que la situation ne se débloque enfin[33]. François IV meurt en décembre 1612. Son frère, Ferdinand, lui succède. Ce dernier avait participé aux premières négociations entre Marie de Médicis et les comédiens et on peut supposer que ses meilleures dispositions à l'égard de ce projet aident à sa réalisation, même si ses principales préoccupations concernent plutôt la crise du Montferrat qui éclate peu de temps après sa montée sur le trône. Après avoir joué durant quelques mois à Pise, à la demande du grand-duc de Toscane, une compagnie comprenant notamment Martinelli et le couple Andreini est prête à rejoindre la France mais elle doit attendre que les frontières du duché de Mantoue soient rouvertes avant de pouvoir partir. Profitant d'une trêve momentanée, les comédiens prennent la route en juillet et arrivent à Lyon à la fin du mois d'août 1613, après avoir été contraints de s'arrêter treize jours à Turin pour y donner sept représentations en l'honneur du duc de Savoie[34].

2°/ Les ambitions des comédiens italiens

Pour les comédiens italiens qui viennent en France en 1601 et en 1603, l'opportunité de jouer pour le roi et la reine de France était plutôt alléchante, ne serait-ce

---

[32] Dépêche de Martinelli à François IV de Mantoue du 14 août 1612, S. Mamone, *op. cit.*, p. 252.

[33] Sur la fin des tractations, voir A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 226-232. L'auteur y retranscrit un certain nombre de lettres supplémentaires mais qui n'apportent rien de plus à notre propos.

[34] Il n'était bien évidemment pas prévu que la compagnie se produise devant le duc de Savoie mais, celui-ci ayant appris qu'elle venait de passer à Turin sans s'arrêter, il avait réclamé qu'elle fasse demi-tour. Craignant d'être retenus prisonniers, les *Fedeli* avaient tout de même dû s'exécuter. En fin de compte, Charles-Emmanuel ne voulait que les voir jouer et il ne les retient pas longtemps (S. Ferrone, *op. cit.*, p. 178-179). On peut malgré tout s'interroger sur la façon dont le duc de Mantoue avait accueilli cette nouvelle, sachant que la première crise du Montferrat venait tout juste de s'apaiser et que les relations entre Mantouans et Savoyards étaient encore très tendues.

que d'un point de vue économique. Nous ne savons pas si les salaires qu'ils reçoivent lors de ces deux séjours sont plus conséquents que ceux dont ils disposaient quand ils jouaient dans les autres cours européennes. Mais en consultant les divers témoignages qu'ils ont laissé (pour certains retranscrits par A. Baschet), tout porte à croire qu'ils étaient plutôt exaltés à l'idée d'aller à Paris. En plus d'espérer un quelconque enrichissement, la gloire dont ils jouissaient au sein de la péninsule était susceptible de prendre des proportions autrement plus considérables. S'ils parvenaient à soulever l'enthousiasme chez les courtisans français, n'étaient-ils pas en droit de s'attendre à voir leur prestige grimper en flèche et, qui sait, à s'assurer la reconnaissance, les faveurs voire la protection du roi et de la reine ? Ils ne furent probablement pas déçus. Si les *Accesi* avaient fait une excellente impression en 1601, les *Gelosi* font un véritable triomphe avec leur pièce (intitulée le *Calife d'Egypte*) et sont comblés d'honneurs par le couple royal et une nuée de courtisans[35]. Marie de Médicis va jusqu'à plaider la cause d'Isabella Andreini pour qu'elle touche les sommes qui lui sont dues, preuve de sa prévenance envers les artistes qu'elle a placés sous sa protection[36]. En décembre 1603, Isabella et deux autres comédiens touchent bien une quittance de six cent écus de la part du trésorier de l'épargne, la somme correspondant à un don d'Henri IV fait aux acteurs « pour leur entrenement durant cinq mois »[37].

Lors de la phase de tractation précédant chaque venue de comédiens, les questions financières sont évidemment omniprésentes. « Il faut faire des offres très importantes à qui veut conduire une compagnie hors d'Italie, car Votre très Aimable Majesté sait bien que les bonnes compagnies gagnent bien, et de toutes parts », fait remarquer Martinelli au duc de Mantoue en septembre 1611[38]. Bien que les lettres de Marie soient toujours remplies de garanties, par exemple sur la prise en charge des frais du voyage, les prétentions pécuniaires des acteurs sont généralement très importantes, surtout avec leur succès grandissant[39]. Une expédition vers la France coûte excessivement cher. À leur arrivée à

---

[35] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 234.

[36] S. Mamone, *op. cit.*, p. 156. L'auteur évoque une lettre d'Isabella Andreini à Vinta, datée du 26 août 1603, dans laquelle elle fait allusion à cette affaire. La missive est retranscrite dans un ouvrage de Luigi Rasi (*I Comici italiani : biografia, bibliografia, iconografia*, Firenze, Bocca, 1897-1905, 2 vol., t. 1, p. 95-96) mais nous n'avons pu avoir accès qu'au deuxième volume de cette étude.

[37] A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.,*, p. 138. Nous renvoyons également le lecteur à la lettre d'Isabella à Vinta et au grand-duc du 7 décembre suivant, que nous avons citée précédemment (note 9 de ce chapitre du mémoire, p. 320) et dans laquelle elle indique que la compagnie reçoit deux cent écus par mois.

[38] Dépêche de Martinelli à Vincent Ier de Mantoue du 30 septembre 1611, S. Mamone, *op. cit.*, p. 247.

[39] Voir, par exemple, la dépêche de Marie de Médicis à Martinelli du 21 juillet 1612, A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 211.

Paris en février 1608, les *Accesi* sont endettés de près de 350 écus d'or, d'où la nécessité pour eux de se renflouer, ce que met en avant l'ambassadeur mantouan :

> Leurs Majestés prennent le plus grand goût au spectacle des comédiens qui, bien que nous soyons en carême, donnent leurs représentations. La foule se porte vers eux, et vraiment ils ont un grand besoin de cette faveur pour se refaire un peu des grandes dépenses du long voyage[40].

Quelques semaines auparavant, Guiscardi avait fait état de la déception des comédiens de ne pas encore avoir été autorisés à jouer ailleurs que devant la cour, les privant ainsi d'une source de revenus conséquente :

> Leurs Majestés […] ne les laissent pas encore donner des représentations au public. C'est du reste ce dont ils se plaignent, voyant ainsi leur échapper les gros bénéfices qu'ils feraient en cette saison. Ils espèrent bonne récompense du roi[41].

Finalement, ils sont libérés par le roi et son épouse qui les laissent aller se produire au théâtre de l'hôtel de Bourgogne où ils reçoivent un bon accueil et où ils « touchent sans difficultés les deux cents écus par mois qui leur ont été assignez pour leur traitement »[42]. Mais les *Accesi*, comme les *Fedeli* en 1613[43], doivent faire face aux conditions drastiques imposées par les confrères de la passion dans les contrats de location de la salle, principalement sur la vente des places pour laquelle les comédiens sont très limités. Les confrères ne renoncent à aucun privilège même face à la protection de la reine[44]. Autant dire que si Marie de Médicis n'avait pas assuré de solides indemnités à Martinelli, celui-ci n'aurait jamais accepté de venir.

L'interprète d'*Arlequin* est un être assez vénal et très têtu. Il est sans aucun doute l'acteur qui pose le plus de souci à la reine, mais il est aussi celui qu'elle préfère. N'ayant pas réussi à le convaincre en 1608, Marie ne veut pas avoir la même désillusion trois ans plus tard. Elle est donc obligée de se conformer à ses exigences économiques[45]. Un jeu de chantage se met progressivement en place entre eux. La reine ouvre le bal avec une lettre du 3 septembre 1611 :

> Harlequin, j'ai receu à plaisir d'entendre des nouvelles de ce que vous me mandez que vostre femme outre le filz que Dieu vous a donné d'elle soit encore grosse d'un autre. Sur quoi, je vous diray que j'ay volontiers accepté la prière que vous me faictes par la vostre de présenter

---

[40] Dépêche de Guiscardi à Vincent Ier de Mantoue du 4 mars 1608, *ibid.*, p. 168.
[41] Dépêche de Guiscardi à Vincent Ier de Mantoue du 13 février 1608, *ibid.*, p. 166.
[42] Dépêche de Guiscardi à Vincent Ier de Mantoue du 30 mai 1608, *ibid.*, p. 181.
[43] C'est bien sous le nom des *Fedeli* que se fait connaître la compagnie séjournant en France en 1613.
[44] S. Mamone, *op. cit.*, p. 254. Les confrères conservaient la gestion de neuf loges et n'en laissaient que trois aux comédiens.
[45] *Ibid.*, p. 270, n. 18. L'auteur donne un grand nombre de références permettant de comprendre quelles étaient les prétentions financières de Martinelli.

> sur les saints fonds de Baptesme l'enfant dont elle accouchera, escrivant pour cet effect à Signora Hippolita Fodra femme du sieur Carles de Rossi pour rendre de là ce bon office en mon nom. Je vous en addresse la lettre et me promets que, comme je sçay que vous aurez le choix que j'en ay faict de mon neveu le prince de Mantoue pour le tenir avec moy, et que mesme vous le faciez nommer du nom que vous m'avez proposé. Si je ne vous envoye maintenant le présent que j'ay volonté de faire à l'enfant lorsqu'il sera baptisé, je ne l'ay différé que pour le vous donner en mains propres, et pour cet effect je vous charge et vous prie d'assembler avec vous une bonne compagnie de comédiens italiens et de vous acheminer de ça au plus tost, et je doneray ordre cependant de vous faire tenir l'argent pour votre voiage et pour les frais qu'il vous conviendra faire, et que vous et ceux de vostre compagnie aurez subject den demeurer bien contents et satisfaicts […][46].

En proposant à Martinelli de devenir la marraine de son deuxième enfant, Marie estime qu'elle lui accorde un grand honneur et qu'elle le place en position d'obligé. Venir la remercier avec sa compagnie serait donc la moindre des choses. Ce phénomène n'est pas sans rappeler ce que nous avions déjà souligné en abordant la question des réseaux et de la clientèle de la reine. En tenant l'enfant d'*Arlequin* sur les fonts baptismaux, elle lui assure de veiller sur sa famille et espère, en agissant de la sorte, s'assurer sa fidélité et sa gratitude. L'acteur a beau y gagner un grand prestige, c'est sans compter sur son professionnalisme et surtout sur son extrême cupidité[47]. Il place immédiatement les négociations sur le terrain financier, forçant la reine à se démener pour essayer de le satisfaire et pour l'attirer :

> Je lairay tousiours à Lyon l'argent que j'y ay faict tenir pour subvenir aux frais qu'il vous conviendra faire en ce voiage et donneray ordre qu'à vostre arrivée vous trouviez la salle de Bourbon ou quelque autre lieu commode préparé pour jouer ces comédies qui doivent estre bonnes puisque vous les faictes si longtems attendre au roy monsieur mon filz et à moy. Quant à la chesne que je vous ay promise, et que vous me ramentevez par vos lettres, vous n'en perdrez que l'attente, et l'auriez desia receue n'estoit que je désire la vous bailler de mes mains, afin de vous oster le subiect de vous plaindre des Trésoriers. Faictes donc que ceux qui ont promis de venir avec vous continuent en cette bonne volonté et s'assurent qu'ilz en auront comme vous du contentement[48].

Comme si cela ne suffisait pas, Marie défend également les intérêts de Martinelli auprès du grand-duc en l'incitant à maintenir des fonds que le comédien avait placé sur le mont-de-piété de Florence et qui étaient sur le point d'être déplacés suite à une mesure prise par Cosme II[49] :

---

[46] Dépêche de Marie de Médicis à Martinelli du 3 septembre 1611, A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 203.
[47] S. Ferrone, *op. cit.*, p. 181-182.
[48] Dépêche de Marie de Médicis à Martinelli du 10 novembre 1612, A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 227.
[49] Cosme venait d'instaurer une loi prohibant aux non-résidents de Florence de déposer une somme d'argent sur le mont-de-piété de la ville. Grâce à Marie de Médicis, Martinelli passe outre cette interdiction (Siro Ferrone, *Arlequin : vie et aventure de Tristano Martinelli, acteur*, 2008, p. 172).

> Mon cousin, puisque Harlequin m'a choisie pour sa commère, il faut que je prenne quelque soing de ce qui luy touche et à ses enfans. C'est pourquoy ayant sceu qu'il avoit quelques sommes de deniers sur le mont de la Piété en vostre ville de Florence et que vous estiez en volonté de faire retirer la pluspart des sommes lesquelles y ont été mises, je vous ay bien voulu prier qu'outre ceux qui sont réservez, vous veuillez gratifier ce pauvre compère, afin que ses enfans puissent un jour se prévaloir de cette partie, qui autrement se pourroit esgarer, en me promettant que vous luy ferez cette faveur en ma considération[50].

Prête à tout pour qu'*Arlequin* accepte de faire le déplacement, la régente ne ménage donc pas ses efforts. Martinelli en est bien conscient et, en se laissant désirer de la sorte, il tente de profiter au maximum des largesses que Marie est disposée à distribuer, en jouant sur la grande popularité dont il dispose en Europe. Dans l'une de ses lettres d'octobre 1613, il livre un descriptif détaillé des bénéfices que son séjour français va lui apporter :

> Sa Majesté nous a fait tenir à Lyon 1200 ducats. Aussitôt arrivés à Paris, elle me fit appeler. Dès qu'elle me vit, elle me fit un de ces accueils que peu de gens croiront, car il est contraire à toutes les pragmatiques chez personnages pareils. Après tous les plus beaux propos, elle me conduisit dans son cabinet et me mit au cou une chaine d'or du poids de cent doublons avec son médaillon en faveur de notre compérage (*comparadico*) : le soir même nous lui donnâmes une comédie. Elle fit aussitôt remettre à la compagnie 500 ducats et nous en assura 200 par mois, convenant avec nous que nous serions défrayés, lorsque nous servirions hors de Paris. Pour mon particulier, elle me donne secrètement 15 ducats par mois pour les dépenses de ma femme qui, sous peu de jours, mettra au monde l'enfant dont le Roi doit être le parrain, et sa sœur, la Reine d'Espagne, la marraine. L'un et l'autre veulent le tenir sur les fonts, de leurs propres mains. Si c'est un garçon, le Roi le veut pour lui ; si c'est une fille, la petite Reine le veut pour elle, et ma femme, de toutes manières, le voudrait pour elle, si bien que me voilà fort intrigué pour les contenter tous les trois. J'ai pensé pour lever tout embarras, de rendre ma femme grosse deux fois encore, et de donner les enfants un par un comme on fait pour les chats, puisqu'il paraît que les enfants d'un Arlequin sont des petits chats à distribuer[51].

Cette missive est extrêmement enrichissante pour plusieurs raisons. Elle nous permet tout d'abord d'avoir davantage d'explications sur la chaîne en or dont parlait déjà Marie le 10 novembre 1612[52]. Elle donne ensuite une idée précise de la rémunération qui a été promise aux *Fedeli* et des faveurs particulières accordées par la reine à Martinelli, en vertu du nouveau lien de compérage qui devait prochainement se nouer entre eux[53]. Enfin, c'est justement sur cette question du parrainage du futur enfant du comédien qu'il nous faut nous arrêter quelques instants.

Père pour la première fois en 1610, à l'âge de 53 ans, Martinelli avait obtenu que le duc héritier de Mantoue, François, devienne le parrain du nouveau-né et que son épouse,

---

[50] Dépêche de Marie de Médicis à Cosme II de Médicis du 13 décembre 1612, *ibid.*, p. 228.
[51] Dépêche de Martinelli au comte Striggi du 4 octobre 1613, A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 234-235.
[52] Voir la note 48 de ce chapitre, p. 332.
[53] Une quittance au nom de Martinelli (en tant que chef de la troupe) est signée par Louis XIII le 25 février 1614 et complète nos informations sur cet aspect financier (A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 248-249).

Marguerite de Savoie, soit sa marraine. Pour les remercier et en l'honneur du fils aîné de Vincent Ier, il avait prénommé son enfant Francesco[54]. En 1611, nous venons de voir qu'il avait choisi Marie de Médicis comme marraine (et Ferdinand de Mantoue comme parrain) de son deuxième nourrisson. Il avait donné à ce dernier le prénom de Giovan Carlo, en hommage au deuxième fils de Cosme II, né il y a peu, flattant ainsi un peu plus l'orgueil des Médicis[55]. En 1613, c'est donc le roi de France lui-même qui propose son parrainage, ainsi que sa sœur, Elisabeth. Avec le ton humoristique voire sarcastique qui le caractérise, Martinelli compare sa progéniture à une portée de chatons que l'on distribue ensuite. Ce sont à nouveau deux personnages royaux qui s'apprêtent à assurer l'un des chatons en question – baptisé Louis pour l'occasion – de leur protection. Malgré les troubles du Montferrat, *Arlequin* n'hésite pas une seule seconde avant d'emmener sa femme avec lui et les *Fedeli* jusqu'en France, alors qu'elle n'a pas encore accouché. Louis vient au monde le 27 janvier 1614 sur le territoire français et peut être tenu sur les fonts par les deux aînés de Marie de Médicis. Son père est ravi puisqu'il vient encore d'étendre ce qu'il appelle « la cadémie de ses compères »[56]. Elisabeth venant d'être mariée au fils de Philippe III, Martinelli estime que dorénavant « le petit roi d'Espagne sera compère d'*Arlequin* à son grand dépit »[57]. À chaque fois qu'un prince européen accepte de parrainer l'un de ses enfants, c'est un immense honneur qui lui est fait, il ne l'ignore sans doute pas. Mais « le parrainage est la taxe qu'*Arlequin* impose à qui lui demande de lui vendre l'art de la scène » [58]. En 1613, Marie de Médicis s'inscrit dans la continuité de ses précédentes démarches en essayant d'affermir la fidélité du comédien et de la troupe qu'il dirige, vis-à-vis d'elle et du roi. Mais, en réalité, elle n'a guère le choix puisque prendre un enfant Martinelli comme filleul semble être devenu la seule solution pour le faire venir. Il donne, désormais, l'impression de bien plus se préoccuper de ses intérêts et de ses ambitions princières que du théâtre. Dans la correspondance qu'il entretient avec son important réseau de compérage (celui-ci continuant de se développer dans les dix années suivantes grâce à la naissance d'au moins quatre nouveaux enfants), il rappelle régulièrement toutes les obligations auxquelles les parrains se sont engagés[59].

---

[54] S. Ferrone, *op. cit.*, p. 164.
[55] *Ibid.*, p. 166-167.
[56] *Ibid.*, p. 193.
[57] *Ibid.*, p. 182.
[58] *Ibid.*, p. 167.
[59] « Les relations "dynastiques" de Tristano s'étendent, imitant, en une parodie involontaire, les stratégies matrimoniales des monarchies contemporaines » (*ibid.*). Lors du voyage de retour vers Mantoue au cours de l'été 1614, la femme de Martinelli (Paola) est, une fois de plus, enceinte. Après avoir fait espérer le

D'une manière générale, le cas de Martinelli étant assez particulier, les comédiens italiens paraissent tout de même avoir plusieurs ambitions lorsqu'ils se transportent dans un État tel que la France. S'ils aspirent à plaire au public et aux souverains qui les ont appelés, pour en tirer un bénéfice pécuniaire important et pour s'adjuger la reconnaissance et la protection des derniers nommés, ils ont certainement aussi la volonté de donner à leur art une portée plus large que celle qu'elle connaît au sein de la péninsule.

3) Les comédiens italiens à la cour de France

Les comédiens des différentes troupes passées par la France entre 1601 et 1613 savent que Marie de Médicis accorde un intérêt tout particulier à leurs productions théâtrales et pour lui exprimer leur gratitude, ils lui adressent des remerciements dans les dédicaces de certaines de leurs pièces. C'est le cas de Giovan Battista Andreini qui, en tant que directeur des *Fedeli* s'étant produits devant la cour de Louis XIII en 1613, met à l'honneur la reine dans la dédicace de deux de ses pièces principales, l'*Adamo* en 1613 puis la *Centaura* en 1620[60]. La passion théâtrale qu'elle cherche à développer en France ne passe pas inaperçue et est fortement appréciée par les comédiens. En 1608, les *Accesi* accueillent avec ravissement la présence de Jean de Médicis en tant qu'intermédiaire entre eux et la reine. Grand amateur de théâtre, il les favorise avec énormément d'entrain. Tout en apportant sa grande expérience à sa nièce, il suit pour elle la réalisation des spectacles de la troupe de Cecchini, dont elle a approuvé les lignes générales[61]. Toujours bienveillant à l'égard des *Accesi*, il écrit parfois au duc de Mantoue pour lui donner des nouvelles et chanter les louanges de ses comédiens :

> Ces Majestés demeurent entièrement satisfaites de cette compagnie des Comédiens *Accesi* que votre Altesse a formée et qu'elle a envoyée ici. Tout le monde se porte vers eux avec un si grand empressement que j'ai pensé en donner à Votre Altesse ce témoignage, assuré que je suis qu'elle recevra avec grande faveur les nouvelles de leurs heureux succès. Il faut sans nul doute en attribuer la principale cause à la valeur et à la sagesse de Pier Maria dit Fridelin qui, avec une grande adresse, maintient l'union et l'accord des sujets […][62].

---

parrainage au duc de Savoie, ce sont finalement la reine de France et le grand-duc qui l'obtiennent (*ibid.*, p. 193). En 1620, un enfant est encore promis à Charles-Emmanuel Ier mais il est mort-né (*ibid.*, p. 210). En 1623, c'est l'empereur qui est choisi comme parrain du cinquième fils d'Arlequin (*ibid.*, p. 211). En 1625, ce sont le grand-duc et Henriette de France, reine d'Angleterre qui acquièrent cet « honneur » et, de nouveau, Ferdinand II de Médicis en 1627 alors que Martinelli a 70 ans (*ibid.*).

[60] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 416.

[61] *Ibid.*, p. 234.

[62] Dépêche de Jean de Médicis à Vincent Ier de Mantoue du 8 mars 1608, A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 169. Nous rappelons que nous avons préféré employer le nom francisé du frère du

Malheureusement pour les nouveaux protégés de « don Giovanni », la rivalité qui l'opposait à Concini depuis plusieurs mois, tous deux briguant le rôle de conseiller culturel de la reine, tourne à l'avantage du second en ce début d'année 1608. Tombé en disgrâce auprès de Marie, son oncle doit se résoudre à quitter la France en avril, laissant les *Accesi* dans une profonde inquiétude :

> Le départ du seigneur don Giovanni de Médicis nous est d'un grand préjudice, et sa trop grande protection nous vaut à présent quelques embarras. Car celui qui pourrait nous favoriser, se prépare à nous nuire. Si j'avais une lettre de Votre Altesse pour monsieur Concini, je me tirerais mieux d'affaire. Autrement je n'imagine pas de m'en tirer de manière à m'en pouvoir dire très-bien[63].

Considérés comme des « créatures » de Jean de Médicis, les comédiens comprennent que Concini, désormais sans concurrence dans la fonction de protecteur des artistes italiens de la cour de France, risque de ne pas les favoriser autant que leur précédent bienfaiteur voire de les desservir. Nous ne savons pas vraiment ce qu'il en a été par la suite mais il semblerait qu'ils n'aient pas rencontré beaucoup de difficultés dues à Concini. Après tout, celui-ci pouvait-il réellement s'opposer à eux alors que leurs débuts avaient conquis la famille royale et, en particulier, Marie de Médicis ? Très enthousiaste, la reine avait envoyé une dépêche au duc de Mantoue pour lui faire part de son enchantement :

> Mon frère, je vous faiz ce mot pour vous dire comme Fritelin et sa bande de commediens sont arrivez en ceste cour il y a encore quelque temps où ils prennent soient de donner du plaisir au Roy monseigneur et à moy a quoy ils réussissent de telle sorte que nous en avons toute satisfaction et contentement. Cest pourquoy je vous prie de leur en sçavoir gré […][64].

Le succès est tel qu' « il semble que Sa Majesté les veuille retenir tout l'hiver prochain », déclare Guiscardi le 30 mai[65]. En fin de compte, les *Accesi* reprennent la route en novembre non sans avoir promis à la reine de revenir dès l'année suivante :

> Mon frère, Frittelin s'en retournant avec sa bande de comédiens italiens à Mantoue pour passer cest hiver en ces quartiers là, je lay bien voulu accompagner de ce mot pour vous assurer que jay receu beaucoup de plaisir et de satisfaction de luy et de sa compagnie, laquelle croyant se

---

grand-duc pour éviter toute confusion dans le mémoire avec l'ambassadeur Giovannini ou avec le pape Léon X (Giovanni di Lorenzo de Medici) dont nous mentionnerons le nom plus tard dans ce chapitre.

[63] Dépêche de Cecchini à Vincent Ier de Mantoue du 7 mai 1608, *ibid.*, p. 181.

[64] Dépêche de Marie de Médicis à Vincent Ier de Mantoue du 11 mars 1608, *ibid.*, p. 168. L'ambassadeur de Mantoue tenait le même discours à propos de la satisfaction du couple royal dans une missive du 13 février précédent, également destinée au duc : « Il y a peu de jours que Fridelin m'a remis la lettre de Votre Altesse du 10 novembre par laquelle elle m'ordonne d'avoir en recommandation sa compagnie et de lui donner aide selon les occasions qui se présenteraient… Ils ont été très-bien vus de Leurs Majestés qui prennent grand plaisir à leurs comédies […] » (*ibid.*, p. 166).

[65] Dépêche de Guiscardi à Vincent Ier de Mantoue du 30 mai 1608, *ibid.*, p. 181.

devoir rendre meilleure par le séjour quilz feront par de là, jauray d'aultant plus à plaisir quilz reviennent icy l'année prochaine, comme ilz mont promis […][66].

Cette promesse n'est pas tenue mais les comédiens l'ont sans doute faite par simple politesse, sachant très bien que les négociations pour obtenir leur compagnie étaient généralement très compliquées et qu'ils ne pouvaient aucunement garantir leur présence à la reine pour l'année d'après. Marie n'est pas sans le savoir et la lettre qu'elle envoie à son beau-frère est, en quelque sorte, une première approche en vue de nouvelles tractations qu'elle n'a pas pu poursuivre à cause des évènements qui se produisent en 1609 et surtout en 1610 (la préparation de la guerre contre l'Espagne, son couronnement puis la mort d'Henri IV).

Si tous les témoignages que nous avons présentés jusqu'ici mettent en avant l'excellent accueil fait par le public français aux *Accesi* en 1601 et en 1608, aux *Gelosi* en 1603-1604 et aux *Fedeli* en 1613, ne peut-on pas y apporter quelques réserves ? N'y a-t-il pas une part d'exagération dans les propos de la reine, de l'ambassadeur mantouan ou même dans ceux de Jean de Médicis ? Il est fort probable que les Français aient été impressionnés, notamment par la capacité des Italiens à mettre en place des compagnies structurées et équilibrées (malgré les désaccords pouvant parfois régner entre certains membres), ce que les comédiens parisiens, bien que talentueux, ne réussissaient pas à faire. Les troupes italiennes « étaient non seulement l'incarnation théâtrale des gestes et des coutumes d'outre-monts […], mais aussi le symbole du retard de l'art comique français »[67]. Cela a pour conséquence de déclencher une concurrence acharnée entre acteurs français et transalpins qui vient s'ajouter à un anti-italianisme déjà vigoureux. Les querelles entre bouffons français et comédiens italiens sont fréquentes et c'est avec difficultés que les *Accesi* réussissent à signer un contrat avec les confrères de la passion pour jouer au théâtre de l'hôtel de Bourgogne. Les *Gelosi* n'en avaient pas eu l'opportunité et avaient dû se contenter de représentations à la cour ou à Fontainebleau, les compagnies théâtrales françaises, aidées par le courant anti-italien, ayant lutté pour que ces gêneurs ausoniens ne puissent pas jouer dans la capitale[68].

En outre, les spectacles ne sont pas toujours réussis. « La compagnie a été des plus goûtées. Et ce fut contre toute raison, mais comme ici on est affamé de comédies, tout a

[66] Dépêche de Marie de Médicis à Vincent Ier de Mantoue du 26 octobre 1608, *ibid.*, p. 187.
[67] S. Mamone, *op. cit.*, p. 157.
[68] *Ibid.*, p. 157-162. L'auteur livre une interprétation particulièrement intéressante sur les rivalités franco-italiennes en ce début de XVIIe siècle.

paru bon », constate Martinelli en 1613, après une représentation qu'il juge ratée[69]. Tous les observateurs français ne sont d'ailleurs pas comblés, à l'image de Malherbe qui se dit déçu d'avoir trouvé un *Arlequin* vieilli et qui juge les premiers pas des *Fedeli* en France peu convaincants :

> Je fus samedi au soir à la comédie italienne par commandement exprès de la Reine ; sans cela je m'etois resolu de ne les voir point qu'on ne fût de retour de Fontainebleau. Arlequin est certainement bien différent de ce qu'il a été, et aussi est Petrolin : le premier a cinquante-six ans et le dernier quatre-vingt et sept : ce ne sont plus âges propres au theatre : il y faut des humeurs gaies et des esprits délibérés, ce qui ne se trouve guères en de si vieux corps comme les leurs. Ils jouent la comédie qu'ils appellent Due simili qui est le Menechmi de Plaute. Je ne sais si les sauces étaient mauvaises ou mon goût corrompu, mais j'en sortis sans autre contentement que de l'honneur que la Reine me fit de vouloir que j'y fusse : nous en verrons s'il plaist à Dieu davantage et en jugerons avec plus de loisir[70].

Cela n'empêche pas la reine de saluer leur départ, en juillet 1614, avec moult louanges et de les recommander au duc de Mantoue, comme elle a pris l'habitude de le faire à chaque visite d'*Arlequin* et ses compagnons[71]. Pour Marie, quelques représentations médiocres sont loin d'être dramatiques car ses objectifs sont déjà en grande partie remplis. En arrivant à la cour, les comédiens prouvent qu'elle a fait honneur à ses fonctions d'animatrice de cour et d'impresario. Si, par la suite, ses protégés réussissent à se faire remarquer et à faire parler de l'art théâtral italien, elle ne peut qu'être satisfaite. Avant la mort d'Henri IV, elle en retire surtout le plaisir d'avoir su apporter à son mari des distractions qu'il a appréciées. Mais, durant sa régence, elle peut s'en servir pour tenter de mettre en place un « gouvernement par les arts », c'est-à-dire l'utilisation des arts – principalement entre 1612 et 1613 – comme d'un moyen de faire adhérer à sa politique tous ceux qui approuvent sa ligne directrice (la conservation de la paix) mais qui sont opposés aux choix qu'elle fait pour la suivre, tels que les mariages espagnols[72].

---

[69] Dépêche de Martinelli au comte Striggi du 4 octobre 1613, A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 234-235.

[70] Dépêche de Malherbe à Pereisc du 17 septembre 1613, *ibid.*, p. 243-244. Malherbe se montre toujours dubitatif dans les jours qui suivent, affirmant que, lors de leur première représentation à l'hôtel de Bourgogne, les *Fedeli* « ne firent ni bien ni mal » (dépêche à Pereisc du 24 novembre, *ibid.*, p. 246) et estimant que « le roi ne goûte point les italiens » (*ibid.*, p. 244). A. Baschet considère que Malherbe fait preuve de parti pris et de mauvaise foi, rappelant que le roi avait « pris l'habitude d'aller à la comédie des Italiens avec autant de facilité que l'on peut prendre celle de souper » lors de leur séjour à Fontainebleau (*ibid.*, p. 245).

[71] Dépêche de Marie de Médicis à Ferdinand de Mantoue du 10 juillet 1614, *ibid.*, p. 255-256.

[72] C'est notamment le titre d'une exposition qui s'est déroulée à Blois en 2003 et qui a débouché sur la publication de l'ouvrage de P. Bassani Pacht et T. Crépin-Leblond (dir.), *Marie de Médicis : un gouvernement par les arts*, *op. cit.* J.-F. Dubost fait néanmoins remarquer, à juste titre, que ce titre est plutôt surprenant vu qu'il n'est jamais question de gouvernement ou d'action politique dans l'exposition (*Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 229). Il reprend pourtant l'expression dans sa biographie et explique que « les années 1612-1613 se rapprochent bien d'une forme de "gouvernement par les arts" » (*ibid.*, p. 416).

Nos sources ne nous permettent pas d'avoir le ressenti des comédiens après qu'ils ont été au contact de Marie de Médicis. Les quelques dédicaces qu'ils font en son honneur et que nous avons évoquées précédemment laissent entendre qu'ils devaient la percevoir comme une bienfaitrice mais il y a aussi une grande part de convenance dans ce genre d'hommages. Le seul témoignage que nous avons retrouvé est forcément un peu particulier puisqu'il s'agit de celui de Martinelli. Mais il n'en est pas moins intéressant. Au contraire, il est fascinant de voir avec quelle liberté il s'adressait à la reine ou la manière dont il en parlait à d'autres souverains. Une longue missive qu'il adresse en octobre 1612 à Ferdinand de Mantoue illustre admirablement bien la familiarité avec laquelle il traite ses interlocuteurs :

> J'ai ouvert votre lettre par laquelle j'apprends en très beaux termes que vous m'aimez, que vous désirez me seconder, et autres petites paroles délicieuses à manger avec de la moutarde, si bien qu'en lisant votre missive, j'ai eu toute satisfaction de paroles. Mais elle m'aurait bien autrement contenté si vous m'aviez écrit, comme le fait ma chère commère poule française (galina) qui me console toujours en finissant ses lettres royales par des mots comme ceux-ci : » Venez, seigneur Arlequin, venez vers nous, nous voulons enchainer notre parrainage ». Voilà de belles paroles ! Et dans toutes ses lettres elle n'oublie pas de mettre quelque belle clause qui nous plait infiniment, qui charme infiniment notre personne. C'est elle, notre commère poule, qui comprend bien nos lettres ! […] Je vous en prie donc, imitez ma très-affectionnée madame ma commère Marie de Médicis, reine de la moitié du pont d'Avignon, et donnez-m'en la preuve cette fois-ci […]. Elle a écrit au duc et à vous afin que, tous les deux, vous dussiez former une bonne et parfaite compagnie de comédiens où il y ait pour sujets la signora Florinda et son mari, Flaminia, Frittelino, la signora Flavia, le capitaine Rinoceronte et moi, et deux autres bons personnages, à savoir un Graciano et un bon Pantalon. Ce sont les sujets que la reine désire en France, et c'est à vous deux, seigneurs compères, à accommoder ces créatures ensemble, le pouvoir arlequinesque n'y suffisant pas. […]. J'ai promis à Sa Majesté d'être à son service pour six mois, pourvu que la bonne troupe qu'elle désire, s'y rende. Et si la troupe qui se formera ne répond pas au désir marqué par Sa Majesté, je déclare que je resterai chez moi, car je ne veux point perdre la réputation que je me suis acquise en France […][73].

Arlequin fait preuve de beaucoup d'ironie et masque à peine ses reproches pour le cardinal. Celui-ci lui avait envoyé quelques jours auparavant une lettre très conventionnelle dans laquelle il n'avait, semble-t-il, pris aucune résolution concernant l'envoi de la compagnie en France[74]. Dans un style bien à lui, il mêle donc subtilement plaisanteries et critiques acerbes. Peu importe à qui il écrit, il laisse libre cours à sa liberté d'expression. Bien qu'il se moque un peu des incessantes supplications de Marie de Médicis, ses propos à son égard reflètent une sorte de tendresse amusée. Certes, il doit surtout apprécier sa

[73] Dépêche de Martinelli à Ferdinand de Gonzague du 26 octobre 1612, A. Baschet, *Les comédiens italiens […], op. cit.*, p. 222-224. Il s'agit d'une traduction faite par A. Baschet, l'auteur précisant bien qu'il a essayé de conserver autant que possible « la vivacité bouffonne de l'original ».

[74] Nous ne revenons pas sur cette question que nous avons beaucoup abordée jusqu'ici. Pour autant, il est vrai que la lettre de Martinelli montre bien les désaccords qui s'étaient installés entre lui, dorénavant bien décidé à se rendre en France et le gouvernement de Mantoue, plus réticent.

grande générosité et ses innombrables flatteries mais son appartenance à la famille Médicis (avec qui il a de très bons rapports) et l'affection dont elle l'honore ne le laissent pas insensible.

Nous pouvons difficilement nous appuyer sur l'attitude de Martinelli pour tenter de mieux cerner celle de ses compagnons, avec qui il s'entend plutôt moyennement[75]. Il nous parait peu vraisemblable que ces derniers aient osé parler de la reine avec autant d'effronterie, du moins publiquement ou dans des lettres destinées à des personnages importants. Le soin avec lequel G. B. Andreini rend hommage à Marie dans ses pièces laisse apparaître un profond respect pour elle. Les quelques témoignages de sa mère (Isabella) auxquels nous avons été confrontés nous donnent une impression assez semblable. Quant à la plupart des autres acteurs italiens passés par la France, ils n'ont jamais traité directement avec la reine, mis à part Cecchini en sa qualité de directeur des *Accesi* de 1608. Ils l'ont juste rencontré lors de leurs représentations. Mais ont-ils seulement eu l'occasion d'échanger quelques mots avec elle ? Rien n'est moins sûr. Il est probable que, pour eux, Marie de Médicis ne soit que l'une des multiples personnalités royales ou princières devant qui ils ont été amenés à jouer durant leur carrière.

II – L'implication des Italiens dans l'action artistique de la reine

Cette question des séjours des comédiens italiens en France a mis en évidence le rôle d'impresario de Marie ainsi que certains aspects de son mécénat. Mais depuis le siècle précédent et Catherine de Médicis, une reine de France assume aussi une fonction de bâtisseuse sur laquelle il convient de nous attarder[76]. Deux monuments que Marie a fait édifier au cours de son règne ont particulièrement intéressé les Italiens parce qu'ils se sont impliqués dans leur construction ou dans leur décoration : la statue équestre d'Henri IV sur le pont-neuf et le palais du Luxembourg.

[75] *Arlequin* était aussi la principale cible des critiques des comédiens français qui le qualifiaient de diable et de proxénète à cause de son compagnonnage avec des femmes actrices (S. Ferrone, « La dramaturgie de Giovan Battista Andreini pour Marie de Médicis » dans M. Fumaroli (dir.), *op. cit.*, p. 170).
[76] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 111 : « Dès la fin du XVIe siècle, le modèle d'une reine de France à la fois mécène, bâtisseur et impresario culturel de la cour est en place ».

1) La statue de bronze d'Henri IV

Vers 1604, Marie de Médicis apprend de ses parents et amis florentins que Ferdinand Ier avait commandé, trois ans plus tôt, une statue équestre à son effigie auprès de Jean Bologne, grand sculpteur d'origine flamande qui avait déjà réalisé une statue semblable de Cosme Ier en 1591, également sur les instances de Ferdinand[77]. Les ducs de Florence avaient pris l'habitude d'utiliser la statuaire équestre « pour forger et imposer l'image d'un prince idéal »[78]. Marie de Médicis avait assisté à l'élévation de la statue de son grand-père et connaissait l'importance qu'accordait sa famille à ce genre de monuments. Le nouveau projet de Ferdinand lui donne ainsi l'idée de s'en inspirer et de faire construire à Paris une sculpture en bronze représentant son époux à cheval. Elle écrit à son oncle pour lui faire part de sa volonté et celui-ci lui propose de faire, elle-aussi, appel à Jean de Bologne. Marie accepte mais, impatiente, elle finit par demander à Ferdinand de consentir à lui céder le cheval que le sculpteur venait de fondre pour lui, de manière à ce qu'il n'y ait plus que l'effigie d'Henri IV à réaliser. Jean de Bologne était âgé de soixante-quinze ans et elle craignait de devoir attendre très longtemps avant de voir arriver sa commande en France. Le grand-duc refuse cette proposition, au grand dam de Concini qui ne se gêne pas pour condamner cette décision dans une lettre qu'il adresse à Vinta :

> À propos du cheval de bronze, dont j'ai vu par la lettre écrite à Sa Majesté, qu'on ne peut l'avoir, je vous dirai librement ce que je pense. Il me paraît que Son Altesse pouvait et peut-être devait le donner, le coût étant payé par Sa Majesté, d'autant plus que le maître qui l'a fait étant toujours là-bas, il aurait pu en faire faire une autre à sa volonté et gratifier Sa Majesté en une chose qu'elle désire tant[79].

Le favori de la reine supervise l'avancement du projet et le défend avec tant d'ardeur que nous pouvons nous demander s'il n'en était tout simplement pas à l'origine[80]. Suite à son refus et pour éviter de trop vexer sa nièce, Ferdinand lui suggère de faire fondre un second cheval en réutilisant le moule qui avait servi pour faire le premier. Marie approuve et se résout à attendre. En septembre 1606, elle charge Concini d'apporter à Florence des portraits du roi pour aider à l'élaboration de sa statue et de convenir avec Jean

---

[77] Installé à Florence depuis 1552 (il a alors 23 ans), Jean de Bologne avait reçu la protection d'un gentilhomme florentin, Bernardo Vecchietti, qui l'avait introduit à la cour médicéenne et présenté au futur François Ier, père de Marie de Médicis. Après avoir connu une lente ascension, il était devenu le sculpteur le plus réputé d'Italie.
[78] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 246.
[79] Dépêche de Concini à Vinta du 27 juillet 1605, *ibid.*, p. 247.
[80] J.-F. Dubost, *ibid.*

de Bologne du prix du cheval, pour l'inciter à le finir au plus vite[81]. Malgré l'insistance de la reine, la situation n'évolue pas et à la mort de Jean de Bologne en 1608, la statue n'a toujours pas vu le jour. Si la fonte du cheval par Fra Domenico Portigiani est effectuée quelques mois plus tard, il faut presque cinq ans de plus au sculpteur Pietro Tacca – à qui la tâche de poursuivre la statue a été confiée – pour achever le travail. En mai 1613, le cheval et son cavalier sont transportés à Livourne où ils embarquent en direction de Paris, sous la conduite du chevalier Pesciolini et de l'ingénieur Antonio Guidi[82]. Le voyage est mouvementé puisque le vaisseau fait naufrage à proximité de la Sardaigne. Avec beaucoup de difficultés, la statue est retirée du sable où elle s'est échouée et peut reprendre la route sur un bateau prêté par la cité de Gênes[83]. Arrivée à Paris en août 1614, elle est dressée au milieu du Pont-Neuf et est inaugurée solennellement le 23, en l'absence du roi et de sa mère qui ne sont pas encore revenus de Nantes. La reine ne voit le monument qu'en octobre et s'en montre très satisfaite :

> Au retour de nostre dernier voiage, le Roy monsieur mon filz et moy trouvasmes l'effigie de bronze que vous avez envoiée. Elle est eslevée en une place si eminante et frequentée que je n'estime pas qu'il y ayt lieu ou plus de gens puissent voir ce bel effect de vostre courtoisie et bonne volonté. C'est ung present qui m'a esté du tout agréable, tant pour la main dont il part, que pour l'obligation que j'ay a la mémoire de la personne qui s'y trouve représentée. Recevez, je vous prie, les remerciemens bien affectionnez que je vous en faiz, attendant que l'occasion s'offre d'en marquer par effect quelque plus grand ressentiment, asseuré que j'en conserveray le souvenir et la volonté toute entière. Cependant je ne veux pas vous taire que le chevalier Pesciolini s'est dignement acquitté de la charge que vous lui avez commise pour ce regard, et s'est si bien comporté en ceste court, que le Roy mon dict sieur et filz et moy en sommes demeurez très satisfaictz avec desir de le voir soit icy, ou ailleurs emploié par vous selon que le merite l'affection et fidellité qu'ils tesmoigne d'avoir a vostre service […][84].

Le Pont-Neuf était désormais terminé et carrossable depuis 1607. Situé au centre de Paris, il devient progressivement l'endroit le plus fréquenté de la ville d'autant qu'il rend la vie des parisiens plus commode. En projetant de placer la statue sur le pont, Marie de Médicis était certaine qu'elle serait bien en évidence au vu de tout le monde. Pour

---

[81] Dépêche de Concini à Vinta du 29 septembre 1606, *ibid.* et L. Batiffol, *La vie intime […], op. cit.*, p. 453. Marie avait, dans un premier temps, envoyé Luigi Bracci à Florence avec notamment la mission d'aller chercher le cheval de bronze. Mais ce n'était qu'un prétexte puisque l'on se souvient qu'en 1606, Marie était très mécontente des services de son capitaine. Si elle l'envoie à Florence, c'est pour que le grand-duc le jette en prison et l'interroge sur les rapports qu'il entretenait avec Henriette d'Entragues (B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 253-254).

[82] J.-F. Dubost, « Reine, régente, reine mère », *op. cit.*, p. 157. La statue complète pesait douze mille quatre cents livres.

[83] C. Jourdan, *Embarquement, conduite, péril et arrivée du cheval de bronze... Dédié aux cendres du grand roy Henri, posé sur ledict cheval*, 1614 et E. Fournier, *Histoire du Pont-Neuf*, 1862, t. 1, p. 132.

[84] Dépêche de Marie de Médicis à Cosme II de Médicis du 14 octobre 1614, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […], op. cit.*, p. 377.

l'ambassadeur florentin, la reine ne s'est pas trompée et le cheval est une véritable réussite :

> Pendant que j'écris, j'admire le cheval et, suivant le désir de Votre Altesse, je le contemple et suspends la plume. Je rapporte à Votre Seigneurie qu'il est très beau et qu'il y a encore autour une quantité de ces badauds de Paris, qui s'arrêtent à le considérer ; et chacun dit son mot […][85].

Lors de son inauguration, le monument est installé sur un socle qui se veut temporaire. Pierre de Franqueville, artiste picard ayant fait la majeure partie de sa carrière à Florence, est choisi par Marie pour réaliser le piédestal définitif. Elle l'avait fait revenir en France, fait nommer « premier sculpteur du roi » et lui avait fait accorder une pension conséquente, « bien supérieure à celle que peut toucher n'importe lequel des artistes au service du roi »[86]. Franqueville élabore, pour le piédestal, un programme iconographique articulé autour des victoires remportées par Henri IV qu'il représente sur des bas-reliefs (batailles d'Arques et d'Ivry, sièges d'Amiens et de Montmélian et entrée du roi à Paris). Quatre statues d'esclaves enchaînés en bronze sont prévues pour orner les angles du soubassement[87]. Le 2 juin 1615, Louis XIII pose la première pierre. Mais ce n'est qu'en 1635 que l'ouvrage de Franqueville et de son gendre, Francesco Bordoni (un Florentin), est finalisé[88]. Impressionné par la qualité de ce décor, Bartolini aimerait pouvoir en envoyer le modèle au grand-duc mais il se heurte à la mauvaise volonté de Franqueville qui tarde à lui faire parvenir :

> La reine m'a fait l'honneur de m'entretenir de plusieurs sujets et en particulier du cheval de bronze. Elle m'a dit qu'elle le voyait fort bien de sa chambre ainsi que de Meudon avec une longue-vue. La base qu'elle fait faire sera en vérité fort belle. Franqueville m'en promet chaque jour le modèle, et ne me le donne jamais […][89].

Dans sa lettre du 14 octobre 1614 (citée plus haut), la reine remercie son oncle pour son présent. Mais peut-on réellement parler d'un cadeau de la part de Ferdinand sachant que c'est Marie qui paye le prix de fonte en 1606 et qui règle Tacca en 1616 ? Le grand-duc ne s'est chargé que de l'acheminement de la statue vers la France. Mais,

---

[85] Dépêche de M. Bartolini du 24 octobre 1614, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy […]*, *op. cit.*, p. 269.
[86] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […]*, *op. cit.*, p. 247.
[87] « Le message politique exaltant le pouvoir du souverain est limpide : victorieux de ses sujets (les bas-reliefs) et de ses passions (les esclaves), le roi, maîtrisant les humeurs du corps social (le cheval), assure la paix et la prospérité de son royaume » (*ibid.*, p. 248).
[88] L. Batiffol, *La vie intime […]*, *op. cit.*, p. 457-458 et J.-F. Dubost, « Reine, régente, reine mère », *op. cit.*, p. 157. Les « commissaires et directeurs des bâtiments et édifices du Pont-Neuf » avaient plusieurs fois réclamé le remplacement de Franqueville, lassés par l'extrême lenteur de l'artiste.
[89] Dépêche de M. Bartolini du 14 décembre 1614, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil*, *op. cit.*, p. 33.

officiellement, il fait don du monument à la reine tandis que celle-ci indemnise les artistes[90]. Il semble très attentif à la réception qui est faite du monument à Paris, mettant en avant le fait qu'il ait été fabriqué par « son » sculpteur. Nous ne savons pas comment Ferdinand a perçu ce tout premier projet à portée politique de Marie de Médicis (celle-ci laissant une première trace de son œuvre au cœur de la cité parisienne) en 1604. En refusant de céder le cheval initial de Jean de Bologne, peut-être manifeste-t-il implicitement son mécontentement à l'égard d'Henri IV pour son peu d'implication dans les affaires italiennes. Mais on peut supposer, plus vraisemblablement, que ce n'était qu'une réaction d'orgueil de sa part. Après tout, la statue avait été faite pour lui. Toutefois, son attitude dans les années qui suivent montre bien sa volonté de ne pas mécontenter sa nièce et de se présenter comme un fidèle allié lui étant complètement dévoué. En lui proposant de reprendre le même moule pour tenter de hâter la création du deuxième cheval ou en faisant poursuivre le travail de Jean de Bologne par son meilleur élève, il prouve en quelque sorte sa loyauté et la considération qu'il porte à Marie.

2) L'ornementation du palais du Luxembourg

Il est impossible de ne pas évoquer le palais du Luxembourg quand il est question des relations de Marie de Médicis avec les arts et de ses ambitions de bâtisseuse. Ce monument, qui se voulait être le symbole du pouvoir de la reine et de la nouvelle dynastie qu'elle avait contribué à fonder, devait également souligner la gloire des Médicis, en plus de la sienne. Les observateurs italiens (et peut-être plus spécifiquement les Florentins) n'ont pas été insensibles à ce projet grandiose et à sa réalisation. Certains d'entre eux ont même joué un rôle important dans l'ornementation de ce palais qui avait pour ambition de ressembler le plus possible au palais Pitti de Florence.

Dès septembre 1611, Marie explique à l'ambassadeur du grand-duc qu'elle envisage de reproduire la demeure de sa famille au sein de la capitale française, sur le vaste terrain de l'hôtel du Luxembourg qu'elle a nouvellement acquis :

> La Maestà della Regina ha compro l'hostel de Luxembourgh nel foborgo di San Germano, per 30 000 scudi, et essendo in buonissima aria, et essendo anco in luogo motto largo, et cosi con

[90] L. Batiffol, *La vie intime […], op. cit.*, p. 456-457. Un procès-verbal de l'érection de la statue avait été roulé et placé dans le ventre du cheval. L'inscription laissait entendre qu'il s'agissait bien d'un cadeau du grand-duc.

grandissima commodita di fabbricare et di fare dei giardini, la Maestà sua ha detto che vi vuole spendere fino a 40 000 scudi et farlo un palazzo regio[91].

Après avoir songé à demander à son cousin de lui faire parvenir une maquette, elle préfère finalement écrire à sa tante, Christine de Lorraine, pour lui demander les plans du palais Pitti :

Cara zia, desiderando far costruire e accomodare una residenza a Parigi per abitarvi e volendomi in qualche modo ispirare alla forma e al modello di Palazzo Pitti (che ho sempre ammirato per l'equilibrio della sua Architettura e le sue comodità), vi dico questo perchè avrei particolare piacere che voi mi faceste eseguire la pianta del palazzo con i suoi alzati, i prospetti degli edifici […][92].

Une semaine plus tard, pour s'assurer d'obtenir ce qu'elle souhaite, elle envoie l'architecte du roi, Clément Métezeau, en Toscane pour qu'il aille lever les plans et les élévations avec exactitude. La reine escompte alors pouvoir prendre possession de sa nouvelle résidence (censée être baptisée palais Médicis[93]) au maximum quatre ans plus tard. Elle dispose d'ores et déjà de deux cent mille écus pour commencer les travaux[94]. Il faut pourtant attendre le début de l'année 1615 pour que les premières pierres soient posées, Marie ayant longtemps tergiversé sur les orientations définitives qu'elle allait donner à son projet. Elle avait eu le temps de rencontrer plusieurs architectes, tous avec des propositions très différentes. En décembre 1614, elle a fait son choix puisqu'elle informe Bartolini du début imminent des opérations de construction. Le résident rapporte que la reine lui a précisé que son palais serait plus petit que celui de Florence mais qu'elle tenait à emménager dedans dans les premiers jours de 1617. Elle lui a, par ailleurs, fait comprendre qu'elle priait le grand-duc de lui expédier des carreaux simples pour qu'ils soient installés dans certaines chambres, à l'image de ce qui se faisait en Italie. Elle les juge de meilleure qualité que ceux qui sont fabriqués en France parce qu'ils restent plus frais l'été et que les

---

[91] Dépêche d'Ammirato du 28 septembre 1611, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 322. La reine a acheté l'hôtel du Luxembourg, dans le faubourg Saint-Germain pour trente mille écus. Ce terrain est très grand, on y respire le grand air et il est très commode pour y édifier des bâtiments ou y aménager des jardins. Marie a dit qu'elle était prête à dépenser jusqu'à quarante mille écus pour faire construire un palais royal.

[92] Dépêche de Marie de Médicis à Christine de Lorraine du 6 octobre 1611, C. Caneva, *op. cit.*, p. 247 : « Ma tante, estant en volonté de faire bastir et accomoder une maison à Paris pour me loger, et voulant en quelque chose me régler sur la forme et le modelle du pallais de Piti, je vous fais celle-ci pour vous dire que j'auray a singulier plaisir que vous m'en faciez faire un plan en son entier avec les elevations et perspectives de bastiments […] ». Nous reprenons ici la traduction livrée par M.-N. Baudouin-Matuszek (*op. cit.*, p. 187). La reine avait rajouté de sa propre main la phrase suivante : « Ma tante, vous me ferez bien plaisir de m'envoyer le plan et les desseings du pallais de Pitty, dont je me veux servir pour l'ordre et l'ornement de ma maison » (*ibid.*, p. 188).

[93] *Ibid.*, p. 171.

[94] Dépêche d'Ammirato du 20 octobre 1611, B. Zeller, *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully […], op. cit.*, p. 322.

pavages se conservent plus propres. Bartolini encourage Cosme II de satisfaire Marie au plus vite car elle désire ces carreaux ardemment[95].

Cet épisode marque le début d'une correspondance active entre la reine et les ministres du grand-duc à propos de la décoration du palais. Malgré les tourmentes qui suivent entre 1617 et 1620, la construction se poursuit sous la direction de Salomon de Brosse, sélectionné parmi tous les architectes qui avaient postulé (dont Métezeau) en 1614. Les travaux prennent cependant beaucoup de retard et, dès son retour à la cour, Marie essaie de presser leur avancée. À la fin de l'année 1622, le gros œuvre est achevé et les ouvriers s'attellent désormais à la couverture des bâtiments[96]. Les discussions sur l'ornementation des salles reprennent de plus belle. Rubens a déjà été choisi pour peindre les tableaux de la grande galerie. La reine réfléchit ensuite aux thèmes des autres galeries de peinture qu'elle a l'intention de réaliser. Les Médicis utilisaient depuis longtemps l'art comme moyen d'exalter des personnes de leur vivant. Marie avait grandi au contact de ce phénomène et avait vu Henri IV tenter d'imiter les parents de son épouse par l'intermédiaire du cycle des *Rois et Reines de France*, série de vingt-huit tableaux visant à décorer la Petite Galerie du Louvre tout en glorifiant la monarchie[97]. Elle s'inspire donc de cette vision de l'art pour construire sa thématique avec comme objectif de chanter les louanges de la dynastie des Médicis, vue comme étant à l'origine de celle des Bourbons. Pour ce faire, elle fait appel à des peintres français et flamands mais aussi à des peintres italiens.

Si les travaux progressent avec une certaine lenteur, c'est principalement parce que la reine connaît des difficultés financières, suite aux deux guerres entreprises contre son fils. En 1623, elle réussit à récupérer les créances qu'elle revendiquait sur les monts-de-piété italiens, ce qui lui donne la possibilité de redynamiser l'avancée du chantier[98]. Habilement, elle renonce aux intérêts auxquels elle pouvait prétendre sur le mont-de-piété florentin, ce qu'elle présente comme une faveur faite à la Toscane, pour être en mesure de réclamer un service au grand-duc en échange :

> Finalement, l'affaire de la reine mère pour l'argent de Florence s'est arrangée. La reine fait abandon des intérêts ; mais, en considération de cette facilité, elle demande à Leurs Altesse de

[95] Dépêche de Bartolini du 14 décembre 1614, B. Zeller, *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil, op. cit.*, p. 32-33.
[96] Sur l'avancée des travaux, voir M.-N. Baudouin-Matuszek, *op. cit.*, p. 189-190.
[97] *Ibid.*, p. 211. Sur ces vingt-huit tableaux, accomplis par Toussaint Dubreuil, Jacob Brunel et Frans Pourbus, seul celui représentant Marie de Médicis (réalisé par le dernier nommé) subsiste aujourd'hui.
[98] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 651.

> lui envoyer quelques beaux tableaux pour orner les galeries du palais qu'elle a intitulé palais des Médicis en lettres d'or sur un marbre noir. Elle voudrait qu'ils fussent de la main de Bassignano, ou de quelque autre peintre fameux ; pour le sujet, elle n'impose rien ; il lui suffirait que ce fussent des tableaux estimés, ni petits ni trop grands. Le marquis Marc-Antonio Lumagna fera tenir les cent mille écus à son frère Giovanni Andrea, qui les remettra à la reine et en recevra quittance. La reine demande au grand-duc une déclaration d'après laquelle, sur chaque remboursement fait par le roi au grand-duc, la reine prélèvera une moitié jusqu'à concurrence des cent mille écus qui lui restent dus. Elle désire en outre que Leurs Altesses déclarent que le fisc n'a aucun droit sur ce qui reste de l'héritage de ses père et mère, quelles qu'aient été les sentences portées contre eux. La conclusion de cette affaire a mis la reine dans un état de satisfaction extraordinaire, et le cardinal de Richelieu, qui suit à belles jambes la volonté et les inclinations de la reine, s'est déclaré le plus obligé serviteur de la maison dont un membre l'a élevé au cardinalat. La reine a promis de faire tous ses efforts pour obtenir le remboursement des créances du grand-duc[99].

Au-delà des manœuvres qu'elle effectue sur ces questions financières et des modalités qu'elle fixe à propos du remboursement des dettes françaises, Marie en profite donc pour passer une commande de dix tableaux. Au cours des mois qui suivent, elle est régulièrement en contact, par le biais de G. B. Gondi, avec le secrétaire d'État Curzio Picchena pour déterminer le sujet de chaque composition que Domenico Passignano devait réaliser. En mars 1624, les thèmes de quatre d'entre elles semblent être décidés : l'aide en argent et en hommes apportée par Cosme Ier à Charles IX en 1569, le mariage de Francesco de Médicis et de Jeanne d'Autriche (les parents de Marie), celui de Catherine de Médicis et d'Henri, duc d'Orléans (le futur Henri II) et celui de Louis XIII et d'Anne d'Autriche[100].

Il était normalement prévu que la reine paie quatre des dix toiles. Mais, pour finir, la Toscane s'était proposé de prendre en charge les frais pour l'ensemble du cycle. Ravie, Marie remercie Christine de Lorraine – celle-ci assurant la régence depuis la mort de

---

[99] Dépêche de G. B. Gondi du 14 novembre 1623, B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 229-230. Il est vrai que nous aurions pu évoquer cette affaire au moment de traiter le sujet des finances de Marie de Médicis, mais il nous a semblé plus judicieux de ne le faire que maintenant pour comprendre le chantage opéré par la reine.

[100] *Le mariage de Catherine de Médicis et d'Henri, duc d'Orléans* est exécuté par Francesco Bianchi Bonavita, peintre très modeste, élève de Bilivert. Il s'inspire en grande partie d'une œuvre de Jacopo da Empoli, peinte aux alentours de 1600 (P. Bassani Pacht, *op. cit.*, p. 183-184). *Le mariage de Francesco de Médicis et de Jeanne d'Autriche* est exécuté par Jacopo Ligozzi (*ibid.*, p. 184) et *La mission de Troilo Orsini auprès de Catherine de Médicis et de Charles IX* par Anastagio Fontebuoni, élève de Passignano (*ibid.*, p. 187). Concernant cette mission de T. Orsini auprès de Charles IX, nous pouvons préciser que ce personnage de la maison de Santa Fiora avait été chargé par Cosme Ier d'apporter à la France une aide de cent mille ducats (empruntés par le roi) et le soutien de deux mille fantassins et de quatre cents cavaliers pour aider les catholiques français contre les huguenots, au cours de la troisième guerre de religion (dépêche de G. B. Gondi du 29 mars 1624, B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 315 et A. Renaudet, *op. cit.*, p. 116). *Le mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche*, toile également connue sous le nom de *L'échange des consentements*, est l'œuvre de Valerio Marucelli, un élève de Santi di Tito (P. Bassani Pacht, *op. cit.*, p. 190 et S. Mamone, *op. cit.*, p. 262). Ce tableau représente l'échange des princesses françaises et espagnoles sur le fleuve Bidassoa en 1615. Nous invitons le lecteur à se reporter à l'inventaire dressé par M.-N. Baudouin-Matuszek (*op. cit.*, p. 214) à partir de celui réalisé par Nicolas Bailly en 1609-1610, ainsi qu'à l'étude dirigée par P. Bassani Pacht (*op. cit.*, p. 181-191), déjà citée à plusieurs reprises dans cette note, s'il souhaite plus de détails sur ces tableaux et notamment sur la façon dont ils ont été composés.

Cosme II en 1621, en attendant que Ferdinand II atteigne sa majorité –, pour le cadeau qu'elle lui fait[101] :

> Io referi[i] subito alla maesta della regina madre quanto mi veniva comandato di farle intendere per parte delle loro Altezze intorno a dieci quadri ; in proposito dei quattro che ella haveva detto di voler pagare, et sua maesta, mostrando con molta benignita di esserle accettissima l'amorevole et cortese dimostrazione delle altezze loro, mi comando di fare loro intendere che ella le ringraziava affettuosissimamente di cosi bel regalo, che le volevano fare con il donarle l'ornamento intero per il suo gran gabinetto ; et che come di cosa inviatale dalla serenissima sua casa et che havrebbe anco rappresentato azioni eminenti di essa, avrebbe goduto sempre nell animo suo di lasciarne nel suo proprio palazzo così nobile memoria[102].

Toutes ces compositions étaient destinées à prendre place dans le grand cabinet du palais – que l'on a aussi appelé ensuite « cabinet des mariages Médicis » ou « cabinet doré » – et devaient servir le projet d'exaltation des Médicis prôné par la reine. Grâce à la correspondance de G. B. Gondi, nous pouvons suivre les hésitations sur le choix des sujets des six autres tableaux commandés à Florence. Marie voulait que quatre d'entre eux traitent de deux points en particulier : l'action des Médicis et le soutien qu'ils avaient parfois fourni à la France. Elle attendait donc que soient mises en valeur des périodes glorieuses de l'histoire de sa famille ainsi qu'au moins un épisode où la France avait été redevable à la Toscane : « ell'havrebbe avuto caro che fussero state per i sei quadri restanti, quattro di azioni della serenissima casa, della sorte simile a quella dell'aiuto dato a Carlo nono, et in particolare se fussero state verso la Francia […] »[103]. Ainsi, elle émet l'idée de la représentation d'une bataille navale florentine ou de l'occupation du château d'If par les Toscans à la fin des guerres de religion.

Cette suggestion à propos du château d'If est particulièrement intrigante. Cette forteresse était l'un des trois îlots (avec Pomègue et Ratonneau) qui défendait l'accès au port de Marseille. En 1591, en accord avec Henri IV, Ferdinand Ier de Médicis avait

---

[101] Cosme II de Médicis était mort le 28 février 1621. Son fils, Ferdinand, n'était âgé que de onze ans. C'est donc à la grand-mère du nouveau grand-duc, Christine de Lorraine et à sa mère, Marie-Madeleine d'Autriche, que l'on confie la régence. Néanmoins, dans les faits, l'autorité est essentiellement entre les mains de la première nommée qui gouvernait, en réalité, la Toscane depuis la mort de Ferdinand Ier en 1609. Très souvent malade tout au long de sa vie, Cosme II n'avait, en effet, jamais vraiment pu exercer le pouvoir seul et avait toujours bénéficié du soutien de sa mère (J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 630).

[102] Dépêche de G. B. Gondi du 29 mars 1624, B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 315. L'ambassadeur est tout de suite allé voir la reine lorsqu'il a reçu la confirmation que le grand-duc et les régentes allaient bien envoyer dix tableaux. Avec beaucoup de bonté, Marie avait chargé Gondi de les remercier affectueusement pour leur gentillesse et leur amour ainsi que pour le si beau cadeau qu'ils voulaient lui faire en lui offrant l'ornement entier pour son grand cabinet. Ces tableaux étant une offrande de sa « sérénissime » famille et représentant les actions illustres de celle-ci, elle aurait ainsi le plaisir de laisser une trace de cette noble mémoire dans son propre palais.

[103] *Ibid.* Il faut que quatre des six peintures qu'il reste à faire abordent des actions glorieuses des Médicis, si possible dans le même état d'esprit que celle représentant l'aide toscane à Charles IX. L'idéal serait qu'elles traitent d'autres soutiens des Médicis apportés à la France.

envoyé quelques troupes pour occuper le château et défendre la cité marseillaise en cas d'attaques espagnoles ou savoyardes, ces derniers étant susceptibles de venir soutenir la cause des Ligueurs. En 1597, même s'il n'y avait plus aucune menace, le grand-duc n'avait toujours pas restitué la forteresse au roi de France. Bien au contraire, interprétant la récente fortification de l'île de Ratonneau comme un acte de défiance, les Florentins s'étaient rendu seuls maîtres du château d'If et, bénéficiant du soutien de Jean de Médicis, ils avaient élevé un nouveau fort sur l'île de Pomègue. Ils pouvaient, dès lors, contrôler comme ils le souhaitaient l'entrée du port de Marseille[104]. Dans la correspondance de l'ambassadeur Bonciani, on trouve de nombreuses références aux négociations qui avaient suivi entre Henri IV et Ferdinand Ier en vue de la restitution de la forteresse[105]. Le grand-duc avait notamment obtenu du roi qu'il s'engage à lui rembourser plusieurs des dettes qu'il avait envers lui[106]. En mai 1598, Jean de Médicis avait repris le chemin de la Toscane en échange de deux-cent mille écus, rendant le château aux Français[107]. Vingt-cinq ans plus tard, Marie veut faire de cet épisode de la restitution le symbole de la bonne intelligence qui régnait entre son oncle et son mari et qui avait permis la conclusion de son mariage :

> In un quadro si potrebbe rappresentare la presa [del castel d'If], et nell'altro poi la restituzione amichevole che ne fu fatta, et il tutto al maggior vantaggio possibile del serenissimo gran-duca […] poiche con questo vorebbe insomma rappresantare sua maesta alla Francia la buona intelligenza che passo tra quei due gran Principi dalla quale poi nascono la negoziazione et conclusione del suo matrimonio, che va poi rappresentato con invenzioni poetiche nei quadri della galleria che sara contigua al gran gabinetto dove saranno quelli di costa […]. Et disse sua maesta ancora che se pure loro altezze havessero qualche scrupolo di questo fatto di castel d'If, almeno vorrebbe che con qualche invenzione poetica in detti due quadri rappressentasse in generale l'intelligenza buona, et amorevole corrispondenza di questi detti due principi, perche insomma ella vorrebbe che in qualche modo ivi si vedesse che questa corona non e senza qualche obbligazione a cotesta serenissima sua casa […][108].

---

[104] *Ibid.*, p. 288 (n. 1) et A. Desjardins, *op. cit.*, t. 5, p. 339-340 (n. 1).

[105] Dépêches de Bonciani de la période s'étendant du 24 mai 1597 au 30 mai 1598, *ibid.*, p. 339-361.

[106] L.-G. Michaud (éd.), *Biographie universelle ancienne et moderne : ou histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, 1811-1828, t. 28, p. 85. L'auteur évoque le remboursement d'un million d'écus d'or mais nous n'avons, toutefois, pas trouvé la mention d'une telle somme dans l'acte du traité de Florence (voir note ci-dessous) ni dans les autres documents que nous avons consultés. Nous préférons donc nous montrer prudents concernant cette affirmation.

[107] L'acte du *Traité fait entre le Roy Henri IV et Ferdinand, Grand-Duc de Toscane, pour la restitution des îles d'If et de Pomegues* est retranscrit dans les *Lettres du cardinal d'Ossat. Nouvelle édition, corrigée sur le manuscrit original... avec des notes historiques et politiques de M. Amelot de La Houssaie*, 1698, t. 1, p. 617-619.

[108] Dépêche de G. B. Gondi du 11 octobre 1624, B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 328-329. Dans l'un des tableaux, la reine suggère que l'on représente la prise du château d'If et dans un autre la restitution qui en fut faite, le tout en essayant de faire paraître le grand-duc le plus à son avantage possible. Marie veut montrer à la France qu'Henri IV et Ferdinand de Médicis entretenaient de bonnes relations, d'où la naissance de négociations en vue d'une alliance matrimoniale et la signature d'un

Cette proposition de la reine entraîne immanquablement quelques débats chez les agents du grand-duc. Évidemment, la glorification de la dynastie des Médicis dans une série de tableaux est vue d'un très bon œil par Christine de Lorraine qui est tout à fait disposée à soutenir sa nièce dans son projet. Mais l'occupation du château d'If avait surtout été source de conflits entre la Toscane et la France et il avait fallu de longues négociations avant de voir la situation s'apaiser. Il existe donc, à la cour de Florence, des incertitudes sur la pertinence de présenter cet évènement comme une preuve des bonnes relations entre les deux États. Connaissant l'existence de ces réticences, Marie se résout à abandonner son idée et laisse à Picchena le soin de choisir un autre thème, du moment qu'il respecte les conditions qu'elle a fixées.

En définitive, les choix du secrétaire d'État sont intéressants car ils respectent parfaitement ces conditions et semblent très réfléchis. Pour valoriser l'histoire des Médicis, il demande qu'une composition soit réalisée sur le siège de Bône, l'un des épisodes majeurs de la campagne de Ferdinand de Médicis dans sa campagne contre les Turcs en 1607. Il se décide aussi pour une représentation de la défaite des Turcs sur mer lors de la bataille du cap Celidonio en 1608, répondant ainsi aux attentes de la reine qui souhaitait la présence d'une bataille navale dans la série de tableaux[109]. Les deux autres tableaux ont comme ambition de souligner l'importance qu'ont pu avoir les Médicis pour la France. L'un d'entre eux porte sur l'entrevue du 11 décembre 1515 entre le pape Léon X (Giovanni de Médicis, second fils de Laurent le Magnifique et cardinal de Médicis) et François Ier ayant aboutie sur le concordat de Bologne. Ce thème est censé mettre en avant le triomphe de la politique des Médicis en Europe. Sur l'autre composition, c'est le couronnement de Cosme Ier de Médicis, premier grand-duc de Toscane, qui est figuré avec

---

contrat. Elle compte faire figurer des épisodes relatifs à son mariage dans d'autres toiles, avec une dimension poétique. Celles-ci seront disposées dans la galerie contiguë au grand cabinet, où il est prévu que les dix tableaux venus de Toscane prennent place. La reine ajoute que, si le grand-duc et les princesses régentes ont des scrupules à choisir comme thème le château d'If, au moins qu'ils se décident pour un thème où, avec quelques inventions poétiques, l'entente cordiale entre les deux princes puisse être mise en valeur. Au bout du compte, elle souhaite montrer que la couronne de France n'est pas sans quelques obligations à l'égard de la maison Médicis.

[109] *La prise de Bône* fut peinte par Jacopo Vignali et *La défaite des Turcs sur mer* (toile que nous avons aussi retrouvée sous le titre de *Bataille des huit galions de Ferdinand Ier avec la caravane d'Alexandrie*, P. Bassani Pacht, *op. cit.*, p. 181) par Jacopo Ligozzi. Pour plus de renseignements sur ces tableaux, voir M.-N. Baudouin-Matuszek, *op. cit.*, p. 214).

l'idée sous-jacente qu'en ce 5 mars 1570, le pape Pie V avait récompensé l'aide apportée par Cosme à Charles IX et Catherine de Médicis contre les huguenots[110].

Quant au sujet des deux derniers tableaux, ils sont déterminés par Marie de Médicis en personne. Cette fois, elle choisit d'être mise à l'honneur puisqu'elle demande que deux évènements la concernant soient dépeints:

> Et nelle altre due restanti vorrebbe, cioe in una qualche cosa che rappresentasse la magnificenza dei suoi sponsali in Fiorenza, et nell'altra il suo imbarcamento a Livorno par Marsilia, in che havrebbe gusto che si potesse rappresentare la ricchissima galera reale sopra la quale ella venne. Et che il tutto fusse fatto vago il piu che fusse possibile con invenzioni[111].

Picchena exauce les vœux de la reine et fait peindre une composition sur son mariage par procuration à Florence, le 5 octobre 1600 et une autre sur son embarquement à Livourne, quinze jours plus tard[112]. Avec cette toile rappelant l'une des étapes des noces de Marie, ce sont donc quatre tableaux consacrés aux mariages des Médicis qui sont commandés, le but étant d'occulter leurs origines marchandes et de montrer qu'ils s'étaient parfaitement intégrés dans la société des princes européens, jusqu'à devenir une dynastie souveraine à part entière[113].

Si la plupart des tableaux sont commencés en 1624, Marie de Médicis doit attendre trois ans avant de les avoir en sa possession[114]. Même si aucune de nos sources ne peut le prouver, nous pouvons difficilement imaginer que cette commande de la mère du roi de France à Christine de Lorraine et Ferdinand II n'ait pas intéressé ces derniers au plus haut

---

[110] *L'entrevue de Léon X Médicis et de François Ier à Bologne* fut réalisée par Giovanni Bilivert (P. Bassani Pacht, *op. cit.*, p. 182-183) et *Le couronnement de Côme, premier grand-duc de Toscane par Pie V* par Zanobi Rossi (M.-N. Baudouin-Matuszek, *op. cit.*, p. 214).

[111] Dépêche de G. B. Gondi du 29 mars 1624, B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 316. La reine voulait retrouver la magnificence de ses noces, dans l'une des dix peintures, ainsi que le caractère somptueux de la galère royale sur laquelle elle avait embarqué à Livourne, dans une autre. Tout devait être fait, si possible, avec beaucoup d'inventions.

[112] Ce thème de *L'embarquement de Marie de Médicis à Livourne* est, en fin de compte, le seul qui est exécuté par Passignano (P. Bassani Pacht, *op. cit.*, p. 186), celui sur *Le mariage par procuration de Marie de Médicis* étant l'œuvre de Jacopo da Empoli (*ibid.*, p. 189 et M.-N. Baudouin-Matuszek, *op. cit.*, p. 214).

[113] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 652.

[114] La reine apprend en juillet qu'ils sont terminés mais ils n'arrivent en France qu'en décembre suivant. La correspondance de G. B. Gondi fourmille de détails sur la réalisation des peintures et sur leur transport par mer jusqu'à Marseille, puis ensuite jusqu'à Paris, en passant par Lyon. L'ambassadeur n'est pas présent à Paris lorsque Marie reçoit les tableaux d'où, sans doute, une certaine frustration de ne pas avoir pu assister à cette présentation pour laquelle il avait fourni tant d'efforts depuis des années. Son témoignage, daté du dernier jour de 1627, est retranscrit dans l'ouvrage dirigé par P. Bassani Pacht (*op. cit.*, p. 181). Sans trop nous y attarder, étant donné qu'il dépasse le cadre chronologique que nous nous sommes fixés, signalons tout de même que la reine avait réclamé la référence des histoires de trois tableaux car elle ne savait pas ce qu'ils représentaient. Si elle avait reconnu les quatre tableaux consacrés au mariage, celui relatif à son embarquement à Livourne et celui de la bataille navale de 1608, elle n'avait pas retrouvé le sujet de ceux qui évoquaient le couronnement de Cosme Ier, l'entrevue de François Ier et de Léon X, l'aide de Troilo Orsini et la prise de Bône.

point. La perspective de savoir qu'une galerie complète de tableaux à la gloire des Médicis ornerait une salle d'un palais censé, lui-aussi, rappeler le prestige de la famille, devait être plutôt enthousiasmante pour le jeune duc et peut-être encore plus pour Christine, puisque les exploits de son époux contre les Turcs étaient valorisés dans deux compositions. Pour les ministres ou les agents diplomatiques toscans comme Picchena ou G. B. Gondi, c'est l'occasion de montrer toute l'étendue de leur dévouement pour les Médicis[115]. Le zèle de l'ambassadeur ne s'arrête d'ailleurs pas à son implication dans cette affaire des tableaux. Si, à partir de 1625, le grand cabinet du palais du Luxembourg contenait également deux statues de marbre à l'effigie de François et Ferdinand Ier de Médicis, la reine le devait à Gondi. Ayant appris que ces deux marbres étaient en vente, il les avait immédiatement achetés, jugeant que cette résolution ne pouvait pas déplaire au grand-duc et que ce cadeau serait obligatoirement bien accueilli par Marie :

> Questo e, che la settimana passata io fui avvertito essere state esposte in pubblica vendita all'incanto due statue di marmo delli serenissimi granduchi Ferdinando et Francesco di gloriosa memoria, uscito di casa un monsieur di Sanserra morto da non molto in qua che fu marito di una figliola naturale del signor Girolamo Gondi, delle delizie del quale furono queste due statue, belle et grande et da lui fatte gia venire di Firenze et sono per quanto ne rinvengo di mano di Gio. Bologna.
> Ho considerato che nel tempo che si havranno a presentare i quadri alla regina madre si potrebbe fare un regalo accettissimo alla maesta sua di queste due figure, poiche per l'ornamento del suo palazzo ella cerca pitture et statue per tutto […].
> Percio ne ho fatta firmare la vendita con haver depositato 150 scudi con faculta di poter dichiarare in termine di due mesi, se vorro dette statue nel qual caso si troveranno pagate per detta somma et non lo volando, ne retirero il denaro con usar solo qualche poco di cortesia per il tempo che havro fatto aspettare.
> Questo pensiero di cercare di perpetuare queste statue in luogo tanto degno, et la considerazione di far cosa gratissima alla regina, mi si sono di tal sorte impresse nell'immaginazione che io mi son persuaso, che a loro altezze non sia per dispiacere che io mi sia risoluto a quanto di sopra ho narrato con la condizione pero di fare che vadino li 150 scudi a dono alla provvisione, mentre che non fusse cosa da potere piacere[116].

---

[115] Dans l'œuvre de P. Bassani Pacht (*op. cit.*), l'ambassadeur de Toscane qui raconte la réception des tableaux par Marie de Médicis est appelé Roberto Gondi. Il semble, cependant, qu'il s'agisse bien de G. B. Gondi puisque celui-ci est nommé officiellement résident permanent du grand-duc en France en 1624 et qu'il reste à la cour de Louis XIII jusqu'en mars 1637 (B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. XIII, introduction).

[116] Dépêche de G. B. Gondi du 22 novembre 1624, B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 329-330. La semaine précédente, Gondi avait été averti que deux statues de marbre représentant Ferdinand et François de Médicis avaient été mises en vente. Elles appartenaient à un certain monsieur de Sanserra, mort depuis peu et qui avait été marié à une fille naturelle de Jérôme de Gondi. Grandes et belles, ces statues avaient été sculptées par Jean de Bologne. L'ambassadeur a considéré qu'en cette période où l'on allait bientôt présenter à la reine les tableaux qu'elle avait commandés, lui offrir ces cadeaux serait du plus bel effet, d'autant que pour décorer son palais elle recherchait toujours des peintures et des sculptures. Il a donc acheté les deux statues pour 150 écus mais avec un délai de deux mois pour se rétracter. S'il décidait finalement de ne pas les prendre, il récupèrerait son argent, à quelques écus près qu'il lui faudrait laisser pour s'excuser auprès du vendeur de l'avoir fait attendre pour rien. L'idée de pouvoir perpétuer le souvenir de ces deux grands hommes, dans un lieu aussi digne que le palais du Luxembourg, tout en faisant plaisir à la reine,

Comme pour les tableaux, ces statues ont le mérite d'orner le palais de la reine en même temps qu'elles exaltent la dynastie Médicis et la mémoire de deux des personnages les plus importants dans l'histoire de la Toscane, qui plus est le père et l'oncle de Marie. Néanmoins, contrairement aux peintures du grand cabinet, il s'agit cette fois d'une offrande qui ne résulte pas d'une commande.

Nous pouvons faire un rapprochement entre ce geste de Gondi (au nom du grand-duc) et un don effectué par le duc de Mantoue en 1624. À l'époque, Ferdinand de Mantoue cherche à gagner les faveurs de Marie de Médicis pour qu'elle lui reconnaisse le titre d'*Altezza*, duquel l'honoraient déjà plusieurs autres cours européennes[117]. S'interrogeant sur la façon dont il doit s'y prendre pour y parvenir, son ambassadeur en France, Gustave Priandi, lui conseille d'offrir à la reine des tableaux pour décorer son nouveau palais. Convaincu par cette idée, le duc propose, en mars 1624, d'expédier à Paris une série de dix toiles représentant Apollon et les neuf muses qu'il avait faite réaliser pour lui, quatre ans plus tôt, par le romain Giovanni Baglioni. Si Priandi est persuadé que ce cycle peut plaire à sa destinataire, il préfère toutefois rappeler qu'il ne faut pas que les muses apparaissent trop lascives ou trop dévêtues car Marie s'en serait offusquée[118]. Jugées décentes, les peintures sont expédiées et arrivent en France le 28 septembre. Installées dans le pavillon qui faisait suite à la chapelle, elles enchantent la reine :

> La reine mère est venue hier à son palais exprès pour voir les tableaux ; elle les a trouvés bellissimi et elle m'a dit deux fois qu'elle était très contente et qu'elle remerciait beaucoup Votre Altesse. Elle était accompagnée de nombreux seigneurs et dames, princes et princesses, qui tous jugèrent l'œuvre du chevalier Baglioni grandement estimable parmi les autres de son temps[119].

Sans doute ravi, lui-aussi, du bon accueil reçu par les toiles, Priandi va même jusqu'à assurer qu'elles n'ont presque rien à envier aux tableaux de Rubens :

---

l'a convaincu d'agir tel qu'il l'a fait. Il espère que cela ne déplaira pas au grand-duc et aux princesses régentes.

[117] Philippe II d'Espagne, par exemple, avait reconnu le titre d'altesse au duc de Mantoue en 1590 (Cesare Cantù, *Storia universale*, 1855-1858, vol. 6, p. 109.

[118] Dépêche de Priandi du 9 avril 1624, P. Bassani Pacht, *op. cit.*, p. 178.

[119] Dépêche de Priandi d'octobre 1624, M.-N. Baudouin-Matuszek, *op. cit.*, p. 213. L'auteur ne donne pas la date exacte mais il est vraisemblable que cela soit un extrait de la même missive que celle citée dans la note de bas de page suivante.

> Si mostra S. Maestà soddisfattissima dé quadri (che veramente fanno quasi torto a quelli di Rubens) e gl'ha comendati grandemente al re e a tuta la corte, ordinando al concierge di Luxembourg di non mostrarli a veruno senz'espressa sua licenza[120].

Si l'ambassadeur s'emporte quelque peu, c'est aussi parce qu'il en retire une satisfaction personnelle. Son conseil au duc s'était avéré judicieux. À l'inverse, si le cadeau de Ferdinand n'avait pas plu à la reine, le crédit de Priandi aurait probablement diminué.

Ce présent n'a pas uniquement pour but d'entretenir les bonnes relations déjà existantes avec la France et Marie de Médicis, comme la Toscane l'avait fait en offrant des tableaux et des statues. Ferdinand de Mantoue a une ambition bien précise[121]. Nonobstant, toutes ces œuvres d'art venues de princes italiens ont une portée diplomatique et ne s'inscrivent pas dans une démarche désintéressée. La qualité de la décoration du palais de la reine de France semble passer au second plan, l'objectif premier des princes étant de tirer un avantage grâce à leurs cadeaux. Certes, il faut que ces derniers plaisent à la reine et correspondent à ses goûts ou à ses attentes, sous peine de la décevoir. Mais ils ont, avant tout, pour but de servir les intérêts des États des ducs italiens voire leurs intérêts personnels.

Toutes ces considérations ne remettent pas en question l'intérêt qu'ont pu porter les ambassadeurs italiens au palais du Luxembourg et à son ornementation. Le nonce Corsini y fait parfois référence dans sa correspondance comme, par exemple, dans cette lettre du 23 juin 1623 : « La reine mère est allée le 12 à Paris pour avoir quelques tableaux qui lui ont été envoyées de Flandre par le peintre Rubens et qu'elle doit mettre dans les galeries et dans les salles de son palais ». L'ambassadeur vénitien présente également quelques détails sur cet épisode dans sa dépêche du 19 juin[122]. Mais, dans l'ensemble, nos sources restent très discrètes sur le ressenti des Italiens concernant le palais. Mis à part l'abbé Rucellai qui, de passage à Paris en 1643, affirme qu'il s'agit du plus beau palais de Paris, nous ne savons pas vraiment ce qu'ils en ont pensé avant 1624. Il est vrai que les travaux ne s'achèvent que dix ans plus tard avec les derniers aménagements de l'aile est. Lorsque Marie s'y installe en 1625, sa résidence est encore en construction et elle ne la verra jamais finie puisqu'elle quitte la France en 1631. Néanmoins, on peut penser qu'à partir de 1624,

[120] Dépêche de Priandi du 19 octobre 1624, P. Bassani Pacht, *op. cit.*, p. 178. Marie a vanté les mérites des tableaux au roi et à l'ensemble de la cour et a ordonné au concierge du palais de ne laisser quiconque les voir sans l'avoir consultée au préalable.
[121] Nous ne savons pas si Ferdinand obtient satisfaction avant sa mort qui survient en 1626.
[122] B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII […], op. cit.*, p. 215.

chacun pouvait se faire une première impression sur le rendu du bâtiment. En le regardant, les Toscans ont-ils retrouvé au moins une partie du palais Pitti ? Il est probable que la correspondance italienne des années 1620-1624 évoque l'aspect architectural de la demeure de la reine et ce serait certainement une piste de recherche à approfondir.

Tous les documents sur lesquels nous nous sommes appuyés dans ce chapitre ont permis de mettre en valeur l'action artistique de la reine. Son mécénat, ses grands projets de constructions ou encore ses activités d'impresario culturel y sont clairement perceptibles. Quand Marie fait édifier un bâtiment ou fait réaliser des œuvres artistiques diverses, les Italiens s'y intéressent et s'impliquent même dans certains projets. Les princes transalpins ont quelquefois essayé de tirer un avantage du goût de la reine pour les arts soit pour obtenir en retour un service de sa part, soit pour essayer de renforcer les liens d'amitié avec la France. La plupart du temps, c'est Marie elle-même qui vient vers eux et qui leur passe une commande (de tableaux, de sculptures, de comédiens, etc.). En fonction de l'intérêt que cela représente pour eux, ils répondent plus ou moins favorablement. Mais ils veillent toujours à ne pas trop la mécontenter. De leur côté, les artistes italiens invités à venir se produire en France décident de faire le déplacement lorsque cela peut leur être profitable. Un séjour à la cour d'Henri IV puis de Louis XIII pouvait être très avantageux sur le plan financier mais était aussi susceptible de leur garantir la protection et les faveurs du roi et de la reine.

Pour illustrer le rôle d'impresario de la reine, nous avons choisi de nous arrêter plus précisément sur ses démarches pour faire venir des comédiens italiens en France. Mais Marie a agi de la même façon avec des personnages issus d'autres domaines artistiques. Citons, entre autres, Giulio Caccini (aussi connu sous le nom de Giulio Romano), l'un des précurseurs du « nouveau style » musical né à Florence. En ayant fait de la virtuosité dans le chant un élément majeur de l'art vocal, il est devenu un chanteur très prisé en Italie. Le quatuor qu'il compose avec sa femme et ses deux filles fait le bonheur des cours romaines et florentines et Marie de Médicis finit par en entendre parler. Certainement grâce au poète Ottavio Rinuccini ou à Concini, elle envisage de les faire venir pour montrer aux Français ce que sont capables de faire les Italiens en matière musicale. En août 1604, elle demande au grand-duc de lui prêter Caccini pour quelques mois. Elle procède exactement comme

elle avait fait avec le duc de Mantoue pour obtenir ses comédiens. L'artiste arrive avec sa famille en décembre et reste en France jusqu'au printemps suivant, permettant à la reine de commencer à faire la promotion du spectacle italien dans son nouveau royaume[123].

L'avis des observateurs italiens sur le mécénat de Marie de Médicis est très mal connu et même les ouvrages plus récents portant sur la reine, ne se penchent pas vraiment sur ce sujet. Pourtant, les ambassadeurs ont notamment pour mission d'informer « leurs maîtres des nouveautés et des réalisations artistiques qui voient le jour dans les cours où ils sont envoyés, de même que de ce qui s'y passe »[124]. Une étude minutieuse des correspondances diplomatiques conservées à Florence, à Rome ou à Mantoue (voire à Paris pour les Vénitiens) ne serait sans doute pas inutile. Nous avons donc conçu ce chapitre avec la volonté d'énoncer des pistes de réflexions et de montrer que les témoignages italiens pouvaient sans doute nous apporter beaucoup d'informations sur les liens de Marie de Médicis avec les arts. Les auteurs de la fin du XIXe siècle qui ont utilisé des sources italiennes ont très peu parlé de cette relation ou alors l'ont grandement minimisée, à l'image de L. Batiffol. Si depuis une vingtaine d'années cette thématique intéresse fortement les historiens, leur utilisation des récits italiens est encore très limitée.

[123] *Ibid.*, p. 236-243. L'auteur a beaucoup travaillé sur G. Caccini et sur les premiers contacts français avec la musique florentine. Nous incitons le lecteur à consulter son article intitulé « Musique, musiciens et goûts musicaux autour de Marie de Médicis (v. 1600-1620), *Poésie, musique et société : l'air de cour en France au XVIIe siècle*, G. Durausoir (dir.), 2006, p. 19-27. Sur le passage de Caccini à Paris en 1604, voir aussi F. Boyer, « Giulio Caccini à la cour d'Henri IV (1604-1605) d'après des lettres inédites », *La Revue musicale*, 7e année, n°10, 1926, p. 241-250.
[124] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 230.

Conclusion

Lorsque Marie de Médicis épouse Henri IV en 1600, la plupart des États italiens indépendants voient en la nouvelle reine de France un atout potentiel. Ils espèrent qu'elle réussira à convaincre le roi de se reconcentrer sur les affaires de la péninsule et de venir s'opposer à la domination écrasante de la puissance espagnole. Le pape compte également sur elle pour enraciner Henri IV dans la foi catholique tandis que le grand-duc de Toscane, au-delà du prestige qu'apporte ce mariage aux Médicis, entend bien en profiter pour s'ingérer dans les affaires françaises. Mais de manière générale, les années suivantes leur offrent bien peu de satisfaction. Bien que Marie réussisse à assurer la descendance du royaume, elle peine à s'adapter à son changement de vie et à s'imposer en tant que reine. Son devoir de réserve et le peu d'influence qu'elle parvient à exercer sur son mari l'empêchent de plaider efficacement la cause de la Toscane ou celle de l'Église catholique. Le roi se désintéresse toujours autant des affaires italiennes, continue de soutenir les positions gallicanes et persiste à tolérer les protestants. Petit à petit les princes italiens renoncent à utiliser Marie pour favoriser leurs ambitions, considérant que leurs efforts ne pouvaient qu'être vains. Quand les diplomates évoquent son nom dans leurs correspondances, c'est essentiellement pour décrire les difficultés auxquelles elle est confrontée, pour annoncer l'une de ses grossesses ou pour déplorer son incapacité politique et les mauvais conseils qu'elle reçoit de la part de son entourage. Certains princes et certaines familles italiennes s'attachent tout de même à préserver les liens d'amitié ou de clientélisme existants avec la reine, en lui envoyant régulièrement des lettres ou des cadeaux. Néanmoins, les seuls Italiens qui profitent réellement de la nouvelle position de Marie au cours de cette décennie 1600-1610 sont ceux qui réussissent à entrer dans sa maison dès 1601. Ils font figure d'heureux élus car, par la suite, la francisation de l'entourage de la reine empêche d'autres étrangers de tenter leur chance.

À la mort du roi, la situation évolue tout comme le regard des Italiens. Agréablement surpris par l'activité dont elle fait preuve lors des premiers jours de la régence, les ambassadeurs et leurs maîtres envisagent de nouveau de s'appuyer sur elle pour servir leurs intérêts. Maintenant qu'elle est à la tête du royaume, ils n'hésitent pas à agir de façon plus directe et à tenter de l'influencer. Là-encore, ils ne rencontrent pas toujours un franc succès. Le pape et le grand-duc sont, par exemple, ravis par la conclusion des mariages espagnols,

pour laquelle ils ont œuvré. Cette alliance matrimoniale allait dans le sens d'une unité du catholicisme et ne pouvait, selon eux, qu'être bénéfique. En revanche, ils sont beaucoup moins satisfaits par l'attitude de Marie concernant la religion en France puisqu'elle avait choisi de suivre la même position qu'Henri IV vis-à-vis des gallicans et des huguenots. Malgré les efforts incessants du nonce pour obtenir un infléchissement de sa part vers les catholiques ultramontains, elle ne se détourne pas de cette ligne conservatrice. De son côté, Venise attend toujours avec impatience un retour de la France dans les affaires italiennes. Malheureusement, la reine préfère se concentrer sur le maintien de la paix civile dans son royaume et ne veut pas se disperser. La déception de la république est encore plus amplifiée par l'alliance franco-espagnole ou par le refus du gouvernement français d'aller prêter main forte au duc de Mantoue dans la crise du Montferrat. Elle a alors le sentiment que la péninsule est abandonnée à l'Espagne. Quant au duc de Savoie, la décision de Marie de rompre avec les engagements pris par Henri IV lors du traité de Brussol, entraîne, pour lui-aussi, une cruelle désillusion.

Marie de Médicis n'a donc pas été un réel atout pour les Italiens puisqu'elle a toujours privilégié les intérêts de la France à ceux des États de la péninsule et qu'elle est longtemps restée fidèle aux positions d'Henri IV (à l'exception de l'alliance avec la Savoie). En revanche, elle a permis de développer considérablement les relations entre le royaume de France et les élites italiennes. Grâce à ses réseaux, elle a contribué à limiter l'hégémonie espagnole en Europe.

Concernant l'action politique de la reine et les affaires intérieures du royaume de France au cours de la période 1610-1624, les ambassadeurs se contentent généralement de jouer leur rôle d'informateur auprès de leur État en prenant très rarement position. Ils reconnaissent la bonne gestion des années 1610-1614 même s'ils ne sont pas convaincus par la libéralité de la régente à l'égard des princes, estimant qu'elle aurait dû se montrer plus autoritaire dès le début. Lorsque ces derniers finissent par se révolter, les diplomates ne sont pas surpris. Ils déplorent les dommages subis par la population civile et prient pour que les combats s'achèvent au plus vite. Ils ne blâment pourtant jamais Marie de Médicis ou alors de façon très discrète. Ce sont généralement ses « mauvais conseillers » qui subissent leurs foudres. En ce sens, les ambassadeurs se font surtout l'écho de ce qu'ils entendent à la cour ou de ce qu'ils lisent dans les pamphlets des opposants au pouvoir. Depuis 1610, le thème des « mauvais conseillers » revient très souvent parce qu'il permet de préserver la reine et de ne pas contester directement ses décisions ou celles du jeune roi, censées être infaillibles.

À partir de 1615, elle est plus souvent attaquée par les pamphlets des opposants au gouvernement, conséquence de son changement de statut après la proclamation de la majorité de Louis XIII. En tant que chef du conseil, elle n'est plus l'incarnation de la continuité de l'autorité royale mais simplement le chef d'un gouvernement qui exerce cette autorité. Toutefois, c'est surtout le favori italien Concini qui est la cible des diatribes. Les Italiens ne dérogent pas à la règle et s'en prennent violemment, eux-aussi, aux maréchaux d'Ancre, après avoir pris soin de rappeler à quel point Marie de Médicis et le jeune Louis XIII étaient influençables.

Si les ambassadeurs sont tout à fait conscients de la hausse du crédit politique de Marie de Médicis en 1610, ils ne mettent jamais en avant l'idée que son pouvoir se renforce tout au long de son septennat. Même s'ils admettent qu'elle fait des efforts pour remplir son rôle de régente ou de chef du conseil du mieux possible, ils ne voient pas en elle une grande femme politique. Ils considèrent que le principal problème vient du fait qu'elle est une femme et que, par conséquent, elle manque d'expérience et de savoir pour bien gouverner. Mais Marie a surtout le grand défaut de ne pas savoir prendre de décision seule. Elle doit toujours en référer à quelqu'un avant. Les diplomates ont quelquefois tendance à s'en lasser. Ils la présentent sans cesse sous l'influence d'un autre personnage (Leonora, puis Villeroy, puis Concini, puis Rucellai, puis Richelieu) ce qui revient à relativiser son autorité et son pouvoir. Ils ne nient pas l'importance politique de la reine, puisqu'ils traitent souvent avec elle, mais ils jugent que seule, elle ne réussirait à gérer aucune situation de crise car, mise en difficultés, elle perd très vite ses moyens. Elle a besoin d'un homme fort à ses côtés capable de la conseiller et, finalement, de gouverner. Ainsi, les Florentins attribuent essentiellement à Villeroy la réussite de la politique menée durant la régence. Aujourd'hui, la prise d'autonomie politique effectuée par Marie en 1616 est perçue par les historiens comme un véritable tournant de par le rejet du conservatisme des années précédentes qui est opéré et l'apparition d'une vraie volonté d'affirmer le pouvoir royal. Pour J.-F. Dubost, le ministère Barbin est même le premier « gouvernement résolument absolutiste ». On ne retrouve aucune allusion à ce renforcement du pouvoir dans les propos des Italiens qui ne retiennent de l'action du gouvernement nommé en septembre 1616 que son échec final. Le durcissement de la haine contre Concini et son épouse monopolise leur attention jusqu'au coup d'État de 1617.

Lors de son exil à Blois, la reine reçoit le soutien de la Toscane et de Rome qui veulent mettre fin aux divisions, pour le bien de la religion. Si les Florentins s'avèrent très entreprenants, les agents pontificaux (Bentivoglio en France et Borghese à Rome) jouent la

carte de la prudence. Ils ne peuvent pas se permettre de se brouiller avec le roi de France. Marie est un soutien de poids pour la cause catholique mais conserver de bonnes relations avec Louis XIII reste bien plus important. Les autres États italiens préfèrent adopter une position neutre même si la Savoie et Venise soutiennent davantage le roi que sa mère. Après la réconciliation de 1620, le regain d'influence progressif de la reine ne passe pas inaperçu. Les ambassadeurs observent avec intérêt son retour aux affaires en compagnie de son nouveau protégé, l'évêque de Luçon. En 1622, les Vénitiens recommencent à traiter directement avec la reine-mère. Deux ans plus tard, Richelieu devient chef du conseil du roi bénéficiant de la capacité de Marie de Médicis à mobiliser ses réseaux et sa clientèle pour contrôler le gouvernement. Mais la reine est obligée d'œuvrer dans l'ombre, elle n'a aucun rôle institutionnel. Dès lors, elle risque d'être éloignée des décisions politiques si son entente avec le roi est, de nouveau, mise à mal.

Cette marginalisation ne se produit qu'après la journée des dupes, en novembre 1630. Mais, déjà en 1624, son action semble moins visible pour les observateurs italiens. Dans leurs dépêches, c'est davantage le nom de Richelieu qui revient, plus que celui de Marie. Si le cardinal reste, au moins jusqu'en 1626, sous la dépendance de la reine-mère (tout en prenant soin d'apparaître également dépendant de Louis XIII), la position de celle-ci reste assez fragile. Des décisions importantes se prennent dans ses appartements et elle assiste parfois à des séances du conseil étroit, mais son action politique se situe plutôt en marge, un peu comme le faisait Concini en 1616-1617[1244]. Elle occupe une position comparable à celle d'un favori[1245]. Néanmoins, alors que l'on parlait du « ministère Concini » ou du gouvernement de Luynes, on ne parle pas du gouvernement de Marie de Médicis mais bien de celui de Richelieu. Il serait injuste d'affirmer que les prémices du déclin de la reine ont lieu dès 1624. Ils se produisent plutôt après la conspiration de Chalais en 1626 qui entraîne de sérieuses dissensions dans la famille royale[1246]. La jalousie du roi pour son frère et les suspicions qui en résultent contre sa mère contribuent à affaiblir la position de celle-ci, de même que son rôle politique. Elle est contrainte d'accepter la politique de fermeté que Louis XIII et Richelieu entendent désormais adopter envers les Grands même si cela ne correspond pas à ses propres idées, plutôt basées sur le consensus avec l'aristocratie. L'action gouvernementale plus

[1244] J.-F. Dubost, *Marie de Médicis […], op. cit.*, p. 682 et p. 702.
[1245] *Ibid.*, p. 702. J.-F. Dubost note toutefois qu'elle ne peut pas « se prévaloir d'un lien affectif privilégié avec le roi ».
[1246] La conspiration naît dans l'entourage de Gaston d'Orléans et vise à faire assassiner le cardinal de Richelieu pour faire échouer le mariage de Monsieur avec Marie de Montpensier, sur le point de se conclure en 1626 (*ibid.*, p. 693-696).

« absolutiste » qu'il lui faut maintenant défendre ne correspond pas à sa position conservatrice des années précédentes[1247]. En conséquence, le cardinal peut reprendre la main sur Marie et, peu à peu, les divisions entre les deux personnages éclatent au grand jour, jusqu'au coup de grâce porté à la reine les 10 et 11 novembre 1630.

Bien que nous ayons arrêté notre étude en 1624, d'une part pour les raisons évoquées ci-dessus et d'autre part à cause d'un manque de sources pour la période 1625-1631, nous ne considérons pas que la vie de Marie de Médicis n'ait plus aucun intérêt par la suite. Au contraire, il y aurait certainement des recherches très intéressantes à faire dans les archives italiennes pour prolonger ce travail et pour nous apporter des éclaircissements sur les dernières années de l'existence de la reine (après 1631), nettement moins connues que les précédentes.

La notion de l'intérêt représenté par Marie de Médicis pour les Italiens a occupé toute la première partie de notre étude. Mais, en réalité, la moindre action de la reine est jugée par les observateurs transalpins en fonction du bénéfice qu'eux ou leurs États peuvent en retirer. Lorsqu'elle se sépare de Sully, sa décision est approuvée par les Toscans qui ne l'apprécient pas, alors qu'elle déçoit fortement les Vénitiens, Maximilien de Béthune étant l'un de leurs soutiens. Au moment de l'éviction de Villeroy, c'est la situation inverse qui se produit. Venise souhaitait son départ car sa politique favorable à l'Espagne ne leur convenait pas. Florence le voyait comme le ministre le plus habile et le plus compétent du royaume de France, d'autant qu'il menait une politique conforme à leur volonté. Avant de se demander si une décision est bonne pour la France, les Italiens essaient de savoir si elle leur est favorable ou non. Les conflits entre Marie de Médicis et les Grands ou entre Marie de Médicis et Louis XIII déplaisent à Rome parce que la religion catholique est divisée. La difficile adaptation de la reine à la vie française attriste Ferdinand de Médicis car ses projets vis-à-vis de la France se retrouvent compromis. Le pape et ses agents veillent à ce que Marie dispense une bonne éducation à son fils pour être certains qu'il leur sera favorable plus tard et qu'il s'opposera aux huguenots. La Toscane ou Mantoue participent activement à la décoration du palais du Luxembourg parce qu'ils veulent obtenir quelque chose de la reine ou, au moins, rester dans ses bonnes grâces. Le duc de Mantoue prête avec plus ou moins de bonne volonté ses comédiens italiens en fonction des orientations politiques qu'il compte donner à son duché. Nous pourrions encore citer un grand nombre d'exemples pour illustrer cette démonstration.

[1247] *Ibid.*, p. 703.

Travailler essentiellement avec des sources diplomatiques pour mener nos recherches sur Marie de Médicis nous a confirmé la particularité de la vision des ambassadeurs et la prudence avec laquelle il fallait analyser leurs écrits. Déjà déformé par les préjugés et les rumeurs, le regard qu'ils portent sur les courtisans et leurs actions est complètement influencé par les intérêts qu'ils défendent. Ils n'ont aucune objectivité. C'est encore plus vrai lorsqu'ils sont directement impliqués dans une affaire et qu'ils passent du rôle d'observateur à celui d'acteur. La correspondance des diplomates italiens, largement utilisée par les historiens de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, a contribué à la construction de la vulgate historique de Marie de Médicis et à celle du couple Concini. En se faisant l'écho des bruits de cour et du contenu des pamphlets des opposants au gouvernement, ils ont appuyé certains aspects des propos tenus un peu plus tardivement par Richelieu et Sully dans leurs Mémoires. L'image de la reine en est ressortie écornée. La politique toute espagnole de la régence, l'omniprésence des Concini dans les décisions gouvernementales dès 1610 ou encore l'incapacité politique de Marie sont autant d'affirmations inexactes qui ont été véhiculées, à un moment ou un autre, par certains Italiens et qui ont été réutilisées par les historiens pour dresser le portrait peu flatteur de la reine, encore solidement ancré dans les esprits, malgré les récents travaux qui ont permis de le remettre en cause.

Bibliographie

ANTONETTI, Pierre, *Les Médicis*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, 126 pages.

ARISTIDE, Isabelle, *La Fortune de Sully*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1990, 497 pages.

ASSOCIATION HENRI IV 1989, *Avènement d'Henry IV. Quatrième centenaire de la bataille de Coutras. Colloque I*, Pau, 1988, 245 pages.

– *Provinces et pays du Midi au temps d'Henri de Navarre : 1555-1589, Colloque II*, Pau, 1989, 327 pages.

– *Henri IV, le roi et la reconstruction du royaume. Colloque III*, Pau, 1989, 504 pages.

– *Les lettres au temps de Henri IV. Colloque IV*, Pau, 1991, 417 pages.

– *Les arts au temps d'Henri IV. Colloque V*, Pau, 1992, 366 pages.

ATTINGER, Gustave, *L'esprit de la Commedia dell'arte dans le théâtre français*, Paris, 1950, Librairie théâtrale, 490 pages.

AUVREY, Lucien, *Inventaire sommaire des manuscrits italiens acquis par la Bibliothèque nationale, 1886-1892*, Nogent le Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1892, 12 pages.

BABELON, Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982, 1103 pages.

BAGUENAULT DE PUCHESSE, Gustave, « Marie de Médicis jugée par les ambassadeurs florentins », dans *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 13, 1899, p. 527-546.

BALSAMO, Jean, *Les rencontres des muses : italianisme et anti-italianisme dans les lettres françaises de la fin du XVIe siècle*, Genève, Slatkine, 1992, 358 pages.

BARBICHE, Bernard, « La diplomatie pontificale au XVIIe siècle », dans *Armées et diplomatie dans l'Europe du XVIIe siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1992, 147 pages, p. 109-127.

– « La nonciature de France aux XVIe et XVIIe siècles : les nonces, leur entourage et leur cadre de vie », dans *Kurie und Politik. Stand und Perspektiven der Nuntiaturberichtsforschung*, Alexander Koller (éd.), Rome, 1998, p. 64-97.

BARBICHE, Bernard et BUISSERET, David, « Sully et la surintendance des finances », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 123, 1965, p. 538-543.

BARBICHE, Bernard et DAINVILLE-BARBICHE, Ségolène (de), « Les pouvoirs des légats *a latere* et des nonces en France aux XVIe et XVIIe siècles », dans *Échanges religieux*

entre la France et l'Italie du Moyen Age à l'époque moderne. Actes du colloque de Chambéry, 1984, Genève, Slatkine, 1987, p. 259-277.

– *Sully : l'homme et ses fidèles*, Paris, Fayard, 1997, 698 pages.

– « Un évêque italien de la réforme catholique légat en France sous Henri IV : le cardinal de Florence (1596-1598) », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 75, n°194, 1989, p. 45-59.

BARTOLI, Adolfo, *Scenari inediti della commedia dell'arte : contributo alla storia del teatro popolare italiano, Firenze*, G. C. Sansoni, 1880, 486 pages (dont 183 d'introduction). *

BASCHET, Armand, *Le Roi chez la reine ou Histoire secrète du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, d'après le journal de la santé du roi, les dépêches du nonce et autres pièces d'État*, Paris, H. Plon, 1866, 2e édition, 515 pages.

– *Les archives de Venise. Histoire de la chancellerie secrète : le sénat, le cabinet des ministres, le conseil des Dix et les inquisiteurs d'État dans leurs rapports avec la France : d'après des recherches faîtes aux sources originales pour servir à l'étude de l'histoire de la politique et de la diplomatie*, Paris, H. Plon, 1870, 708 pages.

– *Les comédiens italiens à la cour de France sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII : d'après les lettres royales, la correspondance originale des comédiens, les registres de la Trésorerie de l'épargne et autres documents*, Paris, E. Plon, 1882, 367 pages. *

– « Négociation d'œuvres de tapisseries de Flandre et de France par le nonce Guido Bentivoglio pour le cardinal Borghèse (1610-1621) », dans *Gazette des Beaux-Arts*, t. 11 (1861), p. 406-415 et t. 12 (1862), p. 32-45.

BASCHI D'AUBAIS, Charles de (éd.) et MÉNARD, Léon (éd.), *Pièces fugitives, pour servir à l'histoire de France avec des notes historiques & géographiques*, H.-D. Chaubert (éd.), C. Hérissant (éd.), Paris, 1759, 3 vol. (2 t.), t. 1.

BASSANI PACHT, Paola et CRÉPIN-LEBLOND, Thierry (dir.), *Marie de Médicis : un gouvernement par les arts*, Paris, Somogy, 2003, 263 pages.

BATIFFOL, Louis, *Au temps de Louis XIII*, Paris, Calmann-Lévy, 1903, 457 pages.

– *La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1906, 564 pages.

– *Le roi Louis XIII à 20 ans*, Paris, Calmann-Lévy, 1910, 698 pages.

– « La journée de Marie de Médicis », dans *La revue de Paris*, 11e année, t. 3 (p. 510-526) et t. 4 (p. 57-74), 1904.

– « Marie de Médicis », dans *Revue historique*, Paris, Félix Alcan, t. 89, septembre-décembre 1905, p. 225-271.

– « Marie de Médicis et les arts », dans *Gazette des Beaux-Arts*, t. 34 (1905), p. 441-452 et t. 35 (1906), p. 221-243.

BAUDOUIN-MATUSZEK, Marie-Noëlle, « Les archives d'une reine : Marie de Médicis », dans *Histoire et archives*, n°2, juillet-décembre 1997, p. 65-124.

BAUDOUIN-MATUSZEK, Marie-Noëlle (dir.), *Marie de Médicis et le palais du Luxembourg*, Paris, Hachette, 1991, 285 pages.

BAYARD, Françoise, « Les Bonvisi, marchands banquiers à Lyon, 1575-1629 », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 26e année, n°6, 1971, p. 1234-1269.

BEAUREPAIRE, Charles (de), *Louis XIII et l'Assemblée des notables à Rouen, en 1617*, Rouen, E. Cagniard, 1883, 133 pages.

BELLAUD-DESSALLES, Mathilde, *Les Évêques italiens de l'ancien diocèse de Béziers (1547-1669). Avec une lettre-préface de Monseigneur l'évêque de Montpellier*, Toulouse, Privat, 1901, 498 pages.

BELVEDERI, Raffaele, *Guido Bentivoglio, diplomatico*, Rovigo, Centro di cultura Aldo Masieri (éd.), 1947-1948, 2 vol.

– *Guido Bentivoglio e la politica europea del suo tempo*, 1607-1621, Padoue, Liviana Editrice, 1962, 847 pages.

BÉLY, Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, 905 pages.

– *La France moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, 670 pages.

– *La société des princes*, Paris, Fayard, 1999, 651 pages.

– *Les relations internationales en Europe : XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, 731 pages.

BERGIN, Joseph, *L'ascension de Richelieu*, Paris, Payot, 1993, 365 pages.

– *The making of French Episcopate : 1589-1661*, Londres, Presses de l'Université de Yale, 1996, 761 pages.

BERTIÈRE, Simone, *Les reines de France au temps des Bourbons. Les deux régentes, Paris*, Éd. de Fallois, 1996, 543 pages.

BIET, Christian, « Du critère de la misogynie appliqué au XVIIe siècle : Le cas de La Bruyère », dans *Les Cahiers du GRIF*, t. 47, 1993, p. 25-36.

BIETTI, Monica, FIORELLI MALESCI, Francesca et MIRONNEAU, Paul (dir.), *"Paris vaut bien une messe !" : 1610 : hommage des Médicis à Henri IV, roi de France et de Navarre*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2010, 279 pages.

BOLTANSKI, Ariane, « Le pouvoir en partage. Les litiges entre le duc de Nevers et le gouvernement monarchique (1614-1617) », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 46, 1999, p. 117-145.

– *Les ducs de Nevers et l'État royal : genèse d'un compromis (ca 1550-ca 1600)*, Genève, Droz, 2006, 580 pages.

BONNEY, Richard, *The King's debts : finance and politics in France, 1589-1661*, Oxford, Clarendon press, 1981, 344 pages.

BOUCHER, Jacqueline, *La Cour de Henri III*, Rennes, Ouest France, 1986, 213 pages.

BOURQUIN, Laurent, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne : aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 333 pages.

BOUTIER, Jean, « Les "notizie diverse" de Niccolò Gondi (1652-1720). À propos de la mémoire et des stratégies familiales d'un noble florentin », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, vol. 98, n°2, 1986, p. 1097-1151.

BOUTIN, Émile et BRAS-PAQUIN, Monique, *Les Gondy de Retz : un prestigieux destin*, Nantes, Laval, Siloë, 2002, 270 pages.

BOUYER, Christian, *Gaston d'Orléans : frère rebelle de Louis XIII*, Paris, Pygmalion, 2007, 344 pages.

– *Louis XIII : la montée de l'absolutisme*, Paris, Tallandier, 2006, 217 pages.

BOYER, Ferdinand, « Giulio Caccini à la cour d'Henri IV (1604-1605) d'après des lettres inédites », dans *La Revue musicale*, 7e année, n°10, 1926, p. 241-250.

BRIZAY, François, *L'Italie à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2001, 350 pages.

CANEVA, Caterina et SOLINAS, Francesco (dir.), *Maria de' Medici, 1573-1642 : una principessa fiorentina sul trono di Francia*, Livourne, Sillabe, 2005, 383 pages.

CANTÙ, Cesare, *Storia universale*, Torino, Unione tipografica editrice, 1855-1858, 19 vol. (10 t.), vol. 6.

CAPEFIGUE, Jean-Baptiste, *Marie de Médicis*, Paris, Amyot, 1861, 222 pages.

CARMONA, Michel, *Marie de Médicis*, Paris, Fayard, 1981, 635 pages.

CASTELOT, André, *Henri IV le passionné*, Paris, Perrin, 1986, 559 pages.

– *Marie de Médicis : les désordres de la passion*, Paris, Perrin, 1995, 267 pages.

CHEVALLIER Pierre, *Les régicides, Clément, Ravaillac, Damiens*, Paris, Fayard, 1989, 419 pages.

– *Louis XIII, roi cornélien*, Paris, Fayard, 1979, 680 pages.

COLLOQUE INTERNATIONAL D'ETUDES HUMANISTES, *Renaissance, maniérisme, baroque : actes du XIe stage international de Tours*, Paris, J. Vrin, 1972, 319 pages.

CONCONI, Bruna, « Le "pape des huguenots" à Rome : sur quelques fragments inédits de la correspondance de Philippe Duplessis-Mornay retrouvés à la Bibliothèque Angelica », dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. 154/1 (janvier-mars 2008, p. 77-107) et t. 154/4 (octobre-décembre 2008, p. 577-608).

CONIGLIO, Giuseppe, *I Gonzaga*, Milan, Dall'Oglio, 1967, 578 pages.

CONSTANT, Jean-Marie, La folle liberté des baroques : 1600-1661, Paris, Perrin, 2007, 322 pages.

– *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996, 520 pages.

CORBINELLI, Jean, *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, Paris, J.-B. Coignard (éd.), 1705, 2 vol.

CORVISIER, André, *Les régences en Europe : essai sur les délégations de pouvoirs souverains*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, 314 pages.

COSANDEY, Fanny, *La reine de France. Symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard 2000, 414 pages.

COTTRET Monique, *Tuer le tyran ? Le tyrannicide dans l'Europe moderne*, Fayard, 2009, 450 pages.

COTTRET, Monique, « Les reines étrangères », dans *Sociétés et idéologies des Temps modernes. Mélanges offerts à Arlette Jouanna*, J. Fouilleron, G. Le Thiec, H. Michel (dir.), Montpellier, 1996, t. 1, p. 105-116.

COURCELLES, *Jean-Baptiste-Pierre, Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe […]*, Paris, 1822-1833, 12 vol., t. 5.

COUSIN, Victor, « Le duc et connétable de Luynes », *Journal des savants*, année 1861 (p. 261-284, 343-363, 437-452, 521-544, 622-635, 705-719), année 1862 (p. 300-318, 334-349, 475-491, 551-568, 611-630, 678-699) et année 1863 (p. 52-71).

CRAVERI, Benedetta, *Amanti e regine. Il potere delle donne*, Milan, Adelphi, 2005, 431 pages.

– *Reines et favorites. Le pouvoir des femmes*, Paris, Gallimard, 2007, 397 pages.

CROUZET Denis, *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion, vers 1525 - vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, 2e édition, 1 vol. (2 t.), 783 et 741 pages.

DARMON, Pierre, *Femme, repaire de tous les vices : misogynes et féministes en France, XVIe-XIXe siècles*, Bruxelles, A. Versaille, 2012, 346 pages.

DARU, Pierre, *Histoire de la République de Venise*, Paris, F. Didot, 1819, 7 vol.

DAVILA, Enrico Caterino, *Histoire des guerres civiles de France sous les regnes de François II, Charles IX, Henri III & Henri IV*, Amsterdam, Arkstée & Merkus, 1757, 3 vol.

DAVILA, Enrico Caterino, *Historia delle guerre civili di Francia […] nella quale si contengono le operationi di quattro re, Francesco II, Carlo IX, Henrico III et Henrico IV*, Londres, Dulau, 1801-1802, 8 vol. (6 t.).

DE RAXIS DE FLASSAN, Gaëtan, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française, depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XVI*, Paris, Lenormant, 1809, 6 vol., t. 2.

DELORME, Philippe, *Histoire des Reines de France. Marie de Médicis*, Paris, Pygmalion, Gérard Watelet, 1998, 320 pages.

DELUMEAU, Jean, *L'Italie de la Renaissance à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 1991, 2e édition, 366 pages.

DESCENDRE, Romain, « Analyse géopolitique et diplomatie au XVIe siècle. La qualification de l'ennemi dans les *relazioni* des ambassadeurs vénitiens », dans *Astérion*, n°5, juillet 2007, p. 241-264.

DESCIMON, Robert et RUIZ IBAÑEZ, José Javier, *Les ligueurs de l'exil : le refuge catholique français après 1594*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, 317 pages.

DIAZ, Furio, *Il Granducato di Toscana. I Medici*, Turin, UTET, 1976, 582 pages.

DICKERMAN, Edmund H., *Bellièvre and Villeroy, power in France under Henry III and Henry IV*, Providence, Brown University Press, 1971, 200 pages.

DUBOST, Jean-François, *La France Italienne, XVIe – XVIIe siècle*, Paris, Aubier, 1997, 524 pages.

– « L'après Henri IV », dans *Europa Moderna*, 2011, n°2, p. 1-8.

– « Le corps de la reine, objet politique : Marie de Médicis », dans *Femmes & pouvoir politique : les princesses d'Europe : XVe - XVIIIe siècle*, Isabelle Poutrin et Marie-Karine Schaub (dir.) Paris, Bréal, 2007, p. 235-266.

– *Marie de Médicis : la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, 1039 pages.

– « Musique, musiciens et goûts musicaux autour de Marie de Médicis (v. 1600-1620), dans *Poésie, musique et société : l'air de cour en France au XVIIe siècle*, G. Durausoir (dir.), Liège, Mardaga, 2006, p. 19-27.

DUCCINI, Hélène, *Concini : grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, Albin Michel, 1991, 461 pages.

– *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, 533 pages.

ERLANDE-BRANDENBURG, Alain, « Les appartements de la reine Marie de Médicis au Louvre (1629-1630) », dans *Bulletin de la société de l'histoire de l'art français*, 1965, p. 105-113.

ERLANGER, Philippe, *L'étrange mort de Henri IV ou les jeux de l'amour et de la guerre*, Paris, Amiot-Dumont, 1957, 277 pages.

FANFANI, Tommaso et MAZZEI, Rita (dir.), *Lucca e l'Europa degli affari : secoli XV-XVII*, Lucca, M. Pacini Fazzi, 1990, 337 pages.

FÉRET, Pierre, « Nullité du mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois », dans *Revue des questions historiques*, 11e année, t. 20, 1876, p. 77-114.

FERRONE, Siro, *Arlequin : vie et aventure de Tristano Martinelli, acteur*, Montpellier, L'Entretemps, 2008, 248 pages.

FLAMMERMONT, Jules, *Les correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution*, Paris, E. Leroux, 1896, 628 pages.

FLOBERT, Antoine-François, *Histoire des ducs d'Orléans de la maison de Bourbon*, Paris, Gide et Cie, 1845, 427 pages.

FOISIL, Madeleine, *L'Enfant Louis XIII : L'éducation d'un roi*, 1601-1617, Paris, Perrin, 1996, 263 pages.

FOUILLERON, Joël, LE THIEC, Guy, MICHEL, Henri (dir.), *Sociétés et idéologies des temps modernes : hommage à Arlette Jouanna*, Montpellier, Université de Montpellier 3, 1996, 2 vol., 822 pages.

FOURNIER, Édouard, *Histoire du Pont-Neuf*, Paris, E. Dentu, 1862, 2 vol.

FUMAROLI, Marc, GRAZIANI, Françoise et SOLINAS, Francesco (dir.), *Le siècle de Marie de Médicis : actes du Séminaire de la Chaire Rhétorique et société en Europe (XVIe-XVIIe siècles) du Collège de France*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2003, 247 pages.

FUMI, Luigi, *La Legazione in Francia del cardinal Pietro Aldobrandino*, Castello, S. Lapi, 1903, 145 pages.

GAL, Stéphane, *Charles-Emmanuel de Savoie : la politique du précipice*, Paris, Payot, 2012, 557 pages.

– *Lesdiguières : prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2007, 429 pages.

– « L'Europe de Louis de Revol », dans *Archives familiales et noblesse provinciale : hommage à Yves Soulingeas*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, 269 pages.

GAL, Stéphane, MONTS DE SAVASSE, Jacques (de) et SOULINGEAS, Yves, *L'Europe d'Henri IV : la correspondance diplomatique du secrétaire d'État Louis de Revol, 1588-1593*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004, 329 pages.

GALLUZZI, Riguccio, *Histoire du grand duché de Toscane sous le gouvernement des Médicis, traduite de l'italien de M. Riguccio Galluzzi, par Lefebvre de Villebrune et Mlle de Kéralio*, Paris, rue et hôtel Serpente, 1782-1784, 9 vol., t. 5 et 6.

– *Istoria del granducato di Toscana sotto il governo della casa Medici*, Florence, Gaetano Cambiagi, 1781, 2e édition, 9 vol., t. 5 et 6.

GAMBELI, Delia, *Arlecchino a Parigi*, Roma, Bulzoni, 1993-1997, 3 vol. (2 t.).

GARRISSON, Janine, *Henri IV : le roi de la paix*, Paris, Tallandier, 2006, 159 pages.

GISORS, Alphonse (de), *Le Palais du Luxembourg, fondé par Marie de Médicis, régente, considérablement agrandi sous le règne de Louis-Philippe Ier. Origine et description de cet édifice, principaux événements dont il a été le théâtre depuis sa fondation, 1615, jusqu'en 1845*, Paris, Plon frères, 1847, 194 pages.

GREENGRASS, *France in the age of Henri IV : the struggle for stability*, New York, Longman, 1995, 2e édition, 308 pages.

HANLEY, Sarah, *Les droits des femmes et la loi salique*, Paris, Quatuor, 123 pages.

HANOTAUX, Gabriel, « Richelieu et Marie de Médicis à Blois », dans *Revue des Deux Mondes*, t. 150, 1898, p. 46-65.

HAYDEN, J. Michael, *France and the Estates General of 1614*, Cambridge, Cambridge University Press, 1974, 334 pages.

HELLER, Henry, *Anti-Italianism in sixteenth-century France*, Toronto, Presses de l'Université de Toronto, 2003, 307 pages.

HILDESHEIMER, Françoise, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004, 590 pages.

HOAK, Dale Eugene (dir.), *Tudor political culture*, Cambridge, Cambridge university press, 1995, 326 pages.

HUGON, Alain, *Au service du roi catholique : honorables ambassadeurs et divins espions : représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004, 700 pages.

ISSARTEL, Thierry (dir.), *Henri IV, les clés d'un règne*, Pau, Éditions Gascogne, La République des Pyrénées, L'Éclair, 2010, 308 pages.

JOUANNA, Arlette, BOUCHER, Jacqueline, BILOGHI, Dominique, LE THIEC, Guy (dir.), *Histoire et Dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, R. Laffont, 1998, 1526 pages.

JOUANNA, Arlette, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne : 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, 504 pages.

JOURDAIN, Charles, *Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1862.

KERMINA, Françoise, *Marie de Médicis, reine, régente et rebelle*, Paris, Perrin, 2010, 2e édition, 413 pages.

KNECHT, Robert Jean, *Catherine de Médicis*, Bruxelles, Le Cri, 2003, 346 pages.

L'ÉPINOIS, Henri (de), *La Ligue et les papes*, Paris, V. Palmé, 1886, 668 pages.

L'HERMITE DE SOLIERS, Jean-Baptiste, *La Toscane françoise, contenant les éloges [...] des princes, seigneurs et grands capitaines de la Toscane [...] affectionnez à la couronne de France [...]*, Paris, J. Piot, 1661, 560 pages.

LANGEDIJK, Karla, *The Portraits of the Medici : 15th-18th centuries*, Firenze, Studio per edizioni scelte, 1981-1987, 3 vol.

LE ROUX, Nicolas, *La faveur du Roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2001, 805 pages.

LECARPENTIER, Bénédicte, « La reine diplomate : Marie de Médicis et les cours italiennes », dans *Femmes & pouvoir politique : les princesses d'Europe : XVe - XVIIIe siècle*, Isabelle Poutrin et Marie-Karine Schaub (dir.) Paris, Bréal, 2007, p. 182-192.

LESTOCQUOY, Jean, « La nonciature apostolique et l'Église de France de 1535 à 1610 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1968, t. 54, n° 153, p. 315-324.

LONGEON, Claude, *Une Province française à la Renaissance : la vie intellectuelle en Forez au XVIe siècle*, Saint-Étienne, Centre d'études foréziennes, 1975, 623 pages.

MAMONE, Sara, *Paris et Florence : deux capitales du spectacle pour une reine, Marie de Médicis*, Paris, Seuil, 1990, 279 pages. *

MANFRONI, Camillo, « Nuovi documenti intorno alla legazione del Cardinale Aldobrandini in Francia (1600-1601) tratti dell'achivio secreto Vaticano », dans *Archivio della Società romana* di storia patria, Rome, Società romana di storia patria, 1890, vol. 13, p. 101-150. *

MARIÉJOL, Jean-Hippolyte, « Le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis », dans *Revue du Lyonnais*, 1924, 6e série, vol. 13, p. 129-160.

MARIOTTI MASI, Maria Luisa, *Maria de'Medici*, Milan, Mursia, 1993, 346 pages.

MARSAND, Antonio, *I manoscritti italiani della Regia Biblioteca parigina*, Paris, Dalla Stamperia Reale, 1835-1838, 2 vol.

MAS-LATRIE, Louis (de), « Rapport sur les recherches faites aux archives de Venise, concernant la correspondance des ambassadeurs vénitiens résidant en France », dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2e série, t. 1, 1864, p. 105-166.

MASTELLONE, Salvo, *La reggenza di Maria de' Medici*, Messina, Éd. G. d'Anna, 1962, 244 pages.

MAZOUER, Charles, *Farces du Grand Siècle : de Tabarin à Molière : farces et petites comédies du XVIIe siècle*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2008, 2e édition, 483 pages.

– *Le théâtre d'Arlequin : comédies et comédiens italiens en France au XVIIe siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, 406 pages.

MAZZATINTI, Giuseppe, *Inventario dei manoscritti italiani delle biblioteche di Francia, Roma : presso i principali librai*, 1886-1888, 3 vol., t. 1 (1886).

MICHAUD, Louis-Gabriel (éd.), *Biographie universelle ancienne et moderne : ou histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes, Paris*, 1811-1828, 52 vol., t. 28 (1821), 600 pages.

MICHELET, Jules, *Histoire de France au XVIIe siècle. Henri IV et Richelieu*, Paris, Chamerot, 1857, 484 pages.

MIRONNEAU, Paul, *Henri IV*, Paris, J.-P. Gisserot, 2005, 167 pages.

MOLAND, Louis, *Molière et la comédie italienne*, Paris, Didier, 1867, 379 pages.

MOLARD, Francis, « *Rapport sur les archives provinciales de Pise* et sur les collections Roncioni et Agostini della Seta », dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1875, 3e série, t. 2, p. 147-281.

MOUSNIER, Roland, *L'assassinat d'Henri IV, 14 mai 1610*, Paris, Gallimard, 1964, 412 pages.

MOZZARELLI, Cesare, « Lo stato Gonzaghesco : Mantova dal 1382 al 1707 », dans *I Ducati padani, Trento e Trieste*, Turin, UTET, 1979, 719 pages, p. 357-495.

– *Mantova e i Gonzaga dal 1382 al 1707*, Turin, UTET, 1987, 146 pages.

NICLAS, Jean-Charles, *La famille de Gondi-Retz au tournant des XVIe et XVIIe siècles. Étude de l'héritage d'une famille ducale à l'époque de la réforme catholique*, 1996.

NOUAILLAC, Joseph, *Villeroy, secrétaire d'état et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV : 1543-1610*, Paris, H. Champion, 1908, 593 pages.

OMONT, Henri, « Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant l'année 1891-1892 », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 53, 1892, p. 333-382.

PAITER, Marcella, « Toscani alla corte di Maria de' Medici regina di Francia », dans *Archivio Storico Italiano*, t. 98, n°175-176, 1940, p. 83-108.

PANNIER, Jacques, *L'Église réformée de Paris sous Henri IV, rapports de l'Église et de l'État, vie publique et privée des protestants, leur part dans l'histoire de la capitale, le mouvement des idées, les arts, la société, le commerce*, Paris, H. Champion, 1911, 667 pages.

– *L'Église réformée de Paris sous Louis XIII (1610-1621). Rapports de l'Église et de l'État. Vie publique et privée des protestants, leur part dans l'histoire de la capitale, le mouvement des idées, les arts, les lettres, la société*, Paris, É. Champion, 1922, 754 pages.

PERRENS, François-Tommy, *L'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, Paris, A. Durand et Pendone-Lauriel, 1872, 2 vol.

– *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis (1602-1615)*, Paris, Didier, 1869, 573 pages. *

PETITFILS, Jean-Christian, *L'assassinat d'Henri IV : mystères d'un crime*, Paris, Perrin, 2009, 330 pages.

– *Louis XIII*, Paris, Perrin, 2008, 970 pages.

PITROU, Robert, *L'Opéra italien au XVIIe siècle*, Paris, Larousse, 1950, 68 pages.

PONCET, Olivier, *Pomponne de Bellièvre (1529-1607) : un homme d'État au temps des guerres de religion*, Paris, École des chartes, 1998, 490 pages.

POUJOULAT, Jean-Joseph-François, *Toscane et Rome, correspondance d'Italie*, Paris, Dezobry, E. Magdeleine et Cie, 1840, 423 pages.

POUTRIN, Isabelle et SCHAUB, Marie-Karine (dir.), *Femmes & pouvoir politique : les princesses d'Europe : XVe - XVIIIe siècle*, Paris, Bréal, 2007, 334 pages.

RASI, Luigi, *I Comici italiani : biografia, bibliografia, iconografia*, Firenze, Bocca, 1897-1905, 2 vol.

RAYNAUD, Gaston, *Inventaire des manuscrits italiens de la Bibliothèque nationale qui ne figurent pas dans le catalogue de Marsand*, Paris, A. Picard, 1882, 152 pages.

– « Inventaire sommaire des dépêches des Ambassadeurs vénitiens relatives à la France, déposées au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale », dans *Le Cabinet historique*, 24e année, 2e série, t. 2, 1878, p. 259-266.

RENAUDET, Augustin, *Les sources de l'histoire de France aux archives d'État de Florence, des guerres d'Italie à la Révolution (1494-1789)*, Paris, Éd. F. Rieder, 1916, 276 pages.

RICHARD, Pierre, « La légation Aldobrandini et le traité de Lyon, septembre 1600 – mars 1601», dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t.7 (1902), p. 481-509, et t.8 (1903), p. 25-48 et 133-151. *

RITTER, Raymond, *Charmante Gabrielle*, Paris, Albin Michel, 1947.

ROBIOU, Félix, « La politique de Henri IV en Italie », dans *Revue des questions historiques*, t. 21, 1877, p. 5-34.

RODIER, Yann, « Marie de Médicis et les représentations symboliques d'une reine de paix ou le faire voir, faire croire de la régence (1610-1617) », dans *Europa Moderna*, 2011, n°2, p. 63-88.

ROTT, Édouard, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, Berne, A. Benteli & co, 1900-1935, 10 vol., t. 10 (1935).

SCHAUB, Jean-Frédéric, *La France espagnole : les racines hispaniques de l'absolutisme français*, Paris, Seuil, 2003, 352 pages.

SIRI, Vittorio, *Mémoires secrets tirés des archives des souverains de l'Europe*, Amsterdam, 1767-1784, 25 vol.

– *Memorie recondite dal'anno 1601 sino al 1640*, Paris, S. Cramoisy, 1677-1679, 8 vol.

SOLER SALCEDO, Juan Miguel, *Nobleza española : grandeza inmemorial, 1520*, Madrid, Vision Libros, 2008, 520 pages.

SOLNON, Jean-François, *La Cour de France*, Paris, Fayard, 1987, 649 pages.

TALLON, Alain, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVIe siècle : essai sur la vision gallicane du monde*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, 315 pages.

TAPIÉ, Victor, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Flammarion, Paris, 1952, 561 pages.

THIROUX D'ARCONVILLE, *Marie-Geneviève-Charlotte, Vie de Marie de Médicis, princesse de Toscane, reine de France et de Navarre*, Paris, Ruault, 1774, 3 vol.

TIZON-GERME, Anne-Cécile, « La représentation pontificale en France au début du règne d'Henri IV (1589-1594), cadre politique, moyens humains et financiers », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 151, 1993, p. 37-85.

VACHON, Marius, « Les protectrices des arts en France au Moyen Age et à la Renaissance », dans *La Nouvelle revue*, t. 74, 192, p. 98-123

VENERONI, Sieur de, *Dictionnaire italien et françois mis en lumière par Antoine Oudin, [...] continué par Laurens Ferretti, [...] achevé [...] par le Sr Veneroni*, Paris, J. Cochart (éd.), 1681.

WOLFE, Michael, *The Conversion of Henri IV : politics, power, and religious belief in early modern France*, Cambridge, Harvard University Press, 1993, 253 pages.

ZELLER, Berthold, *Henri IV et Marie de Médicis : d'après des documents nouveaux tirés des archives de Florence et de Paris*, Paris, Éd. Didier, 1877, 366 pages. *

– *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Sully (1610-1612) : étude nouvelle d'après les documents florentins et vénitiens*, Paris, Hachette, 1892, 394 pages. *

– *La minorité de Louis XIII : Marie de Médicis et Villeroy : étude nouvelle d'après les documents florentins et vénitiens*, Paris, Hachette, 1897, 387 pages. *

– *Le connétable de Luynes, Montauban et La Valteline, d'après les Archives d'Italie*, Paris, Éd. Didier, 1879, 368 pages. *

– *Louis XIII. Marie de Médicis chef du conseil (1612-1614)*, Paris, Hachette, 1898, 398 pages. *

– *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre : étude nouvelle d'après les documents florentins et vénitiens*, Paris, Hachette, 1899, 217 pages. *

– *Richelieu et les ministres de Louis XIII de 1621 à 1624 : la cour, le gouvernement, la diplomatie d'après les archives d'Italie*, Paris, Hachette, 1880, 335 pages. *

ZORZI, Alvise, *Histoire de Venise : la République du lion*, Paris, Perrin, 2005, 626 pages

Les ouvrages dont la référence est suivie d'un astérisque (*) sont des travaux comportant certaines de nos sources secondaires.

Sources

I – Sources publiées

ALBÈRI, Eugenio, *Le relazioni degli ambasciatori Veneti al Senato durante il secolo Decimosesto*, Florence, Societa Editrice Fiorentina, 1839-1863, 15 vol., 1ère série, Europe (6 vol.), t. 4 (1860), 469 pages.

BARBICHE, Bernard (éd.), *Correspondance du nonce en France Innocenzo del Bufalo, évêque de Camerino : 1601-1604*, Rome, Presses de l'Université grégorienne, E. de Boccard, coll. Acta Nuntiaturae Gallicae, 1964, 831 pages.

BAROZZI, Nicolò et BERCHET Guglielmo, *Relazioni degli Stati Europei, lette al Senato dagli Ambasciatori Venati, nel secolo decimosettimo*, Venise, 1856-1877, 10 vol., 2e série, France (3 vol.), t. 1 (1857, 563 pages) et t. 2 (1859, 557 pages).

BENTIVOGLIO, Guido, *La Nunziatura di Francia del cardinale Guido Bentivoglio, lettere a Scipione Borghese, cardinal nipote e segretario di Stato di Paolo V, publicate per cura di Luigi de Steffani*, Florence, Ed. F. Le Monnier, 1863-1870, 4 vol.

– *Lettere diplomatiche di Guido Bentivoglio [...] ora per la prima volta pubblicate per cura di Luciano Scarabelli*, Turin, C. Pomba, 1852, 2 vol.

– *Memorie del cardinal Guido Bentivoglio con correzioni e varianti dell edizione d'Amsterdam del 1648, aggiuntevi cinquantotto lettere inedite tratte dall'archivio del cav. Carlo Morbio*, Milan, G. Daelli e comp., 1864, 3 vol.

DESJARDINS, Abel (éd.), *Négociations de la France avec la Toscane*, Paris, Impr. Impériale, 1859-1886, 6 vol., t. 5 : *Règne de Henri IV* (1589-1610), 706 pages et t. 6 : *Index*, 139 pages.

HAAN, Bertrand (éd.), *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi, êvêque de Modène, 1599-1601*, Rome, École française de Rome, Université Pontificale Grégorienne, 2002, 597 pages.

MARTIN, Victor, *Les négociations du nonce Silingardi, évêque de Modène, relatives à la publication du Concile de Trente en France (1599-1601)*, Paris, Picard, 1919, 119 pages.

RODOCANACHI, Emmanuel, *Aventures d'un grand seigneur italien à travers l'Europe, 1606, relation [de Bernardo Bizoni] mise en français et annotée*, Paris, Flammarion, 1899, 322 pages.

RODOCANACHI, Emmanuel, *Les derniers temps du siège de La Rochelle (1628) : relation du nonce apostolique [Giovanni Francesco Guidi di Bagno]*, Paris, Picard, 1899, 143 pages.

RITTER, Raymond, *Lettres du Cardinal de Florence sur Henry IV et sur la France (1596-1598). Documents inédits des Archives Vaticanes*, Paris, Grasset, 1955, 257 pages.

RUCELLAI, Giovanni Francesco, Un'ambasciata : diario dell'abate G. Fr. Rucellai, Florence, G. Barbèra, 1884, 303 pages.

TOMMASEO, Niccolò, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle*, Paris, Imprimerie Royale, 1838, 2 vol.

II – Sources imprimées

BENTIVOGLIO, Guido, *Les Lettres du cardinal Bentivoglio traduites en françois, avec l'italien à côté par le sieur de Veneroni*, Paris, E. Loyson, 1680, 203 pages.

– *Les relations du cardinal Bentivoglio, traduites et dédiées à Monseigneur de Noyers, Paris*, Charles Rouillard, 1642, 564 pages.

– *Memorie overo diario del Card. Bentivoglio*, Amsterdam, Giovanni Janssonio, 1648, 416 pages.

– *Raccolta di lettere scritte del cardinal Bentivoglio in tempo delle sue Nuntiature di Fiandra, e di Francia*, Coloniae, 1631, 248 pages.

JOURDAN, Claude, *Embarquement, conduite, péril et arrivée du cheval de bronze... Dédié aux cendres du grand roy Henri, posé sur ledict cheval*, Paris, J. Brunet, 1614, 12 pages.

LOUIS XIII, *Lettre de la Royne mère [23 février] et la responce du roy [Louis XIII. 12 mars 1619]*, Paris, Pierre Froment, 1619, 14 pages.

NEVERS, Louis de Gonzague (duc de), *Discours de la légation de Monsieur le duc de Nevers. Envoyé par le très-chrestien roy de France et de Navarre, Henry IIII vers le pape Clement VIII*, Paris, Jamet Mettayer, & Pierre L'Huillier, 1594, 82 f.

OSSAT, Arnaud (d'), *Lettres du cardinal d'Ossat. Nouvelle édition, corrigée sur le manuscrit original... avec des notes historiques et politiques de M. Amelot de La Houssaie*, Paris, J. Boudot, 1698, 2 vol.

VALLADIER, André, *Labyrinthe royal de l'Hercule gaulois triomphant sur le sujet des fortunes, batailles, victoires, trophées, triomphes, mariage et autres faicts héroïques et mémorables de très-auguste et très-chrestien prince, Henry IIII, roy de France et de Navarre, représenté à l'entrée triomphante de la royne en la cité d'Avignon, le 19*

novembre l'an 1600, où sont contenues les magnificences et triomphes dressés à cet effect par ladicte ville, Avignon, Bramereau, 1601, 244 pages.

III – Sources manuscrites (Bibliothèque Nationale de France, département des manuscrits)

Le lecteur trouvera aux pages 23 et 24 du préambule consacré à la présentation de nos sources un tableau récapitulant l'intégralité des onze manuscrits que nous avons exploités dans le cadre de nos recherches.

Des informations sont aussi mentionnées dans l'annexe n°1, située ci-dessous.

Annexe I – Liste des manuscrits de la BNF contenant des dépêches diplomatiques vénitiennes (1597-1631)

Manuscrit italien	Ambassadeurs	Période
1746 (filza 26)	Pietro Duodo et Francesco Contarini	1er mars 1597 – 28 février 1598
1747 (27)	Francesco Contarini	10 mars 1598 – 24 février 1599
1748 (28)	Francesco Contarini et Francesco Vendramin	7 mai 1599 – 27 février 1600
1749	Francesco Vendramin, Francesco Contarini et Marino Cavalli	5 mars 1600 – 20 février 1601
1750	Marino Cavalli, Giovanni Dolfin (AE), Antonio Priuli (AE), Giovan Battista Patavin (secrétaire)	3 mars 1601 – 19 février 1602
1751	Marino Cavalli	4 mars 1602 – 17 février 1603
1752	Marino Cavalli et Angelo Badoer	3 mars 1603 – 17 février 1604
1753	Angelo Badoer	2 mars 1604 – 15 février 1605
1754	Angelo Badoer et Pietro Priuli	1er mars 1605 – 28 février 1606
1755	Pietro Priuli	14 mars – 30 septembre 1606
1756	Pietro Priuli et Giovan Battista Patavin (secrétaire)	10 octobre 1606 – 20 février 1607
1757	Giovan Battista Patavin (résident en Lorraine)	10 février – 11 mai 1607
1758	Pietro Priuli	1er mars – 29 août 1607
1759	Pietro Priuli et Antonio Foscarini	12 septembre 1607 – 29 février 1608
1760	Antonio Foscarini et Francesco Morosini (AE)	12 mars 1608 – 24 février 1609
1761	Antonio Foscarini	10 mars 1609 – 28 février 1610
1762	Antonio Foscarini	4 mars – 30 août 1610

1763	Antonio Foscarini	2 septembre 1610 – 25 février 1611
1764	Antonio Foscarini et Giorgio Giustinian	2 mars 1611 – 21 février 1612
1765	Giorgio Giustinian	6 mars 1612 – 19 février 1613
1766	Giorgio Giustinian et Pietro Contarini	5 mars 1613 – 18 février 1614
1767	Pietro Contarini	2 mars 1614 – 25 février 1615
1768	Pietro Contarini	3 mars 1615 – 16 février 1616
1769	Pietro Contarini et Ottaviano Bon (AE)	1er mars 1616 – 30 août 1616
1770	Ottaviano Bon (AE) et Vincenzo Gussoni	2 septembre 1616 – 28 février 1617
1771	Ottaviano Bon (AE), Vincenzo Gussoni et Simeone Contarini (AE)	7 mars 1617 – 26 février 1618
1772	Angelo Contarini	4 mars 1618 – 25 février 1619
1773	Angelo Contarini	9 mars 1619 – 18 février 1620
1774	Angelo Contarini	3 mars – 29 septembre 1620
1775	Angelo Contarini et Girolamo Priuli (AE)	30 septembre 1620 – 6 février 1621
1776	Angelo Contarini et Girolamo Priuli (AE)	2 mars – 3 août 1621
1777	Girolamo Priuli et Giovanni Pesaro	6 septembre 1621 – 8 février 1622
1778	Giovanni Pesaro	1er mars 1622 – 28 octobre 1622
1779	Giovanni Pesaro	1er novembre 1622 – 28 février 1623
1780	Giovanni Pesaro	1er mars – 27 juillet 1623
1781	Giovanni Pesaro	3 août 1623 – 24 février 1624
1782	Giovanni Pesaro	1er mars – 15 juillet 1624
1783	Marco Antonio Morosini	19 juillet 1624 – 23 février 1625
1784	Marco Antonio Morosini	3 mars – 31 août 1625
1785	Marco Antonio Morosini et Simeone Contarini (AE)	12 septembre 1625 – 23 février 1626

1786	Simeone Contarini (AE)	3 mars – 28 août 1626
1787	Simeone Contarini (AE) et Giorgio Zorzi	4 septembre 1626 – 26 février 1627
1788	Giorgio Zorzi	4 septembre 1626 – 30 août 1627
1789	Giorgio Zorzi	3 septembre 1627 – 28 février 1628
1790	Giorgio Zorzi	2 mars – 28 août 1628
1791	Giorgio Zorzi	1er septembre 1628 – 25 février 1629
1792	Giorgio Zorzi, Girolamo Soranzo (AE) et Alvise Contarini	12 mars – 31 août 1629
1793	Giorgio Zorzi, Girolamo Soranzo (AE) et Alvise Contarini	9 septembre – 30 décembre 1629
1794	Girolamo Soranzo (AE)	5 janvier – 1er juin 1630
1795	Girolamo Soranzo (AE)	3 juillet – 30 décembre 1630
1796	Girolamo Cavazza (AE), Giovanni Domenico Battisti (secrétaire)	26 novembre 1629 – 15 février 1631
1797	Girolamo Cavazza (AE)	3 mars 1631 – 23 mai 1632
1798	?	2 janvier - 29 mai 1630
1799	Alvise Contarini	5 juin – 20 septembre 1630
1800	Alvise Contarini	7 octobre 1630 – 28 février 1631

AE : Ambassadeur extraordinaire

Les manuscrits dont les informations sont réhaussées de gris sont ceux que nous avons étudiés.

Annexe II - Les italiens de l'entourage de Marie de Médicis (1601-1610)

Pour construire cette liste, nous nous sommes appuyés sur celle dressée par J.-F. Dubost dans *La France italienne*[1248]. Nous avons choisi de reprendre exactement les mêmes catégories que celles proposées par l'auteur car elles nous semblaient très claires. N'apparaissent dans cet inventaire que les Italiens ayant intégré la maison de la reine entre 1601 et 1610. Ceux qui y sont entrés après la mort d'Henri IV ne sont pas mentionnés.

Ecclésiastiques

Jean de Bonsi (grand aumônier, 1601-1615)
Thomas de Bonsi Ier (aumônier, 1601-1604)
Thomas de Bonsi III (aumônier, 1604-1631)
Polidor Genouini (aumônier, 1601-1620 et chapelain, 1604-1620)
François-Roger Geraldi (confesseur, 1601-1615)
Baccio Giovannini (aumônier, 1601-1607)
Vincent Jouanelli (chapelain, 1601-1603)
Jean-Simon Della Rocca (clerc de chapelle, 1601-1612)
Jacques Turicella (prédicateur et confesseur, 1601-1618)

Gentilshommes

Julien Alamanni (écuyer d'écurie, 1605-1606)
Barossi de Cotainville (gentilhomme, 1603-1620)
Louis Brancaleon (gentilhomme, 1601-1616)
Concino Concini (premier maître d'hôtel, 1605-1608 puis premier écuyer, 1608-1611)
Laurent Del Maestre (gentilhomme, 1601-1603)
Alexandre D'Elbène (premier maître d'hôtel, 1608-1613)
Simon Francisqui (gentilhomme, 1601)
Jérôme de Gondi (chevalier d'honneur, 1601-1604)
César Nicolini (gentilhomme, 1601-1610)
Laurent Nicolini (gentilhomme, 1603-1609)
Camille Simoni (écuyer d'écurie 1606-1614)

Dames et demoiselles

Madeleine Alamanni (gouvernante des filles de la reine, 1604-1629)
Françoise Arrighi (demoiselle, 1601-1605)
Isabelle Austini (1601-1604)

[1248] J.-F. Dubost, *La France italienne, op. cit.*, p. 430-452. Cette liste comporte sans doute quelques lacunes (le cuisinier Pellegalli n'est pas répertorié, de même que Luigi Bracci).

Anne d'Este (superintendante, 1601-1608)
Leonora Galigaï-Dori (dame d'atours, 1601-1617)
Marieta Martelli-Nicolini (sous-gouvernante des filles de la reine, 1601-1603)
Catherine de Médicis (demoiselle, 1601-1608)
Faustine Ricassoli (demoiselle, 1601-1611)
Polixène Rossi (demoiselle, 1601-1603)
Virginie Sipori (demoiselle, 1601-1604)
Charlotte Tornabuoni (demoiselle, 1601-1604)

Conseillers et secrétaires

Simon Francisqui (clerc d'office, 1601-1606)
Annibal Genouini (secrétaire, 1606-1609)
Sébastien Zamet (surintendant des maisons et finances, 1601-1610)

Valets de chambre et portemanteaux

Mario Vernacini (premier valet de garde-robe, 1601-1631)
Jacques Zoccoli (tailleur, 1601)

Femmes de chambre

Virginia Belioti (femme de chambre, 1601-1604)
Catherine Forsoni (femme de chambre, 1601-1631)
Madeleine Vernacini (dite Médicis, femme de chambre, 1601-1631)
Selvage Vincenti (femme de chambre, 1601-1631)

Gens de métier

Antoine Centurion (tailleur de l'écurie, 1604-1605)

Médecins

Antoine Cappe (médecin, 1601-1604)
Antoine Codoni (apothicaire, 1603-1623)
Guido Guedi (médecin, 1601-1605)
Simon Pietre (médecin, 1601-1613)

Table des matières

REMERCIEMENTS **2**

INTRODUCTION **3**

PRÉAMBULE – MISE AU POINT HISTORIOGRAPHIQUE ET PRÉSENTATION DES SOURCES ***11***

HISTORIOGRAPHIE DE MARIE DE MÉDICIS **12**

PRÉSENTATION DES SOURCES **20**

I - CORPUS PRINCIPAL 20

1) Sources diplomatiques florentines *20*

2) Sources diplomatiques vénitiennes *21*

1°/ Sources publiées 21

2°/ Sources manuscrites 22

3) Sources diplomatiques pour Rome *24*

II - CORPUS SECONDAIRE 27

1) Les ouvrages de Berthold Zeller *27*

2) Autres sources italiennes diverses *28*

3) Sources françaises diverses *31*

III – UN CORPUS DE SOURCES PERFECTIBLE 32

1) Les limites des travaux de Desjardins, Barozzi et Berchet *32*

2) État des lieux des lacunes de nos sources *33*

3) Le danger des sources retranscrites *35*

IV – DÉMARCHE SUIVIE POUR L'UTILISATION DES SOURCES 35

1) Traduction et sélection *35*

2) Critères de sélection des sources *37*

V – HISTORIOGRAPHIE DES SOURCES 37

1) L'utilisation des sources diplomatiques italiennes du XVIIe siècle jusqu'au début du XXe siècle *37*

1°/ Guido Bentivoglio et la publication précoce de ses écrits 37

2°/ Le tournant du milieu du XIXe siècle 38

3°/ L'exploitation de ces sources fin XIXe et début XXe. 38

2) L'utilisation des sources diplomatiques italiennes aux XXe et XXIe siècles *39*

1°/ Un usage régulier des historiens 39
2°/ Le cas Bentivoglio 40

PARTIE I – MARIE DE MÉDICIS, UN ATOUT POUR LES ITALIENS ?..... 42

CHAPITRE I - LE MARIAGE DE MARIE DE MÉDICIS..... 44

I – DES FLORENTINS INTERESSÉS 45
1) L'enthousiasme toscan..... 45
2) La mise en œuvre du projet..... 52
1°/ L'absolution d'Henri IV et l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois..... 52
2°/ La conclusion des négociations 55
3°/ Une mariée effacée 59
II – LE POINT DE VUE DES AUTRES ÉTATS ITALIENS 62
1) Entre partisans, opposants et indécis 62
1°/ Le soutien de la république de Venise 64
2°/ L'opposition du duché de Savoie 67
2) L'opinion du Saint-Siège..... 71
1°/ Le rôle majeur de Rome dans l'annulation du premier mariage..... 71
2°/ Le pape écarté des négociations 73
3°/ De l'hésitation à la bénédiction 75
III – LA DESCRIPTION DES NOCES DANS LES RÉCITS ITALIENS..... 80
1) Les témoignages florentins..... 80
1°/ La description officielle de Buonarotti 80
2°/ Le témoignage de Belisario Vinta 83
2) Les autres témoignages italiens 87
1°/ La description des festivités lyonnaises par Giovanni Battista Agucchi 88
2°/ Le récit du mariage dans les Mémoires de Guido Bentivoglio..... 90

CHAPITRE II - UNE NOUVELLE PIECE SUR L'ECHIQUIER POLITIQUE (1600-1610).... 95

I – UN INTÉRÊT POLITIQUE LIMITÉ..... 95
1) Les espoirs déçus du grand-duc de Toscane..... 95
2) L'Église catholique face au devoir de réserve de la reine..... 100
3) La reine et la république de Venise : des rapports de convenance..... 103
II - LA MAISON DE LA REINE, SOURCE DE CONVOITISES..... 107
1) De nouvelles perspectives pour les « Italiens de France »..... 107
2) Une nouvelle « vague italienne » ?..... 111
3) L'émergence des favoris 115
III - LES RÉSEAUX ITALIENS DE MARIE DE MÉDICIS 122

1) Le développement des clientèles *122*
2) Cultiver l'amitié de la reine : une échappatoire à l'influence espagnole *125*

CHAPITRE III - UNE REINE PLUS INFLUENTE, UNE REINE PLUS ATTRACTIVE (1610-1617) ? **130**

I – MARIE DE MÉDICIS, UN AGENT DE LA RECONQUÊTE CATHOLIQUE EN FRANCE ? 130
1) La volonté du pape d'appliquer la Contre-Réforme *132*
2) L'opposition idéologique entre catholiques et gallicans *135*
3) Les mariages espagnols, première étape vers une unité catholique ? *139*
II – LA POLITIQUE ÉTRANGERE DE MARIE DE MÉDICIS 144
1) Les États italiens face aux mariages espagnols *144*
1°/ L'entremise toscane 144
2°/ Les réticences de la Sérénissime 148
2) Le maintien de la distance avec les affaires italiennes *152*
1°/ La déconvenue de Charles-Emmanuel de Savoie 152
2°/ La crise du Montferrat 156
3) Les combinaisons matrimoniales de Marie de Médicis *162*

PARTIE II – UNE REINE EN SON ROYAUME, SOUS L'ŒIL ITALIEN ***168***

CHAPITRE IV - DEVENIR REINE DE FRANCE : MARIE DE MÉDICIS A LA DÉCOUVERTE DE SON NOUVEAU ROYAUME (1600-1610) **169**

I – UNE ADAPTATION DIFFICILE 169
1) Premiers contacts avec la cour *169*
2) Les conflits avec la marquise de Verneuil *175*
3) Une reine mal entourée ? *179*
II – LES DÉBUTS POLITIQUES DE MARIE DE MÉDICIS 185
1) En quête d'une légitimité politique *185*
1°/ L'entrée au conseil du roi 185
2°/ Le couronnement 189
2) L'établissement d'une régence de minorité *192*

CHAPITRE V - MARIE DE MEDICIS AU POUVOIR (1610-1617) **199**

I – MARIE DE MÉDICIS ET SES CONSEILLERS 199
1) La démission de Sully *199*
1°/ Les raisons d'un revers de fortune 199
2°/ La déception vénitienne 201
3°/ La satisfaction des Florentins 203

2) La suprématie de Villeroy (1610-1614) *205*
3) Le cabinet politique de Marie *209*
1°/ L'ascension des Concini 209
2°/ Rivalités ministérielles 212
II – MARIE DE MÉDICIS ET LES GRANDS 215
1) Contenter les princes avec des pensions ou comment acheter la paix civile *215*
2) La première révolte des Grands *220*
3) La réunion des états généraux *223*
III – LE REVIREMENT POLITIQUE DE 1616 227
1) Les premiers bouleversements *227*
2) L'autonomie politique de la reine *230*
1°/ La chute de Villeroy 230
2°/ L'arrestation de Condé 232
3°/ La mise en place du gouvernement Barbin 235
3) « Questa violenza non può durare » *239*
1°/ Une politique de la peur contre-productive 239
2°/ L'assassinat de Concini ou la chute du « tyran » 242

CHAPITRE VI - LA RECONQUÊTE (1617-1624) 247

I – LA DESTITUTION DE MARIE DE MÉDICIS 247
1) Les conséquences du coup d'État de 1617 ..... *247*
2) L'exilée de Blois *252*
3) L'évasion *259*
II – LES GUERRES ENTRE MÈRE ET FILS 264
1) La première guerre de la mère et du fils *264*
2) La deuxième guerre de la mère et du fils *268*
1°/ La libération de Condé 268
2°/ L'abbé Rucellai « fauteur de troubles » 270
3°/ La médiation des Italiens 271
III – LE RENOUVEAU DE LA REINE-MÈRE 277
1) Une image à reconstruire *277*
2) Le retour aux affaires *280*
3) L'ascension de Richelieu *285*

PARTIE III – UNE REINE AUX MULTIPLES FACETTES 290

CHAPITRE VII - MARIE, LA FEMME DERRIÈRE LA REINE 291

I – « DESCRIZIONE DI MARIA DE' MEDICI » 291

1) Une physionomie conventionnelle *291*
2) Une personnalité contrastée *295*
3) De Santi di Tito à Pourbus : les évolutions de la représentation d'une princesse *300*
II – « LA VIE INTIME D'UNE REINE DE FRANCE » 307
1) Le quotidien *307*
2) La mère *310*
3) Les finances de la reine *315*

CHAPITRE VIII - LA VIE ARTISTIQUE DE MARIE DE MÉDICIS 321

I – LES COMÉDIENS DU DUC DE MANTOUE 322
1) L'émergence de l'impresario culturel *322*
1°/ Les premières initiatives de la reine 322
2°/ L'opiniâtreté de Marie 325
2) Le point de vue des Italiens : entre intérêts et hésitations *328*
1°/ Des négociations soumises à des considérations diplomatiques 328
2°/ Les ambitions des comédiens italiens 332
3) Les comédiens italiens à la cour de France *338*
II – L'IMPLICATION DES ITALIENS DANS L'ACTION ARTISTIQUE DE LA REINE 343
1) La statue de bronze d'Henri IV *344*
2) L'ornementation du palais du Luxembourg *347*

CONCLUSION 360

BIBLIOGRAPHIE 366

SOURCES 379

I – SOURCES PUBLIÉES 379
II – SOURCES IMPRIMÉES 380
III – SOURCES MANUSCRITES (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS) 381

ANNEXE I – LISTE DES MANUSCRITS DE LA BNF CONTENANT DES DEPÊCHES DIPLOMATIQUES VÉNITIENNES (1597-1631) 382

ANNEXE II - LES ITALIENS DE L'ENTOURAGE DE MARIE DE MÉDICIS (1601-1610). 385

TABLE DES MATIÈRES 387